

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES * SECTION DES
SCIENCES RELIGIEUSES

Paris

SAINT-CYRAN THÉOLOGIEN DE LA
VOCATION AU SACERDOCE

ÉDITION CRITIQUE

DES

PENSÉES SUR LE SACERDOCE

DE JEAN DUVERGIER DE HAURANNE

ABBÉ DE SAINT-CYRAN (1581-1643)

TOME 1 : INTRODUCTION

Étude inédite en vue de l'obtention du diplôme post-doctoral de l'E.P.H.E

présentée par

D e n i s D O N E T Z K O F F

sous la direction de **M. Sylvio De Franceschi**
directeur d'études à l'École Pratique des Hautes
Études (Section des Sciences religieuses :
« Religions, savoir et politique dans l'Europe
moderne »).

2017

La présente étude a été présentée le 11 décembre 2017 pour l'obtention du diplôme de post-doctorat de l'École Pratique des Hautes Études (Section des Sciences religieuses). sous la direction de M. le Professeur Sylvio de Franceschi directeur de la recherche, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études (Section des Sciences religieuses : « Religions, savoir et politique dans l'Europe moderne »), devant un jury composé, outre le directeur, de M. l'abbé Jean-Robert Armogathe, directeur d'études émérite à l'École Pratique des Hautes Études et Mme Pascale Thouvenin, professeur de littérature française du XVIIe siècle à l'Université de Bretagne occidentale (Brest).

Elle n'engage que la responsabilité de son auteur.

Copyright : Denis Donetzkoff

À la mémoire de Monseigneur Paul-Joseph Schmitt,
101^e évêque de Metz
de 1958 à 1987

« Paissez le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection toute volontaire, qui soit selon Dieu, non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée ; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau, par une vertu qui naît du fond du cœur » (*1 Pierre 5, 2-3*)

SAINT-CYRAN THÉOLOGIEN DE LA VOCATION AU SACERDOCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : JEAN DUVERGIER DE HAURANNE, ENFANT DE SON TEMPS.	9
Chapitre 1 : La situation religieuse de l'Église de France à la fin du XVI ^e siècle et au début du XVII ^e siècle.	9
Chapitre 2 : Saint-Cyran avant Saint-Cyran : de 1581 aux conversions de 1618-1620.	17
Chapitre 3 : De Jean Duvergier de Hauranne à Saint-Cyran : de l'école de Bérulle (1620) à la prison de Vincennes (1638-1643).	23
DEUXIÈME PARTIE : VOCATION EXTRAORDINAIRE, VOCATION ORDINAIRE, MISSION ET VOCATION, VOCATION INTÉRIEURE ET VOCATION EXTÉRIEURE : ÉVOLUTIONS ET CLARIFICATIONS.	33
Chapitre 1 : Les controverses avec les réformés : vocation ordinaire et vocation extraordinaire chez Jean Calvin, Philippe Duplessis-Mornay et Pierre Du Moulin.	35
Chapitre 2 : D'une vocation-mission à une vocation-appel de Dieu.	45
1. Pierre de Bérulle.	45
2. Vincent de Paul, Jean-Jacques Olier, Jean Eudes.	52
3. François de Sales, Jean-Pierre Camus, et Jeanne de Chantal.	60
Chapitre 3 : Saint-Cyran et la vocation : clarification et systématisation	77
1. Un controversiste inachevé.	77
2. Un écrivain enthousiaste.	90
3. La vocation dans les écrits de Saint-Cyran : un corpus de référence.	89
TROISIÈME PARTIE : NÉCESSITÉ ET AUTHENTIFICATION DE LA VOCATION INTÉRIEURE.	96
Chapitre 1 : La vocation universelle à la grâce et à la sainteté.	97
Chapitre 2 : La vocation et les vocations.	106
Chapitre 3 : Appel de Dieu et appel de l'Église.	114
1. Nécessité de la vocation intérieure.	115
2. Retour à la pureté originelle : retraite et réparation.	122
3. Saint-Cyran, « dieu » et « évêque » d'Antoine de Rebours.	148

Chapitre 3 : Les signes et les conditions d'une vocation intérieure authentique.	165
1. L'innocence baptismale.	166
2. Absolu de la règle, accommodements et condescendances.	175
3. L'exception confirme la règle : l'exemple inimitable de Claude Bernard.	186
4. <i>Gratia ad singulos actu datur.</i>	211
Chapitre 4 : Les sources bibliques et patristiques de la théologie de Saint-Cyran.	214
1. La Bible : modèles bibliques et textes de référence.	214
a. Quelques figures de référence.	220
. Abraham.	220
. Moïse et Aaaron.	223
. Les Juges.	224
. Héli et Samuel.	225
. Saül et David.	227
. Salomon et ses successeurs.	234
. Les Macchabées.	236
. Le Christ et les apôtres.	237
b. Quelques textes fondateurs.	247
2. Les Pères de l'Église.	255
a. Cyprien de Carthage.	256
b. Ambroise de Milan.	259
c. Augustin d'Hippone.	263
d. Grégoire le Grand.	267
e. Jean Chrysostome.	270
f. Jérôme de Stridon.	272
g. Tertullien.	276
h. Denys l'Aréopagite.	277
i. Les anonymes.	277
j. Un absent : Grégoire de Nazianze.	277
3. Bernard de Clairvaux, Bonaventure de Bagnoreggio et Jean d'Avila.	278
QUATRIÈME PARTIE : LES PENSÉES SUR LE SACERDOCE.	284
Chapitre 1 : La nature du texte : points, pensées ou considérations ?	283
Chapitre 2 : Les sources du texte.	302
1. Paris, Bibliothèque de Port-Royal, ms 5022.	303
2. Paris, Bibliothèque de Port-Royal, ms 31.	305
3. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, ms 1246.	306

4. Troyes, Bibliothèque municipale, ms 2173.	306
5. Rome, Bibliothèque apostolique vaticane R.G. Teol. V. 1768, tome VI et l'édition de 1744	307
6. Établissement d'un stemma.	309
 Chapitre 3 : Les principes d'édition.	 313
CONCLUSION EN FORME D'OUVERTURE	316
<i>PENSÉES DE MONSIEUR DE SAINT-CYRAN SUR LE SACERDOCE</i>	318
ANNEXES	538
Annexe 1 : Tableau synoptique des <i>Pensées sur le sacerdoce</i> .	538
Annexe 2 : Vocation et sacerdoce dans les <i>Pensées chrétiennes sur la pauvreté</i> .	550
Annexe 3 : Vocation et sacerdoce dans les <i>Considérations chrétiennes sur la mort</i> .	556
Annexe 4 : Vocation et sacerdoce dans les <i>Considérations sur les dimanches et les fêtes</i> .	558
Annexe 5 : <i>Petrus Aurelius</i> , la vocation et le sacerdoce.	569
Annexe 6 : Le sacerdoce dans l' <i>Apologie</i> .	578
Annexe 7 : le <i>De sancto sacerdotio</i> du Père Métézeau.	580
 INDEX BIBLIQUE	 585
 INDEX DES NOMS PROPRES	 594
 BIBLIOGRAPHIE	 603

INTRODUCTION

Tandis qu'au début des années 2000 je poursuivais mes recherches en vue d'établir la première édition critique des lettres de Saint-Cyran et que je m'étais mis en quête des manuscrits de sa correspondance, j'ai aperçu, sur les rayons d'un libraire d'ancien, au cours d'une promenade sans but dans les rues de la capitale, un volume dont le dos a attiré brièvement mon regard. Sans indiquer de nom d'auteur, il portait le titre : *Devoirs d'un pasteur*. Il est des hasards providentiels : au lieu de passer mon chemin, je me suis arrêté pour feuilleter ce livre. Il s'agissait en fait d'un volume manuscrit contenant de nombreux textes de Port-Royal, et particulièrement de Saint-Cyran : des lettres à Antoine Arnauld et Antoine de Rebourg, qui se sont ensuite révélées inédites pour la plupart, la lettre à Jean Guillebert, ainsi que « diverses pensées sur le sacerdoce ». Sur l'instant, ce dernier texte n'a pas retenu mon attention.

Ce n'est qu'en 2014, lorsque j'ai repris mon travail sur les lettres de Saint-Cyran afin de l'améliorer en vue de l'édition, que m'est revenue en mémoire une remarque de Dominique Descotes lors de sa présentation en Sorbonne, le 21 novembre 2002, et consignée dans le rapport de soutenance : ne conviendrait-il pas, dans la perspective d'un approfondissement de la recherche sur *Saint-Cyran épistolier*, envisager d'apprécier davantage la manière dont il écrivait différemment, selon qu'il écrivait, en adaptant son discours, à des prêtres, des théologiens, des religieuses, des laïcs ?

Appréciation très juste, et dont je lui suis encore reconnaissant : il est vrai que Saint-Cyran ne s'adresse pas de la même manière à une religieuse qui s'apprête à faire profession, comme Emmanuelle de La Guette de Chazé, ou à un théologien, attelé à la rédaction de la *Fréquente communion*, comme Antoine Arnauld, ou encore à une dame de la noblesse touchée par l'esprit de dévotion, comme Anne de Rohan de Guéméné. Cependant, quelle que soit la forme que revêtent les conseils qu'il adresse à ses correspondants dans leur diversité, il existe bel et bien un fil rouge qui en assure l'unité et les traverse de part en part : la vocation, qu'il s'agisse de la vocation générale au salut et à la sainteté, ou de la vocation particulière propre à chacun qui l'engage sur la voie à parcourir pour parvenir au salut, dans la retraite, la vie religieuse, le sacerdoce, ou le mariage.

Le chemin a été long à parcourir, qui aboutit, au XVII^e siècle, à la définition de la vocation telle que la résume de manière synthétique Antoine Furetière à la fin du siècle : « Grâce que Dieu nous fait pour nous appeler à lui, et nous mettre dans le chemin du salut.

Les Juifs ont été les premiers qui ont eu la *vocation* de Dieu : depuis cette *vocation* a passé aux Gentils. Il ne faut point entrer dans l'état ecclésiastique, sans une *vocation* particulière. On le dit aussi de toutes sortes d'états où on peut faire son salut. Puisque Dieu vous appelle à cette *vocation*, il faut y vivre en bon chrétien ».

Quels chemins a-t-il fallu emprunter pour parvenir à cette synthèse, toujours actuelle? L'histoire de la vocation reste à écrire, et qui chercherait des jalons historiques précis basés sur les textes risque fort de rester sur sa faim. Le *Dictionnaire de spiritualité* donne un article qui « se compose de trois parties de style et d'orientation différents ». Il commence par une « présentation du thème de la vocation en général dans l'Écriture », poursuit par « une vaste deuxième partie générale » centrée « sur les vocations sacerdotales et religieuses » - mais sous l'angle exclusif « de leur naissance et de leur discernement » aussi bien que de leur accomplissement dans la durée de la vie personnelle et communautaire et des difficultés qu'elles auront à rencontrer », et s'achève sur une esquisse de « l'évolution de la psychologie de la vocation depuis le milieu » du XX^e siècle¹. Des renseignements épars sont à glaner, avec précaution, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, qui offre tout un développement sur « les témoignages de la Tradition et le travail de la réflexion théologique sur la vocation », mais on n'y trouve rien non plus sur le sujet qui nous intéresse, sinon des remarques à prendre *cum grano salis* sur « les milieux plus ou moins jansénisants » dans lesquels « la doctrine de la vocation [...] fut plus ou moins déformée [...] par le mysticisme inquiétant des idées ambiantes² ».

Le *Lexikon für Theologie und Kirche*, suivant les règles strictes de la science allemande, examine bien, en quelques lignes succinctes la notion de vocation dans les religions en général, avant de passer à l'Ancien et au Nouveau Testaments, et accomplit ensuite un grand bond par-dessus des siècles d'histoire pour aboutir directement à Vatican II³.

Catholicisme pour sa part souligne bien le rôle de Bérulle et de Saint-Cyran dans l'évolution de la notion de vocation conçue comme « appel intérieur venant de Dieu » dont la vérification est possible grâce au discernement, mais reste à la surface des choses⁴.

Bien des éléments épars sont à glaner dans les livres consacrés à l'histoire des séminaires, à celle de la réforme catholique dans les diocèses ou dans les ordres religieux, ainsi qu'à celle de l'histoire de la spiritualité, mais de vision cohérente et systématique fondée

¹ *Dictionnaire de spiritualité*, tome 16, col. 1081-1082.

² *Dictionnaire de théologie catholique*, tome 15, 2, col. 3170.

³ *Lexikon für Theologie und Kirche*, Band 2, col. 302-306 (« *Berufung* »). Le *Dictionnaire de droit canonique* ne consacre aucune entrée à la « vocation ».

⁴ *Catholicisme*, t. 15, col. 1270.

sur les textes – dont les éditions critiques se sont multipliées dans la deuxième moitié du XX^e siècle et continuent encore à fleurir -, point¹.

La découverte de ce nouveau manuscrit des *Pensées sur le sacerdoce* de Saint-Cyran, et le projet qu'elle a fait naître d'en donner la première édition critique, constitue une première étape pour commencer à combler cette lacune. L'examen attentif du texte révèle en effet une pensée forte, vigoureuse, structurée, enracinée dans la grande tradition catholique, et en même temps, sur le point essentiel de la vocation, profondément novatrice.

Pendant que je me penchais une nouvelle fois sur le directeur de Port-Royal, M. l'abbé David Gilbert, poursuivait de son côté des recherches sur la Compagnie de Saint-Sulpice : « *Le grand secret de la vocation* ». Louis Tronson (1622-1700), troisième supérieur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice dans l'histoire théologique de la vocation sacerdotale². Il a pris contact avec moi : il abordait la figure de Saint-Cyran dans son étude et souhaitait s'en entretenir avec moi. Il a ensuite aimablement accepté de me communiquer le chapitre qu'il lui consacre, et qui m'a confirmé dans mon intuition. Dans sa position de thèse, il écrit :

C'est à Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, lecteur de Calvin et surtout disciple de Bérulle, que revient le mérite de faire entrer dans la théologie catholique la distinction entre vocation intérieure et vocation extérieure et de proposer ainsi une première tentative de théologie explicite de la vocation sacerdotale. Les circonstances de l'entrée dans les ordres de Duvergier ne sont certainement pas étrangères à son intérêt pour ce sujet : clerc initialement mondain et ambitieux, Duvergier fait une expérience progressive de conversion qui le conduit très vraisemblablement à rechoisir le sacerdoce d'une manière nouvelle, plus désintéressée. De ce fait, chez lui, les scrupules ne sont jamais très loin, si bien que sa théologie de la vocation manque encore d'équilibre et de sérénité. Toutefois, sans le défrichement opéré par Saint-Cyran, la synthèse sulpicienne dont Tronson est un représentant autorisé serait impensable³.

S'il convient assurément de nuancer le reproche de défaut « d'équilibre et de sérénité », qui tient plus à la manière habituelle et « belliqueuse » aussi bien que volontiers contradictoire de s'exprimer, qui était celle de Saint-Cyran⁴, je ne puis que me sentir conforté dans ma propre conviction par cette appréciation à laquelle aboutit l'abbé Gilbert : le directeur

¹ Pas non plus d'entrée : « vocation » dans l'*Index alphabétique et analytique* de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*.

² Thèse présentée pour l'obtention du doctorat conjoint en histoire moderne et contemporaine (Paris IV) et en théologie, spécialité histoire de l'Église, soutenue le 16 juin 2015, 492 pages dactylographiées, à paraître chez Champion en 2018.

³ *Op. cit.*, p. 4-5. Je n'ai pas trouvé d'indication textuelle permettant d'affirmer que Saint-Cyran avait lu Calvin lui-même, mais il ne fait pas de doute, comme je le montrerai, que sa pensée lui est connue au moins par les œuvres de Du Perron, du côté catholique, et des théologiens réformés dont il avait lu les écrits, Philippe de Mornay et Pierre Dumoulin notamment.

⁴ On sait que Saint-Cyran affectionnait l'usage de la catachrèse : « Ledit sieur S. Cyran ayant fait lire sa réponse ci-dessus nous a prié de vouloir faire ôter ces mots de *maxime* et d'*abus*, n'ayant ledit répondant eu autre dessein que de porter ladite Mère de Lage à la pénitence des Anciens, et qu'il nous a déjà dit que ce mot d'*abus* est une parole trop forte, et qu'il n'a garde de condamner ladite *maxime*, puisque lui répondant la tient dans la pratique, et quand dans la théorie même il serait mari de la trop contester, et qu'il lui arrive souvent quand il parle à des personnes sûres et où il n'y a nul danger d'exprimer ses pensées avec des paroles trop fortes, et que la figure qu'on appelle *catachrèse*, c'est-à-dire abus de paroles, lui est fort familière, sans que pour cela il ait dessein de blesser la vérité ; qu'en des choses de moindre importance il serait mari de choquer le sens commun des hommes et les pratiques ordinaires ; qu'il a cru en disant cela en un parloir, à une fille qu'il croyait secrète, que cela s'évanouirait et ne paraîtrait pas » (*Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, p. 109-110).

de Port-Royal ouvre une voie nouvelle dans la théologie du sacerdoce. Il s'essaie, le premier, à spécifier la nature de la vocation, ses modalités ainsi que des critères de discernement.

Si l'on en trouve des traces dans l'ensemble des œuvres de sa maturité, cela se remarque très précisément dans un ensemble de lettres que le directeur de Port-Royal adresse à Antoine Arnauld, à Antoine de Rebour, ainsi que la grande lettre – pour ne pas dire le traité – à Charles Duhamel, dans lesquelles Saint-Cyran conduit trois dirigés pas à pas sur le chemin qui les conduit à l'ordination sacerdotale. Il convient d'ajouter à cet ensemble la très longue lettre à Jean Guillebert : il est certes déjà prêtre, mais son directeur revient sur les raisons qui l'ont conduit au sacerdoce, les évalue, les pèse, les critique, et lui donne ensuite des conseils sur les « charges ecclésiastiques » qu'il peut ou doit assumer, maintenant que le voilà ordonné. Le volume total que ces lettres représente est loin d'être négligeable !

Il ne faut pas négliger non plus l'œuvre de Petrus Aurelius, pseudonyme de Saint-Cyran, sous lequel il défend avec érudition et ardeur la supériorité de l'épiscopat et partant, du sacerdoce, sur la vie religieuse, ni les *Considérations sur les dimanches et fêtes* qui fourmillent d'indications précieuses.

Les lettres à Antoine Arnauld, Antoine de Rebour, Jean Guillebert et Charles Duhamel sont déjà accessibles dans l'édition que j'en ai procurée¹, ainsi que l'ensemble de sa correspondance qu'il importe de ne pas négliger. Les écrits de Petrus Aurelius, sont consultables, avec un peu – beaucoup ! – de courage, puisqu'ils sont rédigés en langue latine -. Quant aux *Considérations* elles sont parues en 1672. Les pensées sur le sacerdoce, elles, ne sont imprimées qu'en 1744, dans une édition incomplète et accommodée, selon les usages du temps.

C'est donc à procurer la première édition critique des *Pensées sur le sacerdoce* de Saint-Cyran que je me suis attelé depuis plus de trois ans maintenant. Dans le même temps, j'ai scruté l'ensemble des écrits de Saint-Cyran pour y retrouver les traces et les témoignages épars de sa spiritualité du sacerdoce. Un aspect essentiel de ma recherche a été de recourir, de façon systématique et réfléchie, à un ensemble de textes fondateurs de contemporains ou d'amis du directeur de Port-Royal : Bérulle, François de Sales, Jeanne de Chantal, et autres témoins et acteurs de la réforme catholique du XVII^e siècle, dans les éditions critiques à notre disposition, mais aussi les réformateurs, parmi lesquels Jean Calvin, Pierre Dumoulin et

¹ Même si ce n'est, pour l'heure, que sous la forme dactylographiée que j'en ai procurée en 2002, consultable, pour Paris, aussi bien à la bibliothèque de Port-Royal qu'à celle de la Sorbonne. Mme Anne-Claire Josse-Volongo a bien voulu accepter de se joindre à moi afin d'en revoir le texte en vue de l'édition. Je la cite dans les pages qui suivent selon le nouveau catalogue définitif que j'en ai établi après avoir commencé à réviser mon dossier d'habilitation en vue de l'édition : les numéros des lettres ne correspondent donc plus à l'état dactylographié actuel.

Philippe de Mornay, avec le parti pris décidé et assumé de les citer abondamment afin de livrer au lecteur toutes les pièces du dossier.

Bien sûr, il ne s'agit que d'une première étape. Des pierres d'attente sont posées, qui appelleront des développements ultérieurs. Mais ce sont des pierres angulaires sur lesquelles toute construction ultérieure pourra s'appuyer solidement : les textes parlent une langue claire et intelligible, si du moins l'on accepte de tendre l'oreille avec attention, sans déformer leur voix, en écartant tout préjugé et en se délestant de toute idée préconçue,

Dans la première partie, sont donnés les repères historiques nécessaires pour replacer Saint-Cyran dans son temps (chapitre 1), avant de parcourir le chemin de la vie de Jean Duvergier de Hauranne, de son entrée dans le cursus ecclésiastique (chapitre 2) aux conversions successives qui ont fait de lui Saint-Cyran, cet « aimant spirituel » et ce « martyr de la charité » qui attirait à lui des dirigés de toutes conditions et états de vie (chapitre 3).

La deuxième partie s'attache à repérer les circonstances et les influences qui l'ont marqué précisément conduit à mûrir sa réflexion personnelle sur la vocation (chapitre 3), influencée sans nul doute notamment par la controverse entre catholiques et calvinistes (chapitre 1) et l'influence personnelle de son ami Bérulle, qui s'est transmise également à d'autres spirituels contemporains (chapitre 2).

La troisième partie dresse un premier tableau de la riche pensée de Saint-Cyran sur la vocation du sacerdoce tels que les conçoit Saint-Cyran : vocation universelle à la grâce et à la sainteté (chapitre 1) aussi bien que vocation particulière à un état de vie, parmi lesquels le sacerdoce, source de tous les autres sacrements (chapitre 2), avant d'examiner les signes et les conditions de vérification d'une vocation intérieure authentique (chapitre 3), ainsi que les figures bibliques et patristiques qui constituent les références habituelles du directeur de Port-Royal (chapitre 4).

La quatrième partie enfin essaie de cerner la nature du texte (chapitre 1) avant d'en présenter les sources (chapitre 2) et les principes d'édition adoptés (chapitre 3).

Un tableau synoptique des pensées, des annexes, deux index et une bibliographie en facilitent la lecture et l'exploitation.

PREMIÈRE PARTIE : JEAN DUVERGIER DE HAURANNE, ENFANT DE SON TEMPS.

L'habitude est tellement ancrée dans notre manière habituelle de le désigner, fidèles d'ailleurs en cela à la pratique du XVII^e siècle, sous le nom de l'abbaye éponyme dont il ne devient abbé commendataire qu'en 1620, que l'on en a presque fini par oublier qu'il y a eu d'abord, et pendant près de vingt-neuf années, un Jean Duvergier de Hauranne. Distinction artificielle ? Non pas, et bien au contraire. On risque de commettre des contresens sur sa personne si l'on ne prend pas toute la mesure du chemin qu'il a parcouru, et des conversions successives qu'il a vécues, pour devenir cette figure qui longtemps a cristallisé bien des passions¹. Pour mieux le comprendre, il nous faut d'abord le situer dans son temps, avant de le suivre sur la voie qui a été la sienne, et sur laquelle ses écrits et les témoignages de ses contemporains et dirigés nous seront des guides sûrs.

CHAPITRE 1 : LA SITUATION RELIGIEUSE DE L'ÉGLISE DE FRANCE À LA FIN DU XVI^e SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE.

Le grand historien de la spiritualité, Louis Cognet a décrit en des lignes qui n'ont rien perdu de leur acuité malgré leur ancienneté, la « situation spirituelle en France » au XVI^e et au début du XVII^e siècles.

Le XVI^e siècle est en France l'époque d'une intense activité religieuse, souvent dramatique. Cependant, au premier abord, la tragique épopée de la Réforme protestante semble intéresser l'histoire politique plutôt que celle de la spiritualité : les ruines matérielles et morales, les violences et les crimes favorisent bien peu le développement de la vie intérieure. À examiner la situation du côté catholique, les perspectives ne sont guère réjouissantes. Il ne s'agit pas du point de vue matériel. L'Église de France est riche, trop riche à bien des égards [...] Bien plus grave est la situation institutionnelle. La France vit sous le régime du concordat de 1516, aggravé par tout un arsenal de jurisprudence et de pratiques de droit coutumier [...] Point n'est besoin non plus d'insister sur l'état lamentable du clergé [...] Quelques éléments positifs apparaissent qui valent la peine d'être notés. C'est d'abord la profonde et vigoureuse vitalité du catholicisme français [...] Cette vitalité se révélera d'une manière beaucoup plus intéressante par le mouvement de réforme catholique qui se fera jour sur notre sol dès les dernières années du siècle. Mais ce mouvement n'a été possible que grâce à la présence d'un groupe fervent qui, au milieu de la décadence générale, a su maintenir très haut son idéal religieux [...] On comprend pourquoi, dès la fin des guerres de religion, on voit se constituer tout un milieu fervent, auquel l'histoire devait donner le nom de milieu dévot, uni par un ardent désir de promouvoir un renouveau catholique [...] La littérature spirituelle qui alimente le marché français est [à la fin du XVI^e siècle] composée en majeure partie de traductions [...] D'autre part, au déclin du XVI^e siècle, le renouveau d'intérêt pour les choses spirituelles se manifeste par un goût très vif pour les phénomènes extraordinaires [...] Heureusement, il y a mieux. Ça et là, on voit apparaître de nombreux mystiques, souvent parmi des gens d'humble condition sociale. Ils sont en général du type extatique et groupent autour d'eux tout un public d'auditeurs attentifs, qui recueillent avec vénération leurs moindres paroles [...] Dans cette floraison mystique au déclin du XVI^e siècle, une silhouette se détache avec un relief tout particulier : celle de Barbe Avrillot, épouse de Pierre Acarie [...] Peu à peu, l'emprise de son éminente sainteté rassemble autour d'elle tout un groupe de

¹ Philippe Sellier souligne justement que « Saint-Cyran avait pendant plus de trois siècles été victime de deux légendes : une légende noire forgée par ses adversaires jésuites et qui atteint son paroxysme dans la pages indignes de l'abbé Bremond au volume IV de son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (1923), pages reprises sans aucun examen critique par nombre de publications catholiques de l'entre-deux-guerres ; une légende blanche, orchestrée par la plupart de ceux qui avaient connu le Saint-Cyran des dernières années » (Préface à mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 11).

catholiques fervents, de la plus haute valeur intellectuelle et spirituelle, et le salon de l'hôtel Acarie devient l'un des foyers religieux de la capitale, la cellule originelle du milieu dévot¹.

Le royaume de France dans lequel naît, en 1581², Jean-Ambroise Duvergier de Hauranne, n'est pas encore sorti des « troubles » ou guerres « de religion »³. Au « temps des bûchers » (1530-1560 environ), durant lequel « les autorités politiques et ecclésiastiques françaises [...] exercent, avec plus ou moins de rigueur [...] une action répressive contre tous les courants issus de la Réformation », a succédé « l'époque du grand affrontement », de 1560 à 1600 environ. Henri III assassiné, en 1589, « il faudra l'épuisement du royaume [...] pour imposer aux français une forme originale – mais fragile – de coexistence », l'Édit de Nantes, du 13 juin 1598, cinq ans après l'abjuration d'Henri IV à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, et l'absolution pontificale qui se fait encore attendre deux ans, jusqu'en 1595.

L'Église de France a été, bien sûr, durement touchée par ces troubles, dans ses biens matériels⁴ tout autant que dans ses finances, puisqu'elle « a payé à la monarchie une lourde contribution financière⁵ ». Sa pastorale s'en est trouvée désorganisée : « En beaucoup d'endroits, le culte catholique a cessé plus ou moins longtemps, et certaines paroisses se retrouvent sans prêtre⁶ ».

Cependant le renouveau spirituel n'a pas attendu la fin des troubles pour se manifester. Dès le début du XVII^e siècle, des mouvements divers traduisent les tentatives de réforme des prêtres et des religieux. « La plupart des hommes qu'aiguillonne la nécessité d'un renouveau » estiment en effet que « si le peuple chrétien perd la connaissance et la pratique des mystères, c'est parce que ses prêtres négligent la *cura animarum* et que les religieux ne lui offrent plus la témoignage d'une vie qui prêche l'Évangile⁷ ». C'est vers 1580 qu'il faut situer

¹ Louis Cognet, *La spiritualité moderne. I. L'essor : 1500-1650*, Paris, Aubier (« Histoire de la spiritualité chrétienne »), 1966, p. 233-242. Sur la situation de la France à la fin du XVI^e siècle, les pages de Jean Orcibal demeurent également toujours actuelles, dans *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps*, Paris, 1947, p. 1-87.

² Le mois et le jour précis de sa naissance demeurent inconnus. L'année de naissance est connue par son épitaphe, comme par la mention portée sur son portrait par Philippe de Champaigne : « *Obiit anno aetatis 62* ». Saint-Cyran meurt le 11 octobre 1643.

³ Sur ce sujet, voir l'ouvrage de Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon (collection « Époques »), 1990, 2 volumes. Une chronologie éclairante part de la naissance de Martin Luther, le 10 novembre 1483, et s'achève sur l'écartèlement de Ravailiac, le 27 mai 1610, « fin effective des guerres de religion » (p. 23-41).

⁴ « Entre 1559 et 1572, deux mille maisons religieuses et vingt mille églises détruites » (*Histoire spirituelle de la France*, col. 209).

⁵ Nos connaissances sur cette période ont été renouvelées par : *Le temps des confessions (1530-1620/30)*. Sous la direction de Marc Venard, qui constitue le tome VIII de l' *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1992. Les citations qui précèdent sont extraites du chapitre II : « En France et aux Pays-Bas » de la deuxième partie : « La carte du christianisme éclaté », p. 401-474. On consultera toujours avec fruits les ouvrages de Jean Delumeau : *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, P.U.F. (« Nouvelle Clio » 30), 1968, et : *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, P.U.F. (« Nouvelle Clio », 30 bis), 1971.

⁶ *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, p. 447.

⁷ *Histoire spirituelle de la France*, Paris, 1964, les chapitres écrits par Michel de Certeau : « La réforme dans le catholicisme » (col. 194-216), Jean Orcibal : « Vers l'épanouissement du XVII^e siècle (1580-1600) » (col. 217-226) et Jacques Le Brun : « Le Grand Siècle de la spiritualité française et ses lendemains » (col. 227-285). Pour cette citation, col.

« l'origine des tendances dont l'épanouissement » marque « les premières années du grand siècle¹ » et qui se concrétisent autour de Madame Acarie². Malgré cette promesse de renouveau, en 1599 encore, « l'avenir devait [...] paraître sombre :

Les jésuites étaient chassés, les capucins menacés, dom Beaucousin se maintenait difficilement à Paris, les efforts pour la réception du concile de Trente n'aboutissaient pas. Rien ne permettait de soupçonner qu'en quarante ans de paix, un petit nombre d'apôtres [...] secondés par quelques docteurs, allaient, grâce à leur zèle réformateur et à la publication en français de chefs-d'œuvre de spiritualité, transformer l'aspect de Paris et, dans une certaine mesure, l'état religieux de la France [...] Une coupure nette est marquée par les guerres de religion dont François de la Noue disait : *Elles nous ont fait oublier la religion*³.

À Trente, de 1545 à 1563, un concile « œcuménique et général » a tracé les lignes, aussi bien d'une clarification de la foi catholique, que d'une réforme de l'institution⁴, qui a été infidèle à sa mission, selon un thème récurrent. Lorsqu'en 1522, Adrien VI envoie un légat à la Diète de Nuremberg, il lui donne ses instructions : « Tu diras aussi que nous avouons sans détour que, si Dieu permet que ce fléau frappe son Église, c'est à cause des péchés des hommes, et surtout des prêtres et des prélats de l'Église [...] Les Écritures crient que les péchés du peuple découlent de ceux des prêtres⁵ ». Dès 1580, « l'assemblée du clergé de Melun et la série des conciles provinciaux qui lui font suite ont adopté résolument les décrets

194. Voir aussi l'ouvrage d'Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf (Collection « Histoire »), 1998.

¹ Et Jean Orcibal de préciser : « De fait, les recherches de J. Huijben et de J. Dagens ont montré que, sauf une interruption pendant les pires années de la Ligue et à Paris seulement, l'impression de nouveaux livres de spiritualité n'a pas cessé pendant cette période. Ils avaient donc des lecteurs, mais une conclusion trop optimiste est interdite par le fait que les auteurs français manquaient » (*Histoire spirituelle de la France*, col. 217). Il faut en effet toujours se reporter aux travaux de Jean Dagens : *Bérulle et les origines de la restauration catholique en France (1575-1611)*, Paris, D.D.B., 1952 (à compléter par le compte-rendu de Louis Cognet dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* 39 (1953), p. 84-87) ainsi que : *Bibliographie chronologique de la littérature de spiritualité et de ses sources (1501-1610)*, Paris, D.D.B., 1952 (à compléter par le compte-rendu de Jean Orcibal, dans la *Revue de l'histoire des religions* 1954 (146), p. 100-104). Sans oublier dom J. Huijben, *Aux sources de la spiritualité française au XVII^e siècle*, dans : *La vie spirituelle* 25 (1930), p. 113-139 ; 26 (1931), p. 17-46 et 75-111 ; 27 (1932), p. 20-42 et 94-122.

² « Cependant, même aux heures les plus sombres, une intense ferveur régnait à Paris dans le petit cercle qui entourait Mme Acarie. Femme du *laquais de la ligue*, elle partageait ses convictions, mais elle les subordonnait à sa spiritualité que nourrissaient ses directeurs, R. Beaucousin, le feuillant Sans de Sainte-Catherine, les docteurs Duval et Gallemant, le minime A. Estienne, les capucins Pacifique de Souzy et Benoît de Canfield, à cette date les représentants les plus marquants de la mystique rhéno-flamande » (Jean Orcibal, *Histoire spirituelle de la France*, col. 221).

³ Jean Orcibal, *Histoire spirituelle de la France*, col. 226. « La spiritualité rhéno-flamande, entretenue par de nombreuses éditions et traductions, connaît un regain de faveur dans le rayonnement des chartreuses de Cologne et de Paris : c'est le temps où se constitue à Paris le cercle de Madame Acarie, autour de dom Beaucousin et du Père Benoît de Canfield, que fréquente le jeune Bérulle. Cependant une spiritualité plus affective, nourrie de l'Imitation et d'auteurs récents comme Bellintani et Grenade, touche des milieux plus étendus. Encouragée par les jésuites, la pratique de l'oraison gagne les élites » (*Le temps des confessions (1530-1620/30)*, p. 446).

⁴ Son historien demeure Hubert Jedin, dans son *Histoire du concile de Trente*, dont malheureusement seul le tome premier est disponible en traduction française : *Histoire du concile de Trente. Volume 1 : La lutte pour le concile : de la dissolution du concile de Bâle à l'ouverture du concile de Trente*, Tournai, Desclée (« Bibliothèque de théologie », 8), 1965. Pour les autres volumes, il faut recourir encore à l'édition allemande, ou aux traductions, en italien par exemple.

⁵ Cité par Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, p. 70. Des figures isolées favorables à une réforme de l'Église existent. Voir, pour le début du XVI^e siècle, Michel Veissière, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534). Contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du concile de Trente*, Provins, Société d'histoire et d'archéologie, 1986, et, pour le milieu du XVI^e siècle, Bernard Ardura, *Nicolas Psaume (1518-1575). Évêque et comte de Verdun. L'idéal pastoral du Concile de Trente incarné par un prémontré*, Paris, Cerf (« Thèses »), 1990.

disciplinaires du concile¹ ». Mais il faut attendre bien longtemps leur mise en œuvre effective², notamment dans le domaine de la formation du clergé³.

Pourtant, pour reprendre la formulation heureuse d'Yves Krumenacker, il est clair pour les spirituels du XVII^e siècle, que « toute réforme doit découler de celle des prêtres⁴ ». C'est aussi l'avis de Saint-Cyran, qui rappelle que « c'est à l'évêque à faire de bons prêtres, comme au père à produire des enfants ». C'est la seule « voie pour réformer l'Église », et « il faut s'en tenir à cette règle toute divine secondée par la tradition ancienne de l'Église qui y a sa source⁵ ».

Dans sa 22^{ème} session, conclue le 17 septembre 1562, les Pères de Trente déclaraient que « rien n'instruit davantage et ne porte plus continuellement les hommes à la piété et aux saints exercices que la vie et l'exemple de ceux qui sont consacrés au saint ministère.

En effet, comme on les voit élevés en un ordre supérieur aux choses du siècle, tous les autres jettent les yeux sur eux comme sur un miroir et d'eux prennent l'exemple de ce qu'ils doivent imiter. Aussi les clercs destinés à avoir le Seigneur pour partage doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite que, dans leurs habits, leur maintien extérieur, leurs démarches, leurs discours et dans tout le reste, ils ne laissent paraître rien que de sérieux, de retenu et de conforme à la religion⁶.

Il s'agit d'une conviction ancienne, qui trouve alors un nouvel élan. Déjà en 1512, en effet, pour ne citer que deux exemples, les statuts synodaux d'Avignon, affirmaient : « Les prêtres sont des médiateurs entre Dieu et l'homme en ce qu'ils annoncent au peuple les enseignements de Dieu par la prédication et qu'ils présentent à Dieu les demandes du peuple par la supplication » Par voie de conséquence, « ils doivent se rendre tels qu'ils soient agréables à Dieu et bien reçus par le peuple », et ceux d'Évreux, en 1576, précisaient que « de même que tout prêtre est séparé des hommes et réservé pour le service de Dieu, ainsi doit-il être retiré et séparé des hommes qui servent le siècle et le monde [...] même dans tout son aspect, afin qu'on reconnaisse qu'il est au service de Dieu et non du monde ».

¹ *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, p. 470

² Le tableau de la réforme catholique en France a été admirablement brossé par René Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique, 1610-1715*, Paris, 1980, 2 volumes. On se référera aussi aux ouvrages de Louis Chatellier : *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion (« Nouvelle Bibliothèque Scientifique »), 1987 (qui étudie plus particulièrement l'influence des jésuites et des congrégations mariales) ; *La religion des pauvres. Les sources du christianisme moderne. XVIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier (« Histoires »), 1993.

³ Bien qu'ancien, l'ouvrage d'A. Degert, *Histoire des séminaires de France*, est toujours à consulter. On le complètera par Marc Venard, « Les séminaires en France avant saint Vincent de Paul », dans *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Cerf, 1990, p. 117-134. Michel de Certeau note : « Il est plus difficile de saisir la vie spirituelle du clergé paroissial. Pour lui, se créent les premiers séminaires (Reims, 1567 ; Toulouse, 1590) et s'ouvrent les cours de théologie que comportent les premiers collèges jésuites français, Paris, en 1564, Bordeaux, en 1573, Pont-à-Mousson et Bourges en 1575 » (*Histoire spirituelle de la France*, col. 210). Jean Delumeau fait remarquer : « Mais, à une époque où le royaume était en pleine guerre civile ou menacé d'y retomber, ces institutions furent souvent fragiles. En fait la France ne se couvrit de séminaires qu'après 1650 » (*Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, p. 73).

⁴ L'expression est de Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, p. 76. Les citations qui suivent sont extraites des p. 76-80.

⁵ Pensée 531.

⁶ Les décrets du concile de Trente ont été publiés dans : *Les conciles œcuméniques*. Sous la direction de G. Alberigo, tome II, volume 2 : *Les décrets. De Trente à Vatican II*. Les textes de la session XXIII du 15 juillet 1563, consacrée à la « doctrine véritable et catholique du sacrement de l'ordre pour condamner les erreurs de notre temps » sont suivis de décrets de réforme, dont le n° XVIII constitue la charte de fondation des séminaires (p. 1254-1231).

Vingt ans plus tard, sur le déclin du XVI^e siècle, en 1597, François de La Rochefoucauld affirme qu'« il est très certain qu'il n'y a pas de profession plus honorable que celle de l'Église.

La dignité de chaque chose se prend de la qualité du sujet auquel elle s'applique et de la fin à laquelle elle est rapportée ; le sujet de cet état, c'est l'âme de l'homme ; sa fin, c'est la grâce de Dieu [...] Qu'y a-t-il au monde de plus noble ? Le sacerdoce s'exerce à la vérité en terre, mais il le faut néanmoins mettre au rang des choses célestes. Et ce fort à propos, dit saint Jean Chrysostome, car ce n'est pas une créature mortelle ou un ange, ou quelque autre puissance, ains le Saint-Esprit qui l'a institué, qui a voulu que les hommes vivants en cette chair, jouissent par l'esprit du ministère des anges [...] Enfin ce sont ceux de cet état que saint Paul appelle dispensateurs des mystères de Dieu¹.

Pour Pierre de Besse, à l'aube du XVII^e siècle, en 1610, « La sacrée prêtrise » est « plus noble que la noblesse, plus royale que la royauté, relève immédiatement de Dieu et surpassant les institutions humaines a Jésus-Christ pour auteur le Saint-Esprit pour instituteur et l'Évangile pour caution de mon dire ». Et d'ajouter un peu plus loin : « Autant doit-il y avoir, dit saint Isidore, de différence entre les prêtres et un chacun des autres hommes, comme il y a de distance entre le ciel et la terre. Juge qui voudra combien ces deux bouts sont reculés et il connaîtra incontinent, combien l'homme sacré est éloigné des profanes² ».

Toute une littérature sur l'éminente dignité de l'état ecclésiastique fleurit. On réédite, médite et cite des textes anciens : le *Traité sur le sacerdoce* de Jean Chrysostome, la *Règle pastorale* de Grégoire le Grand, la *Dignité du sacerdoce* d'Ambroise de Milan, le *Discours sur saint Basile* de Grégoire de Nazianze, le *De consideratione* de Bernard de Clairvaux³.

Des ouvrages modernes⁴ paraissent, qui décrivent la vie quotidienne du prêtre, rappellent comment il doit accomplir ses devoirs et demeurer fidèle à son état : *De la perfection de la hiérarchie ecclésiastique* de François de La Rochefoucauld, déjà cité plus haut ; *L'office d'un curé*, de Jean-Baptiste Possevin ; *L'instruction des prêtres* par un chartreux espagnol, A. Molina. *L'instruction sur le Manuel* et les *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques* de Matthieu Beuvelet transmettent l'enseignement donné à Saint-Nicolas-du Chardonnet par Adrien Bourdoise et livrent nombre d'apophtegmes de celui à qui Claude Lancelot avait d'abord été confié par sa famille. En 1613, sont traduits de l'italien les *Avertissements aux recteurs, curés, prêtres et vicaires qui désirent s'acquitter dignement de leur charge et faire bien et saintement tout ce qui appartient à leur office*, de Jean-Baptiste Constanzo. L'année 1619 voit Pierre Millard donner *La vraie guide des curez, vicaires et confesseurs*. Pierre de Besse, déjà cité plus haut, publie en 1620 *La royale prêtrise, c'est-à-dire des excellences, des qualités requises et des choses*

¹ *De l'état ecclésiastique*, Lyon, 1597, p. 687-689. Il donne en 1628 *De la Perfection de la hiérarchie ecclésiastique, et quelle doit être la vie, doctrine et soin nécessaires aux pasteurs de l'Église*.

² *La royale prêtrise*, en 1610, p. 1 et 13.

³ De nombreuses traductions et rééditions existent au XVII^e siècle : elles n'ont pas été relevées ici.

⁴ Tous les titres cités sont répertoriés de façon développée dans la bibliographie.

défundues aux prêtres, et en 1639 *Le Bon Pasteur, c'est-à-dire les qualités et conditions nécessaires pour la perfection d'un bon pasteur*. Il convient enfin de ne pas oublier, bien qu'il soit rédigé en latin et donc d'un accès plus difficile pour le clergé moyen, le *De sancto sacerdotio* de l'oratorien Pierre Métézeau, paru en 1631¹.

Pour réformer et purifier le clergé, on voit apparaître alors « de nouvelles formes de vie sacerdotale et de préparation au sacerdoce et des œuvres spirituelles exaltant l'état de prêtrise et la vie du prêtre saint² ». Pour cela, comme je l'ai déjà évoqué, des séminaires sont fondés, peu nombreux il est vrai, diocésains pour certains, mais aussi paroissiaux, comme celui d'Adrien Bourdoise à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont les *Sentences* chrétiennes sont pieusement recueillies par ses biographes, Courtin et Descourveaux³. De Bourdoise, saint Vincent de Paul brosse, le 5 août 1659, un portrait ému et élogieux :

Défunt le bon M. Bourdoise a été le premier à qui Dieu a inspiré de faire un séminaire pour y apprendre toutes les rubriques. Avant lui on ne savait ce que c'était, il n'y avait pas de lieu particulier où on les enseignât. Un homme, après sa théologie, après sa philosophie, après de moindres études, s'en allait dans une cure et administrait les sacrements à sa mode. C'est ce qui faisait une si grande diversité. Mais, par la miséricorde de Notre Seigneur, l'on voit aujourd'hui tout le contraire⁴.

Adrien Bourdoise et Saint-Cyran déplorent tous deux et l'état de l'Église, et la mauvaise formation des prêtres. Leurs pensées se rejoignent sur bien des points.

C'est ainsi que Bourdoise affirme qu'un « vrai clerc ou tonsuré doit avoir été auparavant un parfait chrétien », c'est-à-dire, « séparé du siècle, qui ait triomphé du monde », et qui, « si on lui propose la cléricature » doit d'abord la « refuser de toutes ses forces, s'en estimant indigne ». Il n'y consentira à la fin « que par l'obéissance au commandement qui lui en sera fait de la part de son prélat ». Ce qui signifie presque que « les clercs devraient donc

¹ J'en donne dans l'annexe 6 des extraits significatifs.

² Jacques Le Brun, *Histoire spirituelle de la France*, col. 244.

³ La bibliothèque Mazarine conserve deux manuscrits de Courtin. Le ms 2452 contient *La vie du vénérable serviteur de Dieu Messire Adrien Bourdoise, premier prêtre de la communauté et séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris*, datée de 1694, comptant 1065 pages ; il porte les traces de nombreux ajouts, suppressions et corrections. Le ms 2453 contient également une vie de Bourdoise, datée de 1698 et comptant 1253 pages.

⁴ Vincent de Paul, *Correspondance, Entretiens, Documents*, Paris, Gabalda, 13 volumes, tome 12, p. 289. Voir aussi le tome 11, p. 7 : « Oh Messieurs, qu'un bon prêtre est une grande chose ! Quelle conversion ne peut-il pas entreprendre ! Voyez M. Bourdoise, cet excellent prêtre, quel bien ne fait-il pas, et que ne peut-il pas faire ! Des prêtres dépend le bonheur du christianisme. Car les bons paroissiens voient-ils un bon ecclésiastique, un charitable pasteur, ils l'honorent et suivent sa voix, ils tâchent de l'imiter ». Deux lettres de Vincent de Paul à Bourdoise nous ont été conservées. Dans la première, du 29 août 1639, il lui demande « la charité, pour l'amour de Notre-Seigneur, de recevoir quelqu'un de leur compagnie en la communauté de Saint-Nicolas, pour quelque temps, avec telle condition qu'il lui plaira » (lettre 374 dans le tome 1, p. 545-546). Dans la seconde, du 6 février 1641, il le supplie « de ne faire aucune difficulté de recevoir ceux de céans [de la Congrégation de la Mission] qui en voudraient sortir et vous demanderont d'entrer chez vous, et cela sans demander mon agrément, comme aussi » il le « supplie très humblement [...] de trouver bon que, s'il se présente quelqu'un de vos pensionnaires pour entrer en notre pauvre et chétive compagnie, que nous le recevions tout simplement ; de dis de vos pensionnaires, et non certes de ceux qui ont le bonheur d'être liés à votre sainte communauté, que j'estime des plus saintes qui soient en l'Église de Dieu et en laquelle je m'estimerai moi-même bien heureux d'être, si la Providence ne m'avait attaché à celle-ci » (lettre 508 dans le tome 2, p. 155-156). La veille de la mort de Bourdoise, Vincent de Paul le confie à la prière de sa congrégation : « M. Vincent recommanda avec beaucoup d'instance aux prières de la compagnie la santé de M. Bourdoise, dangereusement malade d'une apoplexie (...) M. Vincent raconta aussi que M. Bourdoise lui disait que c'était une grande œuvre que de travailler à l'instruction des pauvres gens, mais qu'il était encore plus important d'instruire les ecclésiastiques, puisque, s'ils sont ignorants, il faut par nécessité que le peuple qu'ils conduisent le soit aussi. Et il disait vrai, il disait vrai » (tome 11, p. 195, extrait de la répétition d'oraison du 18 juillet 1655).

être tirés en quelque façon de l'état monastique, lequel est beaucoup inférieur à l'état ecclésiastique¹ ».

« Les moines se sauvent en fuyant » dit-il encore, « et les ecclésiastiques en combattant² ». D'où la nécessité d'une vocation authentique, trop rare :

Le B. évêque de Genève disait qu'il avait eu la consolation de former un bon prêtre, mais qu'il n'avait pas pu venir à bout d'en faire un second. Ô ! ô ! ô ! qu'il est facile de conférer le sacrement de l'Ordre, mais qu'il est difficile de trouver des gens qui soient dignes de le recevoir. Rien ne m'a jamais tant étonné que de voir qu'un tel homme n'ait pu venir à bout de former deux bons prêtres. Car pour des prêtres du commun, on n'en manque pas, on en fait par centaines³.

L'attrait des bénéfices est trompeur (« Ô, ô, ô ! qu'il y aura de bénéficiers trompés à l'heure de la mort ») et plutôt qu'un grand nombre de prêtres qui ne vivent pas en prêtres (« Ô que peu d'ecclésiastiques ont l'esprit ecclésiastique, ô que peu de prêtres vivent en prêtre, c'est-à-dire saintement⁴ »), Bourdoise souhaite une vocation authentique : « Donnez-moi un ecclésiastique d'une vraie vocation, et je le préférerai à cinq cents autres⁵ ». La même logique vaut d'ailleurs pour tous les chrétiens (« Ô ! qu'il y a de personnes qui vont où Dieu ne les appelle pas, et qui font leur volonté en pensant faire les affaires de Dieu⁶ »), et plus encore pour les évêques :

En France un prélat qui n'a pas été nommé par le roi ne peut avoir de bulles, ni être sacré, et peut encore moins faire les fonctions épiscopales. Mais quoiqu'on lui ait imposé les mains, s'il n'est véritablement appelé de Dieu à une si haute dignité, il n'aura pas les grâces qui lui sont nécessaires pour en remplir les devoirs⁷.

D'ailleurs, fidèle à cette logique, loin d'accueillir tous ceux qui se présentent à lui, il n'hésite pas à en rebuter : « Ceux-là connaissent mal Bourdoise qui disent, qu'il ne faut qu'une soutane, une couronne, et un *benedicamus Domino* pour être canonisé de lui. Ne vous y trompez-pas s'il vous plaît, Bourdoise a détourné beaucoup et beaucoup de gens de la tonsure, et il n'y en a guères portés⁸ ».

Parmi les signes d'une vraie vocation, Bourdoise compte bien sûr, non seulement la pauvreté, mais aussi le détachement de sa famille : « Un ecclésiastique doit être détaché du monde et de la maison de ses parents pour être propre au service de Dieu et de son Église,

¹ Philibert Descourveaux, *Vie de M. Bourdoise*, Paris, 1741, p. VII. Voir aussi p. X : « Il est comme impossible de faire d'un mauvais chrétien un bon ecclésiastique ». L'auteur regroupe en fin de volume les *Sentences chrétiennes et ecclésiastiques de Messire Adrien Bourdoise, premier prêtre de la communauté de S. Nicolas-du-Chardonnet de Paris revues et augmentées*. En exergue de ce recueil figure une phrase de Bernard de Clairvaux, que Saint-Cyran aurait pu faire sienne tout aussi bien : *Quis mihi det antequam moriar videre Ecclesiam Dei sicut in diebus antiquis*. Après une préface, les pages sont numérotées de Va à lxxxij.

² *Op. cit.* p. IX. Voir la suite du texte : « Les moines sont chastes parce qu'ils sont hors des occasions, et les ecclésiastiques le doivent être au milieu des occasions. Les moines sont pauvres par vœu, et n'ont rien en propre, et les ecclésiastiques doivent l'être sans vœu, et au milieu des richesses ».

³ *Op. cit.* p. XXXVij. Voir aussi même page : « Ô qu'il y a peu de prêtres qui soient véritablement à Dieu, ô, qu'il y en a peu qui méritent d'être canonisés. Cela est horrible ».

⁴ Les deux citations figurent p. XXVj et XI. Voir aussi p. XI : « Peut-on dire que tous les ecclésiastiques de cette sorte aient une vraie vocation à la cléricature ».

⁵ *Op. cit.* p. VII.

⁶ *Op. cit.* p. Lxj.

⁷ *Op. cit.* XXXVij.

⁸ *Op. cit.* XXXIII.

comme un chêne doit être détaché et arraché de la forêt où il est pour servir au bâtiment de quelque maison¹ ».

Quelle peut être la solution alors ? Bourdoise en propose une, dans laquelle d'ailleurs il unit aussi bien ceux qui sont appelés particulièrement au sacerdoce que ceux qui ont à vivre la sainteté de leur baptême dans le monde : « Les maux de l'Église ne peuvent être guéris que par les séminaires et par les petites écoles. Les séminaires » en effet « sont les écoles des ecclésiastiques » tandis que « les petites écoles sont les séminaires des chrétiens² ».

C'est que l'enjeu est de taille, aussi bien pour les uns que pour les autres : il en va du salut ou de la damnation. « De savoir où sont allés les prêtres qui ont mené une vie commune » s'interroge Bourdoise, « c'est la question ». Et d'invoquer l'autorité d'un Père que Saint-Cyran aime lui-aussi à citer, Jean Chrysostome, « qui doute fort de leur salut, ou plutôt il ne doute pas de leur perte, quand il dit : *Non arbitror inter sacerdotes multos esse qui salvi fiant*³ ». Quant aux chrétiens, il « n'estime pas que la plupart de ceux qui communient tous les jours, aillent en Paradis ». En effet, « ils ne vivent pas selon les promesses qu'ils ont faites à Dieu dans leur baptême⁴ »

C'est auprès de Bourdoise que nous retrouvons Claude Lancelot lorsqu'il fait la connaissance de Saint-Cyran, qui fréquentait Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il y était entré dès l'âge de 12 ans, le 28 octobre 1627, et tonsuré au commencement du carême 1628. C'est là qu'il aperçoit pour la première fois celui sous la conduite duquel il va bientôt entrer pour devenir un des premiers Solitaires⁵.

¹ *Op. cit.* VIII.

² *Op. cit.* LiV.

³ *Op. cit.* XXVij.

⁴ *Op. cit.* LVij. Et un peu plus loin, même page : « La plupart de ceux que l'on reçoit tous les jours à la Sainte Table, ne mériteraient peut-être pas d'être admis au baptême ».

⁵ Claude Lancelot, *Mémoires*, éd. Denis Donetzkoff, p. 38-54. Voir notamment, p. 42, ce dialogue entre un « ecclésiastique de mérite » venu loger à Saint-Nicolas et Lancelot : « *S'il fallait faire comparaison, il est, me disait-t-il, plus savant que saint Jérôme dans la théologie. Il possède mieux le fond des vérités de l'Église, et je ne sache guère que saint Augustin à qui on le puisse comparer.* Je lui répartis : *Vous me surprenez. Je l'ai vu dîner céans à une première messe d'un de ses amis, mais il ne dit pas un mot. Il est vrai qu'après que la compagnie se fut retirée, M. Bourdoise nous dit que c'était un des plus savants hommes de ce siècle. Mais je pris cela comme une louange que l'on donne assez ordinairement à ceux qui ont quelque mérite au-dessus du commun, sans pouvoir m'imaginer que celui de cet abbé fût au point où vous le mettez.* Là-dessus, je vis mon ami prendre feu comme j'avais fait moi-même auparavant : *Quoi, me dit-il, est-il possible ? M. de Saint-Cyran vient-il céans ? Est-il connu de M. Bourdoise ? Il faut que, par son entremise, vous me ménagiez une visite chez lui. Ce sera le plus grand plaisir que vous me puissiez jamais faire.* Je lui promis. Et, en effet, j'engageai M. Bourdoise à le mener chez M. de Saint-Cyran qui demeurerait alors au Cloître Notre-Dame, et de lui donner sa connaissance ».

CHAPITRE 2 : SAINT-CYRAN AVANT SAINT-CYRAN¹ : DE 1581 AUX CONVERSIONS DE 1618-1620.

La ville de Bayonne², dans laquelle Jean-Duvergier de Hauranne voit le jour en 1581, était restée, grâce à la prudence de ses habitants, à l'écart des troubles sanglants des guerres de religion, même si la réforme protestante y avait trouvé des partisans. Les magistrats qui gouvernaient la cité, tout en déplorant la richesse et l'ignorance des religieux et la vie scandaleuse de certains prêtres³, refusaient en 1586 l'ouverture d'un collège et d'un séminaire que l'évêque, qui était alors Jacques Maury, favorable à la Ligue, entendait confier aux jésuites.

Lorsque Jacques Maury meurt en 1593, Henri IV choisit un pour lui succéder Bertrand d'Eschaux, qui, devant attendre ses bulles jusqu'en 1598 ne peut prendre possession de son siège par procureur qu'en 1599. Il remarque rapidement un jeune clerc de dix-huit ans à peine, et s'il entend bien en le favorisant gagner l'amitié d'une des plus importantes familles de la bourgeoisie bayonnaise, il a sans doute aussi noté son intelligence, puisqu'il l'envoie étudier à Louvain.

C'est en effet à l'âge de 10 ans à peine que Saint-Cyran est tonsuré le 20 décembre 1591, ce qui n'a rien d'extraordinaire pour l'époque puisque, par exemple la future Mère Angélique Arnauld obtient en 1599 la coadjutorerie de Port-Royal-des-Champs à l'âge de sept ans et demi, en produisant un faux en écriture⁴. Le futur M. de Saint-Cyran commence ainsi une carrière ecclésiastique des plus classiques, pour laquelle il n'est nul besoin d'une vocation particulière. Le voilà donc apte à recueillir des bénéfices qui lui permettront de mener la vie de son choix. Il reçoit la prébende du Bernet le 5 février 1596, est ordonné sous-diacre à Agen le 23 janvier 1598, suit les cours de l'Université à Paris en 1598 ou 1599, obtient le titre de maîtres ès-arts en 1600, avant d'être envoyé par son évêque, Bertrand d'Eschaux à Louvain,

¹ Il est alors, selon la titre très juste que lui donne Jean Orcibal, « un chanoine bel esprit ».

² La mise en œuvre de la réforme catholique dans trois diocèses proches de Bayonne, Bordeaux, Nîmes et Tarbes, a fait l'objet d'études approfondies : Bernard Peyrous, *La réforme catholique à Bordeaux (1600-1719). Le renouveau d'un diocèse*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-ouest (« Recherches et travaux d'histoire sur le sud-ouest de la France » VII), 1995, 2 vol. ; Robert Sauzet, *Contre-réforme et réforme catholique en Bas-Languedoc. Le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Publications de la Sorbonne (« N.S. Recherches » 30), 1979 ; Jean-François Soulet, *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées centrales au XVII^e siècle*, Pau, 1974.

³ Voir les exemples cités par Jean Orcibal, *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps*, p. 92-93.

⁴ La mère Angélique déclarait elle-même à son neveu, Antoine Le Maistre : « Il y avait trois abus dans mon établissement en qualité d'abbesse de cette maison. Le premier, l'ambition de M. Marion, mon grand-père, d'avoir deux de ses filles abbesses. Le second, de m'avoir fait faire les vœux à neuf ans, et bénir à onze contre toutes les lois de l'Église. Le troisième, d'avoir fait un mensonge au pape pour avoir des bulles, car on exposa que j'avais dix-sept ans, ce qui était très faux » (*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld*, Utrecht, 1742, 3 vol., tome 2, p. 262. Je cite désormais cette édition sous la forme : *Mémoires d'Utrecht*, avec indication du tome et de la pagination).

étudier chez les jésuites où, le 26 avril 1604, il soutient ses thèses avant de revenir à Paris. En 1606, il retourne dans sa patrie, sans avoir pu soutenir ses thèses sans avoir pu obtenir son bonnet de docteur en théologie, bien qu'il ait suivi des études complètes de théologie, mais chez les jésuites¹. Son séjour à Louvain, cependant, lui vaut une réputation d'orthodoxie et de grande science, à laquelle Juste-Lipse rendait un témoignage particulièrement élogieux².

Dès janvier 1607 il est nommé à la cure d'Ixtassou, l'une des plus importantes et donc des plus riches du diocèse, mais il résigne rapidement ce bénéfice, pour être nommé à une stalle de chanoine de la cathédrale Notre-Dame de Bayonne le 19 avril 1608.

Les écrits qu'il publie entre 1609 et 1615 s'inscrivent clairement dans cette perspective d'un clerc cherchant à faire son chemin dans le monde. La *Question royale et sa décision* de 1609, virtuose exercice de style, magnifique exemple de culture humaniste et de casuistique appliquée, naît en effet de ce qu'Henri IV ayant demandé un jour à un membre de la cour « ce qu'il eût fait, si perdant la bataille d'Arques [...] il eût été obligé de s'enfuir, et que s'embarquant [...] sans aucune provision de vivres, la tempête l'eût jeté bien loin ? » et un auditeur « ayant répondu qu'il se serait plutôt donné à manger lui-même en s'ôtant la vie, qu'il eût perdue aussi bien peu de temps après, que de laisser mourir son roi de faim, le roi mit en question si cela se pouvait faire ». Cramail, membre de l'entourage du roi, s'adressa alors à Saint-Cyran, que Bertrand d'Eschaux, ami personnel, conseiller et aumônier ordinaire d'Henri IV, avait emmené avec lui à la Cour. Cramail lui demanda « de chercher des raisons plausibles pour appuyer la pensée de ce seigneur qui avait témoigné tant d'affection pour son prince ». Le jeune théologien « lui dit sur le champ diverses choses qui agréèrent tellement à ce comte [...] qu'il le supplia de les mettre par écrit ». Cramail aurait ensuite fait imprimer ce manuscrit à l'insu de son auteur « sous ce titre *Question royale*, parce que le roi l'avait proposée³ ».

Saint-Cyran y utilise à profusion les ornements du discours : considérations sur la nature, accumulation d'allusions classiques, recherche du trait, jeux de mots, symétrie et balancement des phrases, longueur des périodes. Le but est clairement de séduire par les attraits du style et du fond, plus que de convaincre par un rigoureux exercice de logique. Sa

¹ « C'est de ces sources inépuisables que j'ai tiré tout ce que j'ai de clair et de succulent. Je serai le plus ingrat de tous les hommes et digne d'être marqué du stigmate de l'ingratitude, si jamais j'oublie les bontés que ces Pères ont eues pour moi. N'étant pas présentement capable de les reconnaître autrement, je leur expose les monuments de mon esprit. Aussi longtemps que je vivrai, je porterai gravé dans mon cœur le souvenir de leur bienveillance », écrit Saint-Cyran dans l'épître dédicatoire de ses thèses d'avril 1604. Le texte français se lit dans l'*Histoire de Jansénius et de Saint-Siran*, s.l.n.d., p. 16.

² Cet éloge est publié p. 56-57 du t. 4 des *Oeuvres chrétiennes et spirituelles de messire Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Nouvelle édition*, parues à Lyon, en 4 volumes, de 1675-1679.

³ Antoine Arnauld, *L'innocence et la vérité défendues*, au tome 30, p. 202 des *Œuvres*, p. p. Gabriel Dupac de Bellegarde, Jean Hauteffage et Noël de Larrière, Paris-Lausanne, 1775-1783, 48 t. en 45 vol. in-4°. Je cite désormais cette édition sous la forme : *Œuvres*, avec indication du tome et de la pagination. Le privilège est daté d'août 1609.

pensée est déjà très sûre d'elle-même, jouant de tous les registres de la logique, et se mouvant sans contrainte entre la thèse et l'antithèse, en une langue que ne désavouerait pas Guez de Balzac, et soutenue par une érudition qui fait honneur à ses maîtres de Louvain.

Mais il n'en reste pas moins que sujet et son traitement apparaissent sans conteste surprenants et annoncent bien peu le futur maître spirituel, réformateur de Port-Royal. Lorsque cet ouvrage de jeunesse fut, plus tard, attaqué par les jésuites, Antoine Arnauld tenta de vains efforts pour replacer ces pages dans une perspective acceptable, soutenant que « Saint-Cyran a toujours depuis témoigné à ses amis que ce petit écrit » ne représentait « point son véritable sentiment », mais « un paradoxe que ce seigneur l'avait engagé de soutenir dans sa jeunesse », à l'image d'Isocrate faisant l'éloge d'Hélène et de Busiris, du « philosophe Favorin celui de la fièvre quarte », et de Synèse, évêque de Ptolémaïde, celui du défaut de cheveux¹ ». Défendant la mémoire de Saint-Cyran contre le P. Brisacier, Antoine Arnauld peut écrire en vérité que « les plus particuliers amis de M. de Saint-Cyran, non seulement ne l'ont jamais lu, mais que l'ayant fait chercher depuis peu dans les plus célèbres bibliothèques de Paris, ils n'en ont jamais pu recouvrer aucun exemplaire² ».

La meilleure défense étant l'attaque, il critique vivement les jésuites, bien mal placés pour attaquer la *Question royale*, eux dont « tant de livres » ont été « censurés et brûlés par des cours souveraines », des livres dans lesquels ils enseignent « aux sujets en quels cas ils peuvent secouer l'obéissance qu'ils doivent à leurs rois et à leurs princes et même », *in cauda venenum*, « attenter sur leur vie³ ». Au moins Saint-Cyran « jeune homme » a-t-il, lui, voulu apprendre à ces mêmes sujets « qu'il pourrait arriver telle extrémité, qu'ils pourraient être obligés de donner leur vie pour conserver celle de leur roi⁴ ».

L'ultime ligne de défense qu'il peut établir, c'est d'opposer le Saint-Cyran des *Lettres spirituelles*, c'est-à-dire le maître spirituel dans sa maturité, au jeune chanoine tâtonnant, à la recherche de Dieu et de lui-même : comment les jésuites peuvent-ils accuser Saint-Cyran « d'avoir approuvé cette thèse générale » qui autorise à « se tuer soi-même », alors qu'« au

¹ Antoine Arnauld, *ibid.* Arnauld rapporte la leçon que Saint-Cyran lui-même tirait de cet épisode peu glorieux de sa vie : «

² *Ibid.*, p. 202-203. . Arnauld rapporte la leçon que Saint-Cyran lui-même tirait de cet épisode peu glorieux de sa vie : «Et souvent même il se servait de cet exemple, pour montrer que l'on devait puiser la vraie doctrine, aussi bien touchant la morale que touchant la foi, dans les sources pures et incorruptibles de l'Écriture et des Pères, sans se fier trop au raisonnement humain, par lequel il est aisé de rendre probable tout ce que l'on veut. Et il s'étonnait, non seulement qu'il ne se fût trouvé personne qui eût réfuté ce petit livre, mais même que des gens d'esprit avaient témoigné l'estimer, et s'étaient laissé éblouir par l'éclat apparent de ses raisons, lesquelles il reconnaissait être plus subtiles que solide, et qui n'étaient d'aucune conséquence pour les mœurs, parce que le cas duquel seul il s'agissait était tellement singulier et sans exemple, que comme il n'est jamais arrivé, il n'y a guère d'apparence qu'il arrive aussi jamais

³ *Ibid.*, p. 205.

⁴ *Ibid.*, p. 203.

contraire il a si expressément et si fortement condamnée dans ses *Lettres*¹ » ? Mais là où achoppe la tentative d'Arnauld, c'est qu'à défaut d'avoir approuvé la « thèse générale » qui autorise à « se tuer soi-même », il a au moins argumenté pour soutenir « une hypothèse particulière et attachée à une circonstance si rare et si extraordinaire² » qui permet de donner sa vie pour son prince quand les circonstances l'exigent.

L'assassinat d'Henri IV en 1610 met un terme aux espérances que le jeune chanoine pouvait nourrir. Dans un recueil que G. Du Peyrat publie en 1611 sous le titre : *Recueil de diverses poésies sur le trépas de Henri le Grand*, Saint-Cyran exprime son admiration pour la grandeur du roi et sa douleur devant la perte subie par le royaume en six pages de vers latins³, qui viennent se joindre aux innombrables pièces de circonstances et oraisons funèbres que provoque cette mort, sans rien ajouter, disons-le tout de suite, à la renommée de son auteur, qui y déroule une véritable litanie à la gloire du roi : ce poème reste un exercice formel, dans lequel il se montre plus préoccupé du choix des mots que de l'expression de sentiments véritables⁴.

Voilà Saint-Cyran contraint désormais de recourir à une autre faveur pour atteindre au but que peut-être, il s'était fixé : l'épiscopat, celle de l'Église, en la personne de Henri-Louis Chasteignier d'Abain de La Roche-posay, évêque de Poitiers, dont on peut supposer qu'il a fait la connaissance à la Cour d'Henri IV, où l'avait emmené Bertrand d'Eschaux, ami et aumônier du souverain.

Évêque assidu aux fonctions de sa charge⁵, La Roche-posay avait réuni autour de lui un cercle d'écrivains, et entretenu des relations épistolaires avec Guez de Balzac, également lié d'amitié avec Saint-Cyran⁶. Il s'appliquait à l'étude de la Bible aussi bien que de la controverse – le Poitou était profondément marqué par la réforme protestante - et de la scolastique. C'est sans doute dans ce cadre que, dès 1613, Saint-Cyran, devenu pour ainsi dire son familier, sinon son domestique ou client, exposait chaque soir à l'évêque de Poitiers une question de la *Somme théologique*⁷.

Or en 1614 Condé avait projeté, d'accord avec les protestants de la ville, de s'emparer de la ville épiscopale. Lorsque le 23 juin était parvenue à Poitiers l'annonce de l'arrivée de son arrivée, l'évêque assume le rôle d'un chef militaire : il ferme les portes de sa ville

¹ *Ibid.*, p. 203-205.

² *Ibid.*, p. 203.

³ Le poème se trouve p. 64 r° - 66 r° de ce recueil.

⁴ Jean Orcibal l'analyse dans son *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps*, p. 167-170.

⁵ Des détails sur sa famille, son accession à l'épiscopat et son action comme évêque dans Jean Orcibal, *op. cit.*, p. 173-177.

⁶ Sur Saint-Cyran et Guez de Balzac, voir Lancelot, *Mémoires*, p. 224-225.

⁷ Moïse Du Bourg, *Le jansénisme foudroyé par la bulle du pape Innocent X*, Bordeaux, 1657, p. 138-139.

épiscopale et fait prendre les armes aux habitants. Devant un tel déploiement de forces, Condé se retira. Or, dès le 15 mai 1614, par le traité de Sainte-Ménéhould Marie de Médicis avait accordé au prince rebelle le gouvernement d'Amboise, et s'était engagée à convoquer les États généraux.

L'évêque se trouvait donc dans une situation délicate à l'égard de l'autorité royale. En outre, comme était-il possible de concilier son caractère épiscopal avec cette activité belliqueuse ? Saint-Cyran prit la défense de son protecteur, et dès 1615 publia son *Apologie pour Messire H. L. Chastaigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*.

Si la question paraît aussi étonnante que celle qui donna naissance à la *Question royale*, l'audience des deux ouvrages est tout à fait différente. Le premier a été publié à l'insu de son auteur, qui, le considérant plus comme une question d'école, ne l'avait pas, semble-t-il destiné à l'impression. Le second, lui, est destiné au public le plus large possible afin de donner son plaidoyer pour La Roche-Posay¹ l'éclat le plus vif parmi les gens de qualité, ceux dont l'avis compte². Il entend leur démontrer que cette « action » a été « aussi juste qu'elle a été nécessaire », afin de « couper la racine des maux que la prévoyance rendait plus formidable aux courageux que l'appréhension ne les faisait redouter aux faibles³ ». Sa « démonstration », affirme-t-il, est « claire comme le jour », étayée « par un grand nombre de raisons » : l'Église « est obligée de se défendre par les prières et par les armes⁴ ».

Trente ans plus tard cependant, une fois encore, ses amis furent très gênés par ce plaidoyer au service duquel son auteur avait mis toutes les ressources de son érudition et de sa rhétorique. A l'occasion d'un voyage qui le conduit à Munster, en juillet 1646, Claude Joly, chanoine de Notre-Dame, chez qui Saint-Cyran avait logé lorsqu'il résidait au Cloître Notre-

¹ *Apologie*, « Au lecteur », 1^{ère} page.

² *Ibid.*, 2^{ème} page : « S'agissant néanmoins entre moi et quelques personnes de qualité et de savoir avec lesquels j'ai débattu ce point seulement de la thèse : à savoir s'il était loisible à un évêque en qui un peuple a de la confiance, et qui est obligé par une coutume introduite en cette ville depuis que l'hérésie l'a bouclée et investie de toutes parts, de veiller aussi bien à la conservation des corps qu'au salut des âmes, de prendre les armes en une extrême nécessité, je ne pouvais endurer ceux qui soutenaient opiniâtement que cela leur était défendu par la loi de Jésus-Christ et par les paroles expresses de l'Évangile ».

³ *Ibid.*, 1^{ère} page.

⁴ *Ibid.*, 8^{ème} page. Toute la fin de l'avis mérite d'être citée. Si l'Église a le droit et de devoir de se défendre ainsi, « comme faisait la synagogue, qui était la meilleure partie de l'Église de Dieu au temps des Maccabées », c'est « pour détourner la ruine des royaumes, qui ne peut arriver sans attirer après soi la dernière persécution, en ce siècle où le monde est sur son déclin. Auquel, parce que tout le monde se mêle de juger, et que les ignorants ne sont guères en plus grand nombre qu'étaient anciennement les sages, je leur déclare, que si après avoir lu entièrement cet ouvrage, qui eût contenté les curieux il y a longtemps, sans plusieurs raisons, ils y remarquent des fautes aux principales preuves, je leur ferai voir par ma réplique, si leurs réponses le méritent, que ce ne seront pas tant celles de l'auteur que du lecteur ». Si quelqu'un n'est pas convaincu par les preuves alignées par Saint-Cyran, c'est qu'il n'est pas assez sage pour les comprendre. Le projet de l'auteur se conclut ainsi sur une belle affirmation qui, prévoyant les attaques, leur oppose par avance une fin de non-recevoir : elles ne seront sans doute pas dignes d'une réponse, et surtout, elles proviendront avant tout du lecteur lui-même.

Dame, découvre dans la cathédrale de cette ville la tombe d'un chanoine, capitaine d'une compagnie à la tête de laquelle il fut tué :

En un coin de cette place est l'église-cathédrale qu'ils appellent *le Thom*, et nous *le Dome*, comme toutes les autres églises-cathédrales d'Allemagne. Elle est assez belle et grande, et a été bâtie par Charlemagne. Il y a deux croisées, l'une au travers du chœur, et l'autre en bas au travers de la nef, ce que je n'ai point encore vu ailleurs. Au milieu de la nef il y a deux autels l'un après l'autre. Les chanoines doivent être nobles de seize quartiers, à ce qu'ils disent, et ils se piquent tellement de noblesse et de milice, que j'ai vu en écrit sur la tombe d'un chanoine, qu'il mourut à la guerre étant capitaine. Aussi font-ils d'ordinaire peindre leurs généalogies et leurs armes dans un cloître qui est à côté de l'église ou ailleurs en quelque lieu public, qui est un exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que tous les autres, qui furent recueillis et mis dans l'*Apologie de l'évêque de Poitiers*, en l'année 1615 lequel un docte personnage qui vivait alors appelait aussi plaisamment que raisonnablement, l'*Alcoran de l'évêque de Poitiers*, quoique l'auteur de ce livre, qui ne voulut pas y mettre son nom, ait bien fait depuis parler de lui dans le monde pour d'autres ouvrages de doctrine ecclésiastique et de piété qui valent beaucoup mieux¹.

La Rocheposay témoigna sa gratitude à celui qui avait pris sa défense dans une situation plus qu'embarrassante en le faisant, la même année encore, chanoine de sa cathédrale, où Saint-Cyran rencontra des oppositions et des difficultés nombreuses, avant de lui donner, en 1618, la commande du prieuré de Vouneuil-sous-Biard, situé non loin de Poitiers et de lui résigner, deux ans plus tard, en 1620, son abbaye de Saint-Cyran en Brenne.

L'avenir semblait donc sourire à nouveau au jeune chanoine et abbé commendataire, d'autant que dans l'entourage de l'évêque de Poitiers il était devenu l'ami et l'obligé d'un autre évêque promis à un grand avenir : Jean Armand du Plessis de Richelieu, alors évêque de Luçon, qui venait souvent rendre visite à La Rocheposay. Il surveilla ainsi en 1619 à Poitiers l'impression de l'*Instruction du chrétien* que Richelieu venait d'achever dans son exil en Avignon. En 1625, il n'hésitait pas à présenter Saint-Cyran comme « le plus savant homme de l'Europe² ». Les deux hommes échangèrent une correspondance sans doute abondante, qui témoigne du rôle d'agent de renseignement assumé par Saint-Cyran, dont hélas quelques rares lettres adressées à Richelieu subsistent³, et qui fut même le premier, au témoignage de Lancelot, à attirer l'attention du futur cardinal sur le rôle qu'il pourrait assumer auprès de la régente⁴.

Des rencontres cependant – celles de Pierre de Bérulle et de Port-Royal notamment – vont en effet bientôt modifier profondément sa vie.

¹ Claude Joly, *Voyage ou description de toutes les villes de Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646 et 1647*, Paris, 1670, p. 80-81.

² Nicolas Fontaine, *Mémoires ou histoire des Solitaires de Port-Royal*, éd. Pascale Thouvenin, Paris, Champion (« Lumière classique 21 »), 2000, p. 373.

³ Ce sont les lettres 1 (écrite de Poitiers le 28 octobre 1613), 2 (écrite de Poitiers le 19 mai 1615), 3 (du 24 juin 1615), 4 (du 14 août 1615), 5 (de début novembre 1615), 6 (écrite de Bayonne le 6 décembre 1615), 7 (du 25 décembre 1615) et 8 (sans doute de 1615) de mon édition. Seules deux lettres de Richelieu à Saint-Cyran nous ont été conservées, toutes deux datées de 1614.

⁴ *Mémoires*, p. 86 : « Et ce fut M. de Saint-Cyran qui lui fit remarquer le premier, après avoir vu les lettres que lui écrivait le secrétaire de la reine-mère, qu'assurément Sa Majesté voulait se servir de lui ».

CHAPITRE 3 : DE JEAN DUVERGIER DE HAURANNE À SAINT-CYRAN.

Lui qui a été tonsuré à dix ans afin de pouvoir être nommé à un bénéfice va bientôt éprouver « une douleur sensible de voir avec combien peu de disposition on se présente aujourd'hui pour recevoir la tonsure, qui est néanmoins disait-il, le noviciat pour entrer dans les ordres ».

D'où vient qu'il ne pouvait souffrir qu'on s'en approchât avec moins de disposition et moins de résolution de renoncer aux plaisirs et aux vanités du monde, que ne font les novices qui entrent dans une religion. Parce, disait-il, que si le fondement n'était bien établi, on aurait grand sujet de craindre que la vocation aux autres degrés de l'Église ne fût défectueuse. Aussi il estimait que c'était un grand péché aux parents qui font tonsurer leurs enfants dans la vue de leur faire avoir des bénéfices, et il admirait l'aveuglement de ceux qui disent : *Au moins, si cela ne lui sert, cela ne lui nuira point.* Au lieu que c'est la source du dérèglement qui arrive dans la jeunesse, et quelquefois même des désordres qui naissent dans les familles, parce que c'est se moquer de Dieu que de dire solennellement qu'on le prend pour partage, et n'avoir pas la moindre pensée de se donner à lui dans le cœur [...] M. de Saint-Cyran voulait aussi que les clercs qui étaient entrés dans l'Église y menassent une vie digne de leur nom, c'est-à-dire de personnes qui ont déclaré vouloir prendre le Seigneur pour leur héritage, et que leurs habits et leur composition extérieure fût une marque de leur vertu et de leur changement intérieur, puisque l'Église elle-même prend ce changement extérieur qui paraît en eux pour la marque du changement qu'elle prie Dieu d'opérer au-dedans¹.

Même ses longues années d'études approfondies et passionnées lui inspireront de la défiance, non pas tant à cause de ce qu'elles lui ont appris, mais bien en raison de l'esprit dans lequel il les a menées, et du but qu'il poursuivait alors.

Je vous dis ce que j'ai éprouvé et ce que je me suis dit souvent à moi-même, et que je vous dirais peut-être avec plus d'efficacité et de vigueur si je vous parlais de vive voix. Il n'y a peut-être personne qui eut eu plus grand désir de savoir ces vérités de la théologie que moi dès mon premier âge, ni qui ait écrit de sa main plus de livres de théologie et de philosophie, ni qui ait eu plus d'heureuses rencontres dedans et dehors le Royaume avec de grands personnages qui ont eu grande réputation dans l'une et l'autre science. Je serais marri de vous dire, et je suis encore plus marri de ne pouvoir vous dire, tout ce qui m'est arrivé pour vous mieux faire comprendre en quel égarement je me suis trouvé lorsque ceux qui vivent encore après leur mort, non seulement comme des hommes savants mais comme des saints, dans l'estime qu'en fait une grande compagnie, me persuadaient, après une défense publique que j'avais fait de toute la théologie, que j'étais habile homme, ce que de moi-même je ne voudrais pour rien du monde exprimer, bien que je désirasse qu'il me fût permis de le faire pour vous mieux représenter quelle est la science de ces savants et de ces saints, qui mêlée avec les louanges donne sujet aux jeunes gens de s'enfler, et combien grande devait être après cela ma vanité en ce temps de mon ignorance, combien que je pûs vous assurer du lieu où je suis, qui m'oblige de parler humblement, que j'entrevois dès lors, comme au travers d'un nuage, les défauts de ma théologie dans les chefs principaux. Et je pouvais dire ce que le grand maître de l'Église dit de lui-même lorsque par l'inclination que Dieu lui avait donnée à la vraie sagesse, il était en peine de la trouver : *Notre plus grand mal est que nous ne l'aimons pas assez, étant trop prévenus de l'amour de nous-même, qui nous fait chercher et cultiver dès notre premier âge, par l'avis même de nos parents et de nos meilleurs amis, qui sont nos premiers directeurs, ce qui est plus agréable à plusieurs et qui peut donner ou du bien, ou de la réputation, ou des charges.* Celui qui croirait que toute la félicité de la terre consiste en ces deux articles, à connaître Jésus-Christ et ses mystères dans le monde et les particulières vérités de sa théologie dans l'Église, se devrait estimer trop heureux d'être parvenu à la connaissance de l'un et de l'autre. Et pour témoigner à Dieu qu'il a ce sentiment il devrait, s'il avait de l'amour pour lui, renoncer à tous les autres avantages du monde et de l'Église pour reconnaître cette double faveur, dont l'une est si rare à l'égard de ce grand nombre d'infidèle qui en sont privés².

Il se met désormais à la recherche de « la vraie sagesse », à l'image de saint Augustin, ou, comme il l'écrit encore ailleurs, de la « langue du Ciel ». Il s'étonne de ce que « personne ne trouve étrange que les hommes de qualité qui veulent apprendre une langue

¹ Lancelot, *Mémoires*, p. 259-260.

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641-mars 1642], fin du chapitre 7 et début du chapitre 8.

étrangère [...] commencent par épeler les lettres » ou encore « qu'ils s'humilient jusques à mettre le ventre en terre [...] devant un valet, lorsqu'ils ont besoin de la faveur de son maître », et que cependant, « quand il s'agit d'apprendre la langue du Ciel et d'acquérir le Ciel et toutes les richesses de Dieu et Dieu même [...] on a peine de se rendre disciple d'un maître [...] que le Roi même du Ciel et le Père des âmes [...] a établi sur elles pour les conduire à lui et à son Royaume, qui est dans les Cieux¹ ».

Que s'est-il donc passé ? Quels ont été les catalyseurs de cette crise de conscience qui va durer plusieurs années et passer par des étapes successives, repérables elles-aussi dans les témoignages de son œuvre littéraire ?

En juin 1618, Saint-Cyran est ordonné prêtre, à 37 ans, sans autre vocation que celle, habituelle, de son temps, et peut-être même pour entrer sans contestation en possession du prieuré de Vouneuil, lui à qui Dieu n'avait pas fait encore « la grâce de connaître sa grandeur et sa magnificence, que le prophète appelle du nom de superbe² », comme il le confesse à Antoine Arnauld en 1640 :

Il me semble que si j'eusse eu la même connaissance de la prêtrise que j'ai maintenant, il n'y a rien que je n'eusse fait et donné à Dieu pour mériter cette plénitude de grâce, qui est une fontaine et une source pour tous les autres fidèles, dont chacun ne porte en son âme qu'une effusion et comme un ruisseau de la grâce du prêtre, qui se divise en autant de ruisseaux qu'il y a d'âmes qui reçoivent ou instruction, ou nourriture, ou indulgence de la main ou de la bouche du prêtre. J'eusse espéré (quoi qu'il soit besoin que Dieu remédie autant à notre infirmité qu'à notre ignorance) qu'il m'eût fait la grâce de me fortifier pour pratiquer une si grande vérité après m'avoir donné la lumière pour la connaître, puisqu'il dit lui-même dans l'Évangile, que peut-être certains peuples se fussent convertis, s'ils avaient vu et connu ce qu'il avait fait voir et connaître aux Juifs³.

Il célèbre sa première messe le 15 août, après avoir, de 1610 ou 1611 à 1616 mené une étude approfondie de l'Écriture et des Pères avec son ami flamand, années fécondes et studieuses⁴, mais interrompues aussi par des absences, chacun vaquant à ses obligations familiales ou ecclésiastiques. C'est là que les deux hommes reconnurent « que les maîtres d'alors, asservis à des cahiers de scolastique, ne remontaient plus à l'esprit de la véritable Antiquité chrétienne », et ils décidèrent donc « d'aller droit aux sources⁵ ». Selon Lancelot, « ils rédigèrent toute la doctrine des Pères par titres et par matières, tant pour ce qui regarde

¹ Lettre 504 – À François le Charron de Saint-Ange – 29 juin 1642.

² Lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640.

³ Lettre 227 – À Antoine Arnauld – 22 mai 1641.

⁴ Jansénius, au témoignage de Lancelot, ne se couchait « presque point, et ne dormait guère que quatre ou cinq heures, employant tout le reste de la nuit à la lecture et à la prière. J'ai vu une vieille chaise chez M. de Saint-Cyran, à l'un des bras de laquelle il y avait un pupitre. Et c'est dans cette chaise qu'il étudiait et y demeurait la plupart des nuits sans se coucher » (*Mémoires*, p. 91).

⁵ Sainte-Beuve, *Port-Royal*, publié par Maxime Leroy, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1953-1955, 3 vol., tome 1, p. 94-95.

les sacrements et la doctrine de l'Église que pour ce qui est des lieux les plus difficiles de l'Écriture¹ ».

Mais une insatisfaction profonde demeure, comme en témoigne l'ordination reçue en 1618. L'hypothèse a été émise qu'il l'a demandée et reçue pour mettre sa conscience en repos : il ne se serait pas reconnu le droit de conserver des bénéfices sans être prêtre. Mais elle n'est étayée par rien, d'autant que, comme je l'ai déjà souligné, rien dans les habitudes du temps ne l'empêchait. Il aurait très bien pu demeurer diacre, et cumuler cependant la commende du prieuré de Vouneuil et celle de l'abbaye de Saint-Cyran-en-Brenne.

La maturation spirituelle de Saint-Cyran est lente marquée par des rencontres, des refus, et un abandon. En 1620, il se lie d'amitié avec Charles de Condren, et Robert Arnauld d'Andilly, par qui il connaîtra Port-Royal, ainsi que Pierre de Bérulle. En 1622, déjà aumônier de Marie de Médicis, il refuse la charge de supérieur des calvairiennes que lui offre le Père Joseph et en 1624, celle de premier aumônier de la reine d'Angleterre. Bérulle tentera, sans succès, de faire nommer son ami évêque de Dol. Promu à l'évêché de Bayonne par Marie de Médicis en 1630, la Journée des dupes fait échouer ce projet, et l'évêque nommé doit quitter Paris où il est menacé d'emprisonnement.

En mai 1622, il fait don du domaine de Camp-des-Prats à son frère Charles, renonçant ainsi à l'héritage familial. Il pratique alors ce qu'il conseillera plus tard à ses dirigés qui se préparent au sacerdoce

En cette manière, plusieurs abbés ont retenu le titre de plusieurs abbayes, parce qu'elles étaient mieux entre leurs mains, et les biens mieux dispensés qu'entre les mains des autres. Et pour moi qui me sens très faible en beaucoup de choses, néanmoins quoique je me sois autrefois dépouillé des biens qui m'étaient propres et de patrimoine, si j'avais cent mille écus en propre, nul n'en serait dispensateur que moi, et je me constituerais dans mes propres le procureur des pauvres, comme j'ai eu autrefois envie (à l'imitation d'un médecin de Bruxelles, notre ami, de M. d'Ypres et de moi) d'obtenir du roi une pareille qualité. Je me sens, par la grâce de Dieu, en fait de biens et d'argent, assez fort pour en user comme il faut pour les nécessités communes de tous les chrétiens, sans craindre que cette retenue et profession me puissent faire aucun tort².

Il conserve d'ailleurs jusqu'à sa mort la commende de l'abbaye de Saint-Cyran, veillant sur ses moines et ses bâtiments, en bon père de famille, et pourvoyant aux cures à sa nomination. Oubliés désormais les ouvrages polémiques destinés à lui obtenir la faveur, sa production devient essentiellement théologique.

Contre le Père Garasse, il publie en 1626 sa *Somme des fautes et faussetés principales contenues en la Somme théologique du P. Garasse*³, au ton acerbe, à l'ironie féroce¹,

¹ Lancelot, *Mémoires*, p. 331.

² Lettre 253 – À Antoine Arnauld – 27 juillet 1641.

³ Le premier tome devait traiter d'une « infinité de fautes commises [contre] l'Écriture sainte, saint Augustin et saint Basile de Séleucie ; le second combat « un nombre innombrable de fautes alléguant les autres Pères et auteurs séculiers » ; le troisième, « les fautes commises sur les matières en théologie, philosophie, chronologie, cosmographie, etc. » ;

réfutation impitoyable d'un membre de la Compagnie qui n'avait cessé de témoigner son hostilité à l'Oratoire de Bérulle : « Depuis dix ans » écrivait le cardinal « ils n'ont omis aucune occasion de nous pouvoir nuire, directement ou indirectement² ».

La longue lettre dédicatoire à Richelieu placée par Saint-Cyran en tête du tome premier reflète encore cependant la tension entre portée politique et portée théologique dans sa pensée : il ne s'est pas encore totalement défait de ses premières tentations, même s'il faut plutôt voir dans cette pièce plus une *captatio benevolentiae* démesurément éloquente³ plutôt que l'expression d'une conviction ardente : c'est que François Garasse avait dédié son œuvre à Richelieu, si bien qu'encenser Richelieu, c'était aussi combattre Garasse et à travers lui la Compagnie de Jésus.

C'est encore avec elle qu'il croise le fer de 1632 à 1635 dans quatorze pièces latines, reprises en 1642, à l'initiative du Clergé de France, en un volume in-folio. Il y défend la supériorité de l'épiscopat sur les religieux, à l'occasion de la querelle qui oppose la Compagnie à Richard Smith, dont Bérulle avait obtenu la nomination comme vicaire apostolique en Angleterre, à la juridiction duquel prétendaient se soustraire les Jésuites. Sous le pseudonyme de Petrus Aurelius, Saint-Cyran se place sous le patronage et de saint Pierre et de saint Augustin pour défendre la constitution hiérarchique de l'Église, fondée sur les

le quatrième, « plusieurs hérésies, erreurs, impiétés, irrévérences, bouffonneries, vanités et vanteries insupportables » (« Avis à tous les savants », en tête du tome 2, p. iiiij v°). Seuls parurent les tomes 2, 3 et une partie du 4.

¹ La virulence verbale de François Garasse (1585-1631), pour ne pas dire sa grossièreté, notamment dans sa lutte contre les libertins mérite d'être rappelée. Dans l'annonce qu'il donne de la réédition de *La doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps – ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à la religion, à l'État et aux bonnes mœurs*, éditée et présentée par Jean Salem, avec un index de Jacques Fauconnet, Paris, Encre marine (« Bibliothèque hédoniste »), 2009, Roger Pol-Droit écrit : « Heureusement pour les amateurs, il reste le style, ordurier et choisi, du pourfendeur de huguenots et d'athées. Vraie raison de le lire aujourd'hui : l'invraisemblable bestiaire qu'il engendre pour abaisser ceux qu'il déteste. Des buffles, des bœufs, des veaux, voilà ce que sont les ennemis de l'Église, quand ce ne sont pas des "ânes de taverne", des "limaçons volants", des caméléons, des hiboux et, bien sûr, toutes sortes de vermine. On l'a compris : Garasse est l'un des grands inventeurs de la bestialisation des adversaires. Chacun sait combien cette rhétorique de l'infamie a connu un grand essor dans les siècles suivants. Des années 1930 jusqu'à nos jours, un bon nombre de vrais fascistes de langue française ont poursuivi et développé - pour éviter d'avoir des hommes face à eux - cette sale rhétorique des poux, des rats et autres bestioles jugées repoussantes. Tous, même s'ils l'ignorent, doivent beaucoup à la vieille plume haineuse de François Garasse » (« Le monde des livres », du 23 mars 2009). Saint-Cyran ne manque pas de mordant non plus, quand il reproche au jésuite de parler des mystères de la religion « non seulement trop basement et mécaniquement », mais encore « irréligieusement et profanement » et d'ignorer les « paroles convenables pour » en « parler pertinemment » (tome 4, p. 47).

² « Mémoire apologétique contre les jésuites », dans : Bérulle, *Correspondance*, éditée par Jean Dagens, t. 2, p. 430-437.

³ Saint-Cyran n'écrit-il pas qu'il a « sujet de craindre que comme les astres disparaissent en la présence du soleil, que tout ce qu'il y a de meilleur en [son] livre ne s'obscurcisse lorsque » le cardinal viendra « à y épandre les lumières de [son] esprit pour en juger ». Ou encore que, comme il y a « cela de commun entre » le roi « qui est l'âme de son royaume, et l'âme vivante dans le corps [...] il ne reçoit jamais aucune connaissance du dehors, qu'il ne la raffine par son esprit, et ne la réduise à sa dernière perfection ». De plus, « l'assistance de Dieu [n'étant] principalement promise qu'à celui qui gouverne en sa place une partie de l'univers [...] toute la lumière que Dieu envoie dans l'esprit des autres, ne dérive que de cette source, laquelle étant doublement divine, et par son institution, et par l'influence que Dieu y fait de ses grâces, on ne saurait blâmer, ni en elle, ni en ses plus proches ruisseaux, sans une espèce de sacrilège ».

évêques, successeurs des apôtres, qui en sont les « prêtres suprêmes », auxquels les prêtres – images de l'évêque dans leurs paroisses – aussi bien que les religieux sont soumis¹.

Cette défense valut à Saint-Cyran la reconnaissance du Clergé de France², qui dans son Assemblée de 1645-1646 « pour humilier les jésuites [...] fit un éloge latin sous le nom d'Aurelius, sous lequel elle regardait toujours feu M. de Saint-Cyran³ ». Ce texte fut reproduit dans la *Gallia christiana*⁴, et supprimé dix ans plus tard, par le même Clergé de France, le directeur de Port-Royal étant devenu alors un personnage dangereux à un moment où le monastère et le cercle des défenseurs de saint Augustin se trouvaient en butte à l'hostilité du pouvoir.

Concomitamment, il défend, à la demande de Sébastien Zamet, le *Chapelet secret* de mère Agnès Arnauld, dont huit docteurs de Sorbonne, sollicités par Octave de Bellegarde, avaient condamné en 1633, et que le Père Étienne Binet, un jésuite encore, avait violemment attaqué dans ses *Remarques*⁵. Il entre dans la bataille, après avoir « passé quatre heures à examiner cet écrit avec un esprit de censeur, sans pouvoir rien trouver qui ne fût bon et soutenable⁶ », la même année, avec une *Apologie en réponse aux remarques contre le Chapelet Secret du Saint-Sacrement*. Dans les écrits qui suivent, en 1634, il accuse le Père Binet de raisonner de manière humaine, d'ignorer les réalités divines, et d'obéir à une passion aveugle. Il lui reproche sa légèreté d'esprit, son ignorance de l'Écriture sainte, de la théologie scolastique, et son incapacité à parler des réalités spirituelles, sans même parler de la mystique, qui lui est absolument étrangère :

Car je puis dire avec toute sorte de vérité que je n'ai vu il y a fort longtemps rien de plus mal conçu. C'est la réponse d'un homme qui ne répond à rien, n'entend pas la moitié de ce qu'il veut réfuter, et qui ne réfute pas la moitié de ce qu'il entend, et qui n'entend que ce qu'il y a de plus bas et abject dans les contentions de l'École. Car pour ce qui est des mystères de la religion, des vérités de la grâce, des secrets de l'Écriture, des lumières de la piété, de l'antiquité et de la Tradition, qui sont toutes choses nécessaires pour éclaircir la matière dont il s'agit, il les connaît si peu, que c'est une merveille de voir une si grande hardiesse avec une si grande ignorance. Tellement qu'il est difficile de dire ce qu'il sait le moins, la scolastique ou la positive, puisque dans les beaux sujets qu'il a eu de faire paraître la science de l'École, et la vraie et solide subtilité de la philosophie, s'il en eût eu quelque intelligence, il y a passé comme un homme qui ne voit goutte et qui a d'autres occupations. Et pour ceux de la positive, il s'est comporté comme celui qui n'en aurait jamais ouï parler. Et dans tous les deux, il n'a trouvé que des pierres d'achoppement et matières d'erreurs. Car il est

¹ Je donne dans mon annexe 4 un florilège de textes qui illustrent ces affirmations. Tous ces arguments, d'une lecture laborieuse en latin, même si celui de Saint-Cyran brille par son élégance, sont bien résumés par Antoine Arnauld dans *l'Innocence et la vérité défendue contre le P. Brisacier*, dans *Œuvres*, t. 30, p. 178-180.

² Saint-Cyran refusa pourtant toujours d'en assumer la paternité. Sur les raisons de cette farouche volonté d'anonymat, voir mon *Saint-Cyran épistolier*, p. 108-110. Lancelot rapporte qu'une condition essentielle demandée par Saint-Cyran « à ceux qui écrivaient, c'était un extrême secret dans les ouvrages que l'on entreprenait pour Dieu » (*Mémoires*, p. 240-242). Le jour de ses funérailles, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, assura « qu'il fallait porter le Clergé, dans la première assemblée, à donner les treize mille livres qu'il avait fait autrefois offrir à Aurelius, pour faire un tombeau superbe à M. de Saint-Cyran », et que, sur ce monument, « on pourrait mettre une renommée avec une trompette, d'où sortiraient des deux mots : *Petro Aurelio* » (Lancelot, *Mémoires*, p. 175).

³ Lancelot, *Mémoires*, p. 177. On en trouve le texte dans : *Œuvres* de 1675, t. 4, p. 59-71 ; Nicolas Fontaine, *Mémoires*, p. 437-440.

⁴ *Gallia christiana*, t. 4, p. 830.

⁵ Le détail de cette affaire se lit dans mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 110-122.

⁶ *Mémoires d'Utrecht*, t. 1, p. 342.

incroyable de voir les fautes grossières dont il a rempli son écrit, et les impiétés dont il a relevé son ignorance¹.

Les jésuites, qui furent chaque fois obligés de reculer et de se soumettre, ne pardonnèrent jamais à Saint-Cyran ses attaques contre leur Compagnie : ils durent interdire à Garasse de plus rien publier, et même de supprimer ses écrits ; ils furent contraints de nier que les jésuites anglais aient pu être les auteurs des écrits attaquant Richard Smith ; ils ne se risquèrent pas à riposter aux virulentes critiques contre Étienne Binet. D'ailleurs, l'activité de Saint-Cyran était sur le point de se diriger vers la controverse, avec une entreprise dont il ne viendra jamais à bout, interrompue qu'elle l'a été par sa captivité, mais aussi sans doute, plus profondément, parce que ce n'était pas son génie propre. En effet, à la sollicitation d'Hubert Charpentier et de Mathieu Molé, il se préparait à prendre la plume pour défendre les ouvrages du cardinal du Perron contre les ministres protestants qui les avaient attaqués, et qui étaient demeurés sans réponse.

Mais la conversion des années 1618 – il est ordonné prêtre – et 1620 – il abandonne à son frère Charles tous ses biens patrimoniaux – n'est pas encore achevée, même si elle a été consolidée par sa fréquentation assidue de Pierre de Bérulle, notamment. Il lui reste un pas à franchir : passer du domaine de la polémique à celui de la direction spirituelle, grâce au contact régulier avec les religieuses de Port-Royal.

Par l'intermédiaire de Robert Arnauld d'Andilly, qu'il connaît depuis 1620, il a déjà établi des relations avec le monastère de la vallée de Chevreuse. Son ami avait en effet dit à « mère, à la mère Angélique et à [ses] autres sœurs quel était le trésor [qu'il avait] trouvé² ». S'il refuse d'abord la charge de la conscience de la mère Angélique, privée de directeur par la mort de François de Sales en novembre 1621 pour accompagner dans son diocèse d'Aire son ami Sébastien le Bouthillier, il lui écrit, dès le 4 juillet 1623, qu'il n'entend pas « la refuser ni renoncer à la part que Dieu lui a acquise dans sa maison, de laquelle il se souvient plus que de beaucoup d'autres³ ». En 1625, il fait, la veille de l'Ascension un sermon et « entretint » l'abbesse « avec beaucoup de charité [...]. Il lui dit une parole qui la toucha beaucoup [...] ; il avait vu beaucoup d'abbesses réformer leurs monastères, [...] peu [...] leurs personnes⁴ ». Mais il faut attendre 1634, pour qu'il commence à prêcher les dimanches et fêtes à la grille des religieuses du Saint-Sacrement, la nouvelle fondation de Sébastien Zamet, composée de religieuses venues de Port-Royal avec, à leur tête, la mère Angélique :

¹ *Réfutation d'un examen naguère publié contre la réponse qu'on fit l'année passée aux remarques d'un théologien contre le Chapelet Secret du Très Saint-Sacrement*, s.l., 1634., préface, p. 18-20.

² *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées*, s.l., Aux dépens de la Compagnie, 1750-1752, 4 vol., t. 1, p. 32.

³ Lettre 17 – À Angélique Arnauld – Châtres (Arpajon), 4 juillet 1623.

⁴ *Mémoires d'Utrecht*, t. 1, p. 338-339.

M. de Saint-Cyran refusa d'abord de nous confesser, mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre parler, M. l'archevêque ne voulant pas que l'on prêchât dans notre église, et ce fut une singulière providence de Dieu sur nous, car outre qu'il n'eût pas pu, en prêchant publiquement, nous donner des instructions particulières et si convenables à des religieuses, nous eussions été accablées de personnes qui eussent voulu nous prêcher, et nous n'eussions point eu M. de Saint-Cyran. Il ne manquait point de nous faire cette charité toutes les fêtes et dimanches, à dix ou douze que nous étions, et il y assistait trois prêtres de condition de nos amis et proches voisins, et deux dames. Ces personnes étaient tellement ravies, que plusieurs fois, après le sermon, quand M. de Saint-Cyran était sorti, ils s'approchaient de la grille, et me disaient qu'il n'appartenait qu'à cet homme de prêcher la Parole de Dieu¹.

Au début du carême 1635 enfin, Saint-Cyran accepte, à la demande de Sébastien Zamet lui-même, de confesser les religieuses. La mère Angélique, qui avait au cœur « un grand désir [...] de s'abandonner entièrement à [la] conduite » de Saint-Cyran « et de renoncer à son propre esprit et à son propre sens, qui lui avaient fait faire tant de fautes² », lui écrit, le 18 septembre 1635 :

Nous avons une entière confiance à votre charité et à votre conduite une entière soumission ; quoi que ce soit que vous désiriez de nous, je ressens une obligation de m'y soumettre, comme à Dieu même. Je vous confesse aussi, mon bon Père, que je trouve la puissance de l'esprit de Dieu en vous, lequel m'assujettit, sans me permettre de faire aucun retour, ni de donner lieu à la moindre raison³.

Ce succès incontestable ne fut cependant pas du goût de Sébastien Zamet, si bien que dès l'été 1636, Saint-Cyran cesse de se rendre au Saint-Sacrement. C'est Antoine Singlin qu'il envoie désormais aux religieuses. La mort de Mme Arnauld d'Andilly l'année suivante, assistée par Saint-Cyran⁴, provoque la conversion d'Antoine Le Maître qui, le 6 octobre, vient s'installer à son, chez M. de Marcheville, près des Chartreux, avant de se loger, avec son frère, Simon Le Maître de Séricourt à Port-Royal en janvier 1638, bientôt suivis par Claude Lancelot, tandis qu'Étienne de Bascle se place lui aussi sous la direction de Saint-Cyran. En avril, Louis-Isaac Le Maître de Sacy, Vallemont et Saint-Elme, rejoignent eux-aussi Port-Royal.

Son activité de directeur ne se limite d'ailleurs pas aux religieuses ou aux Solitaires. Déjà dès 1627 sans doute, Saint-Cyran avait rédigé pour Chavigny, que son oncle, évêque d'Aire et son ami, lui avait confié en mourant, un bref programme de vie enraciné dans l'Écriture : *Le cœur nouveau*⁵, dont le sous-titre précise qu'il s'agit d'un « exercice pour une personne engagée dans le monde et dans le mariage, nouvellement convertie à Dieu ». En 1634-1638, c'est-à-dire l'époque où il commence à s'occuper des religieuses de Port-Royal, il rédige deux brefs traités spirituels : *l'Instruction pour se disposer à recevoir le sacrement de confirmation*, ainsi que les *Raisons de la cérémonie et de la coutume ancienne de suspendre le Saint-Sacrement dans les églises au-dessus du grand autel*. Lorsque Lancelot passe sous sa

¹ *Op. cit.*, t. 1, p. 338-344.

² *Op. cit.*, t. 1, p. 247.

³ [Pinthereau, François], *Le progrès du jansénisme découvert à Mgr le Chancelier par le sieur de Préville*, Paris, 1655. p. 79.

⁴ On en lit le récit dans Lancelot, *Mémoires*, p. 369-370.

⁵ Ce court texte occupe une dizaine de pages dans les *Œuvres* de 1675, t. 4, p. 77-88.

conduite, il parle « de son catéchisme qu'il composait alors », c'est-à-dire la *Théologie familière*, qu'il rédige à la demande de son ami Jérôme Bignon pour l'éducation chrétienne de son fils, Jérôme II Bignon, qui se trouvait alors à Port-Royal de Paris auprès d'Antoine Singlin¹.

Mais la patience de Richelieu touche à sa fin : il n'a pas supporté le refus que lui a opposé Saint-Cyran l'année précédente², pas plus que la retraite d'Antoine Le Maistre, qui renonce à une brillante carrière parlementaire pour entrer dans la solitude. Le regroupement des premiers solitaires à Port-Royal l'inquiète également : il pensait, après la mort de Bérulle en 1629, ne plus avoir à redouter un mouvement dévot qui s'opposerait à nouveau à sa politique d'alliance avec les princes protestants, et ne veut pas qu'un autre, en l'occurrence Saint-Cyran, prenne sa suite. L'arrestation du directeur de Port-Royal est décidée le 2 mai 1638, et exécutée le 14 mai. Ce jour-là les portes du château de Vincennes s'ouvrent devant lui : il n'en ressortira que le 6 février 1643, sans avoir jamais été jugé ni condamné, après la mort de Richelieu, mais la santé définitivement ruinée, si bien qu'il meurt dès le 11 octobre suivant.

La captivité de Vincennes, qui aurait dû, en toute logique humaine, marquer le déclin inéluctable du rayonnement de Saint-Cyran, en marque, bien au contraire, l'apogée. Elle représente l'étape ultime et déterminante de son ajustement à la volonté de Dieu, puisqu'il traverse ce que les mystiques appellent la « nuit ». Avant lui, saint François de Sales déjà l'avait vécue, de décembre 1586 à janvier 1587 : il lui « semblait qu'il était absolument réprouvé et qu'il n'y avait point de salut pour lui ». Au témoignage de la présidente Amelot, « cette violente imagination ne lui donnait aucun relâche, et l'horreur qu'il avait, plus de devoir être éternellement ennemi de Dieu que des tourments de l'enfer » fut si violente qu'il « pensa tomber malade, car plus il se raidissait contre cette tentation et tâchait de s'attacher à

¹ Tous ces textes se retrouvent dans la *Théologie familière avec divers autres petits traités de dévotion*, 6^e édition, revue et augmentée de nouveau, Paris, 1645. Ils sont repris dans les *Œuvres* de 1675, tome 4.

² Les *Vies intéressantes et édifiantes*, tome 1, p. 15-44 s'ouvrent sur des « mémoires de Mr. d'Andilly, au sujet de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran ». Il y expose les différentes causes « du mécontentement que M. le cardinal de Richelieu eut de M. de St. Cyran ». La dernière de ces causes, par ordre chronologique, mais citée la première par Arnauld d'Andilly, est le refus qu'oppose Saint-Cyran à la proposition que lui fait transmettre Richelieu de l'évêché de Bayonne : « Longtemps après, l'évêché de Bayonne étant vacant, M. le cardinal de la Valette, qui avait aussi une fort grande estime de M. de St. Cyran, et savait quelle était notre amitié, me pressa si fort, étant seul avec lui dans sa chambre, de lui dire franchement si je croyais que M. de St. Cyran voulût bien être évêque de Bayonne, qui était le lieu de sa naissance, qu'il me fut facile de juger que M. le cardinal de Richelieu, qui se le voulait acquérir en lui donnant cet évêché, et n'ignorait pas son peu d'inclination à s'engager dans de telles dignités, avait prié M. le cardinal de la Valette de me sonder sur cela, parce qu'il ne voulait pas être refusé. M'étant d'abord excusé de répondre, enfin me voyant pressé, je dis à S. E. que, puisqu'elle me commandait de lui dire mon sentiment, je ne croyais pas que M. de Saint-Cyran fût en disposition d'accepter un évêché. Sur quoi en élevant fort la voix, il dit : *Je m'en étais bien douté*, et l'affaire en demeura là, ce qui ne manqua pas sans doute de fort piquer M. le cardinal, de l'humeur dont il était » (p. 17-18).

la miséricorde divine, plus cette imagination entraînait avant dans son âme¹ ». À Jeanne de Chantal, avec laquelle s'était établi un échange épistolaire, Saint-Cyran écrivait « que ces peines intérieures et ces obscurcissements dont elle se plaignait, n'étaient que pour son exercice », que tel était le sens de sa vie et que, « quand ces peines cesseraient, elle cesserait aussi de vivre. Ce qui arriva de la sorte, toutes ses tentations étant entièrement cessées trois jours avant sa mort² ».

Au matin du vendredi 14 mai 1638, lendemain de l'Ascension, Saint-Cyran entre à Vincennes.

La première chose que fit M. de Saint-Cyran sitôt qu'il fut arrivé dans sa prison, fut de se mettre à genoux pour demander à Dieu la grâce d'en bien user, et pour s'offrir à lui en sacrifice, afin de n'avoir point d'autre volonté que la sienne dans les desseins qu'il aurait sur lui [...] Cependant, Dieu ne laissa pas d'exercer son serviteur dans les premiers jours par des peines intérieures très sensibles qui venaient de la tendresse de sa conscience et de la crainte qu'il avait d'avoir commis quelque faute dans sa conduite, qui eût contribué à le réduire dans l'état où il se voyait. J'ai su d'une personne à qui il s'était ouvert particulièrement, que Dieu le voulut humilier par des images horribles et des frayeurs de ses jugements, qui lui causèrent des peines inconcevables. Tout ce qu'il lisait dans l'Écriture ne lui donnait que de la terreur. S'il trouvait cette sentence : *Caecus caecum ducens, etc.* il croyait être de ceux-là, et qu'elle s'adressait à lui. S'il tombait sur cette autre : *Omnis plantatio quam non plantaverit Pater meus eradicabitur*, il s'imaginait que le temps en était venu, et que sa prison en devait être le commencement. Enfin il semblait que Dieu l'eût abandonné pour un temps, et que le démon, pour user du terme de l'Évangile, eût obtenu la permission de le cribler. Et il croyait ne voir partout que des arrêts de sa condamnation et de sa mort. C'est à quoi il a voulu faire allusion lui-même dans une des considérations de la fête de Pâques, où parlant de la grande désolation où étaient les apôtres, tant par la douleur d'avoir abandonné leur maître qu'à cause de la calomnie dont on les chargeait d'avoir enlevé son corps, et des suites qui leur en pourraient arriver, il dit que ceux qui ont ressenti ces sortes de peines savent que ce sont les plus grandes dont Dieu éprouve les siens en ce monde. Et il ajoute : *Dieu ne les a continuées que trois ou quatre jours aux apôtres, mais il les continue aux autres quelquefois huit, et quelquefois plus.* Parce qu'en effet les siennes durèrent douze ou quinze jours. Et un peu après, il dit encore : *J'en sais à qui Dieu a fait de pareilles impressions en des jours de fêtes, et de plus fortes en une des plus solennelles.* Par où il a marqué la Pentecôte qu'il passa dans cette agitation. Puis il continue : *Car je ne sais comment Dieu choisit ces jours pour éprouver davantage et purifier ceux qui sont à lui, et pour les humilier par de semblables peines, qui sont toutes dans le fond du cœur, comme étaient celles des apôtres.* Cependant, comme Dieu ne voulait que le purifier par toutes les siennes pour le rendre le véritable froment de Jésus-Christ, selon cette excellente parole du martyr saint Ignace, il le tenait toujours ferme dans le fond de l'âme. Le calme revint après la tempête. Et si Dieu ne le délivra pas de ses chaînes comme il fit à saint Pierre, il le délivra au moins de ses peines, et il le remplit de mille consolations par la même Écriture par laquelle il l'avait voulu affliger. Un jour donc, comme il sortait de la prière, ayant demandé à Dieu qu'il lui plût de lui faire voir par sa sainte Parole en quel état il était devant lui, la première qu'il lut fut celle-ci : *Qui exaltas me de portis mortis, ut annuntiem omnes laudationes tuas in portis Filiae Sion. Exultabo in salutari tuo. Infixae sunt gentes in interitu quem fecerunt. In laqueo isto quem absconderunt, comprehensus est pes eorum*, et le reste que l'on peut voir, où l'on reconnaîtra aisément que Dieu ne pouvait guère envoyer de consolation plus propre pour l'état où était son serviteur. Aussi, depuis cela, il n'eut plus aucune peine là-dessus, et il fut comblé de faveurs incroyables jusqu'au jour de sa délivrance, dont Dieu lui donnait même quelquefois des marques sensibles. Il semblait qu'il le voulût traiter comme Jésus-Christ fit ses apôtres après sa résurrection, qu'il affermissait de plus en plus par de fréquentes visites, pendant que ses ennemis, comme les Princes des prêtres, qui avaient suborné les soldats, cherchaient partout des dépositions contre lui et dressaient des informations qu'ils n'eussent osé produire³.

La captivité de Vincennes, loin de réduire le prisonnier au silence et de l'enfermer dans l'obscurité, attire à lui des personnes de plus en plus nombreuses, en quête de conseils, et

¹ Étienne-Marie Lajeunie, *Saint François de Sales. L'homme, la pensée, l'action*, Paris, 2 vol., 1966, t. 1, p. 140-145. Les citations que je donne ici sont extraites de ces pages.

² Lancelot, *Mémoires*, p. 195.

³ Lancelot, *Mémoires*, p. 71-73.

contraint ainsi le captif à écrire des lettres plus nombreuses encore qu'il ne l'avait fait jusqu'à présent. L' « oracle du cloître Notre-Dame¹ » est devenu le « martyr de la charité² ».

¹ Ce nom est de Jean Orcibal, qui le choisit comme titre du chapitre III de la première partie de son *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, qui s'empresse de préciser en note : « Le mot est employé ici dans un sens purement intellectuel, voisin, compte tenu des réalités sociales très différentes, de celui de *gens de lettres* au XIX^e siècle. Il n'a naturellement pas le sens de *libertin* (ou sceptique en religion) ».

² Lancelot, *Mémoires*, p. 82 : « Dieu, qui avait dessein de couronner son serviteur, voulait qu'il fût martyr de la charité en le faisant souffrir pour une vérité à la découverte de laquelle il y avait vingt ans qu'il travaillait » ;

**DEUXIÈME PARTIE : VOCATION EXTRAORDINAIRE, VOCATION ORDINAIRE,
MISSION ET VOCATION, VOCATION INTÉRIEURE ET VOCATION EXTÉRIEURE :
ÉVOLUTIONS ET CLARIFICATIONS.**

Depuis que Charles de Condren lui a présenté Pierre de Bérulle en 1620 à Poitiers, Saint-Cyran est devenu ami, disciple et collaborateur du fondateur de l'Oratoire de Jésus. En 1622, ils se retrouvent au cours d'entretiens qui duraient six ou sept heures : « Moi qui, sans parler des autres temps, ai hanté près d'un an entier dans son cabinet à six ou sept heures le jour et ai ouï parler de plusieurs choses ». La voix publique « le tient pour un homme apostolique », et lui-même « lui attribue quasi tout le bien qui est arrivé à notre royaume et à l'Église de France depuis quelques années¹ ». Avec son ami « il déplorait beaucoup la plaie que le concordat avait fait dans l'Église en lui ravissant le droit de nomination et de choisir un prêtre tel qu'elle aurait pu le désirer. Et il remarquait que, depuis cela, on n'avait point encore vu d'évêque en France, qui eût été reconnu saint après sa mort² ». D'autres évêques partageaient cet avis de Saint-Cyran : ainsi Étienne de Vilazel, évêque de Saint-Brieuc de 1631 à 1641, « croyait » de même « que le concordat avait tiré la sainteté de l'Église et y avait jeté la mondanité, et que, tôt ou tard, quelques-uns de nos grands rois renonceraient³ ».

Si « nul ne doute qu'il ne faille placer le cardinal de Bérulle à l'origine de la spiritualité sacerdotale et de l'action réformatrice qui ont peu à peu donné au clergé français la physionomie particulière qu'il a conservée plusieurs siècles⁴ », l'étude de son influence sur des disciples, parmi lesquels figure Saint-Cyran, mais aussi Métézeau et Bourgoing, demande encore à être approfondie.

Or, la pensée de Saint-Cyran, tout en demeurant fidèle aux intuitions de son maître et ami, présente pour sa part une innovation majeure. Je veux parler de ses réflexions sur les

¹ Lettre 37 – À François Bourgoing – Paris, 5 octobre 1629.

² Lancelot, *Mémoires*, p. 256. Antoine Arnauld hérite de ces sentiments, et les illustre par le sentiment de saint Louis : « Pourquoi donc un roi à qui Dieu a donné un véritable amour de son salut ne serait-il point touché de ce que des évêques, dont la piété et la suffisance lui seraient connues, lui pourraient représenter sur cette matière. Le droit qu'a l'Église de choisir des pasteurs, dont on n'a pu la dépouiller qu'avec injustice. Combien il est difficile de ne point engager sa conscience en faisant ce choix, lors même qu'on a un vrai droit de le faire ; combien plus quand on n'en a point de légitime. L'exemple de saint Louis, à qui sont ambassadeur ayant apporté de Rome un privilège du pape pour nommer aux prélatures de son royaume, il le jeta aussitôt au feu en disant : Je n'approuve point que vous m'ayez apporté ce privilège du pape, parce que je suis persuadé que je ne le pourrais accepter sans exposer mon salut et celui de mon royaume. Un autre exemple de Louis le jeune, qui jeta aussitôt dans le feu des lettres du pape, qui contenaient un semblable privilège, en disant : J'aime mieux qu'elles soient brûlées, que de m'exposer pour elles à être brûlé éternellement dans l'enfer. Cette terrible déclaration du saint concile de Trente : Que ceux qui nomment aux évêchés sont obligés d'y nommer ceux que, de bonne foi, ils en jugent les plus dignes, et que s'ils ne le font, ils commettent un péché mortel » (*Sentiment de M. Arnauld sur ce qu'on a proposé pour remédier aux désordres que produit en France la longue vacance de tant d'évêchés*, dans : *Œuvres*, tome 37, p. 693).

³ J.-B. Noulleau, « Oraison funèbre de Mgr de Vilazel », cité par Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, t. VII, p. 202.

⁴ Jean Orcibal, préface à : Michel Dupuy, *Bérulle et le sacerdoce. Étude historique et doctrinale. Textes inédits*, Paris, Lethielleux (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes », 7), 1969, p. 7.

notions de vocation intérieure et de vocation extérieure, ainsi que sur leurs rapports mutuels, ce que nul avant lui n'avait encore fait.

En théologie catholique, parler, au début du XVII^e siècle de « vocation », c'est essentiellement désigner l'acte de l'Église qui appelle à embrasser un état de vie, à assurer une fonction, à exercer un ministère déterminé et précis. La vocation est ainsi synonyme de mission, selon Robert Bellarmin, par exemple: « *Vocatio seu missio*¹ ». Une trace de cette définition se retrouve d'ailleurs dans la pensée 260 de Saint-Cyran : « C'est en cela qu'un hérétique est hérétique, de ce qu'il prétend prêcher une véritable doctrine sans mission. C'est en cela que le prêtre catholique est coupable devant Dieu, de ce qu'il prêche sans avoir reçu une mission intérieure de Jésus-Christ ».

Lorsque Bérulle, avant 1614, dans ses *Conférences* aux confrères de l'Oratoire, évoque la vocation - en les invitant par exemple à demeurer fidèles à la grâce de leur vocation - il ne s'interroge pratiquement pas ou peu sur l'origine ou la source divine de cette vocation, mais il décrit plutôt une mission à accomplir dans la fidélité à un choix posé une fois pour toutes, et que l'Église a authentifiée². Comment ses confrères ont ressenti l'appel intérieur à entrer embrasser le mode de vie de l'Oratoire n'est alors pas sa question : il les presse de demeurer fidèles à l'état de vie qu'ils ont embrassé librement, et leur en indique les moyens.

Il est vrai cependant qu'à Madame Acarie, il confie en 1604 déjà qu'il lui semble « qu'il doit être dur d'employer à cet œuvre des âmes qui n'y aient point de disposition éminente, ni de vocation intérieure³ ». Mais la même année, il parle aussi de la « vocation [...] très singulière pour cet œuvre » d'Anne de Saint-Barthélémy, et un peu plus loin,

¹ Robert Bellarmin, *Disputationum Roberti Bellarmini [...] de controversiis christianae fidei adversus hujus temporis haereticos*, Pragues et Francfort, 3 volumes, 1721. Il s'agit, au tome second, de la *Secunda controversia generalis de membris ecclesiae militantis tribus libris explicata. Liber primus: De clericis*, chap. II, n° 1 : « *Sequitur altera quaestio de institutione episcoporum, aliorumque Ecclesiae ministrorum, quae sane cum gravissima, tum etiam utilissima est, non ad id modo, de quo agimus in praesentia, sed etiam ad veram Dei Ecclesiam cognoscendam. Illud autem initio praemittendum est, appellatione creationis episcoporum tira contineri: Electionem, ordinationem et vocationem, seu missionem. Electio nihil est aliud, quam designatio certae personae ad Ecclesiasticam praefecturam; ordinatio, sacra caeremonia est, qua certo ritu futurus episcopus inungitur et consecratur; missio seu vocatio jurisdictionem tribuit* ». Même sens chez Vazquez : « *In creatione ministrorum Ecclesiae tria continentur, primum est electio, alterum est ordinatio, tertio autem vocatio, seu missio [...] Vocatio autem, seu missio est collatio iurisdictionis in aliquos [...] Haeretici vero nostri temporis dixerunt, omnem electionem et vocationem, seu missionem quorumcumque ministrorum, ad universam Ecclesiam, oc est, tam ad populum, quam ad clerum iure divino pertinere, ita ut sine consensu populi nullius momenti sit ministrorum election, et vocatio, seu missio* » (*Disputatio CCXLIV: De electione, et vocatione, seu missione ministrorum Ecclesiae, caput I*, dans : *Commentariorum ac disputationum in tertiam partem sancti Thomae tomus tertius autore R.P. Gabriele Vazquez bellomontano Societatis Iesu theologo. Disputationibus de Eucharistia, et Missae Sacrificio additae sunt disputationes quindecim de Sacramento Ordinis*, Anvers, Pierre et Jean Belleros, 1621).

² Les pages qui suivent doivent beaucoup à l'étude déjà ancienne, mais toujours actuelle, de Michel Dupuy, citée dans une note précédente. J'approfondis le sillon qu'il a tracé, et ma tâche a été grandement facilitée par l'édition en cours d'achèvement des *Œuvres* de Bérulle dont j'ai parcouru les dix tomes déjà parus avec attention. Le Père Dupuy n'aura pas vu sur terre l'achèvement de l'œuvre qu'il avait entreprise et dirigée avec sa compétence et sa science habituelles : je tenais à lui rendre ici cet hommage.

³ Lettre 27 de [juin 1604], dans : *Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle*. Éditée par Jean Dagens, Paris/D.D.B et Louvain/Bureaux de la *Revue d'histoire ecclésiastique* (« Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique », 17-18-19), 1937-1939, 3 vol., tome 1, p. 65.

toujours dans la même lettre, parle de cette « sœur laïe que la sainte Mère a voulu faire du chœur pour la faire fondatrice », mais qui a refusé par humilité, voulant « demeurer en sa première vocation¹ ». En 1611, il déclare ne pas vouloir contrarier la « vocation » du Père Bermond, qui a décidé de quitter les Doctrinaires pour entrer dans la Compagnie de Jésus², tandis que l'année suivante, il « supplie le maître de la moisson » d'accepter le « labeur » de M. de Soulfour et de les réunir tous deux « pour le servir selon sa sainte volonté en la perfection de son amour et de notre vocation³ ».

À une religieuse carmélite, il conseille de lire « Grenade en son mémorial » et de demander « à Dieu sa grâce et sa lumière pour purifier [son] âme et croître en son amour ». Puisque « la volonté de bien faire contente Dieu et nous dispose à sa grâce », qu'elle honore « ses miséricordes éternelles sur nous et les pensées divines et charitables que l'âme sainte de Jésus a eues sur son âme, sur [sa] vocation et sur [sa] conversion lorsqu'elle vivait et pâtissait sur la terre⁴ ».

Lorsqu' à la fin de 1612 ou au début de 1613, il écrit aux Pères de l'Oratoire de Provence, on constate bien toujours la permanence d'une hésitation dans le sens entre vocation et ministère, entre appel et état de vie : « Je supplie le Dieu de paix Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a voulu réunir tout à soi-même, nous unir tous en lui et nous rendre tous capables de le servir en la perfection que requièrent notre ministère et vocation⁵ ».

Chapitre 1 : Les controverses avec les réformés : vocation ordinaire et vocation extraordinaire chez Jean Calvin, Philippe de Mornay et Pierre Du Moulin.

Dès le mois de septembre 1608, Bérulle s'engage avec conviction sur le terrain de la controverse. Du 24 au 28 septembre, il rencontre Pierre Du Moulin qui, depuis 1606, est pasteur de Charenton. Le 11 avril 1609 est organisé, par les proches de Madame de

¹ Lettre 32 du 5 septembre [1604] à Madame Acarie, tome 1, p. 73-74.

² Lettre 61 du 5 février 1611, à Madame de la Fare, tome 1, p. 125. Voir aussi la lettre 62 du même jour au P. Romillion : « Je ne spécifie point le Père Bermond, encore que je l'estime beaucoup, et que je l'eusse bien désiré si Dieu ne l'eût appelé ailleurs (mais la crainte que j'aie eue de lui donner quelque sujet de peine en sa vocation m'a retenu de lui écrire et de l'avertir de l'état de cette affaire) » (tome 1, p. 127).

³ Lettre 72 du 18 janvier 1612, à M. de Soulfour, tome 1, p. 147. Voir aussi la lettre 77, adressée au même le 13 mars 1612 : « Je prie Dieu qu'il nous assemble et unisse tous en un même lien pour un même dessein sous la conduite du Saint-Esprit, et qu'il nous rende dignes de le servir par sa grâce selon la vocation à laquelle il a daigné nous appeler » (tome 1, p. 151).

⁴ Lettre 264, de janvier 1620, tome 2, p. 99-100.

⁵ Lettre 86, tome 1, p. 160-161. Voir aussi la lettre 304, du 4 décembre [1620], au Père Gibieuf : « Je vous écris ce mot en hâte pour vous dire que de Toulouse je vous ai adressé un nommé le P. Cometz sujet bien capable et bien connu de M. le président Resseguier. Il a grand besoin d'une très bonne conduite ; c'est pourquoi je le vous ai envoyé ; je vous supplie de l'accueillir avec grand soin et charité ; on le voulait divertir de sa vocation, mais il a plu à Dieu le conserver » (tome 2, p. 182).

Mazancourt, un débat entre le même Pierre Du Moulin et un jésuite, le Père Gontier, qui conduit, le 18 avril, à l'abjuration de Madame de Mazancourt à Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est à cette occasion que Bérulle rédige ses trois discours de controverse, consacrés à la mission des pasteurs, au sacrifice de la messe et à la présence réelle du Corps du Christ dans l'Eucharistie. Il participe encore la même année à une controverse à Troyes¹.

Le premier discours traite donc précisément « de la mission des pasteurs en l'Église, sur l'article 31 de la Confession de foi imprimée à Genève² ». La question débattue semble simple : les protestants ne doutent pas de la nécessité pour les pasteurs d'une vocation, mais par qui ont-ils été appelés, et singulièrement par qui Luther et Calvin ont-ils été appelés à réformer et gouverner l'Église ? Peuvent-ils revendiquer des signes certains de l'authenticité de cette vocation, et quels sont les critères de leur vérification ?

Bérulle voit dans cette question « le pivot de leur Église » ainsi que « la base et le fondement de leur état [...], le sujet de leurs exercices et ministères [...], le centre de leurs passions et le point décisif de leur éternité³ ». Pour lui, ce n'est que dans une succession ininterrompue qui remonte jusqu'au Père dans les cieux, lui-même source de la mission par laquelle le Christ est envoyé dans le monde, que peut se fonder une véritable mission :

Or de ce texte et de tout ce discours fondé sur la mission de Jésus-Christ et de ses apôtres, concluons maintenant et disons que, si le Verbe éternel duquel l'être est parole et duquel la parole est substance, c'est-à-dire parole subsistante et incréée, ce néanmoins ne paraît et ne subsiste dans le monde que par la mission et ne parle ni ne prêche sur la terre que par mission et n'envoie ses Apôtres que parce qu'il est premièrement envoyé de son Père à cet effet. À qui de ces nouveaux pasteurs et évangélistes de ce siècle appartiendra-t-il d'envoyer sans être envoyé ? Ce qui ne convient pas même au Fils de Dieu et ne peut convenir qu'à l'Antéchrist et à ceux qui lui ressemblent. Et à qui d'entre eux conviendra-t-il de prêcher sans être envoyé ?

¹ Sur cette question, voir Cadoux (Richard), « Bérulle et les protestants », dans *L'Oratoire du Louvre et les protestants parisiens*, Genève, Labor et Fides, 2011.

² Pierre de Bérulle, *Trois discours de controverse, Premier discours*, dans : *Pierre de Bérulle. Œuvres complètes*, Paris, Cerf/Oratoire de France, 1997, tome 6, p. 177-318. En particulier les n^{os} IX (« L'auteur entre dans la question proposée de la mission des pasteurs et remarque la fuite du Sieur Du Moulin et la faiblesse de tous les ministres en la défense de cet article 31 qui contient le fondement de leur Église et le sujet de tous leurs exercices »), X (« Du Moulin sommé de rendre raison de sa vocation fuit et allègue que quiconque se mêle de demander à autrui raison de sa vocation s'oblige à rendre premièrement raison de la sienne ; ce que l'auteur montre être faux »), XI (« Du Moulin veut faire croire que nous sommes empêchés à justifier notre mission, ce que l'auteur prouve être très faux. Les hérétiques, étant sommés de justifier leur mission, sont obligés ou de faire miracle ou de se reconnaître affronteurs ou de mendier le secours de la nôtre. Le point de la mission est fondamental au jugement même des hérétiques »), XII (« Le moyen employé par le Sieur Du Moulin pour montrer que nous n'avons point de mission pèche contre les lois de logique, et ou fait contre lui-même ou contient une fuite manifeste »), XIII (« Pour justifier notre mission, nous ne sommes point obligés de montrer l'institution des prêtres. Et pour montrer l'institution des prêtres, il n'est point nécessaire de la montrer en la Sainte Écriture, combien que cela se pût aisément. Autorité des traditions. Les traditions font partie de la parole de Dieu »), XVII (« L'article 31 de leur nouvelle Confession de foi est épluché par le menu, spécialement en ce qu'ils se disent être *gens suscités d'une façon extraordinaire pour dresser l'Église de nouveau* »), XVIII (« Ces gens suscités de Dieu, ainsi qu'ils disent, d'une façon extraordinaire sont contredits par ceux-là mêmes qui les publient tels et les uns condamnent les autres »), XXVI (« L'auteur infère de ce que dessus la nullité de la prétendue mission des hérétiques, qui ne se peut aucunement résoudre ni référer par le regrès de la succession en celle de Jésus-Christ et de ses apôtres »). L'abbé David Gilbert écrit justement, p. 175 : « Si l'on veut retracer la naissance et l'affirmation du critère de l'attrait dans la théologie catholique de la vocation sacerdotale, il convient de choisir la Réformation comme point de départ de ce parcours historique et doctrinal ». Mais, d'une part, il me semble qu'il faudrait plutôt parler ici, dans la pensée des réformateurs, de l'apparition de la notion de nécessité (pour sauver l'Église, une vocation extraordinaire est justifiée) et d'autre part, que pour Saint-Cyran, la notion d'attrait est équivoque et périlleuse, et que tout son effort est justement celui d'une vérification objective de la vocation, dans laquelle ni l'attrait ni la compétence ne sont considérés comme primo-déterminants.

³ *Op. cit.*, p. 188.

Ce qui ne convient ni au Fils de Dieu, ni à ses apôtres [...] Il faut certes que vous reconnaissiez de bonne foi que les premiers instituteurs de votre Église en ce siècle établissent d'eux-mêmes et en eux-mêmes un nouveau principe de mission qui doit servir de ressource à la mission ordinaire de leur Église. Et que cette mission est si faible à l'épreuve qu'ils ne veulent pas vous permettre de vous en enquérir seulement et qu'elle ne peut être dérivée de la mission et puissance de Jésus-Christ et de ses Apôtres, ni par succession ordinaire, ni par délégation extraordinaire. Et qu'ils posent en ce faisant un autre fondement de l'Église que Jésus-Christ et une autre source de l'autorité divine en icelle que la puissance que le Fils de Dieu a reçue de son Père et qu'il a donnée et communiquée à ses Apôtres selon le texte évangélique, en suite et en vertu de laquelle ils ont été envoyés et l'Évangile a été publié par l'univers. Et que par ainsi non seulement ils s'arrogent ce que nous avons montré ne pas appartenir même au Fils de Dieu, ni à ses Apôtres, qui est de prêcher sans être envoyé par autrui, mais aussi ils ravissent à Jésus-Christ ce qui lui appartient, à savoir d'être *l'unique fondement* de son Église ; ce qu'ils feignent toutefois lui vouloir conserver si religieusement, lorsqu'au préjudice de sa parole ils ne veulent pas avouer que saint Pierre soit *la pierre* sur laquelle après Jésus-Christ et de par Jésus-Christ soit bâtie cette Église. Où au contraire ils se publient et constituent eux-mêmes fondement de l'Église, et (ce qui est intolérable) fondement *non fondé* sur Jésus-Christ, puisque leur mission ne se peut résoudre ni référer par le regrès [c'est-à-dire : en remontant] de la succession en celle de Jésus-Christ et de ses apôtres. Car ce qui donne cette belle qualité à notre Sauveur, tant prêchée par les Apôtres et les prophètes, d'être la roche vive et la pierre fondamentale de la maison de Dieu, c'est la procession et la mission qu'il a reçue de son Père et que tous les Apôtres et pasteurs ont reçue de lui, qui le fait être tout ensemble le Fils unique de Dieu en la divinité et *l'unique* fondement en son Église¹.

Si donc la vocation des pasteurs n'est pas légitime c'est qu'à la différence des prêtres catholiques, ils n'ont pas été ordonnés par un évêque, et ne s'inscrivent pas dans une succession ininterrompue qui remonte jusqu'aux apôtres, et par eux au Christ, et par le Christ au Père². Premier tournant remarquable donc, dans la pensée de Bérulle : l'inscription dans la succession apostolique n'est pas pure entrée mécanique dans une hiérarchie ecclésiastique qui authentifie un appel. Une parole du Christ indique l'origine et le terme de cette mission que les prêtres authentiques ont reçue : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie³ ».

Or cette mission que Notre Seigneur a reçue de son Père est de telle importance que c'est la base et le fondement de la religion chrétienne et comme le vrai ciment de l'État du Fils de Dieu qui nous unit tous à lui en la créance que nous avons de son envoi, comme elle unit le Fils de Dieu à son Père en l'ouvrage de notre salut [...] Et de fait Notre Seigneur en la prière qu'il fit à Dieu son Père en la fin de ses jours ne lui représente en faveur de ses Apôtres que cette créance qu'ils avaient eu de sa mission, comme étant un chef principal et un point important à les rendre recommandables à sa Divinité et à les faire dignes de sa protection paternelle en ce sien départ [...] Et dans le même texte en continuant ce discours avec son Père au dernier de ses jours et

¹ *Op. cit.*, p. 230-232

² En ce sens, l'abbé Gilbert a raison d'écrire que Bérulle « substitue de façon significative le mot mission à la notion, encore essentiellement canonique, de vocation », quittant ainsi « le domaine du droit pour s'élever à la théologie trinitaire » (p. 40). Mais il me semble possible d'aller plus loin encore, ce que j'essaie, à la suite de Michel Dupuy, de faire ici.

³ *Jean 17, 18*. Cette idée est développée par Michel Dupuy, *Bérulle et le sacerdoce*, p. 66-67. L'abbé Gilbert pour sa part, écrit, p. 197 : « En substituant la notion de mission à celle de vocation, Bérulle permet aussi à la théologie de la vocation de progresser plus qu'il n'y paraît. L'envoi suppose nécessairement l'appel. Celui-ci, en tant que tel, n'est pas l'objet de la réflexion de Bérulle. Mais justement, le risque de toute théologie de la vocation n'est-il pas de considérer l'appel en soi, indépendamment de ce en vue de quoi il est adressé, c'est-à-dire en vue de la mission ». C'est vrai, si l'on en demeure aux discours de controverse. Mais je vais essayer de montrer ensuite, en creusant le sillon indiqué par Michel Dupuy, p. 97-100, que dans les discours et entretiens de Bérulle notamment apparaît toute une évolution de sa vision de la vocation, notion à laquelle il devient alors impossible de substituer purement et simplement celle de mission. Saint-Cyran se réfère aussi à cette parole, notamment dans la pensée 248, en affirmant que le prêtre « qui veut vivre pour Jésus-Christ en mangeant Jésus-Christ, doit être envoyé par Jésus-Christ comme Jésus-Christ était envoyé par son Père ». Mais il l'applique à la vocation intérieure, et non à la vocation extérieure. Il écrit encore dans la pensée 388 que « le prêtre ne doit pas seulement dire : *Ma doctrine n'est pas la mienne, mais celle de Dieu*. Il doit encore dire : *Ma mission n'est pas la mienne, mais celle du Saint-Esprit* ». Il invoque, dans la pensée 390, le même texte évangélique, et lui en adjoint un second : « Voyez ce que Jésus-Christ dit de sa mission en saint Jean pour prouver qu'elle est de Dieu, et vous verrez le vrai moyen de discerner la vraie mission d'un prêtre, et particulièrement lorsqu'il dit, qu'il est venu pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé. Si un prêtre fait cela, il donne une grande marque de sa mission. Voyez le ch. 15 de saint Jean, et vous verrez encore que le prêtre ne doit rien faire sans consulter Dieu et sans en voir presque le dessein dans Dieu ».

en la plus chère de ses heures et comme lui rendant compte de sa venue et de sa légation en la terre avant que partir, il réduit l'état de ses affaires en ce point et comprend le tout en ces paroles : *Sicut tu me misisti et ego misi eos*, où il faut remarquer que non seulement il envoie ses Apôtres et non seulement il pose et affermit l'autorité de leur prédication sur l'autorité de la mission qu'ils reçoivent de lui, mais il les envoie *comme il a été envoyé*, c'est-à-dire, pour peser dignement les paroles de celui qui est l'oracle du ciel et de la terre et duquel les mots et les syllabes sont autant de mystères, et pour déployer le sens caché en ce *sicut* et en cette relation, substitution et similitude, de l'envoi des disciples à l'envoi du Maître, il fonde notamment leur mission sur la *mission* propre qu'il a reçue de Dieu son Père, qui est un point digne de grande considération. Car comme il n'a point l'être et la vie en la divinité de soi, mais de son Père, aussi n'exerce-t-il en l'Église aucune fonction que de la part de son Père et ne veut pas qu'aucune action sienne et en particulier cette mission de ses Apôtres, subsiste par son seul pouvoir. Mais il la réfère jusques à son Père et l'établit sur la mission même qu'il a reçue de lui. Aussi répète-t-il ailleurs cette vérité comme étant de singulière importance et il dit à ses Apôtres en saint Jean 20 ce qu'il avait dit d'eux ici à son Père en saint Jean 17 : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi aussi je vous envoie*. D'où je tire d'abondant qu'il les envoie avec puissance, non seulement d'enseigner, mais aussi d'envoyer de sa part leurs disciples. Car il a été envoyé de son Père avec pouvoir non seulement de prêcher, mais aussi de les envoyer eux-mêmes¹.

Et de conclure un peu plus loin que « comme le Fils de Dieu est tellement envoyé du Père que nul n'est envoyé *que par lui*, non pas même le Saint-Esprit », de même « les Apôtres sont tellement envoyés de Jésus-Christ que nul n'est envoyé *que par eux* ou par ceux qui représentent leur autorité » à l'exclusion même de « ceux que la vocation extraordinaire a présentés à l'Église et qui ont été immédiatement envoyés du Saint-Esprit » de manière à ce que soit accomplie « de tout point cette divine parole : *Comme le Père m'a envoyé, ainsi aussi je vous envoie* ». Même saint Paul, dont la vocation était « aussi extraordinaire que sa conversion est miraculeuse » a dû passer « par l'imposition des mains et par le ministère de l'Église² ».

L'article 31 de la *Confession de foi* de Genève posait comme principe que la vocation des réformateurs avait été extraordinaire, qu'ils avaient été appelés immédiatement et exceptionnellement par Dieu, comme l'avaient été les prophètes, pour remédier à la corruption de l'Église :

Nous croyons que nul ne se doit ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Église, mais que cela se doit faire par élection, en tant qu'il est possible et que Dieu le permet. Laquelle exception nous y ajoutons notamment, pour ce qu'il a fallu quelquefois et même de notre temps auquel l'état de l'Église était interrompu que Dieu ait suscité gens d'une façon extraordinaire pour dresser l'Église de nouveau, qui était en ruine et désolation. Mais quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il se faut toujours conformer à cette règle que tous pasteurs, surveillants et diacres aient témoignage d'être appelés à leur office³.

Or, répond Bérulle, cette loi d'exception n'est pas fondée dans l'Écriture, elle a été introduite par les réformateurs en raison d'une nécessité qu'ils jugeaient expresse, et que donc, puisque « cette exception n'est écrite aussi bien que la loi précédente par les apôtres ou évangélistes, leur Église nouvelle n'a point de fondement de son autorité en l'Évangile et partant n'est point l'Église de Jésus-Christ en la conduite et autorité de laquelle il faut que les chrétiens fassent leur salut ».

¹ *Premier discours. De la mission des pasteurs*, p. 227-228.

² *Op. cit.*, p. 229.

³ Cité par Bérulle, *op. cit.*, p. 205.

Que d'abondant il n'y a aucun texte formel qui dise ce que dit ce 31^e article : *Que l'Église chrétienne sera dressée de nouveau par gens suscités d'une façon extraordinaire*, ni qu'il y doit avoir après le siècle des apôtres une autre ressource et principe d'autorité apostolique en l'Église chrétienne que celle qui est dérivée de la puissance de Jésus-Christ par sans apôtres sans interruption. Et toutefois on vous fait croire en ce lieu que *l'état de l'Église était interrompu et qu'eux sont suscités par Dieu d'une manière extraordinaire*. Dont il s'ensuit que leur Église n'a point d'autorité apostolique et ne peut être dite apostolique pour ce regard, non plus qu'une Église qui serait schismatique et qui conviendrait en doctrine avec la vraie Église¹.

Pourtant, il n'est pas douteux que la pensée de Jean Calvin, par exemple, pose un principe intéressant en introduisant la distinction entre vocation intérieure, secrète et dont seul celui qui est le bénéficiaire peut rendre témoignage, encore que ses œuvres puissent révéler sa disposition intérieure, et vocation extérieure dont la reconnaissance appartient à l'Église :

Or cette matière [la vocation] gît en quatre points. C'est que nous sachions quels doivent être les ministres qu'on élit, comment on les doit élire, qui sont ceux qui ont le droit d'élection, et avec quelle cérémonie on les doit introduire en leur charge. Je parle seulement de la vocation extérieure, laquelle appartient à l'ordre de l'Église, me taisant de la vocation secrète, de laquelle un chacun ministre doit avoir témoignage en sa conscience devant Dieu et dont les hommes ne peuvent être témoins. Or cette vocation secrète est une bonne assurance, que nous devons avoir en notre cœur, que ce n'a point été pour ambition, ne pour avarice, que nous avons prins cet état, mais d'une vraie crainte de Dieu, et par un bon zèle d'édifier l'Église. Cela est bien requis, comme j'ai dit, en chacun de nous, qui sommes ministres, si nous voulons que notre ministère soit approuvé de Dieu. Néanmoins si quelqu'un y entre par mauvaise conscience, il ne laisse point d'être dûment appelé quant à l'Église, moyennant que sa méchanceté ne soit point découverte. Nous avons aussi accoutumé de dire d'aucuns hommes privés, qu'ils sont appelés au ministère, quand nous les voyons aptes à cela, d'autant que la science avec la crainte de Dieu, et les autres vertus d'un bon pasteur, sont comme une préparation pour y venir. Car ceux que Dieu a élu à cet office, il les garnit premièrement des armes qui sont requises pour l'exploiter, afin que ils n'y viennent point vuides et mal apprêtés. Pourtant saint Paul en la première aux Corinthiens, voulant traiter des offices, commence par les dons que doivent avoir ceux qui y sont appelés².

¹ Premier discours de controverse, XVII, édition citée, p. 206. Voir aussi un passage important en XI, p. 191-192: « Il est faux et plus que faux que nous soyons empêchés à leur montrer les témoignages de la vocation que nous leur demandons et le silence de nos adversaires en ce sujet, qui depuis cinquante ans accusent l'Église de tous les crimes fors de celui d'attentat et d'usurpation en l'autorité pastorale, leurs défaites et saillies ordinaires de ce point en un autre quand il leur est proposé, la fuite même et le change donné en la présente dispute, leur recours ordinaire à notre mission quand ils se trouvent pressés sur l'extraordinaire et l'aveu public qu'ils font que nous avons la succession des personnes montre assez le peu de peine qu'ils nous donnent en cet article [...] Et ce, non seulement par la géhenne que leur donne la Sainte Écriture et l'antiquité en cet article, mais encore par l'organe et la sentence de leurs premiers pasteurs qui ont dressé l'Église prétendue réformée en ce siècle. Car Luther dans Sleidan, auteur protestant et non suspect, mande aux gouverneurs d'une ville d'Allemagne où Muncer, chef des anabaptistes se voulait retirer : *Qu'ils lui demandent avant de le recevoir, qui lui avait donné la charge d'enseigner et par qui il avait été appelé. Et s'il dit que c'est Dieu qui l'envoie, qu'ils lui commandent de prouver sa vocation par quelque signe évident ; s'il ne le peut faire, qu'ils le chassent et renvoient, car c'est le propre et ordinaire de Dieu, ce dit-il, toutes et quantes fois qu'il veut que la forme ordinaire et accoutumée soit changée, de le déclarer et témoigner par quelque signe* ».

² Calvin, *Institution de la religion chrétienne. Composée en latin par Jean Calvin et translattée en françois par lui-même, et encores de nouveau revue et augmentée, en laquelle est comprinse une somme de toute la chrétienté. Avec la préface adressée au roi, par laquelle ce présent livre lui est offert pour confession de foi. Semblablement y sont ajoutées deux tables, l'une des passages de l'Écriture, que l'auteur expose en ce livre, l'autre des matières principales contenues en icelui*, s.l., Philibert Hamelin, 1554, VIII, 45. Sur la vocation universelle au salut, voir XIV, 29 : « Touchant de la sentence de Christ, que plusieurs sont appelés, et peu d'élus, il s'en faut beaucoup qu'elle se doive ainsi entendre. Pour en avoir la vraie intelligence, il nous faut noter qu'il y a double espèce de vocation. Car il y a la vocation universelle, qui gît en la prédication extérieure de l'Évangile, par laquelle le Seigneur invite à soi tous hommes indifféremment, voire même ceux auxquels il la propose en odeur de mort, et pour matière de plus griève condamnation. Il y en a une autre spéciale, de laquelle il ne fait quasi que les fidèles participants, quand par la lumière intérieure de son Esprit il fait que la doctrine soit enracinée en leurs cœurs ».

De Calvin et Théodore de Bèze¹, cette distinction passe dans les écrits des théologiens calvinistes français que Saint-Cyran connaissait, notamment Philippe Duplessis-Mornay et Pierre Du Moulin.

Certes Duplessis-Mornay, dans son *Traité de l'Église*, en bon controversiste, se limite à justifier la « légitime vocation » des pasteurs pour réformer l'Église, reprenant pour cela la distinction classique des réformés entre vocation ordinaire et vocation extraordinaire, mais il n'aborde pas directement la question de la vocation intérieure. Il demeure intéressant cependant, dans la perspective abordée ici, de parcourir ces pages : la nature de l'Église et celle de la vocation sont en effet intimement liées.

Après avoir balayé d'un revers de main l'argument de la succession apostolique², parce qu'elle peut ne pas être exempte d'erreurs, souligné l'effet dévastateur du temps qui

¹ Théodore de Bèze, *Epistolarum theologicarum Theodori Bezae Vezelii, liber unus*, Genève, 1573, p. 48-49 (lettre du 2 juin 1566) : « *Epistola V. Alamanno, Lugdunensis ecclesiae turbatori* » ; « *Conquestus sum apud te, quod Ecclesiam istic turbares. Hoc ego vero, inquis nec feci, nec cogitavi, nec unquam factum velim. Qui tu cogitaris, et quid nunc cogites non quaero. Imo libenter, sicut christianan charitas iubet, tibi concedo tale tuum propositum non fuisse, ut ecclesiam turbare velles. Affirmo tamen, sive id prudens sive imprudens feceris, abs te turbatam esse ecclesiam. In quo si perrexeris, futurum sit omnino, ut ultricem Dei manum sentias, quod quidem ego minime velim, sed te potius ecclesiae reconciliari, et pacatam felicemque vitam transfigere. Proferam autem argumenta quae velim ut expendas. Turbare is dicitur qui sanctum et legitimum ordine violat. Ordo hic est in ecclesia constitutus a Filio Dei, et ab omnibus veris prophetis et apostolis immobiliter observatus, ut nemo nisi vocatus doceat in ecclesia [...] Vocatio vero ad docendam ecclesiam (de hac enim una vocationis specie nunc agimus) duplex est, una ordinaria, altera extra ordinem [...] Ordinariam certe vocationem praetextere non potes. Quis enim te elegit ? Ergo de extraordinaria videamus [...] Huic vero tum demum locum esse dicimus, quum vel nulla vel pene nulla est ordinaria vocatio, sicut nostris temporibus accidit papatu, quum expectari ordinaria vocatio quae nusquam erat, nec debuit, ne potuit. Vel quum ii qui legitime vocati sunt, munus tamen suum non obeunt, sive quod falsa pro veris doceant, sive quod sint canes muti, siveque malis moribus ecclesiam dedecorent. Quod quoties incidit, non est tamen promiscue locus vocationi extraordinariae, sed tum demum quum Deo visum est extra ordinem aliquos excitare, sicut olim multos prophetas extra tribum Levi designavit, et Christus sacerdos secundum ordinem Melchisedech adversus scribas et phariseos, in cathedra quidem Mosis sedentes, sed fermentum suum permiscentes, veritatem in ipso templo docuit* ». Bérulle critique cette position de Bèze dans le Premier discours de controverse, XI, édition citée, p. 192 : « Et Bèze, après avoir allégué de belles raisons et maximes, belles en la cause de notre Église et non en la sienne, et qui le condamnent le premier comme perturbateur de l'Église universelle, plus que ce perturbateur de l'Église nouvellement réformée à Lyon auquel il écrit ; après, dis-je, que lui qui se moque du consentement de l'univers et des siècles passés, a remontré à ce nouveau perturbateur qu'il se séparait de la créance des Églises de France et qu'il doit avoir pour suspect ce qui contrarie au sens et jugement de tant de serviteurs de Dieu (ainsi appelle-t-il quelques nouveaux ministres de notre temps rangés en un petit coin de ce royaume), il lui tranche tout court, que si cela ne suffit pas à contenter son esprit et sa foi, *il faut, celui dit-il, que tu montres ou ta vocation ordinaire ou qu'il y a lieu à l'extraordinaire. Et si ces choses alléguées ne suffisent à contenter ton esprit et ta foi, tu dois garder et contenir en toi ce que tu crois. Car il n'est pas loisible sans vocation d'enseigner, beaucoup moins d'enseigner choses nouvelles. Et tu ne dois alléguer le prétexte du zèle ou de la charité. Car ayant averti les pasteurs légitimes auxquels le troupeau est commis et la chose étant déférée au synode, tu devais te contenter, autrement il y aurait toujours lieu aux nouveautés et les choses établies aux Églises (j'entends de vraies Églises, comme je tiens que sont les nôtres)* - ainsi parle-t-il par usurpation – *pour saintes et bonnes qu'elles pussent être, pourraient être renversées sous prétexte de zèle et charité*. Paroles que la force de la vérité a tirées de sa plume et qui sont sans puissance au parti réformé, mais qui portent, et en bien plus forts termes, la sentence de sa condamnation par sa propre bouche devant Dieu et ses anges et en la face de l'univers, lui qui n'a gardé cette règle qu'il veut poser à l'autre, lequel avait (et avec plus d'apparence) les mêmes prétentions contre eux, qu'ils allèguent contre nous. Car il s'agit en ce divorce de la chrétienté, non d'un Bèze (c'est-à-dire d'un prêtre débauché, tel que ses poèmes le représentent), mais de tous les saints Pères qui ont été au monde jusques à présent, et non d'une Église dressée de nouveau, mais d'une Église qui a duré depuis Jésus-Christ jusques à nous, et d'une Église non enfermée dans Genève et quelques villes de la France, mais épandue par l'univers et par tous les siècles, depuis que l'Auteur des siècles est venu au monde ».

² *Traité de l'Église auquel sont disputées les principales questions qui ont été mues sur en point en notre temps. Par Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marlin, gentilhomme français*, Genève, Antoine Chuppin, 1583, p. 35 : « Ceux qui se sentent convaincus de n'avoir point les marques essentielles de la pure Église orthodoxe par devers eux, nous veulent faire accroire qu'elle ne se connaît point par la pure administration de sa Parole et des sacrements, mais par marques extérieures, à savoir l'ancienneté, la multitude, la succession des lieux et des personnes, les miracles et les révélations, ne plus ne moins que les faux monnayeurs, qui ne veulent point qu'on connaisse leur monnaie, à la pureté de l'or et au fin, mais au poids, au

corrompt toutes choses et exige donc une purification constante¹ - ce qui ne signifie pas rejeter ce qui est ancien et éprouvé² - et affirmé que, dans l'Écriture, être évêque ou prêtre est une même réalité³, il établit l'importance de la succession et de la fidélité dans la doctrine⁴, sur laquelle il fonde la légitimité de la vocation des réformés au ministère.

Si donc nos adversaires nous demandent quelle était la vocation de nos premiers ministres, qui ont, réformé l'Église en ces derniers temps, nous répondons que c'était la même vocation et succession que celle dont ils se vantent, mais que de la vocation dont ils abusent, les nôtres ont voulu bien user, et à la vaine succession dont ils se parent, ont ajouté la succession de vraie doctrine qu'ils avaient corrompue, sans laquelle toute succession n'est que continuation d'abus. Wicléf, Ioa. Hus, Luther, Zwingle, Oecolampade, Bucer, et autres de l'école desquels les ministres qui ont recueilli les Églises de dessous l'Antéchrist sont sortis, étaient prêtres et docteurs en théologie. Comme prêtres et pasteurs ils avaient charge d'annoncer la vérité au peuple, et de lui

son, au coin et à la couleur, qu'ils peuvent aisément falsifier ». Voir aussi p. 43-48 : « S'ensuit la succession du lieu et des personnes, qu'ils allèguent contre la succession de vraie doctrine, que nous requérons en l'Église [...] Quant à la succession des personnes, elle n'est pas moins frivole. En tous états et républiques, il y a une perpétuelle suite de magistrats, ou par succession, ou par élévation. Cependant, s'il est question de réformer l'état selon les lois, nul n'est si mal avisé que d'user de ces arguments. Je suis magistrat comme mon prédécesseur, ou de père en fils. Ergo, la république n'a que faire de réformation. Nul n'a jamais douté que Néron ne fût un tyran, encore qu'il fût descendu d'Auguste, ni débattu que Commode fût bon prince, encore que Marc-Aurèle fût son père. Pareillement, chacun accordera que Manassé a pollué l'Église et violé toute justice encore qu'il fût fils du bon Ézéchiass, et Iozias a redressé l'Église et les lois, qui était fils du même Manassé. Et les mêmes jurisconsultes qui font deux espèces de tyrans, les uns sans titre, et les autres d'exercice, c'est-à-dire, les uns injustes usurpateurs, les autres injustes gouverneurs, nous font aussi deux espèces de papes tyranisants l'Église, les uns qu'ils appellent *intrusos*, qui s'y sont fourrés illégitimement, les autres, *abuentes*, abusants de leur autorité, montrant par là, que ce qui avient en la succession des magistrats en la république, peut avvenir en la succession des prélats en l'Église. En après, si aucune peut jamais alléguer la succession de ses pasteurs, c'était la judaïque. Car elle était en la maison d'Aaron de père en fils, et hors eux, nul ne pouvait sacrifier. Davantage, il leur était promis qu'ils continueraient ainsi à jamais. Et de fait, quand les prophètes les exhortaient à la réformation, ils n'avaient autre chose à la bouche [...] En après ie demande que ces allégués de succession eussent répondu aux Samosaténiens, Nestoriens, Arriens, etc., qui avaient leur origine des premiers évêques continuée jusques à eux, et nommément à Nestorius et Samosatenus qui étaient tous deux légitimement appelés à Églises patriarchales, l'un de Constantinople, l'autre d'Antioche. Item ce qu'ils répondraient à la succession alléguée par toutes les Églises grecques et orientales, bref, aux Églises réformées d'Angleterre, Danemark, Suède, partie d'Allemagne, etc., par devers lesquels cette succession est aujourd'hui, d'évêque à évêque, et de pasteur à pasteur. S'ils allèguent la primauté du pape, on la leur nie, et c'est une autre dispute. Si la succession simple, ils ont perdu leur cause ; si la doctrine, nous gagnons donc ce point, que la simple succession des personnes sans la succession de doctrine ne fait rien ».

¹ *Op. cit.*, p. 36 : « Or l'Église est comparée à une barque, et plus elle est sur la mer, plus elle fait d'eau ; à une maison, et de vieillesse, elle fond et ruine ; et à une cité, et la police s'y corrompt, si de fois à autre on ne la ramène à son commencement ; à un corps humain, et les ans y apportent un égoût de tous maux ; brefs, au plus sain et tempéré corps du monde, la vieillesse est une maladie même. Je dis donc que l'ancienneté seule nous doit faire présumer, qu'en l'Église il y a de la maladie et de l'ordure, et que sur cela seul sans plus longue confutation, il nous y faudrait apporter le balai et appeler le médecin, tant s'en faut que par là on doive argumenter qu'elle est pure et orthodoxe comme on fait ».

² *Op. cit.*, p. 38 : « Quoi donc ? Rejetterons-nous l'ancienneté ? Ainçois nous l'embrasserons de tout notre cœur, et trop mieux que nos adversaires. Mais en telle sorte que l'Ancien des temps [*Daniel 8* : en marge] soit interrogué et oui devant tous nos Pères, et toujours selon cette maxime très certaine, que, *primum quodque verissimum*, que les premières choses sont les plus vraies. C'est-à-dire, que quand il sera question de la pure Église, nous regarderons en la Parole de Dieu quelle était l'ancienne, et tâcherons de tirer la nôtre des maux, que la vieillesse lui a apportés, et de la ramener à la vigueur et intégrité de sa première jeunesse. Voilà comment nous devons honorer l'Antiquité, pour nous réformer selon icelle, et non pour nous laisser pourrir et périr sous l'ombre d'icelle ».

³ *Op. cit.*, p. 305-306 : « Contre ce que dessus, ils ne peuvent rien alléguer, sinon que ces premiers réformateurs de l'Église, Iean Hus, Luther, Zwingle, Oecolampade, et autres, desquels les nôtres sont descendus, n'étaient pas évêques, mais seulement prêtres et docteurs. À cela nous répondons, que prêtre et évêque en la primitive Église n'était qu'un, et que s'ils diffèrent aujourd'hui en titres et en mitres, qu'en la dignité essentielle ils ne diffèrent aucunement ». Voir aussi p. 309 : « Voilà donc ce que l'évêque est par-dessus le prêtre, n'est que de droit humain et pour l'ordre, lequel n'est plus ordre quand il est cause de désordre. Conséquemment, nous disons que ces prêtres ont puissance de donner l'imposition des mains, et d'ordonner des pasteurs. Qu'ils l'eussent au temps des apôtres, il est trop clair ».

⁴ *Op. cit.*, p. 49-50 : « Irénée dit, que ceux qui semblent vrais prêtres ne le sont pas toutefois, mais ceux qui gardent la doctrine des apôtres. Tertullian presse les hérétiques de son temps, qui pour la plupart niaient les Écritures, de montrer leur prédécesseur apôtres, ou disciples des apôtres, mais il requiert incontinent après *consanguinitatem doctrinae*, une consanguinité de doctrine, et la préfère à toute succession, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas seulement fils des apôtres, mais aussi leurs doctrines filles de la doctrine apostolique. Chrysostome dit que la chaire ne fait point le prêtre, mais le prêtre la chaire ». Voir aussi p. 300 : « Et si nous pouvions demander aux apôtres qui sont leurs vrais successeurs, ils ne nous diraient pas : ceux qui ont triple couronne, ou tel manteau, ou telle mitre. Mais ceux qui annoncent la Parole de Dieu à notre exemple. Car aussi avaient-ils appris du vrai Maître, que celui qui fait la volonté de Dieu son Père, est sa mère, et sa sœur, et son frère ».

communiquer les sacrements selon l'institution du Seigneur. Comme docteurs, ils étaient appelés à exposer la théologie en leurs leçons et en leurs livres, et obligés par le serment ordinaire de toutes universités, de déclarer à l'Église la vérité, de convaincre toutes doctrines répugnantes à la Parole de Dieu, et de les chasser selon leur pouvoir. Or de leur temps, ils ont trouvé la Parole de Dieu cachée au peuple, l'honneur dû à un seul Dieu détourné aux hommes et aux statues, le sang de Christ foulé aux pieds, le sacrement de la Cène partie converti en idolâtrie, et partie dénié au pauvre peuple. Bref, toute l'Écriture sainte profanée et empoisonnée de gloses papales. Et quand ils l'ont remontré aux évêques et métropolitains selon l'ordre de l'Église, ils n'en ont tenu compte, ils ont été les premiers à les persécuter, parce qu'ils étaient eux-mêmes partie de la maladie de l'Église. Je demande donc, si leur vocation ne leur commandait pas de passer outre, à savoir, d'annoncer la vérité au peuple, et de lui administrer les sacrements purement [...] Tous deux dont, je dis, et nos adversaires et nos premiers ministres avaient une même vocation ordinaire. Mais en ceci est la différence, que les nôtres l'ont suivie, les autres l'ont abandonnée, les nôtres ont fait le dû de leur charge, les autres l'ont abandonnée, les nôtres ont mené leurs ouailles sur les montagnes d'Israël aux bonnes pâtures, les autres les ont dévorées, ou laissées en proie aux bêtes des champs, ou menées aux marais, où elles se sont pourries¹.

L'examen de la vocation des ministres est détaillé. « Nous y avons observé » écrit-il, l'exemple des apôtres, et les canons de la primitive Église ». C'est-à-dire que plusieurs personnes, selon le précepte de l'apôtre Paul et de Cyrien, ont examiné leur doctrine et leurs mœurs, pendant que la communauté « dont dépend l'élection [...] a été en prières et en jeûnes, comme nous lisons en la création des prêtres à *Actes* ». Ce n'est qu'après qu'ils ont été « trouvés capables » qu'on « les a annoncés au peuple, afin que si quelqu'un avait à parler contre leur élection, il se retirât par devers l'assemblée, comme nous lisons avoir été pratiqué en l'Église ancienne par le témoignage même des païens ». Et c'est finalement « par le consentement de tout le peuple, [qu']on leur a donné l'imposition des mains, les autorisations de prêcher (qui est la seule cérémonie dont les apôtres usaient, à l'imitation de l'Église judaïque) après laquelle ils ont commencé à administrer la Parole et les sacrements en l'Église », le tout selon « ce que disent les canons anciens, que le ministre de l'Église soit ordonné par l'élection du clergé, et par le consentement du peuple. Que l'évêque ne soit point élu sans un nombre d'évêques et à la requête du clergé, c'est-à-dire des Anciens, et avec l'attestation du peuple. Item, que ceux qui sont venus à l'épiscopat par argent ou par faveur, ne soient point tenus pour évêques, et n'aient aucun droit d'ordonner les autres² ».

Pierre Du Moulin par contre, dès les premières pages de son traité, distingue et définit les deux genres de vocation, leur origine – l'intérieure provenant de Dieu, l'extérieure de l'Église -, et la manière dont elles se confortent et se vérifient réciproquement :

Il y a deux sortes de vocations, l'une est intérieure, l'autre est extérieure ; l'une procède de l'Esprit de Dieu, l'autre se fait par le ministère des hommes. La vocation intérieure est celle par laquelle Dieu touche le cœur de quelqu'un d'un désir de se consacrer au service de sa maison, et lui fait ce que le prophète fit jadis à Iehu, l'oignant de ses grâces, afin qu'il puisse édifier l'Église par œuvre et par parole, et lui plantant au cœur ce saint désir [2 Rois 6]. De cette vocation parle Jeremie au 10. chapitre disant : *Ô Dieu tu m'as attiré, et as été plus fort que moi*. Et cette parole dont Dieu l'avait chargé, était comme un feu qui le brûlait au-dedans, lequel il ne pouvait plus contenir, comme il dit lui-même au même chapitre. Mais afin que nul ne se flatte d'une vaine persuasion, et que la témérité ne soit prise pour zèle, et que la méconnaissance de ses forces ne tourne en présomption, celui qui se sent sollicité au-dedans de ce désir, doit examiner sa conscience, s'il n'est point chatouillé d'un désir de paraître, ou s'il n'est point mené par son profit, ou s'il n'est point forcé par la pauvreté ou autre nécessité, mais n'au autre but que la gloire de Dieu et l'édification de son Église. Dieu a

¹ *Op. cit.*, p. 297-299.

² *Op. cit.*, p. 302-303.

attaché pour la plupart la pauvreté au saint ministère, afin d'en détourner les ventres, et ceux qui suivent Jésus-Christ au désert, seulement pour avoir du pain. Faut aussi qu'il reconnaisse si Dieu l'a doué de grâces, sinon autant que l'excellence de la charge le requiert, au moins assez pour n'être point inutile en ses commencements. Dont il doit laisser le jugement à ceux dont Dieu se sert pour l'appeler au saint ministère. Surtout est nécessaire qu'entrant en la charge il soit plein de défiance de soi-même, et soit saisi de cette crainte qui était en Moïse, Esaye, et Jeremie, lorsque Dieu les envoyait [Exod. 4 ; Esa. 6 ; Jerem. I]. Car comme dit l'Apôtre, qui est suffisant pour ces choses ? [2 Cor. 2, 16] ou qui pourrait suffire à une charge que Jésus-Christ même a portée ? ou porter dignement la parole après celui qui est la Parole même ? ou défendre la cause de Dieu parmi tant de tentations, et au milieu du règne du diable ? Mais le fidèle serviteur de Dieu se fie en la promesse de son Dieu, qui a promis bouche et sapience à ceux qui parlent en son nom, qui choisit les choses faibles pour confondre les fortes [I Cor. 1 ; Psal. 8], qui par la bouche des enfants établit sa louange, paraisant sa vertu en notre infirmité [2 Cor. 12]. Lequel secours nul ne doit espérer que celui qui se résout de ne parler qu'après Dieu, et s'astreindre entièrement à la règle de sa Parole. Que si à cette suggestion intérieure est adjoutée la vocation extérieure, et s'il est appelé par voies légitimes, et par l'ordre que Dieu a établi en son Église, il doit être fermement persuadé que sa vocation vient de Dieu, à laquelle il ne peut résister sans rébellion. S'il veut esquiver et s'enfuir comme Ionas, Dieu lui suscitera des tempêtes. S'il s'adonne à une autre vocation, il n'y expérimentera point la bénédiction de Dieu. Mais cette vocation intérieure n'est pas celle dont nous traitons ici, car nul n'est obligé d'en rendre compte à autrui. Elle sert pour assurer la conscience du pasteur, et l'encourager en son labeur, mais non pour l'autoriser envers le peuple. Celui qui ne sent pas ce témoignage au-dedans ne doit entreprendre la charge. Celui qui le sent ne doit point s'en vanter. Un hypocrite le peut feindre, mais les effets le démentiront. La seule vocation extérieure est celle dont on dispute, et qui est le sujet de ce traité¹.

Ces prémices posées, il examine, comme Duplessis-Mornay, la question de la succession dans ce ministère, qu'il veut lui aussi enracinée dans une succession de doctrine, et non pas seulement dans une succession historique déterminée par l'ordination reçue d'un évêque dont il est possible de remonter la filiation jusqu'aux apôtres, dite « succession de chaire à chaire ».

Telle étant la nature de cette question, et étant nécessaire absolument à tous chrétiens de connaître si la charge de leurs conducteurs est sainte et bonne et instituée de Dieu, mais n'étant nécessaire absolument au peuple de savoir par quelles formes tel ou tel pasteur a été reçu, et quelle est sa succession, il est aisé de connaître avec combien de fraude et de perversité se traite aujourd'hui cette question. Car le peuple de l'Église romaine est appris à insister sur les formes de l'envoi, et sur sa succession, comme sur la chose la plus nécessaire de toutes, et dont dépend toute la religion. Mais quant au premier point, à savoir si la charge de pape, ou de sacrificateur du corps du Christ sont charges légitimes et établies de Dieu, et instituées en sa parole, ils ne veulent s'y arrêter, comme si c'était chose légère, et qui ne les concerne point².

Pour étayer sa démonstration, il invoque, retournant l'argument patristique contre les catholiques, l'autorité d'Augustin, et rappelle enfin que, selon le style du Nouveau Testament, évêques et prêtres constituaient une seule et même réalité, dont les fonctions n'ont été différenciées que dans la suite, s'appuyant cette fois sur Jean Chrysostome, Ambroise et Jérôme³.

¹ *Traité de la vocation des pasteurs. Par Pierre Du Moulin, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Paris. Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur, Genève, Pierre Aubert, 1623, p. 2-4.*

² *Op. cit.*, p. 10. Voir aussi p. 71 : « Après la Parole de Dieu il n'y a rien plus fort que l'expérience. Or l'une et l'autre nous montre que la succession n'est pas une bonne preuve de la vraie religion, et qu'elle n'exempte point d'hérésie ni d'idolâtrie ».

³ *Op. cit.*, p. 14-15 : « Sur lequel passage saint Chrysostome parle ainsi : *Que veut dire ceci ? Y avait-il plusieurs évêques en une ville ? Nullement, mais il a ainsi appelé les prêtres, car alors ils avaient un même nom* [Chrysost. Homilia in Epistolam ad Philipp.]. Saint Ambroise dit le même en son commentaire sur le 4. chap. aux Éphésiens. *Paul, dit-il, appelle Timothée prêtre, lequel il avait créé évêque, pour ce que les premiers prêtres étaient appelés évêques.* Saint Hierosme insiste souvent là-dessus, notamment en l'épître à Evagrius, et en son commentaire sur l'épître à Tite ch. I. Comme aussi Théodoret sur le I. chap. de l'épître aux Philippiens ». Voir aussi p. 17 : « Or combien que tout pasteur soit évêque et prêtre selon le style de l'Écriture Sainte, néanmoins nos troupeaux ne se sont pu accoutumer à nommer leurs pasteurs *évêques* ni *prêtres* à cause que la mauvaise vie des évêques et des prêtres leur avait rendu ces noms odieux, joint que nous verrons ci-dessous que

De cela nous avons un exemple remarquable en la Collation de saint Augustin contre les donatistes. Petilian qui portait la parole pour les donatistes, tâchait de tirer saint Augustin en la dispute de la vocation, espérant qu'Augustin ferait descendre sa succession de Cecilian, lequel il prétendait avoir été incapable d'être évêque pour avoir livré aux persécuteurs les saintes Écritures pour être brûlées. Mais saint Augustin n'y voulait point entrer, et voulait que la cause fût vidée par l'Écriture. L'hérétique Petilian demandait instamment que saint Augustin lui dît, d'où il avait son commencement, et qui était son ordinateur. Qui ne reconnaît en ces mots le langage de nos adversaires ? Mais saint Augustin lui répond : *J'ai un chef, qui est Jésus-Christ*. Item : *Demandes-tu d'où ma communion prend son commencement ? Le Seigneur lui-même montre le commencement de ma communion, disant, il faut que le Christ souffre et ressuscite le troisième jour, et que la pénitence et rémission des péchés soit prêchée en son nom, commençant en Jérusalem, et de là par tout le monde* [Collationis gesta. Collatione tertia, § 129 et 130. Apud Optatum Milevitanum]. Ainsi de la question touchant l'envoi et la succession, il ramenait cet hérétique à vider le différend par la parole de Dieu¹.

C'est poussés par la nécessité, devant la corruption de l'Église de leur temps, que les premiers réformateurs, qui étaient pour la plupart prêtres, ont repris les fonctions qui étaient les leurs au premier siècle, quand cette distinction des charges et des offices entre épiscopat et presbytérat n'existait pas encore.

Du temps de nos pères, quand Dieu du milieu de la papauté s'est suscité des serviteurs qui découvrirent les abus de l'Église romaine, ès lieux où il a employé les évêques de l'Église romaine à cette œuvre excellente, comme en Angleterre, le nom et le degré d'évêque est demeuré. Mais ès lieux où Dieu ne s'est servi au commencement que de prêtres et docteurs, il a été nécessaire que ces prêtres reprissent le pouvoir qu'ils avaient du temps des apôtres, et fissent les ordinations par l'imposition des mains, comme ils faisaient du temps de l'apôtre saint Paul².

Saint-Cyran se souvient là encore visiblement de ces arguments des théologiens réformés lorsqu'il écrit que l'on « ne prouve pas bien qu'on a une véritable vocation parce qu'on prêche une véritable doctrine, comme les huguenots qui prouvent qu'ils sont envoyés parce qu'ils » prétendent « prêcher [...] la vraie doctrine ». Mais il ajoute aussitôt qu'un « prêtre [...] qui a reçu une vraie mission de son évêque pour prêcher, ne doit pas inférer » de cette mission extérieure et ecclésiastique « qu'il a reçu une vraie vocation au sacerdoce » simplement « parce qu'il prêche la véritable doctrine de Jésus-Christ³ ». On voit clairement par là qu'il connaît les justifications invoquées du côté réformé, mais aussi qu'il discerne que si elles ne sont pas suffisantes de leur côté, elles ne le sont pas non plus du côté catholique. Il y faut plus : une vocation intérieure venue de Dieu lui-même, dont il ne méconnaît pas la difficulté qu'il y a pour en reconnaître l'authenticité, puisque « tout ce qui est intérieur est difficile à prouver devant les hommes », et il est d'autant plus difficile « de prouver la vocation intérieure d'un prêtre que la contrition d'un pénitent [...] qui sont dans le cœur⁴ ».

les mots d'évêque et de prêtre ont changé de signification. Car évêque signifie aujourd'hui un prince de l'Empire temporel du pape, et prêtre signifie un sacrificateur du corps de Jésus-Christ ».

¹ *Op. cit.*, p. 11-12.

² *Op. cit.*, p. 23. Voir aussi p. 129. « Des prêtres de l'Église romaine, et de leur vocation. La charge des prêtres de l'Église romaine n'est plus ce qu'elle était jadis. Les inventions humaines ont corrompu l'institution divine. Le nom voirement est demeuré. Mais c'est comme quand l'étiquette demeure sur le sac d'un procès, après qu'on a soustrait ou changé les pièces. Car si on avait ôté de la charge de prêtre telle qu'elle est aujourd'hui ce qu'il y a de mauvais, le reste serait fort petit ».

³ Pensée 394.

⁴ Pensée 395. Et précisément, dans les pensées 396-408 il établit une liste des « marques d'une bonne vocation à la prêtrise », et dans les pensées 409-415, il dresse la « figure de la vocation des pasteurs en Booz et en Jésus-Christ, l'un figure de l'autre, et l'un et l'autre figures et modèles des pasteurs évangéliques ».

C'est précisément à cette tâche qu'il s'attelle, et il est en cela un pionnier, même s'il est l'héritier de l'évolution qui se dessine déjà dans la pensée de Bérulle sur ce sujet délicat, cette terre quasiment inexplorée jusqu'à lui.

Chapitre 2 : D'une vocation-mission à une vocation-appel de Dieu.

L'évolution de la pensée de Bérulle sur la vocation, si elle est aussi, bien sûr, indubitablement, la conséquence de l'approfondissement de sa vie intérieure, a été influencée également par ces années de controverses : existe-t-il meilleur moyen de préciser sa pensée, en effet, que de s'affronter à quelqu'un qui ne partage pas son point de vue, et plus encore s'il est capable de présenter un raisonnement solide étayé sur des autorités, scripturaires et patristiques, partagées, mais lues et interprétées différemment ? Dès lors se posent, incontournables, les questions : a-t-il mal compris ? ai-je mal lu ? Pour un théologien catholique certes, surtout au XVII^e siècle plus encore qu'aujourd'hui sans doute, l'autorité de l'Église, interprète authentique de l'Écriture et de la Tradition s'impose. Mais le progrès dans la compréhension du donné révélé n'est pas un vain mot ; bien au contraire, il est une exigence vitale à laquelle Bérulle ne se soustrait pas.

1. Pierre de Bérulle

Les Jésuites avaient préparé le terrain du jeune prêtre par leur enseignement du discernement des esprits : chacun peut et doit reconnaître ce à quoi Dieu l'appelle en se basant sur des signes intérieurs. Bérulle, en 1602, avait fait retraite à Verdun dans leur maison sous la direction du P. Maggio qui y donnait les exercices. Il est prêtre depuis trois ans et s'interroge pour savoir si Dieu l'appelle à la vie religieuse :

Toutes les considérations qui s'opposent à cette conduite sont générales et non particulières, comme par exemple celle que la religion est selon soi plus parfaite, plus assurée, plus conforme à Jésus-Christ. Or il s'agit ici d'une affaire particulière qui doit être résolue dans ses circonstances à quoi servent plus les considérations particulières que les générales. Quant aux générales, lorsqu'on vient au particulier, elles sont sujettes à recevoir des modifications dont l'une est que la souveraine perfection d'une âme particulière et son assurance et conformité à Jésus-Christ doivent être tirées beaucoup plus du conseil de Dieu sur elle que de la qualité de son état et genre de vie. À quoi il faut ajouter que ces motifs peuvent induire l'âme à désirer que Dieu lui donne une vocation à cet état, mais non à lui faire croire qu'elle y est appelée¹.

Ce n'est pas encore alors l'origine de la vocation en elle-même qui intéresse Bérulle, mais son but. Il ne s'agit pas tellement de se demander comment Dieu appelle, mais à quoi il

¹ *Œuvres de piété*, Paris, Cerf/Oratoire de Jésus, 1995-1996, 2 vol., tome 2, p. 262.

appelle, et si la personne possède les moyens humains de persévérer dans la vocation choisie. Ce chemin divinement tracé à chacun, il arrive aussi à Bérulle de le désigner par le terme de « voie » :

L'un des principaux points de la vie intérieure consiste en la fidélité que chaque âme doit rendre à son Dieu en la voie en laquelle il la met et la réduit pour sa gloire. Cette fidélité requiert [premièrement] que l'âme ne choisisse que Dieu et ne choisisse point d'autres voie, laissant à la divine volonté de les choisir pour elle et de les ordonner sur elle [...] C'est une des plus grandes opérations du Créateur en sa créature après la création de choisir, accomplir et ordonner sur elle la voie par laquelle elle doit rentrer en lui et lui en elle. C'est un des plus grands anéantissements de l'humaine volonté en l'usage de sa liberté de n'avoir point de choix, de liberté, ni même de pensée en une chose qui la concerne si fort, et d'être en ce sujet comme n'étant point au regard de la volonté incréée. Cette fidélité requiert en second lieu que l'âme s'applique toute à Dieu en la voie qu'il a choisie et ordonnée, comme s'il n'y avait point d'autre voie que celle-là, comme vraiment il n'y en a point pour elle. Et pour son regard, elle doit être sans goût et sans connaissance volontaire de toutes les autres voies que Dieu tient sur ses créatures, comme s'il n'y avait point qu'elle et Dieu au monde et comme s'il n'y avait qu'une voie pour rentrer en son Dieu¹.

Dans une conférence que l'on peut dater de juin-août 1612, soit trois ans sa controverse avec Pierre Du Moulin et sa retraite à Verdun, Bérulle parle toujours de la vocation en termes de mission : la vocation désigne la tâche que l'homme, appelé par Dieu, doit accomplir pour atteindre au salut : « Puisque nous sommes tenus par notre vocation et notre règle – *ex vocatione et ex instituto nostro* - de tendre à la perfection », dit-il, « il importe grandement de savoir par quels moyens y tendre² ». Il l'emploie encore dans le même sens un peu plus tard, en rappelant que « pour que l'humiliation du vendredi [...] se fasse comme il faut, cinq dispositions dont nécessaires » dont la première est « de faire grand cas de l'esprit

¹ *Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 53-54. Voir Michel Dupuy, *Bérulle et le sacerdoce*, p. 97-98 : « La vocation à laquelle Bérulle invite à être fidèle ne peut donc désigner que l'ordination et la mission reçues dans l'Église. Or l'Oratoire n'a été fondé que sur les instances de l'évêque de Paris et a, de plus, été approuvé en 1613 par le Saint-Siège. Nous pouvons donc considérer qu'il a une mission dans l'Église. Aussi n'y a-t-il pas à nous étonner que l'appartenance à l'Oratoire constitue aux yeux de Bérulle une vocation. Cela ne signifie pas que la volonté divine ait été manifestée à ses membres, ou même au seul Bérulle, par quelque expérience personnelle [...] Dans nos *Collationes*, la plupart du temps, le mot vocation n'a pas encore de résonance psychologique : lorsque Bérulle invite ses confrères à rester fidèles à leur vocation, ce n'est pas pour évoquer leur passé et leur rappeler le cheminement par lequel Dieu les a conduits au sacerdoce, c'est pour qu'ils regardent en avant et prennent ainsi mieux conscience de leur devoir présent ». Dans la note 30 en bas de la page 98, Michel Dupuy indique cependant, sans approfondir la question, l'évolution qui se prépare dans la pensée de Bérulle sur ce point : c'est son intuition que je suis et développe maintenant.

² Pierre de Bérulle, *Conférences*, dans les *Œuvres complètes de Pierre de Bérulle*, Paris, Cerf/Oratoire de France, tome 1, 1995, p. 48. Le tome 2 des *Conférences*, paru la même année, donne le texte latin. Voir aussi *Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 348 : « Il faut cultiver avec le plus grand soin cet esprit de notre vocation, tant de notre vocation intérieure, le degré de grâce auquel Dieu nous appelle, que de notre vocation extérieure, l'état auquel nous sommes appelés ou le genre de vie. [...] Estimer grandement l'esprit de notre vocation. C'est notre terre, c'est notre vie » ; p. 349-352 : « Après la grâce habituelle et justificante qui est nécessaire à salut, il n'y a rien dont nous devons faire tant d'état que de la grâce de notre vocation, où Dieu nous a mis pour le servir et honorer en l'état de notre éternité, comme étant celle qui fait travailler toutes les autres. Il y a cinq choses qu'on doit grandement observer en la vocation. La première, l'estimer, pensant que du néant Dieu nous a élevés à une excellence et dignité si grande comme de le servir [...] Nous conserver en cette vocation et ne s'en retirer sous aucun prétexte qui pourrait naître [...] Travailler dans l'état de sa vocation [...] Avoir soin de remédier aux manquements [...] Aspirer sans cesse à la perfection et y entrer, parce que en toute vocation il y a quelque latitude en laquelle il nous met pour l'accomplir par notre coopération et nous laisse pour y entrer. Au fait de la vocation, Dieu va poursuivant les uns et veut être poursuivi des autres et sollicité des autres [...] Nous devons voir que le sujet pour quoi nous demeurons encore sur la terre est d'autant que nous ne sommes pas arrivés au terme où nous devons nous arrêter au point dernier de notre vocation et que nous ne demeurons que pour y arriver [...] Les moyens de chasser toute lâcheté et refroidissement en la voie de sa vocation sur tout ce que l'on fait sont [...] »

de sa vocation – *spiritum vocationis suae*¹ ». Il parle toujours de vocation au même sens en septembre 1612², le 1^{er} novembre 1612³, en janvier 1613⁴ et en septembre 1613⁵.

En 1613 s’amorce un tournant. Dans une conférence sur les défauts à éviter quand on reçoit une grâce, il évoque la grâce que « d’une certaine façon on appelle habituelle, et c’est celle qu’on nomme la grâce de la vocation, aussi bien extérieure qu’intérieure⁶ », et d’expliquer :

Elle est extérieure, dis-je, celle qui nous fait abandonner la société du monde et passer pour ainsi dire à une vie angélique, et cette grâce n’est pas sans importance, pour peu que nous considérions les occasions de se perdre qui sont si nombreuses dans le monde, et que nous soyons attentifs aux exemples d’une vie sainte qui à tout moment nous poussent à la modestie, à la prudence et aux autres vertus. Quant à la grâce intérieure de la vocation, elle consiste à vivre selon l’Esprit. Or puisque nous n’y avons pas eu accès auparavant, nous faisons

¹ *Op.cit.*, p. 51. Il utilise plusieurs fois le vocable vocation dans les lignes qui suivent cet extrait, mais déjà une évolution se dessine : « De fait, que pouvait-il y avoir, pour détourner saint Jean-Baptiste de sa vocation – *de vocatione sua* - dans un lieu désert, où il n’avait pour société que les bêtes sauvages et les broussailles, de plus efficace que la présence de Jésus-Christ dans le monde ? [...] Mais durant trente ans entiers il demeure attaché à sa vocation de solitaire – *in suae solitudinis vocatione* – et il en a une estime si grande qu’il la préfère, non seulement aux délices de Jérusalem, mais encore à la présence visible de Jésus-Christ. La deuxième est de sauvegarder cet esprit de sa vocation – *hunc spiritum vocationis suae* -, et pour cela il est extrêmement utile de faire grand cas de la grâce qui a marqué cet appel – *illam gratiam qua vocati sumus* - [...] Ils sont nombreux ceux à qui Dieu a octroyé la grâce de la vocation – *Deus gratiam vocationis contulit* -, mais auxquels il n’accorde pas la perfection en cette vocation – *perfectionem in vocatione* – parce qu’ils ne la demandent pas, [ou] parce qu’ils ne s’efforcent pas de l’atteindre [...] Le premier obstacle est de n’accorder qu’une estime dérisoire à sa vocation – *parvi facere vocationem suam* – [...] Notre vocation, au contraire, - *at vocatio nostra* – en vertu de laquelle nous sommes appelés à vivre – *qua vocamur ad vivendum* – de la vie du Christ, comme elle surpasse toute autre vie et toute autre vocation – *aliam vitam et vocationem* - ! Le deuxième est de nous éloigner de notre vocation – *recedere a vocatione* – [...] Le cinquième d’être satisfait de sa vocation – *contentum esse sua vocatione* – et de ne pas garder un désir passionné qu’elle atteigne la perfection à laquelle Dieu nous a appelés – *ad quam Deus illum vocavit* -. Il importe grandement, pour bien apprécier l’esprit de notre vocation – *ad bene ponderandum spiritum vocationis nostrae* – de savoir à quelle fonction et à quelle perfection nous sommes appelés [...] Après la grâce qui fait de nous des justes, nous ne devons rien mettre avant la grâce de notre vocation – *nihil prius habere debemus quam gratiam vocationis nostrae* – et celle-ci est différente en chacun de nous [...] Afin que notre action s’accomplisse à son degré le plus élevé [de perfection] cet esprit de notre vocation doit régner en nous souverainement et être communiqué avec une intention très pure – *debet in nobis multum regnare hic spiritus vocationis nostrae et communicari purissima cum intentione* – [...] Quand sous l’apparence du bien se présente quelque chose de contraire à l’esprit de notre vocation et susceptible de nous en éloigner – *contra spiritum vocationis nostrae quod ab ea nos deiicere possit* -, ou bien quelque chose qui pourrait s’opposer à notre nature, selon les suggestions d’une fausse raison, il est bon alors d’affermir son cœur en recourant à la grâce, en sorte qu’il ne se présente rien dont la grâce de notre vocation ne puisse venir à bout – *quod gratia vocationis nostrae non superet* – [...] Ensuite nous rendrons honneur à Jésus-Christ qui, malgré l’ordre reçu de Dieu le Père d’avoir à endurer sa Passion, sans renoncer à sa vocation ni à son obéissance – *in hac sua vocatione et obedientia* -, a dit néanmoins au moment d’obéir à cette vocation [ce membre de phrase : néanmoins ... vocation, ne figure pas dans le texte latin] : *Père, s’il est possible, que cette coupe passe loin de moi*. De même nous penserons que nous ne sommes par exempts de nous voir tourmentés par telle ou telle tentation qui s’oppose à notre vocation – *quod nos aliqua tentatio contra vocationem nostram exercent* – [...] Et si c’est par notre faute que nous sommes tombés dans ces tentations reconnaissons notre faute, et n’admettons aucune raison que la souffrance pourrait nous suggérer à plusieurs reprises, par exemple que telle n’était pas notre vocation – *nos non esse vocatos* -. Dieu, en effet, ne parle pas à nos sens ni à nos passions, mais à l’intelligence éclairée par la lumière de la raison et par celle de la foi, ou encore par une inspiration spéciale » (*op.cit.*, p. 51-56). Voir aussi p. 229-230, une conférence de juillet 1614 : « L’essence de Dieu nous offrira au ciel de nombreuses joies ; sur terre, quelles que soient la volonté et les vues de Dieu à notre égard, suivons-le fidèlement selon l’esprit de notre vocation – *iuxta spiritum vocationis nostrae* – et préférons-les à tous les biens, même spirituels. Notre âme doit se référer continuellement selon l’esprit de notre vocation – *iuxta spiritum vocationis nostrae* – à Dieu et au prochain ». Le même mois, il évoque saint Michel et les anges : « De fait, la première vérité a été celle qui fut énoncée devant les anges : *Qui est comme Dieu ?* et elle a produit un très grand effet d’anéantissement en saint Michel avec tous ses anges, si grand qu’il a tiré son nom de cette abnégation de lui-même et s’est établi fermement en sa vocation – *et seipsum stabilierit in sua vocatione* - » (p. 238).

² *Op. cit.*, p. 66.

³ *Op.cit.*, p. 81.

⁴ *Op.cit.*, p. 100.

⁵ *Op.cit.*, p. 146.

⁶ *Op.cit.*, p. 155 : « *Praedictae gratiae de quibus superius diximus sunt potius actuales quam habituales ; sed est una quae quodam modo habitualis vocatur, et haec dicitur gratia vocationis, tum exterior tum interior* ».

l'expérience dès lors, grâce à certains sentiments généreux et à quelques désirs ardents de la vertu, que nous sommes jusqu'à un certain point entrés dans cette voie¹.

La même année, il souligne que « la seconde intention » requise « pour imiter aussi parfaitement que possible la vie de Jésus-Christ », c'est bien « de l'imiter autant que nous le pouvons », car « il n'y a personne à qui selon sa vocation une grâce réellement suffisante ne soit accordée » dans ce but².

En juin 1614, à l'occasion semble-t-il de la Nativité de Jean-Baptiste, il médite le mystère de la Visitation, et souligne qu'« il convenait que le Fils de Dieu rendît importante et singulière cette première manifestation ». En effet, « cette communication de sainteté a été importante », puisque « par elle Jean a été élevé selon le plan de Dieu à une vocation d'un degré si haut et si exceptionnel – *ad tantum gradum vocationis et tam singularem* - qu'en toute sa personne il était la voix du Fils de Dieu³ ».

En octobre 1614 enfin, il donne une conférence décisive: il met désormais clairement en relation la diversité des voies que chaque homme peut suivre avec la vocation propre à laquelle il est appelé.

Or ce que nous venons de dire des différentes voies des anges, nous pouvons le dire exactement aussi des hommes, à savoir que chacun a été disposé pour tendre vers Dieu par une voie distincte. Et bien qu'on parvienne à discerner cette voie-là chez bien peu de gens et que peu la distinguent, chacun doit se perfectionner dans la voie qui est la sienne et demeurer très fidèle à rester dans cette voie. En effet, de même que chez les anges qui n'ont pas gardé leur prééminence une chute et une ruine très grandes se sont produites, de même également les hommes qui ne suivront pas fidèlement leur voie connaîtront une ruine importante. Personne ne pourra se plaindre d'ignorer si c'est telle ou telle voie que Dieu désire de lui : que chacun soit fidèle à Dieu et ne s'écarte jamais de l'état de perfection qu'il peut chercher à atteindre et vers lequel Dieu de toute évidence l'attire avec douceur, que cette voie soit dure et rude, ou unie et facile, car pour suivre l'une ou l'autre il donne à chacun la grâce suffisante. Donc qu'on ne se demande pas au début si c'est bien cette voie-là ou une autre : qu'on suive toujours la voie de l'Esprit, le chemin de perfection qu'on connaît et qui se rapporte à la vocation – *viam perfectionis in sua vocatione sibi notae* - , et peut-être à la fin apprendra-t-on la nature exacte de cette voie par laquelle Dieu a attiré [...] Nous ne connaissons pas, il est vrai, la voie de

¹ *Op.cit.*, p. 155-156 : «*Exterior, inquam, illam per quam mutavimus illam vivendi mundanam societatem et velut ad angelicam translatis sumus, quae non parva gratia est, si occasiones se perendi consideremus, quae in mundo sunt frequentissimae, et exempla bene vivendi animadvertamus, quibus per singula momenta provocamur ad modestiam, prudentiam et caeteras virtutes. Interior vero gratia vocationis consistit in vita spiritus, ad quem cum antea aditum non habuerimus, experimur modo nos per bonas aliquas affectiones et desideria fragrantia virtutis nos aliquatenus hanc viam ingressos esse* ». Voir aussi *Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 98 : « Puisque Dieu daigne du plus haut de sa grandeur regarder le néant que nous sommes, regardons Dieu du plus bas de notre petitesse, pensons à lui et non pas à nous. Et puisqu'il nous choisit, nous prépare, nous élève à soi, nous rend dignes de soi, ne méconnaissons pas sa vocation, ne résistons pas à sa grâce [...] mais faisons des œuvres de Dieu », et p. 277-278 : « Deux fins de l'homme ; l'une ici-bas, servir Dieu ; l'autre dans la patrie, jouir de Dieu. Sur l'une et l'autre il faut prescrire et distinguer des exercices. L'un sera de notre servitude envers Dieu, des moyens et des devoirs de cette servitude comme devoir d'un prêtre, d'un religieux, de l'état de perfection, de la vocation à la foi, etc. »

² *Op.cit.*, p. 161-162 : « *2a intentio est illam imitandi quantum possumus ; nec ullus est cui iuxta suam vocationem gratia satis sufficiens non concedatur ad hanc Iesu Christi vitam imitandam* ».

³ *Op.cit.*, p. 201. Le texte se poursuit : « En outre cette communication a été singulière comme sa vocation – *ut enim singularis vocatio* - : car dès que le Christ l'eut sanctifié, il ne l'a plus visité et n'a délégué personne pour le saluer [...] Saint Jean savait qu'il était venu sur la terre, qu'il l'avait sanctifié, qu'entrer en relation et converser avec lui était pour les âmes la source d'une grande consolation et de nombreux avantages, et néanmoins il ne quitte pas sa solitude, il ne s'écarte pas de sa vocation – *a sua vocatione non recedit* – [...] La Mère de Dieu a joué un rôle important dans la sainteté et dans la vocation – *et vocatione* – de saint Jean [...] » (p. 224-225). Il revient sur ce sujet en juillet : « Et pourtant saint Jean, qui le savait déjà venu, ne cherche pas à saisir l'occasion de se réjouir d'une vision si agréable, il ne réclame pas d'être consolé en écoutant sa conversation. Déjà pourtant l'expérience lui avait enseigné combien profitable et précieuse lui avait été, lorsqu'il était encore dans le sein de sa mère, la présence de Jésus et de sa Mère. C'est qu'il attachait plus de prix à demeurer fidèle à sa vocation – *faciebat fidelitatem in vocatione sua servare* - que de recherche pour lui-même une consolation » (p. 227).

perfection que Dieu a disposée pour nous. Suivons cependant celle que l'Esprit de Dieu nous indique, et avançons-nous sur ce chemin sans nous en écarter si nous voulons accomplir une œuvre parfaite. Si au contraire nous voulons agir en suivant notre jugement personnel, ce n'est pas l'œuvre parfaite de Dieu que nous accomplirons, mais la nôtre, bien éloignée de la perfection. Ne prêtons pas l'oreille pour savoir ce qui va dans le sens de notre jugement, de notre raison et de notre sensibilité ; il nous suffit de ne pas nous écarter d'une perfection, si petite soit-elle, que selon l'esprit de notre vocation Dieu exige de nous – *quam iuxta spiritum vocationis nostrae exigit a nobis Deus* - . Car en agissant ainsi nous marchons sur la voie du Seigneur¹.

Le mois suivant, il évoque la figure de l'apôtre André pour souligner qu'elle « a été grande aussi la bonté dont Dieu l'a entouré en l'appelant de bonne heure aux œuvres d'une authentique piété et en le recevant parmi les disciples de saint Jean-Baptiste ».

C'est peut-être parce qu'il a répondu à cette grâce de sa vocation – *quod huic gratiae vocationis suae respondit* - qu'il a mérité la grâce plus haute de venir aussi prendre rang parmi les proches de Jésus-Christ. S'il n'y avait pas répondu – ce qu'il aurait pu faire aussi, peut-être même sans péché -, il n'aurait pas reçu la grâce d'une vocation plus parfaite – *non enim gratiam vocationis perfectioris accepisset* - ni supporté patiemment la croix par amour pour Jésus-Christ. Aussi importe-t-il grandement de répondre à la grâce de Jésus-Christ².

Le tournant est décidément pris à la fin de 1614, comme le montre encore ce texte de décembre :

Celui qui ne répond pas à l'inspiration de la grâce ou à un secours divin se rend indigne de ce bienfait ou de la vocation à laquelle Dieu le destinait au moyen d'une telle inspiration – *eo beneficio seu vocatione ad quam Deus illum destinabat* - . Bien qu'il ne l'écarte pas pour cela de la béatitude céleste, c'est à juste titre pourtant qu'il lui refuse d'être ainsi apte à cette vocation. Par exemple, nous avons déjà dit de saint André qu'il n'aurait pas été appelé à la grâce de l'apostolat, la plus élevée pour les proches du Christ, s'il avait refusé d'être disciple de saint Jean-Baptiste³.

¹ *Op.cit.*, p. 226-227. Voir aussi *Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 202, ce texte sur la progression dans la voie de Dieu : « Or pour remettre celui qui appréhende ne rien faire de méritoire ou de bon, se défiant de ses actions, est à noter que ce n'est une marque mauvaise ou contraire à la vocation de telle profession, non plus que ce n'est une marque que l'enfant ne doit jamais devenir bon écrivain, si au commencement la main lui tremble et ne peut sitôt parfaitement former ses lettres. Car il faut que chacun connaisse qu'il y a telle débilité en l'exercice spirituel au commencement, comme en toutes autres actions et exercices humaines, nul n'étant né instruit ». Sur l'appartenance à Dieu, p. 328 : « Voici la mise à part par la prêtrise, par la vocation, par un état, par une grâce singulière, etc. Voici à quelle fin cette mise à part : Vous serez miens ». Sur la filiation divine, p. 338 : « Tellement que par la grâce de notre vocation nous sommes enfants de Dieu, en unité avec son Fils unique ».

² *Op.cit.*, p. 284-285. Voir aussi *Œuvres de piété*, édition citée, tome 1, p. 184 : « C'est une des grandeurs de la Vierge que cette insigne manifestation du Fils de Dieu, qui est la plus admirable qui ait été en son enfance et en sa vie et qu'il a publiée au monde par sa fuite et la persécution d'Hérode et en laquelle a été initiée et dédiée la vocation des Gentils ».

³ *Op.cit.*, p. 284-289. Bérulle invoque dans la foulée l'exemple de Zachée « Et si Zachée, après avoir entendu parler de la renommée de Jésus-Christ n'avait pas obéi au désir qu'il avait de le voir, il n'aurait pas mérité de recevoir une autre grâce, celle d'être vu de Jésus-Christ lui-même, de lui parler, et enfin de lui donner l'hospitalité et de recevoir le salut de son âme. S'il avait cédé à l'impression de ses sens qui l'en dissuadaient, en pensant qu'il était déshonorant pour un notable parmi les Juifs de se mêler à la foule du peuple et qu'il importait peu de voir ou de ne pas voir celui qu'il regardait seulement comme un prophète ... Et pourtant cette inspiration a pris pour lui une si grande importance que, *puisque à cause de la foule il ne pouvait le voir à cause de sa petite taille*, il n'a pas rougi de grimper sur un sycamore afin de la voir parce qu'il allait passer par là. Cette mortification et cette humiliation, si légères qu'elles fussent, il ne les a pas repoussées, afin de satisfaire son désir et de suivre son inspiration, et c'est de celle-ci que dépendait le si grand bienfait qu'il allait recevoir du Christ Seigneur bientôt après. Lorsqu'il suivait cette première inspiration, cette première grâce, il ne savait pas à quoi Dieu le destinait au moyen de celle-ci : il ignorait totalement qu'il devait être appelé comme disciple du Christ parmi ses proches » (p. 289-290). Sur l'attention au discernement de l'appel de Dieu, voir *Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 196 : « Se rendre à ses volontés décisives de notre vocation intérieure à l'état de grâce commune ou séraphique ou chérubique et autres ordres de grâce et aux choses sur l'accomplissement desquelles il fait ses desseins sur nous, encore que ces choses n'y aient aucun rapport, comme à en Adam sur une pomme, en Abraham sur son fils, pour lequel le Père éternel lui donne son propre Fils, en Zachée pour un regard, en Nathanaël pour s'être rendu à cette parole : *Viens et vois*. Noter des exemples semblables pour faire peser les moments de la grâce. En nous Dieu a fait beaucoup sans nous, mais cela il ne le fait pas sans nous » ; p. 386 : « Et d'autant que le premier des œuvres de Dieu au premier jour du monde est la lumière, et le premier effet de sa grâce en nos cœurs est la lumière et connaissance de nous-mêmes et de notre état, pour reconnaître notre vocation, pour peser notre obligation, pour nous humilier à proportion de notre mésusage et méconnaissance précédente au regard de la sainteté de notre profession ».

C'est dans une conférence sur l'enfance de Jésus, en janvier 1615, que Bérulle livre ce qui est peut-être sa synthèse sur la question :

Question : Comment à propos de l'enfance de Jésus pouvons-nous honorer notre propre vocation – *honorare possumus vocationem nostram* - que semble nous rappeler la vocation des Mages – *quam vocatio magorum videtur nobis referre* - ?

Réponse : Il y a deux sortes de vocations – *Respondetur : duplicem esse vocationem* - : l'une à la foi, qui est adressée à tous et à laquelle se rapporte la vocation de chacun à l'état [de vie] qui est le sien. C'est elle que nous a méritée le Fils de Dieu lorsqu'il nous a appelés d'un monde païen à la foi, et qui, après nous avoir appelés dans l'Église, nous a appelés à tel ou tel état.

Mais en plus de cette vocation générale – *Sed praeter illam generalem* - , il y en a encore une autre plus particulière, par laquelle le Fils de Dieu réellement distingue et appelle certaines âmes à participer à sa vie, et même en menant le même genre de vie que lui. Et c'est au point qu'il n'y a pas de mystère que l'Église nous rappelle auquel n'aient à participer certaines âmes en particulier qu'il choisit pour cela. De là vient qu'en chaque mystère les éléments cachés qui sont à honorer sont bien plus nombreux que ceux qui nous apparaissent clairement. Or cette participation dont nous venons de parler est diverse selon que Jésus-Christ lui-même honorait son Père de diverses manières en ces mystères. Par exemple, du fait que durant son enfance il a tenu captive sa sagesse, sa raison et sa divinité, il en appelle quelques-uns à participer à cet état de vie [...] De même que le Fils de Dieu qui vivait dans une vie éternelle dans le sein de son Père a voulu par sa génération temporelle rendre honneur à cette génération éternelle, ainsi dès que, s'étant fait homme, il a vécu une vie temporelle, il a voulu également désigner et choisir quelques hommes pour qu'ils lui rendent un honneur particulier, en communiant et en participant d'une certaine manière à sa vie, c'est-à-dire selon la manière dont les hommes peuvent y participer sur la terre et dans le ciel. Et cette participation à sa vie, je la distingue des effets de la grâce et des secours ordinaires qu'il a mérités pour tous les hommes aussi bien par cette vie temporelle qui fut la sienne que par toutes et chacune des époques et des actions de cette vie. Sans doute il appelle tout le monde à l'imiter et à recevoir la grâce qu'il a acquise. Pourtant il n'appelle pas tout le monde à cette communication particulière, à cette participation spéciale à sa vie et à son état, en rapport avec la diversité de tous ses mystères, mais il en choisit quelques-uns seulement d'une façon particulière pour lui rendre honneur par cette participation, cette communication spéciale. Tous sont donc tenus de la révéler, bien qu'il ne soit pas donné à toute le monde d'y parvenir¹.

Le terme : « vocation », a pris dès lors le sens que nous lui connaissons encore, et de Bérulle, il passe aux carmélites qu'avec Madame Acarie il a introduites en France, comme chez Madeleine de Saint-Joseph, qui, comme maîtresse des novices puis prieure successivement des deux carmels parisiens, a exercé sur l'Ordre une influence certaine².

¹ *Op.cit.*, p. 301-303. Voir aussi *Œuvres de piété*, édition citée tome 1, p. 70-71 : « Car comme Dieu en sa gloire est lui-même notre héritage et notre partage, Jésus aussi en ses états et en ses mystères est lui-même notre partage. Et nous donnant une part universelle en lui, il veut que nous ayons une part singulière en ses divers états selon la diversité de son élection sur nous et de notre piété vers lui » ; tome 2, p. 440 : « La vocation propre de chacun à cet état extérieur, à savoir sacerdotal, dans la congrégation et à un état intérieur selon la grâce et *la mesure du don de Jésus-Christ* ». Sur la vocation de la Vierge liée à celle du Christ, voir le tome 1, p. 363-364 : « Dieu ayant voulu faire cet œuvre des œuvres, il l'a voulu faire en la Vierge, et faire tout ensemble en l'ordre de ses œuvres un état de filiation divine et de maternité divine, tellement que la dignité de la Vierge se trouve liée à la Divinité d'un lien si étroit et si particulier, et la vocation de la Vierge se trouve enclose dans la vocation et prédestination de Jésus-Christ : *prédestiné Fils de Dieu* ». Ailleurs, il parle encore de « désir » : « Dans les désirs mêmes nous recevons l'Esprit, auteur des désirs, d'une façon nouvelle quant à l'effet [...] Veiller à opérer les vrais effets de la grâce et du désir reçus et envoyés de Dieu à l'âme. Être proportionné à la grâce et au désir [...] S'établir en une disposition permanente conforme à la grâce et au désir. Car il ne suffit pas de désirer au moment où le désir est donné par Dieu, et de ne plus y penser ! Mais à travers le désir on est appelé par Dieu à telle œuvre et à tel état » (*Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 46-47). En 1628, à l'occasion du jubilé, il invite les oratoriens au « zèle de la parfaite correspondance intérieure et extérieure à la voie et vocation de Dieu sur » eux, et les religieuses carmélites il écrit : « Puisque nous sommes au temps que l'Église nous présente la grâce du jubilé, il m'a semblé à propos de vous parler de la disposition qui vous est nécessaire pour y parvenir, conformément à la profession de la vie parfaite à laquelle vous êtes appelées. Car comme vous tendez par votre vocation à une manière de vie plus sainte que le commun des chrétiens et que Dieu par sa bonté répand ses grâces sur vous en plus grande abondance, votre vie intérieure et extérieure, vos actions, vos conversations, vos affections et vos pensées doivent aussi être plus élevées et plus saintes, et il n'y doit rien avoir en vous qui ne tende à la perfection » (*Œuvres de piété*, édition citée, tome 2, p. 231 et 232).

² Née en 1578, Madeline de Fontaines fait profession au Carmel de Paris le 12 novembre 1605, et devient immédiatement maîtresse des novices. Trois ans plus tard, elle est prieure du couvent, et fonde en 1617, toujours à Paris, un deuxième monastère qu'elle dirige pendant six ans. Elle revient alors dans son premier couvent qu'elle dirige comme prieure pendant onze ans. Elle meurt le 30 avril 1637.

Quant à ce que l'on doit chercher dans celles que l'on reçoit, notre sainte Mère nous le marque assez dans nos constitutions et dans ses autres livres. Pour le corps, vous savez qu'il faut qu'elles soient saines et assez fortes pour porter les austérités de la Règle et des Constitutions. Pour l'esprit, il faut qu'elles l'aient bien fait, judicieux et docile, et je vous dirai en passant que ceux de cette sorte, à mon avis, sont de beaucoup préférables à certains esprits qui ont plus d'éclat et qui sont si vifs et si agissants qu'à peine peuvent-ils demeurer en repos, ce qui fait qu'ils donnent sans cesse de l'inquiétude à eux-mêmes et aux autres. Mais ces bonnes conditions naturelles ne seraient pas suffisantes sans celles de la grâce. C'est pourquoi il faut vous appliquer soigneusement à voir si ces personnes-là ont une vocation véritable à la religion, ne cherchant comme dit notre sainte Mère que la perfection et le mépris du monde. Si elles sont résolues de renoncer à leur volonté pour s'assujettir à celle des autres et d'embrasser avec courage les austérités et toutes les autres difficultés qu'elles pourront trouver dans notre manière de vie. Enfin, ce n'est pas assez qu'elles aient vocation en général à la vie religieuse, mais il y faut voir un attrait particulier à la retraite, à la solitude, au silence et à l'oraison dont nous faisons une profession particulière dans notre Ordre¹.

C'est aussi en ce sens que Bérulle lui-même l'emploie désormais au sein de l'Oratoire. Ainsi, le 15 novembre, sans doute en 1620, il envoie au Père Gibieuf « le porteur de la présente », qui est celui qu'il a déjà vu une fois et différé » d'admettre à l'Oratoire. Lors d'une rencontre à Bordeaux, celui-ci a assuré Bérulle qu'« il a toujours persévéré en se première volonté et fait grande instance ». Comme il lui a « été fort recommandé [...] et de personnes à qui [il doit] beaucoup déférer », il présente une demande à son correspondant :

S'il est bien disposé et appelé à servir Dieu parmi nous, je dois désirer qu'il soit reçu pour le respect et satisfaction de ceux qui m'en ont fort prié ; mais la disposition et la vocation sont les deux premiers points de cette délibération que je remets à vous, s'il vous plaît, parce que je pars de cette ville, et je ne puis entrer en cette discussion en un temps si bref et si occupé d'affaires [...] Vous ouvrirez votre esprit à Dieu sur ce sujet, et en ferez ce qu'il lui plaira vous inspirer. Je vous prie spécialement de considérer s'il a l'esprit bien fait, solide et arrêté, et s'il est susceptible et piété et conduite ; car, s'il en est capable, le temps et les exercices lui donneront ce qu'il n'a pas peut-être maintenant, pourvu que l'intention soit droite et sincère².

Méditant sur la grandeur de Dieu et le néant de l'homme, Bérulle invite en 1627, deux ans avant sa mort, les Pères de l'Oratoire à regarder « Dieu du plus bas de notre petitesse », de penser « à lui et non pas à nous. Et puisqu'il nous choisit, nous prépare, nous élève à soi, nous rend dignes de soi, ne méconnaissons pas sa vocation, ne résistons pas à sa grâce [...] mais faisons des œuvres de Dieu ». En effet, « ce que nous faisons pour la terre passera comme la terre, ce que nous faisons pour Dieu durera autant que Dieu même³ ».

Pourtant, c'est apparemment hors de l'Oratoire que l'intuition bérullienne sur la vocation trouve sa plus grande fortune, puisque même le Père Métézeau ne s'y intéresse guère dans son monumental *De sancto sacerdotio*. Les quatre traités qui le composent examinent

¹ Madeleine de Saint-Joseph, *Lettres spirituelles*, présentées par Pierre Séroutet, Paris, D.D.B. (« Présence du Carmel », 5) 1965, p. 280. Voir aussi p. 285 : « Il faut aussi avoir grand soin de les élever dès leur entrée, et ensuite de les tenir toujours dans le véritable esprit de leur condition, qui les oblige très particulièrement à être en la maison de Dieu sans aucune vue sur ce qui ne concerne point leur emploi, sur quoi il faut faire étudier les *Avi*s que notre bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation leur donne, qui sont rapportés dans sa *Vie*. Comme Dieu l'a appelée par une vocation toute extraordinaire à la condition de sœur converse (nonobstant les dons très rares qu'il lui avait départis pour les emplois les plus élevés), il lui avait donné aussi des lumières fort particulières sur les dispositions intérieures et sur les pratiques extérieures où doivent être celles qui embrassent cette même condition pour s'y sanctifier » ; p. 290 : « Mourez donc, ma sœur, avec lui et il vous fera jouir des privilèges de cette mort, qui ne peuvent être compris en la terre. Vous le connaîtrez seulement quand Dieu vous ouvrira les yeux, au moment que vous passerez du temps à l'éternité, et lors vous verrez les privilèges et les avantages de votre vocation et toutes les grâces que la miséricorde de Jésus-Christ vous a préparées » ; p. 292 : « Ne vous étonnez pas, Monsieur, si dans ce commencement vous y trouvez des contrariétés. L'esprit malin, qui combat toujours les œuvres de Dieu, vous cachera, s'il peut, le prix de votre vocation, afin de vous tirer des bras de Jésus-Christ ».

² Lettre 300, du 15 novembre [1620], tome 2, p. 175.

³ Lettre 683, tome 3, p. 314.

successivement la dignité et la gloire sublime de l'état sacerdotal, avant de passer en revue les fonctions sacrées de l'état sacerdotal, puis la l'oraison et le ministère de la prédication, avant de traiter du soin des âmes, c'est-à-dire des devoirs, de la vie et des mœurs des pasteurs¹. Ce qui intéresse l'oratorien se révèle donc d'une part être l'état du prêtre – *status* – au sens béruillien², puis les obligations de son ministère et la nécessité de mettre sa vie en harmonie avec la mission qu'il doit remplir. En ce sens, il est proche des traités publiés à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècles que j'ai déjà cités. D'ailleurs, ni dans l'*Elenchus capitum totius operis*, qui ouvre ce traité, ni dans l'*Index rerum notabilium quae in hoc opere continentur*, on ne trouve de développement ou d'entrée consacrés à la vocation.

Par contre, et sans multiplier les exemples à l'infini, il est intéressant de remarquer la fortune de cette notion dans les écrits et les enseignements, non seulement de spirituels qui ont été en rapport étroits ou lointains avec l'Oratoire, mais également chez des spirituels chers à Saint-Cyran, comme François de Sales et Jeanne de Chantal.

2. Vincent de Paul, Jean-Jacques Olier, Jean Eudes.

Vincent de Paul, qui avait été en relations amicales avec Saint-Cyran, et qui refusa de témoigner à charge contre lui³, parle habituellement de vocation en ce sens. Il n'est pas inutile de remarquer d'une part que Vincent de Paul était bachelier en théologie de l'université de Toulouse, et d'autre part qu'il entre en contact avec l'Oratoire lorsqu'il devient curé de Clichy, puisqu'il succède à François Bourgoing, qui quitte alors cette cure pour rejoindre la nouvelle famille religieuse, et que cette nomination advient sur recommandation de Bérulle.

C'est ainsi qu'il avertit ainsi les Filles de la Charité « de la nécessité qu'il y a de ne point recevoir dans les Compagnies que les personnes qui aient vocation » ; en effet, « comment y pourrait bien faire une personne qui n'y serait pas appelée de Dieu. C'est pourquoi il faut principalement faire attention pour bien reconnaître leur vocation ». Et de distinguer les diverses origines possibles de la vocation :

¹ *Elenchus tractatum. De dignitate et sublimi gloria sacerdotalis status. De functionibus sacris sacerdotalis status. Ac primum de sacrificio missae, et de venerabili Eucharistiae sacramento. De oratione et ministerio Verbi Dei. De cura animarum, seu de officiis, vita et moribus pastorum.*

² Métézeau affectionne ce mot, qui apparaît souvent dans son ouvrage. Il serait intéressant d'en faire le relevé précis, et d'en étudier les contextes. On repère par contre trois passages sur l'élection : « *Electio differt ab electionis gratia* », et : « *Deus elegit pastorem omnium dignissimum* », et finalement : « *Eligens indignum ad officium pastoris, peccat mortaliter* ».

³ Sur les relations entre les deux hommes, voir les deux articles d'André Dodin : « Monsieur Vincent et Jean Duvergier de Hauranne » et « Martin de Barcos, défenseur de Monsieur Vincent », dans les *Chroniques de Port-Royal 26-27-28* (1977-1978-1979), p. 55-72 et 113-124.

Ce n'est pas que toutes les vocations soient semblables. Dieu se sert de diverses manières pour appeler à son service : quelquefois même des afflictions et dégoûts du monde font envie de le quitter. Et quand avec cela les dispositions s'y trouvent, c'est une bonne marque d'une vraie vocation. D'autres sont appelés d'une manière plus pure, regardant seulement le désir de servir Dieu et le moyen de faire leur salut. Cette vocation est plus apparente ; mais elle ne laisse pas quelquefois d'être exercée. Et quoique ces vocations soient différentes, Dieu néanmoins en tire sa gloire, les rendant vraies vocations. Mais quand le seul intérêt les amène et que les filles cherchent seulement leur sûreté, il est bien difficile qu'elles réussissent¹.

À quelqu'un qui souhaite entrer dans la Congrégation de la Mission, il écrit qu'il ferait « conscience [...] de contribuer [à le] faire entrer dans les ordres sacrés, particulièrement en celui de la prêtrise ». Pourquoi ?

Parce qu'il y a malheur pour ceux qui y entrent par la fenêtre de leur propre choix, et non par la porte d'une légitime vocation. Cependant le nombre de ceux-là est grand, parce qu'ils regardent l'état ecclésiastique comme une condition douce, en laquelle ils cherchent plutôt le repos que le travail ; et de là sont venus les étranges ravages que nous voyons en l'Église, car on attribue aux prêtres l'ignorance, les péchés et les hérésies qui la désolent. C'est pourquoi saint Jean Chrysostome dit qu'il y aura peu de prêtres sauvés. Et pourquoi ? C'est que Dieu ne donne pas les grâces qu'il faut pour s'acquitter des obligations de cet état sacré, sinon à ceux que sa bonté y appelle, et il n'y appelle jamais aucun en qui il ne voie les qualités propres, ou qu'il n'ait dessein de les lui donner ; pour tous les autres, il les laisse faire et permet, pour châtement de leur témérité, qu'ils fassent plus de mal que de bien et qu'enfin ils se perdent. Il faut donc être appelé de Dieu à cette sainte profession ; ce qui se voit en N.-S. même, qui était prêtre éternel et qui néanmoins n'a pas voulu se mettre dans l'exercice de cet état qu'après ce témoignage du Père éternel qui dit : *C'est ici mon Fils bien-aimé, écoutez-le*. Cet exemple, joint à l'expérience que j'ai des désordres arrivés par les prêtres qui n'ont pas tâché de vivre selon la sainteté de leur caractère, fait que j'avertis ceux qui me demandent mon avis pour le recevoir, de ne s'y engager pas, s'ils n'ont une vraie vocation de Dieu, une intention pure d'y honorer N.-S. par la pratique de ses vertus et les autres marques assurées que sa divine bonté les y appelle. Et je suis si fort dans ce sentiment que, si je n'étais pas prêtre, je ne le serais jamais. C'est ce que je dis souvent à tels prétendants, et ce que j'ai dit plus de cent fois en prêchant aux peuples de la campagne².

Évoquant un postulant qui lui a été envoyé par un confrère de la Congrégation, bien qu'il n'ait pas trouvé en lui « les qualités qu'il faut pour la compagnie », afin de « contenter ceux qui [l']en ont prié [...] et voyant en lui une bonne volonté », il demande ne le plus le faire à l'avenir » parce qu'il ne l'ont « pas reçu au séminaire ».

Nous l'avons trouvé trop faible en latin ; et je vous envoie une composition qu'il a faite, où vous verrez combien il est éloigné des études qu'il devait avoir. Tous ceux par qui je l'ai fait examiner sur les marques d'une vraie vocation, ayant jugé qu'il ne les avait pas, lui ont conseillé de s'en retourner. Ce qui m'oblige à vous prier derechef de ne plus hasarder au voyage personne qui ne vous paraisse être appelé de Dieu. Tous ceux qui se présentent ne le sont pas, au moins ceux qui manquent des conditions de corps et d'esprit convenables à notre Institut et à nos emplois. Les deux années de probation ne sont pas pour reconnaître s'ils ont les dispositions requises, car il les faut avoir reconnues auparavant, mais afin qu'ils s'y affermissent davantage, et que sur ce fondement ils élèvent l'édifice des vertus qui font un bon missionnaire. Et partant, Monsieur, nous devons nous tenir dans une telle liberté pour les choix, qu'elle soit au-dessus de toutes les considérations humaines. *Ce n'est pas vous*, disait Notre-Seigneur, *qui m'avez élu ; c'est moi qui vous ai choisis et ordonnés*, afin que nous sachions que c'est lui seul qui a droit d'appeler aux fonctions évangéliques. Ce qui fait qu'il y a différence entre vocation et vocation comme du soleil à la lune et du jour à la nuit ; parce que celle qui ne vient pas de Dieu n'est que l'ombre de la véritable vocation, quoiqu'elle soit couverte de beaux prétextes et des mêmes habits³.

Dans une conférence aux Filles de la Charité, il définit la vocation comme « un appel de Dieu pour faire une chose ». Ainsi, « la vocation des apôtres était un appel de Dieu pour planter la foi par toute la terre. Celle du religieux, par contre, « est un appel de Dieu dans la

¹ Conseil du 29 février 1658, dans : *Correspondance – Entretien - Documents*, tome 13, p. 739.

² Lettre 2792, à M. Dupont-Fournier, avocat à Laval, en date du 5 mars 1659, dans : *Correspondance – Entretien - Documents*, tome 7, p. 462-463.

³ Lettre 2187, à Guillaume Delville, prêtre de la Mission, à Arras, en date du 6 janvier 1657, dans : *Correspondance – Entretien - Documents*, tome 6, p. 155-156.

pratique des règles de la religion ». Pour les personnes mariées, il s'agit d' « un appel de Dieu pour le servir dans la conduite d'une famille et l'éducation des enfants ». Enfin « la vocation d'une Fille de la Charité est l'appel de Dieu, le choix que sa bonté a fait d'elle, plutôt que de tant d'autres qui se sont présentées à lui, pour le servir dans tous les emplois qui sont propres à ce genre de vie, auxquels il permettra qu'elles soient appliquées ».

Tellement, mes filles, que vous qui êtes aux enfants, vous qui êtes aux forçats, à la maison, aux hôpitaux, aux villages, aux paroisses, Dieu vous regarde entre mille millions et a dit en vous choisissant l'une d'une part et l'autre d'une autre : *Je veux que cette âme se sanctifie en me servant dans tel emploi*. Voilà, mes filles, votre vocation. Le choix de Dieu fait, il vous appelle souvent par des moyens qui vous sont inconnus, le plus souvent pourtant par le désir qu'il vous en donne et par la persévérance avec laquelle vous cherchez à être reçues. Après cela, mes filles, il ne faut pas se demander : *Mais est-ce Dieu qui l'a voulu ?* Car, quand vous raisonnez ainsi, c'est bien souvent parce que votre esprit trouve de la difficulté dans la pratique de l'humilité, de la soumission et de l'obéissance, qui vous sont nécessaires et que le diable essaie de vous rendre impossibles. Dieu est arrêté en ses jugements, mes filles. Le salut des âmes lui est si cher qu'il prend tout le soin nécessaire de les mettre en la voie la plus facile pour arriver au chemin du ciel. Mais il faut essayer de n'en pas sortir ; car, dès qu'un homme qui entreprend un grand voyage quitte le grand chemin, ou se détourne, il est en danger de ne trouver que des sentiers qui l'éloignent du lieu où il allait. Celui qui transplanterait des arbres peu avant la saison des fruits, puis les lèverait encore pour les porter ailleurs, ne recueillerait jamais aucun fruit ; les arbres, ainsi changés de place et de terroir, seraient même en danger de mourir. Judas, que Dieu avait appelé à l'apostolat et auquel il avait donné tant de grâces, crut mieux faire d'une autre sorte. Vous en savez l'histoire et comme il se perdit. Mais, par la miséricorde de Dieu, sa place ne demeura pas vide, et Dieu appela saint Paul de la gentilité où il était plongé, pour le faire un digne vaisseau d'élection¹.

Lorsqu'il évoque la vocation du prêtre, Jean-Jacques Olier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, contemporain de Saint-Cyran, mais dont nous n'avons aucune preuve qu'ils aient entretenu quelque relation que ce soit, trouve des accents que nous trouvons déjà chez le directeur de Port-Royal, qui apparaît ainsi bien moins isolé sur le sujet que l'on aurait pu le penser. On ne peut pas non plus négliger le fait que, même si Jean-Jacques Olier n'a pas connu Bérulle, il a été le dirigé de Charles de Condren, dont il a fait la connaissance en 1635.

Ainsi en va-t-il de la nécessité de l'innocence baptismale pour entrer dans la cléricature, à cette différence près que Jean-Jacques Olier fonde cette nécessité sur l'Écriture qu'il cite et commente abondamment. « Celui qui aura soin de la conduite du Séminaire » écrit-il « exercera soigneusement la jeunesse à la mortification de la chair, avant qu'elle se présente à la cléricature, et sera même très avancée, s'il est possible, en la vie intérieure et dans l'application à Dieu », puisque la vocation aux ordres s'adresse à « un chrétien en sa perfection », ainsi qu'en témoignent « les anciens usages de l'Église qui n'élevait « à la sublime dignité de clerc les personnes qui avaient consommé leurs jours dans la retraite, qui par un long usage de la mortification et d'oraison, étaient parvenues à la perfection de la vie

¹ Conférence du 22 septembre 1647, sur la persévérance dans sa vocation, dans : *Correspondance – Entretiens - Documents*, tome 9, p. 354-355.

chrétienne¹ », de manière à pouvoir dire en toute vérité : « *Dominus pars haereditatis* », paroles par lesquelles « on prend Dieu pour son père unique » en

faisant profession publique que l'on est mort à toute génération temporelle et que l'on ne vit plus que selon la génération éternelle et spirituelle ; Et de là vient qu'il faut que les clercs par leur pénitence s'ils ont péché soient retournés à l'innocence du baptême et qu'ils rentrent dans le premier esprit d'enfants de Dieu qu'ils avaient reçu étant baptisés dans l'Église, où le Saint-Esprit est donné aux enfants d'Adam pour les faire enfants de Dieu, non seulement en étouffant et changeant les inclinations de la chair en celles de Jésus-Christ, mais leur donnant le même avec Dieu comme des enfants avec leur père qui vivent en société avec lui. Car ce qui interrompt depuis le baptême cette société cordiale et cette intelligence d'enfants avec leur père, c'est le péché de l'homme, d'où vient que pour rentrer en cet état premier de société avec Dieu et d'oraison continuelle il faut avoir la pénitence qui oblige le Père éternel à nous embrasser comme devant et nous tenir au nombre de ses enfants, comme il le fait en la personne de l'enfant prodigue².

De même, il souligne que « les pénitents sont hors d'état d'être faits clercs tant qu'ils demeurent en cet état » puisqu'ils « sont mis au rang des énergumènes » et ainsi « n'entrent point dedans l'église pour y servir, et pour assister aux mystères ». Et d'ajouter que « l'Église représente le paradis dont les ministres sont les anges », et que donc « qui aspire au bonheur de servir Dieu en sa maison doit être pur et net comme un ange, soit par l'état d'innocence, soit par l'état parfait de la pénitence accomplie qui restitue l'âme en son premier état et en ses premiers privilèges comme le père de l'enfant prodigue le marque en l'Évangile qui rend la première étoile à son enfant contrit et pénitent³ ».

Et c'est là l'état des enfants de Dieu dedans le privilège de l'innocence comme le marque le cantique qu'on chante pour les clercs en leur création, où l'on y marque les qualités et dispositions du clerc : *Domini est terra, et Quis ascendet in montem sanctum ejus aut quis stabit in loco sancto ejus ? Innocens manibus* : Qui est celui qui aura le bonheur d'être élevé en la montagne du Seigneur, c'est-à-dire en son Église ? *Aut quis stabit ?* Et quel sera celui qui fera sa demeure dans la sainte maison de Dieu ? *Innocens manibus et mundo corde* : Ce sera celui-là qui sera innocent, et qui aura gardé sa grâce originelle, ce sera celui qui n'aura point péché par œuvres ou par pensées, *nec juravit in dolo proximo* : qui même n'aura point offensé par paroles, n'ayant point usé de son âme dans l'entretien et l'occupation des vanités du monde : *nec in vanum accepit animam suam* : celui qui n'aura point reçu la grâce de posséder une âme si précieuse pour en user si vainement, c'est-à-dire au sujet du péché, celui-là doit être reçu en la maison de Dieu, il y habitera et y fera sa demeure, *stabit in loco sancto ejus* : il ne sera pas passager dans la maison de Dieu comme le commun des hommes, mais *stabit* ; il n'y montera pas seulement : *ascendet*, mais il [y] fera sa demeure, *stabit in loco sancto ejus*. Et ainsi le dit encore ailleurs David : *Domine quis habitabit in tabernaculo tuo ? aut quis requiescet in monte sancto tuo ?* qui fera sa demeure dans votre tabernacle ? qui prendra son repos dans votre sainte maison ? *Qui ingreditur sine macula*, ce sera celui qui fera son entrée par la cléricature en la maison de Dieu, en son Église, dans l'état d'innocence et de sa pureté première, ce sera celui qui s'occupera aux œuvres de la justice, qui porte les sentiments de vérité dans son cœur et ne les trahit point par sa bouche, qui est sincère en son cœur et dedans ses paroles, qui ne prend point plaisir à faire tort au prochain ni [à] le blesser par paroles ou injures, c'est celui-là que Dieu désire qu'il fasse sa demeure en sa maison et qu'il lui rende service. Que si le malheur voulait qu'il eût failli contre ces choses, qu'il offense Dieu ou le prochain, il faudrait qu'il se mît dans la pénitence et qu'il eût satisfait pleinement à ses péchés devant que d'oser aspirer à y entrer⁴.

¹ *Traité des saints ordres (1676) comparé aux écrits authentiques de Jean-Jacques Olier (+ 1657)*. Édition critique avec introduction et notes par Gilles Chaillot, Paul Cochois et Irénée Noye, prêtres de Saint-Sulpice, Paris, Procure de la Compagnie de Saint-Sulpice, 1984, p. 1. Chaque page est divisée en deux colonnes : la colonne de gauche présente le texte « accommodé » par Louis Tronson ; la colonne de droite, des textes authentiques de Jean-Jacques Olier. Ce sont toujours ces derniers que je cite.

² *Op. cit.*, p. 52.

³ *Op. cit.*, p. 53-54. Voir aussi p. 91 : « Or devant que l'Église élève les clercs à cet état ou aux degrés qui [y] conduisent, qui sont les ordres, elle les suppose parfaits en leur état d'entière sainteté, comme je l'ai dit, et selon que le cérémonial le témoigne en consacrant à Dieu les clercs ».

⁴ *Op. cit.*, p. 54-55. Voir aussi p. 57-58 : « Que si le prêtre auparavant que d'être engagé dans les ordres avait offensé Dieu, il doit avoir pleinement satisfait auparavant à tout péché, premièrement pour être par-là disposé d'embrasser fortement la pénitence générale de l'Église, deuxièmement afin qu'il ait accès libre et facile auprès de Dieu pour prier pour les peuples, et être aussi admis à faire pénitence pour eux, [ce] qui est la vocation des âmes les plus pures et les plus saintes de l'Église.

Dieu voulant « avoir dessus la terre une semblable religion comme il en a dedans les cieus », lui « qui veut être honoré dedans lui-même et pour ses grandeurs adorables, comme sont les divins attributs de sa bonté, de sa sagesse et sa puissance, Dieu donc voulant être honoré de nous, Dieu désirant être loué et reconnu par tous les hommes et toute créature comme il le mérite », voyant cependant « que la plupart des hommes ne voudraient pas y satisfaire, il choisit pour cela les prêtres » qui représentent les « fidèles et [le] reste des hommes, pour lui rendre les devoirs d'une religion perpétuelle ». C'est pour cela qu'ils « sont appelés les anges de l'Église à cause de la religion continuelle qu'ils doivent exercer envers Dieu, à cause des louanges, des oraisons, des adorations, du culte, des vœux, du sacrifice qu'ils rendent à Dieu continuellement¹ ».

Purs comme les anges, ou, s'ils ont perdu leur première innocence, purifiés par la pénitence, les clercs ont en partage la pauvreté, ainsi que « les Pères » le « marquent, entre autres saint Jérôme », autre autorité chère à Saint-Cyran, que Jean-Jacques Olier conforte par celle d'Ambroise :

Si le clerc désire avec Dieu quelque autre des possessions du monde, il n'est plus clerc et renonce à la parole qu'il a donnée à Dieu : *qui dicit cum propheta : Dominus pars haereditatis meae, nihil extra Dominum habere potest, quod si quidpiam habuerit prater Dominum, pars ejus non erit Dominus ; v.g. si aurum, si argentum, si possessiones, si variam supellectilem, cum istis partibus Dominus fieri pars ejus non dignatur, si ergo pars Domini sum vivo de decimis altaris serviens, altaris oblatione sustentor ; nempe ex bonis Domini habens victum et vestitum, his contentus ero et nudam crucem nudus sequar* [Lettre 52, 2]. Saint Ambroise de même : *Cui portio Dominus est, nihil debet curare nisi Deum, nec alterius impeditur necessitatis munere* [De fuga saeculi II, 7]² ».

Le fondateur de Saint-Sulpice détaille longuement les « marques de vocation à l'état ecclésiastique », dont « la première est d'expérimenter en soi dedans le fond de l'âme

Car Dieu n'afflige point des âmes et ne les prend point pour victimes qu'elles ne lui soient bien agréables, et bien plus agréables que les âmes pour lesquelles Dieu les choisit pour faire pénitence, afin de prendre son plaisir et trouver sa satisfaction dans leurs personnes ».

¹ *Op. cit.*, p. 64-65. Voir aussi p. 66 : « Les clercs dedans l'Église sont proprement les anges du ciel qui sont comme ministres des louanges de Dieu » ; p. 268-269 : « Les anges ont été dedans la pureté et l'innocence dans tous les temps de leur vie, et Dieu demande aussi des âmes innocentes pour ses serviteurs. Et ce sont ici les marques que Dieu donne quand il appelle une personne à son service : 1^{ment} si elle a conservé son innocence du baptême telle qu'on la requérait dans les anciens canons. 2^{ment} si la personne a bel esprit. Les anges sont des esprits purs et des intelligences parfaites ; Dieu veut des serviteurs qui aient bon esprit, il veut des âmes capables de la science et des lettres, à cause que le prêtre doit entendre la loi et l'expliquer au peuple, et c'est de sa bouche que le peuple l'attend : *Labia sacerdotis custodiunt scientiam et legem requirunt de ore ejus*. Les anges ont trois propriétés : l'une de purifier, l'autre d'illuminer et l'autre d'unir à Dieu. Ce sont ces trois conditions que l'Église requiert dedans prêtres : 1^{ment} de purifier, 2^{ment} d'illuminer, 3^{ment} d'unir. Pour être dans l'état de purifier il faut être premièrement soi-même dans la pureté et s'être conservé dans l'innocence pour avoir proprement ce don-là et être semblable aux anges. 2. Pour illuminer il faut premièrement avoir l'esprit pur et net, l'esprit intelligent et capable d'étude, il faut avoir un esprit arrêté et propre à l'oraison et la contemplation pour puiser dans Dieu les lumières divines et qui sont les uniques lumières qui illuminent les esprits. Il faut en 3^{me} unir les âmes à Dieu. Il faut donc avoir des âmes dans la charité, des âmes qui aiment l'oraison, dans lesquelles dès le commencement de leur âge on voie des marques de piété et des inclinations pour la vertu et pour les bonnes mœurs, afin de parvenir soi-même premièrement à l'union à Dieu pour pouvoir après donner l'instruction aux autres, et connaître premièrement en soi les voies divines pour après en instruire les autres [...] Or le moyen que Dieu soit sanctifié dans les âmes et que sa sainteté soit portée dedans le cœur des peuples par les prêtres qui approchent Dieu, si eux-mêmes tous les premiers ne sont saints et sanctifiant les autres, s'ils ne sont eux-mêmes les plus proches de Dieu ».

² *Op. cit.*, p. 117.

l'inclination et mouvement de Dieu vers l'état ecclésiastique », et il le fait d'une manière que ne renierait pas un augustinien¹.

Ce mouvement est fort, efficace, insensible, puissant, qui porte toute l'âme et l'incline par empire à des choses, non pas par saillies, non par sentiment, ni par reprises différentes, mais pas état et consistance immuable en son fond ; ce n'est pas que l'on n'ait des attaques étrangères et des saillies qui l'ébranlent et la troublent sensiblement et extérieurement ; mais dans le fond cette disposition et cette inclination demeurent vers la chose, qui montre que c'est l'esprit de Dieu habitant dedans nous qui incline le cœur et qui le porte où il désire².

À cette marque fondamentale, il ajoute la volonté d'entrer « dans les intentions du ministère ». Ressent-on en soi « des intentions de convertir les peuples, d'honorer Dieu, le faire glorifier », autrement dit, « de faire les choses pour lesquelles on est appelé dedans l'esprit de Dieu ». Car celui qui se sent appelé à l'état ecclésiastique pour les fins de l'éclat, des plaisirs, des aises, des honneurs » doit considérer que « sa vocation est bien suspecte », si bien que « s'il ne sentait que cela, elle serait infailliblement mauvaise ».

Celui qui est appelé par l'esprit de Jésus répand en son âme sa fin : notre Seigneur le rend participant de ses intentions et des inclinations qu'il a dedans son ministère pour honorer son Père et le faire servir ; tous les ministères de l'Église ne sont qu'un ministre accompli, tous ne sont que Jésus achevé comme ministre de son Père, qui répand son esprit dans [eux] pour le servir par eux et dans eux-mêmes. La seconde marque de la vocation à l'état ecclésiastique, c'est si l'on a inclination pour les fonctions ecclésiastiques et surtout pour les basses et celles qui semblent viles au sens des hommes, à cause que l'on pourrait avoir inclination pour les choses d'éclat dedans la profession par esprit séculier qui cherche les choses grandes et élevées, par exemple si on a [la phrase s'interrompt brusquement] Il faut de plus remarquer si l'on a facilité et habileté pour les choses, car Dieu étant tout sage et tout puissant, à même temps qu'il appelle à une chose, il donne capacité et puissance pour la faire, et la marque de la grande puissance de Dieu en nous, c'est la facilité à la chose, et ce doit toujours être la puissance de Dieu en nous qui nous donne vertu et efficace pour les faire. La facilité de lever une paille ou tuer une mouche témoigne la grande puissance que nous avons par-dessus ces basses choses, de même la facilité à faire les choses basses de l'Église et à nous surmonter nous-mêmes témoigne la grande puissance de l'esprit de Dieu par-dessus nous. De même aussi la puissance en Samson et la facilité d'abattre ses ennemis, d'enlever les portes d'une ville, et autres témoignages de sa vertu héroïque faisaient voir la grandeur de l'esprit qui le possédait, ainsi la grande facilité que Dieu donne aux personnes d'Église d'entreprendre les grandes choses de leur profession, comme la conversion des peuples, la prédication véhémement et apostolique et les travaux inexprimables de la condition [ecclésiastique] font voir manifestement la puissance de Dieu habitante dans nous pour nous faire opérer des fonctions de notre ministère, c'est une marque de Jésus-Christ en nous habitant par sa vertu pour le service de son Père en nous³.

¹ Nous retrouvons en effet ici une description de la délectation augustinienne telle que la décrit Saint-Cyran : « Et afin que vous admiriez davantage la grandeur de cette action, il faut que la puissance de la grâce faisant une même chose du commandement et de l'action, imprime l'un et l'autre dans le cœur et le fasse faire sans hésiter, avec une délectation et une promptitude si grande, qu'il ne soit pas en la puissance de toutes les créatures de l'empêcher. Il n'y a rien qui aille si vite, ni qui ait plus d'efficace que la Parole de Dieu et la vertu de sa grâce, lorsqu'il lui plaît de la donner à quelqu'un » (Lettre 132 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640]) : ou encore : « Et la loi de grâce n'est un joug doux¹ qu'à cause de cet amour actuel, qui consiste dans une délectation et une suavité qui l'accompagne toujours, qui fait faire à l'homme la Loi et toutes les bonnes œuvres avec plaisir et amour, en cela opposée à la vieille Loi, qui donnait frayeur et faisait faire les œuvres de la Loi par contrainte et de peur de mourir, comme a dit l'Apôtre. Tous les textes de saint Augustin vont à cela, fondés sur l'Écriture. Car Dieu ne nous fait pas faire autrement nos bonnes œuvres, que par cet amour accompagné d'une indicible délectation, et n'est dit donner le vouloir et l'exécution qu'à cause de cette amoureuse délectation. C'est le principal argument, puisqu'il ne faut pas omettre d'un côté l'amour, et de l'autre la crainte ; d'un côté la délectation, et de l'autre l'amertume et la contrainte de faire ce qu'on voudrait ne pas faire, si on ne craignait la Loi » (lettre 257 - À Antoine Arnauld - 1er août 1641) ; ou enfin, pour ne pas multiplier les exemples : « Il m'aurait été impossible de vous répondre, si trois choses jointes ensemble n'eussent formé dans moi cette disposition intérieure et cette loi de grâce à laquelle tout chrétien est obligé d'obéir, sans laquelle il ne peut rien faire qui soit agréable à Dieu, et qui lui fait faire elle-même ce qu'elle lui commande, par une vertu aussi forte et invincible qu'elle est douce et agréable » (lettre 429 - À Henri-Charles Duhamel - [Fin 1641- mars 1642], chapitre 1).

² *Le Traité des saints ordres*, p. 106-107.

³ *Op. cit.*, p. 107-110.

Pour clore ce trop rapide tour d'horizon, voyons enfin ce que Jean Eudes dit de la vocation au sacerdoce, lui qui a été, à l'Oratoire où il est admis en 1623, le disciple de Bérulle, et qui, en 1643, fonda la Congrégation de Jésus et Marie consacrée à la formation des prêtres. Chez lui aussi, se retrouvent des accents que ne renierait pas Saint-Cyran.

Puisqu'il n' « est pas permis d'entrer dans la plus basse de toutes les conditions, sans vocation de Dieu », à plus forte raison n'est-il pas permis d'entrer « dans le plus haut et le plus saint de tous les états, qui est l'état ecclésiastique [...] », sans vocation.

C'est un très grand péché d'entrer en quelque condition que ce soit, mais spécialement dans l'état ecclésiastique, sans vocation de Dieu. C'est usurper son autorité, c'est lui ravir sa royauté et sa qualité de souverain gouverneur, pour se l'approprier, en se régissant et gouvernant soi-même par un attentat impie et sacrilège, dans les plus saints et sacrés offices de sa maison [...] Ce n'est pas seulement un péché, mais c'est une source de plusieurs crimes et d'une infinité de désordres. Car il est certain que, lorsque Dieu nous appelle à une profession, il nous donne les lumières et les grâces qui nous sont requises pour l'y honorer et pour y faire notre salut. Mais lorsque nous entrons dans une condition à laquelle il ne nous appelle point, il n'est pas obligé de nous y communiquer ses grâces. D'où il s'ensuit nécessairement que nous tombons dans l'abîme du péché et de la perte [...] C'est pourquoi, si vous êtes engagé dans l'état ecclésiastique, priez Dieu qu'il vous fasse connaître de quelle façon vous y êtes entré. Examinez-vous sérieusement et sans vous flatter, pour connaître si ç'a été par vocation de Dieu ou de l'esprit malin [...] Si vous n'êtes pas encore dans la cléricature et que vous ayez dessein d'y entrer, gardez-vous bien de le faire que par vocation de Dieu. Faites tout ce qui dépendra de vous pour parvenir à la bien connaître ; mais surtout considérez bien si votre intention est pure, et si les motifs qui vous y portent sont désintéressés : comme aussi si vous avez la science requise, la probité des mœurs, et toutes les autres qualités extérieures et intérieures qui sont nécessaires à la sainteté de cette profession plus qu'angélique, entre lesquelles la principale et la plus importante est la pureté de vie. Car il est nécessaire que celui qui doit être employé à détruire le péché dans les autres, et à obtenir le pardon de Dieu pour les crimes d'autrui, ou ait toujours vécu dans l'innocence de son baptême, ou, s'il a été engagé dans quelque péché, qu'il l'ait effacé par une véritable pénitence ; en sorte qu'il y ait quelque temps entre sa sortie de l'état déplorable du péché, et son entrée dans l'état admirable du sacerdoce¹.

« Un bon pasteur » étant « un sauveur et un Jésus-Christ en terre », qui tient « la place de Jésus-Christ », il représente « sa personne », est « revêtu de son autorité » agit « en son nom », est « orné de ses qualités », exerce « son jugement sur la terre, dans le tribunal de la pénitence », est « employé dans les plus hautes fonctions qu'il a faites en ce monde », est « constitué pour continuer l'œuvre de la rédemption de l'univers [...] à son imitation » il « emploie tout son esprit, son cœur, ses affections, ses forces, son temps, son bien, et est toujours prêt de donner son sang et de sacrifier sa vie, pour procurer en toutes manières le salut des âmes que Dieu lui a commises ».

Un tel prêtre est non seulement un ange, mais plus encore

¹ *Le mémorial de la vie ecclésiastique*, cinquième partie, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 3, p. 146-150. Sur la nécessité d'une vocation pour tous les états de vie, mais aussi pour les diverses fonctions du sacerdoce, en particulier celle de la prédication, voir aussi *Le prédicateur apostolique*, chap. 26 : « De plusieurs défauts dont il se faut garder au ministère de la prédication, et contre les prédicateurs à la mode », dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 4, p. 80-81 : « Outre beaucoup de défauts que les prédicateurs sont obligés d'éviter, dont il a été parlé ci-dessus, ils doivent encore se garder des suivants : 1. De ne prêcher pas sans vocation de Dieu, car la prédication n'est pas une œuvre humaine, mais divine. La vocation est nécessaire pour toutes sortes de conditions et d'emplois, mais spécialement pour celui-ci qui est de si grande importance. Où il n'y a point de vocation de Dieu, pour l'ordinaire il n'y a point de grâce, sans laquelle il est impossible de rien faire qui lui soit agréable. Or la vocation à l'office de prédicateur se connaît par la probité de la vie, par une forte inspiration accompagnée de grands désirs d'aider à sauver les âmes, par la pureté de l'intention, par une science sinon sublime, au moins qui soit suffisante ; et quand on a les autres qualités et talents nécessaires à cet emploi ; mais surtout, quand on ne s'ingère point de soi-même à ce divin ministère, et qu'on ne prêche point par son propre choix et par sa propre volonté, mais par obéissance à ses supérieurs ou directeurs, et ayant mission de ceux auxquels il appartient de la donner ».

un Dieu vivant et marchant sur la terre, Dieu par grâce, par participation et par une ressemblance très relevée et très particulière ; Dieu revêtu des qualités et des perfections de Dieu, à savoir de son autorité, de sa puissance, de sa justice, de sa miséricorde, de son esprit, de sa charité, de sa bonté, de sa bénignité, de sa pureté et de sa sainteté ; Dieu employé dans les plus grandes œuvres de Dieu, telles que sont toutes les fonctions pastorales et sacerdotales, puisque le grand saint Denis Aréopagite a dit que : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum ; la chose la plus divine de toutes les choses divines est de coopérer avec Dieu à salut des âmes* ; Dieu enfin qui fait des Dieux, *Deus Deos efficiens*, dit saint Grégoire de Nazianze, c'est-à-dire des chrétiens qui portent le nom de Dieux dans les divines Écritures [...] Que dirai-je davantage ? Qui parle du sacerdoce, dit saint Denis, l'Apôtre de la France, parle d'un ordre qui contient en soi tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré [...] Qui dit un prêtre, dit le même saint Denis, dit un homme tout divin [...] Qui dit un tel pasteur et un tel prêtre, dit un homme appelé à la dignité sacerdotale, non pas par la volonté de l'homme, ni par la volonté de la chair et du sang, je veux dire par le mouvement de ses parents, ni par l'esprit du monde, c'est-à-dire par l'esprit d'ambition, ou par l'esprit d'avarice, ou par quelque motif humain et terrestre, mais par une véritable et puissante vocation de Dieu¹ ».

Il importe également de considérer que « bien que le sacerdoce et le pastorat » aient appartenu au Christ

par une infinité de titres et de droits ; et qu'il en était infiniment digne, ayant en souverain degré toutes les qualités qui y sont convenables, à savoir une innocence et une pureté de vie incomparable, une science admirable, une prudence et une sagesse toute divine, un zèle très ardent pour la gloire et pour la maison de Dieu, une force et une vertu infinie, une autorité et une puissance absolue sur le ciel et sur la terre, une intention très pure, ne cherchant autre chose que de faire la très adorable volonté de son Père ; et que nonobstant tous ces droits et toutes ces qualités, il ne s'approprie point la dignité de prêtre et de pasteur, il ne s'y appelle point soi-même : *Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret* ; mais qu'il attend que son Père l'y appelle, l'y établisse et lui dise : *Tu es sacerdos in aeternum*. Reconnaissez par-là que, quand vous auriez (ce qui est impossible) toutes les perfections de Jésus-Christ, vous ne pourriez pas néanmoins vous glorifier vous-même, en vous appropriant l'office de prêtre et de pasteur, sans y être appelé de Dieu, comme il ne s'est pas glorifié en usurpant l'honneur du pontificat : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo* [...] Concluez de là que quiconque entre dans l'office de pasteur, sans vocation de Dieu, il se précipite dans un abîme de maux et de malheurs ; et que, comme il n'y a aucune condition au monde plus noble, plus relevée, plus digne, plus sainte et plus importante à la gloire de Dieu et au salut des âmes, que celle de pasteur, il n'y en a point aussi qui demande une vocation de Dieu plus forte, plus spéciale, plus certaine et plus visible que celle-là².

Il distingue cinq marques d'une vocation authentique de Dieu, invitant le candidat au sacerdoce à considérer « soigneusement [...] si la condition à laquelle » il se sent « attiré est telle » qu'il puisse facilement y « servir Dieu et faire [son] salut ». Qu'il examine également si Dieu lui « a donné les qualités de corps et d'esprit qui y sont convenables, et les conditions qui sont requises pour y entrer ». Qu'il pèse ensuite « si le désir » qu'il en a « est stable et permanent » et « si le motif qui [l']y porte est pur et désintéressé, n'ayant point d'autre intention que d'honorer Dieu et d'accomplir sa très sainte volonté ». Enfin, qu'il éprouve si son « dessein est approuvé et confirmé par le conseil de quelques serviteurs de Dieu, capables de [le] diriger dans une affaire de si grande conséquence ». Telles sont les « cinq marques de la véritable vocation de Dieu », et « si elles se rencontrent dans le désir » que le candidat éprouve « de quelque état ou genre de vie, il ne reste qu'à prendre une puissante résolution de le mettre en effet ; à chercher les moyens qui [le] peuvent conduire à cette fin ; à prier Dieu qu'il [lui] donne toutes les grâces qui [lui] sont nécessaires pour y parvenir, et pour l'y servir

¹ *Le mémorial de la vie ecclésiastique*, première partie, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 3, p. 27-29.

² *Op. cit.*, cinquième partie, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 3, p. 150-152.

et honorer selon tous les desseins qu'il daigne avoir sur [lui] », et enfin « à invoquer pour cette fin les intercessions de la très sacrée Vierge, des Anges et des Saints¹ ».

Aux « pères et mères » qui font obstacle à la « divine volonté, quand il appelle [leurs] enfants à l'état ecclésiastique ou à la profession religieuse » il reproche leur cruauté à l'égard de leurs enfants, puisqu'ils les empêchent d'accéder au « plus grand bonheur qui leur puisse arriver », mais aussi à leur propre égard : « Vous massacrez vos âmes et [...] vous leur donnez une mort éternelle, en voulant ravir à Dieu l'autorité et le pouvoir que sa souveraineté lui donne de disposer comme il lui plaît de ses créatures, qui sont infiniment plus à lui qu'à vous qui ne les avez que de lui² ».

Rester dans le monde et vouloir éprouver ceux qui veulent le quitter en les forçant d'abord à y vivre pour expérimenter ce à quoi ils renoncent, est une erreur : le monde est mauvais, et il faut le quitter, dès que l'on ressent le premier attrait de Dieu, pour ne pas risquer de perdre cette vocation ainsi que l'innocence de son baptême :

Oh ! que c'est une chose avantageuse de quitter le monde avant que de l'avoir connu et que d'avoir bu de son venin ! Arrière cet abus et cette erreur insupportable qui est dans l'esprit de plusieurs, qui disent qu'il est bon que ceux qui doivent se consacrer à Dieu goûtent le monde avant que de le quitter. Oh ! combien d'âmes se sont égarées en suivant cette pernicieuse maxime ! Combien de personnes qui étaient appelées de Dieu à la profession ecclésiastique ou religieuse, se sont perdues pour avoir trop tardé à suivre l'inspiration de Dieu, et pour avoir trop demeuré dans le monde, qui, étant le corps du dragon infernal, selon saint Ambroise : *Corpus draconis*, et par conséquent plein de venin, empoisonne tous ses sectateurs, mais spécialement ceux qui, pour la tendresse de leur âge, sont plus susceptibles de ses impressions malignes et envenimées ! Bienheureux donc ceux qui le quittent de bonne heure, et qui portent leur innocence baptismale dans la maison de Dieu ! Bienheureux les pères et les mères qui imitent saint Joachim et sainte Anne à l'égard de leurs enfants ! Malheur à ceux qui font le contraire, et qui mettent obstacle à la vocation de leurs enfants ! Malheur à ceux qui usurpent le pouvoir et l'autorité de Dieu, auquel seul il appartient de faire la vocation de ses créatures, c'est-à-dire de choisir la condition en laquelle il veut que nous le servions [...] C'est ici une des causes principales d'une infinité de désordres qui sont dans le monde, et de la perte d'un très grand nombre d'âmes. Car là où il n'y a point de vocation de Dieu, il n'y a point de grâce ; où il n'y a point de grâce, il n'y a point de vertu ; où il n'y a point de vertu, tous les vices et tous les dérèglements y abondent. C'est aussi ce qui ruine les familles, même temporellement. Car il arrive, par un très juste jugement de Dieu, que ce que les pères et mères prétendent faire en ceci pour l'avantage de leurs maisons contre l'ordre et la vocation de Dieu, tourne à leur ruine corporelle et spirituelle, temporelle et éternelle. C'est ce qui perd encore plus les saintes communautés. Car ceux et celles qui y entrent sans vocation n'y sont ordinairement que des pierres de scandale et des sources de dérèglements. C'est pourquoi les supérieurs et supérieures ne sauraient trop examiner la vocation des personnes qui se présentent pour entrer dans leurs communautés ; et ils doivent extrêmement craindre de se laisser aller aux mouvements de l'intérêt et à la considération des avantages humains et temporels³.

3. François de Sales, Jean-Pierre Camus, et Jeanne de Chantal.

Si le terme de vocation a acquis ainsi une nouvelle dimension, intérieure et intime, il ne faudrait pas cependant penser que sa première acception a disparu. Elles vont à l'avenir en venir heureusement à se compléter : avec Bérulle, François de Sales et Jeanne de Chantal sont

¹ *Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne avec son Dieu*, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 2, p. 191-194.

² *L'enfance admirable de la Très Sainte Mère de Dieu*, première partie, chap. 24, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 11, p. 256.

³ *Op. cit.*, première partie, chap. 24, dans : *Œuvres complètes du vénérable Jean Eudes*, tome 11, p. 258-260.

de bons représentants de cette nouvelle situation. Or, si Saint-Cyran a été en contact direct et quotidien avec Bérulle, il n'a pu connaître François de Sales que par ses œuvres et ce que lui en a écrit Jeanne de Chantal, qui lui a été confiée par Angélique Arnauld après la mort de François de Sales en 1622, et avec qui une correspondance a été échangée, dont deux lettres, sur les peines et les sécheresses intérieures principalement, nous ont été conservées, mais qui traduisent bien la confiance qui s'était établie entre les deux spirituels¹ : « Il est vrai que je vous ai dans le cœur » lui écrit-il le 25 octobre 1641, pour des raisons que Dieu seul connaît ». En novembre de la même année, il évoque les tableaux – comprendre sans doute : images – qu'il a sous les yeux : celui d'une sainte, dont il n'indique pas le nom, qu'il a mis « entre M. de Genève et la Mère de Chantal, auxquels » il « offre plusieurs fois le jour celle qui nous est si chère² ».

Dans les jours qui ont suivi la mort de Bérulle, Saint-Cyran écrit à François Bourgoing pour attribuer à son défunt ami « quasi tout le bien qui est arrivé à notre royaume et à l'Église de France depuis quelques années ». Il « a donné la paix à l'Église de ce royaume et l'a affermie en vérité pour longtemps contre les hérésies et les factions qui l'avaient fort ébranlée, aura sans doute par un rejaillissement de grâce affermi sa congrégation en mourant³. À Robert Arnauld d'Andilly, il confie qu'il compte le défunt au nombre de « ces personnes qui naissent seulement de trois siècles en trois siècles, uniques en leur espèce comme des phénix, sont comme Dieu, dont ils sont les images plus excellemment que les rois, égalent toujours leur puissance à leur connaissance⁴ ». Puis le nom du fondateur de l'Oratoire disparaît de la correspondance jusqu'en 1641, lorsque Saint-Cyran avoue à Antoine Arnauld qu'il avait « dès le commencement fait dessein de [lui] ordonner quarante jours de retraite, en l'honneur de celle de Notre-Seigneur dans le désert » en soulignant : « M. le cardinal de Bérulle en prit autant, et jeûna au pain et à l'eau durant tout ce temps, montrant par-là combien était grande

¹ Ce sont les lettres 92 (probablement d'octobre 1637) et 293, du 25 octobre 1641. Saint-Cyran fait allusion à une troisième lettre dans une correspondance avec Angélique Arnauld : « Vous aurez reçu la lettre pour la Mère de Chantal » (lettre 316 du début du mois de décembre 1641). Jean Orcibal a pu ainsi consacrer des pages éclairantes aux thèmes salésiens dans l'œuvre de Saint-Cyran dans sa *Spiritualité de Saint-Cyran*, p. 36-79. Sur le sujet de la vocation il écrit, p. 50 : « M. de Genève et Bérulle n'en avaient traité qu'à propos de la vie monastique et ils avaient si peu ébranlé le principe traditionnel : *si une action est meilleure pour un, elle l'est pour tous*, que très tard, Camus proclamera encore qu'il *ne faut pas de vocation aux vacances* ».

² Lettre 302 – À une supérieure de religion – 12 novembre 1641.

³ Lettre 37 – À François Bourgoing – Paris, 5 octobre 1629.

⁴ Lettre 38 - [À Robert Arnauld d'Andilly] - 6 octobre 1629. Il laisse entendre encore quelques échos de sa peine dans la lettre 39 – [À Marie-Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Senecey ?] - 23 octobre 1629 : « Vous me faites trop d'honneur de vous souvenir de moi et d'ajouter à votre lettre le ressentiment que vous avez eu de la mort de Mgr le cardinal de Bérulle, qui a été telle qu'il n'a rien paru en lui qui ne puisse servir de consolation à ceux qui avaient quelque affection à sa vie. Je n'ai garde de vous dire l'état où je me suis trouvé en cette rencontre. Car mesurant tout par la foi, qui m'apprend ce qu'il est maintenant dans le Ciel, je ne puis m'en attrister si fort, que je ne me réjouisse un peu d'être assuré qu'il ne tiendra pas à lui qu'il ne m'y procure quelque place en échange de celle qu'il m'avait voulu procurer ici.

l'idée de la prêtrise que la grâce avait dépeinte en son âme¹ ». Il l'évoque une dernière fois en 1642 comme le modèle d'une authentique vocation, en compagnie de Philippe Néri et César de Bus : « Il ne se trouvera guères de prêtres en ce temps qui aient reçu une vraie vocation de Dieu sans avoir abandonné tous ses biens, témoins saint Philippe de Néri, le bienheureux César de Bus, feu M. le cardinal de Bérulle et autres² ».

Mais hors ces occurrences, le nom de Bérulle n'apparaît pas, sinon de manière allusive, lorsqu'il demande par exemple à Antoine Arnauld de ne jamais manquer à lui donner son avis « tant en ce qui regarde la prudence » qu'il a « pu violer que la science de la vérité en ce cas particulier » en rappelant ce qu'il a « ouï dire à un grand cardinal, que lorsqu'on prie quelqu'un d'être de quelque difficulté, il doit dire son vrai sentiment sans s'enquérir de celui d'un autre³ ». Ou encore, peut-être, lorsqu'il rappelle à sa correspondante que « c'était hier l'anniversaire d'une personne que nous avons beaucoup aimée. Si Dieu se contente du cœur et de ce qu'il y a mis, j'ai sujet de croire que je l'ai célébré ». Et d'ajouter : « Vous ne sauriez croire les mouvements que ce souvenir m'a causés. Je ne les puis dire sans les réveiller, et sans rentrer dans la considération de la grandeur épouvantable de Dieu, à laquelle les hommes pensent si peu⁴ ». Ou enfin, lorsqu'il confie à Antoine Arnauld que comme il a « ouï dire à un évêque qu'il trouvait beaucoup de prêtres sages et prudents dans l'Église, mais qu'il en trouvait peu de courageux », il avait aussi « ouï dire à un grand cardinal, très homme de bien et fort illuminé de Dieu, qu'il trouvait beaucoup de prêtres savants, mais qu'il en trouvait très peu de sages et prudents, qui est la même plainte que saint Bernard, si je ne me trompe, faisait de son temps⁵ ».

Par contre, l'autorité invoquée pour ce qui regarde la vocation est celle de François de Sales – moins dangereux que Bérulle, mort en disgrâce ? – et notamment pour ce qui regarde la vocation. Un passage tout à fait significatif se lit dans le chapitre 8 de la lettre à Jean Guillebert, dans lequel Saint-Cyran compare « la vocation du prêtre au sacerdoce et la grâce de la conversion accordée au pénitent », qui « l'une et l'autre » doivent « venir de Dieu pour y réussir ». Et comme par ricochet, examinant ensuite la question de « la prudence, la science et le courage nécessaires pour conduire les âmes », il évoque « plusieurs pensées de saint François de Sales ».

¹ Lettre 291 - À Antoine Arnauld - 23 octobre 1641. Il évoque de nouveau cet exemple dans la lettre 355 - À Antoine Arnauld - 15 janvier 1642 « Si j'eusse été libre, je lui [à Charles Duhamel] eusse ordonné quarante jours de retraite, et le cardinal de Bérulle en prit autant, et jeûna au pain et à l'eau durant tout ce temps-là, ce que je serais marri d'ordonner à un homme. Il montrait par-là que la grâce avait dépeint en son âme l'idée de la prêtrise, quoiqu'il n'en sût pas exactement toutes les conditions et dispositions ».

² Lettre 580 - [À Martin de Barcos] - [1642].

³ Lettre 348 - À Antoine Arnauld - [Fin 1641 - début 1642].

⁴ Lettre 426 - [À Angélique ou Agnès Arnauld] - Mars 1642.

⁵ Lettre 550 - À Antoine Arnauld - [Octobre 1642].

« Il est nécessaire » donc, écrit-il, « que le commencement soit de Dieu », aussi bien dans « le pasteur » que « dans la brebis ». Pour cela, « il faut que Dieu donne à présent la grâce de la vocation au prêtre et au pasteur, et la grâce de la conversion et de pénitence à la brebis » de telle manière que « si Dieu ne jette ce double fondement dans l'un et dans l'autre, en vain qui que ce soit, et quelque science et prudence humaine de théologie qu'il ait d'ailleurs, entreprend de lui édifier une maison spirituelle dans son âme ou dans celle d'un autre ». Bien sûr, des exceptions sont possible : il ne faut « déroger aux coups dont Dieu frappe lui seul, et à ce qu'il lui plaît de faire par sa miséricorde infinie dans les âmes ». Cependant, on a tendance à exagérer « cette prudence si nécessaire pour bien conduire les âmes », et cela « plutôt pour ramollir la rigueur de la discipline que pour la régler comme il faut ». Et voilà précisément ce « qui rend les vraies vocations à la prêtrise, à la cure et aux évêchés, si rares en ce temps ».

Or, il n'y a rien de plus délicat que la conduite d'une âme, et cela d'autant plus que, comme l'a « dit un grand personnage de notre temps », et avant lui « par saint Bernard se plaignant des pasteurs de son siècle », il « est facile d'en trouver un nombre de savants, d'éloquents, d'aumôniers, de charitables, mais que rarement rencontre-t-on un prêtre prudent ». Cela est déjà « très vrai pour les affaires même civiles », mais encore « plus véritable dans les affaires de Dieu et dans la conduite d'une âme, dont la moindre étant d'un plus grand prix que tout un royaume de la terre, donne aussi plus de peine à un homme doué de cette prudence de Dieu que ne lui donne le gouvernement d'un grand royaume ».

Le plus grand de tous ces royaumes est l' « Église », qui « est la fin de l'établissement de tous les royaumes et de l'établissement des quatre monarchies », établie par le Christ lui-même pour le salut des âmes, qui constitue « la fin principale de l'Incarnation et de l'établissement de l'Église en la terre », où elles « sera détruite, ou pour mieux dire transférée au Ciel, lorsque la dernière âme, comme la dernière pierre vivante du bâtiment de Jésus-Christ, sera entrée dans l'Église pour y faire son salut ». Et de s'interroger : « Peut-on trouver étrange après cela si je dis qu'il est nécessaire que Dieu donne une vocation toute particulière et toute divine, afin qu'il ait droit et obligation de conduire une âme avec espérance que ce ne sera pas inutilement et sans fruit, s'il la favorise autant qu'il a favorisé son conducteur et l'appelle autant à la conversion qu'il l'a appelé à sa conduite ? » C'est pourquoi « il faut, pour l'ordinaire que ces deux vocations se rencontrent et se mêlent ensemble, pour produire l'effet d'une véritable conversion ».

« Il est certain », poursuit-il, « que Dieu n'appelle jamais un homme à une si haute fonction s'il ne lui a donné auparavant toutes les conditions nécessaires, et particulièrement la

prudence et le courage, dont je devais faire un discours à part, et qui n'est pas moins nécessaire ni moins rare en ce temps que la prudence ».

C'est ainsi que

la vocation n'est rien que le sceau et l'accomplissement, et pour le dire ainsi, le couronnement et la récompense des autres conditions et vertus du pasteur, dont la plénitude de la charité est la principale, comme a fort bien remarqué un saint évêque de notre temps, l'ayant jointe à la plénitude de la science et de la prudence, et ayant confessé en même temps que ce sacré ternaire se trouvait plus rarement qu'on ne pense, et que de dix mille prêtres qui font profession de conduire les âmes, c'est beaucoup d'en pouvoir trouver un que l'on puisse choisir. Qu'eût-il dit, si on lui eût réparti qu'il était impossible qu'aucun de ces dix mille prêtres possédât ce triple don céleste s'il n'était entré avec la vocation de Dieu dans sa prêtrise ? C'est de quoi il n'a jamais parlé, supposant que ces dix mille auraient été bien appelés et étaient bien entrés dans le sacerdoce de Jésus-Christ. Il eût révolté tout le monde contre lui s'il eût révoqué cela en doute et qu'il eût parlé aussi ouvertement de la vocation divine pour être ou prêtre ou pasteur dans l'Église, comme il a parlé de la nécessité de ces trois conditions. Étant d'une humeur douce et paisible, et vivant proche des hérétiques et de la principale ville dont l'hérésie est sortie, et étant souvent aux prises avec les ministres touchant la nécessité de la vocation, il eût fait quelque préjudice à sa cause et il eût donné quelque avantage à l'hérésie toujours acharnée contre les prêtres, s'il eût parlé aussi hautement que je fais en cette lettre à un ami particulier, de la nécessité de la vocation intérieure pour être vrai prêtre, et aussi bien et aussi parfaitement nommé au sacerdoce de la part de Dieu qu'il l'est de la sienne, s'il s'y est introduit lui-même par son propre choix et jugement. Combien que l'on puisse dire en un sens très véritable que tout ce qui a été requis dans les siècles les plus purs par l'Église pour devenir prêtre ou pasteur pour la voie de Dieu est compris en ces trois conditions, et aussi bien l'innocence que la vocation divine, ce que je me réserve pour le faire voir, s'il est nécessaire, en temps et lieu, et je sais bon gré à ce saint d'avoir ainsi caché des vérités que la plus grande part des hommes est incapable d'écouter en ce temps, en ces trois paroles qui marquent les conditions principales d'un bon pasteur.

Cette science, François de Sales l'a apprise directement de « l'Esprit de Dieu » En effet, « il est certain qu'il n'avait pas puisé toutes la connaissance qu'il avait de la lecture des livres qui contiennent la Tradition, ni de la pratique de son siècle ». Nous voici donc dans l'ordre de l'extraordinaire que Saint-Cyran évoquait plus haut : « Il a été » en effet « du nombre de ces évêques singuliers, qui ayant été appelés par la première et plus excellente voie qui ait été dans l'Église à l'épiscopat, ont mérité de puiser leurs lumières et la connaissance de la vérité dont ils avaient besoin pour conduire les âmes dans la source même ». Quelle est cette voie « première et plus excellente » ? Il a été établi malgré lui « dans les charges » en vertu « d'une innocence et d'une vertu rare ». C'est pourquoi « tout ce qu'ils y faisaient ensuite pour le bien des âmes était bien fait, et avoué de Dieu et approuvé des hommes, sans que tous les autres pasteurs de l'Église le puissent toujours tirer en conséquence pour se dispenser des obligations auxquelles les canons et l'Église les obligent ».

Ce qui est plus véritable de ceux qui sont devenus pasteurs par les voies communes du temps, qui ne suit plus en ce royaume les ordres anciens de l'Église et les primitives élections et vocations au sacerdoce. Où je vous supplie de me permettre qu'en concluant cette digression, je vous dise que, si on n'avait trouvée une voie si facile de purger les âmes des péchés mortels qu'elles commettent après le baptême, qui choque toute la Tradition appuyée sur l'Évangile jusqu'au siècle de saint Bernard inclusivement, on n'aurait pas pu si facilement se former telle sorte de vocation qu'on a accoutumé de suivre ordinairement en se faisant prêtre. De sorte que, comme aucun catholique n'a osé dire encore qu'il n'est pas besoin d'une pénitence intérieure produite de Dieu et de sa grâce pour recevoir l'absolution, nul aussi n'a osé dire qu'il ne soit pas besoin d'une vocation de Dieu pour recevoir l'ordination de l'évêque. Mais comme plusieurs gens de bien reconnaissent le mal qu'on a fait au sacrement de pénitence pour avoir altéré la pénitence intérieure, il faut que tous reconnaissent qu'il est arrivé un mal d'autant plus grand au sacerdoce qu'il a altéré la vocation intérieure, et que celle-ci a été une des causes de celle-là, le défaut qui s'est trouvé dans la pénitence étant en partie provenu de l'ignorance qui s'est trouvée dans les prêtres. Tout ce qui appartient à la nature des sacrements étant invariable, tant à ce qui est des dispositions nécessaires pour les bien recevoir qu'en ce qui est de leur

substance et de leurs effets, il faut que la vocation de Dieu intérieure et imprimée dans le cœur soit aussi nécessaire et immuable à l'égard du sacrement de l'Ordre, que la contrition, selon qu'en parlent les successeurs des apôtres jusques à saint Bernard, qui semble clore cette Tradition, est nécessaire et invariable à l'égard du sacrement de pénitence¹.

Ce long développement, Saint-Cyran le résume de manière lapidaire dans la pensée 509 : « Comme la foi est la vraie disposition au baptême, et la pénitence à l'absolution, ainsi la vocation est la première et la principale disposition au sacerdoce ».

De fait, il y a très peu de choses à glaner sur la vocation au sacerdoce dans les écrits de François de Sales. Dans le dix-septième de ses entretiens spirituels, il affirme « qu'il ne faut jamais entrer en opinion qu'il y ait de » la « faute » de Dieu « quand nous ne réussissons pas bien » dans notre vocation », puisque « Dieu s'est obligé à fournir toutes les aides requises à ceux qu'il appelle en quelque vocation ». Bien plus, poursuit François de Sales : « Je n'entends pas de dire qu'il ne les donne qu'à ceux à qui il les a promises. Ô non, car je me tromperais, d'autant que souvent il les a données et les donne encore à ceux à qui il ne les a pas promises et auxquels il ne s'est point obligé ».

Par exemple : voilà un homme que Dieu n'a pas appelé pour être prêtre ou évêque, et lequel néanmoins, sachant qu'il y a un bénéfice ou un évêché vacant, court en poste et emploie tous ceux qu'il sait avoir du crédit à la cour pour l'obtenir du roi ; et enfin, par la faveur de plusieurs personnes, il est fait et créé évêque. Or, Dieu ne l'a pas appelé pour l'être, et partant il ne s'est pas obligé de lui donner les conditions requises pour être bon évêque ; aussi ne les donne-t-il pas toujours. Et néanmoins la libéralité de Dieu est telle et si grande qu'il ne laisse pas pour cela quelquefois de les donner comme s'il s'y était obligé ; mais à ceux qu'il a choisis, il ne manque jamais. Ce que je dis d'un évêque, je le dis pour toutes sortes de vocations quelles qu'elles soient².

Donc, si Dieu accorde toujours à ceux qu'il a appelés les secours dont ils ont besoin, il ne les refuse pas automatiquement à ceux qu'il n'a pas appelés, si grande est sa libéralité.

Un jeune homme lui ayant témoigné « ne vouloir nullement être ecclésiastique », ce qui se révèle « non seulement par sa façon de vivre, mais par la prière qu'il [lui] a faite de supplier madame sa mère d'avoir agréable qu'il en quitte la robe », il écrit à sa sœur qu'il est d' « avis que l'on n'aura que du déplaisir si on le veut porter à contre cœur en une vocation en laquelle il faut tant de bonne volonté », et prie sa correspondante de le favoriser « donc encore de [son] intercession pour cela³ ».

Dans un sermon, constatant qu'« il y a de mauvaises vocations », il lance cet appel : « Rendons-les bonnes ». Cela est possible, puisqu'en effet même si « la vocation de Lia fut

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641-mars 1642].

² *Les vrais entretiens spirituels*. Dix-septième entretien, auquel on demande comment et par quel motif il faut donner sa voix tant aux filles que l'on veut admettre à la profession qu'à celles que l'on reçoit au noviciat, dans *Oeuvres, éd. de la Visitation*, Annecy, 1892 et suiv. 22 vol., tome 6, p. 321. Il s'agit d'une variante du texte indiquée en note de bas de page.

³ Lettre 1660 à la comtesse de Rossillon, en date du 2 juin 1620, dans : *Oeuvres*, tome 19, p. 232.

mauvaise, Lia toutefois fut plus fidèle que Rachel. Telle la vocation de saint Charles, de saint Grégoire de Nazianze¹ ».

Il invite enfin à la promptitude dans la réponse apportée à l'appel de Dieu une fois qu'il a été entendu, prenant en cela exemple sur la Vierge Marie :

Ô sainte, divine et admirable semonce que Dieu fait au cœur de tant de créatures, et qui a été écoutée et entendue par un grand nombre ! Cependant je ne sais comment cela est arrivé, plusieurs ont oui la parole sacrée de la vocation et ne sont pourtant point sortis ni allés où Dieu les appelait. L'on fait tant d'examens, il faut tant considérer, il faut parler aux uns et aux autres pour savoir si l'inspiration est vraie, si elle vient de Dieu, il faut tant éplucher toutes choses ! Certes, il est bon de bien considérer et discerner quelle est l'inspiration, mais après ce regard, *sortez et allez en la terre que Dieu vous montre* ; n'écoutez point tant de discours, ne prêtez point l'oreille à tant de raisons que l'on vous apporte, n'usez point de tant de dilaiements, car vous vous mettez en grand péril ; ne vous endormez point, soyez prompts. Ô Dieu, combien fut diligente la glorieuse Vierge, et qu'on lui peut bien appliquer ce verset du psalmiste : *Ecce non dormitabit, neque dormiet*. Elle ne fut point endormie, car à cette divine parole de sa vocation elle se leva promptement et s'en alla. Elle n'eut point besoin de faire de longs examens, parce qu'elle avait la grâce de discernement. Elle s'en alla où Dieu la conduisait, *et le Roi* du Ciel convoitait sa *beauté* la choisit non seulement pour son Épouse, ains aussi pour sa Mère².

Dans deux textes du dix-septième entretien particulièrement importants et plus développés que les précédents, il examine la question du vote lors de l'admission d'une religieuse à la profession, et précise que « deux choses sont requises pour donner sa voix comme il convient à telles personnes ». Il faut d'abord que ce soient « des personnes bien appelées de Dieu ». Il est aussi nécessaire « qu'elles aient les conditions requises pour [la] manière de vivre » de la Visitation.

Quant au premier point, qu'il faut qu'une fille soit bien appelée de Dieu pour être reçue en religion, il faut savoir que quand je parle de cet appel et vocation, je n'entends pas parler de la vocation générale, telle qu'est celle par laquelle Notre-Seigneur appelle tous les hommes au christianisme, ni encore de celle de laquelle il est dit en l'Évangile que *plusieurs sont appelés, mais peu sont élus*. Car Dieu *qui désire* de donner à *tous* la vie éternelle, leur donne à tous les moyens d'y pouvoir arriver, et partant les appelle au christianisme, et les a *élus*, correspondants à cette vocation suivant les attraits de Dieu. Toutefois, le nombre de ceux qui y viennent est bien petit en comparaison de ceux qui *sont appelés*. Mais parlant plus particulièrement de la vocation religieuse, je dis que *plusieurs sont bien appelés* de Dieu en la religion, mais il y en a *peu* qui maintiennent et conservent leur vocation ; car ils commencent bien, mais ils ne sont pas fidèles à correspondre à la grâce, ni persévérants en la pratique de ce qui peut conserver leur *vocation* et la rendre bonne et assurée. Il y en a d'autres qui ne sont point bien appelés. Néanmoins, étant venus, leur vocation a été bonifiée et ratifiée de Dieu. Ainsi en voyons-nous qui viennent par dépit et ennui en religion ; et quoi qu'il semble que ces vocations ne soient pas bonnes, néanmoins on en a vu qui étant ainsi venus, ils ont fort bien réussi au service de Dieu. D'autres sont incités d'entrer en religion par quelque désastre et infortune qu'ils ont eu au monde, d'autres par le défaut de la santé ou beauté corporelle ; et quoi que ceux-ci aient des motifs qui de soi ne sont pas bons, néanmoins Dieu s'en sert pour appeler telles personnes. Enfin les *voies* de Dieu *sont incompréhensibles et ses jugements inscrutables* et admirables en la variété des vocations et des moyens desquels Dieu se sert pour appeler ses créatures à son service, lesquels doivent être tous honorés et révévés. Or, de cette grande variété de vocations, s'ensuit que c'est une chose bien difficile que de reconnaître les vraies vocations ; et néanmoins c'est la première chose qui est requise pour donner sa voix, de savoir si la fille proposée est bien appelée et si sa vocation est bonne. Comment donc, parmi une si grande variété de

¹ Sermon 130. Mercredi après le IIe dimanche de carême, dans : *Œuvres*, tome 8, p. 295. Voir aussi le sermon 14 pour la fête de l'archange saint Michel : « Lorsque nous avons choisi par inspiration divine un état ou condition, si bien nous y avons été portés par quelque mauvaise fin, intention et affection impure, Dieu saura sans doute convertir le mal en bien, si nous lui sommes fidèles. Nous devons donc demeurer stables, sans permettre à notre esprit de varier ou penser que nous servirions mieux Notre-Seigneur et ferions mieux notre salut en une autre Religion. Quand nous serions en une autre Religion nous voudrions encore être en une autre, et ainsi nous ne ferions que changer. Il ne faut point penser que nous soyons plus agréables à Dieu par un autre exercice que par celui-ci, car sa volonté est que nous fassions celui-là ; partant nous le devons faire de bon cœur, et non pas en désirer un autre, où nous ne trouverons peut-être pas sa volonté mais la nôtre, et ce, à notre confusion » (*Œuvres*, tome 9, p. 103).

² Sermon 37. Pour la fête de la Présentation, dans : *Œuvres*, tome 9, p. 390-391.

vocations et par de si différents motifs, pourra-t-on reconnaître la bonne d'avec la mauvaise, pour n'être point trompés ?

Et de conclure que « c'est une chose vraiment de grande importance que cette-ci, et laquelle est bien difficile ; néanmoins elle ne l'est point tant que nous soyons entièrement destitués de moyens pour reconnaître la bonté d'une vocation ». Entre « plusieurs » qu'il pourrait « alléguer », et que cependant il ne nommera point, il en nomme « un seul comme le meilleur de tous. [...] La bonne vocation n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante qu'a la personne appelée de vouloir servir Dieu en la manière et au lieu auquel sa divine Majesté l'appelle ; et cela est la meilleure marque que l'on puisse avoir pour connaître quand une vocation est bonne¹ ». C'est par sa « divine parole » que Dieu appelle, lui « qui seul peut pénétrer *les cœurs*.

Il vous a dit un mot en secret et vous lui avez obéi ; car c'est lui seul qui peut parler au cœur des hommes, et, par même moyen, leur donner la grâce de faire ce qu'il demande d'eux. Et que l'on ne pense pas que les vocations puissent venir d'autres que de Dieu. Ô non, certes, les hommes ont beau nous exciter ; qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront, qu'ils emploient toute leur rhétorique et philosophie pour persuader à une âme d'entrer en religion, de faire choix d'une vocation, tout leur travail sera inutile ; il faut que Dieu touche et parle à ce cœur. Je sais bien que plusieurs (je veux dire quelques-uns) entrent en Religion poussés ou forcés par les hommes, et ceux-là véritablement ne sont pas mus par l'Esprit de Dieu ; aussi en arrive-t-il souvent de grands malheurs, et si la divine miséricorde ne touche ces pauvres cœurs ils viennent non pas à se convertir en leur vocation mais à la corrompre. Or, vivants licencieusement dans la Religion, que doivent-ils attendre que la damnation ? Ô Dieu, qu'il vaudrait bien mieux qu'ils fussent demeurés au monde pour s'y sauver, puisqu'on le peut faire en gardant les divins commandements. Mais ces filles sont venues parce que Dieu les a appelées, car c'est lui qui va touchant ceux qu'il lui plaît pour les conduire où il veut².

Jean-Pierre Camus, ami et hagiographe de François de Sales reprend, dans son *Esprit du bienheureux François de Sales*, cette distinction riche de sens entre vocation au salut et à la grâce, et vocation à un état de vie particulier, grâce à un jeu de mots sur l'étymologie respective de ces deux termes :

On confond ordinairement ces deux termes de vocation et de vacation, quoiqu'ils signifient des choses différentes, car vaquer, d'où vient le mot de vacation, et appeler, d'où vient celui de vocation, ne sont pas choses semblables. Cependant, parce que l'on suppose que celui qui est en une vacation y a été appelé de Dieu, on prend souvent la vocation pour la vacation, et la vacation pour la vocation, quoiqu'en vérité il y ait plusieurs vocations sans vacation, et plus de vacations que l'on embrasse sans vocation, sans pour cela courir risque du salut.

Si « la vocation à la grâce est de nécessité de salut à celui qui est tombé dans l'abîme du péché à mort, et celui qui n'y correspond pas, mais qui la repousse indignement », il n'en va pas de même pour « la vocation à quelque vacation » qui « elle n'est que de conseil et non de précepte », si bien qu'elle « n'oblige point sous peine de péché, et le choix est laissé en la liberté d'un chacun³ ». Malheur à « ceux qui jettent des lacs aux pieds des consciences

¹ *Les vrais entretiens spirituels*. Dix-septième entretien, auquel on demande comment et par quel motif il faut donner sa voix tant aux filles que l'on veut admettre à la profession qu'à celles que l'on reçoit au noviciat, dans *Œuvres*, tome 6, p. 310-312.

² Sermon 35. Pour une vêtue, dans : *Œuvres*, tome 9, p. 364.

³ Voir aussi la partie XIV, section XXV : « De la vocation » : « Il mettait bien de la différence entre la vocation à la grâce et la vocation à quelque vacation, car il disait que celle-là était nécessaire à salut, nullement celle-ci » (Jean-Pierre Camus, *L'esprit du bienheureux François de Sales, évêque de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles*

infirmes et timorées, et qui leur changent les inspirations et conseils en commandements, mettent des pierres d'achoppement devant les aveugles, et précipitent les esprits débiles en de grands troubles ».

Il faut donc « bien éprouver les esprits, c'est-à-dire les inspirations, pour savoir d'où elles viennent » :

Notre bienheureux Père, mes sœurs, qui avait un esprit de paix, de bonace et de calme, donnait sur ce sujet une excellente doctrine. Il ne voulait pas (comme certes il ne le faut pas aussi) que l'on mît le salut ni en la vocation ni en la vacation, c'est-à-dire en la vocation à quelque vacation. Car bien que l'on ne se puisse pas sauver sans correspondre à la vocation à la grâce, qui est notre étoile polaire en la navigation de cette vie, qui nous adresse au port de salut, si est-ce que l'on se peut sauver sans correspondre à la vocation à quelque vacation, et ceux-là me semblent fort hardis, pour ne dire téméraires, qui disent quelquefois avec une assurance merveilleuse, comme s'ils connaissaient le secret du Seigneur et étaient ses conseillers : Vous vous damnerez si vous ne vous rangez à telle condition.

Puisque l' « Esprit de Dieu souffle où il lui plaît [...] sa grâce n'est pas toujours attachée à certains moyens ni à certaines vacations ». Bien plus, « la perfection (prenant précisément la perfection chrétienne essentielle pour la charité) n'est point affectée à quelque vacation particulière ». Il existe certes « des vacations plus excellentes, quant à l'extérieur, les unes que les autres ». Mais « tel peut être plus parfait, c'est-à-dire avoir plus de grâce et de charité, en une vacation moins excellente, que tel dans une plus excellente condition ou manière de vie¹ », remarque-t-il finalement.

Il revient encore plus loin sur les mêmes questions², sans vraiment approfondir la nature de la vocation, et ne se préoccupe guères des conditions concrètes de sa vérification. Il se contente de répéter qu' « il y a des vocations de deux sortes : la première, à la foi ou à la grâce ; la seconde, à quelque vacation ou manière de vie. La première sorte de vocation est nécessaire de nécessité de salut, et qui la néglige ou manque de l'accueillir joue à se perdre éternellement. Il n'en est pas ainsi de la vocation de la seconde sorte ».

Exemple. Quelqu'un est dans l'infidélité du paganisme, ou dans l'incrédulité de l'hérésie ; s'il est appelé au christianisme, ou à l'Église catholique, s'il ne correspond à cette vocation, son salut est désespéré, car hors de la vraie Église, il n'y a point de salut. Si quelqu'un est dans la vraie Église, et a la vraie foi, mais morte, c'est-à-dire sans charité, étant dans le péché mortel, s'il ne prête l'oreille à la vocation de la grâce prévenante, qui l'inspire de se retourner à Dieu par le sacrement de réconciliation, ou par la contrition de cœur, il se perd en repoussant cette vocation. Mais si la vocation ne regarde que quelque vacation, ou condition extérieure, quoiqu'il ne la faille pas négliger, mais écouter avec respect ce qu'il plaira à Dieu de dire à notre cœur, si elle n'est pas de nécessité de salut, n'étant tout au plus qu'un conseil intérieur, lequel peut n'être pas suivi sans offense, puisqu'il dépend de notre choix de l'embrasser ou non, en cela le conseil même évangélique étant distingué du précepte. Plusieurs ont eu des vocations à certains genres de vie, auxquelles ils n'ont pas correspondu, qui ne seront pas réprouvés pour cela ; et il y a un nombre infini de personnes qui ont choisi d'elles-mêmes et par leurs inclinations naturelles des vacations, sans avoir aucunement pensé à la vocation de Dieu, qui ne laissent de faire leur salut, s'exerçant fidèlement en ces manières de vie qu'elles ont choisies, et

remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres de M. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, Paris, Gaume frères, 1840, 3 volumes, tome 3, p. 144. Cet ouvrage est paru pour la première fois en six volumes, de 1639 à 1641).

¹ *Op. cit.*, tome 1, partie sixième, VII : De la vocation (p. 434-436).

² *Op. cit.*, partie XXI : De la vocation (p. 484-486) et partie XXII : Suite du sujet précédent (p. 487-489).

vivant pieusement, justement et sobrement dans le siècle, attendant la bienheureuse espérance de l'immortalité¹.

Renvoyant « à l'Entretien dix-septième de notre bienheureux Père » il accepte, contraint et forcé par leur insistance, de « manifester tout simplement [sa] pensée » aux religieuses, tout en « laissant à [leur] liberté et discrétion d'en faire tel usage qu'il [leur] plaira ». S'il était à leur place, il prendrait « garde à trois choses : la première, à l'intention de celle qui s'offre à faire profession ; la seconde, si elle a provision d'humilité ; la troisième, à sa docilité ». C'est bien sûr le premier point qui intéresse ici le sujet que je traite, et que Camus aborde d'une manière, pour ainsi dire superficielle, indiquant qu'

il faut sonder quel est le motif qui la porte à une action si solennelle, c'est-à-dire, s'il est humain ou divin, moral ou infus. Et c'est autour de cette observation que doit fort veiller, non seulement la maîtresse des novices, durant l'année que l'on appelle la probation, mais encore toutes les sœurs, et même faire quelquefois des enquêtes en particulier à la novice sur ce sujet, lui demandant comme saint Bernard faisait à soi-même : *Bernarde, ad quid venisti ?* Pourquoi êtes-vous venue ici ? Quel motif vous y a amenée ? Si c'est quelque respect humain, quelque propre intérêt, quelque motif naturel, on tâchera de le redresser et relever, et de le porter et le rapporter à Dieu et à son pur amour, qui n'a point d'autre visée que sa gloire.

En effet, « si le fondement n'est bon, que deviendra l'édifice ? S'il est bâti sur le sable, il ira par terre au premier orage. Si la racine n'est bonne, que deviendront les branches ? Quelles seront les fleurs, quels les fruits ? Si nous ne sommes fondés et enracinés en la charité, comme pourrions-nous être le bâtiment de Dieu, le labourage de Dieu ? Sur toutes choses il faut avoir la charité, car c'est le lien de perfection. Et sur quelle meilleure base peut-on établir l'état de perfection, que sur la charité qui est la perfection même ? » Puisque « l'œuvre se mesure par la fin » les religieuses sont « tenues de donner la plus excellente de toutes les fins, qui est la dernière et souveraine, du divin amour, à l'action la plus signalée » qu'elles puissent « faire, qui est celle de [leur] profession ! »

Si Jean-Pierre Camus ne rend pas tout à fait justice à la richesse de la pensée de François de Sales - même si son maître aborde peu la question, les rares textes que l'on trouve dans son œuvre sur ce sujet et que j'ai évoqués plus haut, relèvent d'une authentique connaissance du cœur humain – il donne cependant des indications précieuses, qui révèlent que Saint-Cyran n'a pas absolument raison lorsqu'il affirme que si François de Sales n'a pas

¹ Et d'insister : « Et ne faut pas contre ceci faire bouclier de l'Écriture, car on n'y trouvera point que la vocation, en aucun lieu, s'y prenne que pour l'appel à la foi, ou à la charité, c'est-à-dire à la grâce. Aux Romains, les dons et la vocation de Dieu sont les présents du Saint-Esprit par lesquels nous sommes appelés à la foi et à la grâce. Aux Corinthiens, l'Apôtre exhorte les chrétiens à considérer leur vocation au christianisme, et d'y conformer leur vie. Aux Éphésiens, il parle de l'espérance de la vocation à la grâce et à la gloire. Il en est de même des autres textes. Ce qui confirme d'autant plus en cette créance que la seule vocation à la foi et à la grâce est de nécessité de salut, parce que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, et même cette foi est morte sans la charité. Non pas la vocation à la vacation, puisque l'on peut avec la grâce (qui n'est attachée ni aux moyens, ni aux conditions) faire son salut en toutes sortes de vacations, comme le montre amplement notre bienheureux Père au chapitre troisième de la première partie de sa Philothée ».

voulu parler de la vocation intérieure, c'était par crainte de donner des armes aux protestants contre les catholiques.

De fait, si l'on en croit l'évêque de Belley, son frère et ami de Genève « ne prenait pas plaisir que l'on s'amusât tant à la recherche de la vocation [...] et à tout sonder

ou devant que l'embrasser, ou après l'avoir embrassée, si l'on y avait vraiment été appelé du Ciel, disant que cette grâce sans une révélation spéciale était très cachée et difficile à discerner. Car si au regard de l'état de la grâce justificante qui est si nécessaire à salut, nul ne sait de certitude de foi s'il est digne d'amour ou de haine, combien est-il moins connaissable si Dieu nous a appelé à telle ou telle vocation, puisque cela n'est nullement de la nécessité du salut, et qu'en toutes la grâce nous le peut faire opérer, même contre toute apparence humaine ? Combien y a-t-il eu de vocations excellentes, comme celles de Saül et Judas, qui ont eu des issues sinistres à raison de l'infidélité des appelés ! Et combien d'autres forcées et violentes, comme celle de Simon le Cyrénéen, qui ont fort saintement réussi ! Il y en a, disait-il, qui se rompent la tête et s'alambiquent le cerveau à force de méditer et de consulter quel genre de vie ils doivent embrasser, ou le célibat, ou le mariage, ou le cloître, ou telle vocation dans le siècle, leur étant d'avis qu'à force de considération ou d'enquête, ils découvriront la volonté de Dieu là-dessus, ou que si les hommes leur manquent pour les jeter dans cette piscine, il leur enverra plutôt un ange du Ciel pour les instruire, ou une inspiration si forte qu'ils n'y pourront résister, et que par là ils seront rendus certains du vouloir de Dieu. Il ne voulait pas tant de façon, disant que toutes barques étaient bonnes pour faire le trajet de cette vie mortelle à l'immortelle, vu que ce passage est si court, qu'il n'est pas question de faire de si grandes provisions de prudence humaine, le principal étant d'avoir attention à la grâce et à la Providence de Dieu, le priant, en quelque condition que nous embrassions, qu'il nous tienne par la main droite et qu'il nous conduise en sa volonté, car c'est là le vrai chemin de la gloire et du salutaire de Dieu¹.

Il ne faut donc pas tant examiner les motifs et les raisons qui poussent quelqu'un à demander son entrée en religion ou l'ordination sacerdotale. François de Sales, semble-t-il « n'appuyait pas tant sur les vocations, que sur la bonne manière de se prendre à une vocation », puisque « le salut, qui dépend principalement de la grâce, n'est pas liée aux vocations ni aux vacations », mais bien « à la fidèle commission au vouloir de Dieu, de qui la volonté est notre sanctification ». Seule, reprend-il encore, « la vocation à la grâce et la correspondance à cette vocation est de nécessité de salut, mais non pas toujours la vocation à quelque vacation ». L'homme peut aussi bien « se sauver » que « se perdre [...] en toutes les vacations ». Et d'ajouter aux exemples déjà cité quelques autres pour bien étoffer son argumentation : peu importe comment débute le voyage, il faut considérer l'arrivée heureuse à bon port.

Voulez-vous une vacation plus illustre que celle de Saül, et celle encore de Judas ? Cependant, les voilà perdus. En voulez-vous une plus traversée que celle de David ? Considérez néanmoins son heureuse issue. Une jeune demoiselle se portant à la condition du cloître par une espèce de désespoir et de dépit de la part de ses parents, notre bienheureux ne laissa pas de bien juger de cette vocation, qu'il appuie de raisons et d'exemples notables que voici : *Quant à la vocation de cette damoiselle, je la tiens pour bonne, bien qu'elle soit mêlée de diverses imperfections du côté de son esprit, et qu'il serait désirable qu'elle fût venue à Dieu simplement et purement, pour le bien qu'il y a d'être tout à fait à lui. Mais Dieu ne tire pas avec égalité de motifs tous ceux qu'il appelle à soi, ains il s'en trouve peu qui viennent tout à fait à son service seulement pour être siens et le servir. Entre les filles, desquelles la conversion est illustre dans l'Évangile, il n'y eut que la Madeleine qui vint par amour et avec l'amour. L'adultère y vint par confusion publique comme la*

¹ *Op. cit.*, partie XIV, section XXV : « De la vocation », tome 3, p. 145. François de Sales, selon Jean-Pierre Camus, affectionnait cette image de la barque : « De plusieurs vaisseaux qui cinglent sur la mer, les uns sont conduits au port par des vents favorables, d'autres y sont jetés par des tempêtes. Il importe peu, pourvu qu'ils arrivent heureusement, de quelle façon qu'ils y soient amenés. Ceux qui s'amusent tant à philosopher sur les vocations ne s'avisent pas que la Providence a une infinité de moyens pour atteindre à sa fin, avec non moins de suavité que de force » (Partie XVI, section XXXVII : « Des vocations », tome 3, p. 326) ; « Il disait que le trajet de cette vie était si court, qu'il importait peu de changer de barque » (Partie XVII, section XVI : « Que chacun demeure en sa vacation » (tome 3, p. 390).

Samaritaine par confusion particulière. La Cananéenne vint pour être soulagée en son affliction temporelle. Saint Paul, premier ermite, âgé de 15 ans, se retira dans sa spelunque pour éviter la persécution. Saint Ignace de Loyola, par la tribulation. Et cent autres. Il ne faut pas vouloir que tous commencent par la perfection. Il importe peu comme l'on commence, pourvu que l'on soit bien résolu de bien poursuivre et de bien finir. Certes, Lia entra fortuitement et contre la civilité dans le lit de Jacob destiné à Rachel, mais elle s'y comporta si bien, si chastement et si amoureuxment, qu'elle eut la bénédiction d'être la grand-mère de Notre-Seigneur. Ceux qui furent contraints d'entrer au festin nuptial de l'Évangile ne laissèrent pas de bien manger et de bien boire. Il faut regarder principalement les dispositions de ceux qui viennent à la religion pour la suite et persévérance. Car il y a des âmes lesquelles n'entreraient point si le monde leur faisait bon visage, et que l'on voit néanmoins être bien disposées à véritablement mépriser la vanité du siècle¹.

Par contre, et il convient de le souligner, François de Sales et Saint-Cyran partageaient la même méfiance à l'égard des changements², une fois que l'on avait choisi sa voie : « C'était son plus ordinaire conseil que chacun demeurât en sa vacation, et qui plus est s'y agréât pour l'amour de Dieu ». Si la tentation du passage à un autre état de vie que celui dans lequel on est établi survient, « le remède est de s'attacher au gros de l'arbre durant l'orage, et de se tenir ferme en la vacation à laquelle on s'est trouvé lié³», appuyant son conseil sur *I Corinthiens* 7, 20 : « Que chacun demeure dans l'état où il était quand Dieu l'a appelé », référence chère à au directeur de Port-Royal, qui l'utilise néanmoins dans un sens légèrement différent pour désigner l'état intérieur de l'homme au moment où Dieu l'appelle, et qui doit demeurer le même tout au long de sa vie, à l'exemple de l'apôtre Paul⁴.

¹ *Op. cit.*, partie XVI, section XXXVII : « Des vocations » (tome 3, p. 327-328).

² Saint-Cyran appelle ainsi à demeurer toujours fidèle à sa « première vocation ». Voir par exemple la lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641 : « Je ne veux point entrer dans ce discours, et je vous dirai seulement pour votre consolation, que s'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une intention actuelle vers Dieu pour la continuation de chaque bonne œuvre qu'on a commencée pour lui et par son Esprit, et que s'il suffit que, n'étant pas toujours attentif à une si haute fin, il soit demeuré dans l'âme une vertu et une impression qui continue avec le même esprit d'amour et de charité, il n'y a point d'état à qui cela semble appartenir davantage qu'à celui d'un homme qui a quitté le monde pour se faire chartreux. Il me semble qu'aussitôt qu'il s'est couvert de cet habit de pénitence pour l'amour de Dieu, il s'est fait une telle impression de la vertu et de l'esprit de cette première grâce et de cette première vocation dans son âme, que tous les exercices religieux qu'il y a pratiqués plusieurs années en sont sortis, comme les vrais fruits de la racine. Il peut bien y avoir eu de la tiédeur ou de la froideur, de la distraction ou de l'interruption dans les intervalles de quelques jours, soit que la tentation de notre ennemi, ou l'indisposition du corps, ou d'autres manquements procédant de l'infirmité naturelle les aient causées, mais il me semble que Dieu ne les impute quasi point à ceux qui sont demeurés fermes dans leur première vocation, sans avoir jamais changé leur première volonté qu'ils ont eu d'être chartreux. Ces tiédeurs et ces petits manquements, et les autres fautes où l'on tombe par infirmité ou par un relâchement de cette ferveur par laquelle on doit tâcher de faire chaque bonne œuvre, semblent en la personne d'un chartreux et de tout autre religieux qui demeure ferme dans l'amour et dans l'observation de ses vœux, être du nombre de ces fautes et que Dieu, selon saint Paul et les saints Pères, n'impute presque point à ceux qui lui sont fidèles, parce qu'ils les expient par les austérités de la Règle qu'ils pratiquent, et que la semence de Dieu demeure en eux, pour parler comme saint Jean, c'est-à-dire leur première intention et vocation de servir Dieu jusques à la fin de leur vie dans le monastère où son Esprit les a fait entrer. Je pourrais dire davantage, que ces tiédeurs, ces froideurs, et ces manquements, servent quelquefois à ces religieux, et les aident enfin pour s'échauffer et devenir plus forts et plus vigoureux dans leurs exercices lorsqu'ils s'en relèvent humblement, et par la confession intérieure et extérieure qu'ils font à Dieu et aux hommes de leur infirmité. Je vous ai dit tout ceci pour vous faire voir, que hors l'augmentation des grâces de Dieu en vous, vous ne devez plus rien désirer, ni vous inquiéter pour autre chose, puisque vous êtes chartreux, que vous y avez persévéré jusques à présent, et que pour rien du monde vous ne voudriez changer votre première vocation. Elle vous doit tenir lieu de tout, pour ce que par la vertu qu'elle a imprimée dans votre âme, elle a sanctifié votre séparation du monde, toutes vos veilles, tous vos jeûnes, tous vos cilices, toutes vos prières, tous vos chants, tous vos silences, tous vos sacrifices, et tous vos autres saints exercices, quand vous n'auriez pas même toujours eu en les faisant la même ferveur et la même intention actuelle que vous avez eue au commencement pour toute la religion ».

³ *Op. cit.*, partie XVII, section XVI : « Que chacun demeure en sa vacation » (tome 3, p. 390-391). Voir aussi partie XVI, section XIII : « Du changement de vacation » : « Tout changement porte avec soi quelque marque d'inconstance, mais entre tous celui de vacation est le plus sujet au contrôle des langues » (tome 3, p. 287). Il revient sur ce sujet dans la partie XVIII, section XIX : « De la tentation contre la vacation » (tome 3, p. 458-460).

⁴ Pensée 495.

Jeanne de Chantal, pour sa part, dans sa correspondance, revient abondamment sur la vocation. Elle est fondatrice de congrégation et supérieure de monastère : elle sait l'importance d'une vocation éprouvée pour contribuer à la solidité et à la sainteté d'une communauté, dans le double sens que déjà signalé à propos de Bérulle, et dont j'ai souligné la survivance : vocation conçue comme capacité à embrasser un état de vie dans la durée et la fidélité, et vocation considérée comme appel intime et personnel de Dieu à un état de vie précis¹.

« Il faut avoir patience, elle se divertira » écrit-elle à propos d'une novice tentée. « Il la faut conforter et lui faire voir que c'est une tentation du malin qui lui veut faire quitter Dieu, afin qu'ayant abandonné sa bonté qui dès si longtemps l'a attirée à soi, il la fasse tomber en désespoir pour la damner éternellement ». Pour l'aider, « il lui faut dire les malheurs qui sont arrivés à ceux qui ont quitté leur vocation religieuse et l'encourager doucement, comme vous faites, et fort prier pour elle² ». Elle conseille à une supérieure de « renvoyer » des « bonnes filles », dont il faut « avoir une très grande compassion et faire ce renvoi cordialement et charitablement et sans leur dire autre chose, sinon que n'étant pas appelées à cette vocation c'est, de vrai, leur utilité qu'elles s'en retirent, sans se plaindre leurs imperfections, ni à elles ni à leurs parents quelque chose qu'ils vous puissent dire³ ». « S'il y a quelque esprit qui vous plaise fort », recommande-t-elle à une autre, et « qui soit bien fait et bonne vocation, prenez-le, je vous prie, et Dieu bénira pour cela⁴ ». Elle se réjouit « de l'accroissement » du « nombre » d'une autre communauté : « Croyez-moi, que, s'il se présente quelque digne fille pour notre vocation, il ne la faut pas refuser pour manque d'argent⁵ ». De même, « si les filles

¹ Jeanne-François Frémyot de Chantal, *Correspondance*. Édition critique établie et annotée par sœur Marie-Patricia Burns, v.s.m., Paris, Cerf/Centre d'études franco-italien, 1986-1996, 6 vol.

² Tome 1, p. 109-110 (lettre de 1615).

³ Tome 1, p. 523 (lettre de 1620). Voir aussi p. 202 : « Croyez, ma fille, que si nous sommes fidèles à notre vocation et que nous ne recherchions en nos petits services que la pure gloire de Dieu, que sa Majesté nous exaltera » (lettre 100, de [1616] ;

⁴ Tome 1, p. 531 (lettre de 1620). Voir aussi p. 544 : « Il est vrai, la Règle ne dit rien des filles, mais nous avons les jeunes filles, si elles ne sont grandement bien appelées, ne nous sont pas utiles. Si toutefois celles-ci ont bonne vocation, je crois que vous ferez bien de les recevoir à cause de l'obligation aux parents » (lettre 355 de [1620])

⁵ Tome 1, p. 660 (lettre de 1621). Voir aussi p. 560 : « Faites, je vous prie, mes cordiales recommandations à nos bonnes sœurs auxquelles je n'écris pas. Je prie le doux Jésus qu'il les remplisse de paix et dilection, afin qu'elles cheminent en cette sainte vocation humblement et amoureuxment » (lettre 367 de [1620-1621] ; tome 2, p. 269 : « Mais, ma pauvre très chère sœur, je vous conjure de faire cette action en l'esprit de notre Bienheureux Père et de votre sainte vocation » (lettre 601 de [1623]) ; p. 288-289 : « Et souvenez-vous, mes très chères filles, que c'est ici le temps de la moisson pour vous, que peut-être n'aurez-vous jamais une occasion qui vous fournisse tant de moyens de pratiquer la patience, la douceur, l'humilité et le support du prochain que celle-ci, et surtout la fidélité à votre sainte vocation » (lettre 615 de 1623) ; p. 317 : « Mon cher Sauveur, souffrez, s'il vous plaît, que touchée d'une intime douleur, je vous fasse cette plainte, comme : mon Dieu, permettez-vous d'admettre au bonheur de cette sainte vocation une fille si indigne de cette grâce ! » (lettre 632 de [1623]) ; p. 326 : « Oh, que bienheureuses sont les âmes qui sont appelées de ce grand Dieu à une vocation si sainte qu'est celle-ci ! » (lettre 642 de [1623-1624]) ; p. 343 : « Ô ma fille ! et où est votre esprit et où sont tant de saintes inspirations ? où vos vœux ? où les respects de votre vocation » (lettre 651 de [1624]) ; p. 445 : « Ma très chère fille, vous connaîtrez bien par ce discours que notre sœur la supérieure m'a écrit ce qui s'est passé de ces dangereux passants et donneurs de lettres plus propres aux vaines âmes du monde qu'à une religieuse nouvellement affermie en des résolutions de vivre selon sa vocation » (lettre 723 de [1624]) ; p. 465 : « L'amour que notre sœur a à sa vocation est un bien inestimable pour elle et pour la maison

qui se présentent sont bien faites pour notre vocation, j'en voudrais recevoir quelques-unes des plus propres », même si elles n'ont que « deux mille francs, car cela attirerait la miséricorde de Dieu sur votre maison¹ ». Elle reconnaît dans une supérieure, à qui Dieu impose « le faix de la supériorité », qu'il « donne » aussi à son « cœur plusieurs bons sentiments pour le porter dans l'esprit de notre sainte vocation² ».

Une supérieure se plaint-elle de sa charge ? Elle se voit répondre : « Ç'a été Notre Seigneur, ma très chère fille, et non pas moi, qui vous a mise en la charge où vous êtes. Que si vous correspondez fidèlement à cette vocation et jetez votre entière confiance et votre fardeau entre les bras de sa bonté, assurez-vous qu'il en tirera sa gloire et votre profit³ ».

Mais surtout, invoquant le nom de Jésus, elle commande : « Ô Jésus ! ma très chère fille, ne vous chargez point de filles qui n'aient la vocation religieuse et les dispositions pour notre manière de vie⁴ ». Ailleurs, raconte-t-elle, « nous ne fîmes que cinq semaines assemblées sans recevoir des filles, et dans le bout de l'an nous fîmes neuf, toutes âmes choisies et appelées de Dieu par spéciale vocation⁵ ».

« Je retourne en esprit vers vous » écrit-elle encore ailleurs, « pour vous embrasser de tout mon cœur et toutes nos chères sœurs, et les ressouviens que leur principale affaire soit de faire leur salut, selon l'excellente vocation que Dieu leur a donnée, où incessamment elles doivent s'avancer à la perfection très pure et sainte qu'elle requiert d'elles⁶ ».

L'importance du discernement nécessaire de la vocation lui est toujours présente. Évoquant avec sa supérieure une religieuse qui a préféré « un bien particulier à ce qui est du général » et a eu des « desseins [...] à l'insu » de sa correspondante, elle l'invite à la « patience pour ce coup » et « lui faire tirer profit de cette faute, afin que jamais elle n'y retombe ». Si Dieu a permis cela, pour lui « donner expérience qu'il faut bien éprouver et

où elle sera » (lettre 737 de [1624] ; t. 3, p. 39 : « Vous faites fort bien de ne point excéder le nombre des petites filles, ce point mérite d'être observé autrement nous ferions l'office des ursulines et chacun doit faire selon sa vocation » (lettre 880 de [1626]) ; t. 4, p. 572 : « Donnez bien cet esprit à nos chères sœurs ; car c'est celui de leur aimable vocation, dont la pratique les conduira à la très sainte et nécessaire humilité et douceur de cœur » (lettre 1696 de [1633-1634]) ; t. 5, p. 90 : « Comment donc se cacherait-il [Dieu], et ne le trouverions-nous pas en la sainteté de notre vocation et en la douceur de ses exercices ? » (lettre 1832 de [1635])

¹ Tome 2, p. 425 (lettre de 1624). Voir aussi p. 425 : « Si les filles qui se présentent sont bien faites pour notre vocation, j'en voudrais recevoir quelques-unes des plus propres, encore qu'elles n'aient que deux mille francs, car cela attirerait la miséricorde de Dieu sur votre maison » (lettre 711 de [1624]) ; t. 3, p. 112-113 : « Il n'y a point de doute que vous ne puissiez donner la pension des sœurs que vous y enverrez pour autant de temps que la nécessité de la nouvelle maison le requerra ; et que, de même, vous ne puissiez procurer votre établissement dans des bonnes villes et y employer quatre ou cinq mille écus, voire plus, si votre maison en a le moyen ; et cela serait faire deux biens, faisant part du bonheur de notre vocation aux autres villes, et par la décharge de votre maison, y donner l'entrée à d'autres filles » (lettre 924 de [1626]).

² Tome 6, p. 90 (lettre de 1640).

³ Tome 2, p. 118 (lettre de 1622). Voir aussi t. 4, p. 709 : « Mais j'espère que cette pauvre créature ne fera nul mal étant en soumission, qui est l'état, à mon avis, où il la faut tenir incessamment, car son esprit étant si différent à celui de sa vocation ferait toujours beaucoup de mal dans l'autorité » (lettre 1769 de 1634).

⁴ Tome 2, p. 184 (lettre de 1623).

⁵ *Ibid.*, p. 331 (lettre de 1624).

⁶ Tome 6, p. 370 (lettre de 1641).

connaître la vocation des filles avant que de les recevoir ». Dans ce but, elle lui conseille de faire examiner « les filles, avant que de les recevoir [...] à quelque bon religieux, s'il se pouvait aux Pères jésuites », confesseurs extraordinaires du monastère :

Faites donc examiner cette fille par quelque personne spirituelle, par un Père jésuite, car c'est le solide et le mieux pour notre esprit. Dites-lui auparavant qu'il lui parle, tout ce que vous en savez, et après qu'il lui aura parlé, vous prendrez son conseil, sur lequel vous ferez mieux votre résolution avec les sœurs. Enfin, pour recevoir une fille, il lui faut voir une volonté ferme et constante pour la vocation. Si [...]vous ferez] ce que je vous viens de dire avant que de leur donner l'entrée, l'habit et la [profession], vous vous en trouverez bien¹.

Puisque « la vocation religieuse dépend de Dieu seul », et que « toutefois [...] l'on ne sait pas si toutes celles qui se présentent viennent par cette vocation de Dieu,

il les faut bien examiner et voir si elles ont les conditions requises, selon que la règle les marque et que notre Bienheureux Père a déclaré dans un entretien. Car celles qui ne les auront pas, sans doute ne seront pas appelées de Dieu, mais viendront par quelque motif imparfait et recherche d'elles-mêmes ou de leurs parents. Voilà donc, ma vraie très chère fille, comme il faut un choix et discernement entre les filles qui se présentent, afin que nous ne prenions pas martre pour renard².

En effet, comme le dit « notre Bienheureux Père [...] la vocation religieuse est un grand don de Dieu ». Mais il en est un plus grand encore : « Celui d'en connaître la valeur, la priser et estimer³ ».

Ce n'est pas seulement d'un regard extérieur que saurait dépendre le choix d'un état de vie conforme à l'appel de Dieu. C'est pourquoi elle donne à Mademoiselle de la Fléchère des conseils précis pour examiner elle-même son cœur et exercer le discernement de sa vocation.

¹ Tome 1, p. 606-607 (lettre de 1621). Voir aussi p. 652-653, les difficultés éprouvées à observer ces exigences : « La petite nièce de M. Duguet n'est point goûtée des sœurs, son retardement a été par mon conseil, et cordialement parce qu'infailiblement, si on l'eût prise plus tôt, elle eût été renvoyée. Je leur ai offert que nous la recevions dans six mois ; trois sont passés. Si ils ont tort de craindre rien de notre part, car, comme je vous ai toujours dit, ils se doivent confier à ce que nous devons à votre recommandation, mon très cher Père. Elle sera donc reçue infailiblement, mais je ne sais si elle persévèrera, car elle est stupide, et [a] peu de vocation, si Dieu avec l'âge ne lui accroît ; et c'est la cause pourquoi je leur ai conseillé de la retarder » (lettre 427, adressée à François de Sales, de [1621]).

² Tome 3, p. 181 (lettre 976 de [1627]). Voir aussi t. 4, p. 606 : « Je suis consolée que vous ayez tant de bonnes filles ; car, en ayant un si bon nombre, il ne faut pas craindre d'en épuiser la maison, puisqu'il vous en reste encore trois avec les conditions requises pour le gouvernement. Il faut pourtant avoir un grand soin de bien choisir celles que l'on envoie aux fondations, afin qu'elles soient vraiment bonnes, puisqu'elles doivent être comme les pierres fondamentales, qui doivent donner l'esprit de leur vocation à toutes celles que Dieu associera à elle » (lettre 1714 de 1634). La vocation est un don gratuit : « Croyez-moi, ma fille, ne prenez point cette pratique de faire entrer les filles séculières chez vous, afin qu'elles prennent envie de se faire religieuses ; c'est au Saint-Esprit à mettre ce bon mouvement dans leurs cœurs. Dieu n'est pas obligé de donner la grâce de la vocation religieuse à celles que nous désirons qui le soient, car il ne nous appartient pas de faire ce choix, c'est à Dieu seul, et à nous de recevoir et bien cultiver celles que sa seule inspiration nous envoie » (t. 6, p. 508, lettre 2582 non datée). Il faudra aussi rendre compte de la conformité de sa vie avec sa vocation : « Ô ma fille, pensons souvent au compte qu'il nous faudra rendre à Dieu de la grâce de notre vocation et de tant de saintes lumières et mouvements intérieurs qu'il nous a donnés pour notre amendement » (t. 2, p. 527-528, lettre 778 de [1625]) ; « N'appréhendez-vous point le jugement de Dieu et le compte exact qu'il vous faudra rendre de la grâce particulière de votre vocation, laquelle vous méprisez et foulez aux pieds » (t. 3, p. 246, lettre 1021 de 1627) ; « Je vous dirai seulement ce que je crois que vous devez faire pour vous rendre agréable à Dieu et correspondre à ce qu'Il désire de vous, qui est de vous adonner sérieusement et fidèlement à l'humilité, simplicité et pureté. Car si vous ne le faites pas, je vous avertis que Dieu vous en demandera un compte très étroit pour les bonnes lumières et dispositions qu'Il vous a données, pour le bien servir en la vocation où Il vous a mise, et que, comme vous dites, ce n'est pas assez de connaître la volonté du Maître si on ne l'exécute » (t. 6, p. 674, lettre 2732 non datée). D'autant qu'une vocation peut se perdre : « Pour la petite Marnay, je crois que l'on a fait chanter, à elle et au monastère, de la mettre dehors et quant à la petite Granieu, je serais extrêmement marrie si elle perdait sa vocation » (t. 3, p. 487, lettre 1203 de [1629]) ; « Je suis grandement marrie et touchée de la perte de la vocation de la petite Jaquotot » (t. 3, p. 499, lettre 1209 de [1629]).

³ Tome 6, p. 715 (lettre 2778 non datée). Voir aussi p. 726 : « Ma très chère fille, je vous conjure de n'oublier jamais la miséricorde que vous avez reçue de Dieu par votre vocation et réception en cette sainte religion » (lettre 2794 non datée).

L'on connaît la volonté de Dieu par les événements. Je vous conjure de tranquilliser votre esprit et de le remettre entre les mains de ce béni Sauveur, avec toute la confiance qu'il vous sera possible, mais à loisir, afin que vous puissiez entendre les paroles de vie et de bonheur que j'espère qu'Il dira à votre cœur. Les deux considérations que je vous prierai de faire en votre solitude sont : de regarder les biens et les utilités de la sainte religion, les peines aussi et les commodités et inconvénients de la vie séculière ; et voir à laquelle de ces deux conditions Dieu vous attirera, non selon les sentiments, mais dans l'esprit et la raison et laquelle vous voudriez avoir choisie à l'heure de la mort. Oh ! qu'heureuse est l'âme laquelle, laissant toutes choses, choisit pour sa part et portion son souverain Bien, le divin Sauveur ! Enfin tâchez de remarquer de quel côté votre barque sera tirée et, sans plus marchander, embrassez le parti que Dieu vous montrera ; car de quel côté qu'Il vous tire, pourvu que vous le suiviez, ne craignez rien : Il sera votre protecteur, votre guide et votre éternelle consolation. Mais si vous me croyez, vous ne marchanderez plus, ains vous vous déterminerez et l'ayant fait, il ne faut plus de réflexions ; mais marcher devant soi avec une sainte confiance et grand courage de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront en votre entreprise. Car Dieu a permis, béni et fait toutes les voies et vocations par lesquelles il nous conduit à Lui et au bienheureux repos de la félicité éternelle¹.

Interrogée sur la vocation d'une « bonne damoiselle », elle avoue son incertitude. Elle voit « que c'est une âme que Dieu poursuit de longue main », mais elle n'est pas sûre de savoir « si c'est en notre Institut ». D'où la nécessité de « tâcher de sonder les attraits de Dieu en cette âme » : si elle est appelée à entrer à la Visitation, « il se faudrait bien garder de lui fermer la porte² ». Dans la même lettre, elle passe ensuite au discernement de la vocation de « Madame N.

Je ne puis pas discerner si elle est véritable ; c'est affaire à ceux qui gouvernent sa conscience. Qu'elle ne prenne pas diversité d'avis vers plusieurs personnes, mais seulement de deux ou trois qu'elle unira ensemble, qui soient de confiance, de doctrine, d'intelligence, et surtout fort désintéressées pour son regard ; qu'elle leur

¹ Tome 4, p. 741 (lettre 1790 de [1634]. Voir aussi t. 5, p. 324 : « Hélas, quel bonheur pour elle d'être toute à Dieu et d'avoir par sa grâce surmonté tant d'assauts et difficultés ! Sa vocation et son bien en sera plus solidement établi » (lettre 1971 de [1637]) ; p. 417, au sujet de la Mère Péronne-Marie de Châtel, qui vient de mourir : « Je crois que vous savez qu'elle était la cinquième de l'Ordre, où elle fut appelée par une vocation extraordinaire » (lettre 2013 de [1637]) ; p. 751 : « Je bénis Dieu de la force et du courage qu'il donne à cette chère fille, appelée par une vocation si particulière » (lettre 2215 de [1639]) ; p. 888 : « Pour ce qui est de cette bonne fille, puisque vous savez la volonté du père, qui consent à sa vocation et à lui laisser ses pistoles et qu'il leur reste suffisamment pour s'entretenir, je crois que vous ne devez pas vous mettre en peine du bruit que fait le frère » (lettre 2298 de [1640]) ; t. 6, p. 190 : « Donc, vous les pouvez assurer qu'étant personnes telles que vous me les dépeignez, et la demoiselle étant si bonne et vertueuse et ayant une si puissante vocation, l'on n'aura garde de les éconduire en leur désir » (lettre 2378 de [1641]). Sur la nécessité de refuser les postulantes sans dispositions ou sans vocation : p. 589 : « Ceci, ma très chère fille, nous donne encore une bonne leçon et à nos chapitres, pour ne pas recevoir les filles qui n'ont ni vocation ni disposition pour la religion, comme cette misérable n'en eut jamais. Dieu nous fasse la grâce de profiter de son malheur et de tirer cette résolution de ne laisser jamais entrer les considérations humaines en ces occasions, mais de faire ce que nous devons à Dieu, à notre âme et à notre Institut » (lettre 2213 de [1638]) ; p. 598 : « Nous apprenons aussi, Monseigneur, que la supérieure de notre monastère de N., qui est professe de N., se comporte fort mal. Elle reçoit des filles qui n'ont ni vocation ni capacité pour la religion et fait des desseins pour aller faire de nouvelles fondations » (lettre 2116 de [1638]) ; p. 695 : « Tenez-vous ferme à ne jamais admettre aucune fille qui n'ait les véritables dispositions requises à l'esprit de notre sainte vocation, et Dieu vous bénira de plus en plus » (lettre 2183 de [1639]) ; t. 6, p. 100 : « Tenez ferme pour Dieu à n'admettre jamais de filles impropres à notre vocation et laissez aller de bon cœur cette bonne fille de Disson si elle n'a les conditions de l'esprit et la vocation bonne, selon qu'il est requis. Mais pour les infirmités du corps, je n'en fais nul état et ne le faut faire » (lettre 2332 de [1640]) ; p. 266 : « Ces choses arrivent aux filles qui n'ont point de vocation et qui ne s'adonnent nullement à bien faire ; se voyant n'être dans l'estime, elles forgent ces inventions pour se faire supporter et empresser après elles » (lettre 2414 de [1641]) ; p. 346 : « Il nous a aussi parlé pour la sœur de M. Renaud, lequel mérite bien de trouver gratification, et vous la pourrez recevoir encore pour notre seconde maison à même condition que les autres, pourvu qu'elle soit bien appelée à la religion et qu'elle ait courage pour entreprendre l'exacte observance. Et vous conjure encore une bonne fois pour toutes, que vous preniez grandement garde aux filles que vous recevrez, qu'elles aient bonne vocation et qu'étant en religion il ne faille point, pour les y maintenir, leur donner des autres exemptions et libertés contraires à l'observance » (lettre 2461 de [1641]) ; p. 517-518 : « Mais si faut-il que je vous prie de prendre soigneusement garde au fond du cœur et de la vocation de ces âmes-là, et à leur persévérance : car il est vrai que le changement de monastère fait quelquefois quelque changement es mœurs des filles ; car elles sont attirées par la douceur et caresses dont on tâche de les gagner. Mais quand l'attrait de Dieu n'est pas au fond du cœur, et qu'elles ne s'habituent pas à la mortification de leurs passions, cette petite apparence de vertu étant sans racine, le moindre vent de contradiction l'emporte, et dans peu de temps ces esprits se rendent très nuisibles dans leur monastère, où telles filles sans vocation ne peuvent vivre en bonnes religieuses » (lettre 2589 non datée).

² Tome 6, p. 279 (lettre 2421 de [1641]).

expose nûment les attraits qu'elle sent et les raisons qui l'arrêtent. Que si véritablement son appel est de Dieu, Il est le maître souverain ; personne ne peut sans crime résister à sa volonté. Mais si ce n'est qu'un simple désir que cette âme a de la retraite, et de son débarrasement des affaires du monde, je crois que la parole de l'Écriture, qui ordonne que les mères assistent leurs enfants, doit avoir plus de force que toute autre considération¹.

« Un bon et sage Maître » conduit sœur Anne-Catherine, et Jeanne de Chantal « admire la douceur de ce divin Maître, et comme Il attira et fortifia » le cœur de sa correspondante au commencement, afin qu'il ne manquât point et qu'il supportasse le fort de ces différents orages, par lesquels il le voulait éprouver et affranchir de lui-même et de son propre amour ». Que sœur Anne-Catherine estime donc « la grâce qui [lui] a été conservée d'opérer toujours et sans négligence les exercices de religion et le contentement de [sa] vocation² ».

On le voit, le vocabulaire comme la pensée oscillent continuellement entre vocation et vacation – pour reprendre les termes de Jean-Pierre Camus -. Jeanne de Chantal n'hésite d'ailleurs pas à parler des vocations, comme dans les vœux qu'elle adresse à Mgr de Neufchêzes, évêque de Châlons. Elle lui souhaite « un an de toutes bénédictions et félicités ». Mais elle ne parle pas des « grandeurs et prospérités temporelles », mais « des véritables et solides qui procèdent de la divine grâce », les seules qui nous fassent croître en « saintes vertus et perfection chrétienne » au milieu des « divers événements de cette misérable vie et dans les vocations où la divine Providence nous a établis³ ».

Elle se félicite que Mgr Frémyot continue « dans la pratique de [ses] exercices spirituels avec la même ferveur et affection » qu'il les a commencés, et cela « nonobstant le tracas de la cour ». Elle n'a jamais douté « que Dieu ne [lui] donnasse une sainte persévérance », puisque « la grâce de [sa] vocation au service de son pur amour est trop extraordinaire et abondante ».

Mais ne pensez pas que j'entende par ce mot qu'il nous faille retirer dans la solitude, ni du commerce des justes affaires et conversations honnêtes, à quoi nos vocations nous appellent ; oh ! non, car j'aime fort que chacun demeure en son état, et que l'on ne se jette pas dans les extrémités d'une dévotion érémitique, surtout vous, mon très cher seigneur, à qui elle ne serait nullement convenable⁴.

En effet, « toutes vocations sont ordonnées de Dieu » et « notre bonheur gît à embrasser celle à laquelle Il nous a destinées⁵ ».

¹ *Op.cit.* p. 281. Dieu peut employer par ailleurs des moyens humains pour faire naître une vocation à quitter le monde : « Pour ce que vous dites de la vocation de cette damoiselle à se retirer chez vous, qu'elle est un peu sur des considérations humaines, je vous dirai, ma fille, que Dieu se sert quelquefois de quelques afflictions et déplaisirs pour retirer les âmes du monde ; et que, ne se présentant pas pour être religieuse, ains bienfaitrice séculière, quoiqu'il fût à désirer que ses intentions fussent si pures qu'il n'y eut que le seul motif du pur amour de Dieu, néanmoins, si d'ailleurs elle a des bonnes conditions d'esprit, il n'y faut pas tant faire de considérations que sur celles qui veulent faire profession » (t. 6, p. 306, lettre 2433 de 1641).

² Tome 2, p. 324 (lettre 640 de [1623-1624]).

³ *Ibid.*, p. 514 (lettre 769 de [1625]).

⁴ Tome 3, p. 116-117 (lettre 927 de [1626]).

⁵ Tome 6, p. 749 (lettre 2814 non datée).

Chapitre 3 : La vocation chez Saint-Cyran : clarification et systématisation.

On le voit, la première moitié du XVII^e siècle est une période d'intense réflexion et de nombreux tâtonnements sur le sens dans lequel il convient d'entendre la vocation : Bérulle lui permet d'effectuer un progrès significatif, et à tous égards, décisif. Mais c'est à Saint-Cyran, qui avait été à son école, qu'il revient de lui permettre de prendre une physionomie qui n'a rien perdu de sa pertinence.

1. Un controversiste inachevé.

La controverse n'était pas non plus un domaine étranger à Saint-Cyran, et nous savons que les œuvres des théologiens protestants ne lui étaient pas inconnues. Déjà dans l'*Apologie*, donc en 1615, il protestait contre l'impression de l'*Apologie pour le roi d'Angleterre*, dans laquelle Pierre Du Moulin annonçait « qu'avant l'an mil six cent huitante et neuf, les [protestants] feraient passer par le fil de leurs épées, suivant qu'il a été prédit [...] en l'Apocalypse de leur esprit, la dixième partie des catholiques¹ ».

¹ *Apologie*, p. 256-256 : « S'ils savaient déjà toutes ces choses, et beaucoup d'autres que je laisse en arrière, et que les deux plus hautes sciences enseignent à ceux qui les entendent, ils n'auraient garde, puisque Dieu a fait ou des prêtres extraordinairement pour leur donner des armées à conduire, ou a donné en récompense la prêtrise à ceux qui étant laïques avaient paru courageux à meurtrir ses ennemis, ou à ceux qui étant prêtres avaient fait d'autres actions de valeur pour le servir, de blâmer les évêques, ni de trouver mauvais qu'ils prennent les armes en un temps où les ennemis de leur autorité de notre religion [sic], parmi lesquels ils habitent (comme jadis le peuple de Dieu parmi les cananéens en la Palestine) ont osé écrire adressant leurs livres aux rois séparés de l'Église, qu'avant l'an mille six cent huitante et neuf qu'ils ont limité précisément (ô ciel ! ô terre !), comment est-il possible que ceux qui se mettent en peine de moindres choses, et qui ont les yeux d'Argus et le zèle de Junon pour défendre le bien public, aient pu endurer qu'on ait publié, sans arrêter le cours du livre, une si cruelle et dommageable rêverie, ils feraient passer par le fil de leurs épées suivant qu'il a été prédit, à ce qu'ils disent, en l'Apocalypse de leur esprit, la dixième partie des catholiques [imprimé en marge : Du Moulin en l'Apologie pour le roi d'Angleterre]. Je n'ai pas trouvé, dans la bibliographie de Du Moulin, de livre correspondant exactement à ce titre. Par contre, il publie en 1612 : *De l'accomplissement des prophéties, où est montré que les prophéties de saint Paul, de l'Apocalypse et de Daniel touchant les combats de l'Église sont accomplies*, suivi en 1621 de : *Accomplissement des prophéties. Troisième partie de la défense de la foi du Sér. Roi Jacques I., roi de la Grande-Bretagne. Où est montré que les prophéties touchant les combats de l'Église sont accomplies. Édition dernière, revue et augmentée* dans laquelle on lit, p. 356-358 : « Quant à ce terme de trois jours et demi, durant lesquels les corps des fidèles témoins seront jetés par tous les quartiers de l'Église romaine, il est manifeste que saint Jean par-là met un temps durant lequel doit durer la persécution de l'Église sous la hiérarchie romaine. Pour savoir combien ce temps doit durer, et combien valent ces trois jours et demi, il faut remarquer que trois jours et demi font la moitié d'une semaine, ce qui nous donne à connaître que le Saint-Esprit comprend ici tout le temps de la domination de la bête par une semaine, et qu'il nous avertir que la persécution durera la moitié du temps de cette domination. Puis donc que sa domination doit durer mille deux cent soixante ans, comme nous avons montré en l'exposition du 5. verset du 13. chapitre, et ce chapitre onzième le confirme, il s'ensuit que la hiérarchie romaine doit persécuter les fidèles six cents trente ans. Après cela la résistance qu'il fera sera sans effusion de sang, pource qu'il sera affaibli. Or je ne trouve point que le siège romain ait commencé à persécuter et user de cruauté généralement envers ceux qui se sont opposés à sa doctrine, que depuis Bérenger, que le pape Nicolas deuxième contraignit à se dédire par force, l'an mille cinquante-neuf de Jésus-Christ. Et depuis cela les papes ont toujours persécuté ceux qui ont tenu la même doctrine. Si donc à mille cinquante-neuf ans vous ajoutez six cents trente, vous trouverez que la persécution de l'Église sous les papes doit finir en l'an mille six cents octante neuf. Ce terme expiré, la vérité opprimée doit subitement renaître et comme ressusciter, et des fidèles témoins seront derechef mis en avant, qui étonneront le siège papal pour peu de temps. Car le Saint-Esprit nous enseigne au verset 12 que Dieu les retirera au Ciel, avec signes évidents que Dieu les a recueillis, et ces signes seront

Au témoignage d'Antoine Arnauld, Saint-Cyran « a remercié Dieu tous les jours, le soir et le matin, depuis la prise de La Rochelle, de la gloire qu'il a rendue à l'Église, en ruinant avec elle la faction de l'hérésie, suivant la passion qu'il en témoigna lui-même auparavant dans un écrit public¹ », et n'hésitait pas à comparer les calvinistes aux Juifs : ils « renoncent Jésus-Christ sur l'autel comme les Juifs l'ont renoncé sur la croix² ».

Pendant la retraite studieuse de Camp-des-Prats, Saint-Cyran a étudié les œuvres du cardinal du Perron³, dont il écrira qu'il a eu « d'autres désirs, comme la ruine de l'hérésie en Angleterre, à la destruction de laquelle [il avait] commencé de contribuer le peu [qu'il

reconnaisables, même à leurs ennemis. En ce même temps les peuples seront fort émus, car cela est signifié par le tremblement de terre. En cette émotion, effroi et dissension des peuples, la dixième partie des hommes de l'Église romaine sera tuée, lequel nombre est représenté par le nombre de sept mille, selon le style de l'Écriture, qui par sept mille hommes entend un nombre plus grand qu'on ne pourrait penser ». Je n'ai pu consulter l'édition de 1612, la seule qu'a pu connaître Saint-Cyran lorsqu'il rédigeait l'*Apologie*, mais il est permis de penser que cette interprétation de l'*Apocalypse* y figurait déjà.

¹ *Apologie pour Saint-Cyran*, dans *Œuvres*, tome 29, p. 297. On peut y ajouter ce qu'il écrit p. 295 : « Certes je ne doute point, que toutes les personnes équitables ne conçoivent une juste indignation contre les auteurs d'une si étrange calomnie, et qu'elles ne lisent avec horreur, ce qu'ils ont bien pu écrire sans honte. Mais toute cette accusation, aussi extravagante en soi, qu'elle est injurieuse à l'accusé, est réfutée clairement par un volume entier fait en latin, qu'on a trouvé parmi les papiers de M. de Saint-Cyran, où il traite pleinement de toutes les questions importantes de l'Église, où il explique toutes ces marques : l'antiquité, l'universalité, l'infailibilité, la perpétuité, le nom d'apostolique, la succession des pasteurs, et enfin son unité, qu'il prouve par un livre entier, où agissant contre les hérétiques, qui feignant une Église visible et une invisible, tâchent de s'échapper par ce moyen des plus forts arguments qu'on leur oppose. Il montre par l'Écriture et les Pères, qu'il n'y a qu'une seule Église, et leur ôte ainsi cette distinction, qu'ils ont toujours dans la bouche, et dans laquelle ils se sauvent, lorsqu'on les poursuit le plus vivement, comme dans un asile de leur erreur. De sorte qu'il se trouve par une heureuse rencontre, et par une conduite admirable de la Providence de Dieu, que M. de Saint-Cyran réfutant dans ce livre les calomnies présentes des ennemis de l'Église, a réfuté tout ensemble sans y penser, les médisances futures de ses propres ennemis ». Jansénius partageait l'avis de Saint-Cyran : voir la lettre 31 du 16 avril 1622.

² *Lettre d'un docteur à une personne de condition* : « Jugez, Monsieur, si feu M. l'abbé de Saint-Cyran, qui a tant servi par ses saintes instructions aux filles de Port-Royal, que les Jésuites disent sans rougir être plus proches de Genève et de Charenton, que de Rome et de Notre-Dame de Paris, peut leur avoir inspiré un autre esprit que celui qu'avait sainte Thérèse, d'une véhémence douleur, en voyant ces âmes qui se damment dans leur hérésie, lui qui n'a jamais considéré ces hérétiques que comme des violateurs de la Majesté de Jésus-Christ, qui a étudié la Tradition de l'Église durant trente années, pour se rendre capable de les convaincre à la vue de toute l'Église gallicane, qui a soutenu qu'ils renoncent Jésus-Christ sur l'autel, comme les Juifs l'ont renoncé sur la croix, lui que feu M. Charpentier, Supérieur du Mont-Valérien, très pieux prêtre, son ami particulier et de tout Port-Royal, et un très illustre magistrat, le sachant très zélé pour la religion catholique, et très capable de la défense contre les calvinistes, avaient engagé à soutenir la vérité de ce mystère par des volumes entiers, auxquels il avait déjà travaillé plusieurs années, et que sa prison seule, qui en récompense a produit ses belles lettres, l'a empêché d'achever, lui a composé trois traités de dévotion pour exciter les catholiques à révérer ce grand sacrement, lui qui a rempli toutes ses lettres d'une infinité de sages et de très saintes instructions sur ce sujet, et y a laissé des marques immortelles de sa dévotion extraordinaire pour ce mystère de notre foi, lui qui assistant en une maladie mortelle, un conseiller du Parlement, chanoine de Notre-Dame, son ami, qui avait abjuré l'hérésie de Calvin, et était très bon catholique, et lui représentant, quelle consolation les fidèles avaient dans l'Église, de recevoir avant que de mourir leur Sauveur même qui devait être leur juge, et l'échauffant par cette chaleur célesté dont il était embrasé sur ce sujet, le toucha si fort, que ce pieux ecclésiastique se tournant vers lui, lui dit dans le transport d'une sainte joie ces mêmes paroles : *Verba vitae aeternae habes* » (*Œuvres*, tome 29, p. 444).

³ Jacques Davy du Perron, né à Saint-Lô en 1556 est mort en 1618. Son père était calviniste, mais lui-même se convertit au catholicisme à l'âge de 21 ans. Nommé évêque d'Évreux, il joue un rôle non négligeable dans la conversion d'Henri IV, dont il sollicite l'absolution à Rome. Redoutable controversiste, il croise le fer notamment avec Philippe Duplessis-Mornay, dont il accuse l'ouvrage contre la messe et sur l'Eucharistie d'être rempli de citations tronquées. Une conférence a lieu à Fontainebleau le 4 mai 1600, dont du Perron sort vainqueur, ce qui lui vaut la barrette cardinale en 1604. L'ouvrage qu'évoque Saint-Cyran doit être : *Traité du saint sacrement de l'Eucharistie. Divisé en trois livres. Contenant la réfutation du livre du sieur du Plessis Mornay contre la messe, et d'autres adversaires de l'Église. Tant par la comparaison des sacrements de la nouvelle Loi avec ceux de l'ancienne, que par l'histoire de la créance universelle de ce sacrement en toutes ses parties et par tous les siècles, selon les saints Pères de l'Église et autres auteurs, et par l'examen de toutes les liturgies, usage et pratique de l'Église touchant la consécration, transsubstantiation, adoration, et autres cérémonies du saint sacrement de l'autel*, Paris, Antoine Étienne, 1622, un fort volume de 1014 pages, qui avait déjà été édité en 1618, puis en 1620.

pouvait] en défendant les ouvrages de M. le cardinal du Perron contre les ministres¹ ». Là encore, le témoignage de Jansénius est précieux :

Ce que j'ai lu de ce qu'il vous a plu m'envoyer du cardinal [Du Perron] m'agrée fort et suis bien désireux d'avoir le reste de ses œuvres qu'il a mis en lumière il y a longtemps, que j'ai laissé en partie à Bayonne, comme le livret de la vocation, contre Tilenus, les actes de Fontaine Belleau [Fontainebleau] et s'il y a quelque autre chose qu'on puisse trouver².

Jansénius venait de recevoir la réfutation par Du Perron d'un livre de Duplessis-Mornay paru en 1598 : *De l'institution, usage et doctrine du Saint-Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne. Ensemble, comment, quand et par quels degrés la messe s'est introduite en sa place*. Le « livret de la vocation » désigne la *Réplique à la réponse de quelques ministres sur un certain écrit touchant la vocation par [...] Jacques Davy [...]*, Paris, 1597³, dans lequel il montre que les pasteurs n'avaient pas de mission légitime. Quant aux conférences de Fontainebleau, qui avaient opposé Du Perron et Duplessis-Mornay, elles s'étaient tenues à l'invitation de ce dernier qui, le 20 mars 1600, avait proposé à Du Perron, qui affirmait pouvoir trouver dans les écrits du théologien protestant « cinq cens énormes faussetés », d'exposer ses critiques en public et devant des commissaires du roi. La rencontre eut lieu le 4 mai, devant Henri IV lui-même. Du Plessis-Mornay l'interrompit au bout d'une journée, qui n'avait pas tourné en sa faveur, mais publia un *Discours véritable de la conférence de Fontainebleau*, dans lequel il affirmait avoir été victime d'un complot. Du Perron répondit en 1601 par la publication des *Actes de la conférence*, et, en 1602, par celle de la *Réfutation du faux discours*.

On retrouve la trace de cette fréquentation dans la pensée 165, qui rappelle « qu'il faut bien prendre garde de ne s'introduire pas soi-même au sacerdoce, de peur qu'on ne nous reproche, comme l'on reprochait aux hérétiques, qu'ils s'ordonnaient eux-mêmes ». Sans les nommer expressément, mais l'allusion à leur revendication à une vocation extraordinaire distincte de la vocation ordinaire est claire, Saint-Cyran définissant l'élection et l'envoi des apôtres, rappelle que Jésus-Christ, « le chef de l'Église » a « dit souvent qu'il est l'élu et l'envoyé de son Père, et particulièrement pour le sacerdoce », qui dit de même « aux apôtres qu'il les a élus et envoyés eux-mêmes, et qu'aucun homme de la terre ne les a élus et envoyés⁴ ».

¹ Lettre 415 – À une dame de grande condition – 14 mars 1642.

² Jean Orcibal, *Correspondance de Jansénius*, lettre 8 du 16 février 1618, p. 27.

³ Une 3^e édition « augmentée des allégations en marge, et d'une réponse aux objections faites par le sieur Du Plessis et quelques ministres » paraît en 1605.

⁴ Pensée 59. Voir aussi la pensée 158, qui rappelle ce que Saint-Cyran disait ailleurs de la raison pour laquelle François de Sales ne parlait pas de la vocation intérieure : « On ne parle que de la vocation extérieure des prêtres quand on parle aux hérétiques, qui est celle de l'Église, et on ne parle que de la vocation intérieure des mêmes prêtres quand on parle aux catholiques ».

Or c'est précisément la mémoire de l'illustre controversiste que Mathieu Molé et Hubert Charpentier l'avaient engagé à entreprendre¹. Avec son neveu, Martin de Barcos, il lisait « pour ce sujet les livres des hérétiques », non sans précaution, puisqu'il le « faisait avec tant de piété [...] qu'en les prenant il les exorcisait en faisant le signe de la croix dessus, ne doutant point que le démon n'y résidât actuellement ». Et d'ajouter « qu'ils lui faisaient compassion, et que c'étaient de pauvres gens ».

Nous savons par ailleurs qu'il considérait Luther et Calvin comme des « basilics² », tout en reconnaissant par ailleurs, en fidèle disciple de saint Augustin³, que Dieu permettait l'hérésie pour corriger et purifier son Église :

Je m'avise, pour n'en pas dire davantage et fuir une odieuse comparaison que j'avais dans l'esprit, outre les ravages qu'a faits l'hérésie dans l'Église, ou celui que faisait jadis la persécution, de vous renvoyer à ce

¹ On trouve dans le tome 1 des *Vies intéressantes et édifiantes*, p. 15-45 deux *Mémoires de Mr. d'Andilly, au sujet de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*. On y lit, p. 26-28 : « Ensuite étant venu à parler du grand ouvrage, entrepris par M. de Saint-Cyran, pour la défense de M. le Cardinal du Perron, et auquel il travaillait lorsqu'on l'avait arrêté, et M. le Chancelier m'ayant dit qu'on lui pourrait fournir au Bois de Vincennes toutes les choses nécessaires pour continuer cet ouvrage, je lui répondis, que je ne pouvais assez m'étonner, que demeurant d'accord que personne n'était si capable que M. de Saint-Cyran de défendre en cela l'Église, on eût enfermé et comme enchâssé dans une prison le bras, qui pouvait lancer ces foudres contre ses ennemis, et qu'il me semblait encore plus étrange qu'après l'avoir traité de la sorte on pensât à se servir de lui dans une occasion si importante. J'estime être fort à propos de rapporter ici à ce sujet de quelle manière M. de Saint-Cyran s'était engagé à ce grand ouvrage. Quatre ministres, qui sont ce me semble du Moulin, Mestresat, le Faucheur, et Aubertin, ayant déchiré la mémoire de M. le Cardinal du Perron, sans qu'aucun catholique eût osé entreprendre de la défendre, M. le Garde des Sceaux, Molé, alors Procureur général, et qui témoignait en ce temps-là une estime et une affection très particulière pour M. de Saint-Cyran, le pressa diverses fois d'y travailler, mais il s'en excusa toujours. Ensuite M. Charpentier, ce saint prêtre, qui a établi la dévotion de Notre-Dame-de-Garaison en Gascogne, celle de Notre-Dame-de-Bétharam en Béarn, et celle du Mont-Valérien près de Paris, lequel a conservé jusqu'à la mort une vénération toute extraordinaire pour M. de Saint-Cyran, dont je suis témoin, étant venu de Béarn, et M. de Saint-Cyran lui ayant demandé s'il s'y convertissait quantité d'huguenots, ce saint homme lui répondit en pleurant : *Comment s'en convertirait-il, puisqu'ils triomphent de ce que plusieurs de leurs ministres ayant fait de gros volumes contre les écrits de M. le Cardinal du Perron, il n'y a pas un seul catholique qui ose entreprendre d'y répondre*. M. de Saint-Cyran fut si touché de ces paroles, que croyant, comme il me l'a dit depuis, que Dieu s'en voulait servir pour lui faire connaître qu'il devait s'engager à cet ouvrage, puisqu'après en avoir considéré toutes les circonstances, elles se rencontraient dans l'ordre, dont en semblable rencontre sa Providence se sert. Pour cela il se résolut de l'entreprendre, et alla bientôt après dire à M. le Procureur général Molé qu'il se croyait engagé, d'une manière dont il ne pouvait se défendre, à travailler à cet ouvrage [...] Aussitôt que M. de Saint-Cyran eut entrepris cet ouvrage, il commença par travailler à examiner et à remarquer avec un soin tout extraordinaire les quatre volumes de ces quatre ministres, qui ont écrit contre M. le Cardinal du Perron, et il me souvient qu'il me dit sur cela, qu'en matière de controverse, rien n'est plus important que de bien prendre le sens de ceux que l'on veut combattre, parce que autrement ils renversent sans peine tout ce qu'on fait contre eux, en répondant et faisant voir qu'on les a mal entendu, soit par ignorance, ou par malice ». Claude Lancelot dans ses *Mémoires*, p. 158-159, confirme ce témoignage, mais parle par erreur des « pays de Loire ».

² « On peut dire de cette affliction si grande et si horrible ce que Jésus-Christ dit en l'Évangile des guerres qui précéderont la venue de l'Antéchrist, ce qui n'était que le commencement des douleurs en comparaison des maux que fit l'hérésie des Albigeois, qui naquit bientôt après la mort de ce saint, et qui a été comme la racine d'où sont sortis de notre temps ces deux basilics qui n'en font qu'un, Luther et Calvin » (Lettre 430 – À Jean Guillebert [Fin 1641 – Mars 1642], chapitre 14).

³ « Comme ils sont hors de l'Église, les hérétiques rendent de très grands services, non pas en enseignant le vrai qu'ils ignorent, mais en réveillant les catholiques, les charnels pour qu'ils cherchent le vrai et les spirituels pour qu'ils découvrent le vrai. Dans la sainte Église, en effet, il se trouve nombre d'hommes éprouvés au regard de Dieu, mais qui ne se révèlent pas au milieu de nous tant que nous préférons dormir en nous réjouissant des ténèbres de notre ignorance plutôt que de regarder la lumière de la vérité. C'est pourquoi beaucoup sont réveillés de leur sommeil par les hérétiques pour voir le jour de Dieu et s'en réjouir. Tirons donc parti même des hérétiques, non pour approuver leurs erreurs, mais pour nous montrer plus vigilants et attentifs en affirmant l'enseignement catholique contre leurs embûches, même si nous ne pouvons pas les rappeler au salut » (*La vraie religion* 8, 15). Voir aussi le sermon 51, 11 : « Que votre Sainteté remarque l'utilité des hérétiques, leur utilité selon Dieu, bien sûr, qui se sert même de méchants pour le bien [...] Quand les hérétiques lancent leurs accusations, les petits sont troublés ; quand ils sont troublés, ils cherchent [...] Ceux qui sont troublés cherchent, mais ceux qui savent et qui ont appris, parce qu'ils ont étudié et que Dieu a ouvert à ceux qui frappaient, ouvrent aussi à ceux qui étaient troublés ; il arrive ainsi que même les hérétiques servent à faire trouver la vérité, alors qu'ils accusent pour entraîner dans l'erreur : la vérité en effet serait cherchée avec plus de négligence si elle n'avait pas pour adversaires des menteurs ».

dernier prophète de l'Église - c'est comme je nomme saint Bernard -, qui vous dira ce que je n'ose vous dire du dérèglement de l'Église de son temps, où Dieu envoya une affliction horrible, dont les suites le pensèrent accabler, que personne ne crut jamais comme lui envoyée de Dieu pour punir les mauvaises mœurs de son Église et l'induire à une générale réformation de sa vie. On peut dire de cette affliction si grande et si horrible ce que Jésus-Christ dit en l'Évangile des guerres qui précéderont la venue de l'Antéchrist, ce qui n'était que le commencement des douleurs en comparaison des maux que fit l'hérésie des Albigeois, qui naquit bientôt après la mort de ce saint [Dominique], et qui a été comme la racine d'où sont sortis de notre temps ces deux basilics qui n'en font qu'un, Luther et Calvin. Ce sont les premiers qui ont entrepris, après les Albigeois, de planter par des guerres sanglantes leur hérésie dans le cœur de l'Église, laquelle Dieu n'a voulu qu'affliger par elles pour la réveiller de sa léthargie et lui faire penser à un vrai amendement et à une parfaite correction de sa discipline. Si le concile de Trente, qui a été assemblé, comme il a été dit dans la harangue qui fut faite dans sa clôture, plutôt pour la discipline que pour la doctrine, en avait été cru, les chrétiens n'en fussent pas demeurés où ils sont, et n'eussent pas si peu profité des hérésies que Dieu leur avait envoyées pour les corriger¹.

La dispersion de ses notes de travail, jointe à la santé chancelante de Saint-après sa libération, empêcha l'achèvement de ce travail. « L'on a su depuis » écrit encore le mémorialiste « que ce qu'il y avait de fait n'était presque que le recueil des livres des hérétiques, et que tout cela avait été dissipé avec plusieurs autres de ses papiers, lorsqu'on envoya chez lui le lieutenant criminel qui en enleva une bonne partie et donna lieu à la dissipation des autres² ».

2. Un écrivain enthousiaste.

Pas plus que Bérulle, Saint-Cyran ne nous a laissé de traité sur la vocation. À regarder les choses de près, il n'a d'ailleurs consacré de traité à aucun sujet. Sa première œuvre de jeunesse, son plaidoyer *pro principe*, ne constitue en définitive qu'un véritable « discours, une

¹ Lettre 430 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], [Chapitre 14. Les hérésies de Luther et de Calvin ayant tâché de détruire les sacrements de la Pénitence, de l'Eucharistie et de l'Ordre, ont porté le concile de Trente à désirer de rétablir la discipline ancienne à l'égard de ces trois sacrements]. Ailleurs, c'est Wyclif qu'il cite comme la source de toutes les hérésies de son temps : « Pour vous assurer que la contrition parfaite est nécessaire pour aller recevoir l'absolution du prêtre, vous n'avez qu'à lire Thomas *Valdensis*, qui est un des plus excellents auteurs qui aient écrit depuis le concile de Constance, qui a son approbation de toute la Sorbonne, des cardinaux, du pape Martin V par le commandement duquel il a été fait pour répondre à Wyclif, la source de toutes les hérésies de notre temps, et qui est le premier qui a attaqué plus furieusement le sacrement de pénitence, et auquel *Valdensis* a répondu par la Tradition qu'il a trouvée dans saint Augustin, et saint Augustin dans l'Évangile. Cet auteur a été si sage et si attaché à la Tradition, qu'il a passé sous silence certaines réponses qu'il fallait faire aux oppositions de Wyclif concernant certaines suites de la pénitence, parce qu'il ne les trouvait pas dans la Tradition. Je suis bien aise qu'on ne parle guères de cet auteur, quoique j'y aie renvoyé celui qui me vint interroger » (lettre 379 - À Antoine de Rebours - [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]). Il loue par ailleurs la charité pastorale de François de Sales à l'égard de ses brebis égarées et revenues dans l'unique bercail : « Que si M. de Genève n'a pas introduit une même pratique en tout son diocèse, comme saint Charles, ce n'est pas qu'il n'eût le même sentiment, puisqu'il se voit que partout il a pris saint Charles pour son modèle, mais pour d'autres raisons diverses, prises tant du nom de la ville de Genève, à laquelle il était plus obligé de s'accommoder qu'aux autres, et qu'il ne voulait pas peut-être effaroucher ni éloigner davantage de lui par la pratique générale de telles rigueurs, vu principalement qu'il s'agissait alors entre lui et ces hérétiques, qui étaient ses brebis, d'autres points plus importants et capitaux dans la foi et la religion, qu'il fallait résoudre auparavant, et cacher celles-ci comme moindres, et ne tenant pas, comme ceux-là, à la substance de la foi, pour les leur découvrir après leur conversion de l'hérésie à l'Église de Dieu. C'eût été les éloigner davantage que de leur faire paraître hideuse la face de la pénitence de si bonne heure, et apporter un nouvel empêchement à leur conversion. C'est ainsi que Jésus-Christ s'est abstenu de parler des jeûnes à ses disciples, jusqu'à ce qu'il les eût parfaitement convertis et renouvelés au dedans. Les apôtres se sont de même abstenus, et pour les mêmes raisons, de découvrir aux Juifs, en leurs premières prédications, que Jésus-Christ fût Dieu, quoique Jésus-Christ le leur eût dit durant sa vie assez clairement » (lettre 164 - À Antoine Singlin - [Début octobre 1640]).

² Lancelot, *Mémoires*, p. 158-159

parole destinée à être prononcée plus qu'à être écrite, ou plutôt couchée sur le papier au rythme d'une parole déclamée », qui « demande à être entendue plus qu'à être lue¹ ». Quant à sa deuxième œuvre de jeunesse, son plaidoyer *pro episcopo*, elle se présente comme un véritable « discours » - pour reprendre le mot même de Saint-Cyran dans son « Avis au lecteur ». Cela se « révèle vrai jusque dans la présentation de l'ouvrage, qui se développe sans interruption du début à la fin, sans division en chapitres, sans titres ni subdivisions² ».

Quant aux volumineux écrits contre les jésuites anglais, ou le Père Garasse, ils se présentent tous sous la même forme : Saint-Cyran commence par citer un extrait plus ou moins long de l'ouvrage qu'il critique, puis passe à l'attaque, de manière souvent agressive, voire virulente. Ces pages se présentent en fait « comme une succession de [...] paragraphes, certains plus courts, d'autres plus longs, dont la multiplication pourrait lasser le lecteur dont l'auteur doit sans cesse maintenir l'attention et susciter la sympathie par un verbe qui emporte l'adhésion en soutenant une curiosité et une conviction sans cesse renouvelées³ ».

C'est que le talent de Saint-Cyran ne réside pas dans « l'écriture théologique » à laquelle il « s'est essayé à plusieurs reprises [...] sans jamais parvenir à un véritable achèvement⁴ ». Si la *Somme des fautes* et les divers ouvrages de Petrus Aurelius ont rencontré un succès certain, cela était lié davantage aussi bien aux adversaires contre lesquels ils étaient dirigés – les jésuites -, qu'à l'érudition et à l'éloquence véhémence dont ils faisaient preuve. Son dernier ouvrage de controverse est d'ailleurs demeuré inachevé, moins à cause des circonstances difficiles de la vie de Saint-Cyran au moment où il avait commencé à le travailler – son emprisonnement de près de cinq années – que parce que cette incarcération même avait déterminé, après une « nuit » spirituelle, la nouvelle orientation de son œuvre, à laquelle son ministère auprès des religieuses et des Solitaires l'avaient déjà préparé : la conduite des âmes, par le moyen d'une parole familière et éloquente à la fois.

L'ouvrage de marqueterie que présente la *Somme des fautes*, véritable assemblage de petits tableaux formant à eux seuls des unités construites et fortes, ainsi que les écrits de Petrus Aurelius, bâtis sur le même modèle, indiquaient déjà assez que le génie propre de Saint-Cyran ne résidait pas dans l'écriture de grands livres, solidement charpentés, fermement étayés, puissamment démonstratifs, mais plutôt dans une parole jaillie du cœur, fulgurante et

¹ Denis Donetzkoff, *Saint-Cyran épistolier. D'une rhétorique savante à l'éloquence du cœur*, étude inédite présentée en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Paris, 2002, 389 p. dactylographiées, p. 21.

² *Op. cit.*, p. 29.

³ *Op. cit.*, p. 103.

⁴ Son « génie propre ne résidait pas dans l'écriture de grands livres, solidement charpentés, fermement étayés, puissamment démonstratifs, mais plutôt dans une parole jaillie du cœur, fulgurante et brève, emportant l'adhésion par sa force de persuasion et par son apparente simplicité : les points, les considérations, et surtout les lettres par lesquelles, à partir de 1638, il fait entendre cette parole au-delà des murs de Vincennes à tous ceux qui, de plus en plus nombreux, la sollicitaient (*Op. cit.*, p. 158).

brève, fruit d'une inspiration disparaissant aussi vite qu'elle était apparue, emportant l'adhésion par sa force de persuasion et par son apparente simplicité, pour ne pas dire sa négligence - même s'il faudrait examiner plus précisément si elle n'est pas quelquefois le signe d'un laisser aller affecté - inscrite dans les points, les pensées, les considérations et surtout les lettres par lesquelles, à partir de 1638, il fait entendre cette parole au-delà des murs de Vincennes à tous ceux qui, de plus en plus nombreux, la sollicitaient.

Bien sûr, le directeur de Port-Royal s'inscrit par ses écrits des années 1630 dans une tradition littéraire brillamment décrite par Gérard Ferreyrolles¹ : la polémique. Si « écrire, c'est toujours écrire *contre* » et s'inscrit dans une « dimension » essentiellement « anthropologiques » si bien « qu'aucun domaine » n'est « épargné », cette réalité constitutive n'épargne « aucun domaine », ni « le champ *a priori* neutre des grandeurs continues et discontinues », ni « les domaines où sont directement en cause la valeur des personnes ». Il propose ainsi de définir la polémique comme la « région de l'altérité actuelle où s'engage non pas seulement la confrontation à l'autre, mais l'affrontement d'un adversaire ». Il distingue la polémique « qui porte sur les idées d'autrui – et revêt différentes typologies : la dispute, ou tentative de « vaincre au moyen de stratagèmes » ; la controverse, « où l'on vise à convaincre grâce à l'emploi d'arguments » ; la discussion, dans laquelle « on utilise des preuves pour établir une vérité » - de celle « qui vise les hommes et leurs productions » et qui est proprement le domaine de la satire -, et enfin de celle qui « vise par vocation des particuliers, et non point les hommes en général ». Cette dernière forme « va de la raillerie » à la « médisance » et revêt des formes littéraires variées : libelle, factum, placard, pasquinades. Bien sûr « les cloisons entre ces appellations ne sont pas étanches ». Mais quoi qu'il en soit, « qu'il s'agisse d'une idée, d'un ouvrage ou d'une personne, il s'agit toujours de parler *contre* ».

Comment fonctionne ce discours polémique ? Il « suppose une dualité de discours » et « n'existe pas hors de l'échange ». Il « se marque d'abord par la très forte présence de l'énonciateur » mais aussi par « la charge passionnelle du discours » qui « retombe sur l'adversaire » au travers notamment d'invectives : « La polémique ne se déroule pas entre deux raisons pures, mais entre deux êtres de désir qui veulent indissociablement avoir raison et avoir raison *de* ».

Saint-Cyran, en ce sens, est bien un polémiste : il ne recherche pas le dialogue – « la polémique suppose une dualité de discours » - il ne tend pas à « convaincre le Tiers », mais

¹ Gérard Ferreyrolles, « Le XVII^e siècle et le statut de la polémique », dans *Littératures classiques : la polémique au XVII^e siècle* 2006 (tome 59, n° 1), p. 5-27. Les citations qui suivent sont extraites de cet article.

bien à « vaincre l'Opposant », à l'aide d'un discours qui est à la fois « discours argumentatif et discours passionnel, oscillant entre les deux modalités de la réfutation et de l'invective qu'il mêle en proportion variée ». La « charge passionnelle » de son discours est évidente : elle « retombe » bien « sur l'adversaire, disqualifié de toutes les façons : par les connotations péjoratives [...] par le ridicule » aussi bien que par les « invectives ». Il est un point de la description de Gérard Ferreyrolles qui, à mon avis, ne s'applique pas à Saint-Cyran : c'est la déformation du discours de celui que l'on réfute. Bien au contraire, Garasse comme Binet ainsi que les jésuites anglais sont tous cités littéralement, *expressis verbis*, avec indication de la provenance du texte qui leur est attribué. Il ne les fait pas parler, comme Pascal rapporte les propos qu'il attribue à ceux qu'il rencontre, notamment aux jésuites qu'il consulte dans *Les Provinciales*, selon « ce procédé universel de la polémique qui consiste à donner la parole à l'autre au sein du discours écrit contre lui¹ ».

En ce sens également, le directeur de Port-Royal se distingue : il n'attend pas d'être mis dans la nécessité « d'exhiber les preuves de ce qu'il avance » et de répondre « en justifiant et reproduisant » les « citations » de son adversaire ; non, il prend les devants, et lui fait toucher le sol des épaules sans possibilité de recours, la littéralité du texte attaqué étant affichée dès l'ouverture du combat : il ne cherche pas à convaincre son opposant, mais bien à le convaincre d'ignorance et d'incompétence ; son but n'est pas la conversion par le dialogue, même véhément et brutal, mais la défaite complète de son adversaire, ou plutôt, et c'est là un point supplémentaire essentiel qui le distingue des autres polémistes, il ne descend pas dans l'arène pour défendre son œuvre ou ses idées personnelles, mais bien pour venir au secours de ses amis : s'il attaque Étienne Binet, François Garasse et les jésuites anglais, c'est pour soutenir Port-Royal et Pierre de Bérulle. Est-il besoin de rappeler qu'il remporte alors une victoire franche et entière dans le cas de François Garasse, et plus nuancée dans celui

¹ Gérard Ferreyrolles cite dans la note 43 la définition donnée par C. Kerbrat-Orrechioni de la polémique : sera dit polémique « un discours qui attaque une cible, laquelle est censée tenir ou avoir tenu un discours adverse, que l'énoncé polémique intègre, et rejette agressivement ». On pense ici par exemple au début de la Quatrième provinciale : « J'ai bien vu des Jacobins, des docteurs et de toute sorte de gens, mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent toujours mieux dans leur source. J'en ai donc vu un [Jésuite] des plus habiles, et j'y étais accompagné de mon fidèle janséniste, qui vint avec moi aux Jacobins. Et comme je souhaitais particulièrement d'être éclairci sur le sujet d'un différent qu'ils ont avec les jansénistes, touchant à ce qu'ils appellent la *grâce actuelle*, je dis à ce bon Père que je lui serais fort obligé s'il voulait m'en instruire, et que je ne savais pas seulement ce que ce terme signifiait ; je le priai donc de me l'expliquer. *Très volontiers*, me dit-il, *car j'aime les gens curieux. En voici la définition* ». Ou encore au début de la Cinquième provinciale : « Voilà comment il me parla [l'ami qui lui a parlé de la morale des Jésuites], et avec beaucoup de douleur ; car il s'afflige sérieusement de tous ces désordres. Pour moi, j'estimai ces bons Pères de l'excellence de leur politique, et je fus, selon son conseil, trouver un bon casuiste de la Société. C'est une de mes anciennes connaissances, que je voulus renouveler exprès. Et comme j'étais instruit de la manière dont il les fallait traiter, je n'eus pas de peine à le mettre en train. Il me fit d'abord mille caresses, car il m'aime toujours ; et après quelques discours indifférents, je pris occasion du temps où nous sommes [le carême] pour apprendre de lui quelque chose sur le jeûne, afin d'entrer insensiblement en matière. Je lui témoignai donc que j'avais de la peine à le supporter. Il m'exhorta à me faire violence ; mais, comme je continuai à me plaindre, il en fut touché, et se mit à chercher quelque cause de dispense » ; suit un merveilleux canevas de citations de casuistes.

d'Étienne Binet, puisque la querelle, dans ce deuxième cas, se ramène au silence imposé par Rome sur l'affaire ?

Là où Arnauld aussi bien que Nicole sont « d'une remarquable précision », et donnent généralement les références exactes des textes cités, fournissent des traductions éventuelles qui rendent « nettement le texte », citent souvent le passage traduit « dans les marges », Pascal, face à leur « méthode de techniciens » adopte « celle d'un publiciste » : « les références sont assez souvent absentes » ; il se trouve même « quelques passages qui ont résisté jusqu'ici à la perspicacité des chercheurs » ; des textes indiqués en italiques « ne sont pas des citations, mais des résumés du passage utilisé » ; il ne recourt jamais « à une traduction déjà existante » et les « traductions qu'il donne » sont « en fait des adaptations en français » d'une « qualité littéraire » par « ailleurs excellente » ; il « abrège généralement les textes cités, en le allégeant de tout ce qui paraît inutile au sujet », et il n'existe sans doute pas dans le texte « une citation française de plus d'une ligne où » il « n'ait pas donné un léger coup de pouce, apporté une correction, en général heureuse ». Malgré tout cela, il « respecte à peu près toujours le sens et la substance du texte ». Il est vrai que « sa méthode de citation ne semble guère avoir ému les contemporains, auxquels elle ne paraissait nullement exceptionnelle¹ ».

D'ailleurs, il ne fait pas de doute non plus que le Saint-Cyran polémiste des années 1630 a connu une métamorphose rhétorique provoquée par une conversion spirituelle, qui l'a conduit à l'abandon de toute forme de raillerie. Il est ainsi devenu, par l'influence qu'il a exercée sur Blaise Pascal, que Philippe Sellier a été le premier à mettre en lumière², un acteur non négligeable de l'élaboration « des codes de bonne conduite » en ce domaine que le XVII^e

¹ Gérard Ferreyrolles, introduction aux *Provinciales*, dans : Pascal, *Les Provinciales. Pensées et opuscules divers. Textes édités par Gérard Ferreyrolles et Philippe Sellier*, Paris, Le Livre de poche/ Classiques Garnier (« La Pochothèque »), 1999, p. 191-192. Il précise ensuite : « Cependant Nicole, dans sa traduction latine réservée aux spécialistes, a rétabli presque intégralement presque tous les textes abrégés par Pascal, et complété les références ». La différence dans le public visé a déterminé la démarche de l'un comme de l'autre. Or, il est clair que Saint-Cyran s'adresse également, dans ce cas, à un public de spécialistes.

² Philippe Sellier, « La rhétorique de Saint-Cyran et le tournant des *Provinciales* », dans : *Port-Royal et la littérature I. Pascal*, Paris, Champion (« Lumière classique »), 1999, p. 155-167). Gérard Ferreyrolles évoque et Arnauld et Pascal p. 26 de son article. Mais l'un et l'autre ont subi l'influence du Saint-Cyran converti rhétoriquement parce que spirituellement, et pour qui, désormais, vaut le commentaire de Gérard Ferreyrolles : « La polémique chrétienne n'est pas, malgré ce que dit saint Jérôme, un combat de gladiateurs, elle se situe entre correction fraternelle et salutaire chirurgie ». Voir les *Mémoires* de Lancelot, deuxième partie, chapitre 15 : « De la vie de l'esprit, et que la foi devant régler toutes nos actions, on ne doit jamais écrire de la vérité que dans la vue de Dieu, et par le mouvement de son Esprit » ; chapitre 16 : « Que cette fidélité à suivre l'esprit de Dieu ne diminue rien de la force de l'éloquence. Mais que cette force et toujours accompagnée de charité » ; chapitre 17 : « De la raillerie. Qu'il semble qu'on n'en doive user qu'avec beaucoup de retenue dans la défense de la vérité » (p. 243-255). J'ai longuement décrit dans mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, le passage de Saint-Cyran d'une sophistication guerrière à l'école de Jérôme à « la simplicité de l'épistolier » sous l'influence d'Augustin, pour atteindre à « la simplicité de l'épistolier » (p. 191-276). On peut aussi consulter, sur l'usage de la raillerie en théologie, la quatrième partie de mon introduction à l'édition des *Mémoires de Lancelot*, sous sa version dactylographiée, déposée à la Bibliothèque de Port-Royal ainsi qu'à celle de la Sorbonne : « Quatrième partie : Les controverses du temps – Rire et dialogue chrétien » (tome 1, p. 125-139).

siècle a vu naître¹. Quelle forme sa défense du cardinal Du Perron contre les quatre ministres protestants aurait-elle revêtu si elle avait été achevée ? Nous ne le saurons, hélas, jamais.

Si Saint-Cyran lisait l'Écriture, les Pères, mais aussi les auteurs protestants dont il avait entrepris la réfutation peu avant son arrestation, il écrivait aussi, bien sûr, il prenait des notes, il jetait des réflexions sur le papier, en si grand nombre que l'on saisit à son domicile, après son arrestation, à peu près « la valeur de trente ou quarante volumes in-folio », contenant soit des « recueils des Pères », soit « de divers traités de théologie ». Il fallut « deux coffres extraordinairement grands » pour les transporter. Le chancelier Séguier en fit transcrire plusieurs, « qu'il appelait des méditations », et qu'il « trouvait admirables. Plusieurs en firent de même à son exemple² ».

C'est ainsi que Saint-Cyran s'obligeait à commenter « tous les jours trois versets des psaumes par forme de paraphrase ». Même lorsqu'il allait « à la campagne, sitôt qu'il était arrivé à l'hôtellerie, il demandait de l'encre pour faire ses trois versets dont il s'était entretenu du long du chemin ». Bien qu'il n'en ait « vu qu'un fragment », Lancelot assure que « cet ouvrage est une des [plus] belles pièces qui ait peut-être été faite par M. de Saint-Cyran, et où il paraisse plus d'onction ». Il semble au mémorialiste « qu'il avait bien fait près de quatre-vingts psaumes avant sa prison, parce qu'il était très exact à en faire tous les jours et que, longtemps avant sa détention, il dit un jour, en entrant dans la chambre de M. Le Maistre, où j'étais: *Je viens de laver mes mains dans le sang des pécheurs*. Or ce verset: *Manus suas lavabit in sanguine peccatoris*, est du psaume 57³ ».

Il « écrivait aussi d'ordinaire les pensées qu'il plaisait à Dieu de lui donner, soit dans l'oraison, soit dans les autres rencontres ».

Et il disait une fois: *Hélas, je ne les regarde presque jamais, mais je loue Dieu en les écrivant, et je lui fais un sacrifice de ce qu'il m'a donné*. À quoi il appliquait aussi quelquefois cette parole du psalmiste: *Reliquiae cogitationis diem festum agent tibi*⁴. Il communiquait cela ensuite à ses amis pour les instruire, et pour leur servir de sujet d'oraison pour s'entretenir devant Dieu. Mais il prenait garde de n'en donner à personne qu'à proportion qu'il avançait et qu'il en faisait son profit. Et il voulait que l'on fût très diligent à conserver ces petits trésors qu'il regardait comme des dons qu'il avait reçus de Dieu. C'est pourquoi, m'ayant fait dépositaire des points de la mort et de la pauvreté qu'il m'envoyait de sa prison, il me manda un jour: Je vous prie de veiller sur vos papiers. Nous avons perdu diverses choses sans que l'on puisse dire comment. Je ne fais état de ces points que parce que je les donne comme je les reçois. Et il me semble qu'il est difficile de les recevoir deux fois d'une même façon. Je ne les fais écrire que pour les revoir un jour et les étendre, si Dieu m'en fait la grâce⁵.

¹ Gérard Ferreyroles, dans un article sur la polémique, commente celui « qu'édicte Guez de Balzac dans son *Entretien* XII, datable de 1651 ». Notons que « M. de Balzac voyait autrefois M. de Saint-Cyran », mais comme celui-ci « savait qu'il était tout du monde, il s'en défaisait autant qu'il pouvait », selon le témoignage des *Mémoires* de Lancelot (p. 224-225). Balzac n'en lui en vouait pas moins une admiration profonde : on lui doit le titre d'*Oracle du Cloître Notre-Dame* donné au prisonnier de Vincennes (Lettre XVI, 7 dans les *Œuvres*, édition Conrart, t. 1, p. 672).

² *Op. cit.*, p. 86.

³ Lancelot, *Mémoires*, p. 330. La citation est du *Psaume* 57, 10.

⁴ *Psaume* 75, 10: « La pensée de l'homme sera occupée à vous louer, et le souvenir qui lui restera de cette pensée le tiendra dans une reconnaissance, et comme dans une fête perpétuelle devant vous ».

⁵ Lancelot, *Mémoires*, p. 64.

Il s'astreignait donc d'une part à écrire quotidiennement, sur un sujet précis, comme les psaumes, des réflexions ou des commentaires, quelles que soient les conditions matérielles dans lesquelles il se trouvait, chez lui ou en voyage ; d'autre part, saisi par l' « Esprit-Saint qui habitait en lui », il se laissait guider par lui dans ce qu'il écrivait, et il l'engageait ainsi « à lui faire continuellement de nouvelles grâces », de telles sortes qu'il « devenait si rempli et si fécond que son cœur était comme une mer qui pouvait se répandre de tous côtés, sans aucune diminution de son abondance ». La marque propre qui caractérisait ces pièces était leur caractère unique : reçues comme elles avaient été données par Dieu, elles ne pouvaient pas l'être, ou difficilement, d'une seconde manière de la même façon. Aussi invitait-il ses correspondants à les conserver, parce que précisément elles étaient de ce fait irremplaçables.

Ces pensées, il les communiquait à ceux qui s'étaient mis sous sa direction ou qui lui demandaient conseil, et il les leur donnait comme il les avait lui-même reçues, sans prêter attention à leur perfection littéraire, ou même, quelquefois à leur intelligibilité. Ainsi écrit-il à Antoine de Rebours qu'il n'avait « nullement pensé à [lui] envoyer les points de saint Matthias, ni devant, ni après [sa] prière ». Cela lui est venu « tout à coup comme [il était] prêt de fermer le paquet ». Il lui « envoie de même certains points d'oraison touchant saint Joseph ». Il les « dictés avec une telle précipitation qu'une partie de la tête, qui sont les oreilles, sont occupées à veiller et à écouter à la porte ». Cette précipitation et ces conditions matérielles font qu'il ne sait « ce qu'il y a, n'ayant pu les relire¹ ».

Son écriture reflétait et tentait de traduire sa manière si particulière de penser et de s'exprimer. Si certains de ses auditeurs étaient « ravis », c'est-à-dire, si l'on en croit Furetière, saisis de « passions violentes qui troublent agréablement l'esprit, et suspendent les fonctions des sens, particulièrement de la joie, de l'étonnement, et de l'admiration », comme Guez de Balzac², la Mère Angélique³, Vincent de Paul⁴, M. Bridieu⁵, pour n'en citer que quelques-uns, d'autres s'en trouvaient surpris et déconcertés, comme Chapelain⁶, Blaise le Féron⁷, un certain

¹ Lettre 224 – À Antoine de Rebours – [Début mai] 1641.

² Selon lui, Saint-Cyran « dit des choses qui semblent lui avoir été inspirées et venir immédiatement du Ciel » (*Œuvres*, t. 1, p. 761).

³ Pour la Mère Angélique, « il parlait des matières générales de dévotion avec une élévation d'esprit admirable, en sorte que l'on voyait visiblement que ses paroles portaient plus du fond de son cœur que de son esprit » (*Mémoires d'Utrecht*, t. 1, p. 339).

⁴ Vincent de Paul déclarait un jour à Deslyons « que le feu abbé de Saint-Cyran l'avait autrefois ravi par ces discours dont il se sentait tout élevé et enflammé » (Deslyons, *Journaux*, BnF, ms. f. fr. 24998, p. 75-77).

⁵ « M. de Saint-Cyran était homme de feu. Il parlait beaucoup quand il s'y mettait et dominait dans la conversation » (Jean Lesaulnier, *Port-Royal insolite. Édition critique du Recueil de choses diverses*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 377).

⁶ Il souligne son « discours entrecoupé et sautillant, et quelques raisonnements informes et à demi exprimés, [qui] ne le laissèrent pas persuadé qu'il fût un si grand personnage qu'on le lui avait représenté » (*Lettres*, éd. Tamizey, Paris, 1880, t. 1, p. 274).

⁷ Il juge que « le feu abbé de Saint-Cyran ne parlait que par bonds et volées [et] souvent il se retenait de lui dire ce qu'il avait déjà sur les lèvres » (Deslyons, *Journaux*, BnF, ms. f. fr. 24998, p. 285 ; témoignage daté du 16 janvier 1654).

abbé Alix, curé de Saint-Ouen à Pontoise¹, ou Richelieu, une fois que Saint-Cyran eût refusé de devenir son « client », bien sûr².

Ses auditeurs de Port-Royal jugeaient que ce véritable « aimant spirituel³ » livrait des « discours [...] si édifiants et si pleins d'une onction toute divine » particulièrement lorsqu'il commentait l'Évangile, « que jamais il ne s'est rien vu de pareil ». Antoine Singlin et Antoine Le Maistre « en étaient dans une admiration continuelle » et s'exclamaient « par une espèce de ravissement : *Numquam sic locutus est homo*⁴ » faisant ainsi de Saint-Cyran un Christ vivant au milieu d'eux, exclamation reprise par la Mère Agnès, reconnaissant de même que « jamais homme n'avait parlé comme celui-là⁵ ». Lorsqu'à partir de 1634 il commence à prêcher les dimanches et les fêtes à la grille des religieuses du Saint-Sacrement, assistaient à ces conférences, outre les « dix ou douze » religieuses qui composaient alors la communauté, « trois prêtres de condition » amis des religieuses et leurs « proches voisins » ainsi que « deux dames ». Ces personnes « étaient tellement ravies, que plusieurs fois, après le sermon », après le départ de Saint-Cyran, « ils s'approchaient de la grille » pour avouer « qu'il n'appartenait qu'à cet homme de prêcher la Parole de Dieu⁶ ». Le P. Amelote, de l'Oratoire, et futur biographe de Charles de Condren, alors encore ami de Saint-Cyran⁷, affirmait « un jour de Pentecôte, qu'il viendrait de cinquante lieues pour entendre semblables discours ». D'autres

¹ Il racontait « qu'il avait vu autrefois à Maubuisson le feu abbé de Saint-Cyran. Que cet homme paraissait fantasque ; qu'il prêchait très bien, mais à bâtons rompus et sans ordre » ((Deslyons, *Journaux*, BnF, ms. f. fr. 24998, p. 285 ; témoignage daté du 22 septembre 1662).

² Au témoignage de l'abbé de Prières – autre ennemi de Saint-Cyran – Richelieu considérait le directeur de Port-Royal comme « un superbe, un fou, un cerveau chaud, impétueux, entêté, un esprit rempli d'enthousiasmes, qui se flattait d'être rempli de Dieu, quoiqu'il ne le fût que de ses propres imaginations » ([Eustoquie de Brégis], *Modèle de foi et de patience*, p. 306. Et l'auteur de poursuivre : « À chacune de ces épithètes [...], Prières racontait un fait de la conduite de [...] Saint-Cyran, pour prouver combien [...] Richelieu avait raison de lui attribuer toutes ces mauvaises qualités ». Voir aussi p. 260 : « Les abbés de Prières et de Barberie, et le coadjuteur de Châtillon secondèrent sa passion en satisfaisant la leur propre. Ils ne pouvaient souffrir que la Mère, en moins M. de la Charmoye leur vicaire, se confiassent si fort en M. de Saint-Cyran et qu'ils le fissent venir pour conduire en leur place une maison qu'ils regardaient comme leur petit royaume. C'est pourquoi ils s'unirent tous ensemble pour tâcher de persuader au vicaire qu'il pouvait faire grand tort à la maison et que sa doctrine tendait à l'hérésie ; que tout ce qui paraissait d'excellent en lui était imaginaire et toutes idées sans fondement ; et au fond, que pour tout était orgueil et chapeau de cerveau. Ils le faisaient passer pour un homme emporté d'enthousiasme, qui aimait d'être absolu, cru par-dessus tous les autres et obéi sans résistance ». Après avoir été un proche de Richelieu – qui le présentait alors comme « le plus savant homme de l'Europe » (Fontaine, *Mémoires*, édition Thouvenin, p. 373) -, avec lequel il correspondait habituellement – de rares lettres autographes de Saint-Cyran à Richelieu ont été conservées -, le directeur de Port-Royal s'était attaché à Bérulle et avait refusé les évêchés auxquels Richelieu avait voulu le nommer. Sur le détail de ces affaires, et les raisons de cette inimitié profonde et irréconciliable, je renvoie aux *Mémoires* de Lancelot, p. 86-88 (« Ancienne amitié de Richelieu pour Saint-Cyran »), à ceux de Fontaine (p. 275-276, 372-381), ainsi qu'aux analyses de Jean Orcibal, *Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et son temps*, p. 477-517 (Chapitre X : « Saint-Cyran contre Richelieu »).

³ Thomas du Fossé, *Mémoires*, édition Bouquet, p. 20 : « Sa haute piété jointe à sa profonde connaissance de l'Écriture et des Pères étaient en lui comme un aimant spirituel, qui attirait des différentes provinces du royaume un grand nombre de personnes, sur qui Dieu voulait faire éclater sa divine miséricorde ».

⁴ Lancelot, *Mémoires*, p. 62.

⁵ *Mémoires d'Utrecht*, tome 1, p. 365.

⁶ *Op. cit.*, tome 1, p. 344.

⁷ Sur les rapports entre Saint-Cyran et Condren, je renvoie à mon article : « Saint-Cyran et Condren », dans les *Chroniques de Port-Royal* 50 (2001), p. 81-99).

« ne se pouvaient lasser de lui donner des éloges », l'un disant « que c'était un saint Jérôme, l'autre un saint Denis¹ ».

L'éloquence inspirée du directeur de Port-Royal pouvait cependant ne pas être directement compréhensible. Madame du Fossé, qui « avait peine à entendre cet abbé, dont le discours était fort concis et plein d'une sainte véhémence, moins proportionné à la portée de son esprit » devait recourir à l'exégèse de la Mère Angélique qui « digérait, pour le dire ainsi, les vérités qu'il fallait qu'elle connût et en formait ce lait spirituel, dont parle l'Apôtre, qui devait servir à la nourriture de son âme² ».

Quelle était la part de son tempérament dans cet « enthousiasme » - que lui attribuent même ses ennemis -, c'est-à-dire, au sens étymologique : possession par la divinité³ - Son ami Sébastien Le Bouthillier lui écrivait : « Je crois que vous la [la mélancolie] devez combattre avec un soin très particulier, afin que vous la puissiez vaincre avant qu'elle n'ait jeté de plus profondes racines⁴ ». Lui-même confessait à son ami intime, Robert Arnauld d'Andilly, que « l'âme est en un continuel soupir, pour avoir été faite par un soupir », et que la sienne « est plus de telle sorte que les autres⁵ ». Dans une autre lettre, il écrivait encore que s'il lui était arrivé d'être « quelquefois surpris en contrariété de discours » il a raison de se « défendre, étant en partie d'une céleste composition, où deux qualités contraires, le feu et l'eau, s'assemblent », qui lui « font quelquefois faire de contraires discours, mais néanmoins d'une telle sorte que l'un ne détruit pas l'autre⁶ ».

Ces caractéristiques se retrouvent bien sûr jusque dans son écriture. Un jour, s'apercevant que le temps s'écoulait », et qu'il était « obligé de [...] rendre raison » à son ami Arnauld d'Andilly « de l'état où était cet ami » qu'il lui avait « tant recommandé », il a « pris la plume » : « Et comme si j'eusse voulu écrire en répandant l'encre sur le papier, j'ai écrit tout d'une traite ce qui s'ensuit ». À son correspondant « à voir [s'il a] été si heureux que

¹ *Mémoires d'Utrecht*, tome 1, p. 550.

² Thomas du Fossé, *Mémoires*, tome 1, p. 50.

³ Furetière : « Enthousiasme. Fureur prophétique ou poétique qui transporte l'esprit, et qui lui fait dire des choses surprenantes et extraordinaires. Les oracles n'étaient point rendus, que la sybille ou la prêtresse ne fût saisie d'un certain enthousiasme. Les poètes ne font bien des vers, que lorsqu'un enthousiasme les transporte ».

⁴ Bibliothèque apostolique vaticane, Vat. Lat. 7226, f° 10 r°.

⁵ Lettre 16 – À Robert Arnauld d'Andilly – [Paris, fin 1621 – début 1622] : « Ensuite de de discours de paroles et de soupirs, je vous dirai que je ne fus pas hier au soir du tout satisfait du temps que je passai chez vous, parce qu'y étant allé à autre fin et n'y étant point parvenu, j'en retournai moins joyeux que je n'eusse désiré. Car si les anges sont en perpétuelle pensée pour avoir été faits par une pensée, ou en un éternel silence pour avoir été faits par un silence, l'âme est au contraire en un continuel soupir pour avoir été faite par un soupir, et la mienne est plus de telle sorte que les autres ».

⁶ Lettre 13 – À Robert Arnauld d'Andilly – [10-19 février 1621] : « Pour vous apprendre, s'il vous plaît, que si je suis quelquefois surpris en contrariété de discours, comme j'ai été naguères par cet excellent cousin que vous aimez, j'ai raison de me défendre, étant en partie d'une céleste composition, où deux qualités contraires, le feu et l'eau, s'assemblent, qui me font quelquefois faire de contraires discours, mais néanmoins d'une telle sorte que l'un ne détruit pas l'autre, comme dans le ciel le feu prochain de la lune, qui n'est pas loin des eaux qui l'environnent, n'en ressent aucune diminution en sa chaleur, ce que je n'avais pas songé à vous dire ».

celui qui rencontra à représenter en colère, et par le jet du pinceau, une belle écume¹ ». Peut-on mieux déclarer que l'on se soucie peu de l'art, de la forme et des règles de l'écriture ?

C'est ainsi que les cicatrices sont nombreuses dans le texte des lettres. « J'ai perdu le fil de cette lettre plusieurs fois par les surprises et les interruptions qu'on m'a faites et que j'ai été contraint de faire » écrit-il à M. David². Ou encore, il confie à Antoine Arnauld : « Ce sont mes premières pensées que je dis d'autant plus volontiers que je ne les ai point cherchées », et de conclure : « Je serai très aise que vous et lui me disiez ce qu'il y aura de trop pour m'en corriger. Je sais bien que j'ajuste mieux les choses dans la pratique que je ne les exprime³ ». Il invite la Mère Anne de Laage de Puylaurens à voir ce qu'il a écrit à Emmanuelle de Chazé, « ne l'ayant pu relire et l'ayant dicté avec très peu de loisir⁴ ». À Antoine Singlin, il envoie des considérations sur saint Marc, qu'il a écrites « en courant comme ceci avec beaucoup d'incommodités⁵ ».

On comprend mieux alors que l'on ait pu dire de Saint-Cyran qu'il « avait l'esprit très fécond, mais » qu'« il produisait des épines, que ses amis ont ôté souvent de ses écrits », ou encore, de ses lettres, « qu'on les a repolies » parce que « c'était un homme plein de pensées et qui n'écrivait pas si bien », ou enfin, qu'il « écrivait de grand sens, mais assez mal », et que son « ouvrage contre Garasse » n'avait « rien de poli » et que « ses lettres ont été revues⁶ ».

3. La vocation dans les écrits de Saint-Cyran : un corpus de référence.

De traité sur la vocation, point donc, comme je l'ai déjà souligné. La forme littéraire des *Pensées sur le sacerdoce* en fait pour ainsi dire des « expressions jaculatoires », jaillies de l'esprit de Saint-Cyran par à coup, sans solution de continuité ou souci de la formulation, rebondissant de l'une à l'autre sans tentative, au moins apparente, de réflexion systématique.

¹ Lettre 9 - À Robert Arnauld d'Andilly – Poitiers, 25 septembre 1620 . La source de cette image est Sextus Empiricus, *Les Hypotyposes*, chapitre XII : « Au contraire, celui qui ne détermine rien, et qui est incertain sur la nature de ce que l'on envisage comme des biens et des maux, cet homme-là ne fuit, ni ne poursuit rien avec trop de violence, et par conséquent il est exempt de trouble. Il arrive au sceptique quelque chose de semblable à ce qui arriva au peintre Apelle, dont on dit que, peignant un cheval et voulant représenter l'écume de cet animal, cela lui réussit si mal, que désespérant de son entreprise, il jeta contre son tableau l'éponge, dont il se servait pour nettoyer ses pinceaux : il arriva, dit-on, que cette éponge, ayant atteint le cheval, en représenta fort bien l'écume ». C'est Paulette Choné qui a identifié cette référence (« Le jansénisme face à la création littéraire et artistique », communication au colloque : *Bayonne, berceau du jansénisme*). Elle cite également Vasari, sur fra Angelico « Il ne retoucha et ne transforma jamais aucune de ses peintures, mais les laissa toujours comme elles lui étaient venues du premier jet ; il croyait, disait-il, que telle était la volonté de Dieu ».

² Lettre 182 – À M. David – [Fin 1640], vers la fin.

³ Lettre 405 – À Antoine Arnauld – 1^{er} mars 1642.

⁴ Lettre 417 – À Anne de Laage de Puylaurens – 19 mars 1642. Et il poursuit : « J'aurai grande joie de sa profession, et ce que je lui en dis est plus dans mon cœur qu'il n'est exprimé dans ma lettre ».

⁵ Lettre 566 – À Antoine Singlin – [Décembre 1642, après le 4 ?].

⁶ Jean Lesaulnier, *Port-Royal insolite*, p. 568, 391, 434.

À ce dernier défaut, l'éditeur de 1744 a cherché à remédier de son mieux, comme le montrent les variantes que le lecteur trouvera après chaque pensée, non d'ailleurs sans déformer quelque peu, à force de vouloir la corriger, la vigueur et la singularité de leur auteur. Mais telles qu'elles se présentent, elles cristallisent, pour ainsi dire, la pensée de Saint-Cyran sur le sacerdoce, et de fait, on y retrouve tous les grands thèmes qu'il aborde dans d'autres textes.

Car nous disposons bien, outre les *Pensées sur le sacerdoce*, d'un ensemble de textes significatifs aussi bien sur la vocation en particulier que sur le sacerdoce en général.

Je veux parler ici d'abord d'un grand massif de lettres, fruit de l'activité de directeur spirituel du prisonnier de Vincennes, qu'il convient de répartir en deux groupes : d'abord la « grande lettre¹ » à Henri Duhamel et celle à Jean Guillebert, ensuite les lettres à Antoine Arnauld et Antoine de Rebour.

Puisque Saint-Cyran lui-même désigne les deux premières comme des lettres, je leur ai conservé ce titre, bien qu'à la vérité, il s'agisse de véritables traités, de plus de quarante pages pour la première, de quatre-vingt pages pour la deuxième, rédigés par jets successifs, de la fin 1641 au mois de mars 1642². Les copistes et les éditeurs ont d'ailleurs cru nécessaire de les diviser en chapitres, et de donner à chaque chapitre de la lettre à Guillebert un titre développé qui en résume le contenu. Le prisonnier en envoyait des feuilles, numérotées, à ses amis de l'extérieur, sans doute pour les faire relire, peut-être vérifier des citations et des autorités, se faire conseiller éventuellement, et enfin de les recopier et de les transmettre à leurs destinataires respectifs³. Ces deux lettres concentrent donc, pour ainsi dire, en un seul bloc massif des conseils, des remarques et des avis qu'un directeur spirituel en temps normal donne sur une période de temps plus ou moins longue, parcourant avec son dirigé le chemin qui le conduit de l'appel initial à l'ordination.

C'est précisément ce cheminement dans la durée que le second groupe de lettres nous

¹ L'expression est de Saint-Cyran lui-même à son neveu : « Je laisse le reste qu'on peut inférer de ma grande lettre » (Lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642]).

² Il s'agit des lettres 429 et 430 de mon édition.

³ Sa lettre à Martin de Barcos citée plus haut, contient à cet égard des mentions significatives. L'oncle commence par écrire à son neveu : « Il est raisonnable que je vous rende raison de ce qui vous a fait un peu de peine dans la lettre à M. N », et poursuit : « Cela me fait craindre que les feuilles 21, 22 et 23 ne se soient perdues, car j'ai dit dans ces feuilles que cela dépend de la disposition intérieure de chaque personne », avant de lui demander conseil : « Vous me ferez plaisir, après tout ce que je viens d'écrire, de me dire si je suis dans l'excès », tout en ajoutant un peu plus loin : « C'est peut-être ce que j'ai voulu encore faire en faveur du sacerdoce dans la rencontre de ces deux ecclésiastiques. Et quand il n'y aurait que cela, j'espère que Dieu aura agréable tout ce que j'en ai dit dans ma lettre. Car en un temps où on commet continuellement des excès véritables contre cet Ordre, on ne saurait le défendre que par des paroles excessives en apparence, surtout lorsqu'elles ne tendent qu'à relever l'honneur de ce caractère et de la vérité, et à donner aux hommes de l'émulation pour l'un et pour l'autre ». Enfin, il achève : « Je vous supplie de me faire écrire ces feuilles ou me les renvoyer après que vous les aurez lues. Et si vous jugez qu'il n'y ait point de danger de les communiquer à B. après sa retraite, et à R., j'y consens volontiers. Car il importe qu'ils sachent tous mes sentiments, et aussi ne me souvenant pas bien de ce que j'ai écrit, je serai bien aise de le revoir, afin que cela me serve d'instruction à moi-même, et que la revue me donne moyen d'y ôter ou ajouter pour ma propre conduite ce que j'y trouverai de defectueux et de superflu, après le jugement que je désire que vous en portiez le premier, lequel je vous prie de m'écrire à votre loisir et avec toute liberté ».

permet de parcourir : le premier adressé à Antoine Arnauld du 27 décembre 1638, alors que le brillant docteur de Sorbonne vient de se mettre sous sa conduite, au 6 novembre 1641, au lendemain de la première messe du nouveau prêtre¹ ; le second adressé à Antoine de Rebour du 29 décembre 1640 au 4 juin 1642, là encore au lendemain de la première messe du nouveau prêtre².

Encore convient-il d'établir une distinction supplémentaire entre les trois premiers correspondants, déjà entrés dans les Ordres lorsqu'ils demandent conseil à Saint-Cyran, et le quatrième, qui n'est encore que Solitaire, et que son directeur lui-même va appeler, pour ainsi dire, au sacerdoce.

De la jeunesse de Henri Duhamel, nous ne savons rien. Tout laisse à penser, puisqu'en 1634 il est connu comme « bachelier avec honneur » après sa tentative en Sorbonne, que c'est Antoine Arnauld qui le met en relation avec Saint-Cyran, sans doute dans la deuxième moitié de 1641. Il est alors déjà diacre, et c'est donc à l'ordination sacerdotale que le prépare Saint-Cyran, en un temps relativement bref puisque Duhamel est ordonné prêtre le Samedi saint 19 avril 1642³.

De la jeunesse de Jean Guillebert, nous ne savons rien non plus. Nous le trouvons régent au Collège des Grassins de 1635 à 1640. Alors qu'il n'est encore que sous-diacre, Charles Maignart, curé de Sainte-Croix au diocèse de Rouen, le choisit comme successeur, mais ce choix n'est pas suivi d'effet. Le 4 octobre 1638, il est présenté par François Puchot à la cure de Rouville, toujours au diocèse de Rouen. C'est aussi sans doute au cours de ses études à la Sorbonne, où il obtient la licence en 1640, qu'il fait la connaissance d'Antoine Arnauld qui le conduit à Saint-Cyran également dans la deuxième moitié de 1641 pour lui soumettre ses doutes : doit-il accepter sa présentation à la cure de Rouville ? Il est ordonné prêtre et rejoint sa cure de Rouville pour les fêtes de Pâques 1642. Il figure parmi les approbateurs de la *Théologie familière* aussi bien que de la *Fréquente communion*, et des

¹ Il s'agit des lettres 106, 110, 179, 180, 217, 227, 250, 251, 252, 253, 255, 268, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 284, 287, 291, 294, 299, 300 de mon édition.

² Il s'agit des lettres 160, 170, 175, 176, 181, 224, 225, 229, 231, 290, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 382, 383, 401, 402, 403, 404, 419, 428, 445, 446, 447, 448, 462, 463, 464, 465, 472, 483 de mon édition.

³ La mise au point la plus récente est l'article « Duhamel, Henri » de Frédéric Delforge dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 366-367. « J'ai lu vos trois grandes lettres avec grande satisfaction » lui écrit Saint-Cyran au début de sa « grande lettre », « et pour y répondre, en un lieu où j'ai toutes les difficultés de le faire, je suis obligé de vous dire, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous depuis longtemps et par la suite de mes actions, qu'il n'y a rien que je fasse avec moins de plaisir que de conduire les autres et donner des avis touchant le genre de vie qu'on doit choisir, et surtout à un ecclésiastique qui est déjà engagé dans les Ordres et dans des occupations que tout le monde est obligé d'approuver, s'il ne veut passer pour singulier et pour Aristarque. Mais outre l'entremise de celui dont vous vous êtes servi, qui a tout pouvoir sur moi, ce que vous me dites des pensées que vous avez eues autrefois sur mon sujet n'a pas peu aidé à me faire résoudre dans la peine où je me suis trouvé en cette rencontre ».

Lettres de Saint-Cyran en 1647. Ami de Martin de Barcos, il séjourne souvent dans son abbaye. Il meurt à Paris le 1^{er} mai 1666 et est inhumé dans le cimetière de Saint-Médard¹.

Né en 1612, Antoine Arnauld est ordonné sous-diacre le 21 décembre 1638, après avoir pris conseil de Blaise Le Féron, ami de Saint-Cyran et de Port-Royal, à l'issue d'une retraite de quinze jours au séminaire lazariste des Bons-Enfants. Il se met sous la direction de Saint-Cyran le 24 décembre 1638 : « Mon Père, depuis environ trois semaines, Dieu a crié à mon cœur et m'a donné en même temps les oreilles pour l'écouter ». Une crise spirituelle provoqué par la mort de sa mère en février 1641 le détermine à se préparer au sacerdoce. Le 21 septembre, après une nouvelle retraite de quinze jours aux Bons-Enfants, il est ordonné, puis se retire quarante jours dans le silence à Port-Royal pour se préparer à célébrer sa première messe, le 1^{er} novembre².

Toute autre apparaît la figure d'Antoine de Rebours, qui semble avoir connu Saint-Cyran avant son incarcération en 1638. Il se retire à Port-Royal de Paris en 1640 – il est alors âgé de quarante-cinq ans – et Saint-Cyran, qui cherche un collaborateur de valeur pour alléger la charge de confesseur d'Antoine Singlin, le dirige vers le sacerdoce et le conduit spirituellement jusqu'à son ordination, le Samedi Saint 19 avril 1642.

L'autre chose que je voulais vous dire, est qu'il me semble que vous êtes du nombre de ceux à qui Dieu pourrait inspirer, après que vous vous serez éprouvé quelque temps dans la solitude, la volonté de passer de la vie d'un religieux et d'un solitaire à celle d'un clerc et d'un prêtre, comme ont fait les saints que je viens de nommer. Je vous conseille de prier Dieu plutôt vingt fois le jour, en vous offrant simplement à lui dans la simplicité d'un cœur qui soit comme une table rase, disposé seulement à recevoir ce qu'il lui plaira d'y imprimer, que de vous géhener en faisant une oraison mentale de demi-heure. Ne faites rien pour vous rendre digne des impressions de l'Esprit de Dieu, qui ne soit proportionné aux forces de votre corps et de votre esprit³.

Sur le conseil de Saint-Cyran, il se prépare par une retraite de quarante jours à célébrer sa première messe le 29 mai suivant, fête de l'Ascension. Le 7 juin 1642, il commence son ministère de confesseur des religieuses de Port-Royal, charge qu'il assumera pendant près de 20 ans. Il habite avec Antoine Singlin un logement que les deux hommes ont fait construire à leurs frais à Port-Royal de Paris⁴. Il est ainsi, des quatre correspondants que je viens d'énumérer, le seul que Saint-Cyran ait accompagné tout au long de sa préparation au sacerdoce, mais également le seul qu'il y ait, pour ainsi dire, appelé dès le commencement.

De lui, Nicolas Fontaine écrit :

Étant monté au sacerdoce par l'avis des personnes du plus gros mérite et de la plus grande lumière qui fussent alors dans l'Église, il eut une sainte émulation pour imiter l'antique vertu des ecclésiastiques des premiers siècles [...] On admirait comment il pouvait si bien joindre par une liaison très heureuse mais très rare une

¹ Voir l'article « Guillebert, Jean » de Jean Lesaulnier dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 495-496.

² Voir l'article « Arnauld, Antoine, dit le Grand Arnaud » de Jean Lesaulnier dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 78-85.

³ Lettre 160 – À Antoine de Rebours – 29 septembre 1640.

⁴ Voir l'article « Rebours, Antoine de » de Frédéric Delforge et Régine Pouzet dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 867-868.

simplicité incroyable et toujours gaie avec les lumières d'un vieillard qui retrouvait de plus en plus une nouvelle enfance en Jésus-Christ. Rien n'éclatait plus en lui qu'une certaine bonté affable, une douceur naturelle, et un agrément de la charité qui le faisait aimer de tous. La nature et la grâce semblaient pour cela s'être unies admirablement en lui¹.

Enfin, à cet ensemble impressionnant de textes, il faut ajouter des notations éparses dans toute l'œuvre de Saint-Cyran. Sa pensée sur la vocation, profondément marquée par Bérulle qu'il fréquente assidument à partir de 1622, c'est-à-dire sept à huit années après l'achèvement de l'évolution esquissée plus haut, ainsi que par la connaissance des écrits des réformateurs, présente cependant une densité particulière et une logique toute singulière, dont les premiers indices littéraires spécifiques se retrouvent dès 1632, sous la plume de Petrus Aurelius, où, il est vrai, il en parle plutôt dans le cadre de sa défense de la dignité de l'épiscopat sur la supériorité réclamée par les jésuites pour la vie religieuse. Mais ses affirmations sont déjà claires : « *Non enim omnes vocantur, non omnes eos trahit Deus. Nonnullos etiam retrahit* ». On ne peut affirmer plus vigoureusement que non seulement tous ne sont pas appelés par Dieu à la vie religieuse, mais également que Dieu en éloigne certains. Et de poursuivre, en s'appuyant sur l'autorité de saint Paul :

Unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius autem sic. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in hac permaneat. Quod videntes religiosi, non universos, ne quidem offerentes se, et ultros postulantes, suscipiunt : quia non omnes a Deo vocari vident².

Des indications précieuses se retrouvent également généreusement dans ses *Considérations sur les dimanches et fêtes*. Pour ne citer ici qu'un exemple, il affirme « qu'une des raisons pourquoi on avance si peu dans la conduite des âmes, et que souvent même on est cause de la perte de plusieurs, est le défaut de vocation. Si le nombre des vrais élus est si petit, que sera-ce de celui des vrais ministres qui doivent être tirés d'entre les plus excellents de ces élus ? » Autrefois, même si « la vie [était] très pure et très innocente, on ne venait à la prêtrise que par degrés, et l'on demeurait si longtemps dans les Ordres inférieurs, que bien souvent le noviciat d'un prêtre était de vingt ans ». Alors, « la volonté des évêques, qui étaient éclairés et éminents en vertu, était comme l'oracle par lequel Dieu appelait un homme à la prêtrise » alors qu'« aujourd'hui, ce ne sont plus les évêques qui appellent, ce sont les particuliers qui se présentent, et qui y *courent* même quelquefois sans craindre le reproche que Dieu fait par son prophète à ceux qu'il *n'a pas envoyés* ». Conséquence logique et indispensable : « C'est ce qui oblige plus que jamais les particuliers à se sonder longtemps eux-mêmes, et à ne rien

¹ Nicolas Fontaine, *Mémoires*, éd. Thouvenin, p. 718-719.

² *Vindiciae*, p. 304-305. Voir aussi p. 309 : « *Denique eadem ista fraus amplius proditur, quia si nihil aliud cupiisti, nisi episcopalis muneris obligationes esse moraliter impossibiles indignis hominibus, et ad eas via non directa divinaque grassantibus, nihil illi statui singulare, et non universis commune dixisti, nec eo nomine, sicut facis, eum regulari postponere potuisti. Nam et regularis status obligationes moraliter impossibiles sunt hominibus impiis, peccato deditis, quos ad eas non vocavit deus, qui in eum se privato motu, non Spiritu Sancto duce, immiserunt* ». Voir le florilège de textes que j'ai rassemblés dans mon annexe 5.

faire que par l'avis d'un sage directeur, et bien versé dans la science de l'Église, pour s'assurer de ce dont le choix de l'évêque les aurait autrefois assurés ». Et d'énumérer les critères de vérification d'une vocation authentique :

Dans l'examen que l'on fait des vocations, on n'exclut pas entièrement le raisonnement, car c'est une merveille comment l'excellent raisonnement approche souvent de la grâce. Mais il faut que ce soit Dieu qui forme la dernière résolution, comme dans les conciles, après qu'on a disputé, c'est le Saint-Esprit qui inspire la forme du canon. Sans cette inspiration et vocation divine, quelque talent que l'on pense avoir d'ailleurs on ne peut réussir dans son ministère. Considérez ici qu'il n'y a rien de si facile que de se persuader d'avoir reçu quelque talent de Dieu, pour s'ingérer dans le ministère, sous prétexte qu'il nous en demandera compte si nous ne le faisons profiter. Mais pour avoir reçu un talent de Dieu, et pour être obligé de le faire profiter, il faut que trois choses s'y rencontrent.

La 1. Il faut qu'un homme soit vrai serviteur de Dieu. Car dans l'Évangile, c'est un maître qui donne des talents à ses serviteurs.

La 2. Il faut qu'il ait reçu ce don de Dieu, comme c'est le maître dans l'Évangile qui fait un don à ses serviteurs. Car il y a des hommes vertueux à qui Dieu ne donne ni le don de la science, ni celui de la prédication, ni celui de la conduite, ni les autres.

La 3. Il faut qu'il ait vocation de Dieu pour cela, et vocation particulière ; comme le maître dans l'Évangile ordonne à chaque serviteur de faire profiter le talent particulier qu'il lui a confié.

Il est si nécessaire d'être appelé particulièrement, que saint Jean qui était si saint, qui avait été sanctifié dès le ventre de sa mère, qui était destiné pour annoncer la venue du Sauveur au monde, qui était appelé à cela par les prophéties qui l'avaient précédé, et par celle de son père même qui avait suivi sa naissance, après avoir été plus de trente ans à se purifier dans le désert, attendit encore néanmoins que Dieu l'appelât sensiblement à ce ministère. Et l'Évangile pour nous faire mieux voir cette nécessité de vocation, nous a voulu marquer le temps de celle de saint Jean par je ne sais combien de circonstances particulières, pour montrer que c'est une chose à quoi il ne se faut pas tromper. Saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome vont encore plus avant. Car ils ont dit même qu'on peut résister en ce point à la vocation de Dieu, comme fit Moïse, ou comme si on devait faire semblant de ne le pas entendre. Tant c'est une chose divine et relevée que le ministère de l'Église, et surtout celui qui regarde la dispensation de la Parole, et tant il est dangereux de s'y engager trop facilement¹.

Si Saint-Cyran a eu besoin, comme il le confie à Jean Guillebert, pour se « défendre de l'erreur [...] conseiller un autre et démêler toutes ces apparentes contrariétés », que Dieu lui mette « en main le fil de la Tradition pour [le] démêler de ce labyrinthe et y entrer et en sortir sans blesser en rien les vérités de l'Évangile et les règles de l'Église », il nous faut également trouver un fil d'Ariane pour parcourir tous ces textes, sans négliger l'ensemble de sa correspondance, sans trahir cependant la pensée de leur auteur, afin d'y retrouver une cohésion qu'il ne s'est pas soucié de lui donner. Heureusement, cette manière si particulière qu'avait Saint-Cyran de parler et d'écrire, par bonds et rebonds, par étincelles fulgurantes, par élévations spontanées et généralement brèves, fournit un point de repère décisif. En effet, même si ses idées semblent jaillir sans cohérence, sous l'inspiration enthousiaste d'un instant, une de leurs caractéristiques réside précisément dans la répétition : le directeur de Port-Royal martèle ses convictions essentielles, il y revient sans cesse, en modifiant quelquefois à peine la forme. Ainsi se laisse deviner et retracer la physionomie d'une pensée, bien plus cohérente qu'il n'y paraît au premier abord, rigoureuse dans le fond sous l'habit d'un enthousiasme quelquefois débridé.

¹ Considération IV pour le XIXe dimanche après la Pentecôte, dans : *Considérations, partie d'été*, première partie, p. 306-309.

TROISIÈME PARTIE : NÉCESSITÉ ET AUTHENTIFICATION DE LA VOCATION INTÉRIEURE.

La distinction qu'établit Jean-Pierre Camus, jouant sur les mots et leur étymologie, entre vocation – de *vocare* – et vacation – de *vacare* – permet de bien distinguer ce que les auteurs antérieurs s'efforçaient de décrire, passant sans cesse d'un sens à l'autre, comme d'une part un appel de Dieu, et d'autre part l'état dans lequel cet appel faisait entrer et dans lequel il convenait de demeurer, en recourant à la catégorie unique et équivoque de la vocation.

Saint-Cyran s'évertue à résoudre cette équivocité dommageable en distinguant vocation universelle à la grâce et à la sainteté, adressée à tous les chrétiens, accompagnée d'une vocation à un état de vie particulier pour répondre à un appel de Dieu indiquant le chemin unique de chacun pour atteindre au salut. Dans ce deuxième ordre de vocation se distinguent le sacerdoce et la vie religieuse.

La première et la deuxième de ces vocations sont communes à tous, même si tous n'y répondent pas. Mais la deuxième et la troisième exigent une vérification scrupuleuse de la présence d'une vocation intérieure réelle à un état de vie précis aussi, dont l'authentification par l'Église – vocation extérieure – ne suffit plus à fonder la réalité.

C'est précisément l'équilibre et l'harmonie entre ces deux vocations que Saint-Cyran est le premier à tenter d'établir, non sans difficultés quelquefois, comme on le devine dans la pensée 69, dans laquelle il affirme qu'« il peut bien arriver que quelqu'un ne sera pas élu d'une élection canonique », qui pourtant « aura une vraie vocation divine », tandis qu'un autre « sera élu canoniquement et n'aura pas une vraie vocation de Dieu ». Si bien qu'il est nécessaire que l'homme se préoccupe de discerner « sa véritable et divine vocation » plutôt que « sa véritable élection ». Tentative d'autant plus périlleuse et délicate, comme le souligne la pensée 119, qu'« au temps de l'hérésie qui conteste à l'Église » la nécessité de la vocation intérieure, il est nécessaire « quelquefois » de dissimuler la vocation intérieure et de n'en pas parler, « parce que sans elle le prêtre est vraiment prêtre, et revêtu de la même puissance qu'à celui qui est vraiment et intérieurement appelé au Dieu au sacerdoce ». Si la première pensée, bien que déjà potentiellement dangereuse pour les théologiens de ce temps, a trouvé grâce aux yeux de l'éditeur de 1744, la seconde, bien plus périlleuse, a disparu de l'imprimé.

D'ailleurs, la pensée 158 précise bien que si « on ne parle que de la vocation extérieure des prêtres [...] aux hérétiques », c'est-à-dire « celle de l'Église », c'est qu'elle

« tend à établir la foi et la doctrine », tandis que si « on ne parle que de la vocation intérieure des mêmes prêtres quand on parle aux catholiques », c'est qu'elle touche à « la doctrine et » aux « bonnes mœurs ». Clarification qui, elle, est passée dans l'imprimé.

Il demeure cependant que « ce n'est pas assez que le prêtre soit appelé par le dehors ». Encore faut-il « qu'il soit appelé par le dedans ». Il est nécessaire que ce soit le Christ lui-même qui « lui ouvre la porte, puisque c'est lui qui règne au-dedans de l'Église, qui est sa maison ». Et la pensée 375 de conclure en rappelant que l'un des Ordres mineurs est celui de portier, dont l'une des fonctions, symboliques déjà depuis longtemps au XVII^e siècle, était notamment d'ouvrir les portes de l'église pour que les fidèles puissent y pénétrer. D'où aussi cet avis de ne « pas prendre les charges ecclésiastiques » puisqu'elles sont « des puissances spirituelles et divines » de la main « des hommes qui ne nous peuvent donner le moyen de nous en acquitter¹ ».

Tâche ô combien difficile en ce temps, que de vérifier l'authenticité d'une vocation, alors que « la voie ordinaire et la trace de la vocation est fort obscurcie et peu assurée en plusieurs lieux », cette voie « par laquelle néanmoins un homme de bien se pourrait assurer, autant qu'on le peut être ici, de la volonté de Dieu et de l'assurance de sa vocation intérieure² ». C'est précisément cette voie que Saint-Cyran s'essaie, le premier, à baliser. Et cela d'autant plus « que le sacerdoce » étant « la plus grande récompense que le diable » puisse donner à ceux qui sont à lui, il se trouve qu'il « pousse tant les chrétiens en ce temps au sacerdoce », si bien qu'« il ne faut pas trouver étrange qu'on appelle le sacerdoce » - du moins « dans les intrus que le diable y pousse » - « la récompense de leur méchanceté », comme Paul « appelle du nom de récompense ce qu'il a envoyé aux pauvres³ ».

Chapitre 1 : La vocation universelle à la grâce et à la sainteté.

Saint-Cyran l'affirme fortement : Dieu aime « les élus dans son éternité⁴ », c'est-à-dire ceux « qu'il a élus éternellement pour être sauvés⁵ ». Il distingue « deux élections qui sont communes à tous les élus ». La première est « éternelle, que l'Apôtre appelle de grâce et de prédestination », la seconde est « temporelle que l'Apôtre appelle vocation, et à cause d'elle il

¹ Pensée 246. Le danger est d'autant plus grand pour celui qui les accepterait de cette manière que déjà l'homme n'est ni innocent ni excusable « entrant dans la sacerdoce pensant bien faire, puisque les péchés » qui proviennent « d'une ignorance invincible sont quelquefois vrais péchés et punis d'une éternelle damnation » (pensée 247).

² Pensée 386.

³ Pensée 150.

⁴ Pensée 52.

⁵ Pensée 54.

nomme les chrétiens appelés ». Pour « faire réussir cette élection et prédestination éternelle de Dieu », ils ont besoin en outre « d'élections et de vocations dans le cours de leur vie ». En effet, « Dieu ne prétend la faire réussir ni les sauver que par une suite de bonnes œuvres continuées jusqu'à la fin de la vie de chacun d'eux ». Aussi bien la vocation éternelle, ou prédestination, que « l'élection et vocation spirituelle à chacun de ces œuvres est [...] dépendante de Dieu¹ ».

« Dieu a des élus en tous lieux et en toutes conditions », écrit-il encore à Angélique Arnauld. Bien plus, « il les appelle à toute heure, comme il l'a témoigné en celui qui fut appelé à la dernière heure ». C'est de Dieu, qui « seul sauve, et qui opère dans les âmes » qu'il « faut tout attendre [...] en concevant un vrai désir de se rendre semblable à lui, qui n'est rien que charité et amour ». Et « toute âme qui commence à l'aimer, en quelque temps que ce soit, pourvu qu'elle l'aime jusques à la fin » appartient au nombre de ses élus².

¹ Pensée 383. Ce pour quoi les chrétiens ne doivent cesser de remercier Dieu : « Et non content, ce qui est bien remarquable, d'exhorter tous les chrétiens à cette action de grâces continuelle, pour leur faire toujours ressentir, par une reconnaissance nouvelle, la grandeur du bienfait de leur vocation, il rend grâces lui-même le premier conjointement avec Timothée, comme s'il ne suffisait pas lui seul, à Dieu le Père pour eux de cette grâce de leur vocation et du progrès qu'ils y font [...] Que si Dieu a ajouté en faveur de quelque âme une autre vocation à cette première [...] Quel soin faudra-t-il avoir de lui rendre des actions de grâces et des témoignages continuels du ressentiment qu'on a de cette double vocation, dont la première est si rare dans l'étendue du monde, que les chrétiens ne font peut-être pas la dixième partie des hommes, et la seconde [...] si peu commune dans les familles et surtout dans celles où le monde règne par les richesses ? [...] Il n'y a rien que les chrétiens ressentent moins que cette première vocation, faite avec une si notable préférence [...] Il n'y a rien que les religieux considèrent d'ordinaire si peu que la grâce de cette seconde vocation [...] Car on s'accoutume à être chrétien, et l'on perd par l'accoutumance le sentiment d'une si grande grâce [...] On peut dire de même qu'on s'accoutume à son voile, qu'on se rend insensible, qu'on oublie sa grâce, et ensuite l'action de grâces dans la religion » (lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny- [4] août 1640). Voir aussi la lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 14 : « La multitude d'hommes qui vivent hors l'Église en tous les siècles rend témoignage de la grandeur de la grâce du baptême et de la première vocation à l'Église, comme l'Apôtre dit que le grand nombre des réprouvés, dans lesquels Dieu ne cesse jamais de répandre les effets rigoureux de sa justice, rend témoignage de la grandeur de sa miséricorde envers ses amis et ses élus ». Voir aussi la lettre 128 - À Louise de Luxembourg-Béon de Brienne – Janvier 1640], chapitre 21 : « Il n'y a aussi que Dieu seul qui soit le maître du cœur, et il s'est réservé un empire particulier sur celui des vrais chrétiens, qui sont ses élus, sur lequel nulle puissance des anges, des démons et des Grands de la terre ne peut rien » ; lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640 : « Ce qui vous oblige de prendre plaisir à vous faire bien instruire de la vie du Fils de Dieu pour l'imiter, parce qu'il est certain que tout ce qu'il a fait en ce monde n'a été qu'une continuelle représentation, non pas artificielle, comme celle des peintures, mais vivante, comme celle de la nature et de la grâce, de tout ce qui devait arriver à son Église, qui est son corps non artificiel, ni naturel, ni moral, mais spirituel, comme l'appelle saint Grégoire le Grand, et à ses élus principalement, qui en sont les membres permanents et incorruptibles » ; lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641 : « Celui à qui Dieu a donné cette première connaissance et ce premier amour de Jésus-Christ, ne se contente pas d'être délivré une fois, mais il s'adresse à lui continuellement comme à son premier libérateur dans les maux qu'il sent et qui le pressent à toute heure, et qui lui font jeter des cris vers le Ciel par l'instinct naturel que Dieu a mis dans l'âme de l'homme, et par la foi qu'il a que celui qui le peut délivrer et achever en lui la guérison et le salut qu'il y a commencé est, dans le Ciel, assis à la droite de son Père, d'où il entend les cris de ceux qu'il a justifiés dans l'Église, et qu'il daigne appeler ses frères et ses enfants, ses amis et ses élus » ; lettre 226 – À Jérôme Ier Bignon – 12 mai 1641 : « Ces paroles ont été dites en la personne des apôtres à tous les chrétiens qui sont les enfants de Dieu et du nombre de ses élus ».

² Lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639. Dieu déroge même aux règles qu'il a fixées par amour pour ses élus : « Mais ce qui est fort étrange, et qui fait mieux voir que toute chose l'extraordinaire miséricorde de Dieu envers ses élus, c'est qu'il arrive quelquefois que par cette voie les âmes infirmes et imparfaites se relèvent de leurs infirmités, et mêlant les autres exercices de piété avec leurs communions, acquièrent à la fin cette vigueur et cette force de grâce qu'on devrait avoir acquise auparavant que de se présenter à la table de Dieu pour se nourrir souvent de son Corps. Car il n'y a personne qui ne doive savoir que la sainte Eucharistie a été instituée pour être la viande des forts, et que si elle est quelquefois employée autrement, c'est par un accommodement et en quittant le premier ordre auquel Dieu n'a pas toujours voulu obliger l'Église. Que si par cette sorte de communion et nourriture fréquente on devient fort et parfait, c'est par une miséricorde particulière de Dieu, qui n'est astreint à aucun de ses ordres, et beaucoup moins à celui de la grâce qu'à celui de la nature, et qui fait quand il lui plaît en faveur de ses élus, que ce qui ne leur est accordé qu'en qualité de remède profite à l'âme comme

L'idéal, pour un chrétien à qui « le Corps de Jésus-Christ devrait suffire », ce serait, après l'avoir reçu, « de demeurer en repos dans la vie intérieure et chrétienne », à moins que « Dieu ne nous emploie point à autre chose ». C'est l'enseignement qu'il tire des *Actes*, dans lesquels « il est dit que les chrétiens ne s'occupaient qu'à passer leur vie dans la contemplation de la vérité apostolique, dans la communion du Corps du Fils de Dieu et dans l'oraison.

Ce sont trois nourritures de l'âme avec lesquelles un chrétien, et un enfant de Dieu, peut passer sa vie, sans y ajouter autre chose, si Dieu lui-même ne l'y engage. C'est pourquoi il doit être très considéré pour n'entreprendre rien sans un engagement et une vocation particulière de Dieu, dont il demeure comme convaincu et assuré. Et il ne doit entrer dans les emplois qui causent de grandes distractions que par contrainte, et par une espèce de violence. Autrement il perd l'avantage qu'il a de n'être obligé à rien qu'à ces trois choses qui lui suffisent, et qui sont inséparables de la sainte communion¹.

Pour cela, chacun doit reconnaître que « c'est la première voie étroite où chacun doit marcher », d'abord « de se connaître bien lui-même, et ensuite, « de ne faire ni plus ni moins que ce que Dieu demande de lui² ». En effet, « tout le travail que nous faisons, ou quelque chose que ce soit, par notre propre volonté, ou pour notre plaisir, ne nous sert de rien pour l'éternité ». Nous en sommes récompensés dès ici-bas par « notre propre satisfaction ». En définitive, « il n'y a rien de bon que les choses auxquelles Dieu nous destine et nous prépare.

Toute l'étude d'un chrétien doit être de connaître la volonté de Dieu, et s'y soumettre absolument pour ne pas entreprendre indifféremment toutes sortes de bonnes œuvres, mais consulter Dieu pour voir ce qu'il veut de nous, rien ne lui pouvant plaire que ce que nous entreprenons par son ordre. C'est pourquoi un directeur nous est bien plus nécessaire après que nous avons quitté le monde, que lorsque nous en sortions. Car il n'y avait alors non plus à délibérer qu'à sortir d'un borbier. Quand il arrive qu'après avoir entrepris quelque bon dessein avec toutes les précautions possibles, Dieu permet que les moyens nécessaires pour continuer nous soient ôtés, bien loin de nous en affliger comme notre amour-propre nous y porte, nous avons plutôt lieu de nous réjouir, Dieu faisant voir par-là manifestement qu'il ne veut pas que nous passions outre, et permettant cela pour nous éprouver³.

De même, « il ne nous est pas permis de nous engager de nous-mêmes, dans les persécutions et dans le martyre », puisque « ce sont des dons de Dieu que nous ne devons pas prétendre comme s'ils nous étaient dus ». Même pour les plus vertueux, « il est nécessaire

une nourriture ordinaire, l'engraisse et la fait croître à vue d'œil comme son pain naturel » (lettre 128 – À Louise de Luxembourg-Béon de Brienne – Janvier 1640), chapitre 4.

¹ Considération II pour la fête du Saint-Sacrement, dans : *Considérations, Partie d'été*, première partie, p. 206-207. Voir aussi p. 209 : « Toutes ces occupations et emplois extérieurs, sous quelque prétexte qu'on les entreprenne, sont étrangers aux enfants de Dieu, si Dieu ne les y appelle en les retirant de leur vie intérieure, et de leur félicité, et du repos secret dans lequel ils vivent, comme il retire quelquefois les anges du Ciel, en quelque sorte de leur félicité, pour les employer aux œuvres de la terre ». Voir aussi la lettre 532 – À Paul Le Pelletier des Touches – [Septembre 1642] : « Vous ne ferez à l'avenir que ce que font les élus de Jésus-Christ, qui regardent toujours vers le Ciel, et qu'il ne quitte jamais de sa main parce que son Père les lui a donnés. J'ai dit souvent qu'il les distribue aux prêtres de son Église comme il lui plaît, afin qu'ils contribuent par leur ministère à les former et les polir jusqu'à ce que, par la coopération de sa grâce secrète, il leur donne leur dernière perfection. C'est en ce sens que je vous nommerai entre Dieu et moi, l'élu de Dieu, et que Dieu m'a donné pour le former et le servir. Et si j'avais trouvé un autre mot qui pût mieux exprimer la pureté et la véhémence de l'affection avec laquelle je me sens obligé de vous aimer à l'avenir, je l'aurais choisi sans avoir égard aux grandes disproportions qui se trouvent entre Dieu et nous, pour nous approprier ces âmes qui ne sont qu'à Dieu, et qui ne sont nommées du nom d'élus et de prédestinés qu'à l'égard de lui et de l'amour éternel qu'il leur a porté en ne les regardant que dans son fils Jésus-Christ, dont ils sont les parties les plus excellentes, et qu'il chérit même plus que les parties et les membres du corps qu'il s'est formé lui-même dans le ventre de la Vierge, parce qu'il a exposé à la mort ceux-ci pour donner la vie aux autres ».

² Considération II pour sainte Potentielle, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 75.

³ Considération II pour le VIIe dimanche après la Pentecôte, dans : *Considérations, Partie d'été*, première partie, p.

pour les souffrir d'une grâce spéciale et nouvelle ». Et d'illustrer son propos par l'exemple de saint Pierre qui, en s'enfuyant « à l'approche du martyr » a accompli une « grande action d'humilité », car « il aima mieux alors paraître timide que de retomber encore dans cette première présomption par laquelle il accomplit ce que Jésus-Christ lui avait prédit, en le reniant et l'abandonnant¹ ».

Bien plus encore. Non seulement Dieu « n'aime point les bonnes œuvres qui sont faites sans lui et sans sa vocation », mais encore « il n'aime pas aussi celles qui sont faites avec lui et avec sa vocation, hors le temps et le lieu qu'il a ordonné² ». La même règle vaut pour tout homme, même s'il vit à la Cour. « Un homme de bien qui ne se cache dans une Cour qu'afin de mieux agir pour Dieu », lorsqu' « il rencontre enfin l'occasion et la manière de le faire comme il faut, et selon le désir de son cœur », si « Dieu l'engage à se découvrir, et que quelque mouvement extraordinaire de charité l'oblige de quitter sa retraite » doit faire « comme ces martyrs qui fuyaient la persécution, ou comme les gens de bien qui fuient les charges de l'Église », c'est-à-dire qu'il doit se rendre « comme eux à la violence que lui fait le mouvement de Dieu de se déclarer sans craindre les tourments », à l'exemple de saint Sébastien car « il n'y a pas de plus grand persécuteur que l'Esprit de Dieu, quoiqu'il le fasse avec une douce violence, et tout autrement que ne font pas les tyrans³ ».

C'est donc à une vigilance extrême et un discernement lucide et continu, ainsi qu'à la dépendance d'un conseiller expérimenté dans les choses de Dieu que le chrétien est appelé pour trouver sa voie et y demeurer, car hors d'elle, il se perd :

Il importe beaucoup à l'homme de marcher dans la voie, qui n'est jamais vraie voie que lorsque Notre-Seigneur nous l'a frayée par ses lumières, et qu'il nous y fait entrer par sa grâce. Et lors il faut prendre garde de n'en sortir jamais que par ces mêmes lumières et par la conduite de sa grâce. Ce qu'on ne connaît guères bien que lorsqu'on est accoutumé à suivre Dieu, parce que par cette accoutumance, la foi qui nous dirige devient plus claire et plus lumineuse, et Dieu devenant par ce moyen c'est-à-dire par notre bonne vie, plus familier avec nous, dissipe peu à peu devant nous les nuages et les ténèbres de notre esprit, qui découvre de jour en jour les voies par lesquelles Dieu veut que nous marchions. Et c'est en ce sens que l'Apôtre dit qu'il faut avoir *les sens exercés* pour savoir discerner le bien et le mal. Car si l'homme est encore du nombre des commençants, il a besoin d'un homme qui le guide et qui lui fasse connaître la voie par laquelle Dieu veut qu'il marche. Il ne la peut voir de lui-même, ni se conduire dans les changements qui arrivent à tous moments à l'homme, et qui l'obligent quelquefois de changer de lieu et de compagnie, s'il n'est avancé en la vertu. En ce sens le Fils de Dieu dit qu'il est la voie, la vérité et la vie, non seulement en général, parce qu'il nous est venu enseigner ce que l'on doit faire pour aller en Paradis, mais parce qu'il doit adresser en particulier un chacun, et lui marquer la voie par laquelle il veut qu'il marche en ce monde pour aller en Paradis. Car autant qu'il y a d'âmes, autant il y a de voies particulières pour aller en Paradis, que la grâce diversifie, menant chaque fidèle à Dieu par des circuits et des détours étranges. Dans cette voie prescrite à chacun de nous par Jésus-Christ et par la lumière de sa grâce, se trouve la vérité, toute autre sorte de voie étant trompeuse, et dans cette vérité se trouve la vraie vie et le salut de l'homme, puisque la vraie voie contient tous les moyens ordonnés de Dieu dans sa prédestination pour le salut d'un chacun. Ainsi Jésus-Christ se trouve être le commencement et la fin. Car comme il s'est réservé la fin, c'est-à-dire la persévérance, il s'est aussi réservé le commencement, et nul ne peut bien finir quelque chose s'il ne l'a commencée en lui, ce qui est vrai non

¹ Considération IV sur saint Thomas, apôtre, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 53.

² Considération II pour le I. dimanche après les Rois, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 242.

³ Considération II pour saint Fabien et saint Sébastien, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p.

seulement de l'entrée dans chaque profession, mais aussi de chaque action. Dieu conduisait visiblement David en ses actions militaires, il consultait toujours Dieu pour cette raison, afin d'apprendre à tous les Juifs qui étaient conduits visiblement selon la Loi par Notre-Seigneur, de faire le même, et beaucoup plus aux chrétiens, de n'entreprendre ni aucune profession ni aucune action sans consulter Dieu, qui les conduit maintenant invisiblement par la foi, selon que requiert la nature de la nouvelle Alliance, qui est toute invisible, spirituelle, et fondée en la foi, et en l'intime liaison que les fidèles ont avec Jésus-Christ, comme des membres avec leur chef¹.

Citant Ignace d'Antioche, « qui s'opposait au désir que les chrétiens avaient que Dieu lui conservât la vie », et qui avait refusé en déclarant : « Je sais ce qui m'est profitable », il affirme ainsi de manière claire que « chacun a sa voie », qui « est écrite si puissamment par le Saint-Esprit dans l'âme » que, pourvu qu'il y marche « quelque temps sans se détourner, il la sent presque et la discerne² ».

En dernière analyse donc, l'homme doit se préparer intérieurement avec soin, pour entendre la voix de Dieu qui l'appelle. Puisque « rien n'est bon ni agréable à Dieu, non pas même les consécérations du corps et de l'esprit « par le vœu de continence » et « par celui d'obéissance », pourtant « de soi des choses très saintes » si ces consécérations ne sont pas faites « par l'Esprit de Dieu », si « quelqu'un a des marques de cette inspiration de Dieu en ses entreprises, il doit s'estimer trop heureux et avoir de la joie de faire ce qu'il fait pour Dieu ». Mais cela n'est possible qu'en suivant l'exhortation de saint Paul « de vivre dans une telle pureté, que nous soyons dignes que Dieu nous fasse connaître sa volonté ». C'est qu'il n'y a « rien de si difficile en cette vie ». Et pourtant, sans cela « les meilleures entreprises sont vaines et inutiles, ce qui fait qu'il y a des vierges sages et des folles selon l'Évangile³ ».

L'exemple de Bernard de Clairvaux cependant apprend aussi qu'il faut compléter cette attention aux inspirations de Dieu par l'autorité de l'Église, lui qui, « aussitôt que ce qui l'avait fait sortir était achevé, sans faire aucune remise [...] se retirait en son cloître ». Précisément en effet, c'est que « la principale raison de l'accroissement continu de sa vertu parmi tous ces exercices » réside en ce qu'« il n'a jamais rien fait de ces choses par des inspirations, des révélations, et des mouvements secrets de son cœur », mais « Dieu lui a toujours signifié sa volonté en le faisant sortir de sa solitude pour obéir aux puissances de l'Église ». Il leur « était soumis comme fidèle et comme religieux » par son vœu

¹ Considération IV pour le XIXe dimanche après la Pentecôte, dans : *Considérations, Partie d'été*, première partie, p. 305-306.

² Considération II pour saint Charles Borromée, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 355.

³ Considération I pour sainte Geneviève, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 68. C'est d'ailleurs une des différences constitutives entre l'Ancien et le Nouveau Testaments : « Dieu ne parla pas à lui quand il le fit sortir de Jérusalem, comme il parla à Noé quand il le fit sortir de l'Arche, et ce fut par une inspiration secrète que personne n'entendit que lui. Car c'est en cela que Dieu dès le commencement a fait voir la différence qu'il y a entre la conduite de la Synagogue et celle de l'Église. L'une a été visible et l'autre invisible et secrète, afin que les chrétiens ne s'attendissent pas à des révélations sensibles et à des miracles, mais à la seule conduite de la grâce et de la foi, par les moyens que lui-même leur enseigne » (Considération II pour la chaire de saint Pierre, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 179). Sur cette question, je me permets de renvoyer à mon *Saint-Cyran épistolier. Un maître spirituel au Grand Siècle*, p. 477-483 (« Ils seront instruits de Dieu lui-même »).

d'obéissance, et il considérait tous les évêques comme « ses supérieurs en quelque lieu du monde qu'il se trouvât¹ ».

L'équilibre est délicat à tenir entre la voix de Dieu qui parle dans le secret au cœur de l'homme, et celle de l'Église, qui ratifie l'authenticité de l'appel reçu. Ce n'est pas une des moindres difficultés du discernement des esprits et des vocations. Mais la générosité et l'amour ardent de Dieu pour ceux qu'il a élus, appelle de leur part une réciprocité dans la fidélité à suivre son appel, qui peut aller jusqu'à l'abandon de sa volonté et de sa vie.

« Son amour est tel » écrit-il à Angélique de Saint-Jean, « que si nous sommes de ses vrais amis, c'est-à-dire de ses élus, il nous gouverne comme s'il n'y avait dans le monde que nous et lui ». Bien plus, « il a ruiné des royaumes entiers pour en conserver un seul » et « tué souvent une infinité d'hommes communs qu'il n'aimait pas, pour en conserver un seul qu'il aimait ». Il est donc « bien raisonnable » qu'elle lui « rende la pareille » et qu'elle détruise « aussi bien les moindres affections que les plus grandes, quoiqu'on les nomme quelquefois innocentes² ».

À François le Charron de Saint-Ange, il concède, s'il est résolu d'éviter et fuir tous les écueils contre lesquels » il s'est « brisé » autrefois, de s'adonner à la chasse, pour « donner lieu à l'oubli des choses passées, et [s']accoutumer peu à peu, par [cet] exercice innocent, à ne les aimer plus », mais aussi « toutes sortes d'ouvrages et de travaux champêtres » parce que « les plants [...] sont les images de ceux du Ciel, où, comme dit le Fils de Dieu, on ne veut que des arbres vivants ».

Il y a cette différence que ceux qu'on voit ici ne sont entés les uns dans les autres que par des branches ou des greffes, au lieu que dans le Ciel, tous les arbres de vie, qui sont les élus, seront tous entés dans un arbre principal, comme le nomme le prophète, qui est Jésus-Christ, dans le cœur duquel nous reposerons éternellement avec les anges, desquels l'Évangile dit qu'ils reposent dans l'Église sur les branches des arbres vivants qui y sont plantés, qui sont nous, si nous sommes du nombre des vrais chrétiens³.

L'entrecroisement des images bibliques, pour ne pas dire leur collision, définit bien l'état du chrétien qui correspond à l'élection éternelle dont il est l'objet : les élus sont greffés sur cet arbre principal, dans lequel il est permis de reconnaître l'arbre de Jessé couronné par le

¹ Considération IV pour saint Bernard, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 212.

² Lettre 235 – À Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly – 22 juin 1641. Sur la dignité particulière des élus, voir la lettre 430 - À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 20 : « M'ayant fait l'honneur de me parler de votre parenté, je suis obligé de vous dire que je ne considère les hommes que par la noblesse de la seconde naissance, et que je n'ai non plus d'égard à la première que Dieu, qui ne la compte point et qui n'enregistre dans ses livres de vie que ses élus, qui sont les enfants de la seconde naissance, dont le père est l'homme céleste et l'homme-Dieu, et non pas l'homme terrestre, qui est appelé dans l'Écriture : *homo* et fils de l'homme, et non pas Fils de Dieu ». Ils sont les enfants de Jésus-Christ : « Obéissez seulement comme un enfant, qui est le titre que Jésus-Christ donne à ses élus, et pour le reste, je vous en réponds » (lettre 469 – [À Marie-Angélique d'Aquaviva d'Atri] – 28 mai 1642) ; « Quand vous aurez appris que Jésus-Christ n'aime pas les âmes séparément, mais qu'il les aime comme si elles n'étaient ensemble qu'une même cœur et une même âme, et que la Vierge même et Jésus-Christ entrent dans cette unité d'une admirable manière, l'une comme la mère de tous les élus, et l'autre comme leur père et leur chef, il n'y aura rien que vous ne puissiez espérer de lui en quelque état de péché que vous soyez, pourvu que vous entriez dans ses voies et dans la pratique des moyens qu'il a prescrits pour parvenir à une véritable conversions » (lettre 504 - À François le Charron de Saint-Ange – 29 juin 1642)

³ Lettre 243 – À François le Charron de Saint-Ange – [Juin 1641].

Christ, dont nous partagerons la vie – le cœur – avec les anges, et sa vie courra dans nos membres, comme la sève passe du tronc aux branches¹.

La « Loi nouvelle est comme l'Eucharistie » : elle est « écrite par le Saint-Esprit dans tous les particuliers et chrétiens de l'Église, qui en âge de raison s'y sauvent ». Elle est donnée « non seulement [...] en général, mais en particulier à chacun des élus ». Son nom est « dilection », et ceux « qui croient que quelque adulte se peut sauver sans avoir jamais aimé Dieu dans son cœur » la « détruisent² ». Cette « charité qu'on porte pour l'amour de Dieu aux âmes qui le servent ressemble à celle que Dieu nous porte » : elle « ne périt jamais lorsque nous sommes de ses élus ». Elle « nous commande de regarder toutes les âmes que nous aimons, comme si elles étaient du nombre des élus³ », parce que Dieu l'a « réservée pour les vrais chrétiens, qui sont ses amis, ses élus, ses héritiers et ses enfants

comme si la charité était l'image de la divinité parmi les chrétiens et dans les âmes où elle demeure cachée en elle-même et qui est, pour le dire ainsi, aussi pleine, aussi contente, et aussi suffisante à elle-même comme Dieu est plein, content et suffisant à lui-même. Car elle contient toutes les autres vertus comme Dieu contient dans soi-même et dans son essence toutes les perfections, tous les biens, et tout ce qui paraît avoir quelque être dans le monde inférieur et supérieur. Et comme Dieu a été sans cela, et sans toutes les créatures, dans sa plénitude infinie, ainsi la charité subsistera un jour en toutes les âmes dans elle-même et sans les œuvres et les merveilles extérieures des autres vertus, qui ne sont maintenant que ses ruisseaux, si elle est une source, que ses rejetons, si elle est une racine, que ses rayons, si elle est un soleil, et que ses étincelles, ses clartés et ses chaleurs sensibles, si elle est un feu toujours agissant et consommant l'âme dans l'amour sans intéresser son immortalité, comme Dieu même s'appelle feu dans les Écritures, qui lui donnent aussi tous ces autres noms qui conviennent à la charité, à cause de la grande ressemblance et conformité qu'elle a avec lui. Ce qui est cause que l'Esprit de Dieu se répand toujours avec elle dans l'âme qui la reçoit, comme le souffle et la vie de Dieu⁴.

Elle est exigeante aussi, puisque « toutes les âmes des élus ne parviendront jamais à leur parfaite félicité », pas plus qu'à « la récompense de leurs corps » sinon « par la ruine du

¹ Sur l'union future des élus avec le Christ, voir la lettre 262 – À Paul Le Pelletier des Touches – 21 décembre 1642 : « Comme je ne suis pas obligé de vous régler en ce qui est de vos biens pour vous rendre mieux disposé à la sainte communion, je serai encore moins disposé de vous régler dans les vérités que vous apprendrez, parce que vous n'en userez que comme des lumières, qui vous feront mieux voir de loin cet admirable Corps de Jésus-Christ auquel vous désirez aller pour vous unir étroitement à lui, comme l'Évangile nous dit qu'aussitôt que les aigles, c'est-à-dire les élus, le verront un jour, elles s'élèveront de la terre pour s'aller joindre à lui par un vol bienheureux au milieu de l'air. Il n'y a point d'affection pareille à celle d'une âme qui, ne tenant à rien et étant aussi suspendue en son corps que le Corps du Fils de Dieu l'est en l'Eucharistie, n'aime rien que la Parole, l'Esprit et le Corps de Jésus-Christ ».

² Lettre 254 – À Antoine Arnauld – [Fin juin – début août] 1641. Voir aussi la lettre 267 – À Marie de Sainte-Claire Arnauld – 15 août [1641], avec sa réminiscence bernardine sur la mesure de l'amour qui est d'aimer sans mesure : « Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'il faut de la modération partout, et qu'il n'y a que Dieu seul qu'on peut et qu'on doit aimer sans aucune mesure. Toutefois Job se plaint de ses amis de ce qu'ils défendaient trop Dieu, et qu'ils passaient les bornes en la défense de sa justice, ne gardant pas bien l'ordre que la même justice prescrit aux hommes. Ce qui leur arrive à l'égard de sa justice, peut facilement arriver aux personnes religieuses à l'égard de la charité qu'on doit aux saints, et surtout à la Reine des saints et la Mère de Dieu, car elle est élevée par-dessus tous les saints et toutes les créatures, et si proche de Dieu, qu'il est facile à cause de cet élèvement qu'elle a par-dessus elles, et cette proximité qu'elle a avec Dieu, de se tromper dans les mouvements et dans les paroles, lorsqu'on a du zèle pour elle, et même pour Dieu, étant facile de transposer les mêmes affections qu'on a pour Dieu, qui sont sans mesure, vers la Vierge, qui ne les agrée pas, s'estimant un néant dans le Ciel même à l'égard de Dieu. C'est pourquoi vous ne la louez pas en la louant ainsi. Vous ne l'aimez même pas en l'aimant, si vous ne mettez des mesures dans votre amour, n'y ayant que celui de Dieu, et qu'on porte à Dieu, qui doit être sans mesure. Dieu a bien donné à chacun de ses élus son amour par mesure, mais nonobstant cela, il a voulu qu'on l'aimât sans mesure ».

³ Lettre 295 – À Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly – Octobre 1641.

⁴ Lettre 337 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 décembre 1641. « Cette grande charité [...] ne se trouve que dans ceux que Dieu a élus » (pensée 123).

ciel et de la terre, c'est-à-dire de tout l'univers¹ ». Mais ceux qui y parviennent n'ont rien à craindre, car « il n'y a point de plus grand ni de plus redoutable protecteur » que Jésus-Christ, lui qui « menace du pouvoir des anges ceux qui traiteront mal le moindre de ses élus² ». Mais pour cela, il faut quitter le monde, et Saint-Cyran se réjouit avec sœur Emmanuelle de la Guette de Chazé, de ce qu'elle s'est non seulement séparée « des gens du monde, mais de cette religion même, en avouant » qu'elle n'y était « pas bien entrée ». Rien ne lui fait « mieux voir que Dieu » l'a « aimée de cet amour qu'il a porté devant la création du monde à ses élus ». Ce qui l'« oblige à » aimer Dieu sans s'« attacher à aucune créature, puisqu'il a daigné [l'] aimer [...] avant qu'il y eût des créatures ni dans le Ciel, ni dans la terre ».

Quoique Dieu forme le corps de ses élus dans le ventre de leur mère, selon ce qu'il prévoit qu'il doit en faire, et selon les desseins auxquels il les veut employer durant leur vie, il est vrai toutefois que s'il n'y ajoutait encore la perfection de sa grâce lorsqu'il les applique au ministère pour lequel il les a créés, ils ne feraient rien de glorieux pour lui ni pour l'Église, quelques avantages de corps ou d'esprit qu'ils eussent reçu dans leur naissance³.

Choisis et aimés de toute éternité pour lui appartenir, les vrais chrétiens qui répondent à l'appel au salut et à la sainteté, objets de la prévenance divine, formés dans le sein maternel pour la tâche à laquelle Dieu les destine à son service, ont encore besoin, outre la dilection ou charité qui doit les animer, d'une grâce qui les applique à une fonction précise, et qui les y maintienne. Le pauvre prêtre, Claude Bernard, en est un exemple merveilleux, lui à qui « la prêtrise a [...] été donnée de Dieu [...] pour accomplir et perfectionner la force naturelle de son âme et de son corps

et le rendre capable de ces exercices extraordinaires de charité, et ensuite plus digne d'être respecté des hommes, et principalement des pauvres et des criminels qu'il assistait, lesquels les recevaient aussi d'autant mieux que c'était un prêtre qui leur rendait ces offices et se sacrifiait lui-même pour eux en les servant au péril de sa vie après avoir sacrifié le même jour Jésus-Christ pour leur soulagement et pour leur salut. Il n'y a point de cause plus juste et plus haute pour créer un prêtre et donner lieu à la grâce de Dieu d'appeler un homme à la prêtrise, qu'un si grand dessein de charité, qui a été formé au même temps que la prêtrise dans l'Esprit de Dieu et de son serviteur, de sorte qu'on peut aussi bien dire que la charité a été cause de sa prêtrise, que la prêtrise de sa charité⁴.

Il serait possible d'élargir cette rapide synthèse à la catégorie de l'inspiration, qui revient également sous sa plume, quand il évoque le mystérieux appel qui pousse quelqu'un à

¹ Lettre 385 – À Anne de Rohan de Guéméné – [Janvier 1642 ?].

² Lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642.

³ Lettre 411 – À Emmanuelle de la Guette de Chazé – [Avant le 10 mars 1642]. Ce protecteur est en effet redoutable et efficace : « Dieu renverse souvent des royaumes pour conserver un ou deux élus » (Lettre 36 – [À Marie des Anges Suireau] – 18 mai 1629) ; « Son amour vers nous est el, que si nous sommes de ses vrais amis, c'est-à-dire ses élus, il nous gouverne comme s'il n'y avait dans le monde que nous et lui. Il a ruiné des royaumes entiers pour en conserver un seul, et a tué souvent une infinité d'hommes communs qu'il n'aimait pas, pour en conserver un seul qu'il aimait » (lettre 235 – À Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly – 22 juin 1641). Les enfants, dans leur simplicité « sont les plus belles et les plus innocentes images de ceux qu'il aime comme la prunelle de ses yeux, et qu'il appelle ses élus » (lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 1. Voir aussi la lettre 323 – À une religieuse qui servait sa petite nièce pendant sa maladie – [1641, avant le 13 décembre] : « Il n'y a pas lieu de douter que votre charité, quelque grande et soigneuse qu'elle soit, ne soit un fruit de celle que j'ai eue pour vous. Dieu vous a conduite de la rendre à un enfant, non pas tant parce que je l'aime beaucoup, que parce que c'est un enfant, et de ceux que Dieu nous a tant recommandés dans l'Évangile, qui sont des tableaux de ses élus ».

⁴ Lettre 429 – À Henri Duhamel – [Fin 1641 - mars 1642], chapitre 11, à la fin.

quitter le monde, à l'imitation d'Abraham, pour entrer en religion¹, ou la mission confiée par Dieu aux apôtres pour annoncer la Bonne Nouvelle dans un lieu déterminé², ou lorsqu'il s'agit pour lui de désigner l'état auquel introduit ceux à qui il fait entendre la vocation au sacerdoce. Il y recourt également pour désigner l'appel que Dieu adresse aux hommes pour les tirer de ce monde de perdition et les faire pénétrer dans le royaume de la grâce, qui est l'Église, qu'il a formée en y faisant entrer « tous ceux » en qui « il n'y aurait rien qui offensât les yeux de Dieu », et du cœur de laquelle il tire « une seconde Église établie pour la conduite et le gouvernement de la première », et qu'il gouverne par des « hommes élus pour la seconde fois » et qui sont « comme des anges en la terre³ ». En ce sens, il faut comprendre l'inspiration comme le choix initial fait par Dieu pour appeler une personne donnée au salut, tandis que, le plus souvent, la vocation sera utilisée plus spécifiquement pour qualifier l'appel au sacerdoce⁴. L'exemple des apôtres est à cet égard significatif : « Ainsi les autres apôtres furent élus par une grâce particulière qui leur fit tout quitter à l'instant qu'ils furent appelés, comme saint Paul quitta tout dans son cœur à ce moment qu'il fut élu⁵ ». Mais ce n'est que plus tard, comme il le souligne ailleurs, qu'ils parvinrent à la plénitude de ce qui avait été semé en germe dans cette élection⁶, à l'exemple du Christ, rempli invisiblement de la plénitude du Saint-Esprit « au jour de sa Conception », mais d'une plénitude qui ne fut

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf– [Au commencement de 1640], chapitre 9 : « Il le fit sortir de la terre de Babylone, qui était son pays, et lui commanda de le quitter et tout ensemble ses biens, sa parenté et la maison de son père, pour aller en une terre qu'il lui montrerait, comme il commande aux âmes qu'il appelle en religion par une secrète inspiration de sa grâce de quitter le monde, pour aller vivre dans une terre de bénédiction et de grâce, dont la terre promise n'était que l'image [...] Il n'y a point d'autre manière pour bien entrer dans une religion que d'y entrer par l'inspiration et le mouvement de Dieu, sans avoir égard au monde et à tout ce qu'il y a de fâcheux ou d'agréable ». Voir aussi la lettre 132, adressée à la même : « Après la connaissance que vous m'avez donnée des pensées que Dieu vous inspire d'être religieuse, nul ne peut trouver mauvais que je vous propose Abraham comme la première et la plus parfaite image de tous ceux qui, par l'inspiration de la grâce, quittent le monde pour aller servir Dieu dans quelque maison solitaire et séparée de toutes les personnes mondaines, sans y vouloir avoir rien de propre que la seule grâce de Dieu ».

² « Je ne refuse pas de prier encore Dieu pour vous, et d'y prendre part. Mais je désire que Dieu vous engage avec une suave prudence aux prédications que vous entreprendrez, n'estimant rien de si grand en la terre que de prêcher la Parole de Dieu. Et comme les apôtres, quoiqu'ils eussent reçu sa mission de prêcher partout, ne prêchaient jamais dans un lieu particulier sans une mission et inspiration particulière de Dieu. Ainsi je voudrais qu'encore que Dieu vous ait donné mission pour le lieu où vous prêchez, vous ne fassiez néanmoins aucune prédication particulière sans y être particulièrement engagé de Dieu » (lettre 566 – À Antoine Singlin – [Décembre 1642, après le 4 ?]).

³ Pensée 56. Ailleurs il précise (pensée 410) : « L'Évangile devant être prêché à si peu de peuples et y ayant si peu d'élus, il faut bien voir à qui Dieu veut qu'on le prêché ».

⁴ La pensée 68 établit clairement cette distinction. Un certain flottement apparaît cependant par exemple dans la pensée 255, où le terme de vocation est appliqué aussi bien à la vie religieuse qu'au sacerdoce, bien que la deuxième soit déclarée supérieure à la première : « Il faut une grande vocation pour entrer en religion. Il en faut une plus grande pour entrer en la prêtrise ».

⁵ Pensée 437.

⁶ Pensée 276 : « Il leur réservait une autre onction et une plénitude de grâce par laquelle il les a rendus dignes et capables d'exercer ces trois puissances. Ce fut le jour de la Pentecôte qu'il leur envoya son Saint-Esprit ». S'ils « furent faits prêtres le jour de la Cène quant à la puissance qu'ils reçurent de consacrer le Corps du Fils de Dieu, et au jour de la résurrection quant à la puissance de remettre les péchés », ces deux puissances furent suspendues « jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'onction invisible et parfaite au jour de la Pentecôte » (pensée 511).

manifestée « par des signes visibles » qu' « au jour de son baptême et par cette plénitude qui parut en ce temps que Jésus-Christ parlait en cet endroit¹ ».

Chapitre 2 : La vocation et les vocations.

Si Saint-Cyran établit clairement la supériorité de la vocation au sacerdoce et à la vie religieuse sur toutes les autres vocations, il reconnaît donc aussi, bien sûr, qu'il existe d'autres voies pour être sauvé, même si finalement elles se révèlent toutes plus périlleuses et moins assurées de conduire à bon port. Il ne dit pas « que demeurant dans le monde on ne se puisse sauver », puisqu'il n'est rien d' « impossible à Dieu, comme il dit lui-même dans l'Évangile », que ce soit « dans le mariage, dans les grandes conditions et dans les richesses ». Mais il précise bien « qu'outre les difficultés et les divers empêchements qui se rencontrent, c'est une chose rare, comme on le conclut assez des paroles de Jésus-Christ ». En effet, « on n'y trouve jamais, tandis qu'on vit ici, une si grande assurance de son salut parce qu'on y marche vers Dieu dans une voie plus large », d'abord, et qu'ensuite « on y mène une vie commune à plusieurs et qu'on n'y peut pas appuyer si bien une confiance intérieure sur ces deux marques visibles et sensibles de la voie étroite et du petit nombre », qui sont les deux signes principaux que le Christ a fait « marquer en son Évangile pour la consolation de ceux qui se sont retirés du monde et qui ont embrassé sa croix », c'est-à-dire la « même vie qu'il a menée en ce monde avec douze apôtres et quelques disciples, dans l'exercice continu de la pénitence, qui est ce qui forme la voie étroite dont je vous parle² ». Ainsi, « nul ne [...] peut [se] sauver dans le monde s'il n'entre en la pratique de la vie que Jésus-Christ a menée » : il convient de demeurer « humble dans les honneurs [...] pauvre dans les richesses [...] tempérant dans les plaisirs [...] et chaste dans le mariage ». Et de conclure sur une question rhétorique et quelque peu amère : « Quel moyen d'allier ensemble des choses qui sont si contraires ? C'est aussi d'où vient la grande difficulté de se sauver dans le monde, et dans cette variété de conditions et de professions qui s'y rencontrent³ ».

¹ Pensée 421. Le Christ n'est « fait prêtre » que par « le Père seul » et cela au jour de la résurrection, puisque l'Apôtre souligne bien que le ressuscité « ne s'est pas glorifié de lui-même, c'est-à-dire ressuscité, pour se faire prêtre lui-même », mais il « attribue au Père seul la résurrection, afin qu'il pût dire que le Père seul l'avait fait prêtre » (pensée 516).

² Lettre 130 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640], fin du chapitre 18.

³ Lettre 130 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640], chapitre 2. Sur la nécessité impérieuse de se retirer du monde au moins par la volonté, même lorsqu'on est marié, voir la lettre 188 - À Gaston des Playes - Janvier 164, chapitre 3 : « Car c'est se tromper de croire qu'une âme qui a été blessée à mort depuis le baptême se puisse guérir dans le monde sans de grandes peines et de grands efforts. Ce qui est souvent plus véritable de celles qui ont la liberté de s'en retirer, et que l'engagement au mariage et aux autres chaînes du siècle n'empêche

Nous retrouvons bien dans ces lignes la conviction la plus profonde de Saint-Cyran, qu'il ne cesse de répéter à tous, sans qu'il soit utile de multiplier ici les exemples : le monde est l'ennemi du chrétien ; s'il veut se sauver, il doit embrasser la vie que le Christ a menée ; cela est particulièrement difficile, sinon impossible, dans les diverses conditions temporelles ; il convient donc se retirer dans la solitude, celle d'un monastère pour les religieux, celle de sa cellule intérieure pour le prêtre en rompant tous les engagements qui ne sont pas d'absolue nécessité ou voulus par Dieu, et notamment les conversations et les sorties inutiles¹.

Ainsi sa vision du mariage demeure-t-elle toute spirituelle, et il ne reconnaît guères que quelques couples exceptionnels. Le mariage d'Abraham, par exemple, « a été la figure de celui de saint Joseph avec la Vierge et de celui de Jésus-Christ avec l'Église ». Ce qui a été « propre au seul mariage d'Adam et d'Ève dans leur innocence » a franchi un bond de plusieurs siècles pour être « communiqué par un privilège spécial après leur chute au seul mariage d'Abraham et de Sara ». C'est parce que « la terre promise où il a vécu en ce monde ne lui a été qu'un miroir des merveilles du Ciel », tout « comme celle du Paradis l'était à Adam », que son mariage a été « si spirituel, que les Pères lui donnent les mêmes éloges qu'à la virginité ». De la même manière, Dieu a « interposé le mariage de la Vierge comme le plus parfait entre » celui d'Abraham et celui des vierges chrétiennes qui épousent Jésus-Christ ».

Et comme celui de la Vierge ayant été unique dans l'Église pour son excellence et le premier de l'Église, il l'a voulu figurer durant tout le cours de l'Église dans celui des vierges religieuses. Ainsi pour montrer la sainteté d'Abraham et de son mariage, il l'a voulu aussi représenter en plusieurs saints mariages qu'il a rendus spirituels, et dans lesquels il a fait reluire la sainteté comme dans le sien dans tous les temps du christianisme.

La pensée de Saint-Cyran n'avance pas en suivant une logique rectiligne : il procède par bonds successifs et passe d'un registre à l'autre sans crier gare, rendant son raisonnement quelquefois difficile à suivre. Le cœur de son argumentation se laisse cependant clairement

point d'exécuter cette volonté qu'il faut toujours avoir dans le mariage même et dans les autres lieux du monde, si on veut conserver en sûreté jusqu'à la fin de sa vie l'Esprit de Dieu qu'on a recouvré, lequel ne se peut conserver qu'en l'augmentant à toute heure par un continuel exercice de piété, ni presque s'augmenter qu'en se tenant éloigné du monde en quelque manière ». Voir aussi le chapitre 9 de la même lettre : « Il faut ici vous représenter, pour vous être fidèle et à Dieu, que si l'inspiration que vous avez reçue de lui et cette volonté qu'il vous a donnée de renouveler votre vie vous avait rencontré dans le mariage, vous auriez raison d'espérer qu'en faisant ce qu'on vous ordonnerait, vous pourriez recevoir les grâces nécessaires pour y vivre en chrétien et en homme de bien. Mais puisque Dieu vous trouve libre et dégagé du mariage, qui est un des grands empêchements de la bonne vie pour les pénitents, vous êtes obligé de vous humilier davantage pour obtenir la grâce de bien vivre et pour passer à la pratique de plusieurs moyens de votre salut qui sont interdits aux personnes mariées, auxquelles pour cette raison le salut est plus difficile qu'aux autres qui vivent dans une vie plus libre où l'on rencontre moins d'obstacles, moins d'allèchements et moins d'objets visibles, qui souillent l'âme par la seule vue ». « Ayant été délivré du mariage » il a « été garanti comme d'un écueil » et même « il n'y a point de fin plus excellente dans l'ordre le plus excellent qui est celui de la grâce, que le salut et la conversion d'une âme. Et quand Dieu y conduit quelqu'un par la rupture d'un mariage, l'empêchement qu'il apporte à cet effet pour en produire un autre plus avantageux donne sujet de reconnaître qu'il le veut sauver en une manière excellente et singulière, et différente de celle selon laquelle on ne se sauve que rarement et avec mille difficultés dans le mariage et dans le monde » (chapitre 12). Dans sa version idéalisée et rêvée des premiers siècles, Saint-Cyran décrit un monde où, pendant « les trois premiers siècles [...] il n'y avait point d'autres maisons religieuses que celles des vrais chrétiens, dont les familles étaient comme des monastères, et où ceux qui vivaient dans le mariage menaient une vie de religieux » (lettre 230 – [À la sœur de M. David ?] – [Mais ? 1641]).

¹ J'ai développé cette question dans mon article : « Sacerdoce et solitude selon Saint-Cyran », dans *Chroniques de Port-Royal* 51 (2002) (« La solitude et les Solitaires ». Actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal à Port-Royal des Champs les 21 et 22 septembre 2001), Paris, diffusion Vrin, p. 85-119.

appréhender : Abraham, qu'il propose « comme la première et la plus parfaite image de ceux qui, par l'inspiration de sa grâce, quittent le monde pour aller servir Dieu dans quelque maison solitaire et séparée de toutes les personnes mondaines », était marié par nécessité, sinon, comme aurait-il pu obtenir Isaac, l'enfant de la promesse ? Mais, comme pour le mariage de la Vierge avec saint Joseph, le cœur de son attitude était l'humilité, qui a fait « que ses richesses n'ont pas empêché sa pauvreté, ni sa domination sa charité, ni son mariage sa chasteté, ni toutes les autres qualités qui semblent en apparence contraires à la vie religieuse », si bien qu'il a « été le premier, le plus parfait, et le père de tous les religieux ».

C'est pourquoi je vous dis hardiment que vous proposant ce grand patriarche pour modèle de la vie religieuse, à laquelle vous aspirez, je vous propose un homme qui a été plus dans la continence que dans le mariage, un homme pauvre plutôt qu'un homme riche, et un homme humble et obéissant plutôt qu'un homme dans la domination et dans l'autorité¹.

À Mme de la Grange du Roi, qu'il vient consoler de la mort de son fils, il rappelle « ce que dit un grand saint, que ce ne sont ni les mariages qui font naître les enfants », non plus que « les maladies et les mauvaises rencontres [...] qui les font mourir », mais bien « la seule volonté de Dieu, en la vue et en l'accomplissement de laquelle consiste toute la véritable piété.

Car c'est par elle, Madame, que l'on détruit l'amour-propre et la propre volonté, dont les hommes n'ont point d'objet plus proche qu'eux-mêmes et leurs enfants, qui encore ne seraient pas l'un des objets de cet amour-propre, si en les aimant ils ne s'aimaient eux-mêmes, comme étant une partie d'eux. De sorte qu'en pensant ne pleurer que leurs enfants, il se trouve qu'en effet ils se pleurent eux-mêmes, sans se soucier de la gloire qu'ils ont acquise en ce monde, ni de celle dont ils jouissent en l'autre. Or Dieu, qui nous conduit par un certain ordre et par une suite de moyens à la félicité du Ciel, a établi en chaque condition un moyen principal pour y parvenir, comme dans le mariage, l'éducation des enfants, selon l'Apôtre ; et dans la guerre, à un homme de la condition de Monsieur votre fils, le bonheur de combattre et de mourir pour le service de son prince et de sa patrie. Car si une personne de sa naissance n'était disposée dans une occasion si périlleuse et qui touche même souvent les plus insensibles à se préparer pour bien mourir selon Dieu, elle n'aurait pas sujet de l'espérer en nulle autre rencontre de sa vie. Ainsi qu'une mère qui ne ménage pas bien pour son salut l'éducation de ses enfants, n'a pas grand sujet de s'attendre, pour l'acquérir, aux moyens beaucoup inférieurs à celui dans lequel comme dans le principal l'Apôtre a renfermé tous les autres².

¹ Lettre 132 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640].

² Lettre 146 - À Mme de la Grange le Roi – 20 juillet 1640. Voir aussi la lettre 600 – À Jean-Jacques de Barillon – [Avant avril] 1643 : « Mais une de ses principales occupations sera de veiller sur ces enfants, afin qu'ils soient élevés dans la crainte de Dieu et dans une vie vraiment chrétienne. Ce qui est très difficile en ce temps, si on n'y prend garde de près, parce que ce qu'on demande d'eux avec plus de soin, comme l'intelligence des langues et des sciences, et la civilité extérieure, est fort éloigné de ce que Dieu demande. Car le principal dessein de Dieu est, que comme ils sont devenus ses enfants par le baptême, ils soient nourris et élevés, non en enfants du monde, c'est-à-dire en roturiers au jugement du Ciel, mais en enfants de Dieu et en vrais princes de son sang. Cependant les pères agissent d'ordinaire au rebours. Car après les avoir non seulement engendrés par la première naissance, mais aussi régénérés par la seconde, selon la fin du mariage chrétien, ils négligent de leur donner l'éducation qui est due à cette seconde naissance, et ne pensent qu'à leur donner celle qui appartient à la première. Ils les nourrissent soigneusement comme enfants d'Adam, et les abandonnent comme enfants de Jésus-Christ, ce qui est la source des désordres et des malheurs des familles et des républiques, et l'un des plus grands crimes que les pères sauraient commettre devant Dieu. Car ils deviennent parricides de leurs enfants, étouffant en eux la vie divine qu'ils leur ont procurée par le baptême et par le sang de Jésus-Christ » ; lettre 636 – À Louise de Sainte-Madeleine Le Camus de Bulloyer – [1639-1642] : « La jeunesse et la profession des armes sont deux conditions très périlleuses pour l'âme en ce temps. Mais lorsque Dieu ente dans deux sa grâce, elles sont victorieuses de la corruption du monde. Et s'il garantit un jeune homme des duels et qu'il lui fasse perdre tout son sang dans la guerre, et qu'aparavant il le prépare, je ne crois pas qu'il le puisse mieux traiter, où je ne vois que des dangers dans toutes les professions. C'est ce qui me fait estimer davantage le bonheur des filles que Dieu a retirées de bonne heure et avant le mariage. Car je ne vois pas où elles pourront vivre ailleurs sans dix mille maux, que dans une retraite. L'affection que l'on porte à un mari, à un frère, et à un ami, ne sert qu'à donner de l'affliction, parce que de toutes parts on voit sourdre les maux ».

Puisque Anne de Boulogne de Saint-Ange ne peut « être du nombre de celles de [son] sexe qui sont vierges devant Dieu », qu'elle soit « au moins de celles qui ont sanctifié les enfants qu'ils ont engendrés, après s'être sanctifiées elles-mêmes dans le mariage ». En effet, concède-t-il, « la religion chrétienne est si grande et si féconde en grâce, qu'on y peut devenir saint dans le plus bas des métiers ». Les gens mariés, pour leur part, et « qui ont fait dessein de vivre vertueusement dans le mariage », selon l'avis qu'il donne, « peuvent devenir aussi saints que plusieurs vierges dans leur virginité », puisque « le mariage a de grands privilèges dans l'Église ». Seules « la corruption du siècle et la mauvaise discipline des chrétiens [...] les prive de la grâce que Jésus-Christ y a annexées en faveur de son Incarnation et de son Église, dont le moindre mariage des chrétiens est le double sacrement et la double image¹ ». Écrivant plus tard une autre lettre à la même correspondante, en même temps qu'il écrit également à son époux, il craint de « diviser l'unité même », puisque « le Fils de Dieu, qui a dit de tout mariage que c'est une chair, dit de celui qui est entre deux personnes qui sont à Dieu, que c'est un esprit² ».

Saint-Cyran reprend d'une main ce qu'il donne libéralement de l'autre, en une espèce de valse hésitation incessante : certes, le mariage est un sacrement institué par le Christ³, et donc il ne saurait être mauvais, si du moins il est vécu par deux chrétiens dans un esprit de foi, mais en même temps c'est un état de vie périlleux et moins bien assuré que celui de ceux qui se retirent du monde pour préserver l'innocence de leur baptême⁴.

¹ Lettre 233 – À Anne de Boulogne de Saint-Ange – 10 juin 1641.

² Lettre 244 – À Anne de Boulogne de Saint-Ange – [Juin 1641].

³ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 16 : « Il y a peu de chrétiens, s'ils se gouvernaient bien depuis l'usage de leur raison et que Dieu ne les transférât pas de bonne heure au mariage, qui est la pépinière de l'Église, que l'on ne vît être touchés du désir de devenir prêtres, si quelqu'autres qualités nécessaires, entre lesquelles est le bon sens, ne leur manquaient, comme il manque quelquefois à des âmes innocentes et trop simples ». Voir aussi la lettre 504 – À François le Charron de Saint-Ange – 19 juin 1642 : « Car comme vous dites dans vos lettres, il semble qu'il vous a persuadé lui-même par sa vérité, et qu'il veut que votre conversion ne soit pas en apparence, mais selon ses Écritures et les véritables règles et pratiques de son Église catholique, qui condamne *les fausses pénitences* par la voix de ses conciles. Ce que j'admire davantage, c'est qu'il l'a fait par l'entremise de celle qu'il vous a donnée, vérifiant en vous ce qu'il a dit en son Écriture de la femme fidèle à l'égard du mari qui est infidèle par un manquement de foi ou de charité. Car au commencement de l'Église, on ne faisait état que de la foi qui était vive et ardente et accompagnée de charité. Et puisqu'il se trouve que les moyens dont Dieu s'est servi pour vous toucher le cœur se rapportent à elle, il faut reconnaître que Dieu l'a fait, et que le sacrement de votre mariage produit aujourd'hui cet effet extraordinaire de bénédiction en l'une des parties par l'entremise de l'autre ».

⁴ Voir par exemple la lettre 264 – À Nicolas Ier Vitart et à sa femme – [Entre août 1639 et le 11 août 1641] : « Ne vous amusez point, je vous prie, à autre chose, si vous voulez que vos enfants ne manquent de rien, qu'à leur donner bon exemple, et à les animer par votre travail à aimer la vie pénitente. Il n'y a point de pénitence qui égale celle du travail volontaire et journalier conforme à une vie chrétienne. Je me suis imaginé que Dieu vous a choisis pour faire connaître non seulement à vos enfants, mais à tous les autres mariés de la campagne, qu'il n'y a point de si grand empêchement dans le mariage comme on le croit, si on y veut vivre sans avarice dans un travail modéré dont les fruits soient tous à Dieu. C'est en quoi j'estime beaucoup votre occupation, et j'y honore vos personnes, parce que vous ne travaillez ni pour vous ni pour vos enfants, mais pour Dieu seul qui en recueillera les fruits » ; la lettre 359 – À une damoiselle – 20 janvier 1642 : « Dieu vous a prévenue de sa grâce en vous donnant aversion pour le monde, et vous détournant d'entrer dans le joug si rude du mariage, duquel je sais tant de choses par les diverses expériences de tant de personnes, que si j'avais cent mille âmes que j'aimasse comme la vôtre, je leur désirerais toujours, à l'imitation de saint Paul, de ne les voir jamais engagées, et ferais tout mon possible pour les empêcher d'y entrer, si je les voyais disposées, comme vous, à écouter un conseil si salutaire. Il n'y a rien qui me touche plus que ce que je vois arriver tous les jours dans les familles qui paraissent les mieux réglées, et quand il n'y

Nous sommes « tous sortis d'Adam, nous sommes tous comme d'une même race et d'une même famille » sans que rien ne « nous diversifie en naissant au monde, puisque nous y naissons dans une même nudité ». Mais nous sommes aussi « sortis de Jésus-Christ et de la semence incorruptible de sa grâce », ce pourquoi « nous sommes tous partie de son corps, et mutuellement la chair, non plus humaine, mais divine les uns des autres ». Mais « voyant » ce qu'il voit « arriver à tous moments de funeste et d'affligeant le cœur qui a tant soit peu de charité chrétienne pour le prochain » le directeur de Port-Royal doute « si, selon les règles de la religion chrétienne, nous pouvons jamais rire, ou cesser jamais de pleurer ». N'est-ce pas ce que Christ nous a-t-il pas appris « par son exemple », lui qui n'a « jamais ri extérieurement » mais qui, au contraire, a toujours pleuré et gémi, pâti et compati intérieurement ».

Il faut dire de ce que l'infirmité de la nature nous fait faire au-delà de cette règle, ce que l'Apôtre dit des mouvements déréglés des personnes mariées hors les fins du mariage, qu'ils méritent d'être pardonnés à cause du sacrement de mariage. Mais comme ce pardon qui leur est octroyé fait voir qu'il y a de la faute, aussi nous apprend-il que si Dieu pardonne facilement à notre infirmité les douleurs que nous avons pour les maux de nos parents, plus que pour ceux des autres, il nous fait connaître par son pardon que nous ne les saurions avoir sans l'offenser, et sans commettre quelque faute¹.

Faisant donc de nécessité vertu, Saint-Cyran appelle chacun de ses correspondants à rapporter sa condition, ou son état de vie, à sa fin principale qui est le service de Dieu seul. Mais s'il reconnaît bien qu'en « chaque condition de vie » Dieu permet à celui qui l'embrasse d'être sauvé s'il y vit selon sa volonté et sa grâce, il réserve principalement le nom de vocation à ce qu'il considère et décrit comme les conditions les plus hautes que puisse atteindre l'homme sur terre, la vocation à la vie religieuse, et surtout la vocation au sacerdoce², qui rend l'homme supérieur aux anges.

Encore faut-il, pour l'un et l'autre état de vie, une vocation authentique de Dieu à y entrer, au risque de s'y damner, comme il l'écrit, un peu rudement, à M. David, au sujet de sa

aurait que la manière dont ils nourrissent leurs enfants et les peines horribles dont plusieurs m'ont témoigné que Dieu les afflige, je ne saurais presque conseiller à personne d'y penser » ; lettre 406 – À Antoine Singlin – 3 mars 1642 : « C'est pourquoi Jésus-Christ a ajouté les conseils de l'Évangile aux commandements, pour rendre le salut plus facile aux hommes. Mais ceux qui ne se servent pas bien de ces conseils, qui sont les moyens les plus propres pour se sauver, se perdent dans les religions les plus saintes, et au contraire, ceux qui ménagent bien dans le mariage les moyens de leur salut s'y sauvent et y deviennent quelquefois de grands saints » ; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 6 : « Les chrétiens ont abusé dès le commencement de l'Église des richesses et des plaisirs du monde, dont Dieu leur avait permis l'usage à cause de l'inclination naturelle qui les y portait, et la seule condition que Dieu y avait ajoutée, qui était d'en user seulement pour lui et pour sa gloire, semble avoir tellement irrité la concupiscence de plusieurs au lieu de la retenir, qu'ils offensent plus Dieu par l'abus du mariage et par le mauvais usage qu'ils font de leurs biens, que ne font beaucoup d'autres nations à qui Dieu n'a pas donné la lumière du christianisme » ; lettre 457 – À Emmanuelle de La Guette de Chazé – 14 mai 1642 : « De la façon que je connais le monde et les peines qu'il y a dans le mariage, si j'avais de grandes richesses et que j'eusse beaucoup d'enfants, je ferais tous mes efforts dès leur jeune âge pour les empêcher de se marier, et les ferais tous religieux, comme j'ai témoigné en ma nièce, qui était la seule que j'avais ici, bien qu'elle fût bien riche. Toute la parole favorable que l'Apôtre dit à ceux et à celles qui se marient, est qu'ils ne pèchent pas de le faire. Mais il y ajoute aussitôt qu'ils auront dix mille maux et tribulations, dont le moindre est celui de l'accouchement qui a été cause de la mort de cette jeune dame ».

¹ Lettre 161 – À Antoine Le Maistre – [29 septembre 1640].

² La pensée 431 livre une pensée énigmatique de Saint-Cyran : « Saint Charles se fit prêtre pour éviter le mariage, et moi au contraire pour éviter la prêtrise, je fais qu'on se marie ».

sœur, qui occasionne des difficultés à la communauté dans laquelle elle rêve de faire profession :

Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent c'est de travailler à procurer à votre sœur la grâce de Dieu par prières, par exhortations, par tolérances, par assistances en ses maladies, par lettre, dont j'en ai écrit trois ou quatre, par l'exclusion de ceux qui la venaient troubler, et par toutes autres sortes de bonnes voies que la charité prescrit à ceux qui en font profession. Je n'ai pu trouver étrange que la seule opinion qu'elle a eu d'être parfaite ait empêché jusqu'à présent l'effet de tant de saints moyens dont on a usé pour lui guérir l'esprit, puisque je vois par votre lettre que vous avez encore une plus grande opinion de sa vertu qu'elle n'en avait elle-même. Quoique la sienne fût assez grande, vous n'avez fait que vous rendre à elle pour augmenter l'empêchement de la grâce de sa vocation. Et quand tout ce que vous dites d'elle serait vrai, dont toutefois vous ne pouvez pas être le juge, il ne s'ensuivrait pas qu'elle n'eût besoin d'une vocation particulière de Dieu pour être religieuse, et surtout dans une maison si réformée et pour les âmes et pour les corps, puisqu'elle-même a confessé souvent qu'elle ne croyait pas y trouver l'austérité qu'elle y a trouvée. Il y a plusieurs filles dans le monde, honnêtes et vertueuses, et capables de devenir saintes dans le mariage, qui ne sont nullement propres pour être religieuses. La religion bien réformée est un monde nouveau aussi différent de l'autre que l'Amérique l'est de la France. Le langage, la nourriture et toutes les règles de la police y sont tout autres, et pour le jour et pour la nuit, que celles du commun des hommes. C'est s'opposer à l'opinion de tous les hommes laïques, clercs et religieux que de s'imaginer qu'une fille, pour avoir paru vertueuse dans le monde, soit propre pour vivre comme il faut dans une maison austère. Vous ne savez ce que c'est que d'engager une fille à la profession sans y être appelée de Dieu. C'est proprement la vouloir damner. Et de s'imaginer que toutes celles qui y entrent aient la vocation, c'est vouloir rendre la grâce de la religion commune à ceux du monde et aux vraies religieuses, et commettre la même faute que font ceux qui la rendent commune aux païens et aux chrétiens. Tel se sauverait dans le monde avec la grâce commune, qui se damne dans la religion pour s'y être engagé légèrement et sans avoir obtenu de Dieu la grâce particulière qui lui est propre. Car l'Apôtre dit clairement que tous ne l'ont pas, et Jésus-Christ l'a dit avant lui dans l'Évangile. La religion est un paradis pour ceux qui l'ont reçue, et un enfer pour ceux qui s'y sont engagés sans l'avoir¹.

Ce qu'il écrit là de la vocation à la vie religieuse, vaut pour la vocation au sacerdoce : d'où l'importance de prendre les moyens d'en vérifier la réalité et la consistance, importance d'autant plus grande que la mission exemplaire des religieux comme des prêtres est plus relevée, puisque le Christ, ayant « prévu le grand relâchement des chrétiens » a voulu « qu'il y en eût toujours une partie qui parût exempte de cette corruption », composant, « par une vocation et une puissance singulière de la grâce » dans l'Église un corps particulier de clercs et de religieux » qui, par sa séparation « des autres corps » ainsi que « la pureté la sainteté de sa vie », marquerait ce que le commun des chrétiens a « de défectueux ou de moins parfait », puisque eux « vivraient dans le mépris et l'éloignement du mariage, des richesses, des honneurs, et de toutes les affaires et communications séculières ». Ainsi, tandis que « les autres parties de l'Église s'affaiblissent et diminuent notablement », sa volonté est « que ces deux corps [de clercs et de religieux] » subsistent toujours, et « particulièrement celui des clercs, que la promesse qu'il a faite à son Église de ne la laisser jamais périr, regarde principalement ». Pour cette raison, afin que pour qu' « en eux, comme en ceux en qui devait subsister principalement son Église », il a « voulu faire reluire » en eux « la vie parfaite que Jésus-Christ avait commencée parmi les hommes ». À cette fin, « il a commandé qu'on choisît et qu'on séparât les clercs de la grande multitude des chrétiens, comme il avait choisi et séparé les chrétiens de la grande multitude des païens.

¹ Lettre 390 – À M. David – [11] février 1642.

Quand cette grande ressemblance qu'il doit avoir par la raison naturelle et divine avec Jésus-Christ, non seulement en qualité de membre de son Corps, mais aussi de chef visible en quelque façon du même Corps par la participation du même esprit et de la même puissance, ne donnerait pas sujet de croire qu'il est obligé de lui être conforme aux conditions principales de sa vie, et presque autant en sa pauvreté qu'en sa chasteté, et au mépris des affaires et des charges du monde, on le pourrait tirer en quelque sorte du langage des chrétiens, qui reconnaissent que l'état du sacerdoce est un état de perfection et le premier de tous les états de l'Église¹.

Si « on ne peut faire une bonne œuvre que par une élection et vocation particulière de Dieu » qui « fait faire chaque bonne œuvre à chaque l' élu », à plus forte raison « l' élu » a-t-il besoin d'une « vocation particulière [...] pour le faire entrer par un plein et parfait mouvement de son cœur dans une charge si sainte comme est le sacerdoce », puisque le sacerdoce « l'oblige faire tant d'œuvres saintes et particulières pour chacune desquelles il a besoin d'une élection de grâce et de vocation particulière de Dieu² ».

Il faut « une véritable vocation de Dieu » pour entrer « dans l'Église par le baptême » lorsqu'on est « en âge de raison ». Celui qui le reçoit « sans avoir les véritables dispositions » n'y entre pas, tel « Simon Magus ». La même exigence vaut pour entrer « dans le sacerdoce ». De la même manière que « le premier n'a pas droit aux grâces qui sont propres aux chrétiens et non communes aux païens, le second » non plus n'a pas droit « aux grâces qui se propres aux prêtres et non communes aux autres chrétiens³ ».

Comme « il faut juger de la vraie pénitence intérieure [...] par les effets et les fruits extérieurs », il faut appliquer les mêmes critères à « la vraie vocation intérieure », puisqu'il « n'y a que le Saint-Esprit qui puisse juger » à la fois « de la vraie contrition et de la vraie vocation » puisqu'elle demeure « dans le cœur formée par le même Esprit-Saint⁴ ».

Mais dans le même temps, ces bonnes œuvres peuvent se révéler un signe équivoque : « Plus un homme fait bien dans sa charge de prêtre et de pasteur, plus » aussi « il est obligé

¹ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 - mars 1642], chapitre 6. Voir aussi la fin du chapitre 16 : « Puisque la grâce commune des chrétiens est si puissante qu'elle suffit pour sanctifier tout chrétien dans son métier, quelque petit et bas qu'il puisse être, soit qu'il l'exerce dans le mariage ou dans le célibat, dans la captivité ou dans la liberté, dans la pauvreté ou dans les commodités de la vie, dans la maladie ou dans la santé, il ne faut pas trouver étranger que la grâce du sacerdoce, qui est si éminente et rehaussée par-dessus la grâce commune des chrétiens, mène à la sainteté celui qui l'a reçue et qui en a bien usé durant sa vie. Affirmation voisine dans la lettre 430 – À Jean Guillebert - [Fin 1641 - mars 1642], chapitre 11 vers la fin : « Il y a d'autres effets merveilleux mais rares de la vocation et opération secrète de la grâce comme de la sainteté des rois vivant dans les cours, des hommes et femmes vivants dans le mariage, des soldats vivants dans la guerre et des riches vivants dans la possession de leurs richesses, qu'il ne faut pas tirer en conséquence pour les imiter » ; lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642] (« Il ne faut pas pour cela s'imaginer que je favorise tant soit peu les pélagiens, qui eussent été plus supportables s'ils n'eussent dit que des prêtres seulement, qu'il fallait qu'ils n'eussent aucuns biens propres. Mais l'ayant dit de tous les chrétiens, ils se sont rendus auteurs d'une erreur et d'une hérésie, parce que Jésus-Christ ayant enfermé dans sa religion toutes les conditions et toutes les professions du monde, et ayant laissé les hommes après leur conversion dans l'état séculier et dans le mariage, il était impossible qu'ils renonçassent actuellement à tous leurs biens, et il fallait qu'il leur en laissât la possession, quoiqu'il ait fait voir dans le premier établissement de son Église que ceux qui les quitteraient pour l'amour de lui lui seraient de beaucoup plus agréables, obligeant ainsi tout le monde à les posséder pour le moins sans attache et sans cupidité, et pour les seuls usages nécessaires de la vie ».

² Pensée 384.

³ Pensée 489. Voir aussi la pensée 490 : « Dieu traite ces baptisés comme des païens » et peut-être traite-t-il « ces prêtres mal entrés et mal appelés comme le commun des chrétiens ».

⁴ Pensée 338. Dans la pensée 13, Saint-Cyran écrit que même « ceux qui sont de la tribu de l'antéchrist, qui est celle de Dan, peuvent [...] faire tout ce qui est de l'extérieur de l'Église et contribuer à toutes les œuvres qui ornent et qui honorent le Seigneur devant les hommes, aussi bien que ceux qui sont vraiment de la tribu de Jésus-Christ, qui est celle de Juda ».

d'examiner et de considérer sa première vocation » et s'examine « depuis son baptême ». Ou encore, « la facilité » qu'a « le prêtre prédicateur » pour « s'exprimer bien dans une chaire n'est » rien d'autre « qu'une bonne condition et qualité extérieure » et d'ailleurs, « peut-être [...] pas la principale entre les extérieures » Même s'il avait « toutes les » qualités « extérieures et intérieures », il lui faudrait non seulement « une vocation toute particulière de Dieu pour être prêtre », mais encore « une autre, pour être bon prédicateur », particulièrement « en ce temps¹ ». C'est pourquoi, « en ce temps on oblige ceux qui vont en certains lieux se préparer à prendre les Ordres » à « faire des confessions générales » dans lesquelles se « découvre le fond du cœur de l'homme » ainsi que « la vie qu'il a menée depuis le baptême² ».

Ailleurs encore, appelant à son secours l'autorité de Cicéron, il établit un parallèle entre les « fonctions naturelles et civiles » pour lesquelles « il faut avoir une vocation naturelle » et sans laquelle « on ne fait rien de bien », de même il faut « une vocation surnaturelle pour les fonctions surnaturelles ». Et pourtant, constate-t-il amèrement, « on n'a pas honte d'entrer dans les spirituelles et surnaturelles sans la vocation nécessaire ». Les catholiques imitent en cela les « hérétiques », qui vont de la même manière « à la pénitence et à la vocation aux charges³ ».

On le constate, la vocation au sacerdoce ne se conçoit pas hors d'une véritable économie qui, de la vocation éternelle et universelle au salut descend, par une véritable chaîne de vocations particulières, jusqu'à elle :

On n'entre dans le Ciel que par la prédestination éternelle, qui vient de l'amour de Dieu, et qui est cause de la vocation des élus. On n'entre dans l'Église de la terre que par les dons gratuits de la foi et du baptême, qui forment la vocation temporelle. C'est pourquoi les chrétiens sont nommés *vocati*, c'est-à-dire *appelés*, et l'Église même *vocation*. À plus forte raison on ne doit entrer dans le clergé, qui est la partie éminente de l'Église où logent les ministres, que par une vocation particulière de Dieu⁴.

¹ Pensée 550. Ailleurs, Saint-Cyran précise que la qualité « qu'il n'y a rien de si facile à un homme que de discerner en son âme s'il a été appelé de Dieu à être prêtre et pasteur », c'est s'il « se trouve parfaitement disposé de mourir pour la moindre de ses brebis et pour la moindre vérité que ce soit » (pensée 552). Voir aussi la pensée 553, qui évoquant « le dernier sermon que Jésus-Christ fit à tous les pasteurs dans l'Évangile, parlant à saint Pierre », dans lequel il indique « clairement [...] qu'on ne saurait avoir le moins disposition de mourir pour la moindre vérité et pour la moindre de ses brebis, si on n'a une triple dilection dans l'âme ». Et de conclure, dans la pensée 554 : « Si un homme sent en soi cet amour de mourir pour la moindre de ses brebis, cette disposition suffit pour être prêtre. Au contraire, on peut dire que quand on ne l'a pas, toutes les autres ne lui servent de rien, n'étant pas suffisantes ». Ne lisons-nous pas là, implicitement, une justification de la vérité de la vocation de Claude Bernard ? Voir enfin la pensée 68 : « Il faut avoir une vocation particulière de Dieu [...] pour le sacerdoce, puisqu'une des conditions essentielles d'un pasteur et d'un prêtre est d'être toujours prêt de souffrir la mort pour la moindre de ses brebis en temps de paix et de guerre ».

² Pensée 313.

³ Pensée 316. Il y ajoute l'analogie entre les paroles creuses et les remèdes authentiques : « Un médecin qui voudrait guérir les plaies du corps avec des paroles serait tenu pour un enchanteur, et Isaïe appelle les pharisiens : enchanteurs ».

⁴ Considération pour le IV^e dimanche après les Rois, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 267. Voir aussi la pensée 547 : « L'élection extérieure au sacerdoce, la vocation extérieure à la cléricature et la pénitence sont trois choses qu'il faudrait régler pour réformer les mœurs de l'Église. Les deux premières semblent dépendre de la première, comme toutes les trois semblent dépendre du rétablissement de la véritable doctrine de la grâce dans les écoles, dans les chaires, et dans les cœurs des fidèles ».

Encore faut-il qu'il y soit bien entré. Pour cela, « il n'y a rien » qu'un prêtre « doive plus examiner en sa vie que le commencement et l'introduction, non seulement de sa prêtrise et de sa charge pastorale » mais encore « de toutes ses bonnes œuvres ». En effet, elles « sont indépendantes les unes des autres » et « il faut pour chacune un engagement particulier et une grâce particulière de Dieu » sans lesquels il n'y donne pas « toute la bénédiction »¹. Il faut en cela suivre l'exemple du Christ, qui n'a pas considéré comme suffisant « que le Saint-Esprit soit descendu sur lui au baptême » ; il a fallu encore « que de nouveau le Saint-Esprit l'ait emporté, comme par un nouveau mouvement de grâce [...] au désert ». Autrement, il n'y « fût pas bien allé [...] quoiqu'il y fût allé pour y faire la même pénitence qu'il y fit² ».

Chapitre 3 : Appel de Dieu et appel de l'Église.

Si Saint-Cyran en était demeuré à ce que je viens de rappeler, il n'y aurait aucune raison de lui attribuer un rôle privilégié dans le développement de la théologie de la vocation : les autres auteurs spirituels dont j'ai évoqué la figure et les textes plus haut n'ont-ils pas tous développé les mêmes thèmes ? Tout au plus pourrait-on, au risque d'un contresens fondé sur un parti-pris résultant de siècles de méprises et de jugements idéologiques sur l'augustinisme de Port-Royal, lui reprocher de se montrer trop sévère et trop exigeant, bref, rigoriste, excessif et intransigeant, tirant des conséquences fausses de prémices erronées. La réalité des textes cependant est toute autre, et la figure qui en ressort du directeur de Port-Royal bien différente.

Comme aucun de ses prédécesseurs et de ses contemporains, il se livre à un authentique travail théologique de clarification de la notion de vocation. Il tente une distinction claire, appuyée sur l'Écriture et la Tradition, entre l'appel intime, intérieur, perçu dans le secret du cœur, à désirer le sacerdoce, et l'appel extérieur de l'Église. Après avoir établi la nécessité absolue de la vocation intérieure, que ce soit pour recevoir l'ordination, ou, étant déjà ordonné, pour accepter une charge ecclésiastique, il s'essaie à une véritable description de ses modalités, des moyens concrets de sa vérification, appuyés sur l'autorité de la Parole de Dieu, des Pères et des conciles, dont on pourra toujours discuter l'interprétation

¹ Pensée 211. Voir aussi la pensée 214, qui relie la bonté des « œuvres particulières » à « la grâce » que les prêtres « ont reçue à leur première vocation à la prêtrise et à la charge pastorale ». La pensée 385 signale la particulière difficulté de la prière à cet effet : nous devons « prier Dieu incessamment pour obtenir de lui cette grâce particulière qui nous est nécessaire pour faire chaque œuvre particulière » ; mais pour « chaque prière que nous faisons » il faut, « pour la faire comme il faut » une grâce particulière supplémentaire, puisque cette grâce que nous demandons dans la prière « ne peut être l'effet d'aucunes de nos prières, puisqu'elle prévient chaque prière ». La pensée 387 précise qu'« outre le commandement extérieur du supérieur pour faire une bonne œuvre, il faut une grâce et une vocation intérieure pour l'accomplir », dont « à plus forte raison faut-il une vocation pour le sacerdoce » duquel « procèdent toutes les grâces et les principes des bonnes œuvres ».

² Pensée 212.

qu'il en livre – j'en donne d'ailleurs des indices précis et développés dans l'annotation des *Pensées sur le sacerdoce* comme dans les pages qui vont suivre – ou l'écart existant entre l'enseignement qu'il prodigue et les contraintes matérielles qui l'obligèrent lui-même à l'adoucir lorsqu'il nommait des prêtres dans les cures dont il avait la charge comme abbé commendataire, il n'en reste pas moins qu'il fait œuvre de pionnier durable et profonde. Ses audaces même sur certains points révèlent un esprit profondément libre et en quête de liberté pour ses dirigés. Il nous faudra en effet revenir par exemple sur le rapport qu'il établit entre vocation intérieure et vocation ecclésiastique, subordonnant la seconde à la première, pour ne pas dire fondant la primauté de la première sur la deuxième.

1. Nécessité de la vocation intérieure.

D'entrée de jeu, les *Pensées* établissent la nécessité de la vocation intérieure, sans la séparer par ailleurs de la vocation extérieure, tout en l'en distinguant nettement : « La vocation intérieure est conjointe à l'élection extérieure, comme l'autre vocation et mission, qui, plus extérieure qu'intérieure, est conjointe à l'ordination »¹. La différence entre les deux est que « Dieu donne immédiatement l'une », tandis que « l'évêque donne l'autre² ». Cependant, il existe entre les deux une différence substantielle : la vocation intérieure « donne comme une espèce de droit, ou pour mieux dire, de confiance en la miséricorde de Dieu » de telle manière que le prêtre accomplit toujours » toutes les fonctions de son ministère « par le même esprit et la même grâce par laquelle il a reçu dévotieusement la sacrée ordination et le saint caractère » alors que la vocation extérieure ne lui donne que le « droit de » le « faire dans l'Église validement ». Cependant, même sans la vocation intérieure « le prêtre est vraiment prêtre » et il est « revêtu de la même puissance » que « celui qui est vraiment et intérieurement appelé de Dieu au sacerdoce³ ».

Pourtant, « celui qui est appelé » par l'Église, s'il « est un vrai pasteur devant les hommes », ne l'est sûrement « pas devant les anges » : dans le premier cas, « la vocation extérieure de l'Église » suffit bien, « mais la vocation intérieure de Dieu est nécessaire pour l'autre ». Or, « il faut l'une et l'autre pour en faire dignement selon Dieu les fonctions⁴ ».

¹ Pensée 116. On notera d'ailleurs avec intérêt l'hésitation entre deux mots – « vocation et mission » - pour désigner la vocation extérieure, qui rappelle ce que j'ai dit plus haut sur le sens primitif de la vocation conçue comme mission.

² Pensée 117.

³ Pensée 119.

⁴ Pensée 417.

Bien plus, le « prêtre qui entre dans l'Église sans être élu et appelé de Dieu fait une difformité en elle » au point de la rendre « monstrueuse de ce côté¹ ».

Il convient de souligner que, selon Saint-Cyran, ce qui vaut pour le prêtre vaut pour l'évêque également, puisqu'il « ne faut que transférer ce qu'on dit aux hérétiques » au sujet « de la nécessité de la mission extérieure des prêtres, aux prêtres et évêques catholiques ». Ainsi, « ce n'est pas assez qu'un évêque fasse le mieux du monde » une fois qu'il est entré dans sa charge, s'il n'y est entré par une véritable mission et vocation intérieure ». Pas plus que les bons fruits du ministère sacerdotal d'un prêtre sans vocation intérieure ne suffisent à le justifier, ainsi en va-t-il du bon gouvernement pastoral d'un évêque mal entré dans sa charge², et dont on pourrait dire que la responsabilité est terrible – adjectif cher à Saint-Cyran, appliqué ailleurs à la majesté de Dieu et à l'Eucharistie – puisque si les évêques « sont mal choisis », eux qui « sont les généraux dans l'Église », ils « égorgent un million d'âmes en peu de temps³ ».

Ce point est particulièrement important parce que c'est l'évêque qui choisit et ordonne les prêtres : comment saura-t-il choisir des prêtres selon la volonté de Dieu, si lui-même est entré dans sa charge sans vocation de Dieu ? Or, la difficulté est d'autant plus grande que « Dieu ne favorise pas toujours [...] de cette vocation les nominations et les élections que font les papes aux évêchés » alors qu'il « en favorise quelquefois celles des rois⁴ ». Cela fait voir clairement « qu'outre les vocations extérieurs des rois et des papes », même « les mieux faites du monde », il est toujours « besoin d'un mouvement intérieur de Dieu qui les fasse accepter, ce qu'on nomme une vocation intérieure ». Il s'est même trouvé « des hommes excellents en innocence qui n'ont pu se résoudre à prendre un évêché ». Bien plus, ils n'ont pas même prié Dieu ni consulté les hommes pour savoir si Dieu le voulait ». Pourquoi ? « Parce qu'ils sentaient en leur cœur une indisposition et même presque une incapacité aux grandes charges de l'Église⁵ ». La capacité ne suffit donc pas toujours : même si un homme nommé à un évêché « ne trouve rien de reprochable en lui, et qu'après avoir consulté sérieusement et sans autre intérêt que celui » de la gloire de Dieu, il ne peut « hardiment entrer dans la charge »

¹ Pensée 88.

² Pensée 258. Voir aussi sur le même sujet le long développement de la pensée 259 : « Ce n'est pas assez qu'un évêque ait parfaitement bien fait sa charge depuis qu'il est retiré dans son évêché, pour se prévaloir devant Dieu de toutes ses bonnes actions et œuvres ». Il y faut nécessairement « une mission et vocation intérieure aussi bien » qu'une « véritable mission extérieure de l'Église ». La pensée 308 livre un argument liturgique à cette affirmation : puisque « l'Office des évêques » reprend « par trois fois » la phrase que « le Père » dit à son Fils en l'élisant et consacrant », c'est que l'évêque « doit être nécessairement élu de Dieu, comme Jésus-Christ ».

³ Pensée 74. Saint-Cyran compare les évêques mal choisis aux « généraux à qui par faveur l'on commet une grande armée pour la gouverner ». Ils « ravissent par leur mauvais gouvernement » la « vie dans l'âme ». Sur le risque qu'ils encourent, voir la pensée 76 : « Si l'évêque et le prêtre » ne s' « acquittent pas de leurs charges [...] ah, combien de peines faut-ils qu'ils souffrent en l'autre » monde ?

⁴ Pensée 348.

⁵ Pensée 346.

que si Dieu « lui en donne le mouvement, et que tous ceux même à qui il s'adresse pour le conseiller l'y confirment¹ ». C'est pourquoi « celui qui est appelé par élection royale » doit « faire beaucoup davantage » que « celui qui est nommé par l'ordre canonique au sacerdoce » et « se bien considérer » encore plus intensément². Il doit y veiller d'autant plus attentivement qu'en tant qu'évêque qui « élit de la part de Dieu et de son Esprit » des hommes au sacerdoce et aux charges ecclésiastiques, il « représente le Père éternel élisant à sa gloire quelqu'un d'entre les hommes et non pas les autres³ ».

« Le vrai prêtre » est donc celui qui « reçoit la grâce de son sacerdoce par deux élections ». Jésus-Christ est la source des deux. Mais dans la première, « qui est l'extérieure » le Christ agit avec l'évêque. Tandis que « l'autre, qui est l'élection intérieure, est immédiatement » c'est-à-dire sans intermédiaire, « de Jésus-Christ » : « aucune créature ni puissance humaine » n'y a « aucune part⁴ ». Une telle élection « est toute cachée dans le cœur » si bien que « personne ne l'entend que celui qui la reçoit vraiment de Dieu⁵ ».

La nécessité d'une telle élection par le Christ lui-même découle de ce que « l'Église est un royaume spirituel » qu'il a toujours gouverné et « gouvernera jusqu'à la fin du monde par son Saint-Esprit ». C'est donc à lui, comme à son souverain légitime, qu'il appartient d'en élire « les officiers⁶ ». Il a établi dans ce but un « ordre [...] parmi les hommes pour élire un homme qui soit prêtre ». Mais cet ordre n'est pas suffisant : « Il faut qu'il parle lui-même au cœur du prêtre et qu'il l'élise par son mouvement⁷ ». Comme le Christ n'a « pas pris [...] le Royaume de David » que son Père lui avait « promis » mais « a attendu que son Père le lui ait donné », de même le prêtre ne doit pas se « mêler du gouvernement de ce royaume » qu'est l'Église » et dont le royaume de David était la figure s'il « n'est pas appelé de Jésus-Christ

¹ Pensée 345.

² Pensée 349. Dans la pensée 443, Saint-Cyran affirme que lorsqu'un « homme de bien est élu du roi » et que se trouvant « dans toutes les bonnes dispositions il accepte l'évêché par le conseil de quelque homme de bien qu'il a consulté, et de Dieu même qu'il a prié longtemps » alors, « il n'a pas égard au brevet du roi [...] mais à Dieu seul et aux dispositions de son cœur ».

³ Pensée 47. Aux prêtres comme aux évêques s'applique la pensée 52, qui veut que Dieu n'élit « au sacerdoce et à l'épiscopat que ceux dans lesquels il a vu une plénitude de grâce et une perfection de vertu » ; celui que Dieu « a élu dans son éternité pour être évêque », il l'a aussi « regardé auparavant comme sanctifié et relevé de ses péchés par un long exercice de vertu » (pensée 53) ou il n'élit « au sacerdoce et à l'épiscopat que ceux dans lesquels il a vu une plénitude de grâce et une perfection de vertu » (pensée 52), si bien que « le vrai modèle de l'élection que fait l'évêque de ses prêtres et de ses clercs est dans le Ciel » où « Dieu ne les a aimés que parce qu'il les a élus éternellement pour être sauvés » (pensée 54). Même le « meilleur » homme « du monde » ne saurait être prêtre « que par une vocation de Dieu », qui est « comme la récompense de la bonne vie que l'on a menée » (pensée 62), qui constitue comme le signe visible de cette élection éternelle au salut.

⁴ Pensée 218.

⁵ Pensée 219.

⁶ Pensée 220. Voir aussi la pensée 35 : c'est « le même Saint-Esprit qui a formé l'Église », qui « la remplit et l'informe toujours ». C'est pourquoi « on ne peut rien changer de ses institutions ni de ses ordres, ni de ceux-mêmes qu'après son Ascension il a établis par le Saint-Esprit qui tient sa place dans l'Église ». Agir « autrement » serait juger que « l'Église est séculière et sujette aux changements des royaumes du monde ». Ni « l'ordre » ni les « institutions de l'Église, qui est un royaume céleste » ne se peuvent comparer aux « ordres » et aux « institutions des royaumes du monde qui sont sujets à de grandes vicissitudes » (pensée 34). L'Église est « incorruptible dans toutes ses principales parties » (pensée 36).

⁷ Pensée 221.

qui en est le roi¹ ». Quels que soient par ailleurs les mérites d'un tel prêtre², qui devrait peut-être plutôt fuir cette charge, comme Jésus-Christ avait fui la royauté que voulaient lui donner les spectateurs de ses miracles, précisément parce que cette royauté ne pouvait pas lui venir des hommes, « c'est-à-dire par une succession [...] humaine » mais bien par une succession « émanée du Ciel par une vocation toute divine³ ».

Revenant sur la figure du Christ « qui ne s'est pas contenté de l'onction intérieure du Saint-Esprit par laquelle il avait été destiné » pour annoncer l'Évangile, mais qui « a attendu la déclaration de son Père [...] incontinent après son baptême » au travers « de la descente du Saint-Esprit, par lequel » Dieu « a marqué l'envoi de son Fils », Saint-Cyran fait le lien avec cette « onction du Saint-Esprit » reçue par les apôtres « le jour qu'il ressuscita » et qui « était secrète et inconnue aux hommes » comme celle du Christ avait été de même « intérieure et secrète », si bien qu'il a voulu, comme le Père, « déclarer par une descente publique du Saint-Esprit sur les apôtres qu'ils étaient envoyés par toute la terre » comme lui-même « de la part de son Père » pour conclure : « Comment Jésus-Christ pouvait-il mieux nous apprendre la nécessité de la vocation divine au sacerdoce et aux charges pastorales ?⁴ »

Dans un autre registre, il établit la royauté du prêtre sur celle du Christ auquel il ne « succède » que « par l'élection et vocation intérieure de Dieu ». Il y a en effet deux voies de succession dans le monde : celle qui procède d'une « élection toute humaine » par laquelle on devient « roi de ce monde », tandis que par « une élection toute divine [...] on devient roi de l'autre monde ». C'est pourquoi les « rois de Juda n'étaient que la figure des prêtres » alors « que le prêtre est le roi des rois, comme Jésus-Christ⁵ ». Une telle « dignité [...] est terrible, au même sens que les Pères le disent de l'Eucharistie⁶ ».

C'est pourquoi il est si important de considérer la « peine » que les apôtres ont prises « pour s'assurer que » Matthias « qu'ils avaient élu avait été vraiment élu dans l'éternité pour être apôtre », l'évêque doit « s'assurer par toutes les voies possibles que Dieu » a « élu pour être prêtre » celui qui se présente à lui pour se faire « imposer les mains », car il est obligé « de faire » ce que les « apôtres ont fait pour s'assurer » à la fois « pour eux et pour toute l'Église » que son élection est « vraiment de Dieu » et non « d'eux⁷ ». Tâche d'autant plus

¹ Pensée 228.

² Pensée 229.

³ Pensée 226.

⁴ Pensée 268, dans laquelle il évoque aussi la « déclaration particulière à ceux de la ville de Nazareth », qui en avaient d'autant plus besoin qu'ils étaient « plus incrédules que les autres, qu'il était envoyé de son Père pour prêcher ». Pour cela, il leur fait « voir comme sa patente et son sceau dans le prophète Isaïe ».

⁵ Pensée 155.

⁶ Pensée 233.

⁷ Pensée 122.

nécessaire « en ce temps » où les hommes « sont si prévenus du désir du sacerdoce¹ ». Comment savoir en effet « si cette vocation » que nous sentons est « pour nous tenter, ou du fond du cœur² ? »

Il enracine « dans l'Évangile » cette nécessité « de l'élection intérieure et immédiate de Jésus-Christ » en sus des « vocations extérieures de l'Église » en la fondant sur l'exemple des apôtres donc, partant du général pour descendre hiérarchiquement au particulier : « La première » chose dans l'Évangile « est l'élection de tous les apôtres. La seconde, l'élection particulière d'un apôtre. La troisième, la nécessité de l'attraction de Dieu » qui en découle, et « la quatrième » enfin « est de la grâce³ ».

Le fondement qu'il en trouve dans l'Écriture, apparaît sans doute surprenant pour nos interprétations actuelles des textes scripturaires. Puisque « Dieu » en effet « a fait voir en divers endroits de l'Écriture » en particulier « dans les psaumes et dans l'Ecclésiastique qu'il se déplaît d'ouïr les louanges de la bouche d'un méchant », il s'ensuit donc qu'il fait voir par là « la différence qu'il y a entre être envoyé de Dieu et être envoyé des hommes », c'est-à-dire « entre la vocation extérieure des hommes et la vocation intérieure de Dieu, sans laquelle la vocation extérieure » reçue de l'Église « ne sert qu'à offenser Dieu et à se damner⁴ ». La conclusion est logique : on ne pouvait « mieux faire voir que la bouche par laquelle Dieu parle doit être toute divine, spirituelle et remplie de Dieu⁵ » et donc, choisie par Dieu. Il renvoie à l'autorité de Jean-Baptiste qui « établit la nécessité de la mission intérieure d'un prêtre » et affirme, sur la foi de son témoignage « que personne ne la peut avoir, si Dieu ne la donne », interprétant ainsi l'affirmation du Précurseur : « L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel⁶ ».

Être ordonné sans vocation intérieure constitue aussi sans doute le « péché contre le Saint-Esprit » et, ajoute Saint-Cyran, « c'est de celui-là peut-être qu'il est dit : « *Si sacerdos peccaverit, quis orabit pro eo ?* » L'effet d'une telle entrée indue dans les Ordres est le courroux de Dieu « contre ses prêtres le long de leur vie », au point qu'il dit, « non seulement

¹ Pensée 167.

² Pensée 166.

³ Pensée 188.

⁴ Pensée 189.

⁵ Pensée 190. Voir aussi la pensée 171, qui affirme que les prêtres « ne peuvent point être dispensateurs de Dieu entre Dieu et Jésus-Christ s'ils ne sont remplis de sa lumière et de l'Esprit de Jésus-Christ ». S'ils ne le sont pas, « ils sont comme si Dieu illuminait le monde par le roulement du même soleil après que sa lumière aurait été détruite », puisqu'il ne reste plus à un tel « prêtre déchu » que la lumière de la foi et non celle de la grâce, si bien qu'il est « rempli de ténèbres ». Ils sont des « hommes stériles » : même « s'ils administrent les sacrements et en produisent les effets dans les âmes » (pensée 172).

⁶ Pensée 243.

de leurs bonnes œuvres extérieures, mais même de leurs prédications et sacrifices [...] : *Plenus sum*¹ ».

Affirmation paradoxale à première lecture : quelquefois, il se peut que « dans les prêtres bien appelés, les maux qu'ils font se convertissent quelquefois en bien » tandis que « dans les prêtres mal appelés, les bien souvent se convertissent en maux² ». D'où l'importance extrême « d'une vocation générale et primitive [...] pour commencer à prêcher » la « Parole de Dieu » tout autant que « d'une vocation particulière de Dieu, pour prêcher la Parole de Dieu³ ».

Le défaut de vocation intérieure en fait comme des « rois sur le théâtre [...] qui ne sont que des gens de néant une heure après devant les hommes comme les autres le sont toujours devant Dieu », puisqu'ils ne joignent « point la vérité à la figure », et tout leur « extérieur [...] et particulièrement ce qu'ils disent en ce qu'ils chantent » et généralement tout « ce qu'ils font avec leurs ornements sacrés » ne « représente » qui devrait représenter « un admirable intérieur et un ornement magnifique de l'âme » n'est qu'illusion et comédie⁴.

L'argument du manque d'ouvriers dans l'Église si l'on devait exiger « qu'ils soient tous, non seulement dans l'innocence, mais encore dans la vocation intérieure de Dieu » n'est pas recevable. Il est même hérétique, puisqu'il est « pareil » à un semblable « que font les huguenots contre le célibat et le vœu de virginité ». Car « c'est à Dieu à maintenir l'Église, comme il l'a promis, jusqu'à la fin du monde », et cela uniquement « par les ordres et moyens divins qu'il a prescrits et établis ». Agir autrement serait entreprendre « sur Dieu » sous le « prétexte que l'Église ne tombe » en voulant « la conserver par des ordres et des moyens différents de ceux de Dieu ». C'est d'eux seuls qu'il a besoin, « et de sa sagesse éternelle pour » la « maintenir [...] en la même manière en laquelle il l'a instituée jusqu'à la fin du monde⁵ ».

Écrivant le jour de la Pentecôte 1634 à Antoine Le Maistre, Saint-Cyran saisit l'occasion de la fête du jour pour lui exposer « comment aujourd'hui les apôtres reçurent la vraie vocation intérieure, sans laquelle leur apostolat et toute la vocation extérieure qui avait précédé n'était rien ». Cette vocation intérieure, « Dieu la leur donna par l'infusion de la plénitude de son Esprit ». Il faut donc « que les prêtres, qui doivent nécessairement sortir des

¹ Pensée 170.

² Pensée 325.

³ Pensée 326.

⁴ Pensée 57.

⁵ Pensée 232. Voir aussi la pensée 65 : Dieu « conserve lui seul l'innocence dans les hommes », il les « conduit seul par son Esprit intérieur » et il fera toujours des véritables prêtres dans son Église jusqu'à la fin du monde » ; la pensée 411 : « Ce n'est pas assez de voir une grande nécessité de pasteurs spirituels en quelque lieu et les brebis dispersées sans conducteurs ». Tout ce que fait alors le Christ « parlant aux apôtres et voyant une si grande moisson, c'est de leur dire de prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers ».

apôtres comme les enfants de leurs pères » reconnaissent « deux choses très remarquables, et sans lesquelles l'apostolat et le sacerdoce demeurent ignorés et inconnus ».

La première, qu'avant cette vocation intérieure attachée à l'infusion de la plénitude de la grâce qui leur a été donnée en ce jour, toutes les fonctions des puissances et des facultés, qu'on pourrait dire leur avoir été données auparavant par Jésus-Christ, ont été suspendues, et qu'ils n'en ont fait, ni pu faire, aucun exercice digne de l'apostolat et du sacerdoce de la Loi nouvelle, qui ne pouvait être exercé sans l'infusion de la plénitude de la grâce, c'est-à-dire sans la vocation intérieure. Le deuxième, que nul ne peut prétendre être vrai prêtre, descendant des apôtres, s'il n'est appelé intérieurement de Dieu par une grâce qui surpasse toutes les autres grâces particulières, sans lesquelles on ne saurait être chrétien, ni faire la moindre action l'étant devenu, comme l'eau des sources surpasse celle des ruisseaux qui en dérivent [...] S'il est plus vrai des apôtres que des autres chrétiens, qui ne sont pas prêtres comme eux, que : *Spiritus ubi vult spirat*, nul ne peut prétendre de soi-même d'obtenir une vocation qui dépend toute de la volonté et libéralité de celui qui la donne, et qui la donne, non pas comme une grâce commune, mais par une grâce de source et de plénitude.

Il s'étonne de ce que les apôtres aient « conversé si longtemps auparavant avec Jésus-Christ », et qu'ils aient « même reçu puissance sur l'un et l'autre corps de Jésus-Christ par l'infusion du Saint-Esprit » sans que leur ait été donnée dans le même temps « cette vocation intérieure ». C'est « qu'ils n'avaient pas » encore « reçu cette abondance de grâce sans laquelle personne », fût-il « excellent [...] par les dons de la nature et de la grâce et par l'ordination même du sacrement, ne peut prétendre l'avoir reçue ». C'est donc bien le jour de la Pentecôte que « Dieu donne proprement la prêtrise aux apôtres par un appel intérieur ». La seule part qu'ont prise les apôtres à ce don, « c'est une oraison continuelle qui a duré dix jours » faite dans le « repos » et dans une « grande tranquillité d'esprit », que les *Actes* expriment en soulignant « qu'ils étaient assis ». L'exemple de « cette assiette des apôtres regardant amoureusement Dieu dans le repos de leurs âmes, retranche toutes les préventions de l'âme qui demande la vocation à Dieu en ce jour ». En effet, « moins il y aura d'efforts, d'activités, de raisonnements de l'esprit humain, plus » l'âme « sera dans l'état où elle doit être pour laisser tout en la disposition de Dieu¹ ».

À une religieuse novice, il écrit, soulignant ainsi l'importance de cet avis par la qualité de la destinataire, puisqu'il ne la concerne pas directement, sinon par le parallèle qu'il établit avec la vocation à la vie religieuse, que « personne ne peut-être établi dans une charge ecclésiastique, soit dans le clergé ou dans les monastères, que par la grâce d'une vocation divine », de la même manière que « personne ne peut devenir religieux particulier, non plus que chrétien, que par la même vocation² ».

¹ Lettre 60 – À Antoine Le Maistre – Pentecôte, 4 juin 1634.

² Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 28.

2. Retour à la pureté originelle : retraite et réparation.

L'enjeu, on le voit, est de taille : le discernement à exercer est d'autant plus nécessaire et rigoureux que si l'élection au salut est adressée à tous, la vocation au sacerdoce, par le canal duquel est transmise la grâce qui assure ce salut, n'est donnée qu'à quelques-uns, et que de ce fondement indispensable de la vocation, dépend la plénitude des fruits du salut : la sainteté des ministres est condition *sine qua non* de la sainteté et du salut des élus aussi bien que du salut des prêtres eux-mêmes.

C'est ainsi, comme il l'écrit ailleurs, que « la mission du Saint-Esprit » est la porte d'entrée unique « dans » toute « charge ecclésiastique, parce que par elle on est obligé à toutes les œuvres qui dépendent de la charge ». Et l' « on n'a pas droit d'espérer les assistances de la grâce du Saint-Esprit, si la mission à la charge n'a été du Saint-Esprit ». En plus de « cette mission générale, chacun a besoin d'être appliqué par le Saint-Esprit à l'œuvre particulier qu'il fait ». S'il se trouve qu'il « est vraiment chrétien et vrai membre de Jésus-Christ, le Saint-Esprit vient aisément à lui », à condition bien sûr « qu'il l'invoque pour sanctifier ses œuvres ». Dans le cas contraire, « si l'homme n'est vraiment chrétien et vrai membre de Jésus-Christ, il doit fuir de faire d'autres œuvres que celles dont il a besoin pour lui-même et pour se rendre vrai membre de Jésus-Christ en se purifiant par la pénitence ». Ainsi lorsqu'un « homme impur, et qui n'est pas vrai membre de Jésus-Christ, parce que le Saint-Esprit n'habite pas en lui, se trouve obligé par quelque commandement particulier de faire quelques bonnes œuvres, il est en danger de les faire mal ».

Il n'y a rien qui fasse mieux voir le besoin de la mission intérieure du Saint-Esprit pour être appelé au sacerdoce. Car si le Fils a eu besoin de la mission du Père pour le glorifier, et si le Saint-Esprit a eu besoin de la mission du Fils pour le glorifier par ses œuvres, le prêtre à plus forte raison a besoin de la mission du Saint-Esprit qui gouverne l'Église pour le glorifier et pour être appelé au ministère de l'Église. Car si l'œuvre du Fils n'eût pas été bien faite, s'il ne l'eût rapportée à la glorification du Père, à plus forte raison peut-on dire cela de l'œuvre du prêtre à l'égard du Saint-Esprit, qui étant présent intérieurement et immuablement jusques à la fin du monde dans l'Église, consacre les prêtres par une mission intérieure, pour gouverner l'Église par eux comme par ses organes et ses instruments extérieurs, qui n'ont pas le droit de prétendre à ses mouvements intérieurs, s'il est vrai qu'il ne les ait point appliqués au gouvernement de son Église, par lui-même, et par sa mission intérieure¹.

« Tout doit être suspect en ce temps », écrit-il également à Antoine Arnauld, et « on a grand peine à conserver dans les religions la première ferveur avec laquelle on y est entré ». D'autant plus, poursuit-il, parlant du diacre à qui était adressée « la lettre dernière » qu'il lui « avait écrite », qu'il est arrivé « que Dieu l'a tenté et lui a fait découvrir qu'il s'est trompé en

¹ Considération II pour le IV. Dimanche après Pâques, dans : *Considérations, partie d'été*, première partie, p. 81-82. Il ne suffit même pas d'être appelé par force à une charge pour être à l'abri du danger : « Car quelque bonne volonté qu'on ait en prenant une charge ecclésiastique qu'on ne désire pas et à laquelle même on est presque forcé, il y a toujours grand danger qu'il n'y ait quelque chose à redire devant Dieu quand elle vient d'un prince à un homme de sa Cour qui lui a rendu quelque service » (*Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 59).

ce qu'il nous avait dit de l'excellente disposition de son cœur vers Dieu et vers l'Évangile, qu'il était prêt d'aller prêcher au Canada ». Il le « prie » en conséquence « de n'avoir jamais égard aux paroles des diacres et des prêtres, non pas même aux grandes œuvres de charité, si elles ne naissent de la connaissance de la vérité et ne sont dans une longue durée et dans l'uniformité, et avec cela si elles ne sont faites par une personne envieillie dans la vertu ».

M. du Bel. m'a semblé honnête, mais c'est une suite des principes qu'il a suivis en entrant et sortant du lieu où il était. *Uno absurdo plura sequuntur*. Je suis ravi qu'il paraisse tel dans ses réponses qu'il avait témoigné être par ses actions. Il n'avait garde de croire qu'il y fallût une vocation pour chaque action particulière : *Gratia ad singulos actus datur multo magis ad singula munera Ecclesiae*¹.

Le péril pour ce diacre lui semble si imminent, que le même jour encore, il adresse une seconde lettre à Arnauld. Il lui confie que ses « lettres ont été tentations pour lui », et qu'il ne lui a « rien écrit dans la grande lettre [qu'il n'ait] » cru être nécessaire ». il était pourtant « presque assuré qu'il ne ferait rien de tout cela et que le torrent de la coutume et des charités extérieures l'emporterait.

Je loue Dieu de m'avoir fait voir encore cet exemple, qui me confirme toujours en mon opinion, et me fait mieux voir le fond de telles gens et la suite infaillible de la vérité de Jésus-Christ, qui serait fausse si ces gens n'étaient branlants et agités insensiblement et sans qu'ils le pensent par celui qu'ils ne connaissent pas assez, qui se sert de leurs charités pour les aveugler, amuser et endormir, pour ne dire pas endurcir. Ce que je trouve de plus étrange, c'est qu'ils aient un si petit sentiment de la nécessité de la vocation à la prêtrise et à une cure, et qu'au temps où je remuerais le Ciel et la terre pour le dire ainsi, et par mes prières et par mes inventions spirituelles, pour l'aider à prendre mieux les Ordres, il y a si peu songé lui-même et ait employé tout ce temps avec ses amis pour savoir s'il devait prendre une cure. Cette voie moyenne qu'il a prise est du raisonnement humain et ne vaut rien devant Dieu, ce qu'il entreprend de tenter. Il pourra bien arriver que Dieu lui enverra de bons succès pour lui rendre sa tentation. Toute sa procédure est pleine de défauts injurieux à Dieu et aux hommes qu'il avait consultés, en disant à ses amis des paroles si excellentes qu'il faut, pour vous dire ce qu'on pense, qu'il y ait une grande légèreté dans l'esprit et une grande faiblesse dans la mémoire puisqu'il les a oubliées si tôt².

Le principe même de sa vocation s'en trouve par-là vicié : il n'y aucun bon succès à attendre de son ordination. C'est bien en effet l'origine et la source de la vocation qu'il faut éprouver, afin que ce qui en découlera soit vraiment œuvre de Dieu. Même les apôtres n'ont pas été exempts de cet examen, comme le prouve l'exemple de Thomas de Cantorbéry, que « Dieu a disposé [...] au martyre par trois sortes d'exercices », dont le premier « a été [de lui faire] penser et remédier à deux choses qui s'étaient passées à son égard, dont la première était le principe de sa vocation, dans lequel il semble qu'il s'était glissé quelque défaut³ ».

« Quand on viendra devant le jugement de Dieu faire l'examen des plus excellentes actions » confie-t-il encore à Antoine Arnauld, « on sera étonné que la plus grande part sera trouvée mauvaise ». Pourquoi ? « Par le défaut qui se rencontrera dans leur principe⁴ ». Aussi,

¹ Lettre 421 - À Antoine Arnauld - 26 mars 1642

² Lettre 422 - À Antoine Arnauld - 29 mars 1642

³ Considération II pour saint Thomas de Cantorbie, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 59.

⁴ Lettre 278 - À Antoine Arnauld - Août 1641. Il explique aussi longuement à Antoine de Rebours pourquoi accepter une cure uniquement « pour Dieu et le salut des âmes » sans s'interroger sur sa vocation à cette charge est une grave illusion : « Je viens de lire d'un homme pour lequel on m'a proposé un cas, qu'il tâchera de n'accepter en vérité une cure que

puisque « tout est contenu dans les principes » il faut donc « plus invoquer Dieu lorsqu'on commence une bonne œuvre, que dans toutes les suites qui en dépendent¹ ».

À défaut de l'avoir fait, il importe alors nécessairement de corriger par la pénitence le principe défaillant, et de retourner, non sans de très grandes difficultés, puisque leur péché les apparente aux anges tombés du Ciel, à son origine, qui est en Dieu :

Le seul désir que j'ai de vous délivrer pour jamais de tout scrupule en vous disant la vérité, m'oblige à vous parler un peu plus fortement, afin vous l'imprimer mieux dans l'esprit. Vous n'êtes que trop excusable d'avoir accepté cette cure, et d'avoir ensuite écouté ces messieurs, parce que c'est le chemin battu par où les gens de bien marchent, et lorsqu'ils entrent dans l'Église pour la servir, et lorsqu'ils veulent se délivrer de quelque peine d'esprit en consultant les gens de bien. J'avoue que vous n'en pouviez trouver de meilleurs dans Paris, ni être plus simple que vous avez été en acceptant une cure avec leur approbation et sans y avoir coopéré. Je vous puis mieux dire que saint Cyprien ne disait à ses prêtres, qui avaient consacré en la messe le sang du Fils de Dieu sans employer d'autre matière que l'eau simple, qu'il leur pardonnait le passé, à cause qu'ils l'avaient fait avec grande simplicité, pourvu qu'à l'avenir et après avoir été instruits de la vérité, ils la suivissent et pratiquassent dans leurs sacrifices. Je ne saurais vous condamner d'avoir fait sans intérêt et sans aucun remord ce que tout le monde fait, pourvu qu'à l'avenir vous entriez dans le vrai ordre, et rebroussant, pour ainsi dire, votre chemin vers le principe d'où dérive toute l'institution ecclésiastique, vous fassiez une ferme résolution de servir Dieu en esprit et en vérité dans l'observation ponctuelle de la discipline de l'Église autant que vous le pourrez faire, aimant mieux demeurer oisif toute votre vie que de vous engager à la moindre fonction de l'Église, si vous n'y êtes appelé par celui qui en est le chef et le roi, qui la gouverne par son Saint-Esprit invisiblement et qui donne lui seul l'accroissement à toutes les opérations externes de ses ministres visibles. Si nul particulier fidèle de l'Église ne peut faire la moindre bonne œuvre qu'en recevant une vocation et application intérieure de l'Esprit de Jésus-Christ, laquelle il ne donne encore qu'à la moindre partie des fidèles, et ne la leur donne que lorsqu'il lui plaît, comment peut-on s'ingérer à la consécration de son Corps et de son Sang, et ce qui est plus, et un grand surcroît de la puissance de consacrer, dans le gouvernement des âmes, si on n'y a été appelé et comme appliqué de Dieu par une voix presque visible et sensible dont on ne puisse presque douter ?²

En effet, « si le principe » du sacerdoce des prêtres qui sont mal entrés dans la cléricature « n'est corrigé », alors « toutes leurs communions, confessions et fonction » sont

pour Dieu et le salut des âmes. Mais je me moque de ces actuelles intentions : quand les hommes ne sont pas de longue main exercés dans la vertu et vivant dans les obligations du baptême, elles ne servent qu'à couvrir leur cupidité, quoiqu'ils soient d'ailleurs exempts de grands péchés. Au contraire, je me contente des simples bons mouvements des autres, et même des seules bonnes actions extérieures sans me mettre en peine de leurs bons mouvements, parce que vivant spirituellement comme elles font, elles ne peuvent guères être formées sans ce mouvement, quoique ni eux-mêmes ne les sentent, ni les autres ne les voient. Ceux-ci rendent presque bonnes par leur charité les choses apparemment mauvaises, et les autres, par leurs secrètes cupidités, rendent d'ordinaire les choses bonnes, mauvaises, et même leurs bonnes intentions, comme il paraît clairement s'il est vrai que tout ce que cet homme dit, parlant de cette cure, ne fait que témoigner l'envie qu'il en a, et que parlant de Dieu, il ne fait que s'en servir pour ses cupidités, et pour assouvir son amour propre, qui s'aime et court après le bénéfice. Elle excite à croire que c'est pour Dieu avec d'autant plus de déguisement, que sa passion est secrète et mieux couverte à soi et aux autres par une si bonne intention. Il n'y a rien de si méchant que les mouvements cachés et imperceptibles de la cupidité, comme il n'y a rien de si excellent que les mouvements et les airs secrets de la charité, à la faveur desquels l'homme agit mieux pour Dieu et dans un grand éloignement de toutes choses pour Dieu. Et au contraire, il n'y a rien qui rende le méchant plus assuré en ses entreprises que son aveuglement, qui fait qu'il ne voit pas son air caché, quoiqu'il voie le bonne intention qu'il croit avoir en ce qu'il fait. C'est pourquoi on se met trop en peine en quelle manière on doit rapporter ses actions à Dieu pour les rendre bonnes. Il faut être homme de Dieu, et entièrement séparé du monde et de sa cupidité, pour rendre toutes ses actions bonnes ».

¹ Lettre 287 – À Antoine Arnauld – 2 octobre 1641. Et de poursuivre : « C'est ce que je viens de dire du principe de toutes les actions et de la grâce qui y est comprise qui m'a fait faire cette saillie, m'étant imaginé qu'à l'égard de Dieu, le premier sacrifice qu'un prêtre lui offre fait comme une impression virtuelle dans tous les sacrifices suivants qu'on doit offrir durant toute sa vie, bien qu'elle soit différente de cette intention virtuelle dont vous contestez avec votre partie ». Lettre 350 – À Antoine Arnauld – [Fin 1641 – début 1642] : « On ne peut jamais mieux juger que par les principes ».

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 3. Voir aussi le chapitre 4 : « Il m'a été plus facile de dissiper vos scrupules en vous remenant aux principes de la divine vocation, que de dissiper ces tentations et ces mouvements de vanité dont vous vous plaignez, si vous ne changez d'études, d'occupation et dessein. Comme les mouvements des roues d'une horloge dépendent de la principale, ainsi tous les mouvements particuliers de notre âme, et les actions publiques et privées de notre vie, dépendent du dessein général que nous avons et de l'exercice dans lequel nous passons notre vie. Et la bonté du dessein et de l'exercice qui se répand dans toutes nos œuvres dépend de la vocation de Dieu, à qui seul appartient d'engager l'homme à une charge, à une profession, à une occupation et à la moindre bonne œuvre ».

« profanes et entachées ». Pire encore, elles sont « devant Dieu autant de sacrilèges » même « si cela semble incroyable et que cette parole semble rude et que peu d'hommes puissent y consentir ». Plus encore, de tels prêtres exerçant leur ministère sans vocation intérieure sont des meurtriers.

Si les pasteurs de l'Église sont des anges, comme on le prouve par plusieurs raisons prises de l'Écriture et de l'analogie de la foi, et s'il est vrai que les anges visibles de l'Église ont reçu une plus grande puissance que les anges invisibles du Ciel, puisqu'ils forment Jésus-Christ et le logent dans leurs entrailles comme dans un temple, ainsi que la Vierge l'a formé et logé dans les siennes, il faut que le péché qu'ils commettent en qualité de prêtres contre cette puissance soit merveilleusement grand, et en un sens véritable plus grand que celui de l'ange, qui n'a pas reçu de Dieu une si grande grâce pour produire une œuvre si sainte et si divine. Ce qui nous découvre une infinité d'autres péchés, et d'autres morts, et d'autres homicides bien plus spirituels, etc. plus grands, et en plus grand nombre, comme sont les morts et les homicides, pour le dire ainsi, de tant d'âmes qui périssent par la faute de la conduite des mauvais prêtres et par le manquement de la grâce originelle, dont ils devaient être remplis dès le commencement de leur élection et ordination par le Saint-Esprit, et qu'ils n'ont pas reçue pour n'avoir pas pris de lui son élection à leurs charges aussi bien qu'à leurs ordinations. Ce ne sont plus des morts, ni des homicides, ni des animicides, pour le dire ainsi, mais des déicides qu'ils commettent tous les jours et en leur personne et en celle d'un nombre d'âmes à qui ils font tuer le Corps du Fils de Dieu, comme ils le tuent eux-mêmes par des indignes communions. Cela serait encore plus difficile si je relevais ces morts, ces homicides et ces déicides par-dessus la mort et le meurtre de Jésus-Christ causé par les Juifs, ce que je pourrais faire suivant la vérité et le texte de l'apôtre sans user d'aucune exagération, et il serait encore plus difficile à concevoir si j'y ajoutais pour plus grande peine la plénitude des péchés où il a fallu que les Juifs soient parvenus pour pouvoir tuer Jésus-Christ [...] Nous condamnons si facilement un péché qui nous donne dans le sens, et nous ne sommes nullement touchés des péchés qui ne nous donnent que dans l'esprit, quelques grands qu'ils soient par le jugement de la foi et de l'Esprit de Dieu, comme est celui que l'on commet en s'ingérant témérairement dans le sacerdoce sans une intérieure vocation, avec tous ceux qui en dépendent, qui font horreur au vrai fidèle par leur grand nombre et par leur grandeur, bien plus que la rebaptisation, que saint Augustin appelle un péché horrible [...] Que dira-t-on, si on dit que cette chaîne de maux s'ensuit dans un tel prêtre, si le principe de sa vocation n'est corrigé ? J'ajoute que le prêtre étant un ange et plus qu'un ange dans l'Église, sa première introduction à la prêtrise et cette mauvaise usurpation d'une puissance plus grande que celle des anges est un si grand péché, qu'il le rend presque inconvertible, le faisant tomber dans l'impénitence des anges¹.

Le défaut initial d'une vocation intérieure authentique oblige donc à une réparation, qui se traduit par une véritable pénitence. Cette obligation est d'autant plus sérieuse qu'« il n'y a rien de si difficile en ce temps que de s'assurer autant qu'on le peut être d'une vraie vocation au sacerdoce ou à une cure », et que la difficulté est grande de « se réhabiliter pour y rentrer par la voie de Dieu après y être entré par la voie des hommes ». La voie cependant n'est pas fermée. C'est même « un bonheur » lorsque l'on est disposé « à recevoir telle pénitence qu'il plairait à celui à qui on s'est soumis » après lui avoir « confessé les péchés de toute sa vie », dans la mesure où cet homme est « informé de toute la vérité ecclésiastique »,

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 10. Saint-Cyran aime aussi employer l'expression : première entrée, équivalente à principe : « Secondement, je ne puis assez admirer comme tous ceux que vous avez consultés ont oublié de parler de votre première entrée à la cure » (chapitre 16, au début) ; « S'il y a eu quelque chose à redire en la première entrée qu'il a faite dans cette charge et en sa vocation, le moins qu'il doit faire pour corriger sa faute et obliger Dieu à lui pardonner sa manifeste ignorance ou sa secrète convoitise, et à le rétablir de nouveau par une nouvelle vocation dans une si grande charge, c'est d'abandonner et donner à Dieu le bien qu'il a » (chapitre 23) ; « Qu'il a blessé par sa première entrée dans le sacerdoce la vérité de l'Évangile et la discipline de l'Église, et beaucoup plus par sa sortie et un nombre de fausses maximes qu'il a mises dans ses livres » (lettre 445 – À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642]). Il insiste bien sur la nécessité de faire pénitence d'abord, et de se confesser ensuite seulement. Commencer par la confession serait une erreur : « Pour le faire comme il faut, et ne tomber pas dans les fautes des fondements et des principes qui sont irréparables, selon tous les sages, je ne suis pas d'avis que vous entrepreniez si tôt de vous confesser, si vous n'avez été auparavant touché de Dieu et si vous n'êtes vraiment résolu de renouveler toute votre vie, et de la déclarer avec un cœur contrit et humilié, comme parle l'Écriture, et avec toute la fidélité possible, sans laisser rien en arrière qui vous puisse après donner de la peine pour ne l'avoir pas dit, ou l'avoir dit avec l'omission d'une circonstance remarquable, qui fasse une partie de votre péché » (lettre 504 – À François le Charron de Saint-Ange – 29 juin 1642).

de trouver dans le « renvoi à la cure » qu'il impose comme « la plus grande pénitence » qu'il puisse nous donner, la confirmation d'une « nouvelle vocation de Dieu¹ ». Il demeure cependant que l'homme « qui est mal entré dans le sacerdoce, est encore plus incapable d'entrer dans la vocation qu'auparavant » parce qu'il « a fait un péché » et commis « une profanation » en administrant les sacrements².

Si les bons fruits produits par un prêtre qui a reçu l'ordination ou est entré dans une charge sans véritable vocation ne constituent que des signes trompeurs, c'est que « toute la vertu est dans les principes³ ». Ainsi s'est-il ouvert à Antoine Arnauld de ce qu'il avait « reparlé » à un ami commun « des son peu de vocation à la cure », alors que ce « principe » - au sens de : début et de germe - est si important, que sans lui, « tout ce que l'on fait de bon ne vaut rien ». À preuve « l'expérience de plusieurs prêtres et religieux qui pour ne l'avoir pas bien su ni entendu se sont égarés durant tout le cours de leur vie après avoir fait les plus grandes actions pour la gloire de Dieu et pour son Église qu'on saurait imaginer », parmi lesquels il évoque le Père Joseph sous l'anonymat de « celui qui est devant Dieu qu'on dit avoir été cause de mon état présent, qui a été en Espagne à pied pour une croisade, qui a beaucoup contribué à la ruine des huguenots ». Cela lui a « fait craindre que » cet ami « ne les imite, et que s'il s'endort une fois et qu'il oublie cette vérité qu'il a apprise, et mal prise et pratiquée jusques à présent, il ne soit plus possible de le réveiller de la léthargie où la pluralité de ses bonnes actions le feront tomber ». Son devoir lui a commandé « de lui en parler encore une fois aussi bien que des deux conditions sous lesquelles [il a] consenti à son sacerdoce ». Il aurait « violé toutes [ses] règles et la sincérité [qu'il] garde avec Dieu et avec les hommes que Dieu [lui] a adressés » s'il ne le lui avait pas rappelé « en ce commencement de son administration où il a fait de si grandes et extraordinaires choses, commençant peut-être par où il devait finir ».

Voilà les causes qui me l'on fait faire, lesquelles je soumets au jugement de nos amis, qui me pardonneront si je les prie de prendre garde avant de me juger qu'il n'y a rien qu'on reconnaisse moins en ce temps que la nécessité de cette vocation aux charges, où l'on croit être dispensé de toutes les conditions qui l'établissent

¹ Pensée 148. Voir aussi la pensée 147. Sur la rareté de la vocation en ce temps, voir la pensée 149, qui la justifie par le fait « que le sacerdoce étant la plus grande récompense de la vertu d'un homme, il faut que la vocation en soit d'autant plus rare en ce temps que la grande vertu est rare ».

² Pensée 502.

³ Lettre 273 – À Antoine de Rebours – [Novembre-décembre 1642]. Voir aussi la lettre 600 – À Jean-Jacques de Barillon – [Avant avril 1643] : « Il lira tous les matins un chapitre de l'Évangile, et l'après-dînée un autre de l'Ancien Testament, commençant par le livre de Tobie, et continuant par celui de Judith, Esther, et de la Sagesse. Il la lira avec tant de révérence et avec une soumission si absolue, qu'il témoignera en effet qu'il croit que c'est le Saint-Esprit qui parle, et qu'il le veut écouter comme son disciple, recevant humblement ce qu'il lui plaira li découvrir pour en faire son profit, et laissant le reste dans les trésors de sa connaissance infinie. Cette lecture ainsi faite ne vaudra pas moins que l'oraison. Car comme en priant nous parlons à Dieu, ainsi quand nous lisons ses livres, il parle à nous. Et l'une et l'autre de ces paroles est formée par son Saint-Esprit, et porte avec elle une bénédiction, qui est le principe des bonnes œuvres et de toute la conduite de notre vie » ; lettre 617 – [À Angélique ou Agnès Arnauld] : « Il est vrai que toute la bénédiction ou malédiction des affaires, surtout des spirituelles, est dans le principe ».

selon l'Évangile, pourvu qu'on y fasse bien. Ils tombent dans la faute de ceux dont l'Apôtre dit, après avoir dit les plus grandes actions extérieures de charité qu'on saurait faire, que s'ils n'ont point de charité, ils ne sont rien, supposant qu'on peut avoir toute la charité extérieure et n'avoir pas l'intérieure. Les actions d'une charge, pour être agréables à Dieu et salutaires à celui qui les fait pour Dieu, sont encore plus dépendantes de la vocation extérieure et intérieure à la charge, que celles de toutes les vertus ne dépendent des vrais mouvements de la charité intérieure pour les rendre méritoires. Je serai très aise que vous me disiez votre sentiment, et que vous ne vous assuriez que pour l'honneur de la vérité qui est tellement embrouillée en ce temps par les contentions et les pratiques communes, que je prends toujours grand plaisir qu'elle soit éclaircie par ceux à qui Dieu a donné de la lumière et de la suffisance comme à vous, car pour moi, j'ai si peu d'attache à tout ce que je dis que je serais aise qu'il fût faux et que l'on m'éclaircît du contraire [...] Ne fuyez pas je vous prie de me donner votre avis tant en ce qui regarde la prudence que j'ai pu violer que la science de la vérité en ce cas particulier, et souvenez-vous de ce que j'ai ouï dire à un grand cardinal, que lorsqu'on prie quelqu'un d'être de quelque difficulté, il doit dire son vrai sentiment sans s'enquérir de celui d'un autre¹.

« Il faut toujours se souvenir de ce qui a été dit, que tout consiste dans les principes », confie-t-il encore à Jeanne de Chantal sans doute en 1637², et il revient inlassablement sur ce sujet, l'appliquant au sacerdoce aussi bien qu'à la vie religieuse ou à la réception des sacrements et à la vie chrétienne en général : « Dieu ne se contente pas qu'on communie, si on ne le fait saintement ». De même, il « ne se contente pas que nous agissions pour lui, si nos actions et nos œuvres ne sont aussi saintes dans leur principe que dans leur objet, et dans toutes leurs circonstances que dans leur principe³ ».

Point d'autant plus important, quand il s'agit des Ordres, que « les fautes que l'on fait dans le principe sont irréparables dans l'ordre de la nature », ce qui a fait conclure « aux médecins que les défauts de la première concoction ne se réparent jamais dans la seconde ».

Que sera-ce donc des défauts que l'on commet dans les principes qui mènent au sacerdoce, qui est la plus grande chose dans l'ordre de la grâce, et le principe du Corps, de l'Esprit, et la de la Parole du Fils de Dieu, laquelle est derechef principe du même corps et du même esprit et de la rémission des péchés, que le monde a attendu quatre mille ans ? N'est-ce pas assez d'espérer le pardon de cette faute, sans prétendre engager Dieu à se rendre à notre volonté ? Il n'y a rien qui trompe davantage que les bonnes résolutions qu'on fait après une faute notable, si on ne met ordre à la réparer dans ses principes. Il faut premièrement se bien assurer de la voie, si on veut avancer en marchant et ne pas perdre sa peine⁴.

Ainsi, « si un infidèle ne peut entrer dans la société des fidèles et dans l'Église si l'Esprit de Dieu ne l'y fait entrer », de la même manière « une âme fidèle ne saurait entrer dans la société des religieuses et dans un monastère si le même Esprit de Dieu ne l'y conduit ».

¹ Lettre 348 – À Antoine Arnauld – [Fin 1641 – début 1642].

² Lettre 92 – [À Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal] – [Octobre 1637 ?].

³ Lettre 104 – [À Angélique Arnauld ?] – [Été 1638 ?]. Voir aussi la lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641 : « Il semble qu'il est superflu de le dire, non à un religieux, mais à un simple fidèle qui sait, comme j'ai déjà dit, par un langage qui est en la bouche de tous les chrétiens, que Dieu fait toutes nos bonnes œuvres, et qu'il en doit être aussi bien la fin que le principe ». L'amour de Dieu est le principe de toute bonne œuvre : « Le feu est le symbole de l'amour dans les livres des païens et dans ceux des saints, et de Dieu même, et l'amour de Dieu est la fin, le principe et la forme qui conserve toutes nos bonnes œuvres. Mais il a cet avantage par-dessus le feu matériel de la terre, comme les vérités en ont toujours sur les figures, qu'il peut remonter jusques à son origine, y faire élever toutes les bonnes œuvres qui en procèdent, et les y faire rentrer avec lui pour les conserver et empêcher que les airs et les vents insensibles de l'âme ne les corrompent, ce que la charité de l'âme en la terre ne fait et ne saurait faire qu'en les faisant perdre et mourir en Dieu par une parfaite reconnaissance, qui d'une manière spirituelle plonge et abîme l'âme en Dieu, avec tout ce qu'elle est et ce qu'elle a de lui, qui sont ces grâces et ces œuvres desquelles elle semble vouloir se priver, afin de les rendre à leur source, et demeurer ainsi comme vide des eaux de Dieu, de même que les rivières semblent s'efforcer de l'être, lorsqu'elles se répandent avec toutes leurs eaux dans la mer » (lettre 337 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 décembre 1641).

⁴ Lettre 106 – À Antoine Arnauld – 27 décembre 1638.

Comme la vocation à l'Église est le principe des grâces que Dieu fait aux infidèles dans la suite de leur conversion et de leur vie, ainsi la vocation à la religion, pour ne parler pas de celle des autres états de l'Église, est le principe et l'origine des grâces que Dieu fait dans la suite de la profession et de toute la vie religieuse. Sans ce principe et si l'esprit de Dieu n'est celui qui nous y conduit, il n'y a pas sujet d'espérer qu'il nous y assiste jusques à la fin. Toutes les bonnes œuvres et les saintes professions de l'Église sont autant de fruits différents qui tiennent à divers principes et à différentes racines, qui étant toutes bonnes, doivent être plantées par le Saint-Esprit dans le cœur de ceux qu'il appelle différemment à son service, de toutes lesquelles Jésus-Christ dit dans l'Évangile, qu'un bon arbre et une bonne racine ne saurait produire de mauvais fruits. Et en un autre lieu du même Évangile confirmant cette doctrine, il dit *que toute plante qui n'aura pas été plantée de la main de son Père sera arrachée*¹.

Lorsque « Dieu n'est pas dans le commencement d'une entreprise, il faut nécessairement » lorsqu'on s'avise qu'on l'a entreprise « sans » l' « avoir invoqué » pour obtenir de lui « la grâce de sa vocation » - même si ensuite on l'obtient « de nouveau par la pénitence dans le cours de l'entreprise de l'œuvre » - purifier radicalement ce commencement défaillant, et avec d'autant plus de sérieux que « les prêtres mal entrés et vivant bien ensuite dans leur prêtrise » s'imaginent pour cette raison que « Jésus-Christ ne se » souvient point de leur entrée et de leur commencement », alors qu'il lui est « cinquante ans après aussi présent qu'au premier moment où ils se firent prêtres² ». C'est peut-être pourquoi d'ailleurs « les prêtres mal entrés sont les plus ennemis de ceux qui prétendent ne l'être que par une vraie élection de Dieu³ » et constituent pour eux un reproche permanent, même s'il demeure silencieux, à leur égard.

À plus forte raison ne suffit-il pas de crier comme certains : « N'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom » pour établir l'authenticité de sa vocation. De telles raisons « sont ridicules » : le Christ, en effet leur répond : « Je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité ». Parmi « ceux qui l'auront eue et [...] ceux qui ne l'auront pas eue », ceux-là « n'avaient point de vocation puisque Jésus-Christ ne la [leur] avait donnée, ni la foi, ni la Loi de Moïse, pour chasser les démons » n'étant « ni prêtre [...]

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 14 au début. L'image biblique de la semence est souvent reprise par Saint-Cyran. Voir par exemple la lettre 237 – À Antoine Arnauld – [Juin ? 1641] (« Ce que l'Évangile dit qu'il sursema son ivraie et s'en alla aussitôt que le père de famille eût semé son grain est fort considérable, n'y ayant rien qui nous fasse mieux voir que la plus petite faute qu'on commet au principe d'un ouvrage saint suffit pour le corrompre, sans qu'il soit besoin que le diable revienne davantage pour y semer son infection »). Il affectionne le mot : zizanie, adaptation française de la Vulgate : zizania. Voir par exemple la considération I pour le cinquième dimanche après les Rois, ou le XXVI. après la Pentecôte : « Avant que ce champ si bien semé germe et produise des fruits de grâce, le diable, comme il paraît par l'Évangile, sème par-dessus son ivraie, ce qui fait voir combien l'homme doit prendre garde à tous les commencements, et surtout à celui de sa première conversion. Car le diable tâche toujours de corrompre les principes et les commencements, soit des premières conversions qui se font par le baptême, soit des secondes qui se font par la pénitence, et en général de toute entreprise sainte et de toute bonne œuvre. C'est pourquoi ayant été chassé de l'âme du baptisé, il la vient reconnaître pour voir s'il y a du vide, de la défektivité et de l'oisiveté par laquelle il puisse y rentrer, et peut-être que le mot : *vacantem*, oisive ou désoccupée, veut dire cela. Car le diable ne manque jamais de remplir ces vides qu'il trouve ans l'âme et d'y semer son mauvais grain. Ceux qui s'endorment et qui par leur sommeil donnent moyen au diable de semer son ivraie par-dessus le bon grain, sont les hommes même baptisés et nouvellement convertis, qui par leur oisiveté et leur négligence donnent moyen au diable de gâter la bonne semence aussitôt qu'elle a été semée dans leur cœur. Car comme la terre qui a reçu la semence du laboureur ne cesse jamais un seul moment d'agir par sa vertu secrète pour la faire fructifier, l'homme de même, qui a reçu en sa conversion la grâce de Dieu, ne doit jamais cesser un seul moment de la cultiver et la faire croître » (*Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 269).

² Pensée 101. Ils devraient plutôt « savoir » que Dieu « envoya ruiner Amalec pour un péché qu'il avait commis huit cents ans auparavant, comme s'il ne l'eût commis que ce jour-là » (pensée 102).

³ Pensée 163.

ni exorciste [...]. Ils ne sont pas les premiers « des infidèles qui, par le seul nom de Jésus-Christ [ont] fait des merveilles, et Jésus-Christ n'a fait que [les] tolérer et non [les] approuver¹ ».

Il attribue ce qui constitue pour lui la condition nécessaire de la réussite d'une vocation à saint Bernard, selon une formule qu'il aime à reprendre, et qui est en fait de Guigues le Chartreux. En effet, quelles que soient les difficultés rencontrées dans le sacerdoce ou la vie religieuse, elles « s'évanouiront peu à peu et se termineront par l'exercice à une accoutumance » du moins si c'est bien « la vocation de Dieu » qui mène son correspondant à la vie cartusienne, « et que sa grâce » la lui « fasse commencer parfaitement : *Si incipis, perfecte incipe* ». En effet, « tous les directeurs et anciens et nouveaux s'accordent en ce point, que les suites et les progrès d'une bonne vie vont à l'égal de la perfection qui se trouve dans le commencement² ».

Certes, il « y a toujours de l'incertitude, quand même un homme vertueux est bien appelé de la part des hommes à une charge ecclésiastique », puisqu'il peut bien « arriver » malgré tout « que Dieu ne l'aura pas élu, sans la vocation duquel jamais le succès n'est bon ». L'Écriture fourmille d'exemples qui illustrent cette vérité que le « mauvais succès peut quelquefois arriver, quoiqu'on soit appelé de Dieu », comme le montrent les figures de Judas, Saül et du diacre Nicolas: « Tant il est vrai qu'on ne peut s'assurer de rien en ce monde, et qu'il faut toujours dépendre de la grâce et de la bonne volonté de Dieu³ ». D'autant qu'en ce temps, « il est difficile de s'assurer des marques d'une vraie élection et vocation.

Autant que celles de la vraie Église sont infaillibles et manifestes, autant celles de ses ministres particuliers, qui s'ingèrent souvent dans son ministère et son sacerdoce, sont incertaines. Mais je me confie en la rigueur que plusieurs m'ont attribuée en cette matière dans laquelle ils me condamnent, et j'espère que Dieu agréera d'autant plus le conseil que j'ai donné contre l'opinion qu'ils ont de moi, et celle que j'avoue avoir de la dignité du sacerdoce. J'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que j'aie donné à une personne que je n'en crois pas indigne la hardiesse de s'en approcher, pour les raisons que j'ai dans l'esprit, et que je crois, nonobstant tout ce que vous me pourriez alléguer des canons et de la révérence que je leur porte avec les anciens, très bonnes et capables de persuader un homme de bon sens⁴.

Jugeant « qu'il n'y a rien de si dangereux que des gens de maison dévotieux et jeunes », il confie à Antoine Arnauld qu'il a « été souvent trompé, et avant [sa] détention par deux jeunes abbés de maison » qu'il avait « beaucoup obligés, et qui [lui] avaient été adressés de bonne main, dont l'un a » même « été un de [ses] persécuteurs » et l'invite à éprouver

¹ Lettre 189 – À M. David – Janvier 1641. Voir aussi la mise en garde qu'il adresse à un diacre, par l'intermédiaire d'Antoine Arnauld : « Je viens d'écrire au diacre. Je ne suis pas mari qu'il ait connu par expérience qu'il se trompe dans le jugement qu'il portait de lui. Et s'il accepte cette cure, et qu'il se fasse prêtre autrement que par une vraie vocation de Dieu, il court risque de tomber en quelque grand inconvénient. Il eût mieux valu pour lui qu'il n'eût jamais reçu la vérité. Mais s'il ne la suit à la rigueur après l'avoir apprise, j'ose dire qu'il lui en arrivera du mal. Tout ce que vous lui avez dit a été efficace, et prononcé fort à propos » (lettre 418 - À Antoine Arnauld - 19 mars 1642).

² Lettre 197 - À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641.

³ Lettre 206 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Mars 1641.

⁴ Lettre 225 – À Antoine de Rebours – [10] mai 1641.

« quelque temps » celui qui s'est mis sous sa direction « en lui disant quelques choses moins importantes » et de monter seulement ensuite « par degrés à lui donner de l'instruction ». En effet, « la faiblesse naturelle jointe à une secrète prétention est à craindre à un homme qui s'est fait sous-diacre sans vocation ». Et d'invoquer l'autorité de l'Écriture : « *Probate spiritus si ex Deo sunt* », dit saint Jacques ».

Il faut toujours supposer que la vraie vocation de baptisés à l'Église est comme celle des païens au baptême, desquels il sera vrai jusqu'à la fin du monde : *Non multi nobiles etc, sed infirma etc*. En un mot, il ne faut pas le rejeter, mais il faut le laisser longtemps dans votre familiarité avant de vous y fier trop. Il est aussi indigne d'un chrétien, dit saint Jérôme, d'être trompé que de tromper. Cette attache à une congrégation naissante, et qui a bruit de vertu, est un grand obstacle, et il faudra qu'il se soit donné tout à vous, avant que de vous ouvrir tout à lui¹.

Cette incertitude disparaît lorsqu'est reçue « la grâce du sacerdoce » à condition que celui qui reçoit « l'onction sacrée » soit changé « en un autre homme ». Mais non pas comme Saül « qui manquait de la primitive vocation, mais comme fut changé David » en qui « le péché n'ôta pas l'effet de la grâce » puisqu'elle « était fondé dans la divine vocation² ». Il conseille à Antoine Arnauld de passer « tout le jour de [son] ordination dans un entier silence » et de jeûner « discrètement autant que le corps et le tempérament le peuvent permettre et porter sans incommodité ». Car « il faut que la vie d'un clerc et d'un homme destiné au service de l'Église soit différente de celle d'un moine ». Il faut que « la grâce de son âme se [répande] sur le corps, comme sa gloire s'y répandra un jour ».

Unusquisque in qua vocatione vocatus est digne ambulet. Si un moine voulait faire la vie d'un clerc, il ferait mal, et de même si un clerc voulait faire la vie d'un moine. Je sais bien que Dieu a conjoint quelquefois ces deux vies en certaines personnes, mais il faut croire que lorsqu'ils ont bien réussi, une grâce non commune, et par conséquent une vie intérieure les a alliés ensemble. Il faut bien prendre garde à ce que Dieu veut de nous, et à quoi il nous destine. C'est pourquoi, j'ai toujours admiré la parole de l'Apôtre : *Exercitatio corporalis, etc.*, parce qu'elle nous dispense en plusieurs occasions de tout le reste, hormis de rendre à Dieu, au prochain et à nous-mêmes la charité attachée à la vocation à laquelle Dieu nous appelle, de laquelle quelque impuissance qui nous arrive, nous nous serons acquittés parfaitement si nous avons toujours marché dans la voie intérieure et moyenne de Dieu, évitant la droite et la gauche, l'excès et le défaut, qui sont comme des précipices pour nous, et des écueils où se brise la discrétion, hors laquelle il ne peut y avoir de vertu et de charité en nous.³

Une des convictions de Saint-Cyran, qui permet de vérifier s'il y a ou pas vocation authentique, est également que l'on « ne va que par certaines dispositions aux sacrements » et que, de la même manière « on ne va aussi que par un certain ordre de Dieu à l'ordination des puissances ecclésiastiques ». Or « les unes et les autres sont immuables et indépendantes de la volonté des hommes » : « ils dépendent » entièrement « des dispositions et des ordres en ce qui est des sacrements » aussi bien que de l'acquisition des puissances ecclésiastiques⁴ ». Or cet ordre s'est enlisé dans les sables, si bien que la source a perdu sa pureté originelle. Et l'on peut marquer clairement le début de cette décadence : la fin des persécutions : quand « elle a

¹ Lettre 255 – À Antoine Arnauld – [Juillet ? 1641].

² Lettre 217 – À Antoine Arnauld – 27 avril 1641.

³ Lettre 287 – À Antoine Arnauld – 2 octobre 1641.

⁴ Pensée 199.

cessé dans l'Église, la vocation au sacerdoce a commencé de diminuer et d'être plus rare¹ ». Mais il n'est « pas moins contre la foi de croire que l'Église peut déchoir de sa discipline et de ses mœurs, que de croire qu'elle peut déchoir de sa foi », puisque « Dieu a promis de » la « conserver ». Aussi, « en vertu de cette promesse » il donnera « toujours quelques bons évêques à son Église », que ce soit par « l'élection des rois » ou « de celle de ceux qui élisaient avant eux » parce qu'en « tout genre d'hommes » il se trouve « des élus² ». Pourtant, pour l'heure, rien ne fait mieux voir « la décadence de l'Église » que « la manière dont presque tous les prêtres entrent dans leur sacerdoce ». Parce qu'ils sont « les ministres de l'Église, il est presque impossible que les enfants ne se ressentent de leur corruption³ ».

Si l'on reçoit les sacrements, y compris l'ordination, « sans cet ordre établi de Jésus-Christ », on en reçoit bien l'effet intérieur : celui qui n'a pas les « qualités » que le Christ « a prescrites, et particulièrement l'intérieure vocation » devient bien prêtre ayant reçu « par l'ordination, la puissance ecclésiastique qu'elle donne » de même que « celui qui va au baptême sans les dispositions nécessaires reçoit le caractère⁴ », mais il n'en produit pas les fruits et le caractère reçu demeure en lui mort. Le directeur de Port-Royal emploie une image saisissante pour décrire l'action de « l'eau de la grâce » qui ne « coule que par » les « prêtres » dans l'âme, qui est « le jardin de Dieu ». Que se passe-t-il lorsque « le canal » est « rompu » et que donc « l'eau » de la grâce « ne peut plus couler dans » ce jardin de Dieu qu'est l'âme⁵ ? Si les prêtres par lesquels doit couler la grâce « sont morts dans l'âme » et que pourtant « dans la prédication de la Parole et l'administration des sacrements, ils illuminent et vivifient les âmes », ce n'est pas cependant le fruit de leur action, mais « il faut dire que Dieu le fait lui seul par la parole morte en tant qu'elle procède de la bouche du prêtre mort dans l'âme ». L'ordre normal, si l'ordre voulu par Dieu avait été suivi, aurait été « une parole [...] ardente et vivante » parce que sortant « du prêtre dont l'âme, remplie de la vie de la grâce » est « l'instrument de la vivification des âmes mortes⁶ ». D'où l'importance de retrouver l'ordre établi par Dieu à l'origine, car si on le « perd au commencement » on aura beau marcher toujours, « on sera après beaucoup » plus « égaré » qu'au début du chemin. Ainsi en va-t-il de « tous ceux qui, depuis être devenus prêtres ne laissent pas d'en faire les fonctions tous les jours⁷ ».

¹ Pensée 501.

² Pensée 507.

³ Pensée 540.

⁴ Pensée 200.

⁵ Pensée 108.

⁶ Pensée 109.

⁷ Pensée 143.

« Il faut tenir ferme au principe de la foi » souligne-t-il. « Et bien qu'il soit difficile de trouver un prêtre et un pasteur bien appelé de Dieu », cependant « il est impossible de l'être selon Dieu sans la véritable et intérieure vocation¹ ».

Il est intéressant de remarquer que le sacerdoce n'est pas le seul sacrement dont Saint-Cyran souligne qu'il a été déformé, en son principe même, par la décadence des temps et le relâchement des mœurs des chrétiens. Il le déclare aussi à propos des autres sacrements, dont le sacerdoce est la source : « S'il faut une si grande préparation pour recevoir l'Eucharistie et les autres sacrements, quelle préparation faut-il pour recevoir le sacerdoce, qui est la source des sacrements² ? » Ainsi en va-t-il du baptême et de la pénitence, comme le souligne la pensée 509 déjà citée plus haut. C'est ainsi, encore une fois, même si elle n'est pas explicitement réfléchie ou conceptualisée, une véritable économie sacramentelle qui jaillit de la plume de Saint-Cyran. « Cette grande épreuve que l'Apôtre demande de nous pour une seule communion au Corps du Fils de Dieu », écrit-il par exemple à Charles Duhamel, « nous est incomparablement plus recommandée par l'Église pour entrer dans la communion, pour le dire ainsi, et dans la participation de la puissance sacerdotale et judiciaire de Jésus-Christ, qui [...] produit son Corps sur l'autel, auquel on a tant de crainte de communier indignement³ ». Il ne sera pas possible « aux prêtres » d'être « les parties immobiles et divines de Jésus-Christ » si celui-ci « ne forme [...] ses prêtres » de la même manière qu'il « forme son Corps tous les jours » et « comme il a formé celui qu'il a pris de la sainte Vierge ». Il doit les greffer – Saint-Cyran emploie le terme ancien : enter – « dans l'Église par une vraie vocation », de la même manière qu'il « y a enté les fidèles [...] par la vocation du baptême⁴ ».

Il est impossible d' « apaiser un nombre de scrupules qui troublent les âmes timorées, si on ne sait les ramener à leurs principes et à ces primitives vérités dont elles dépendent ». Agir au rebours, et « les ramener à certaines maximes postérieures et à certaines pratiques universelles du temps, ce n'est rien faire qu'augmenter les fautes et les scrupules », puisqu'on « ne doit pas ignorer que l'Église a été contrainte d'user de tolérance, et presque de connivence et de dissimulation en beaucoup de choses, tantôt à cause des hérétiques, tantôt à cause du grand relâchement des mœurs et de la dureté où sont tombés les chrétiens, particulièrement depuis quatre cents ans et pour d'autres causes⁵ ».

¹ Pensée 555.

² Pensée 77.

³ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 8. Une piste supplémentaire à explorer, que Saint-Cyran reprend dans la pensée 87 : « Il faut une vocation pour recevoir la prêtrise, une préparation pour recevoir le Corps de Jésus-Christ. Il n'est pas croyable que ce qui suffit pour recevoir le Corps de Jésus-Christ dignement, suffise pour recevoir dignement son sacerdoce ».

⁴ Pensée 90.

⁵ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7.

Il ne peut que déplorer « cette douceur prétendue du médecin à laquelle les âmes infirmes et malades ont tant d'égard », et qui est, soit « une invention de son esprit et de sa raison », soit « un égarement de son naturel accompagné d'une ignorance et d'une fausse interprétation de la vérité », et qui « n'opère » en définitive « autre chose qu'une palliation de leurs maux et un assoupissement de leurs maladies ».

Ce qu'il faut étendre à d'autres vérités, dont l'ignorance ou le déguisement cause encore de plus grandes ruines dans les âmes, non seulement en ce qui est de la guérison de leurs péchés, mais aussi en leur première et seconde éducation, et en la manière dont elles doivent user des sacrements, et en la manière dont elles doivent entrer dans les charges, et passer de l'une à l'autre, et en la manière dont elles doivent prêcher la Parole de Dieu, et en la manière dont elles doivent défendre les pauvres contre l'oppression des grands, et en d'autres que je supprime, quoique plus importantes, parce qu'il ne servirait de rien de les déclarer à présent, bien qu'il en ait paru des exemples notables, et en ce siècle et aux précédents.

Ce n'est donc pas seulement le sacerdoce qui doit être ramené à la pureté des premiers siècles, mais aussi tous les sacrements qui en découlent comme de leur source voulue par Dieu, et particulièrement le mariage, dans sa fin principale qui est la bonne éducation chrétienne des enfants, et la pénitence.

« Il faut témoigner à Dieu que l'on n'a point de plus grand désir pour ses enfants que celui de leur salut » écrit-il à une « personne de qualité » qu'il n'a pas été possible d'identifier. « Telle est la première obligation et la première dévotion d'un père et d'une mère.

Comme ils courent au baptême, ils doivent courir à l'éducation, et tout ce que l'on fait pour les enfants sans cela attire la malédiction de Dieu sur le père et sur la mère, qui sont les anges gardiens visibles pour conduire au Ciel ceux qu'ils ont mis au monde par les moyens prescrits par l'Évangile. C'est une erreur de croire que l'on peut se sauver par d'autres bonnes œuvres en négligeant celle-là, qui doit être la principale et par laquelle seule on peut devenir saint, quand on n'aurait pas moyen de faire autre chose toute sa vie. Nous le voyons en sainte Monique, qui par le grand soin et le grand zèle qu'elle a eu pour le salut de son fils, a donné un maître à tout le monde et à l'Église son plus grand docteur [...] Il faut faire tout ce que l'on peut pour empêcher que l'éducation des enfants ne tombe en mauvaise main et en mauvais lieu, et si l'on y est traversé, il faut encore faire tout ce que l'on pourra pour les assister au lieu où ils seront. Quoiqu'il y ait du péril à les retenir chez soi, toutefois il y en a souvent moins que de les envoyer ailleurs, parce que les ayant chez soi l'on pourra observer à leur égard ces trois paroles : *Videte, vigilate et orate*, qui obligent d'avoir un regard perpétuel sur eux, ainsi que Dieu nous doit regarder et nous regarde, lorsqu'il lui plaît, en chaque action, pour nous empêcher de mal faire. Car quand il détourne tant soit peu les yeux de dessus les justes mêmes, ils se troublent aussitôt, d'où naît la nécessité de la vigilance et de l'oraison continuelle, et le besoin que l'on a de pratiquer la même chose envers les enfants, les conduisant avec une pareille vigilance et douceur, et quelquefois même en les priant au lieu de leur commander et s'accommodant un peu à leur humeur pour un temps, afin de les rendre capables de n'avoir plus besoin à l'avenir de cette condescendance, et d'entrer dans une voie meilleure et plus assurée¹.

Pour consoler une mère de la mort de son fils au combat, il lui rappelle « la profession publique » qu'elle fait « de vivre chrétiennement », qui l'« oblige de croire » qu'elle n'a « nourri [ses] enfants que pour le Ciel ». Si elle ne s'est pas « acquittée de ce devoir », voilà « la première chose dont » elle a « maintenant à demander pardon à Dieu, puisque l'Apôtre dit si expressément aux femmes que c'est le principal moyen par lequel elles se doivent sauver ».

¹ Lettre 157 – À une personne de qualité – Août 1640.

La suite de cette éducation vous engage à louer Dieu dans la mort de Monsieur votre fils, comme étant le principal moyen de son salut et le fruit de votre bonne éducation, qui servira de comble à toutes les autres bonnes œuvres que vous aurez faites¹.

La principale occupation des parents doit être « de veiller sur [leurs] enfants, afin qu'ils soient élevés dans la crainte de Dieu et dans une vie vraiment chrétienne ». Il faut y « prend[re] garde de près », et cette tâche est d'autant plus difficile en un temps où « qu'on demande d'eux avec plus de soin [...] l'intelligence des langues et des sciences, et la civilité extérieure ». Ce qui « est fort éloigné de ce que Dieu demande ».

Car le principal dessein de Dieu est, que comme ils sont devenus ses enfants par le baptême, ils soient nourris et élevés, non en enfants du monde, c'est-à-dire en roturiers au jugement du Ciel, mais en enfants de Dieu et en vrais princes de son sang. Cependant les pères agissent d'ordinaire au rebours. Car après les avoir non seulement engendrés par la première naissance, mais aussi régénérés par la seconde, selon la fin du mariage chrétien, ils négligent de leur donner l'éducation qui est due à cette seconde naissance, et ne pensent qu'à leur donner celle qui appartient à la première. Ils les nourrissent soigneusement comme enfants d'Adam, et les abandonnent comme enfants de Jésus-Christ, ce qui est la source des désordres et des malheurs des familles et des républiques, et l'un des plus grands crimes que les pères sauraient commettre devant Dieu. Car ils deviennent parricides de leurs enfants, étouffant en eux la vie divine qu'ils leur ont procurée par le baptême et par le sang de Jésus-Christ. Il est donc aisé de juger que s'il manque à un devoir si important, tout le reste qu'il saurait faire demeurera imparfait. Comme au contraire, s'il s'en acquitte avec affection, surmontant les difficultés qui s'y pourront rencontrer, il comblera tous ses autres exercices de piété et leur donnera une efficace singulière devant Dieu. Il attirera sur lui les mêmes bénédictions qu'il tâchera d'obtenir à ses enfants dès le commencement de leur vie, et il les répandra sur tous ses âges passés, pour récompenser les manquements qui pourraient s'y être glissés faute d'une pareille éducation².

Le « salut » d'une mère est donc « attaché à [l'] instruction » de ses enfants, répète-t-il, s'appuyant sur l'enseignement de Paul et l'exemple de Monique, mère d'Augustin, mais aussi sur « une prophétie en Isaïe qui dit en termes clairs (bien que j'avoue que ces paroles peuvent avoir un autre sens), qu'il arrivera un temps qu'il faudra prendre les enfants à la mamelle, si on les veut élever dans la vérité et dans la vertu de Dieu, pour ne dire pas de Jésus-Christ », dont la figure « fait moins de frayeur quand on la propose pour exemple »,

¹ Lettre 146 – À Mme de la Grange le Roi – 20 juillet 1640. Il lui écrit aussi un peu plus loin : « Car c'est par elle, Madame, que l'on détruit l'amour-propre et la propre volonté, dont les hommes n'ont point d'objet plus proche qu'eux-mêmes et leurs enfants, qui encore ne seraient pas l'un des objets de cet amour-propre, si en les aimant ils ne s'aimaient eux-mêmes, comme étant une partie d'eux. De sorte qu'en pensant ne pleurer que leurs enfants, il se trouve qu'en effet ils se pleurent eux-mêmes, sans se soucier de la gloire qu'ils ont acquise en ce monde, ni de celle dont ils jouissent en l'autre. Or Dieu, qui nous conduit par un certain ordre et par une suite de moyens à la félicité du Ciel, a établi en chaque condition un moyen principal pour y parvenir, comme dans le mariage, l'éducation des enfants, selon l'Apôtre; et dans la guerre, à un homme de la condition de Monsieur votre fils, le bonheur de combattre et de mourir pour le service de son prince et de sa patrie. Car si une personne de sa naissance n'était disposée dans une occasion si périlleuse et qui touche même souvent les plus insensibles à se préparer pour bien mourir selon Dieu, elle n'aurait pas eu sujet de l'espérer en nulle autre rencontre de sa vie. Ainsi qu'une mère qui ne ménage pas bien pour son salut l'éducation de ses enfants, n'a pas grand sujet de s'attendre, pour l'acquérir, aux moyens beaucoup inférieurs à celui dans lequel comme dans le principal l'Apôtre a renfermé tous les autres ».

² Lettre 600 – À Jean-Jacques Barillon – [Avant avril] 1643. Voir aussi la lettre 135 – Au général Enkenvort – [Mars-avril 1640] : «Avoir soin d'élever ses enfants chrétiennement et comme on doit nourrir des enfants de Dieu, avec une éducation correspondante à cette haute qualité qu'ils ont acquise dans leur baptême, où d'enfants de l'homme qu'ils étaient auparavant, ils sont devenus enfants de Dieu. Il le doit d'autant plus faire que, par ce moyen, il pourra comme retracer tous ses âges en ceux de ses enfants et restituer à Dieu, en veillant sur les âges de ses enfants, ce qu'il lui a ôté par ses péchés dans les âges de sa vie. Il doit faire le même de tous ses filleuls » ; la lettre 406 – À Antoine Singlin – 3 mars 1642 : «J'ai oublié de lui dire qu'un des grands moyens pour elle de se sauver, c'est d'avoir l'œil à l'éducation de ses enfants. Car l'Apôtre dit expressément que la mère sera sauvée par l'éducation de ses enfants, c'est-à-dire par le soin qu'elle doit avoir de leurs âmes en suite de celui qu'elle a eu de les faire régénérer par le baptême. Comme elle ne manquera pas de les faire élever selon la qualité que leur première naissance leur donne, elle doit beaucoup plus prendre garde à ne manquer point de les faire élever selon la qualité incomparablement plus grande d'enfants de Dieu et d'héritiers de son Royaume que la seconde naissance leur a donnée. Je la supplie de se bien ressouvenir de ce point ».

puisqu'elle « a paru aux yeux des hommes dans le cours de la vie qu'il a menée en ce monde » alors « que Dieu et sa vertu ont toujours été invisibles, et n'ont été manifestées aux hommes avant Jésus-Christ que par les enseignements de la sainte parole du vieil Testament ».

Mais l'éduquer en vue de son salut « dès son bas-âge ne va pas à le rendre ecclésiastique, moins encore à le rendre lâche chrétien ».

Car pour l'un, Dieu se le réserve, et quant à l'autre, la vie chrétienne menant l'homme au martyre, on peut dire hardiment qu'il y a de l'abus et de l'ignorance dans l'éducation si elle le rend craintif et timide [...] Mais quand votre résolution serait encore plus forte de nourrir et d'élever messieurs vos enfants en vrais chrétiens, le poids d'une triple inclination les portera toujours du côté du monde. Et à moins que d'un miracle dans la grâce même, ils ne vivraient jamais, étant grands, selon l'instruction qu'ils auraient reçue dès leur bas-âge. Ce qui ne vous exempte pas, Madame, de l'obligation que vous avez de la leur procurer la meilleure et la plus chrétienne qu'il vous sera possible¹.

Lui-même peut écrire de sa nièce et filleule Anne Duvergier, fille de son frère Charles, que « cette fille était proprement [sa] fille ». Il était « cause qu'elle était née au monde », puisqu'il avait, pour ainsi dire, choisi sa femme en le déterminant à « prendre » plutôt une certaine « veuve » au lieu d'« une fille qu'on lui présentait, estimant « que son humeur disproportionnée au mariage [...] en recevrait plus de soulagement.

J'admire que de ce conseil et de l'éducation que j'avais faite du père, Dieu ait tiré une âme élue, qui est une des plus grandes rencontres, et la seule qu'il faut admirer et dont il faut remercier Dieu en ce monde. Car il arrive rarement qu'un seul se sauve dans une grande et nombreuse famille. Et la succession des damnés en l'autre monde est quelquefois, de père en fils, aussi longue que la durée de la famille. Ce qui arrive presque toujours dans les maisons des riches, ou presque nul ne se sauvera s'il demeure dans le train du monde, que les enfants qui meurent en bas âge [...] Ma principale consolation consiste en ce qu'il a plu à Dieu de donner la naissance et la renaissance à ma nièce par mon entremise, puisque je me puis dire, et par le conseil que je

¹ Lettre 248 – [À Anne de Rohan de Guéméné ?] – 17 juillet 1641. Et de poursuivre : « Ceci me fait ouverture à la seconde vérité, laquelle je ne vous dirai qu'en peu de mots, à cause de mon indisposition et de ma faiblesse. Dans l'un des livres de Salomon, qui après celui des Cantiques est, à mon avis, le plus excellent de tous, il se glorifie au premier chapitre de ce que, dès son enfance, il a été élevé par son père dans la sagesse, qui est l'amour de Dieu. Et dans le dernier chapitre du même livre, il dit qu'il a été instruit en la même sorte par sa mère, qu'il nomme en ce lieu d'un nom renversé que l'amour lui a inspiré. Sur quoi j'aurais, Madame, beaucoup de choses à vous dire à l'avantage de cette reine, qui parlait de la vraie sagesse à son fils encore enfant, et pour votre consolation, à laquelle je prends part par avance. Mais il faut réserver pour un autre temps cette consolation cachée dans les instructions d'une telle mère, qui ont rendu son fils digne d'être roi à l'âge de douze ans. Pour tempérer cette affection de la chair et du sang qui vous cause ces tendresses envers messieurs vos enfants, et qu'il est très difficile à une bonne mère de n'avoir point, je serai obligé de vous dire un jour combien la durée de cette sympathie naturelle est petite en ce monde, et comment elle se convertit en une autre, qui est surnaturelle et éternelle, lorsque les mères et les enfants entrent après cette vie dans le sein de Dieu. Ce qui doit porter les uns et les autres à s'aimer de cette manière ineffable dont on s'aimera lorsqu'on sera une même chose avec Dieu ». Voir aussi la lettre 611 – À Antoine Singlin : « Pour bien nourrir les enfants de ce temps, il faut les prendre à la mamelle. Je voudrais que ceux-là fussent nourris hors de leur logis en la maison de quelques gens de bien. Leur condition est un empêchement. Qu'elle offre son cœur à Dieu pour cela, et si elle ne peut ce qu'elle veut, qu'elle gémisses. Peut-être que Dieu y aura égard, sinon pour eux, au moins pour elle, et pour lui pardonner les fautes qu'elle a pu commettre dans leur éducation. Si j'étais libre, et qu'ils le voulussent bien tous, j'entreprendrais moi-même l'éducation du petit pour Jésus-Christ et pour son Église » ; la lettre 615, également adressée à Antoine Singlin. : « N. ne saurait faire une action plus grande etc. que de s'appliquer beaucoup à son fils aîné. Elle y peut mieux réussir que tout autre. Le petit livre des Évangiles parfaitement bien écrit et pourrait être une très bonne instruction pour lui, et la vraie règle de la vie chrétienne. Si j'étais libre, j'en ferais écrire un en si beau caractère et le lui ferait si bien relire, qu'il en serait ravi et prendrait plaisir d'y étudier tous les jours. Il faut bien commencer pour bien conduire et achever une œuvre. C'est une moquerie de croire qu'on doive ainsi consacrer à Dieu un enfant dès le commencement. Pour moi, je ne songe à autre chose maintenant qu'à suivre Dieu dans les suites de son éducation, pour tendre à la fin qu'il nous découvrirait par le progrès qu'il fera dans la science et dans la vertu. Si j'étais connu de N., elle ne craindrait nullement que, pour vouloir apprendre de bonne heure la vertu chrétienne et la science à son fils, on le voulût pour cela faire d'Église. On pourrait le désirer. Mais c'est à Dieu à gouverner nos désirs, et à s'en servir pour faire réussir ses conseils éternels sur l'enfant. Quand ils viendront à nous être manifestés avec le temps, il faudra que nous les suivions, et que nous terminions nos désirs de ce côté-là ».

donnai à mon frère, et par le baptême où je l'ai portée, doublement son père, et autant le temporel que le spirituel. J'ai de tout temps dans le cœur de donner ma vie pour contribuer à l'élection de quelqu'un. Dieu m'ayant fait cette grâce en cette petite, j'ai grand sujet de l'en remercier. Je ne parle pas de ce qu'il m'a fait ensuite être l'auteur de sa bonne éducation, sans laquelle sa naissance et sa renaissance eussent sans doute été son malheur, sans parler encore d'autres notables circonstances qui me flattent et me font beaucoup ressentir la grâce que Dieu m'a faite en sa mort. Elle m'a aimé contre toute raison sans m'avoir presque vu, ni avoir reçu aucune caresse particulière de moi, et presque comme on aime les choses invisibles par la seule foi et par quelque instinct que le baptême forme dans l'esprit des enfants qu'on y reçoit et porte avec bonne intention. Cela ne peut venir d'ailleurs que de l'infusion de la grâce, à laquelle je puis dire avoir tellement participé, qu'en vérité il me semble n'avoir rien aimé avec tant de ressentiment, quoique la fin en fût toute de la cause même de l'amour, qui est la grâce de Dieu, puisque j'eusse mieux aimé qu'elle fût morte cent fois que de la voir retourner au monde. Et en cela, je suis très redevable à Dieu, qui a exaucé la prière que je lui ai souvent faite depuis les dernières contestations en ces termes : « Qu'elle meure, afin qu'elle ne meure point¹.

De cette bonne éducation dépend en effet la conservation de l'innocence acquise dans le baptême, et qu'il est malgré cela si difficile de conserver dans le monde². Une fois qu'elle est perdue, il est particulièrement difficile de la restaurer, sinon par la pénitence, et une pénitence vraie³.

Celle-ci est ardue, affirme Saint-Cyran, s'appuyant sur l'exemple de « l'esprit impur » qui est « sorti d'un homme » et « va dans des lieux arides, cherchant du repos » sans en trouver ; « revenant » dans la maison d'où il était sorti, « il la trouve vide, nettoyée et parée » ; alors, « il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui » et tous viennent demeurer « dans cette maison » si bien que « le dernier état de cet homme devient pire que le premier⁴ ». Il recourt aussi à la parabole du « festin des noces » et de la « robe nuptiale » :

¹ Voir aussi la lettre 340 – À Angélique Arnauld – [Fin décembre 1641] : « Je l'ai pleurée un jour ou deux, autant que j'aie jamais peut-être pleuré personne. Maintenant je loue Dieu sans cesse, et le louerai toute ma vie, tous les jours et aux mêmes heures de sa mort. Car je sais qu'il n'y a point de plus grande grâce que d'avoir contribué au salut d'une âme, et je puis dire avoir été cause de la renaissance divine et de la bonne éducation de celle-ci » ; lettre 385 – À Anne de Rohan de Guéméné – [Janvier 1642 ?] : « Un père qui donne un grand héritage à son fils quatre-vingts ans avant sa mort, rend son affection envers ce fils admirable au commun des hommes, qui n'ont pas accoutumé d'user ainsi de leur bien. J'aimais cette enfant comme ma fille, parce que j'avais été cause de sa renaissance, et de sa vraie et divine éducation, pour la conservation de laquelle, si j'avais été libre, j'eusse fait des efforts extraordinaires, et s'il eût été besoin des livres, pour arracher cette gratification de l'une et de l'autre Cour contre la violence de nos parties. Dieu sait que quand elle eût été de la plus grande condition du monde, et qu'elle eût eu tout le monde pour son dot, j'eusse eu le même dessein de la lui donner, et n'eusse pas permis qu'elle eût eu d'autre Époux que Jésus-Christ. Car je ne puis assez admirer ces vierges des premiers siècles de l'Église, qui n'ont pas été contentes si elles ne se donnaient toutes à Dieu, et durant leur vie par la pénitence religieuse, et en leur mort par un martyre douloureux. Je n'estime rien de grand dans le monde que ce genre d'amour, qui met tout le plaisir et toute la liberté de la terre à vivre et à mourir pour celui qu'on aime, et qui est mort le premier pour nous. Tout le reste me semble vanité, et cela seul me semble charité et force d'esprit. C'est pourquoi ce Maître de camp d'Espagne, et cette mère d'Italie, et cette autre mère juive, dont le premier a eu dix enfants, qui à son exemple sont morts pour Jésus-Christ, et les deux autres sept fils, me semblent des personnes incomparables et dignes d'envie, dans lesquelles je ne vois rien qui n'obscurcisse toute la générosité de l'histoire des païens qui n'ont été que les ombres de ces vierges et de ces âmes généreuses ».

² Le démon s'acharne particulièrement contre les baptisés : « Je dis aux hommes régénérés, parce que comme il ne hait pas tant les autres, il ne rugit pas aussi contre eux, ni ne cherche à les dévorer. Ce que le Fils de Dieu nous a voulu apprendre dans son Évangile, lorsqu'il dit que le diable ne fait point de cas des lieux arides et secs, c'est-à-dire des païens et des Juifs, et de tous les chrétiens, que le péché mortel a réduits à un pire état que celui des Juifs et des païens, comme il dit en ce même lieu » (lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640).

³ Qui débute par l'éducation des enfants : « J'ai oublié de marquer qu'un des fruits principaux de sa pénitence sera de veiller sur ses enfants. Il ne faut en empêcher aucun d'être d'Église, mais il les en faut rendre dignes par une bonne éducation, qui sauvera la mère et les enfants, comme dit l'Apôtre ». Lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639. Voir la pensée 311 et la note correspondante sur le regard porté par Saint-Cyran sur le mariage et l'éducation.

⁴ *Matthieu* 12, 43-45. Voir par exemple la lettre 106 – À Antoine Arnauld – 27 décembre 1638 : « Cela répond en un mot à toute votre lettre, en renversant tous les desseins qu'on pourrait avoir de prendre un autre rang dans l'Église que celui où le baptême nous a établis. On dit que les principaux points de notre foi sont clairement couchés dans l'Écriture, et qu'il n'est pas besoin pour cela d'avoir recours à la Tradition. Et moi je dis que les principaux points concernant les mœurs et la discipline des chrétiens se lisent en des termes aussi clairs dans l'Évangile, et j'oserai dire dans le premier sermon du Fils

lorsque la « salle des noces fut remplie de personnes » qui s'étaient mises à table, entre « le roi [...] pour voir ceux qui étaient à table ; il aperçoit « un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale » et ordonne à ses serviteurs : « Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures¹ ».

Ainsi, la réconciliation des pécheurs » regarde-t-elle particulièrement à son avis « les pécheurs non baptisés et que le baptême rend innocent », tandis que l'Église aurait plus de peine à parler de la réconciliation des pécheurs baptisés ». En effet, « elle suppose qu'aucun de ses enfants ne devrait jamais violer son baptême ». Mais, précise-t-il, « il soit vrai que lorsqu'ils se convertissent véritablement à Dieu, ils en reçoivent le fruit par la réconciliation de l'Église ». Et de conclure : « Rapportez à cela : *Novissima pejora prioribus*, que l'homme retombé après le baptême est en pire état qu'il n'était avant le baptême² ». Il y revient le jeudi de la première semaine de carême : « Les hommes naissent naturellement aveugles, mais les chrétiens qui perdent leur lumière s'aveuglent eux-mêmes » et de plus, « cet aveuglement est pire que le premier ». En effet, « la lumière ne condamne personne si sévèrement que ceux qui l'ont méprisée³ ».

Évoquant « les pénitences publiques des premiers siècles », il souligne qu'il « n'y avait guères que ceux qui étaient entrés avec cette ferveur à la pénitence qui réussissaient [...]

de Dieu, qui contient trois chapitres, où entre autres choses il nous avertit de la grandeur du péché après le baptême, et de la mission des pasteurs contre ceux qui s'ingèrent eux-mêmes dans le ministère : *Qui veniunt* (il ne dit pas : *Qui mittuntur*, mais : *Qui veniunt*), ravissant les âmes et les déchirant dans leurs cœurs comme des loups avec des paroles de douceur et d'un humble accommodement à leurs maladies et infirmités » ; lettre 232 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – 4 juin 1641 : « Comme on dit que les vents qui n'entrent que par de petites fentes sont les plus dangereux, le diable n'entre jamais mieux dans les âmes des plus justes que par de certaines petites oisivetés et par des amusements qui ne semblent rien⁴, et qui ouvrent le cœur, sans qu'on y pense, aux grandes tentations. Jésus-Christ nous a donné cet avis dans l'Évangile, si je ne me trompe, en cet endroit où il parle de la manière dont le diable entre dans un baptisé, dans lequel il entre avec un nombre de démons, au lieu que devant le baptême d'ordinaire il n'y en a qu'un qui est attaché au péché originel. Car il est bon que vous sachiez que jamais un péché mortel n'est séparé de l'habitation d'un démon dans l'âme de celui qui l'a commis » ; lettre 389 – À Antoine Arnauld – 8 février 1642 : « Il me semble qu'il faut presser l'ouvrage et ne s'amuser à rien. La parole de l'Évangile : *Invenit eum vacantem* m'a toujours étonné, car il ne veut dire autre chose sinon s'amusant, et en un mot : *Oliantem* » ; lettre 460 – À Antoine Singlin – 15 mai 1642 : « Les efforts qu'il fait contre les nouveaux convertis sont incroyables. L'Apôtre les a tellement appréhendés, qu'il a été contraint de remettre à une de ses âmes la rigueur de la pénitence qu'il lui avait imposée, de peur que l'ennemi, qui était aux embûches, ne la surprît et ne l'accablât de tristesse. *Car nous savons bien*, dit-il, *ses pensées*, qui sont toutes bandées contre ceux qui reviennent de loin au service de Dieu. Au lieu qu'il n'y a qu'un démon qui persécute les innocents, il y en a sept et des plus forts, selon l'Évangile et les saints Pères, qui persécutent les pénitents. C'est à l'exemple de l'Apôtre, et pour la même raison que lui, que j'ai usé d'indulgence envers cette personne, en lui prescrivant les austérités les moins rigoureuses que j'ai pu, et tâchant d'y suppléer par d'autres saints exercices, et par des remèdes propres à son tempérament et à la faiblesse de son corps, de peur de donner lieu à une trop grande tentation d'un ennemi si fin et si vigilant » ; lettre 600 – À Jean-Jacques de Barillon – [Avant avril] 1643 : « Il faut ajouter à la prière une occupation continue. Car la grâce fuit le vide aussi bien que la nature, et le diable remplit ce que Dieu ne remplit point ».

¹ Matthieu 22, 1-14.

² Considération I pour le jeudi de la première semaine de carême, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 320.

³ Considération II pour le mercredi de la quatrième semaine de carême, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 371.

tant il est vrai, comme dit l'Évangile, qu'on se relève difficilement du péché mortel commis après le baptême¹ ».

Et c'est aussi en ce sens que j'ai dit souvent après plusieurs personnes spirituelles, que je ne crois pas qu'il y ait souvent de pénitence plus propre à un jeune homme qui a violé son baptême par des péchés mortels que d'entrer dans une religion. Et je crois que cela est vrai, et que le conseil de l'Évangile de quitter tout devient précepte pour une telle personne, si la grâce lui donne cette volonté et cette résolution, pour laquelle il doit longtemps prier et faire prier Dieu. Ce qui est tellement conforme à la vérité que l'expérience m'apprend, que ceux qui y manquent reviennent difficilement à Dieu des excès qu'ils ont commis après le baptême².

Il demande à Antoine Singlin de rappeler à l'un de ses dirigés « que comme il y a peu de gens qui soient sauvés [...] et il y en a peu à qui les péchés soient remis la première fois ». Du petit nombre ne subsiste donc même qu'un nombre plus réduit encore, et « il y en a encore moins de ceux à qui il remette le premier péché mortel commis après le baptême » même s'ils n'en ont commis « qu'un seul ».

Car c'est un péché très grand de la part d'un baptisé, Dieu faisant une particulière alliance et de particulières promesses à chaque baptisé, comme il en a fait une seule pour tous avec Adam, et il promet plus par cette alliance particulière à chaque baptisé qu'il n'a promis pour tous à Adam par cette alliance générale. Montrez-lui dans saint Ambroise ce que ce saint dit de la difficulté de convertir un homme qui a violé une seule fois son baptême [...] Que si après avoir obtenu la rémission de ses péchés depuis le baptême une fois, on retombe encore dans le péché mortel, la difficulté croît toujours de plus en plus, selon que les péchés ont été multipliés et les absolutions violées. Si elles ont été mal données, elles ont été des sacrilèges. Si elles ont été bien données, les péchés suivants qui les ont violées ont été d'autant plus grands, et par conséquent plus difficile à être remis. Car on ne peut obtenir la rémission que par une solide pénitence suivie du changement du cœur que Dieu seul s'est réservé, n'ayant laissé à l'homme pêcheur, à qui la foi reste dans le péché, que l'oraison fréquente pour le demander et des gémissements ineffables³.

On ne connaît plus « la différence qu'il y a » entre « guérir les blessures et les restes des péchés qui ont été commis avant le baptême » et « guérir les blessures des péchés commis après le baptême », sinon « on saurait qu'elle est incomparablement plus grande pour guérir et

¹ Lettre 511 – À Antoine Arnauld – 15 juillet 1642.

² Lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642]. Voir aussi la lettre 608 – À Antoine Singlin : « Pendant que N. sera chez vous, je vous supplie que dans les entretiens que vous aurez avec lui, vous lui parliez de la grandeur du péché commis après le baptême, de la nécessité de la pénitence, etc. » ; la lettre 445 – À Antoine de Rebourg – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642] : « Je vous ai mandé tout ce que j'avais à dire sur les bonnes dispositions de ce gentilhomme. J'y ajoute que Dieu me fait connaître par des exemples nouveaux de tous les jours, qu'il est difficile qu'un homme se convertisse sincèrement à Dieu en ce temps, surtout s'il est de qualité, demeurant dans le monde et dans les charges [...] Qu'il ne s'amuse point à M. du B. Qu'il a fait une plus grande plaie dans l'Église qu'elle n'a reçue de longtemps. Qu'il a blessé par sa première entrée dans le sacerdoce la vérité de l'Évangile et la discipline de l'Église, et beaucoup plus par sa sortie et un nombre de fausses maximes qu'il a mises dans ses livres. Et qu'il dit à tout le monde que les religieux se sont plaints de celles qui les blessaient, mais que les ecclésiastiques, devenus tout indifférents si ce n'est dans ce qui est de leurs intérêts et de leur vanité, lui ont laissé passer celles qui les blessent, et tout le monde croit qu'il a raison de dire qu'il ne faut pas de vocation aux vocations après avoir violé la sienne, étant entré dans l'épiscopat contre cette maxime : *Nemo sumit sibi honorem*, et en étant sorti contre cette autre : *Unius uxoris virum*, qui veut, selon tous les Pères, que le conjunction de l'évêque avec son Église soit indissoluble comme le mariage [...] Qu'il ne peut être vraiment converti, ni devenir homme de bien, s'il ne se rend religieux de la religion chrétienne. Que pour l'être, il faut qu'il s'oblige devant Dieu à suivre exactement toutes les règles de cette religion, selon les sens clairs qu'elle montre à ceux qui savent lire, et selon les sens que la Tradition de l'Église donne à ceux qui sont obscurs. Qu'en suivant cette règle, il verra quelle est la grandeur du péché mortel commis après le baptême, combien peu de gens s'en relèvent, et pour s'en relever, il faut nécessairement faire pénitence, non pas en la manière qu'on l'entend, mais en la manière que toute l'Église l'a entendu et pratiqué douze cents ans durant ».

³ Lettre 164 – À Antoine Singlin – [Début octobre 1640] ; on y lit aussi un peu plus loin : « La science de ce conducteur, qui sera en plénitude, ne lui permettra pas d'ignorer ni la grandeur du péché après le baptême, ni la difficulté d'en faire pénitence, ni la nécessité qu'il y a de différer l'absolution ». L'affirmation est reprise par Jean Hamon : « Je ne m'étonne donc pas que les papes aient tant crié contre les fausses pénitences, que saint Ambroise dise que la vraie, comme la vraie pénitence, est rare : *Rara confessio de peccato, rara poenitentia, rara in hominibus verbi ejus assertio* » (*Traité de piété*, p. 193). Voir aussi la pensée 112 : « S'il est difficile de relever un chrétien déchu de la grâce de son baptême, il est incomparablement plus difficile de relever un prêtre déchu de la grâce de son sacerdoce ».

remettre le reste des péchés commis après le baptême ». Recourant à une analogie avec le monde médical, il souligne que « personne n'ignore qu'une blessure reçue sur une autre blessure ne soit plus difficilement guérie¹ ».

Ailleurs il recourt à la guérison miraculeuse de Bartimée qui « quitte ses vêtements pour s'aller jeter » aux pieds du Christ. Or, « si cet aveugle est le pécheur qui commence d'entre la voix de Dieu parlant à son cœur », alors « ce vêtement et ce dépouillement sont de grande importance ». En effet, « on est revêtu de Jésus-Christ dans le baptême » et « par le péché on perd les vêtements que l'on y avait reçus », si bien « qu'on demeure après tout nu devant Dieu ».

C'est pourquoi les saints Pères parlent des pénitents, c'est-à-dire de ceux qui sont déchus du baptême, comme de personnes nues, qui se tenant à une planche se souvenant après le naufrage avec des peines et des frayeurs incroyables. S'ils n'avaient à combattre que les flots extérieurs du monde, qui est une vraie mer dont le grand océan n'est que la figure, ils nageraient et se sauveraient peut-être avec moins de peine et moins de frayeur. Mais ils portent dans eux-mêmes les flots intérieurs dont leur naufrage les a remplis, qui sont sans comparaison plus violents et qui les menacent à toute heure d'un naufrage plus redoutable que le premier. Que si suivant la figure de cet aveugle, ces grands pécheurs paraissent encore avoir des vêtements dans leur nudité, ils sont bien différents de ceux qu'ils ont perdus par la grandeur de leurs péchés. Car ils ne méritent d'être appelés de ce nom qu'à l'égard du diable et du monde, dont le premier couvre leur âme par sa malice très subtile, au lieu que Jésus-Christ la couvrait auparavant par sa charité ; et le second, qui est le monde, les remplit par les faux biens et les malheureux avantages qu'ils possèdent, d'une infinité de mauvaises affections desquelles il est difficile qu'ils se défassent, s'ils ne quittent ces biens et ces avantages. Et c'est la moindre chose à quoi l'exemple de cet aveugle les exhorte, lorsque pour aller à Jésus-Christ avec plus de vitesse et mériter plus promptement sa guérison, il jette ses vêtements².

Pour tenter de guérir ces « restes des péchés » il est besoin d'un médecin, le prêtre, qui tient la place du Christ, « unique médecin des âmes et des corps³ ». Dans les paroisses, ce médecin est le curé. Les missions sont certes utiles⁴, mais « le plus » que les missionnaires » peuvent faire après « quinze jours dans un village », c'est « de faire la première guérison de la fièvre continue » où un homme est « rechu après la perte de la grâce du baptême ». Mais que se passe-t-il « si on laisse les âmes incontinent après qu'elles ont été guéries de cette fièvre continue ? » La fièvre leur ayant « des faiblesses et des langueurs », qui pourra les guérir

¹ Pensée 469.

² Lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 5. Un peu plus loin dans la même lettre, chapitre 14, il parle à nouveau de ce naufrage en se référant explicitement à Bernard de Clairvaux : « Je ne dois pas juger mal de vous, puisque je n'ai pas l'honneur de vous connaître dans le fond de votre conscience, et cela me donne aussi plus de liberté de parler en général sans crainte de vous offenser. Mais je sais bien que saint Bernard disait de son temps, qu'il y avait peu de personnes qui n'eussent fait naufrage depuis leur baptême, et qu'au regard de beaucoup, le seul moyen presque de le réparer, était de quitter le monde et de s'enfermer dans un monastère, ce que, pour ne vous déguiser rien, l'expérience d'une infinité de pareils naufrages m'a fait connaître être tellement véritable, que si plusieurs raisons ne m'obligeaient d'être plus retenu dans mes conseils, qu'on n'était alors en semblables rencontres, je croirais avoir plus de sujet de suivre cet avis qu'il n'en avait en son temps ».

³ Selon la formule figurant sur l'*ex-voto* de 1662 de Philippe de Champaigne, et consacrant le tableau dans lequel le peintre rend grâce à Dieu pour la guérison de sa fille, sœur Catherine de Sainte-Suzanne : « *Christo uni medico animarum et corporum* ». Nous sommes renvoyés par là à un thème patristique ancien enraciné dans l'évangile. On sait, pour n'évoquer qu'une figure chère à Port-Royal, son auteur de référence dans tous les domaines, que la figure du Christ médecin est centrale dans la théologie d'Augustin.

⁴ Encore que « prêcher dans un village à ceux qui sont rechus après le baptême » équivaut à « prêter à des villageois juifs qui sont presque tous inconvertis, puisqu'un chrétien déchu est pire qu'un Juif, selon l'Évangile » (pensée 471). Mais il « loue » les missions » puisqu'on y « exhorte ceux que l'on y voit préparés et qui en sont capables » (pensée 481).

durablement et efficacement, puisque « ces malades des villages » étant « aussitôt abandonnées par les missionnaires [...] ils continuent à vivre comme auparavant¹ ? » Ce sera bien « au curé qui réside toujours au village de guérir ces restes des péchés² ».

La fête de la Pentecôte nous apprend « l'obligation que nous avons de conserver le Saint-Esprit après l'avoir reçu, comme chaque chrétien le reçoit en son baptême, et encore plus à la confirmation ». Elle nous enseigne également « que nous ne devons pas nous étonner, si après l'avoir reçu nous le perdons, et si nous ne le pouvons acquérir de nouveau que par de grandes peines et par les travaux de la pénitence ». Ce que nous révèle l'exemple des « apôtres » et des « premiers chrétiens » qui « ont été si longtemps depuis avoir connu Jésus-Christ, pour se préparer à le recevoir la première fois³ ».

Les apôtres n'avaient rien dans le cœur que le désir du Saint-Esprit lorsqu'il est descendu. Il faut se mettre en cet état pour le recevoir et ne désirer autre chose que lui, non plus que les apôtres. S'il faut être en cet état pour le recevoir, en quel état faut-il être pour le recouvrer quand on l'a perdu ? Celui qui l'a perdu le peut recouvrer dans sa plénitude par la mort, s'il la souhaite beaucoup dans l'espérance de cette grâce, et s'il ne désire autre chose durant sa vie que cette plénitude de l'Esprit de Dieu. Les apôtres n'ont point été dans la souffrance lorsqu'ils ont désiré le Saint-Esprit, mais ils ont désiré l'avoir pour y être et pour pouvoir être ensuite parfaits imitateurs de la vie et de la mort de Jésus-Christ qui a souffert en vivant et en mourant. Afin de le recouvrer en ce monde, et pour être dans le vrai désir et la vraie attente du Saint-Esprit, comme étaient les apôtres, il faut ajouter les peines et les souffrances aux dispositions dans lesquelles ils l'ont attendu. C'est pourquoi l'homme qui l'a perdu en ce monde doit être ingénieux et industrieux pour entrer dans la pratique des moyens que la grâce prescrit aux âmes qui sont dans ce désir, entre lesquels les peines et les souffrances sont les premiers, dont les apôtres étaient exempts en ce temps⁴.

Ce rétablissement dans la grâce originelle est d'autant plus difficile pour un chrétien commun, que même parmi les saints qui l'ont retrouvée après avoir péché, il y en « a peu [...] qui aient regagné la sainteté par la seconde pénitence après avoir perdu leur première

¹ Pensée 467. Voir aussi la pensée 476 : « Le plus que pourraient faire les missionnaires, c'est de travailler à la première guérison ». Lorsqu'ils s'en vont « incontinent après sans travailler à la seconde, il est très difficile et presque impossible que le malade ne retombe, parce qu'il n'a personne qui l'assiste ».

² Pensée 468. Voir aussi la pensée 488 : le bon prêtre est en cela semblable à Jésus-Christ que son « propre » est « non seulement de chasser les démons, c'est-à-dire les péchés » mais également « de guérir les infirmités qui restent après avoir chassé le démon, c'est-à-dire le péché ».

³ Considération VII pour le jour de la Pentecôte, dans : *Considérations, partie d'été*, première partie, p. 163. Voir aussi la considération XIII pour la même fête, p. 179 : « La septième instruction est que celui qui a perdu le Saint-Esprit qu'il a reçu à la Pentecôte, c'est-à-dire en la confirmation, ne doit point perdre courage ni désespérer de le retrouver, s'il demeure dans une communauté sainte, et qu'il y vive dans la pénitence et dans les jeûnes. Car Jésus-Christ, qui ne cessera point de donner le Saint-Esprit à l'Église jusques à la fin du monde, se réserve de le rendre à ces âmes déchues, qui en ont grand désir et qui travaillent sans cesse à se rendre dignes d'un si grand don et si ineffable » ; la considération I pour le seizième dimanche après la Pentecôte, p. 283 : « Que si on a une fois perdu la grâce de cette première entrée à la noce que Dieu a tant désiré de donner au monde et qu'il n'a donnée qu'après l'avoir acquise et méritée par sa mort et par l'effusion de son sang, et dont même après cela il n'a gratifié que peu de personnes, et qu'ensuite il arrive que Dieu nous fasse encore la grâce de nous rappeler pour la seconde fois à cette noce par une vraie pénitence, quel rang y aura-t-il dans le banquet de la noce assez abaissé pour y faire assoir cet homme qui en avait été une fois chassé ? Et avec quelle humilité y devrait-il assister et manger avec ceux qui y sont toujours demeurés depuis leur première vocation ? » ; la considération III pour la veille de la Pentecôte, p. 140 : « Ceux qui après avoir reçu le Saint-Esprit une fois au jour de leur confirmation, qui est le jour de la Pentecôte de chacun en particulier, l'ont peut-être perdu, et depuis étant revenus à Dieu par une véritable conversion vivent dans la grâce et dans l'exercice de la vertu, ont encore moins de sujet que les apôtres de s'inquiéter et de se plaindre de se voir longtemps sujet aux mêmes fautes et aux mêmes imperfections, comme s'ils n'avançaient point et demeureraient toujours dans un même état. Car ils doivent reconnaître qu'en cela même ils ont grand sujet de s'humilier et de trouver moins étrange que Dieu les laisse demeurer longtemps dans leurs défauts, parce que si les apôtres ne sont venus à leur première perfection que lentement et par degrés, il ne faut pas s'étonner si après que nous l'avons perdue, nous ne pouvons pas arriver tout d'un coup à la seconde perfection et à la plénitude de la grâce du Saint-Esprit ».

⁴ Considération V pour le jour de la Pentecôte, p. 155-156.

innocence que Dieu ait traités plus favorablement que » Marie-Égyptienne « dans laquelle » Dieu « fait voir que la puissance de sa grâce fait tout ce qu'il lui plaît dans les âmes », si bien que « personne ne doit perdre courage, quelques grands péchés qu'il a commis, puisqu'il plaît à Dieu de traiter quelquefois plus favorablement les grands pécheurs que les innocents¹ ». Le Christ lui-même, qui « frémit et se troubla lui-même » devant le tombeau de Lazare montre « l'effort » qu'il doit faire pour ressusciter une âme morte après le baptême, jusques à se troubler lui-même ». C'est pourquoi « il a crié à haute voix, comme dit saint Augustin² ».

« Un des plus grands péchés qu'on puisse commettre après le baptême » dont Saint-Cyran ne veut pas évoquer les « suites [...] de peur de causer du trouble dans les âmes de ceux qui en sont peut-être coupables » est d'ailleurs précisément de s'ingérer de soi-même « et sans une vraie vocation [...] dans la prêtrise », comme en témoigne le « jugement des conciles et des Pères³ ». De plus, « si on a égard aux paroles de l'Évangile, on croira facilement que les péchés des prêtres sont angéliques » si bien qu'ils « rendent la plupart des méchants prêtres inconvertibles » comme il « semble dire le même de la plupart des fidèles qui commettent quelque grand péché après le baptême », parmi « lesquels il y en a fort peu qui se convertissent⁴ ». D'ailleurs, même convaincus par la vérité, les « prêtres mal appelés

¹ Considération pour sainte Marie Égyptienne, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 5.

² Considération II pour saint Lazare, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 260.

³ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 17 à la fin. Voir aussi la lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 8 : « Ce qui est plus véritable de ceux qui sont devenus pasteurs par les voies communes du temps, qui ne suit plus en ce royaume les ordres anciens de l'Église et les primitives élections et vocations au sacerdoce. Où je vous supplie de me permettre qu'en concluant cette digression, je vous dise que, si on n'avait trouvé une voie si facile de purger les âmes des péchés mortels qu'elles commettent après le baptême, qui choque toute la Tradition appuyée sur l'Évangile jusqu'au siècle de saint Bernard inclusivement, on n'aurait pas pu si facilement se former telle sorte de vocation qu'on a accoutumé de suivre ordinairement en se faisant prêtre ».

⁴ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 10. Et Saint-Cyran d'en tirer une conclusion logique intéressante : « Donc, parmi les diverses causes que l'on en peut alléguer, il n'y en a pas une meilleure que celle qui nous enseigne que tous les fidèles entrent par la grâce du baptême en la participation du sacerdoce de l'Église. Ce qui donne sujet à l'apôtre saint Pierre d'appeler tous les fidèles le sacerdoce royal et le peuple saint, et à saint Jean de dire que tous les chrétiens sont prêtres. Ce qui n'est seulement pas vrai de ces péchés que les prêtres connaissent être grands péchés, comme sont les péchés grossiers que nul homme n'ignore être péchés, bien que ceux-là mêmes doivent être nommés dans les prêtres péchés plutôt spirituels que charnels et grossiers, mais beaucoup plus de ceux qu'ils ne connaissent point, soit que celui provienne de l'ignorance privée ou publique sur laquelle ils s'appuient, comme sur une science établie par l'autorité et l'opinion de plusieurs, et à laquelle il semble que ni eux, ni personne, ne peut contredire sans témérité ». Sur la rigueur de Dieu à l'égard du péché que constitue l'entrée sans vocation dans le sacerdoce, voir aussi la lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 17 : « Cette sorte de péché mortel commis après le baptême est si grande, qu'outre la faiblesse et l'ulcère toujours coulant qu'il laisse dans l'âme, il donne un nouveau droit, non seulement au diable mais aussi à Dieu et à sa justice de traiter, s'il lui plaît, cette âme avec une autre rigueur qu'il ne la traitait auparavant. Et il n'y a point d'enseignement plus important pour un homme qui est revenu du péché à la grâce par une vraie pénitence. Si tous les jours en la messe nous nous souvenons du péché que nous avons commis contre Dieu dans le premier Adam et dans son terrestre Paradis, de sorte qu'à l'entrée de toutes les messes nous en faisons avec le prêtre une pénitence et une confession publique, combien plus la devons-nous faire pour le grand péché commis contre le second Adam après avoir été reçu par le baptême en son Paradis céleste, qui est l'Église ? » Enseignement repris dans la pensée 542 : « Ce qui nous fait voir mieux la grandeur de celle [la corruption] des prêtres de la Loi, qui les rend d'autant plus inconvertibles que les déçus du baptême (qui se sont ingérés d'eux-mêmes à une charge si grande) se sont rendus incapables, par leur usurpation, de recevoir la grâce qui est attachée à une si grande puissance ».

[...] ne laissent pas de faire comme auparavant ». Ils continuent à agir « comme si on ne leur avait pas fait voir clair comme le jour qu'ils sont mal entrés¹ ».

Une seule voie de salut demeure donc ouverte : restaurer ce que la décadence des siècles a dénaturé, secondée en cela par le relâchement des mœurs des chrétiens. Pour désigner ce travail, Saint-Cyran aime à utiliser une parole du Christ prononcée lors de sa controverse avec les Juifs touchant le mariage et la possibilité de renvoyer sa femme pour adultère², dont il élargit le sens à tous les sacrements.

Ainsi, quand il voit « dans l'Évangile que la discrétion de Moïse et sa condescendance a été cause de déception aux Juifs et que le Fils de Dieu les réduit à la première institution d'un sacrement », et cela « sans avoir égard à leur pratique appuyée de l'autorité du premier prophète », il ne peut s'empêcher de trembler pour ceux qui « refusent de remonter « à l'origine et au cours de la Tradition apostolique », alors qu'elle constitue « l'unique moyen de savoir la vérité dans l'Église », et se « contentent de suivre l'usage commun », au risque d'entendre un jour le Christ leur dire « comme aux Juifs : *Ab initio non fuit sic*³ ». En effet, « la doctrine de l'Évangile, qui est la même que celle de la Tradition de l'Église » proclame « par la bouche de Jésus-Christ » au sujet de ces nouvelles maximes et institutions que l'on a introduit dans la discipline : *Ab initio non fuit sic*⁴ ». Donc « Dieu ne veut pas qu'on change les ordres établis par son Saint-Esprit dans l'Église » quelle que soit la « corruption qu'il s'y glisse par le cours du temps ». Bien au contraire, « il veut qu'on les corrige et que ceux à qui il a donné l'autorité de le faire ne s'y épargnent point ». S'ils venaient à négliger ce devoir « il semble qu'il ne donnera pas sa bénédiction à un ordre nouveau qui ruinera l'ancien, et qu'il dira peut-être en son jugement : *Ab initio non fuit sic*⁵ ».

Il constate amèrement « que l'Église n'a pas fait tout ce qu'elle eût désiré dans la direction du clergé ». Dès que « la persécution » a cessé, « le relâchement s'est mis parmi les ecclésiastiques ». C'est pourquoi « Jésus-Christ » leur « dira peut-être en son second

¹ Pensée 477.

² *Matthieu* 19, 8 : « Mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement ». Voir aussi des allusion à cette phrase évangélique : « Je suis prêt de baisser davantage pour m'opposer à toutes sortes de scandales publics, qui blesseraient la réputation et la créance qu'a déjà acquis dans les esprits un homme qui a charge dans l'Église, et qui la fait, au jugement de tout le monde, parfaitement bien, et surtout au jugement de son évêque, auquel il est raisonnable que je défère beaucoup. C'est pourquoi je consens que, vous continuiez de faire ce que vous avez commencé, pour ne donner pas sujet à de grands péchés, et qui ferait un scandale qui retentirait partout. Mais puisqu'il est besoin d'apporter quelque tempérament à votre action, et que vous désirez aussi que je n'use d'une entière complaisance et condescendance avec vous, je vous supplierai de vous ressouvenir que tout l'ordre de l'Église est établi de Dieu et du Saint-Esprit, et que personne n'y peut apporter de changement, que le même Esprit qui l'a institué, ce que le Fils de Dieu nous a si clairement appris dans son Évangile (prévoyant que les hommes auraient besoin de cet enseignement dans son Église), qu'il a fait connaître aux Juifs, c'est-à-dire à leurs docteurs, qu'ils se trompaient de croire que c'était l'intention de Moïse et de leurs [...] » (lettre 156 – À Blaise Le Féron – 7 août [1640]).

³ Lettre 85 – À Barthélémy de Donadieu de Griet – [Février-mars 1637].

⁴ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Entre fin 1641 et mars 1642], chapitre 3.

⁵ Pensée 32.

avènement » lorsqu'il « viendra rétablir toutes choses dans l'Église par Élie » la même chose « qu'il a dit aux Juifs au premier avènement : *Ab initio non fuit sic* »

Car il n'y a rien de si facile que de se retirer des vrais ordres de la grâce, et de tomber insensiblement dans ceux de la nature, de la raison et de la cupidité voilée de quelque prétexte de religion. Et il ne faut pas toujours faire fondement sur ce que l'Église a permis et toléré dans les prêtres, puisqu'elle n'a pas eu toute la liberté qu'elle eût désiré, ni au temps de la persécution ni après, pour les conduire à la perfection de vie que l'Évangile demande d'eux, et à laquelle ils devraient se porter par la seule considération des ministres de la vieille Loi qui n'étaient que leurs ombres et leurs figures¹.

Saint-Cyran recourt, comme je l'ai déjà signalé, à la catégorie de la réparation pour désigner cette pénitence laborieuse mais nécessaire. Il invite à se « bien examiner et préparer avant que de faire de si hautes entreprises pour sa gloire » à la lumière d'une parole du Christ « qui ne s'entend pas moins de l'une que de l'autre grâce », c'est-à-dire celle « dont on a besoin pour entrer en la religion par la vraie vocation » aussi bien que « celle dont on a besoin pour la réparer si on l'a perdue ». Cette parole en souligne l'exigence, pour ne pas dire la dureté : « Le sel est bon, dit-il, mais s'il est une fois affadi, il ne sert plus qu'à être foulé et jeté aux pieds² ». C'est dire qu'un « chrétien vivant dans la grâce de son baptême est le premier sel de l'Église » tandis qu'un « chrétien bien rétabli dans la sainteté du baptême par une véritable pénitence est le second sel de l'Église », qui possède cependant « cet avantage sur le premier que non seulement « il réjouit les anges du Ciel », mais aussi qu'il « ajoute un degré particulier de charité à l'amour commun des fidèles innocents ». Là encore, il appuie son affirmation sur une parole du Christ : « Que celui à qui il a été le plus remis et pardonné, aime davantage³ ». En effet, seule la pénitence « a la force de réparer l'innocence qu'on a perdue et de corriger tous les défauts notables de la vie et de la prêtrise⁴ ». Si bien que « celui qui, quelque temps après avoir été fait prêtre » se rend compte « que Jésus-Christ n'est pas avec lui » doit retourner « en arrière, comme » la Vierge qui cherchait le Christ au retour du pèlerinage à Jérusalem⁵. « C'est une des occasions où il est permis de retourner en arrière et de revenir au lieu d'où l'on est parti⁶ ». Telle est la démarche que doit accomplir « le prêtre, qui sent dans lui que Jésus-Christ ne s'est pas joint à lui en sortant de l'église où il a été ordonné prêtre⁷ ». Il n'en sortira qu' « ensuite dans sa compagnie pour ne le quitter jamais »

¹ Lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642].

² *Matthieu* 5, 13.

³ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 14.

⁴ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 9. Voir aussi le chapitre 16 : « Car autrement il ne saurait être ni bon prêtre, ni bon curé, s'il n'a premièrement soin de réparer le défaut de son entrée dans une si grande charge ».

⁵ Pensée 201.

⁶ Pensée 202.

⁷ Pensée 203.

afin désormais de « faire tout par son Esprit et » demeurer « en sa compagnie jusqu'au temps de la mort¹ ».

On retrouve la même affirmation dans la lettre à Jean Guillebert : « Dans toutes les choses, la plus parfaite » étant « la mesure des autres », si l'on a perdu « la grâce du baptême, et par elle la première innocence » et que l'on « a quelque bonne volonté de se rendre prêtre » et de « s'y disposer par une seconde innocence », il faut bien considérer qu'elle « est l'effet d'une parfaite pénitence ». Il faut donc « travailler tellement par elle devant et après son sacerdoce à la réformation que l'on se rende [...] maître de ses vicieuses habitudes et de ses mauvaises passions », puisque « sans » leur « ruine et mortification [...] on ne saurait réparer tant soit peu la première innocence ». Par voie de conclusion : « Sans elle » on ne peut pas « avoir une véritable vocation² ».

Une telle véritable vocation intérieure est d'autant plus importante « qu'elle procède de la toute puissance de la grâce » et qu'elle peut « réparer les défauts qui se rencontrent quelquefois dans l'élection ordinaire et dans la vocation extérieure », alors que « la vocation extérieure qui procède de l'Église et de l'évêque, quand elle serait la meilleure et la plus réglée qu'on saurait désirer, ne » peut « jamais réparer les défauts de l'intérieure, qui doit venir immédiatement de Dieu et du mouvement qu'il imprime dans l'âme ». Cependant, « l'une et l'autre ne sauraient jamais donner une entière assurance au prêtre de réussir selon Dieu en la charge qu'il aurait bien reçue [...] quand même celui qui serait légitimement appelé à la prêtrise aurait l'innocence, la science, la prudence et les autres bonnes qualités qui lui seraient nécessaires ».

Si la vocation intérieure manque, il en est qui, qui voulant s'assurer de bien être appelé au sacerdoce, s'appuient « sur la vocation extérieure et canonique de l'Église » pour n'entrer « que par son ordre visible dans le sacerdoce ». Cependant, ils « n'y entrent pas quelquefois comme il faut, parce que l'intérieure vocation leur manque », tandis qu'il l' « infèrent trop facilement et par une secrète duplicité de cœur de celle de l'Église ». C'est qu'ils n'examinent pas « celle de Dieu dans le secret de leurs âmes et de leur vie », alors qu'ils doivent en « avoir

¹ Pensée 204.

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 9. Voir aussi le chapitre 16 : « Car autrement il ne saurait être ni bon prêtre, ni bon curé, s'il n'a premièrement soin de réparer le défaut de son entrée dans une si grande charge ». Voir aussi le chapitre 16 : « Car autrement il ne saurait être ni bon prêtre, ni bon curé, s'il n'a premièrement soin de réparer le défaut de son entrée dans une si grande charge ». Toute règle ayant ses exceptions, Saint-Cyran ajoute, dans le même chapitre : « J'excepte les voies extraordinaires dont Dieu se sert en faveur de quelques-uns qu'il fait prêtres et qu'il sanctifie par la prêtrise joint au grand exercice de la charité, d'une façon qui est plus digne d'être admirée qu'imitée du commun des chrétiens pénitents. Les exemples de tels prêtres extraordinaires sont si rares qu'à grande peine en voit-on un ou deux dans chaque royaume et en chaque siècle. C'est pourquoi je ne crains point de dire, en parlant à un homme de vertu et de science qui le peut bien supporter et qui saura bien discerner par quel esprit je le dis, qu'au lieu que l'élection de Dieu et la prédestination des élus a été gravée dans l'élection et vocation des vrais prêtres qui en est l'image, on peut dire maintenant, quoique avec regret, que la plupart des prêtres qui sont mal élus sont l'image de la réprobation éternelle ».

plus de connaissance que l'Église », alors qu'au contraire, « il arrive [...] que quelques-uns » qui suivent « simplement et sans aucune secrète cupidité et duplicité la vocation intérieure de Dieu qui les appelle à la prêtrise rencontrent » ainsi « celle de l'Église¹ ».

C'est assez affirmer la supériorité de la vocation intérieure sur l'extérieure : la deuxième ne peut jamais rencontrer la première, et peut même exister sans la première, tandis que la première est nécessaire pour confirmer la seconde. «

Même s'il n'est « rien de si difficile » et en même temps de si nécessaire « que de discerner cette vocation intérieure au sacerdoce », aucun « bon prêtre ne doit désespérer de sa vocation », même « s'il semble » y avoir du défaut « dans son entrée ». Il est aussi interdit à tout homme « d'en juger désavantageusement » puisque « Dieu seul est juge de telles vocations ». Cela est d'autant plus vrai pour quelqu'un qui est devenu prêtre sans connaître la nécessité de la vocation intérieure, et qui la découvre une fois devenu prêtre. Les lignes qui suivent se lisent presque comme une confession de leur auteur.

Je dis, sans craindre les reproches, que cela couvre tout dans un homme qui n'est pas attaché à son sacerdoce, ni à sa cure, ni à d'autres charges qui sont dans l'Église, et qui voudrait, s'il le pouvait faire selon Dieu, être relégué au dernier rang de l'Église, où il croit avoir été élevé plutôt par la permission que par la volonté de Dieu, au premier et au plus haut degré, dont il a appris quelle est la grandeur et la sainteté, mieux qu'il ne savait lorsqu'il y est entré. Un homme qui se trouve ainsi disposé dans le cœur ne se flatte pas et confesse librement à Dieu et aux hommes qu'il craint de s'être fait ecclésiastique, prêtre, curé et même docteur, par d'autres voies que par celles de la Sagesse éternelle de Dieu, qui reluisent non seulement dans elle-même et dans le cœur de son Église, mais aussi dans l'esprit éminent de ces âmes excellentes qui la gouvernent encore dans le Ciel et dans la terre, et qu'il a remplies de son esprit de vérité².

Sans trop nous appesantir ici sur ce point, qui appellerait de plus longs développements, il convient de rappeler que, pour Saint-Cyran appuyé sur l'Évangile, la vérité de la pénitence se mesure et se vérifie à ses fruits : « Il est impossible de reconnaître qu'un pécheur est bien converti au-dedans » sinon « par les fruits visibles de la pénitence qu'il fait paraître au-dehors ». Mais il est intéressant de remarquer qu'il établit de nouveau un parallèle entre le sacerdoce et les autres sacrements, en soulignant qu'on « ne saurait bien connaître » de la même manière « que quelqu'un a été bien appelé de Dieu par une grâce et une vocation intérieure à une charge à laquelle l'Église l'appelle que par les bons succès et par la suite des bons effets qu'il y produit³ ». C'est à eux « que le prêtre doit avoir égard principalement » et même « ne s'en contenter pas » si les actions qui les manifestent « ne sont constantes et proportionnées aux péchés qu'on lui a confessés, ce qui ne peut être que si le feu de la charité n'est allumé au-dedans ».

Car l'arbre auquel l'âme est comparée ne produit point de fruits si la racine n'est vivante, de la vie de laquelle on ne juge que par les fruits, car le laboureur ne s'en assure que par là, comme il faut que le prêtre soit assuré

¹ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 9.

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], fin du chapitre 26.

³ Considération II pour saint Grégoire de Nazianze, évêque et docteur de l'Église, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 60.

de même de la vie de l'âme par les fruits, qui demeure morte comme auparavant s'ils sont de peu de durée et passagers comme auparavant. Car comme il y a de faux mouvements de vie dans un corps mort, et que le diable le remue même quelquefois durant quelques heures pour tromper le monde, il y peut aussi avoir de faux mouvements de vie dans une âme morte, et le diable les peut aussi bien causer quelquefois par la crainte servile. Et on discerne ces vrais mouvements de vie de ceux qui ne le sont pas et sont faux par la constance et persévérance principalement, hors laquelle toute la pénitence extérieure n'est qu'une pure déception d'esprit, tant pour le pénitent que pour le prêtre. C'est la première vérité de l'Évangile que Dieu nous a apprise par saint Jean, de ne recevoir personne non pas à l'absolution mais aussi au baptême, s'il ne produit auparavant des fruits de pénitence, sur lesquels vous devez principalement appuyer votre réponse et dire qu'ils sont distingués de la confession, et même des pleurs¹.

Pour atteindre à ce but, Saint-Cyran conseille, et au besoin commande, à ses dirigés de quitter leurs occupations habituelles, de se retirer de leur cadre de vie coutumier, de vivre quelque temps dans la solitude : « Pour entrer dans cette voie dès le commencement », écrit-il à Angélique Arnauld dès 1635, « il faut peu agir, ou plutôt je crois qu'un moyen d'y entrer est de n'agir pas et de passer dans une nouvelle retraite de quarante jours » et de « demander à Dieu qu'il oublie les fautes qu'on a pu commettre avant d'entrer dans cette maison et en cette retraite² ».

« Il ne faut pas s'amuser à repartir qu'il y a toujours moyen de se bien remettre quand on [...] serait mal entré en religion ». Ce serait, d'une part, « tourner la tête en arrière, ce qui est défendu par Notre-Seigneur », et d'autre part, « il n'y a rien de si rare et de si difficile que le rétablissement de la première vocation ». C'est en vérité « un coup extraordinaire de la grâce de Dieu » qu'il ne frappe que « lorsqu'il lui plaît en faveur de quelques âmes auxquelles il ne faut jamais avoir égard ». Non : « Il faut y avoir bien songé auparavant et ne faire rien que dans l'ordre que Jésus-Christ même nous a marqué dans son Évangile ». Quel est cet ordre ? « Il « consiste en la première inspiration qui vient de Dieu, en la bonne instruction qu'on reçoit des hommes, en l'examen qu'on fait de soi-même et de ses forces intérieures dans l'oraison et dans l'abstinence », et cela ne se peut faire qu' « en des exercices de solitude et de retraite » afin d'examiner si « la vocation qu'on sent dans l'âme » est « accompagnée de la vraie résolution pour l'exécuter avec humilité et confiance » et « sans redouter les événements fâcheux qui en peuvent naître, qui ne sont fâcheux que pour ceux qui y sont mal entrés³ ».

Il s'agit cependant de faire une véritable retraite : « Il y en a » certes « qui prétendent, après être mal entrés » qu'il leur suffit de se réhabiliter « par un mois de retraite et de

¹ Lettre 377 – À Antoine de Rebour – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Voir aussi la lettre 393 – À Antoine Singlin – 17 février 1642 : « J'espère néanmoins par le bon présage que je prends de ces commencements, que si elle suit ces avis, elle pourra rendre à Dieu parmi toutes ces difficultés une bonne partie de ce qu'elle lui doit, et se disposer à faire sa première communion après qu'elle se sera purifiée durant quelque temps par de bonnes œuvres, qui sont les fruits de pénitence, sans lesquels saint Jean ne voulait pas recevoir les docteurs de la Loi et les plus excellents des Juifs à son baptême, quoiqu'il ne fût rien à comparaison de nos sacrements et principalement de la sainte Eucharistie, puisqu'il n'avait pas seulement la vertu de donner la grâce, quelque bonne disposition que l'on pût avoir en le recevant ».

² Lettre 67 – [À Angélique Arnauld] – [Février 1635].

³ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 14.

séparation des sacrement » accompagnée de « quelque espèce de pénitence », pour « rentrer » ensuite « dans les mêmes fonctions du sacerdoce et du pastorat » avec l'assurance cette fois « d'avoir reçu la grâce de la vocation ». Il suffit d'observer « l'ordre civil » pour constater qu'un homme « mal entré dans une charge ou un bénéfice » peut en être « déposé vingt ans après pour toujours et sans qu'il puisse jamais y rentrer ». De la même manière, « s'il est entré dans une terre de mauvaise foi » il aurait beau accomplir toutes les « bonnes œuvres » possibles, « il les perd avec la terre ». Cette comparaison prouve à l'évidence « que toutes les bonnes œuvres qu'on a faites dans une charge ecclésiastique ne sont point comptées de Dieu » justement « à cause de [la] première mauvaise entrée » d'un homme dans sa charge, ou dans le sacerdoce¹. Bien plus, raisonner « ainsi en faveur des mal entrés » c'est tomber dans « l'erreur des demi-pélagiens » puisque cela reviendrait à croire que par les œuvres « de cette retraite et de cette espèce de pénitence, la grâce de la vocation » pourrait leur être donnée².

Cette obligation de se retirer pour examiner si sa vocation au sacerdoce vient de Dieu vaut pour tous³. Ainsi, Antoine Arnauld étant « déjà engagé au sacerdoce » pour la Pentecôte, Saint-Cyran ne voit « pas qu'il y ait lieu de différer davantage ». Cependant, « une seule chose pourrait » le « porter à [le] faire différer jusqu'au mois de septembre », c'est s'il pouvait « avoir un mois entier pour [se] se retirer en quelque lieu, sans avoir d'autres occupations que celle de prier Dieu et de [se] préparer au sacerdoce⁴ ».

¹ Pensée 419. Voir aussi la pensée 484 dans laquelle il établit un parallèle entre la « dîme des terres appartenant à un bénéfice » et la « dîme des grâces que Dieu a promises aux curés et aux prêtres » : personne « ne peut prétendre retirer l'une ou l'autre à moins de faire « voir dans son cœur à Dieu qu'il est vraiment entré dans le sacerdoce ou dans la cure » par la « voie véritable que Jésus-Christ a prescrite lui-même dans l'Évangile ».

² Pensée 420.

³ D'autant que le sacerdoce est aussi rare que la grâce : « Car les grâces sont rares en ce temps plus qu'on ne pense. Mais on peut dire de celle de son sacerdoce qu'elle l'est plus en ce temps qu'elle ne le fut jamais. J'ai confiance en la miséricorde de Dieu, et par les marques qui reluisent en ce premier Ordre, que vous la recevrez de Dieu en sa plénitude » (lettre 360 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Voir aussi la lettre 430 à Jean Guillebert, chapitre 17 : « Je ne puis ici m'abstenir de vous dire, en ce premier dimanche de carême dans lequel je dicte ceci, que Jésus-Christ s'étant retiré au désert pour y faire pénitence incontinent après son baptême, l'Esprit de Dieu qui l'y a mené y pousse et conduit tous les chrétiens qui le veulent conserver dans eux après leur baptême. Et s'il est vrai qu'il les mène au sacerdoce, comme j'ai dit ci-dessus, on voit bien, par l'exemple de Jésus-Christ que c'est en le fuyant et en leur faisant faire premièrement pénitence dans une retraite » ; chapitre 20 : terme que M. A[rnauld] vous fit prendre pour faire une retraite, où vous deviez décider avec lui ces difficultés touchant votre cure, qui vous ont toujours donné de la peine, était, à mon avis, celui qu'il fallait prendre pour ne brouiller pas davantage votre esprit et donner lieu aux véritables avis, laissant passer toute l'année, qui s'y oppose par l'occupation que vous avez [...] Si après votre retour à Paris vous avez encore ressenti ces peines, ne vous en étonnez pas. Vous ne les pouviez perdre entièrement qu'en ruinant la cause qui les a produites. Si vous ne les avez pas senties ni si fortes ni si vives, vous faites bien de l'attribuer au dessein de cette retraite que vous devez faire à la fin de votre cours ».

⁴ Même impératif dans la lettre 366 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Pour répondre aux dernières paroles de votre lettre, je n'ai non plus changé d'affection que de dessein, et pour vous préparer au sacerdoce, lequel je croyais que vous eussiez reçu ce voyage, je n'ai rien à vous prescrire de nouveau, sinon l'éloignement du monde, qui est l'écueil non seulement d'un clerc mais aussi d'un homme de bien qui le veut être exactement. On ne peut s'éloigner du monde, qui est si épandu et tout sensuel et visible, qu'en se rendant invisible, ce qu'on ne peut faire que dans la solitude autant qu'on la peut supporter, ce qu'on peut beaucoup si on s'y accoutume et si on aime à vivre avec Dieu, qui ne se trouve que dans la solitude. La vie du chrétien est cachée avec Jésus-Christ en Dieu, si Dieu ne le retire de cette solitude où il vit dans lui et ne l'oblige dans certaines occasions d'en sortir et de se rendre visible. C'est en cette manière que Jésus-Christ est sorti du sein de son Père et s'est rendu visible à nous, et y étant rentré au premier moment de sa résurrection, il nous a encore appris par les dix ou douze apparitions des quarante jours durant lesquels on peut dire qu'il en est encore sorti, en

Je vous prie de me croire, que sans cette séparation du monde, il est difficile en ce temps d'être bon prêtre et d'éviter quelqu'un des pièges du grand nombre de ceux que le diable leur tend dans la grande communication. C'est pourquoi, si vous voulez vous bien préparer à la prêtrise, commencez à vous bien séparer, et à dire à Dieu en votre cœur que vous le prenez pour votre part et pour votre héritage, et que vous ne voulez point d'autres communications à l'avenir qu'avec lui seul. Il vous a conduit lorsque vous n'étiez qu'un fidèle particulier de l'Église, comme s'il n'y eût eu que vous et lui. Il est raisonnable que voulant être prêtre et entrer en la participation des trois puissances de Jésus-Christ, vous viviez avec lui au milieu des fidèles comme chaque apôtre y a vécu au milieu des Gentils, comme s'il n'y avait que vous et lui. Quand vous serez un peu confirmé dans la grâce du sacerdoce, il ne vous fera naître que trop d'occasions pour vous faire sortir de votre solitude, de quoi vous serez marri, et vous lui direz avec l'Épouse : *Lavi pedes meos, etc.* Si j'étais plus proche de vous, je vous dirais des choses plus particulières, mais en étant éloigné, je n'en saurais dire une qui le comprenne mieux toutes, que de vous conseiller de vous séparer, et pour vous préparer à recevoir le sacerdoce, et pour l'exercer dans la solitude quelques années, jusqu'à tant que Dieu vous dise : *Exi de solitudine tua*, ce qu'il ne fera jamais d'une telle sorte qu'il ne vous y tienne toujours engagé pour le moins de cœur et en vous faisant gémir après elle [...] Vous avez raison de juger par la peine que vous avez de l'interruption de cet autre ouvrage, qu'il y avait de l'attache dans votre esprit. Il n'en faut avoir à rien. Je vous prie de vous tenir toujours prêt d'aller où Dieu vous appellera, et ne vous passionner à rien qu'à la vérité et à la charité, qui sont toutes deux exemptes de ces passions qui attachent le cœur et l'esprit. Ne vous pressez point dans votre composition. Votre retraite demande une grande tranquillité d'esprit, laquelle ne peut être sans celle du corps¹.

3. Saint-Cyran, « dieu » et « évêque » d'Antoine de Rebours.

Une relation particulière et unique lie Saint-Cyran à Antoine de Rebours, qui ne demandait qu'à vivre dans la solitude et la pénitence, au service du monastère de Port-Royal, jusqu'au jour où son directeur l'invite à se demander s'il ne sent pas en lui une vocation au

quelle manière nous devons, pour être bons chrétiens, sortir de notre solitude et y rentrer, pour le service du prochain et les nécessités de la vie. Vous savez ce qu'il faut faire par les autres lettres. Estimez-vous heureux de la grâce que Dieu vous a faite de vouloir être à lui ». Voir aussi la lettre 401 au même, sans doute de février-mars : « Je vous parlerai de votre ordination par ma première. Je prie tous les jours Dieu qu'il vous y prépare en vous faisant mépriser toutes les inutilités de la vie particulière après vous avoir fait mépriser le vain commerce du monde. Sans ces deux préparations, on ne saurait aller comme il faut à la prêtrise ».

¹ Lettre 217 – À Antoine Arnauld – 27 avril 1641. Plus tard, il lui donne des conseils pratiques sur la manière de passer cette retraite : « Pour ce qui est de votre retraite, je voudrais manger seul, ni parler à qui que ce soit qu'à M. S[inglin], y prier souvent et peu à chaque fois, y lire dans l'Écriture avec soin, et quelques traités du sacerdoce, tant de saint Chrysostome que des autres Pères, sans y faire la fonction de diacre, hors les jours de fêtes, et n'écrire aucune lettre qui ne soit entièrement nécessaire, ni laisser aucune heure du jour vide. Je voudrais aller à vêpres et à complies » (lettre 277 d'août 1641) ; « La retraite avec la seule compagnie de M. N. durant le dîner et le souper, et une heure après, est entièrement nécessaire. Je ne crois pas qu'il y ait rien qui plaise plus à Dieu que d'être seul, et Jésus-Christ nous l'a témoigné par son exemple dans l'Évangile en plusieurs manières. Et il semble qu'il nous a voulu faire remarquer qu'Adam, tandis qu'il a été seul dans le Paradis, est demeuré dans l'innocence, mais qu'aussitôt qu'il a eu la femme pour compagne, il est tombé dans le plus grand de tous les péchés pour l'avoir voulu imiter » (lettre 279 du 1^{er} septembre 1641) ; « Il faut que le prêtre soit grand. J'entends de cette grandeur d'esprit que Dieu donna aux apôtres au jour de la Pentecôte, qui est conjointe à la charité en laquelle consiste toute la force du chrétien et du prêtre. C'est elle qui nous sépare de tout le monde, et beaucoup plus de celui qui s'est [?] dans l'Église que de l'autre. Car, comme il est plus proche de nous, il est plus capable de nous souiller par sa cupidité, qui domine plus dans ceux qui sont de l'Église, que dans ceux qui n'en sont point. C'est pourquoi Dieu vous a retiré dans un asile, vous logeant où vous êtes. Et par mon avis vous n'en bougerez point. Mais bien que ce soit une retraite et une solitude au regard du monde, vous y trouverez encore quelque chose du monde qui serait capable de vous entacher, si vous ne vous en gardez tous les jours en vous tenant séparé dans une chambre, pour n'aller jamais aux parloirs que par une grande nécessité. Puisqu'on vous accorde la retraite au lieu où vous allez, je m'y tiendrais sans parler à personne qu'au supérieur qui me viendrait voir quand il lui plairait, auquel je parlerais encore le moins que je pourrais, et ne lui dirais rien de mes secrètes dispositions, me tenant toujours dans le langage commun et dans la vie commune, consommant l'entretien en écoutant beaucoup et parlant peu. La retraite étant une partie de la pénitence doit être accompagnée de repos et de silence, suivant le passage de David : *Surgite postquam sederitis*, joint à celui d'Isaïe et de Jérémie, chap. 151. J'aurais soin de passer tout le jour de mon ordination dans un entier silence. Je jeûnerais discrètement autant que le corps et le tempérament le peuvent permettre et porter sans incommodité » (lettre 287 du 2 octobre 1641). Voir aussi la lettre 360 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Je n'ai rien à vous dire maintenant pour vous aider à passer de ces intervalles heureux qui ne vous ont été prescrits que pour une si haute fin comme celle que j'ai dite, que de vous tenir séparé le plus que vous pourrez de toute conversation, et ne faire que le moins que vous pourrez d'œuvres de charité extérieures hors de la maison, si par aventure votre malade ne vous appelle, qui me fait grand deuil ».

sacerdoce, mais pour un service bien particulier et circonscrit : devenir confesseur des religieuses afin d'assister et de soulager Antoine Singlin. Les lettres que son directeur lui adresse nous permettent de saisir sur le vif, de manière singulière et exceptionnelle, le dialogue qui s'établit entre les deux hommes tout au long du chemin qui culminera dans l'ordination et la première messe d'Antoine de Rebours, et ce depuis le premier appel au sacerdoce jusqu'à ses premiers pas dans le ministère qui sera le sien pendant de longues années. Je dis bien dialogue, car même si les lettres du dirigé ne nous ont pas été conservées, nous en retrouvons un écho fidèle dans les réponses que lui adresse Saint-Cyran.

Le directeur de Port-Royal s'étant « mis à genoux devant Dieu pour recevoir son Esprit et sa bénédiction avant que de commencer à [lui] écrire », lui déclare qu'il lui tient « lieu d'évêque, et par conséquent de toute l'Église dans ce conseil [qu'il lui] donne ». Puisque « la voie de la vocation ordinaire en la manière » qu'il la désire n'est « plus », il a cru « la trouver rétablie en [sa] personne, à cause de la connaissance que Dieu lui en « a donnée et du désir [qu'il a] de la suivre ». Et de bien souligner que quand il serait « le plus accompli du monde » et qu'il aurait « augmenté la grâce de [son] baptême et celle de [sa] confirmation [...] par un long exercice de bonnes œuvres », il pourrait bien dire tout ce qu'il veut pour se « rabaisser », puisqu'en effet « nul homme ne se doit croire digne du sacerdoce. Et quand il en serait digne, il ne » peut être sûr « en ce temps d'y être appelé par une vocation divine¹ ».

Mais parce que Dieu m'a attaché en qualité de directeur en ce temps à cette Église particulière où vous demeurez (je ne vous dis pas comment, suffit que j'ai tout lieu de croire que Dieu l'a fait), et que je ne prétends pas consentir à votre prêtrise, ni à louer votre vocation, qu'à cette seule condition que vous serez le prêtre de cette Église particulière et non d'une autre, comme je l'ai déclaré par mes précédentes, et sans cela, je ferais mal de vous conseiller d'être prêtre, et je n'aurais nulle raison solide pour apaiser votre conscience. Car c'est ce qui seul assure la mienne. Et sachant comment après dix ans de conversation avec cette maison sans me mêler de la diriger, je l'ai entrepris enfin, je ne crains point de leur donner un prêtre et de le faire ordonner par mon conseil pour l'y attacher et y engager tout son service. Il se trouvera peu de personnes en ce temps qui aient reçu la prêtrise dans des circonstances telles que sont celles où vous vous rencontrez. Et je ne craindrais pas de dire à celui qui me viendrait demander si je les crois suffisantes, qu'elles le sont, et que vivant dans la prêtrise selon les vraies règles de l'Évangile et de la Tradition, il n'y aurait nul sujet de craindre qu'il y fût entré sans vocation. Je croirais plutôt que quand il y manquerait quelque chose, Dieu y suppléerait en faveur d'une âme si timorée et si bonne, qui voulant de tout son cœur servir Dieu dans son Église et ne manquer pas à ses vocations secrètes non plus qu'aux publiques, se serait engagé dans la prêtrise de peur de l'offenser ou de ne servir pas si bien en ne s'y engageant point².

¹ Mais ailleurs, il laisse entendre que la vocation peut être la récompense de la bonne vie et des vertus d'un homme : « Je suppose que tout ce que vous me dites du diacre est véritable. Mais quand il serait le meilleur homme du monde, il ne peut être prêtre que par une vocation de Dieu, qui soit comme la récompense de sa bonne vie, ce qui fait voir la grandeur du sacerdoce, qui est appelé par les Pères la récompense de la vertu, et de cette vertu qui est comme un relief d'or sur le fond d'argent de la triple grâce des trois sacrements. Ainsi on la peut nommer la première félicité de la terre. La seconde sera dans le Ciel, où nous deviendrons prêtres parfaits » (lettre 381 - À Antoine Arnauld - 25 janvier 1642). Voir aussi la pensée 64, qui souligne qu'« à grande peine se trouve-t-il quelque personne qui ait conservé en son esprit l'idée du sacerdoce » ; à plus forte raison est-il « rare de trouver quelqu'un qui en puisse prescrire les règles pour s'en servir à former un vrai prêtre ».

² Lettre 368 - À Antoine de Rebours - [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Il lui écrit encore dans une autre lettre : « Tout ce que vous m'avez dit dans vos dernières lettres était très raisonnable, et je ne suis nullement marri que vous m'ayez découvert le fond de votre cœur. Cela était nécessaire pour vous faire reconnaître le fond du mien, d'où devait naître votre vocation, puisqu'il a plus à Dieu de le disposer ainsi. Nous nous sommes trouvés tous deux dans une égale répugnance pour conclure l'affaire importante que nous avons conclue, et que j'espère que Dieu aura ratifiée avec nous dans

Antoine de Rebours lui a témoigné une telle « ouverture de cœur » pour se faire connaître à Saint-Cyran qu'elle a fait de celui-ci « son dieu visible sur la terre¹ » et qu'elle lui a donné de connaître ainsi « le fond » de son âme. « Cette connaissance toute divine » l'autorise à lui dire « que Dieu a fait un petit miracle en [le] portant à [se] retirer parmi tant d'empêchements et de connaissances inutiles qui [le] tenaient captif au lieu où [il a] vécu si longtemps, recevant et rendant des visites² ». S'il suit « à l'avenir les règles de la grâce, qui a rompu tous [ses] liens pour [le] rendre libre », il mènera alors « la vie d'un religieux au lieu où elle [l'a] mis ». Il lui propose comme modèles de cette vie « saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, Héliodore, Népotien, saint Paulin, qui ont trouvé dans la vie parfaite d'un chrétien la vraie solitude d'un religieux ». Si « ce nom et cette vie est maintenant attachée à la forme d'un habit », il ne désignait alors « autre chose qu'un homme vertueux, qui avait renoncé à toute la conversation des hommes, et beaucoup plus à toute l'affection des choses mondaines ».

L'Espagne est en ce temps pleine de gens qui font profession d'être religieux en cette manière, se tenant autant qu'ils peuvent dans la retraite de leurs maisons, et j'ai eu autrefois un livre traduit d'espagnol en italien, qui avait été fait pour les conduire³. J'avoue que c'est une voie étroite et difficile pour ceux qui commencent, mais il n'y a aussi que la voie étroite, qui selon l'Écriture mène en Paradis, et elle s'élargit à mesure qu'on y marche et qu'on s'y plaît, parce que l'affection de la charité qui est petite au commencement, s'augmente de jour en jour par les bonnes œuvres qu'on y fait, et qu'il est difficile de faire en ce temps hors la séparation du monde, quelque talent qu'on ait de prêcher, d'exhorter, et d'administrer les sacrements. Il ne m'appartient pas, en l'état où Dieu m'a mis, d'en dire les raisons. Je sais que votre suffisance et la connaissance que vous avez de la vérité, jointe à l'expérience que la conversation des gens d'honneur vous a donnée, me dispenseraient de les exprimer quand j'en aurais le pouvoir aussi bien que la volonté.

De ces considérations sur la nécessité de vivre en religieux et dans la solitude tout en demeurant dans le monde et simple baptisé et des exemples de vie religieuse qu'il a cités Saint-Cyran en vient insensiblement à l'appel de son dirigé au sacerdoce. Il lui semble en effet que de Rebours est « du nombre de ceux à qui Dieu pourrait inspirer », après qu'il se sera « éprouvé quelque temps dans la solitude, la volonté de passer de la vie d'un religieux et

le Ciel » (lettre 371 - À Antoine de Rebours - [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]).

¹ Voir aussi la lettre 290 au même, du 20 octobre 1641 : « Considérez, je vous prie, ce que je vous ai déjà dit, que je n'ai jamais parlé à mes neveux de se faire prêtres, et qu'on a sujet de le trouver étrange, particulièrement de M. de Barcos, l'ayant comme je l'ai gravé dans mon cœur. Ceux qui ne se sont faits prêtres que par mon consentement, et qui en cela m'ont fait l'honneur de me mettre en la place de l'évêque, de l'Église, et même de Jésus-Christ, demeurent extrêmement obligés de me croire en tout ce que je leur ai dit touchant la vertu de la prêtrise et du prêtre ».

² Il le lui rappelle encore au début de 1642 : « Il y a peu de visites qui n'entrent dans le nombre de ces inutilités, dont je vous ai parlé par mes précédentes. Si en cette occasion vous trouvez qu'il n'y a rien à gagner pour Dieu en cette âme, dites hardiment qu'il n'y a rien à gagner pour l'avenir, et ainsi défaites-vous peu à peu de ces sortes de visites. Il n'y a rien qui convienne plus à un prêtre que la gravité qui le doit recueillir dans lui-même, et le tenir dans une perpétuelle conversation avec Dieu et les âmes de l'Église, qui sont aussi différentes de celles du monde que l'Église l'est du monde, d'où elle a été tirée par Jésus-Christ. Cette vérité doit être comme le fondement sur lequel il faut établir la grâce de votre sacerdoce » (lettre 403, écrite sans doute en février ou mars 1642). Voir aussi la lettre 445, écrite sans doute entre le 21 mars et le 30 avril 1642 : « La gravité d'un prêtre contient tout, le silence, la solitude, le retranchement de nouvelles, ôte le désir même de savoir les vérités, sinon celles qu'il plaît à Dieu de nous faire savoir, lesquelles nous recevons avec d'autant plus d'humilité et de dévotion, que nous n'en avons nul désir auparavant. J'ai vu tout cela naguères avec une grande étendue dans la sainte Vierge au jour de sa consécration, auquel elle a reçu le Corps du Fils de Dieu en le formant, et l'a formé en le recevant, comme les philosophes parlent de l'infusion de l'âme dans le corps ».

³ Melquiades Andres Martin a consacré un fort volume à ce phénomène : *Los recogidos : nueva vision de la mistica espanola (1500-1700)*, Fundacion Universitaria Espanola, Seminario Suarez, 1975.

d'un solitaire à celle d'un clerc et d'un prêtre, comme ont fait les saints que je vous viens de nommer¹ ». Pour vérifier cette possibilité, il lui recommande donc, dans la retraite où il se trouve « de prier Dieu plutôt vingt fois le jour, en [s'] offrant simplement à lui dans la simplicité d'un cœur qui soit comme une table rase, disposé seulement à recevoir ce qu'il lui plaira d'y imprimer » plutôt que de se « géhenner en faisant une oraison mentale de demi-heure ». Qu'il ne fasse rien pour se « rendre digne des impressions de l'Esprit de Dieu, qui ne soit proportionné aux forces de [son] corps et de [son] esprit ».

Dire le bréviaire en esprit avec toute l'Église, et lire de même l'Écriture sainte, c'est la plus grande prière du jour. Ne perdre pas le temps, c'est le gagner pour un homme de votre sorte. Si vous ne laissez point de vide volontairement dans les heures du jour, assurez-vous que la grâce de la solitude et du silence est capable de les remplir toutes. L'occupation tient lieu de mortification. Vous ne sauriez passer trois mois dans l'observance des règles de cette vie, que les jours d'été ne vous soient courts comme ceux d'hiver. Dites adieu premièrement à tous les hommes qui n'ont pas le même dessein que vous avez de donner sérieusement à Dieu le reste de leur vie. Que si vous ne pouvez couper d'abord les nœuds de vos connaissances, travaillez au moins à les défaire peu à peu. S'il vous arrive quelque difficulté à laquelle je puisse apporter quelque remède ou soulagement, je serai toujours prêt de vous servir, encore que les défauts et les langueurs de ma vie me rendent presque incapable de servir mes amis en ce lieu, où je sens combien Dieu seul soutient la vie. Je serais désormais obligé de vous mettre dans ce nombre quand vous n'y seriez pas, parce que vous vivez maintenant avec des personnes que Dieu m'oblige d'aimer, et à qui je me tiens beaucoup redevable de ce qu'ils m'ont accordé la prière que je leur ai faite de vous recevoir dans leur compagnie. Je me réjouis de m'être rendu votre garant, comme un serviteur le doit toujours être et en toutes occasions pour celui qu'il regarde comme son maître. C'est votre nom et le mien, selon l'Évangile, si je suis, comme vous le prétendez, digne d'être appelé votre directeur : *Qui praecessor est sicut ministrator*².

¹ Il protestera plus tard avoir respecté sa liberté, et n'avoir fait que lui proposer son sentiment : « Si j'eusse pu, je vous eusse encore écrit, mais en vérité cela eût été superflu et n'eût été en effet qu'une redite. Ce que vous avez marqué de douteux et d'inquiétant en l'esprit dans la précédente a été fait à mon avis dans l'Esprit du Fils de Dieu et le style de ses Écritures. Et ce qui a trompé les adversaires de la grâce vous a causé quelque inquiétude et quelque doute. Car après que les Écritures nous ont parlé si fortement de la puissance de la grâce de Jésus-Christ et de sa détermination, elles semblent la réduire toute entière à notre libre-arbitre. Mais ceux qui entendent ce secret ne s'en étonnent point, et voient bien qu'il n'y a aucune contrariété ni aucune variété dans l'Évangile, et qu'une expression enferme l'autre, la liberté étant dans la charité et la charité dans la liberté. Il me semble que, vous parlant de votre sacerdoce, j'en ai usé ainsi. Car après vous avoir dit déterminément mon sentiment, je l'ai soumis à votre élection et liberté, comme je le devais. Et tant s'en faut que cela nous doive faire hésiter que cela nous doit confirmer davantage, puisqu'il paraît par là que je n'ai rien résolu qu'avec vous, et que ma sentence était un effet de la discussion que j'avais faite de ce qui me semblait être dans le fond de votre esprit, sans lequel je ne pouvais me résoudre. Si j'avais fait autrement, j'aurais fait le dominateur, et non le directeur. J'ai regardé toute votre disposition dans les suites des événements que Dieu avait fait paraître depuis votre établissement en cette maison, et les joignant aux circonstances qui dirigent par le dehors, comme les mouvements intérieurs, qui forment la disposition, dirigent par le dedans, j'ai voulu, *nihil haesitans in fide*, ce que j'ai vu que Dieu voulait de vous et de moi en cette rencontre. Si je me suis trompé, ce que je ne crois pas, j'ai cette consolation que je me suis trompé de peur de me tromper et manquer à Dieu par faiblesse et pusillanimité. Car pour des intérêts, je crois en avoir été entièrement exempt, et ce que j'ai vu que vous trembliez aussi bien que moi dans une affaire qu'on peut appeler la plus grande du monde, n'a servi qu'à chasser le tremblement qui m'eût saisi si je n'eusse su qu'il ne faut pas servir Dieu par ses propres aversions et inclinations, mais par les simples mouvements que la foi et la grâce font naître dans l'âme après l'avoir invoqué longtemps, comme vous avez fait, et moi avec vous » (Lettre 369 écrite sans doute entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642).

² Lettre 160 – À Antoine de Rebours – 29 septembre 1640. Voir aussi la lettre 181, sans doute de 1640 : « Tous vos exercices vont bien. Mais je ne lirais qu'un chapitre seul du livre de notre ami, qui peut passer pour un livre de dévotion, parce que je sais qu'il a été fait par l'Esprit de Dieu, et qu'il réunit en son unité le ternaire sacré de saint Augustin, saint Prosper et saint Fulgence. Je mettrais en sa place deux autres chapitres de l'Écriture, et j'en extrairais toujours quelque sentence que je remâche aux occasions. Il n'y a rien de pareil à l'Écriture. Tout le reste n'est rien en comparaison. Mais il faut y être accoutumé, parce que la moelle est dans l'os, et l'esprit dans la semence, et l'amande dans le noyau » ; la lettre 360 écrite sans doute entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642 : « Je lirai avec esprit de prière l'Évangile le matin, avec un simple chapitre de notre ami, et l'après-dînée les livres moraux de Salomon, et entre les deux, quelques chapitres du *Pastoral* de saint Grégoire, en m'offrant à Dieu toujours, ou assis, ou debout, ou à genoux, au commencement et à la fin. Je consens qu'on vous communique quelques papiers touchant l'Eucharistie et la Trinité, qui sont des restes d'oraison, lesquels j'envoie à une fille, afin que vous voyiez en quoi je constitue la vie chrétienne, encore que je n'aie pas pu m'y exprimer comme j'eusse fait si j'eusse été plus libre ». Voir aussi la lettre 170 au même : « Si votre retraite vous a fait former dans le cœur la résolution que vous exprimez dans votre lettre touchant le monde, elle a produit l'effet que je désirais, et sans lequel on ne saurait être bon prêtre. On peut sortir de la voie dans laquelle on suit Dieu non seulement par une seule parole, mais par le

Il lui conseille de se « contenter de jeûner trois jours la semaine durant cet Avent », non sans adoucir son conseil : « Si le troisième jour, qui sera le samedi, vous vous y trouvez peu disposé, ne le faites pas ». Il doit faire « pénitence pendant ces six mois ». Tout doit se changer en lui « afin de faire place à la vocation de Dieu ». Or, elle « ne viendra pas s'il ne voit » qu'il le cherche « en travaillant à la réformation intérieure » de lui-même. Pour ce qui regarde l'extérieur, il ne quitte « pas le monde » s'il fait « la moindre réserve ».

Les plus honnêtes compagnies et les plus anciennes sont les pires pour vous. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de les souffrir s'ils viennent vous trouver. Encore faut-il qu'ils reconnaissent, par vos entretiens, que vous êtes retiré du monde, et que vous n'en cherchez plus, et n'avez nul commerce avec lui. C'est une chose horrible de croire que pour se rendre digne d'une profession religieuse, il faille faire un noviciat à la rigueur, et que pour entrer dans les Ordres sacrés et dans la prêtrise, on puisse demeurer dans la conversation du monde. Vous en jugerez, s'il-vous-plaît, car je ne prétends que vous proposer simplement les choses, et vous en laisser l'élection libre, sachant que le Fils de Dieu a retranché la domination de l'Église, parlant à saint Pierre, et ne lui a recommandé que la charité, qui doit conduire les âmes par les règles de l'Esprit de Dieu, qui forme un même jugement et une même disposition intérieure dans le conducteur et dans celui qu'il conduit, pour les proportionner l'un à l'autre, *ut fit aequalitas*, comme dit l'Apôtre¹.

Antoine de Rebours n'a « pas tort de craindre le sacerdoce ni d'en parler comme » il fait.

Il n'y a rien que Jésus-Christ fasse voir plus clairement dans l'Évangile que la nécessité de cette crainte. Mais les hommes ne le voient pas, ou ne le veulent pas voir. Il faut, selon l'Évangile, être le dernier et le plus humble de tous ceux de l'Église pour être élevé au sacerdoce de l'Église. Je viens de le lire à cet instant dans le neuvième chapitre de saint Marc : *Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus*. Et Jésus-Christ l'a fait voir en la personne de la Vierge, qui est la suréminente prêtresse, *et ipsa sacerdos*, comme Platon nommait l'idée originale. C'est pourquoi elle a dit, admirant la formation du Corps de Dieu en elle : *Respexit humilitatem ancillae suae*. J'ai aussi admiré depuis peu en saint Matthieu, chapitre 24, qu'après toutes les terreurs du jugement et ce qui s'ensuit, Jésus-Christ dit : *Vigilate ergo*. Et incontinent après vers la fin, comme nous voulant faire entendre qu'on ne pouvait, non pas même quand on serait du nombre des élus, se garantir parmi tant de maux et de désordres, que par le conseil et la conduite d'un excellent pasteur, il conclut par ce cri d'admiration : *Quis putas est fidelis etc*, qui marque, selon tous les Pères, la rareté de ces pasteurs excellents, qui sont désignés par la fidélité et la prudence, et ailleurs par la troisième qualité, qui est la bonté et la charité : *Euge, serve bone etc*. Que si dans la plus grande persécution et dans les plus grands troubles du monde il n'y a que les bons pasteurs qui puissent garantir les élus mêmes et les empêcher de se perdre, et si, selon cette prédiction, il est si difficile d'en trouver en ces derniers temps si nous y sommes, où en sommes-nous, et comment devons-nous nous préparer à la dignité de prêtre, qui est maintenant presque inséparable de celle de pasteur ? Il faut toutefois continuer de s'y préparer dans la solitude et dans les mêmes exercices, sans rien faire de trop, la discrétion étant l'âme de la piété et de la dévotion².

moindre silence, et à plus forte raison par un désir de l'âme et par un pas du corps. C'est dans cette exactitude que consiste la vertu chrétienne, et celui qui commence à chanceler tant soit peu dans sa voie l'abandonne bientôt.

¹ Lettre 175 – À Antoine de Rebours – Novembre 1640. Voir aussi la lettre 231 au même de [mai-juin 1641] : « Je prie Dieu qu'il me donne autant de part à la grâce de votre ordination, que j'ai grand désir qu'elle serve à la gloire et au bien de son Église. Je le prie tous les jours qu'il vous y prépare, en vous faisant mépriser toutes les choses inutiles de la vie particulière, après vous avoir fait mépriser le vain commerce du monde. Sans ces deux préparations, on ne saurait aller comme il faut à la prêtrise » ; lettre 290 au même, du 20 octobre 1641 : « Je vous confirme de plus en plus dans votre retraite. J'en ai vu encore depuis peu une excellente raison. Il faut que votre sacrifice soit comme celui de la croix, et qu'il répande toute sa vertu sur le reste de votre vie, car il n'y a aucune grâce qui ne soit sortie du sacrifice du Calvaire comme de sa source. Je ne vois point que vous puissiez, comme je l'espère, avoir participé à celle du tombeau glorieux de Jésus-Christ, qui a été la première grâce coulée du Calvaire, et comme une plénitude de grâce, et une source nouvelle qui s'est jointe à la première, si vous n'êtes l'exemple des bons prêtres durant toute votre vie ».

² Lettre 181 – À Antoine de Rebours – [Dès 1640]. Voir aussi la lettre 377, écrite entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642 : « Tout le temps que vous ne serez pas avec lui sera employé à prier Dieu peu et souvent dans la solitude et dans la retraite, pour vous offrir après qu'il vous aura préparé comme il l'entend à recevoir une si grande puissance qui doit vous égaler en quelque sorte à Jésus-Christ, et rendre un jour juge de toute la terre comme lui avec les apôtres, si vous vous en acquittez dignement [...] Dieu verra bien que nous ne nous sommes pas précipités pour vous faire prêtre. Et sans qu'il lui a plu de nous y engager par ses ordres admirables que nous avons suivis avec humilité et avec crainte de lui désobéir, nous n'aurions jamais eu la hardiesse de vous y porter. En recevant de son Église et de ses pasteurs la même puissance qu'il a

En mai 1641, le directeur ne voit rien en son dirigé qui le « détourne de [lui] conseiller de prendre les Ordres à ces Quatre Temps », s'il les prend « avec la disposition que Dieu demande, qui exclut tout autre dessein que celui qui se rencontre dans la grâce et dans la vocation sainte ». À cette condition, il y trouvera « la paix de l'esprit ». Mais avant cela, qu'il s'y prépare encore en se « donnant tout à Dieu par une oblation intérieure qui procède du fond du cœur », et qu'il lui témoigne la vérité de cette oblation en lui offrant « en don » tout ce qu'il a « présentement, à la réserve » bien sûr de ce dont il ne peut « point disposer, pour le tenir de lui en dépôt comme étant à lui ». Tout le reste, qu'il en laisse « la distribution à la volonté de quelqu'un » qu'il choisira », puisqu'il lui « semble que la grâce de la prêtrise doit être reçue dans un entier dégageant du cœur » qu'il convient de « vider auparavant de toutes choses pour le remplir de cet ineffable don ».

C'est par là qu'il faut sonder en ce temps si Dieu a dessein de donner à un homme cette grâce. Ne faites rien par complaisance, mais par une véritable disposition, vous souvenant des paroles d'un grand saint : *In apostolis multum erat pleni, quia multum erat vacui*. Si vous aviez une terre de dix mille livres de rente, je vous conseillerais, étant particulier comme vous êtes, de ne prendre pas les Ordres sans la donner à Dieu en la manière que je vous ai dit, qui doit ôter toutes les appréhensions qu'on pourrait avoir de l'avenir. L'avarice est si grande en ce temps parmi les clercs, que je ne vois point qu'on puisse entrer dans cet Ordre, et prendre Dieu pour héritage en y entrant, qu'en renonçant à tout entièrement, ainsi qu'on y a renoncé par le baptême. C'est mon avis, lequel je n'entends pas que vous suiviez, si vous ne trouvez que Dieu le mette dans votre cœur. On n'ordonne rien suivant les règles et le mouvement de la loi nouvelle, non pas même à ses serviteurs, si on ne trouve que Dieu l'ait imprimé auparavant dans l'âme de ceux à qui on parle, ou dans la vue et l'espérance que l'on a qu'il l'y imprimera par la vertu et bénédiction qu'il donnera à l'ordonnance. A moins que cela vous ne feriez pas une grande œuvre, ou vous ne croiriez pas qu'il n'y en a pas une plus grande que celle qui nous fait entrer non seulement dans la société de la personne, mais dans celle de la puissance de Jésus-Christ, et de celle qui fait une partie de la gloire de sa résurrection. Car Jésus-Christ n'a été prêtre parfait que lorsqu'il n'a plus paru en lui aucun vestige et aucune ressemblance de la chair du péché, c'est-à-dire qu'il ne l'a été qu'après être devenu glorieux et immortel en l'une de ses natures, comme il l'était en l'autre avant et après son Incarnation. Ce qui fait voir quel doit être le prêtre. Si vous entrez dans les Ordres avec cette disposition, j'ai sujet d'espérer que le défaut que vous marquez dans votre dernière lettre, disant que vous êtes sujet à parler des vérités trop facilement, qui est le défaut du temps, où la vertu est affaiblie et moins aimée que la connaissance, sera détruit avec tous les autres que vous ne voyez point, par la grâce du sacerdoce qui entrera dans votre âme, laquelle possèdera par elle la semence de toutes les vérités particulières, non pas comme ceux qui ne la possèdent que dans l'esprit, mais comme les hommes apostoliques qui en ont les sentiments dans le cœur¹.

Il semble que des hésitations et des scrupules aient continué à tourmenter Antoine de Rebours « à l'approche de l'exécution d'un si grand dessein, comme est celui de prendre les Ordres² ». Son directeur les partagerait s'il ne savait « que c'est folie de vouloir servir Dieu

donné à son Fils, et qui ne réside originairement qu'en Dieu et dans le principe de la Sainte Trinité, qui n'est pas moins la source de la puissance sacerdotale que de la filiation divine, souvenez-vous de moi comme je me souviendrai de vous ».

¹ Lettre 224 – À Antoine de Rebours – [Début mai 1641]. Voir aussi la lettre 231 au même de [mai-juin 1641] : « Je vous avoue que pour ne manquer pas à y contribuer tout ce qui est de moi, puisque vous m'avez fait l'honneur de me prendre pour votre conseil, je pense que si vous eussiez eu un royaume, je vous eusse conseillé de vous en dépouiller afin d'engager Dieu, par cette magnificence, à vous donner cette royauté et cette grâce royale que le sacerdoce enferme. Vous trouvant en l'état où vous êtes, je suis dispensé de vous dire quantité de choses que la manière dont vous avez vécu depuis votre retraite du monde a prévenues, de sorte que je n'ai qu'à vous dire qu'il n'est pas besoin que vous fassiez d'autres résolutions que celles que vous avez déjà faites, de vivre à l'avenir sans prendre aucune part aux affaires du monde et au commerce des hommes du monde ».

² Voir la lettre 368 au même, écrite sans doute entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642 : « Depuis avoir reçu votre dernière lettre, je me suis tenu devant Dieu, attendant qu'il me fit la grâce de me parler en la manière qu'il parle à ceux qui le cherchent sans aucun intérêt spirituel ou temporel, comme il me semble que je fais en l'affaire de votre prêtrise, puisque de mon côté je suis aussi prêt de vous en détourner que de vous y porter, s'il lui plaisait de me faire connaître que la proposition

avec évidence et une assurance entière de sa volonté ». Il aimerait d'ailleurs « mieux mourir cent fois que d'avoir seulement pensé à » le lui « conseiller ». Mais « toutes les circonstances bien considérées », il espère « que Dieu aura agréable la proposition » qu'il lui en a « faite et l'exécution » qu'il en fera. Il avait fixé un délai de « six mois pour y penser » et « pour joindre » ses prières aux siennes, afin qu'il « plût » à Dieu de les « diriger tous deux », afin que ni l'un ni l'autre ne fasse « rien en la plus grande affaire qui soit au monde qui ne fût dans son dessein et dans son ordonnance éternelle ». Or, il ne leur « est rien arrivé ni à l'un ni à l'autre qui » ait pu leur « faire imaginer que Dieu n'agrée pas [leurs] pensées.

Et lorsqu'on est venu au terme de se résoudre, je l'ai fait de ma part en vous proposant mon dernier avis, à condition que si la prière de six mois ne vous avait fait naître quelque notable répugnance pour le suivre, et qu'au contraire il se rencontrât dans vous une entière correspondance, je prendrais cela pour une marque de l'approbation de Dieu. Et il est arrivé que, de votre part, vous m'avez répondu avec une si grande conformité à mon sentiment et à la disposition où je me suis trouvé après les six mois, que je serais à l'avenir toujours en peine et branlant dans les conseils que je donnerais à mes amis pour Dieu, si je me pouvais persuader que je me fusse trompé en celui-ci. Vous savez que nul homme ne peut savoir certainement s'il est juste ou non, et moins encore si les œuvres particulières par lesquelles il prétend servir Dieu tous les jours sont œuvres de grâce et de justice, et que pour cette raison, il le faut servir avec crainte et tremblement, aussi bien dans les petites choses que dans les grandes affaires. Ce qui est tellement vrai, que c'est souvent une grande marque qu'une œuvre n'est pas faite pour Dieu et par son Esprit, quand on le croit trop fermement et qu'on s'en assure sans aucune crainte. Si cela est vrai des moindres œuvres des plus gens de bien, je suis excusable et vous aussi, si nous allons vous et moi avec tremblement dans une œuvre qu'on peut nommer la principale de toutes. Mais il faut dire ici ce que dit l'Écriture ailleurs : *Que si l'on regardait trop les nuées du Ciel, on ne sèmerait jamais.*

Les hésitations d'Antoine de Rebour sont justifiées, puisque « autant que » les marques « de la vraie Église sont infaillibles et manifestes, autant celles de ses ministres particuliers, qui s'ingèrent souvent dans son ministère et son sacerdoce, sont incertaines ». Mais ce qui rassure Saint-Cyran dans les conseils qu'il lui donne d'avancer sans crainte, c'est « la rigueur que plusieurs » lui ont « attribuée en cette matière dans laquelle ils me condamnent¹ » Il espère donc « que Dieu agréera d'autant plus le conseil » qu'il a « donné contre l'opinion qu'ils ont de moi, et celle [qu'il] avoue avoir de la dignité du sacerdoce¹ ».

qu'on vous en a faite ne doit pas être suivie. Je ne saurais dire si c'est vous, ou moi, ou quelque autre qui l'a faite le premier, mais pensant à ce qui s'est fait sur cela contre vous et moi jusqu'à présent, et que vous ayant écrit une lettre sur le point de votre partement vers Chartres, qui devait vous ébranler, vous êtes toujours demeuré ferme dans le dessein de passer des mineurs aux plus grands Ordres, et que ce qui m'avait échauffé et qui pouvait servir à vous refroidir ne fit que vous échauffer, vous étant fort bien aperçu du dessein que je pouvais avoir en cela, qui était de vous laisser libre, je ne puis, ayant considéré toute cette suite, vous jeter maintenant des scrupules dans l'âme [...] Que reste-t-il donc à inférer, après que vous avez consenti à tout ce que je vous ai dit par mes lettres précédentes touchant les Ordres, et passé jusqu'à les prendre en dissipant gaiement tout ce que j'avais pu alléguer au contraire, et qui eût peut-être empêché un autre de passer outre, sinon que par la concurrence de tant de choses qui se trouvent rarement jointes ensemble, Dieu a assez témoigné que la disposition dans laquelle vous avez été jusques à présent venait de lui, et que ce que vous ressentez à l'approche d'une si grande affaire vient de la tentation de l'ennemi, ou de l'infirmité humaine, à qui la seule connaissance que la foi donne d'une telle entreprise peut causer ces ébranlements. Il me semble qu'ils sont arrivés trop à contretemps pour y avoir égard. Car si vous m'eussiez écrit une semblable lettre avant que vous eussiez reçu le diaconat ou sous-diaconat, j'eusse été obligé de m'y arrêter plus que je ne puis faire maintenant, si je ne veux être toujours incertain et flottant dans les conseils qu'on me demandera ».

¹ Lettre 371 - À Antoine de Rebour - [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Nous nous sommes trouvés tous deux dans une égale répugnance pour conclure l'affaire importante que nous avons conclue, et que j'espère que Dieu aura ratifiée avec nous dans le Ciel. Cela est merveilleux que M. N. et moi n'ayons jamais parlé sérieusement de la prêtrise, et que nous ayons parlé de la vôtre si souvent. Dieu, à mon avis, l'a ainsi ordonné. Et si nous n'avions eu tous deux de la répugnance à la conclusion, elle n'aurait pas été bien faite à mon avis. Qui entre dans une charge ecclésiastique autrement n'y entre pas bien le plus souvent et se trompe, parce qu'il y entre avec une secrète cupidité, qui est d'autant plus grande qu'il ne

Elles le sont d'autant plus que le sacerdoce est la source de toute sanctification dans l'Église². Tous les « sacrements de la Loi nouvelle » produisent en effet un « changement dans l'âme, ce qui est clair dans les trois premiers » - le baptême, la confirmation, et l'Ordre - qui l'établissent dans la perfection et dans l'intégrité de la vie et de la grâce chrétienne ». Puisque « cela se trouve dans les effets, il faut nécessairement qu'il se trouve d'une manière singulière dans la cause ». Or « il n'y a point d'autre cause de ces sacrements que le sacerdoce, qui est commun au prêtre et à l'évêque, et si commun, qu'il y a des anciens qui semblent avoir égalé le puissance principale du simple prêtre à celle de l'évêque, quoique selon la vérité elle soit très différente, et que l'un soit prêtre simplement, et l'autre grand prêtre ». Ils se ressemblent « toutefois » en ce que « l'un et l'autre sont consacrés par des grâces qui causent en eux un merveilleux changement intérieur, et leur donnent à tous deux trois puissances qui produisent par leurs effets des changements admirables, et tout spirituels et divins, non seulement dans les cœurs et les âmes, mais aussi dans les corps des chrétiens, puisque la résurrection des corps sera le dernier effet du baptême et de l'Eucharistie, qui sont les sacrements et les œuvres du moindre prêtre ». Conclusion logique : « Je ne sais comment après cela on peut prescrire trop de choses à un homme de bien pour s'y préparer³ ».

la sent pas. C'est assez que les médecins et les scrutateurs des maladies et l'expérience qu'on en fait tous les jours s'y joigne pour s'en assurer mieux. Vous avez donc grand sujet de vous confier en Dieu, et pourvu que vous veilliez bien sur vous dans les suites, reconnaissiez la grâce présente qu'il vous fait, ne doutez plus qu'il ne vous appelle à son service, et à ce service auquel il n'a aucunement appelé les anges ».

¹ Lettre 225 – À Antoine de Rebours – [10] mai 1641. Et, un peu plus loin : « Si la lumière de la grâce ne nous ôtait quelque chose de notre connaissance, comme celle du soleil nous obscurcit quelquefois et nous affaiblit la vue, il m'aurait été impossible de donner l'avis que je vous ai donné à qui que ce soit en ce temps, où il est difficile de s'assurer des marques d'une vraie élection et vocation [...] J'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que j'aie donné à une personne que je n'en crois pas indigne la hardiesse de s'en approcher, pour les raisons que j'ai dans l'esprit, et que je crois, nonobstant tout ce que vous me pourriez alléguer des canons et de la révérence que je leur porte avec les anciens, très bonnes et capables de persuader un homme de bon sens. Les appréhensions mêmes dont votre lettre est pleine, et les sentiments que vous avez de votre indignité, me le persuadent davantage. Car si vous vous présentiez autrement aux Ordres sacrés, et que vous eussiez la moindre pensée d'en être digne, je rétracterais mon conseil et vous prierais de vous en éloigner. De sorte que je vous puis dire maintenant que les mouvements de piété et d'humilité que je lis dans votre lettre m'ôtent beaucoup de mes tremblements, et me donnent un courage nouveau pour vous exhorter à ne craindre point, et espérer que Dieu aura agréable que vous entriez dans la société de la toute-puissance de Jésus-Christ en participant à son sacerdoce, après lequel j'espère qu'il fera connaître par vos actions qu'il se réserve en tout temps des ministres dans son Église, qui portent dans leurs âmes le caractère de sa royauté et de sa divinité pour ne rien faire qui ne soit conforme à sa grandeur, et très éloigné de la corruption qui s'est glissée non seulement dans le monde, mais dans le commun des ministres de son Église [...] Si j'avais de quoi donner, et que je ne fusse pas beaucoup redevable à Dieu pour moi-même, je voudrais me rendre pauvre pour vous enrichir. Mais j'attends après votre ordination cette grâce de vous, et que Dieu aura égard au dessein que j'ai de rendre un témoignage par vous à toute l'Église, que je n'ai point l'éloignement que l'on croit de porter au sacerdoce ceux en sont dignes, et que si je trouvais dans l'Église un nombre d'hommes de lettres qui vous ressemblaient, je la voudrais remplir de prêtres en un jour ». Voir aussi la lettre 229 au même du même mois : « Ce ne serait jamais fait, si on voulait considérer à la rigueur la dignité et la perfection avec laquelle il faut aller aux sacrements. Il faut s'abandonner à Dieu dans ces rencontres, où l'on ne sent en soi aucune cupidité ni aucun intérêt, et où au contraire l'on trouve que Dieu fait des alliances et des correspondances qu'il est difficile, considérant le tempérament de la nature et de la grâce, qu'aucun homme et qu'aucune raison humaine pût faire. Quand après cela nous aurions fait une faute, celle de l'un et de l'autre en particulier serait d'autant plus petite qu'elle serait commune à tous les deux, et que nous l'aurions commise pour n'avoir pas été si heureux que d'avoir rencontré l'élection et la volonté de Dieu, lorsque toute notre volonté et toute notre dévotion ne tendait qu'à elle ».

² Pensée 113 : « Le chrétien tient quelque chose du prêtre et participe par la grâce à celle du sacerdoce, d'où elle dérive comme de sa source », si bien que « pour cette raison, il est difficile qu'un chrétien qui l'a perdue la recouvre ».

³ Lettre 231 – À Antoine de Rebours – [Mai-juin 1641]. Et un peu plus loin : « Si je ne vous eusse bien connu, et si je ne vous eusse trouvé dans certaines circonstances qui m'ont fait déterminer, je n'eusse jamais osé prendre la hardiesse de

Mais heureusement, comme l'en assure son directeur, « il se trouvera peu de personnes en ce temps qui aient reçu la prêtrise dans des circonstances telles que sont celles » où Antoine de Rebours recevra bientôt l'ordination. Saint-Cyran ne « craindrai[t] pas de dire à celui qui [lui] viendrait demander » s'il les croit « suffisantes, qu'elles le sont » parce « que vivant dans la prêtrise selon les vraies règles de l'Évangile et de la Tradition, il n'y aurait nul sujet de craindre » que son dirigé « y fût entré sans vocation ».

Je croirais plutôt que quand il y manquerait quelque chose, Dieu y suppléerait en faveur d'une âme si timorée et si bonne, qui voulant de tout son cœur servir Dieu dans son Église et ne manquer pas à ses vocations secrètes non plus qu'aux publiques, se serait engagé dans la prêtrise de peur de l'offenser ou de ne servir pas si bien en ne s'y engageant point. Il y a ici pour vous une autre raison qui vous doit presque donner la même assurance qu'elle me donne à moi-même. Je l'ai vue aujourd'hui après m'être mis à genoux devant Dieu pour recevoir son Esprit et sa bénédiction avant que de commencer à vous écrire. C'est que je vous tiens lieu d'évêque, et par conséquent de toute l'Église dans ce conseil que je vous donne. J'ai vu en même temps que ce n'était pas seulement, ce que vous pourriez imaginer, parce que, vous m'ayant pris pour votre directeur en ce point, et la voie de la vocation ordinaire en la manière que vous le désirez n'étant plus, vous avez cru la trouver rétablie en ma personne, à cause de la connaissance que Dieu m'en a donnée et du désir que j'ai de la suivre. Mais parce que Dieu m'a attaché en qualité de directeur en ce temps à cette Église particulière où vous demeurez (je ne vous dis pas comment, suffit que j'ai tout lieu de croire que Dieu l'a fait), et que je ne prétends pas consentir à votre prêtrise, ni à louer votre vocation, qu'à cette seule condition que vous serez le prêtre de cette Église particulière et non d'une autre, comme je l'ai déclaré par mes précédentes, et sans cela, je ferais mal de vous conseiller d'être prêtre, et je n'aurais nulle raison solide pour apaiser votre conscience. Car c'est ce qui seul assure la mienne. Et sachant comment après dix ans de conversation avec cette maison sans me mêler de la diriger, je l'ai entrepris enfin, je ne crains point de leur donner un prêtre et de le faire ordonner par mon conseil pour l'y attacher et y engager tout son service. C'est que la charité qui me lie avec les personnes du lieu où vous demeurez m'obligeant de les servir selon Dieu en tout ce que je puis, je n'ai pas cru le pouvoir mieux faire qu'en contribuant par mes conseils à leur donner un prêtre qui voulût bien s'attacher à leur maison comme à son Église particulière, et y engager tout son service et toutes les fonctions de son ministère pour toute sa vie. Voilà où je trouve ma paix dans le conseil que je vous donne, et vous la devez trouver aussi, parce que je suis en cela les canons et le concile de Trente en vous faisant ordonner prêtre pour une seule Église à laquelle vous voulez bien vous attacher. Et ce qui est plus, je suis l'Évangile qui m'oblige de n'abandonner pas l'Église qu'il m'a commise, et de la pourvoir de bons prêtres. Je n'en trouve pas un meilleur que vous, et vous pouvez croire que si j'en trouvais un meilleur, je ne vous le conseillerais point. J'ai fait ce que la loi de Dieu m'a commandé de faire, qui est de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne. Il m'en a présenté un. Après l'avoir examiné, prié Dieu, et attendu quelque temps, je

vous conseiller de vous faire prêtre, tant j'ai gravée dans l'âme la grandeur de ce ministère, comme surpassant celui des anges. Car quoiqu'ils soient bienheureux, Dieu les emploie à des fonctions beaucoup moindres, et tant s'en faut que celle du prêtre se rapporte à celle de l'ange, que celle de l'ange se rapporte à celle du prêtre ». D'autant que le sacerdoce est une dignité supérieure à toutes les autres dignités du monde : « Il faut être maintenant fort glorieux pour être bon prêtre, et croire véritablement dans son cœur qu'il n'y a rien de plus grand en ce monde qu'un homme de cette condition. Il faut, si les grands ont besoin de lui, qu'ils l'aillent trouver, et que jamais il ne se trouve avec eux que par une nécessité qui naisse plutôt de la grâce que du péché. Quoiqu'il ne faille pas moins prier Dieu qu'il nous délivre de l'un que de l'autre, afin que notre vie soit plus pure, sans la grande pureté de laquelle nous courons risque d'entacher nos sacrifices et les autres fonctions de notre ministère. Il ne se peut pas faire que dans le commerce des grands, quoique passager, on ne se souille un peu, pour les raisons que je n'ose alléguer. La seule appréhension que j'en aie eue m'en a toujours éloigné, et il n'y a rien que je ne fasse pour l'éviter, bien que je me trouve avoir, par la grâce de Dieu, quelque force pour leur parler librement de la vérité. Mais la seule discrétion qu'on y doit garder est périlleuse et capable de souiller le meilleur prêtre, si au retour de leur compagnie, il n'a soin de se laver et purifier, comme selon l'Écriture les Juifs se lavaient et purifiaient lorsqu'ils retournaient du marché et du commerce du monde [...] Vous ne sauriez, à mon avis, aller aux Ordres avec une meilleure disposition, et je n'en demanderais pas à Dieu une meilleure pour moi, que de me séparer de plus en plus du monde, et particulièrement des grands, qui sont le monde du monde, et de me tenir toujours rehaussé par-dessus tous les chrétiens par ma qualité de prêtre, afin que je paraisse dans mon cœur devant les yeux de Dieu comme leur roi, vivant dans l'Église dans une retenue et gravité qui me tient comme séparé de moi-même, et rehaussé par-dessus l'état où j'étais auparavant, comme a fait, à mon avis, le duc de Bragança, après être devenu roi de Portugal, de particulier qu'il était auparavant » (lettre 363 au même, écrite sans doute entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642). Voir aussi la lettre 365 au même, écrite sans doute dans le même laps de temps : « Enfin tout le monde sait que je n'ai qu'une règle pour moi et pour mes amis, qui est de suivre Dieu, sa volonté, et son mouvement, à quoi j'eusse manqué si j'eusse usé d'autres termes que de ceux dont j'ai usé dans la lettre qui vous a un peu attristé. Dieu soit loué que cela soit dissipé par la grâce de votre sacerdoce qui est si grande dans mon esprit, que c'est merveille que je ne vous aie prescrit des choses bien plus difficiles. Ou tout l'Évangile me semble faux, ou le prêtre doit être le roi des rois de ce monde, ce qui ne peut-être s'il ne l'est de ses passions, de ses raisons et du monde même ».

n'ai pu le refuser, le trouvant de bonne volonté. Si cela ne suffit, je ne vois point que rien puisse suffire. Vous pouvez dire que quand vous avez demandé de venir au monastère de Port-Royal, vous ne saviez ce que vous demandiez, ni moi aussi, du consentement duquel cela dépendait. Mais les suites font voir qu'on peut dire de vous : *Tradidit eum in manibus eorum*, et que Dieu voulait dès lors au-dessus de nous deux que vous fussiez retiré en cette maison, non pour y demeurer seulement oisif, mais pour y être constitué prêtre et la servir en cette qualité, sans avoir égard davantage à vos inclinations et à vos sentiments, qu'il faut immoler à Dieu, pour faire sa volonté avec d'autant plus de mérite qu'elle sera jointe à une attache et une nécessité perpétuelle, qui tiendra quelque chose de cette heureuse nécessité que les saints ont dans le Ciel à aimer et à louer Dieu.

Pour apaiser ses scrupules et ses doutes, il lui recommande d'abord, afin de confirmer ce choix, de s' « offrir à » Dieu « avec ce dessein, et le lui présenter tous les jours, afin qu'il daigne l'accepter et le bénir », et de se « séparer de toutes sortes de connaissances externes, soit de docteurs ou autres », lui donnant en exemple « les docteurs de Louvain » qui, « aussitôt qu'ils sont fait docteurs, épousent leurs maisons, et on ne les voit jamais en visite pour quoi que ce soit, ni même à la promenade que rarement », si bien que « les écoles où ils font leçon, et l'église où ils sont chanoines, sont les seuls lieux où ils vont » ; dans ce but, il « faudra tâcher de [lui] avoir un jardin » dans le monastère, « comme Mme Le Maistre avait autrefois songé » Il doit aussi s'éloigner de toute attache aux « biens » et aux « prétentions de cette vie, et « retrancher pour jamais autant qu'il se peut toutes sortes de contestations et de disputes pour les vérités mêmes et les questions qui sont maintenant agitées ». Car il « n'y a rien qui nuise davantage à la grâce du prêtre, et qui refroidisse plus sa chaleur.

Si un homme qui n'était pas encore prêtre, ni saint, mais qui l'est devenu depuis, a dit que lisant un livre intitulé *Miles christianus* pour y apprendre seulement du latin, *sentiebat in se Spiritum Domini refrigerare*, il sentait que l'Esprit de Dieu se refroidissait dans son âme, on peut dire à plus forte raison que la moindre dispute et contention opère ce même effet dans l'esprit du prêtre [...] Tous les amateurs de la grâce sont ennemis des contentions, parce que la foi, c'est-à-dire la grâce, n'est pas discursive, comme dit saint Thomas, ce qui gâte tout en ce temps : *Magis tacitis meditationibus, quam altercationibus acuitur veritas ; la vérité s'éclaircit plus par des méditations secrètes que par des disputes importunes*. Et ceux qui suivent la tradition de la vérité, et de la vérité apostolique, vivent dans cette humilité et dans cette retenue. Mais les prêtres y sont obligés plus particulièrement que les autres, étant les vrais successeurs des apôtres par leur puissance, quoiqu'au-dessous des évêques, et en un moindre degré. Cette même disposition rompt un nombre d'obstacles contraires à l'accroissement de la grâce qui demeure toujours basse et ne croît point comme elle devrait, si on ne s'éloigne du monde répandu maintenant dans toutes les conditions de l'Église, se tenant dans une sainte occupation composée de diverses actions qui s'entresuivent et remplissent tout le jour, et dans l'amour et la méditation de la vérité selon qu'il plaît à Dieu de nous en rendre capables. Car chacun a son don, lequel il ne doit pas outrepasser, et il faut même travailler, pour acquérir la science des choses divines, avec sobriété, si on en veut profiter et l'enraciner dans l'âme avec la vertu, sans laquelle elle ne peut être que très nuisible. Ce sont les principales préparations auxquelles vous devez vous appliquer pour le présent, et d'où dépendent les autres, que je vous dirai de temps en temps, selon la lumière et les sentiments que j'en ai, et que je soumettrai volontiers à votre jugement, ne prétendant vous rien ordonner, mais vous déclarer simplement ce que je pense, afin que Dieu vous y applique comme il lui plaira¹.

¹ Lettre 368 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Et d'ajouter quelques conseils pratiques : « C'est pourquoi vous vous prosternerez devant lui après la lecture de cette lettre, et trois jours de suite sans parler des autres, vous le prierez de vous fortifier dans la volonté qu'il vous a déjà donnée, afin que s'il l'a agréable et que cela soit dans son ordre, vous puissiez l'exécuter à ces Quatre Temps avec joie et tranquillité d'esprit. Vous jeûnerez pour cela les vendredis, et selon les forces que vous aurez vous y ajouterez les samedis. Mais ne faites rien qui puisse intéresser votre santé. Ceux qui ne jeûnent pas d'une façon peuvent jeûner de l'autre, et quand on est vraiment à Dieu au-dedans, et qu'on ne se flatte point, on a une grande liberté pour faire et ne pas faire les choses extérieures qui sont d'elles-mêmes indifférentes. Chacun a son talent, et qui lui doit servir pour régler ces choses. Votre complexion et vos incommodités avec le dessein que vous devez avoir de vous appliquer particulièrement aux exercices de l'esprit, vous permettent de vous modérer en ce qui est du jeûne et des autres mortifications corporelles. Il y a longtemps que je vous ai marqué la différence qui est entre la vie monastique et la cléricale, et si je vous ai dit ci-dessus qu'il les faut joindre ensemble, comme fit saint Martin, ç'a été principalement en ce qui est de la séparation du monde, dont la conversation est dangereuse à un homme qui a dessein

« Dieu a ses voies particulières outre les communes de son Église, et son esprit va et vient sans cesse dans les âmes par des endroits qu'on ne découvre jamais », il suffit « qu'on en trouve et qu'on en sente les mouvements dans son cœur ». Le directeur « demeure satisfait de ceux » que son dirigé lui a « déclarés » dans sa dernière lettre », et n'étant mus tous deux que par le « désir de plaire à Dieu, et ensuite une crainte de lui déplaire en ne lui obéissant pas en cette occasion », non seulement il ne peut se « dédire de ce qu'il lui a « conseillé », mais encore il s' « y renferme de plus en plus, et ne crain[t] pas de [lui] conseiller pour la dernière fois de passer outre.

J'ai vu naguère dans un avis qu'on m'a donné, que le sacerdoce a été la plus horrible punition que Dieu pouvait envoyer à une certaine personne. Mais n'y ayant nul sujet de craindre pareille chose de vous, il faut se confier, ou que ce sera un don gratuit de Dieu, ou une récompense de la bonne volonté en laquelle la grâce vous a nourri. Vous avez sujet d'admirer la Providence en votre endroit, de ce que vous ayant fait vivre dans un siècle de connaissances qui vous devaient faire entrer dans les voies communes, il vous en a préservé et vous a, dans votre dernier âge, je ne sais comment et par quelle rencontre extraordinaire, fait connaître ce que vous ne connaissiez pas, et ne pouviez pas connaître auparavant, d'où est née cette aversion que vous avez peut-être de tout ce qui n'est pas de lui et tendant à lui, et qui tient de la nouveauté, ou cupidité, ou de tous les deux. Sur ce fondement il lui plaît de bâtir votre dernière maison spirituelle, en renouvelant la première avec un entier renoncement de tout ce qui tient de la vieille. Ayant cette disposition ferme dans l'âme, il faut se confier en lui et aller avec joie recevoir cette grande grâce que presque tout le monde ignore, et à laquelle on se prépare par des dispositions bien éloignées de la vôtre [...] Pour répondre au plus principal, je vous conseille d'aller à la mission, et si votre dispense vient à temps, de prendre les Ordres. Que si elle ne vient pas, de vous retirer, et d'attendre l'ordination du carême, si on ne trouve moyen de vous faire dispenser ici. Et parce que vous êtes infirme, il n'y a pas de danger que vous demandiez au chef de la mission qu'il lui plaise d'avoir égard à votre infirmité, ce qu'il fera à mon avis facilement. Je prie, et prierai Dieu encore de vous faire du nombre de ses prêtres¹.

comme vous de se donner à Dieu et de se consacrer particulièrement à son service ». Il revient sur ce sujet dans la lettre 371, écrite dans le même laps de temps, et à ces œuvres il déjà citées précédemment, il joint l'aumône : « Pour entrer dans cette vie, je ne vous recommande autre chose que ce que je vous ai dit par mes précédentes, croyant qu'il est superflu et inutile de vous prescrire le jeûne perpétuel qui consiste dans la tempérance des passions qui regardent le manger, joint aux jeûnes particuliers que l'Église nous prescrit, auxquels j'ajouterais le jeûne du vendredi si la complexion le peut porter sans empêcher les bonnes œuvres du jour et la sainte profession de la prêtrise. Les trois œuvres de la pénitence et de la mortification qui nous ont été prescrites par le Fils de Dieu dans son premier sermon doivent être perpétuelles. L'aumône ne le sera pas moins que le jeûne et l'oraison, parce qu'outre que la maison sera pour vous l'aumône corporelle, vous en serez par votre sacerdoce dans l'usage perpétuel de celle que le Fils de Dieu aime davantage, qui est la spirituelle, par laquelle la faisant par l'esprit de la grâce, comme je l'espère, vous l'aurez principalement et toutes les âmes à qui vous la ferez. Je vous demande seulement pour les pauvres, qui sont dans ce château en grand nombre, et à qui l'aumône que je leur fais tous les mois et qui est assez grande ne suffit pas, six ou dix écus avant que vous sortiez de chez vous pour aller prendre la prêtrise, afin que je les leur puisse distribuer auparavant. Le rapport que l'aumône a à la grâce voudrait que pour mériter la plus grande de toutes, vous fissiez une grande aumône et proportionnée à celle que vous attendez de Dieu. Mais il suffit de six ou dix écus, qu'il est raisonnable que je distribue, sans que personne le sache que vous et moi, puisque je suis le plus intéressé devant Dieu dans la grâce que je lui demanderai avec vous le jour de votre ordination ».

¹ Lettre 373 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Son ordination ayant été retardée parce qu'il n'a pas « reçu assez tôt » ses « lettres dimissoires », Saint-Cyran le rassure : « C'est assez que vous soyez en quelque sorte déjà prêtre devant Dieu, étant appelé par sa grâce, comme je le crois, à cette haute dignité. Il saura bien vous y élever devant les hommes quand il lui plaira. Il vous a voulu donner plus de temps pour vous y préparer. Il faut croire que c'est le meilleur pour votre salut et pour sa gloire. Je ne saurais m'en inquiéter, et j'eusse eu autant de dévotion à me retirer si j'eusse été en votre place, que j'en aurais eu à y aller. Il n'y a point de solide piété sans cette préparation d'esprit dont le psaume dit : *Praeparationem cordis eorum audivit auris tua*. Il faut tâcher de s'y établir par la grâce de Dieu, et laisser rouler sous nos pieds les choses de la terre, comme celles du ciel mobile roulent sur nos têtes. Il n'y a qu'une chose qui est nécessaire. Toutes les autres dépendent du temps et des rencontres, même le saint caractère du sacerdoce de Jésus qu'il a voulu rendre sujet aux instabilités de ce monde, comme lui-même y a été sujet » (lettre 374, écrite dans le même laps de temps ». Dans la lettre 377, il revient longuement sur une pensée de Rebours « touchant la raison pourquoi les prêtres sont des anges », et ajoute que la meilleure des raisons est « que les seules personnes fort spirituelles, et qui ont paru telles dans toutes les actions de leur vie, doivent être prêtres, c'est-à-dire anges dans l'Église, puisqu'il n'y a que des substances spirituelles qui aient été choisies de Dieu pour être ses anges dans le Ciel. À quoi il faut encore ajouter que nul prêtre ne peut être appelé ange, s'il n'est rempli et enflammé de charité. Car le même qui a dit que Dieu a choisi des esprits pour être ses anges, a dit qu'il a choisi des flammes de feu pour en faire ses ministres. Je désire plus que je ne vous saurais dire que Dieu transforme tout votre cœur en son Esprit, avant que de vous donner la puissance de transformer du pain en son Corps ».

En février ou mars 1642, il rassure encore Antoine de Rebours, que ses scrupules tourmentent toujours, à la veille de son ordination. « Je ne vois aucun sujet de rétracter le consentement que j'ai donné à votre sacerdoce » lui répond son directeur, « non plus que celui que j'ai donné aux autres Ordres dont j'ai eu connaissance avant que vous les eussiez reçus ». Quant au « temps » que le dirigé demande « pour [se] mieux préparer », il lui répond « que les préparations passagères et qui ne durent qu'un temps ne sont pas de grande considération devant Dieu pour quoi que ce soit, et surtout pour la prêtrise, qui est la chose la plus sainte de la religion ». Il lui en détaille les raisons : « Comme elle est éternelle et immuable, elle doit être établie dans une disposition stable et permanente, qui ne soit point mesurée par le temps, mais qui passe jusque dans l'éternité ». Elle ne se mesure pas aux « quelques bonnes œuvres, ou [aux] quelques exercices religieux et saints » que l'on peut accomplir en s'y préparant, puisque « c'est un état imprimé dans le fond de l'âme, presque aussi ferme et aussi assuré qu'elle-même, et plus intérieur que toutes les actions et tous les mouvements qu'elle saurait produire. À l'image de cette immutabilité « la vertu d'un prêtre doit être solide et invariable, et tellement gravée dans son cœur qu'elle lui soit comme naturelle, et produise tous ses mouvements et tous ses désirs selon Dieu presque sans qu'elle y pense ». Telle est « la vraie préparation à la prêtrise, et celle qu'on peut appeler essentielle, puisqu'elle suffit, et que sans elle toutes les autres, quelque apparence qu'elles aient, sont peu utiles. Elle ne dépend » donc « pas de quelque peu de temps, ni même des années entières, mais de toute la vie d'un homme, qui ne peut se mettre en cet état sans une grâce de Dieu extraordinaire, que par un long exercice de vertu chrétienne et évangélique qu'il ait continué sans interruption depuis sa jeunesse ».

De sorte que si vous étiez assuré que votre vie passée n'eût pas servi à vous mettre dans cet état, vous ne pourriez pas espérer de le pouvoir acquérir par cet intervalle que vous demandez. Et si vous avez travaillé pour obtenir de Dieu cette grâce, le délai que vous désirez n'est pas de si grande importance ni de si grande utilité que vous pourriez croire. En un mot, il faut ou que le temps que vous avez employé depuis tant d'années à vous rendre digne de servir Dieu dans son Église vous ait donné une partie des conditions principales pour ce saint exercice, ou bien le retardement que vous y apporteriez encore ne vous les augmentera pas de beaucoup, puisqu'elles ne dépendent ni des moments ni des mois, mais d'une longue chaîne et d'une suite continue de bonnes œuvres et de vertus, qui pénétrant insensiblement le cœur de l'homme, le changent et le convertissent tout en Dieu, pour le rendre homme de Dieu parfait, et préparé à toute sorte de bonnes œuvres, comme dit l'Apôtre. Que si vous désirez entrer dans quelque disposition particulière pour la prêtrise, vous n'en sauriez trouver aucune meilleure, que de demander à Dieu par vos prières et par toutes vos actions une humilité véritable, qui consiste non dans le rabaissement visible, mais dans le renoncement invisible à sa volonté, à son esprit, et à sa lumière, pour dépendre entièrement de celle de Dieu, qui parle par les hommes de Dieu, et souvent même par ceux qui ne sont pas à lui. C'est la disposition par laquelle Jésus-Christ est entré dans la perfection de son sacerdoce glorieux, offrant à son Père divinement dans le Ciel la même hostie qu'il lui a offerte en une manière humaine sur la croix. Car il n'a été élevé dans cet état, que parce qu'il s'est humilié. Et l'Évangile nous apprend qu'il s'est humilié en obéissant à son Père, étant venu pour faire sa volonté et non la sienne propre, laquelle il a quittée pour suivre celle de son Père jusqu'à la mort. Et comme cette humiliation, cette obéissance et ce dépouillement de sa propre volonté et de son propre esprit est la voie par laquelle il a été élevé à la gloire de son sacerdoce, il ne faut pas s'étonner si je

dis que c'est celle par laquelle les hommes peuvent plus aisément parvenir à la participation de ce sacerdoce, ni si je vous conseille de la pratiquer et de vous y confirmera le plus que vous pourrez pour acquérir cette grâce incomparable que je vous désire. Vous pouvez vous assurer que j'y contribuerai tout ce qui me sera possible, et que si je ne suis pas présent à votre ordination pour vous imposer les mains avec l'évêque, selon la coutume de l'Église, je vous imposerai et vous donnerai tout mon esprit autant que Dieu me le permettra, espérant de gagner dans cette union et dans ce mélange plus que je saurais vous donner¹.

Il le lui répète un peu plus tard : il ne lui reste « autre chose à faire que ce » qu'il « a commencé, sans y apporter autre délai que « celui des interstices que l'Église a mis entre les ordinations » puisqu'il « n'ont été institués que pour exercer les Ordres qu'on a reçus, et se préparer aux suivants par cet exercice ». Il faut l'accompagner « de retraite, de silence, d'oraison et de jeûne autant qu'on peut ». Il n'est plus besoin donc de rien lui « prescrire de nouveau pour » se « préparer au sacerdoce, sinon l'éloignement du monde ». À l'exemple du Christ, qui n'est « sorti du sein de son Père et » ne « s'est rendu visible à nous » que sur l'ordre de son Père, « la vie du chrétien » doit demeurer « cachée avec Jésus-Christ et en Dieu » jusqu'à ce que Dieu lui-même « le retire de cette solitude où il vit dans lui en l'engageant dans certaines occasions inévitables ». Le bon chrétien ne sort de sa « solitude » que « pour le service du prochain et les nécessités de la vie présente » avant d'y rentrer aussitôt². Douze jours avant sa première messe, il lui écrit encore et « lui envoie deux petits recueils de [son] oraison ». Il y apprendra « ce que le temps de la résurrection [...] nous apprend, et que ce n'est rien d'être retiré jusqu'à l'Ascension si on ne l'est toute sa vie ». Le nouveau prêtre doit s'estimer « heureux de n'être point du monde » et lui rendre « par une profession publique » le témoignage qu'il n'est « pas des siens ». Qu'il se dépouille « à mesure que [sa] lumière croîtra » de tout ce qu'il se trouvera avoir pris du monde « depuis le commencement de [sa] vie jusques à présent » puisque si c'est déjà « beaucoup en ce temps de savoir la vérité », ce n'est encore « rien si l'on n'y joint la charité en la rendant aussi pure et exempte des taches secrètes qui s'y sont mêlées », purification qui ne se réalise qu'en démêlant « la vérité de tout ce que les pratiques et les relâchements du monde y ont ajouté ».

Il faut tendre également tous les deux pour se rendre bon prêtre, parce que la charité n'a pas été moins altérée par la corruption des hommes que la vérité. Il est impossible de le faire qu'en commençant comme vous avez fait, parlant longtemps à Dieu seul et renonçant à tout ce qu'on a trouvé dans soi-même appartenant au siècle [...] Je vous conseille encore de vous estimer heureux de vivre dans la séparation de tout le monde, et de mettre dans ce rang tous ceux qui ne suivent pas la vérité et la charité tout ensemble [...] Le plus grand soin que vous devez avoir dans votre solitude, c'est de vous purifier de tout ce que vous voyez en vous, et de tout ce que Dieu y voit, qui n'est pas dans l'ordre de sa vérité et de sa charité. Je ne puis cesser d'admirer la voie qu'il a tenue pour vous faire prêtre, et je ne puis croire qu'elle ne vous mène à cette grande perfection que la grâce de la prêtrise produit enfin dans ceux qui la ménagent, et qui se souvenant sans cesse qu'ils ont été faits hommes nouveaux autrement que dans le baptême, travaillent tous les jours à s'avancer dans cette nouveauté par une circonspection et une considération de toutes choses beaucoup plus exacte qu'auparavant, quelque bonne vie qu'ils aient menée. C'est ce que, sans y avoir pensé un moment auparavant, je me suis trouvé disposé à vous dire³.

¹ Lettre 402.

² Lettre 428 – À Antoine de Rebour – [Mars 1642].

³ Lettre 465 – À Antoine de Rebour – 17 mai 1642.

Le 31 mai, n'ayant pas encore su comment s'était déroulée la première messe de son dirigé, il revient sur « les mouvements de [sa] dernière lettre » qui lui « font espérer de plus en plus que Dieu [lui] aura donné sa grâce ». Il doit désormais se « garder tout pour lui » et « aimer incommoder mieux la santé de [son] corps » afin d'« augmenter et confirmer le trésor » qu'il porte « dans un vase d'argile, comme dit l'Apôtre » plutôt que « de le risquer avec la diminution de la grâce sacerdotale » qui découlerait nécessairement d'une fréquentation du monde.

Je vous avoue que j'ai peine de le voir, et que je ne saurais tant soit peu sortir de ma chambre pour donner de l'air à mon corps, de peur d'entacher l'âme par un commerce passager avec les hommes : *Religio munda est praestare se immaculatum ab hoc saeculo*. Vous témoignerez par là que vous aurez reçu la grâce sacerdotale, et l'estime que vous en faites. C'est tout le mal de n'estimer pas assez les dons de Dieu. Celui-là est le plus grand à mon avis. La manière dont Dieu vous l'a donné vous oblige à en faire grand cas, et à le lui témoigner par une sainte superbe, qui vous fasse vivre comme un roi avec un si grand réserve, et sans vous montrer à tous les hommes qui sont vos sujets, que rarement. Ils ne sont rien au prix d'un prêtre, et d'un vrai prêtre. Je vous avoue que je sens cet orgueil en moi, et que je m'attends toujours à être visité comme les rois, sans me mêler de visiter personne. Et quand je me souviens de ma dignité, je prends garde à vivre et à parler comme les rois de la terre, en faisant tout ce que je dis, et ne m'abaissant en rien, car en vérité ils ne sont que nos laquais. Cela est si évident en l'Écriture, que je m'étonne comment on le peut ignorer. Et sans qu'on est obligé à gagner des âmes, et que cela oblige à se rabaisser, il faudrait qu'un prêtre fût toujours dans un élèvement et un haut point de gravité. Mais il n'appartient qu'à la grâce d'allier des contraires, et de nous élever et rabaisser tout ensemble, lorsque le bien des âmes le demande.

Saint-Cyran lui annonce aussi qu'il recevra « quelques âmes en partage à la veille de la Pentecôte » pour qu'il commence « en un jour où la grâce de la prêtrise a été donnée en particulier aux apôtres, la pratique de la seconde puissance de [son] sacerdoce », c'est-à-dire le pouvoir de remettre les péchés. Il s'y préparera « durant ces dix jours, comme les apôtres s'y préparèrent, en continuant [sa] retraite jusqu'à ce jour-là¹ ».

Le 4 juin enfin, le directeur peut se réjouir d'avoir appris par son dirigé lui-même et « par les témoignages qu'on [lui] en a rendus, que son premier sacrifice a réussi au contentement de tout le monde ». Il pouvait difficilement en aller « autrement, parce qu'il y a un ordre dans les choses de Dieu qui ne se dément jamais ». Son unique but désormais doit être « de conserver [son] sacerdoce en sa nouveauté, car les choses spirituelles ne doivent jamais vieillir comme on le voit dans Dieu, qui en étant la source et le grand modèle ne vieillit jamais ». Comment pourra-t-il conserver « cette nouveauté de [son] sacerdoce ? » Uniquement « en gardant les règles de l'Évangile, et particulièrement l'une des principales, qui nous a été apprise par l'exemple de Jésus-Christ en ce jour, qui est de demeurer séparé de cœur et de corps, autant qu'il est possible, des choses du monde, et de n'avoir sa conversation que dans le Ciel ».

Ainsi vous serez toujours prêtre nouveau, et votre sacrifice sera vraiment ce vin nouveau que Jésus-Christ prédit au jour de la Cène qu'il ne boirait qu'en son Royaume, qui a commencé au premier moment de sa

¹ Lettre 447 – À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642]. Il lui rappelle encore qu'« il est certain que je ne voulais pas que vous fussiez prêtre, et que vous aussi ne le vouliez pas, et que Dieu a témoigné par toute sa conduite qu'il le voulait ».

résurrection. A moins que cela, je ne vois point qu'on puisse s'empêcher de faire vieillir insensiblement le sacerdoce et le sacrifice tout ensemble, qui ne tiendra plus de sa première ferveur et de sa première grâce, qui est comme le moût de ce vin nouveau. Je consens aisément à ce que vous me dites selon la pensée et la disposition que j'avais auparavant, que ces mystères sont si épouvantables, que c'est une chose incompréhensible comment il est possible que Dieu les ait voulu mettre entre les mains des hommes pour les lui offrir. C'est aussi ce qui me fait voir que le jugement du mauvais prêtre sera épouvantable, et que la récompense du bon sera aussi relevée au-delà de celle du commun des bons chrétiens qu'il a été relevé au-dessus d'eux par une si grande puissance.

L'ordination à laquelle il s'est préparée dans sa retraite et la solitude dans lesquelles il a vécu et devra continuer à vivre tout au long de sa vie, ne constitue cependant pas un but en soi, ni ne signifie que la grâce est acquise une fois pour toutes. En fait, il devra « travailler continuellement à rendre ce fondement, sur lequel est bâtie la Maison de Dieu, le plus profond » qu'il pourra [...] en entrant de plus en plus dans l'abnégation de [lui]-même », puisqu'il voit « que tous les chrétiens bons et méchants, faibles ou forts, ont bâti selon saint Luc leur maison sur la pierre, qui est Jésus-Christ ». Ce qui distingue cependant les uns des autres, c'est qu' « il n'y a que les sages qui ont soin de creuser bien avant dans la terre pour établir ce fondement, ce qui ne se fait néanmoins que hors la terre et dans un éloignement de toutes les choses de la terre ».

Je ne sache point de meilleur moyen pour réussir dans ce travail que de creuser dans soi-même en retranchant tous les jours quelque chose, premièrement dans ses désirs secrets, puis dans ses paroles et enfin dans ses actions, pour se réduire à soi-même et à la partie supérieure de soi-même, dans laquelle règne la grâce et le royaume de Jésus-Christ, qui doit être dans le prêtre en éminence, puisque c'est à lui de gouverner les âmes de l'Église, et qu'elles lui sont assujetties comme des brebis (qui est un assujettissement bien plus grand que celui des sujets) à leur Pasteur et à leur Roi, car ces deux titres passent pour un, tant dans les livres sacrés que dans les profanes.

Lui qui est « déjà passé de l'état du commun des fidèles, c'est-à-dire, des sujets et des brebis de Jésus-Christ, à un état plus grand, qui [le] rend roi, pasteur, maître, docteur, médecin des âmes » a « dû faire un renoncement, non seulement à l'égard du monde, mais à l'égard de l'Église même et de la vie chrétienne commune à tous les fidèles, qui soit aussi différent de celui » qu'il avait « fait au baptême, que le sacerdoce est différent du baptême ». En écrivant cela, Saint-Cyran ne dit « rien de trop ». Bien « au contraire » il ne fait « que bégayer en voulant exprimer la grandeur de la vertu sacerdotale, à laquelle Dieu a promis une récompense si grande [qu'il] ne l'ose dire, de peur d'étonner ceux qui ne le voient pas ».

Mais s'il y a plusieurs demeures dans le Ciel, comme dit Jésus-Christ, il faut nécessairement que la principale soit pour ceux qui ont bien vécu dans l'état ecclésiastique, et qui sont les véritables et les premiers religieux de l'Église, s'ils ont vécu dans ce double renoncement. Cela vous doit donner de la joie d'être entré dans un si beau chemin, et vous devez, ce me semble, à Dieu une action de grâces continuelle pour vous y avoir fait entrer en la manière que vous y êtes entré.

Sa mission est désormais « de la rendre manifeste et publique à tous les gens de bien par [ses] bonnes œuvres. Et puisqu'il est « le plus avancé en âge parmi les prêtres auxquels Dieu [l'] a uni, il est « obligé de leur faire paraître un renouvellement de vie dans toutes les

paroles et les actions » qu'il produira « dans leur compagnie devant eux ». Dieu attend de lui « ce fruit et ce bon exemple ».

Suivent des conseils pratiques sur la pratique du ministère de confesseur.

Il me semble que pour se disposer à ouïr les confessions, il faut se présenter au Fils de Dieu devant l'autel pour recevoir à chaque fois mission particulière de lui, et après avoir achevé, se présenter encore à lui ou devant l'autel, ou se tournant vers l'autel si on en est trop éloigné. Car il n'a pas suffi aux apôtres d'avoir reçu mission par l'infusion de l'Esprit de Dieu le jour de la Pentecôte. Mais il se lit dans l'Écriture qu'ils n'ont pas prêché dans des lieux et provinces particulières sans avoir reçu auparavant une mission particulière, ou dans la prière, ou autrement. Le prêtre n'est pas seulement prêtre, mais est revêtu de la personne du pénitent qui lui découvre ses péchés. Et je crois que la conversion de l'âme dépend autant de lui et de sa bénédiction, que de l'âme même qui se confesse. C'est pourquoi l'un des plus célèbres des Pères a grande raison de dire qu'un pécheur qui est dans la captivité de son péché ne doit pas approcher Jésus-Christ par soi-même, mais touche simplement la frange de son vêtement, s'il en trouve quelqu'une, c'est-à-dire, jeter les yeux sur quelque prêtre qui soit humble, et comme s'estimant dans son cœur le dernier de l'Église, qui est la robe de Jésus-Christ. Car le prêtre est vraiment la frange attachée à son vêtement, sur laquelle découle de la tête tout le parfum spirituel. Il dit que l'attouchement de cette frange est capable de guérir une telle âme s'il la touche, ou par une prière humble, ou par une confession sincère.

À l'avenir, pour la fécondité de son ministère, il devra toujours considérer « plus Jésus-Christ et sa puissance qu'il [lui] a donnée, que lui-même, et oublier « pour jamais » ce qu'il a « été, pour [se] souvenir seulement de » qu'il est « par la miséricorde de Dieu » et de ce qu'il sera à « l'avenir par sa vertu, étant certain qu'il n'y a rien qui fasse plus croître la grâce dans l'âme que les fonctions du sacerdoce, lorsqu'elles sont exercées dans l'Esprit de Dieu ». Ainsi a-t-il de grandes raisons » de se « consoler » et d' « espérer de croître plus en un jour dans la grâce de Dieu par les grandes occasions » qui lui seront offertes « de le servir » qu'il n'aurait « fait en plusieurs jours vivant en homme de bien dans une condition privée¹ ».

L'ordination reçue n'interrompt donc pas sa retraite, non plus que celle d'Antoine Arnauld à qui son directeur avait « dès le commencement fait dessein » d'ordonner « quarante jours de retraite, en l'honneur de celle de Notre-Seigneur dans le désert » pour se préparer à célébrer sa première messe, à l'exemple de « M. le cardinal de Bérulle » qui « en prit autant, et jeûna au pain et à l'eau durant tout ce temps, montrant par là combien était grande l'idée de la prêtrise que la grâce avait dépeinte en son âme ».

Puisque ces quarante jours se terminent au jour de la Toussaint, je ne suivrais pas Dieu en tout comme je tâche de faire si je ne vous conseillais de dire votre première messe le jour de cette grande fête. J'y serai présent en esprit. Offrez-lui, s'il-vous-plaît, quatre personnes avec moi. Vous n'avez pas tort de trembler à l'approche de votre sacrifice. Mais si vous vivez dans la retraite et dans les retranchements des compagnies et des entretiens superflus, Dieu vous dissipera cette frayeur et empêchera que l'accoutumance de sacrifier ne vous prive de la nouveauté de la grâce qu'il est toujours besoin d'avoir pour sacrifier comme il faut : *sicut oportet*².

De la même manière, Antoine de Rebours doit observer « la retraite » où son « sacerdoce [l']engage jusqu'au jour de l'Ascension, qui sera le quarantième après Pâques, et le jour de [sa] première messe ». Il lui « faut imiter les apôtres, qui furent faits prêtres à la Cène, comme l'on dit, et ne dirent leur première messe qu'à la Pentecôte ». Il réduira son

¹ Lettre 483 – À Antoine de Rebours – 4 juin 1642.

² Lettre 291 – À Antoine Arnauld – 23 octobre 1641.

« terme à l'Ascension pour honorer cette quarantaine de la résurrection, qui [le] tiendra plus solitaire que de coutume. Car toutes les suites du sacerdoce dépendent de ces préparations précédentes¹ ». Dans une nouvelle lettre « au retour de l'action la plus sainte » qu'il ait fait dans sa vie – il a été ordonné le 19 avril 1642 - , Saint-Cyran lui répète qu'il « demeure dans la même proposition » qui lui a « faite, de [se] tenir trente jours complets dans [sa] maison, pour vaquer aux actions de grâce et à la contemplation de celle » qu'il vient « de recevoir, et [se] rendre par un si saint exercice plus disposé à offrir le premier sacrifice au Père éternel ».

Je ne vous en dis pas la raison. Les retardements et les retraites sont deux dévotions que Jésus-Christ nous a apprises par son exemple, pour nous rendre dignes d'être les instruments de l'accomplissement de ses mystères. Car comme vous savez, il est encore voyageur en la terre en nos personnes, et il n'est pas pleinement assis à la droite de son Père, comme dit un saint, qui ne l'aurait peut-être jamais osé dire, si saint Augustin ne lui eût appris. Il fera donc ces retardements et ces retraites en votre personne, comme il offrira par elle votre premier sacrifice à son Père, pour lequel il prépara les apôtres plus longtemps, les ayant faits prêtres le jour de la Cène, comme dit le concile, si je ne me trompe. J'ai encore une autre raison qui vous oblige à l'imiter, c'est que peut-être votre ordination vous tient lieu de baptême, et qu'ainsi vous devez entrer dans le désert avec Jésus-Christ, qui s'y retira avant que de faire la première fonction de sa prêtrise et de sa mission. J'en ai d'autres que j'ometts, parce que je suppose, et votre docilité me le fait connaître, que vous voulez suivre autant mes mouvements que mes raisons².

Si Antoine de Rebours donc « veut conserver la grâce de sa prêtrise » il doit continuer à n'avoir « nulle part ni nul commerce avec les hommes qui tiennent tant soit peu du monde, soit par des secrètes ou publiques et manifestes cupidités, soit par des fausses opinions d'autant plus périlleuses qu'elles sont communes lorsqu'elles sont soutenues opiniâtement, ou par des pratiques de vertu en effet mauvaises et contre la règle et la discipline de Dieu, quoique autorisées de la coutume et de l'usage commun ». C'est ainsi que la « seule nécessité » peut lui « permettre », si du moins il veut « vivre spirituellement et en prêtre, de passer un jour ou une heure avec de telles gens ». Et même dans ces circonstances, s'il est « vraiment prêtre et lié avec Jésus-Christ par la grâce de son sacerdoce », il gémira dans son « cœur de [se] voir contraint de converser quelque temps avec ces personnes ». C'est seulement si « cette résolution » est gravée dans son âme qu'il pourra être « dans la vraie disposition pour offrir dignement le sacrifice tous les jours ». Elle le « conservera dans le silence et dans la retraite dont [ils ont] parlé dans [leurs] précédentes lettres, hors laquelle on ne trouvera que sujet de se repentir d'avoir parlé tant soit peu aux hommes, qui sont la plupart comme des persécuteurs de l'Esprit de Dieu dans ceux qui le possèdent et qui le veulent ». Il est « impossible qu'ils le fassent et qu'ils ne l'attristent souvent s'ils ne s'enfuient dans le désert de la solitude, comme la femme de l'*Apocalypse* ». Et ce commenter : « Si cette femme est toute l'Église, on peut dire que ce qu'elle fera alors par tout son corps, elle le doit faire

¹ Lettre 447 – À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642].

² Lettre 448 – À Antoine de Rebours – 30 avril 1642. Que cette retraite soit désormais réduite à trente jours alors que dans la lettre précédente il était indiqué qu'elle devait en durer quarante s'explique naturellement par le fait que cette lettre est écrite dix jours après l'ordination d'Antoine de Rebours, et qu'il se trouve de fait en retraite depuis dix jours déjà. Il célébrera sa première messe le jour de l'Ascension, c'est-à-dire le 29 mai.

maintenant en particulier par ses membres, au moins par les plus excellents, qui sont les prêtres ».

Quand il n'y aurait que cela, que vous l'êtes et qu'il y a sujet de croire que Dieu vous a fait prêtre par un nombre de marques visibles, entre lesquelles celle d'avoir été éloigné d'une communauté contre toute apparence, et réduit ensuite par la conduite de Dieu et presque sans votre choix, au lieu où vous êtes, n'est pas la moindre, vous seriez, comme par une loi particulière, qui a été toute faite pour vous, obligé de vous séparer du monde et de vous tenir constamment dans la solitude où vous êtes. Car un prêtre n'est jamais bien préparé pour dire la messe s'il n'est dans la disposition où était Jésus-Christ lorsqu'il l'a dit la première fois, c'est-à-dire qu'il soit prêt comme étant à la veille de sa mort et préparé à mourir le plus chrétiennement qu'il est possible. Autrement il n'offrirait pas son sacrifice comme Jésus-Christ l'a offert, et ne recevrait pas, à son exemple, son saint Corps en viatique. Et comment le peut faire un prêtre, s'il n'est toujours séparé en son cœur de tout le monde, et de tous ceux qui tiennent du monde tant soit peu. Soit qu'il soit dans l'Église en général, ou dans les communautés particulières, il faut se séparer de lui en tous les lieux et en toutes les personnes où il se trouve, quoique caché. Si l'on doit se séparer du monde qu'on sent dans soi-même, tant dans ses inclinations que dans ses habitudes et dans toutes les tentations qui nous attaquent au-dedans et au-dehors, comment ne sera-t-on pas obligé de se séparer du monde extérieur, qui nous doit importuner, puisqu'il n'a rien de commun avec nous et avec notre dessein principal, qui est de vivre par l'Esprit de Dieu de la vie de Dieu, et de ne permettre jamais à notre âme de respirer autre air que celui du Ciel ? Voilà la règle la plus générale que je vous puisse proposer pour vivre en prêtre, et conserver cet Esprit de Dieu qui a agi dans vous en deux occasions si favorables, comme sont le jour de votre ordination et celui de votre premier sacrifice. Vous savez mieux que moi que la grâce et l'Esprit de Dieu ne peuvent être conservés en nous s'ils n'y croissent : *Nisi crescit extinguitur*. C'est la grande différence qui se trouve entre les choses spirituelles et les temporelles, que les unes se peuvent conserver sans les augmenter, et non les autres¹.

Tel est donc « ce que doivent faire ceux qui vont à la prêtrise ». « Qu'ils prennent « un temps même après qu'ils l'ont reçue pour écouter Dieu dans la solitude » de telle manière qu'il puissent être « rendus en quelque manière des sources de sa Parole et de sa grâce. C'est pourquoi les apôtres après l'Ascension se retirent pour parler à Dieu seul, et attendre qu'il les envoie à la moisson ». C'est pourquoi aussi il « trouve un peu étrange » que Jean Guillebert ne lui « ait rien dit sur la lettre » dans laquelle il lui proposait « deux mois de retraite pour établir sa vocation au sacerdoce, de laquelle [il] doute plus que de celle qu'il prétend à la cure et au doctorat² ».

Chapitre 3 : Les signes et les conditions d'une vocation intérieure authentique.

Condition indispensable, non pas tant de la préparation au sacerdoce d'abord, que du discernement de la vocation au sacerdoce, la retraite permet certes, de distinguer chez l'impétrant les qualités humaines et spirituelles indispensables, parmi lesquelles Saint-Cyran

¹ Lettre 300 - À Antoine Arnauld – 6 novembre 1641. Voir aussi la lettre 364 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Le dessein que j'avais, en dictant la lettre précédente, de suivre la pensée que Dieu m'avait donnée de vous dire en quelle manière vous deviez vivre jusqu'à l'obligation de votre premier sacrifice, m'avait porté à vous dire qu'il serait bon que vous passassiez un mois entier dans la maison où vous le devez offrir [Port-Royal de Paris], et pour laquelle vous aurez été ordonné prêtre. Je n'ai entendu autre chose, à mon avis, dans ces paroles qui vous ont semblé ambiguës, et qui au plus, si j'y ai entendu quelque chose, n'ont été dites que pour vous détourner d'aller séjourner aux Champs, où peut-être votre inclination vous portait ».

² Lettre 422 - À Antoine Arnauld - 26 mars 1642.

distingue particulièrement la charité, l'humilité, la science des choses de Dieu et la prudence¹, mais bien plus fondamentalement, elle vise à découvrir si, dans le fond du cœur se trouve la qualité essentielle de laquelle toutes les autres découlent, qui constitue la base et le fondement solide de l'édifice spirituel, et sans laquelle personne, selon Saint-Cyran, ne peut être admis au sacerdoce : l'innocence baptismale.

1. L'innocence baptismale.

Le directeur de Port-Royal en parle inlassablement et y revient sans cesse, la désignant aussi sous le nom de : virginité², et nous avons vu plus haut, pour ne citer que lui, que Jean-Jacques Olier en est également partisan. Encore faut-il comprendre ce qu'elle signifie exactement, et comment Saint-Cyran entend ce qu'il écrit à Charles Duhamel, que durant les premiers siècles « l'Église n'a reçu personne au sacerdoce, hors quelques cas extraordinaires, qui ne fût dans l'innocence du baptême, par la grâce duquel on est véritablement changé dans le corps et dans l'âme, et on meurt et ressuscite tout ensemble par une régénération aussi réelle pour le moins et véritable que la première, et qui est non seulement une représentation, mais une suite de la mort et de la vie, de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ, comme dit saint Paul³ ». Il faut donc « mourir, et mourir à tout avant que d'être prêtre » : ce qui se traduit par l'innocence « qui est l'effet de la mort du baptême⁴ ».

L'Eucharistie, dans laquelle Jésus-Christ est « le prêtre sacrificateur et l'agneau sacrifié » fonde essentiellement cette exigence, puisqu'il « avait [...] les mêmes qualités de l'un et de l'autre, ce qui ne se trouve qu'en similitude entre le prêtre et l'agneau qu'il sacrifie ». C'est pourquoi « il est nécessaire que le prêtre soit innocent pour être prêtre et avoir du rapport à Jésus-Christ et avec l'agneau ». Saint-Cyran ajoute que « si la vertu du prêtre

¹ Claude Lancelot, *Mémoires*, p. 270 : « M. de Saint-Cyran était si éloigné de faire dépendre la vocation de quelque mérite extérieur, ou de quelques talents naturels, que, supposé même qu'une personne eût vécu sans reproche, *sine querela*, comme dit l'Écriture, il ne croyait pas qu'il pût être employé dans les charges de l'Église sans s'être purifié longtemps auparavant dans la retraite et la solitude ».

² Pensée 539 : « La virginité et la prêtrise ont une grande convenance, et [...] le prêtre, s'il n'est véritablement vierge, ne peut être bien propre à la prêtrise ».

³ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 4.

⁴ Pensée 99. Voir aussi la pensée 522 : « Il faut que le prêtre soit comme ressuscité auparavant que de recevoir la puissance du sacerdoce, puisqu'il est fait prêtre en la même manière que Jésus-Christ » ; la pensée 3 : « Un prêtre doit ressusciter comme Jésus-Christ avant d'être prêtre pour avoir la perfection de la prêtrise » ; la pensée 4, qui parle de la résurrection accomplie dans le baptême qui établissait l'homme dans l'innocence nécessaire pour recevoir le sacerdoce : « Et bien que ce ne soit pas d'une résurrection aussi parfaite que celle de Jésus-Christ après les trois jours de sa Passion, il est vrai toutefois que c'est une véritable résurrection et régénération, qui change entièrement l'homme » ; la pensée 6 : « Jésus-Christ voulant instituer des ministres pour sacrifier par eux dans le monde, il les a ressuscités et renouvelés autant qu'il pouvait dans le monde » ; la pensée 100 : « Je n'ai donc pas mal rencontré, lorsque j'ai prescrit à un diacre quatre sortes de morts pour se préparer à la prêtrise ».

doit » donc « être solide et inébranlable » à cause de cette similitude, « il semble qu'il soit impossible qu'elle le soit si elle n'a été bâtie sur le fondement de la première innocence », c'est-à-dire de celle « qui exclut toutes ces agitations qui procèdent des péchés précédents qui laissent une faiblesse dans l'âme¹ ». L'Ancien Testament déjà voulait « que l'hostie fut nette et sans aucune tache », que « l'autel fût expié un peu auparavant que de recevoir l'holocauste ». Les vêtements des prêtres devaient être « blancs et nets » et ceux du grand prêtre « tout reluisants d'or, de perles et de broderie ». À plus forte raison « le prêtre du Nouveau Testament doit-il être orné au-dedans de l'âme devant les yeux de Dieu ». C'est ainsi que « si le vêtement de Jésus-Christ figurait l'Église, à plus forte raison la blancheur du vêtement du prêtre et toute cette netteté extérieure figure la vertu qu'il doit avoir au-dedans de l'âme² ».

Cette assimilation de ressemblance, s'il est permis de le dire ainsi, va si loin, qu'évoquant la sentence de l'Aréopagite sur l'œuvre le plus divin qui soit, qui est la conversion des âmes, Saint-Cyran s'exclame : « Si cet œuvre est si excellent, qui ne voit point qu'il faut être homme-Dieu pour être reçu en la société de Dieu pour se produire avec lui³ ? » C'est ainsi que « le prêtre n'est pas seulement roi, mais glorifié et bienheureux, en quelque manière, comme Jésus-Christ l'a été au jour de sa résurrection⁴ ». Il souligne encore que « tout chrétien qui a été baptisé participe » également « à la grâce de la résurrection, qui est une gloire ». Mais il ajoute que « celle du prêtre est » relevée d'une telle manière « au-dessus du commun des chrétiens » que Paul lui l'appelle : « une gloire éminentissime⁵ ».

Si ni le Christ ni les apôtres « n'ont point appris de science, non pas même celle des Juifs », c'est pour faire voir « en lui et dans les fondements de son Église, que l'innocence et l'intégrité de vie suffisent à un vrai prêtre avec la science des saints [...] pour instruire les autres⁶ ».

¹ Pensée 447. La pensée 458 confirme cette affirmation par la figure de Jean-Baptiste « qui en qualité de précurseur du premier prêtre a participé à son essence ». Voir aussi la pensée 458 dans laquelle Saint-Cyran revient longuement sur cette idée de proportion entre le Christ et le prêtre, puisque Dieu « selon l'ordre qu'il a établi a besoin de canaux et d'instruments proportionnés qui soient unis à lui par une véritable proportion ». Les prêtres mal appelés « ne tiennent point à Dieu, sinon lorsqu'ils confèrent le baptême » et quand « il plaît à Dieu de se servir d'eux extraordinairement ». La pensée 460 donne la conclusion logique de telles prémisses : « Il arrive souvent que la grâce que Dieu donne quelquefois dans son Église par des prêtres mal appelés et indignes, ne va que rarement jusqu'à la fin de la vie et se perd souvent dans les âmes qui l'avaient reçue par un interprète indigne et ignorant la science des saints ».

² Pensée 463.

³ Pensée 459. Voir aussi la pensée 497 : « La sainteté du prêtre est tellement approchante de celle de Dieu que les rois, qui sont les images de Dieu, ne sont que les images des prêtres », ainsi que la pensée 498 : « Si le prêtre est un roi, c'est un roi tout divin » ; la pensée 523 : « C'est pourquoi la grâce du prêtre est une gloire. Lorsqu'il est appelé à la prêtrise, il est glorifié ».

⁴ Pensée 524.

⁵ Pensée 526. Voir aussi la pensée 11 : « Il faut donc que le prêtre soit le plus excellent homme de l'Église après Dieu et Jésus-Christ, et qu'il n'y ait rien entre Jésus-Christ et lui de plus excellent dans son Église ».

⁶ Pensée 454.

Lorsqu'un homme « n'a aucun de ces défauts intérieurs, qui étaient tous figurés par ces défauts » corporels mentionnés dans le *Lévitique*, « il lui est très facile de s'assurer de la vocation de Dieu » au sacerdoce. Cependant, « il faut toujours remarquer que la principale de ces qualités et dispositions intérieures dans la Loi nouvelle est l'innocence¹ ».

Par mode de comparaison avec « une personne déçue de la grâce du baptême » et qui est déjà « si difficile à convertir », celui qui « est mal entré dans le sacerdoce » même sans avoir commis de « péchés grossiers, est incomparablement plus difficile à convertir », et encore plus « s'il a des dons naturels pour prêcher et qu'il y soit accoutumé² ».

Il revient sur ce thème en variations incessantes dans les *Considérations*, qu'il s'agisse d'illustrer la vie d'un saint ou de commenter l'évangile d'un dimanche ou d'un jour de fête : « Il n'y a point de punition plus horrible que celle que Dieu exerce envers les prêtres qui ont mal vécu durant un long temps³ ».

Le fait que le Christ « n'a point voulu répandre avec abondance des grâces par son corps tant qu'il a eu seulement l'apparence de la chair du péché », c'est-à-dire avant sa résurrection et son Ascension, puisque Saint-Cyran médite alors le mystère de la Pentecôte, « nous marque clairement combien doit être grande la pureté et l'innocence du prêtre, qui annonce les paroles de grâce et qui est l'organe du Saint-Esprit ». C'est pour cette raison qu'il « fallait autrefois que tous les prêtres fussent dans l'innocence du baptême, qui donne une sanctification au corps même, et celui qui eût fait seulement un péché mortel ne devait point aspirer au sacerdoce, selon les canons de l'Église⁴ ».

Si « c'est en ces Quatre Temps de devant Noël que l'ancienne Église tenait principalement les Ordres et consacrait les prêtres et les évêques », c'est à cause de « la conformité qu'il y a entre les prêtres et la sainte Vierge, puisqu'ils reçoivent au jour de leur ordination la puissance de former le Corps de Jésus-Christ comme la Vierge l'a reçue au temps de son Annonciation »

Cela nous apprend quelle devrait être selon le désir de l'Église, je ne dis pas seulement la netteté, mais la pureté virginale du cœur de ceux qui reçoivent par l'ordination la puissance de former le Corps de Jésus-Christ comme la Vierge l'a reçue par le Saint-Esprit. Je dis la pureté du cœur, et non pas seulement la netteté, parce qu'il y a une grande différence entre une conscience nette et une conscience pure. La conscience pure est celle qui n'a point perdu sa virginité, et la conscience nette est celle qui, après l'avoir perdue, s'est réconciliée avec Dieu par une sincère pénitence. Ceux qui sont entrés dans les Ordres [...] avec une conscience nette et non pas pure feront bien, en ces jours des quatre temps de s'abstenir de leur ministère en esprit de pénitence et pour révéler avec un profond respect la virginité de la sainte Vierge et que la prêtrise demande comme la plus parfaite disposition pour la recevoir⁵.

¹ Pensée 278.

² Pensée 478.

³ Considération II pour le jour des Rois, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 173.

⁴ Considération III pour la Pentecôte, dans : *Considérations, Partie d'été*, première partie, p. 151.

⁵ Considération I pour le mercredi des quatre temps de l'Avent, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 27-28.

« Jésus-Christ » lorsqu'il « passe du baptême au désert et à la pénitence, pour passer ensuite à l'exercice de sa charge » porte en lui « la figure des prêtres et des fidèles sortis d'Adam ».

Les fidèles ont tous besoin d'entrer dans la pénitence après leur baptême, et les prêtres, pour s'acquitter de leur ministère, doivent être dans l'état du baptême comme Jésus-Christ et avoir passé une partie de leur vie dans une retraite de pénitence qui les ait rendus plus forts que les démons. Après qu'ils ont témoigné cette force dans les tentations et qu'ils ont vaincu le démon, ils peuvent sortir de la solitude et de l'état de pénitence pour être admis aux charges de l'Église. Les autres fidèles particuliers de l'Église, s'ils veulent conserver la grâce de leur innocence, doivent, autant qu'il leur est possible, continuer jusques à la fin de leur vie dans leur retraite de pénitence. Car comme l'Église est toujours séparée du monde, le fidèle qui fait partie de l'Église en doit toujours être séparé, au moins de cœur. Le prêtre même, qui est obligé par sa charge à converser avec le monde, doit toujours entrecouper cette conversation par de fréquentes retraites et par les exercices de pénitence, comme Jésus-Christ a fait souvent¹.

Il a certes pu arriver « que dès les premiers siècles on a dispensé de quelques règles de la discipline de l'Église pour élever au sacerdoce quelque personne d'une doctrine et d'une piété éminente, comme il a paru en saint Ambroise ». Cependant, il ne pense pas que même en « un temps où il y avait tant de personnes saintes, on ait dispensé personne de l'innocence du baptême² ». Saint Laurent « est parvenu à la grâce du martyr et non à la dignité du sacerdoce pour nous faire voir que la grâce croît principalement par l'exercice des vertus, et », poursuit-il « qu'on ne saurait être assez préparé pour parvenir à la prêtrise, qui doit être le prix et la récompense de notre innocence et de notre vertu³ ». Il « admire la vertu de ces premiers papes et évêques et des chrétiens de leur temps » qui « étaient pour la plupart dans l'innocence et dans la pureté de cœur qu'ils avaient reçue par le baptême », si bien qu'ils possédaient « une triple plénitude de grâce par les sacrements, par un long exercice de bonnes œuvres, et par les souffrances⁴ ».

D'ailleurs, même « pour pouvoir mériter la grâce du martyr, il est presque nécessaire d'avoir conservé l'innocence », même s'il a pu arriver « quelquefois que ceux qui après avoir fait une véritable pénitence ont vécu longtemps dans une vie pure l'aient obtenu de Dieu ». Ainsi, « mourir par le martyr pour Jésus-Christ est un don de Dieu qu'il ne donne pas quelquefois aux innocents, pour le donner à ceux qui ne le sont pas ». Pour en mériter la grâce, il faut « bien prendre sa voie et à ne s'engager à rien que par une vraie vocation de Dieu, qui ne peut être telle ordinairement si elle ne rencontre l'appelé dans la pureté du cœur et dans une conscience non feinte⁵ ».

¹ Considération I pour le premier dimanche de carême, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 309-310.

² Considération III pour saint Ambroise, évêque et docteur de l'Église, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 17.

³ Considération I pour saint Laurent, martyr *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 164.

⁴ Considération pour saint Corneille, pape, et saint Cyprien, évêque, martyrs *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 304-305.

⁵ Considération II pour l'octave des saints Innocents, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 161.

La figure de l'apôtre Thomas lui permet de revenir sur une de ses affirmations favorites : « La vie religieuse [...] est proprement établie pour faire pénitence des péchés commis après le baptême ». Donc, « celui qui a dit que l'Ordre des clercs est un état d'innocence, et celui des religieux un état de pénitence, a fort bien rencontré¹ ». Il faut par voie de conséquence que « les fidèles qui sont destinés de Dieu aux charges de l'Église » croissent « jusques à une vertu parfaite et proportionnée à l'état où Dieu les appelle en conservant l'innocence de leur baptême et leur première charité² ».

« Si quelqu'un a perdu son innocence et n'a pas passé sa vie dès ses premières années dans l'Église », qu'il fasse preuve « premièrement [d'] une sincère affection de servir Dieu », qu'il reconnaisse ensuite « son égarement, qu'il entre » enfin « pour quelques années dans la retraite et dans le désert comme saint Jean pour y faire pénitence ». Il se peut qu'ensuite « Dieu lui fera la grâce de passer du désert au temple ». Il convient donc de prier Dieu « si nous sentons quelque désir de le servir dans son Église » afin qu'il « qu'il nous dispose auparavant par un mouvement sincère à entrer dans une longue retraite où nous puissions produire de dignes fruits de pénitence, afin de mériter par-là de nous assurer de notre vocation et de connaître sa sainte volonté³ ».

Jean Chrysostome fut transporté par l'Esprit « dans le désert, où il le prépara longtemps par toutes sortes de bons exercices, pour l'élever ensuite au sacerdoce, où il fut appelé par son évêque ». Les « grands dons » qui étaient les siens « ne lui avaient été donnés que pour servir à l'Église, et non pas pour lui seul ». Alors qu'on se « contente aujourd'hui d'une retraite de quinze jours pour se préparer à la prêtrise, il « en a fait une de plusieurs années dans un désert ». Mais « avec le temps on se dispense de beaucoup de lois qui nous obligent de nous préparer longtemps pour recevoir un sacrement qui est la source de tous les autres⁴ ».

L'« élection que Dieu a faite des trois Rois et d'Abraham, de Moïse et d'Aaron d'entre tous les peuples nous apprend un grand secret », puisqu'ils « ne sont pas seulement la figure de l'Église des Gentils, mais ce qui est beaucoup plus, de l'Église des élus, et de celle dont il est dit : *Elegit eum ex omni carne* ». Merveilleuse occasion pour Saint-Cyran de rappeler qu'il y a « deux sortes d'élection, l'une au baptême, qui appartient à tous ceux généralement qui sont entrés dans l'Église, l'autre à la persévérance qui n'appartient qu'aux

¹ Considération IV pour saint Thomas, apôtre, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 52.

² Considération pour sainte Marie Égyptienne, pénitente, dans : *Considérations, Partie d'été*, première partie, p. 2.

³ Considération II pour la présentation de la Sainte Vierge, dans : *Considérations, Partie d'été, deuxième partie*, p. 378-379.

⁴ Considération I pour saint Jean Chrysostome, évêque et docteur de l'Église, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 147-148).

baptisés qui conservent la grâce de leur baptême jusqu'à la fin de leur vie, ou qui après l'avoir perdue la recouvrent par la pénitence¹ ». Il ne faut même pas craindre de dire que « si la virginité qui a été comme la base de [la] vertu » d'une martyre comme Apolline « n'est autre chose qu'une adhérence à Dieu et par le corps et par l'âme », alors, « toutes les âmes qui se trouvent présentement blessées de l'amour de Dieu peuvent apprendre de l'Écriture qu'il y a une virginité qui accompagne la pénitence parfaite, aussi bien que l'innocence qu'on a conservée par une longue vertu² ».

« Le miracle que » le Christ accomplit « en faveur de » la Cananéenne « est une action extraordinaire et qui pour cette raison mérite d'être plus considérée ». Puisqu'il affirme « qu'il n'est venu que pour les Juifs et non pour les Gentils, on peut » donc « dire véritablement que la nouvelle de la réconciliation des pécheurs regarde particulièrement les pécheurs non baptisés et que le baptême rend innocents », puisque l'Église a « plus de peine à parler de la réconciliation des pécheurs baptisés, parce qu'elle suppose qu'aucun de ses enfants ne devrait jamais violer son baptême ». Il est vrai cependant « que lorsqu'ils se convertissent véritablement à Dieu, ils en reçoivent le fruit par la réconciliation de l'Église ». C'est à cela qu'il faut appliquer la phrase de l'Évangile : « *Novissima pejora prioribus, que l'homme tombé après le baptême est en pire état qu'il n'était avant le baptême*³ ».

Aux débuts de l'Église, « il n'était pas [...] si difficile de convertir une personne riche et illustre par sa condition, et de l'unir à une grande multitude de pauvres, dont presque toute l'Église était composée, que de ramener » aujourd'hui « à Dieu par la pénitence ceux qui ont perdu l'innocence de leur baptême ». C'est à juste titre qu'on gémit « de voir que quand ces pécheurs se convertissent, c'est pour l'ordinaire très imparfaitement, et on ne remarque presque jamais en eux cette chaleur et cette abondance de grâces qui étaient si communes dans les premiers siècles⁴ ».

Les vierges et les enfants « rendent témoignage à la grandeur et à la vérité de l'Incarnation en deux manières ». D'abord, « en ce que la grâce de la régénération du baptême s'étant conservées en » eux « elle s'est » aussi naturellement « étendue et a produit tous les effets qu'elle peut produire lorsqu'elle n'est point interrompue, et enfin est montée jusques dans le comble de la persécution en se terminant au martyre, où s'est terminée la grâce de

¹ Considération XVII pour le jour des Rois, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 222.

² Considération II pour sainte Apolline II, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 172.

³ Considération I pour le jeudi de la I. semaine de carême, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 319-320.

⁴ Considération I pour sainte Domitille, vierge et martyre, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 64.

l'Incarnation en Jésus-Christ lui-même ». Ensuite, « en ce que Jésus-Christ les considère comme ses membres et les principales parties de son corps ».

La première manière nous fait voir combien est grande la perte de l'innocence du baptême, car est grâce est dans tous ceux qui l'ont conservée comme un bel arbre avec toutes ses branches et ses fruits. Cette vue doit donner un profond sentiment de douleur et de regret à ceux qui sont revenus à Dieu après avoir perdu l'innocence, et ils ne doivent pas trouver étrange s'ils se sentent éloignés et incapables de ces grandes actions et de ces grandes souffrances qui se remarquent dans la vie et dans la mort des saints. Car s'ils eussent toujours crû demeurant dans leur innocence, comme les arbres croissent toujours depuis qu'ils sont plantés, ils se trouveraient avec la même force, si on en excepte cette chaleur qui s'est rencontrée plus ordinairement dans les premiers chrétiens quand ils ont conservé l'innocence de leur baptême, parce qu'ils étaient plus proches du vrai soleil. Pour ce qui est du second effet de l'Incarnation, nous le conservons même après la perte de l'innocence du baptême, quand nous sommes retournés à Dieu par la pénitence. Car alors, puisque nous sommes en grâce, nous sommes toujours membres du même corps de Jésus-Christ comme ces saints l'ont été durant leur vie. Mais il y a cette consolation en la Loi nouvelle pour ceux qui sont déchus de l'innocence, que Jésus-Christ a des ressources merveilleuses et des richesses inépuisables dans les trésors de sa grâce. Il n'en a pas été ainsi en la perte de l'innocence d'Adam, qui n'a pu être réparée dans le paradis terrestre par la grâce qui était propre à cet état d'innocence. Et l'on voit en cela la grandeur de la miséricorde de Dieu dans la Loi nouvelle et dans le second paradis, qui est l'Église, où l'on peut, par la grâce de Jésus-Christ, réparer cette perte et remédier à tout le dérèglement qui s'est fait dans l'âme par la perte de l'innocence. Et ceci nous paraîtra facile, si nous considérons la grande différence qu'il y a entre le premier et le second Adam. Car le premier, quelque grand qu'il ait été en son paradis, n'a été qu'un pur homme, au lieu que le second, quelque petit qu'il ait paru en la terre, était Dieu, qui par conséquent a pu réparer les pertes qu'on a faites de sa grâce dans l'Église, comme il a réparé celle qu'Adam avait faite de sa grâce dans le paradis terrestre [...] Elle ne perd pas ses mamelles en perdant celles du corps, découvrant le grand mystère de la Loi nouvelle, qu'il y a un homme nouveau et intérieur composé de toutes ses parties, qui est caché dans le vieil et l'extérieur, de sorte que les yeux visibles couvrent les invisibles¹.

Ni la vie à la Cour, ni la royauté ne sont des empêchements à la conservation de l'innocence baptismale. Preuve en est que Blanche de Castille « voyait l'importance qu'il y a de conserver les enfants dans l'innocence de leur baptême, qui n'est pas si aisée à réparer que l'on s'imagine, lorsqu'on l'a une fois perdue, et que cela est encore plus difficile dans les grands que dans les autres », si bien que « cette grande reine, dans l'instruction qu'elle [...] donnait » à son fils, « ne lui répétait rien tant que ces paroles : *Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mort que de vous voir commettre un seul péché mortel*. Elle savait » en effet « que les grands discours ne servent pas d'ordinaire aux enfants, mais qu'il y a de certaines vérités qu'on ne saurait trop leur dire, et que celle-ci était de ce nombre, parce que de là dépend presque tout le reste ». Elle était convaincue « que cela est encore infiniment plus difficile dans les Grands que dans les autres² ».

Ces quelques exemples soulignent et illustrent la contradiction apparente qui se rencontre dans la pensée de Saint-Cyran : d'une part, il affirme, répète et martèle sa conviction que l'innocence baptismale est la condition *sine qua non* de l'accession au sacerdoce, de l'autre il souligne que cette innocence, si elle est perdue, peut être réparée, non sans efforts ni difficultés, par une longue pénitence.

C'est ainsi qu'il confie à Antoine de Rebours, que quand il serait « évêque dans l'Église de Dieu », il ordonnerait « des prêtres qui ne seraient peut-être pas innocents », s'il

¹ Considération pour sainte Agathe, dans : *Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 165-168.

² Considération pour saint Louis, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 234.

trouvait « que la grâce leur eût donné certaines dispositions de vertu et de prudence qui [le] garantiraient devant Dieu ». Il ajoute, pour illustrer son propos, que « comme il y en a plusieurs qui sont dans l'innocence, qui ne sont pas propres pour être prêtres, et font mal de s'y présenter, il y en a au contraire d'autres en ce temps qui ne sont pas peut-être dans l'innocence, que » cependant « le Saint-Esprit y peut appeler par l'entremise de quelque bon et irréprochable directeur¹ ».

En qualité de son directeur, il interroge Jean Guillebert : « Comment [...] eussiez-vous pu prendre une cure et vous faire prêtre ensuite, vu que si vous m'eussiez demandé conseil n'étant pas encore curé, si vous deviez vous faire prêtre », il aurait « été en grande peine de vous résoudre? » Pour ne pas se tromper en son « conseil », s'il avait été obligé de le lui donner, « il eût fallu qu' [il eût] connu toute [sa] vie depuis [son] baptême ». S'il l'avait « trouvé déchu de la grâce » qu'il y avait reçue « par un seul péché mortel », il lui aurait ordonné « plus de deux ans de retraite et de séparation de la compagnie des hommes du siècle, pour [s']'assurer en quelque façon du dessein que Dieu aurait eu sur [lui] ».

D'où vous pouvez facilement inférer que ce ne serait pas moi qui conseillerais à un homme de se faire sous-diacre pour soutenir une sorbonique, non plus que de se faire prêtre pour pouvoir accepter une abbaye en commende, bien que ce fût un homme de bien et qui eût dessein de donner aux pauvres tout le bien qui en proviendrait. Ce que je ne dis qu'en passant, pour vous faire seulement remarquer que c'est avoir mis sous les pieds toute la Tradition et toute la doctrine apostolique et évangélique, que d'attacher à telles voies humaines la vraie et divine vocation à la prêtrise².

À son autre dirigé, Jean Duhamel, à qui il écrit en même temps qu'il conseille également Jean Guillebert, il affirme « que durant plusieurs siècles, l'Église n'a reçu personne au sacerdoce, hors quelques cas extraordinaires, qui ne fût dans l'innocence du baptême, par

¹ Lettre 368 – À Antoine de Rebour – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642].

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 2. Et il poursuit, lui trouvant des circonstances atténuantes : « Vous avez mêlé deux choses ensemble qui sont incompatibles, qui est l'acceptation de la cure et la poursuite du doctorat en même temps. Et celle-ci vous a obligé à y joindre une autre, qui est l'obligation de faire un cours de philosophie, qui faisait connaître à tout le monde que votre cœur tendait plus à résider dans Paris que dans la Normandie, et dans la maison de Sorbonne qu'en celle de votre cure. Je vois bien qu'ayant le fond de la conscience bon comme vous l'avez, vous avez veillé à ce que votre cure fût servie par de bons prêtres durant votre absence, ce qui ne vous a pas excusé de culpabilité, quoiqu'il vous ait rendu moins coupable. Ce grand soin fait voir que vous ne péchez que par ignorance, et qu'il y avait seulement un nuage sur vos yeux et une passion secrète sur votre cœur, qui vous empêchait de voir et vouloir tous comme il fallait. Et si vous eussiez trouvé un seul homme qui vous eût pu parler dans la vérité et avec la force nécessaire pour dissiper ces nuages et ces passions qui couvrent l'âme d'un homme qui a le cœur et l'esprit mi-partis, vous lui eussiez sans doute obéi, ou vous fussiez tombé dans le plus grand péché que l'on puisse commettre, qui est de répugner au Saint-Esprit, en combattant ouvertement la vérité que l'on a connue. Je vous dirai une seule chose pour vous en exempter, c'est que vous avez eu soin de consulter des gens de bien, et qui passent pour tels au jugement de tous les hommes dans Paris, quoique cela ne vous ait point garanti de faute, ni eux aussi à mon avis, bien que votre piété et votre sincère disposition l'ait rendue moindre et ait empêché qu'elle ne fût de ce genre de crimes dont on ne revient guères, qui est une sorte de péchés horribles que j'ai déjà nommé, et que je ne nomme plus. Vous voyez par là quels effets produit cette sorte de piété, qui est dépourvue, ou de toute science, ou de celle que Jésus-Christ a laissée à son Église et à ses véritables docteurs, et qui doivent diriger tous les conseils de sa véritable discipline ». Ceux que vous avez consultés sont les uns dans la piété sans savoir même la théologie du temps, et les autres ont l'une et l'autre. C'est pourquoi ils n'ont pu tous vous tirer de vos difficultés et peines d'esprit, parce qu'ils n'ont pas tous suivi dans leurs conseils la lumière de la vérité des saints, comme l'appelle saint Grégoire, et l'ancienne et uniforme théologie de l'Église catholique ».

la grâce duquel on est véritablement changé dans le corps et dans l'âme, et on meurt et ressuscite tout ensemble par une régénération aussi réelle pour le moins et véritable que la première, et qui est non seulement une représentation, mais une suite de la mort et de la vie, de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ, comme dit saint Paul ». Même si « le baptisé ne se trouve pas aussi entièrement changé dans son corps que Notre-Seigneur le fut lorsqu'il ressuscita, il est vrai toutefois qu'il a reçu par ce changement compris dans cette mort et dans cette vie nouvelle opérée par le baptême, une innocence qui est autant semblable qu'elle le peut être en ce monde à celle de Jésus-Christ ». C'est une telle innocence « qui a paru autrefois à toute l'Église et aux saints conciles aussi nécessaire en quelque sorte au prêtre pour se bien acquitter de sa charge qu'à Jésus-Christ, puisqu'il doit être en quelque façon rédempteur des âmes, comme Jésus-Christ, et qu'il est clair que nul ne doit entreprendre de racheter un autre et le tirer de captivité s'il est lui-même du nombre des captifs ». En effet, c'est précisément « par la puissance de son innocence et par cette exemption de tout péché que Jésus-Christ nous a rachetés ». Il a voulu transmettre cette innocence « au prêtre en lui communiquant sa puissance, afin qu'il pût vraiment tenir sa place, et être l'image et l'instrument du grand et de l'unique Rédempteur en rachetant comme lui les pécheurs durant tout le cours de l'Église, et les délivrant des liens du diable qui les tient captifs ».

Il ne faut pourtant pas ignorer, si on veut bien entendre la grandeur et l'excellence du sacerdoce, que cette innocence qu'on reçoit par le baptême et qui enferme une mort et une vie spirituelle, n'est que le principe et l'origine d'une plus grande innocence, et qui enferme cette autre mort et cette autre vie spirituelle, qui doit avoir paru dans les actions et dans les souffrances de celui qui est appelé, comme Jésus-Christ et par Jésus-Christ, à la prêtrise. Car Dieu ne fait que commencer cette vie et cette mort spirituelle en changeant et renouvelant l'homme par le baptême, afin que le baptisé la continue et l'augmente durant sa vie, qui doit être toute divine et conforme à celle qu'il a reçue dans le baptême, et qui ne le peut être s'il ne meurt et ne ressuscite ensuite incessamment. Mais il faut bien remarquer que comme l'innocence du baptême n'est que le principe et l'origine de l'innocence de toute la vie chrétienne qu'on acquiert par ces bonnes actions de vie et de mort, qui ne doivent jamais être interrompues durant la vie du baptisé, ainsi cette innocence perpétuelle de la vie et de la vertu du chrétien est le principe et l'origine d'une autre innocence et d'une autre vertu plus excellente qui mène au sacerdoce, et sur laquelle Dieu et l'Église fondent la vocation de ceux qu'ils y appellent.

« Celui qui veut être prêtre doit renoncer » même « à la vie même innocente qu'il aura menée comme le commun des bons et fidèles chrétiens, qui ont droit de vaquer, tandis qu'ils sont dans l'innocence, à plusieurs choses licites et à un nombre d'actions et d'occupations humaines et civiles, desquelles un homme que Dieu destine à la prêtrise se doit éloigner ».

Car la vie commune des chrétiens, quoiqu'innocents, est interdite à celui qui se prépare à la cléricature et à la prêtrise. C'est pourquoi, lorsque l'Église était parfaitement réglée et dans l'usage de sa véritable discipline, il était dès son bas-âge, ou aussitôt qu'il avait reçu le baptême, retiré du monde et nourri dans le clergé. Et s'il arrive que maintenant, demeurant dans le monde et y vivant innocemment avec le reste des hommes, Dieu le veuille conduire à la prêtrise, il le fera vivre par sa grâce d'une manière toute autre que le commun des fidèles et des justes qu'il n'y destine point, et on verra dans la vie de cet homme que Dieu regarde si favorablement, que comme les choses licites sont permises aux innocents à l'égard des pénitents, elles sont défendues et comme illicites à ceux que Dieu veut élever à la prêtrise.

Il invoque pour le « prouver [...] les exemples de ces excellents hommes de tous les siècles, dont plusieurs sont dans le catalogue des saints, que Dieu a conduits à la prêtrise après les y avoir préparés par une bonne vie qui a été admirée de tout le monde », ce qui est suffisant « pour faire voir qu'il ne faut pas s'étonner si [...] l'homme chrétien, pour devenir prêtre, doit mourir et renaître auparavant comme Jésus-Christ, et acquérir par un long exercice de vertu dans son âme et dans son corps, un nouvel être divin et rehaussé par-dessus celui qui donne le baptême, et la vie même innocente du commun des chrétiens après le baptême », de telle sorte « que s'il ne se trouve dans cet état excellent et divin, il n'est pas tout à fait dans la vraie et primitive disposition requise pour le sacerdoce ».

2. Absolu de la règle, accommodements et condescendances.

Ce petit : tout à fait, introduit une nuance dans l'aspect monolithique de l'affirmation de Saint-Cyran, que nous avons déjà rencontrée plus haut : la pénitence peut, dans le cas de l'innocence comme dans celui de l'absence de vocation intérieure, si elle est sérieuse et conséquente, restaurer l'innocence baptismale perdue et donner la vocation intérieure, ce que confirme la suite du texte, invoquant « ce que dit saint Chrysostome, qu'il y avait encore quelque diminution qui ne répondait pas entièrement à l'idée qu'il avait du sacerdoce dans la qualité des premiers évêques marquée par l'apôtre saint Paul ». Et si l'Apôtre « n'en a pas exigé de plus grande, ç'a été par nécessité et pour s'accommoder au besoin et à l'état de ces premiers temps de l'Église, où il fallait trouver tout d'un coup un grand nombre d'évêques pour gouverner les Églises que les apôtres avaient fondées ». Il fallait donc, déjà au temps des apôtres, faire de nécessité vertu, et consentir à un accommodement qui abaisse le niveau des exigences aux besoins rencontrés dans la pratique.

« Je ne dis rien en particulier de cette vie excellente que le prêtre doit avoir menée depuis son baptême », poursuit Saint-Cyran, « parce que ce n'est pas ici le lieu de s'étendre. C'est assez de vous dire, que selon l'analogie de la foi et les sentiments des anciens Pères, elle doit avoir été pour le moins innocente ». Qu'entend-il précisément par là ? Elle doit être « exempte de tout péché mortel, comme celle de Jésus-Christ l'a été de tout péché véniel et de toute concupiscence¹ ».

Voici livrée la clef qui autorise l'accommodement, la distinction entre péché mortel – contre les commandements du Décalogue – et péché véniel. Mais l'hésitation est bien sensible

¹ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 4

quand le directeur de Port-Royal invoque l'exemple du Christ, qui a pourtant été exempt lui, non seulement de tout péché mortel, même de tout péché véniel.

La question est d'autant plus délicate que le directeur a « sujet de croire que toutes les vérités qu'on » a dites à Antoine de Rebourgs lors de son examen d'admission aux Ordres « comme que la vocation et l'innocence étaient nécessaires au sacerdoce, que la pénitence était incompatible avec les Ordres etc., sont depuis peu de temps venues à leur connaissance ». Il trouve cependant « étrange que ces gens qui se relâchent au principal » - c'est-à-dire sur la nécessité de la contrition – « soient si rigoureux aux accessoires, comme sont ces interstices ». Sur ce sujet d'ailleurs, si son dirigé lui avait demandé son « avis de bonne heure », ou s'il s'en était « avisé dès le commencement », il lui aurait « conseillé de les garder exactement et [de] n'en demander aucune dispense », puisqu'il les hait « en toutes choses, si une vraie nécessité n'y oblige. Mais cela n'est rien au prix des demandes qu'on [lui] fit ».

On vous pourra dire ce que je dis de l'attrition aux autres lettres, car je n'ai garde d'en dire tout ce que j'en pense. Mais admirant que Dieu l'ait fait détruire par mon ami défunt, j'admire davantage qu'étant contredite publiquement par un homme tenant les prisons au su de tout le monde depuis quatre ans, il ne s'est présenté personne qui ait osé dire par un écrit public que la contrition était nécessaire à un grand pécheur avant que de recevoir l'absolution. Au contraire, je vois par votre interrogatoire que le grand pénitencier de Paris, qui tient la place de l'évêque pour absoudre les crimes, tient que l'attrition est si suffisante, que peu s'en faut qu'il ne tienne indigne des Ordres ceux qui tiennent le contraire. Et moi, je vois clairement dans tout l'Évangile et dans le dernier des Pères, qui est saint Bernard, que si Dieu ne vivifie et ne ressuscite l'âme du pécheur avant que le prêtre entreprenne de l'absoudre, il abuse de sa puissance. Hormis que pour le bien de l'unité, je ne voudrais pas dire en public, moins encore faire schisme aucun pour défendre la vérité que j'ai dans le cœur.

Il se plaint qu'ils se « servent si mal » de ces vérités. Il faudrait montrer au contraire « les moyens de discerner la vraie vocation de la fausse ». Pour cela, il ne faut pas

se contenter pas de dire, que si quelqu'un se trouvait engagé dans quelque vieux péché, on le prie de se retirer, mais d'exprimer cela d'autre manière, et faire voir que la confession générale n'ôte l'irrégularité, parce que l'âme demeure dans une incapacité de guérir les autres si elle n'est guérie la première, ce qu'elle ne doit pas prétendre d'être, quand par la confession générale elle aurait recouvré la grâce, par un nombre de raisons qu'il fallait dire et que je supprime. Et c'est ce que je plains le plus, que la publication de la vérité ne sert qu'à rendre plus coupables, tant ceux qui la disent que ceux qui les écoutent. Qu'ils se contentent de croire que le temps est passé, et qu'il était bon pour les siècles passés, et que si on voulait vivre dans ces maximes, l'Église n'aurait plus de prêtres. Il vaudrait mieux qu'ils fussent dans l'ignorance de la vérité, puisqu'ils s'en servent comme de la soie et du velours pour paraître seulement plus vains devant les hommes¹.

Autre leitmotif de la pensée saint-cyranienne : l'amollissement des hommes dans leur vie personnelle, leur dureté à l'égard des règles de l'Évangile, a contraint l'Église à adoucir ses exigences de peur de les rebuter. Elle a consenti, par condescendance, à accommoder les commandements pour tenter de ramener petit à petit les chrétiens sur le chemin de la vérité, tâche encore plus compliquée aujourd'hui où il faut composer avec les hérétiques pour tenter de les ramener dans le sein de la Mère commune.

¹ Lettre 377 - À Antoine de Rebourgs - [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642].

« Ce n'est que l'ignorance qui nous fait trouver étrange de voir naître de la petitesse du cœur humain de grands monstres, et plus horribles que ceux que la conjonction des bêtes de différente espèce produit toujours en Afrique », alors que nous connaissons « la plaie qu'a fait le premier péché dans tous les hommes, la corruption de toute la nature, la haine mortelle que le diable porte à tous les enfants de Jésus-Christ et à tous les baptisés ». Il ne faut donc pas s'étonner de « la suite des péchés qui naissent de la perte de l'innocence » pas plus que de « l'exemple d'un siècle qui est corrompu en la plus grande partie de ses emplois et de ses professions, le bien et le mal du mariage, et les funestes rencontres où la jeunesse se trouve engagée, et encore plus dans les personnes de condition que dans les autres¹ ».

Cependant, Cyprien de Carthage par exemple, « appelle [...] aussi constamment la discipline que la foi doctrine de Dieu et commandement de l'Évangile et de Jésus-Christ ». C'est ainsi que nul ne

peut nier que la séparation entière du monde et de ses maximes, le mépris et le détachement de tous les biens de la terre, la haine des choses que nous aimons naturellement, comme nos parents, nos femmes et nos enfants, notre chair et notre vie, et la souffrance amoureuse de celles que nous haïssons naturellement, comme le mépris, la pauvreté, l'infamie, les persécutions, les douleurs, la mort, par-dessus tout l'éloignement des faux usages introduits par les hommes et de toutes les traditions purement humaines, ne nous soient commandés dans l'Évangile avec un nombre d'autres choses particulières que je supprime?

Malgré cela, « nous avons inventé quantité de molles interprétations, qui semblent avoir séparé les chrétiens en deux bandes, dont les uns soient rigoureux et les autres doux, pour ne pas dire mols », et tout cela par crainte « d'introduire dans l'Église cette distinction odieuse qu'on a faite entre les luthériens ».

C'est pourquoi il veut indiquer maintenant à Charles Duhamel « quatre ou cinq choses qui [lui] pourront servir de direction dans la vie chrétienne » qu'il entend « mener et dans l'intelligence de l'Évangile, auquel il est nécessaire, si » s'il veut « marcher selon Jésus-Christ, que [sa] vie soit entièrement conforme ».

Il faut d'abord « bien distinguer, dans les pratiques de l'Église, celles qui sont de condescendance et d'accommodement, et celles qui sont de la première institution et intention de Jésus-Christ, qui est celle que l'Église a toujours dans le cœur ». En effet, « les condescendances n'ont pas été introduites, et même commandées quelquefois, par l'Église pour en demeurer là, mais pour relever les âmes par elles jusques au haut point de la conduite et de la vie primitive, de laquelle elles sont déchues » soit « par leur faute », soit « par les mauvaises coutumes qui se sont répandues dans l'Église ». Il faut ensuite « bien distinguer les diverses espèces de condescendances. Car il y en a plusieurs », qu'il convient de « bien marquer, pour ne se tromper pas dans l'usage qu'on en doit faire pour le bien des âmes ».

¹ Lettres 504 – À François le Charron de Saint-Ange – 19 juin 1642.

Tâche d'autant plus ardue, souligne la seconde règle, « qu'il n'y a rien où les savants mêmes se trompent si souvent en la lecture de l'Évangile et de l'Écriture, que dans l'interprétation qu'ils donnent à ces sentences et règles générales, s'ils les expliquent autrement que par la succession de la doctrine et par le vrai sens de la tradition ecclésiastique ». Il est certain que leur « sens ne peut jamais être véritable s'il n'est appuyé sur la même base de la Tradition, qui soutient toute la foi ». C'est « le mépris ou l'omission qu'on a fait de cette règle » qui « a causé visiblement de grandes altérations en plusieurs points importants de la discipline ecclésiastique, qui font gémir avec grand sujet toutes les personnes pieuses et intelligentes ».

Heureusement, le chrétien peut se laisser guider par l'exemple du Christ, qui « ramène dans son Évangile tous les usages et les pratiques de la Synagogue à leur première institution, ruinant tout ce que les coutumes contraires, quoiqu'autorisées des prêtres, des docteurs et des plus excellents hommes de la Loi, avaient établi ».

Ce qui seul vous pourra servir pour le règlement et la réformation, s'il est besoin, de votre vie. Je devais dire que Jésus-Christ a parlé de la sorte, non seulement des ordonnances de Moïse, mais de celles de Dieu même, qui a donné par Moïse des lois aux Juifs, qui étaient contre son cœur et contre ses premières institutions. Ce qui montre la sagesse de l'Église lorsque, par une pareille raison, elle fait quelquefois des lois contre la première intention, et par conséquent contre son cœur et à regret. Car trouvant de siècle en siècle les chrétiens tombés dans de grands relâchements, elle ne peut exécuter le dessein qu'elle a toujours de les relever vers les premières institutions de Jésus-Christ et de l'Évangile, que par des ordonnances favorables et par des lois d'accommodement. Mais il y a grande différence entre les lois qui regardent la vérité de Dieu et entre celles qui regardent la dureté des hommes ; entre les lois qui dérivent de la source de la sagesse et entre celles qui dérivent de la corruption et de la faiblesse des hommes.

Tandis que « les lois primitives et principales de Dieu et de l'Église ne sont formées que sur le modèle de la vérité, et sont comme les premiers rayons de la Sagesse divine », celles qui ont été faites ensuite « ne sont fondées que sur l'indulgence que la même Sagesse permet et conseille pour redresser la faiblesse des hommes ». Si l'on considère « leur origine » on peut affirmer que « ce sont des suites et comme des dérivations de la corruption des hommes, lesquels gâtent et altèrent peu à peu aussi bien les meilleures règles que les meilleures œuvres de Dieu ». Ainsi l'Église, « pour les guérir, a rabaisé un peu ses lois en s'accommodant à la dureté de leur cœur » alors « que les premières lois », elles, se rapportaient à la seule règle de la justice et de la sagesse de Dieu, ce que Jésus-Christ nous témoigne assez dans son Évangile¹ ».

Cela rend encore plus difficile le délicat discernement de l'élection au sacerdoce en un temps « où les mœurs des chrétiens, les vérités de la tradition, de la grâce et surtout celles de

¹ Lettre 429 – À Henri-Charles Duhamel – [Fin 1641- mars 1642], fin du chapitre 3 et début du chapitre 4. Il précise : « Je suis bien aise de vous marquer en passant une grande similitude qu'il y a entre le dégénérement des mœurs des chrétiens et celui des Juifs, qui étaient en ce temps-là leur figure, pour l'éclaircir en un autre temps. Et vous admirerez comme il est possible que le Soleil de justice venant pour la seconde fois avec un corps de lumière et de gloire, produise en quelque façon par son approche de moindres effets de grâce et de lumière dans l'Église qu'il n'a fait dans la Synagogue lorsqu'il approchait d'elle sous le voile d'un corps mortel, qui couvrait sa lumière et sa gloire ».

la discipline sont si obscures » et que les hommes sont « accoutumés à d'autres opinions et pratiques qui ont pris la place des anciennes ». Il n'y a pas sujet de douter qu'il ne faille faire une rigoureuse « élection des esprits » quand « tout le monde se fait prêtre et s'introduit si facilement dans la théologie¹ ».

Il est certain que si « la difficulté du salut est plus grande pour un homme de bien lorsqu'il s'élève ou qu'il est élevé aux grandes charges », elle plus grande encore « pour toute sortes de personnes en ce temps » puisqu' « on s'avance vers la fin du monde », alors « que la grâce s'éloigne d'autant plus de l'Église que l'auteur de la grâce s'approche ». Saint-Cyran reconnaît dans cette affirmation une « contrariété qui n'est néanmoins qu'en apparence, c'est qu'à mesure que le premier avènement s'approchait, l'idolâtrie se ruinait davantage parmi les Juifs. Et au contraire, à mesure que le second approche, la foi diminue davantage parmi les chrétiens, ce qui doit nécessairement être, si on ne veut rendre fausse la prédiction qu'en a fait le Fils de Dieu dans l'Évangile ». Même si, extérieurement, « il n'y a rien à redire en apparence, et surtout dans les ministres de l'Église », il ne peut que constater « la difficulté qu'il y a de faire son salut en ce temps dans la moindre charge ecclésiastique ». Les hommes courent « à leur ruine lorsqu'ils croient marcher à grands pas vers le Paradis, sans qu'il soit en la puissance d'aucun de leurs amis de les détromper ». Comment les détourner de la perdition et « marcher sûrement dans la voie de Dieu et dans la voie étroite de l'Évangile, dans laquelle Jésus-Christ a marché le premier ? » Il faut rétablir et suivre « la vérité de l'Évangile », et cela « dans le vrai sens que les grands saints et les grands pasteurs de l'Église nous ont appris, plutôt par les exemples et les actions de leur vie que par les paroles vivantes de leur bouche et par les paroles mortes de leurs livres ».

Il faut se rehausser par-dessus le temps présent et les pratiques du siècle, où la condescendance charitable de l'Église lui a fait tolérer beaucoup de choses dans tous ses membres, depuis les premiers jusqu'aux derniers, qu'elle condamne dans son cœur et dont elle gémit d'un gémissement ineffable, que le Saint-Esprit qui l'anime produit en elle, et que nul n'entend que Dieu. Celui qui ignore cette douleur et cette peine secrète d'esprit court grand risque de s'égarer dans la droiture de sa voie. Et s'il s'y maintient, il le doit attribuer à une conduite particulière de Dieu, qui sans avoir égard à celui qui le conduit quelquefois par de mauvais exemples et de mauvais avis, le fait marcher sûrement et avancer jusqu'au bout, ce qui est fort rare et arrive à peu de gens en ce temps, où l'innocence qui se trouve en peu de chrétiens semble être la seule qui puisse être favorisée d'une grâce et d'une conduite si particulière.

Pour connaître cette règle et l'enseigner aux hommes, il est besoin d' « un pasteur d'âmes » qui soit « autant dans la connaissance de la vérité que dans l'exercice de la charité ». Dieu n'en « appelle » pas « d'autres à la conduite de son Église », que ceux sont « conformes [...] au modèle de tous les pasteurs, qui sont Jésus-Christ et les apôtres », eux qui

ont été élus du nombre des simples et des ignorants. Ils ont été établis dans l'innocence par le baptême et par la première infusion du Saint-Esprit. Mais ils n'ont commencé à faire la charge de pasteurs qu'après avoir

¹ Pensée 479. C'est pourquoi il faut « ménager » les « vérités avec grande discrétion pour ne les divulguer pas en chaire et mal à propos ». La pensée 480 rappelle à ce sujet « la règle de l'Évangile : *Nolite sanctum dare canibus* ».

reçu la fécondité, et avoir été remplis de vérité et de reconnaissance, de charité et d'amour divin. De sorte qu'on peut dire d'eux ce que saint Jean dit de Jésus-Christ, qu'ils étaient pleins de grâce et de vérité lorsqu'ils ont été envoyés par toute la terre pour paître les âmes. Et il n'y a que cette conjonction de la vérité et de la charité qui rende les pasteurs forts et invincibles contre toutes les puissances visibles et invisibles de l'un et de l'autre monde. L'expérience l'a fait voir. Car ils ont ruiné par la seule vérité ecclésiastique et apostolique toute la sagesse et la malice du siècle, qui n'a pu subsister devant eux. Tous les pasteurs qui les ont suivis, et qui sont venus d'eux, comme des enfants de leur père, et que Jésus-Christ a considérés tous dans les apôtres, depuis le premier évêque jusqu'au dernier curé, lorsqu'en partant de ce monde il leur a dit : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation du siècle*, ne doivent point être autres que les premiers pasteurs, ni être imbus de la vérité sans la charité, ni de la charité sans la vérité, ni savoir d'autre vérité et charité que la vérité et charité ecclésiastique et apostolique, s'ils ne veulent se rendre coupables d'avoir entrepris de gouverner les âmes, qui sont l'objet de la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ, par une autre connaissance, quelque grande qu'elle soit en eux, et par un autre amour, quelque zèle qu'ils aient d'ailleurs, que par la même connaissance et le même amour de Jésus-Christ et des apôtres¹.

Nous retrouvons donc à nouveau, sur ce point comme sur d'autres, Saint-Cyran en situation d'équilibriste, si je puis me permettre cette image, entre la rigueur d'une règle et son application dans les situations concrètes de son temps : le voici contraint, à la fois d'affirmer haut et clair, puisque c'est sa conviction intime nourrie par l'Écriture et les Pères, selon qu'il le dit lui-même - encore que, comme l'examen attentif et l'annotation du texte des *Pensées sur le sacerdoce* l'a révélé, cette conviction n'est pas tout à fait conforme à la vérité des textes et relève déjà du domaine de leur interprétation -, que l'innocence baptismale est nécessaire pour devenir prêtre d'une part, et d'autre part, contraint de moduler de cette exigence si haute, et malgré tout si impraticable.

D'ailleurs, Jacques Lescot n'a pas manqué de relever cette tension lorsqu'il interroge Saint-Cyran à Vincennes. Il lui pose la question « s'il n'a pas dit qu'un homme qui a une fois péché contre la chasteté ne doit point se porter au sacerdoce ».

Il s'entend répondre :

A dit, qu'il se démentirait lui-même, car il a consenti que ce religieux dont il a parlé ci-dessus se soit fait prêtre sans lui avoir jamais demandé s'il avait péché contre la chasteté, et qu'il y en a d'autres auxquels il a permis de se faire prêtres quoiqu'il sût qu'ils avaient péché contre la chasteté. Car il sait assez qu'il y a des canons qui veulent qu'on reçoive des pénitents lorsqu'on ne trouve pas des innocents. Avoue avoir dit à quelques-uns, afin de tempérer l'ardeur qu'ils avaient de se faire prêtres, que l'Église n'a reçu jusqu'au septième siècle que ceux qui avaient conservé leur innocence, comme il est clair par une épître de saint Grégoire, pape, qui est mort au commencement du septième siècle, et c'est peut-être un des sujets pour lesquels il a tant relevé la pureté de l'Église en ses premiers siècles, mais qu'il n'a jamais pensé à exclure les autres de la prêtrise, lorsqu'ils s'étaient purgés de leurs péchés par la pénitence².

Prenons l'exemple de l'autorité qu'il invoque de Jean-Chrysostome : « C'est pourquoi celui qui a été mal appelé doit absolument quitter quand il s'en avise, selon saint Chrysostome et selon les règles³ ». Il affirme ailleurs fortement, que « la plus sûre voie » lorsqu'on est « mal entré » dans le sacerdoce ou dans une cure, est de « quitter les fonctions de son sacerdoce et de sa cure » si du moins on veut « se convertir de sa vie passée ». S'il « ne se résout pas à le faire », c'est qu'il ne s'en repent pas bien et qu'il n'en éprouve pas « une

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641- mars 1642], chapitre 21.

² *Recueil d'Utrecht*, p. 138.

³ Pensée 44.

véritable contrition¹ ». Il applique la même règle aux évêques, évoquant « tel curé qui a dit cela de l'évêque, qui n'a pas cru lui-même y être obligé » : pourtant, « en même temps », il avait « avoué qu'il n'était pas entré par le vrai motif dans son sacerdoce² ».

L'auteur du *Traité sur le sacerdoce*, si cher à Saint-Cyran, à Port-Royal et au XVII^e siècle est plus nuancé que cela, et précise qu'« il faudrait, à [son] avis, avoir le sacerdoce en assez grande estime pour que son importance fasse fuir tout d'abord la charge et, quand on y est installé, si l'on venait à commettre une faute assez grave pour qu'on soit déposé, ne pas attendre le jugement d'autrui ». Il faudrait prendre « les devants » et « se démettre de sa charge ; car ainsi, on aurait des chances de s'attirer la pitié de Dieu ». L'emploi du conditionnel, et la précision qu'il s'agit de son avis personnel, tempère l'exigence impérative du conseil, même si, ne pas le suivre en s'attachant « à la situation élevée contrairement aux convenances » signifie « se priver de tout pardon et enflammer plutôt la colère de Dieu en ajoutant une seconde faute plus grave ». D'ailleurs, le directeur de Port-Royal lui-même évoque ailleurs le cas de celui « qui persiste dans l'administration de sa charge » si « ceux de qui elle dépend dans l'Église le veulent ainsi ». Il ne peut le faire que s'il « examine bien devant Dieu de quel poids est le péché qu'il a commis en y entrant mal et par une mauvaise élection » et qu'il se décide alors à « faire une pénitence proportionnée à la grandeur de la faute qu'il aura commise », ce « qui l'oblige à être autrement humble en l'exerçant³ ».

Il invoque dans le même sens Grégoire le Grand qui « conseilla à un homme qui avait été canoniquement élu à un évêché de renoncer à son élection, parce que lui ayant demandé s'il se trouvait en soi-même coupable de quelque péché mortel, l'autre lui avait confessé qu'oui⁴ ». En fait, Grégoire conseille à André de Tarente de se démettre de l'épiscopat s'il a eu commerce avec une concubine après son ordination. S'il se rappelle s'être « souillé par l'union avec elle après avoir été établi dans l'ordre sacré », il doit se démettre « de l'honneur épiscopal et ne « se permettre « en aucune façon d'exercer le ministère, sachant que ce sera au péril de » son « âme » qu'il exercera « le ministère » et qu'il devra rendre « compte sans aucun doute à notre Dieu si, coupable de ce crime » il veut demeurer « dans l'ordre » dans lequel il a été établi « en cachant la vérité ». Dans une autre lettre cependant, Grégoire mitige cette interdiction : « Après une satisfaction digne de ce nom, nous croyons qu'il est possible d'être réhabilité dans son rang [...] Que ces paroles te suffisent, fils très cher, pour ne pas douter qu'obtienne miséricorde celui que tu vois détruire ses péchés en pleurant devant Dieu,

¹ Pensée 518. Saint-Cyran qualifie cette règle de « vérité » en précisant qu'il « n'y a nulle vérité qu'on veuille moins comprendre ».

² Pensée 519.

³ Pensée 45.

⁴ Pensée 361.

car il ne méprise aucun pécheur qui s'est converti, lui qui est venu racheter les pécheurs par son sang ».

Voici Saint-Cyran contraint de modaliser lui aussi l'absolu de son affirmation, comme il le fait d'ailleurs dans les *Pensées* également, où il souligne que « s'il est nécessaire d'être dans l'innocence et dans la justice pour être prêtre » il n'est pourtant pas « nécessaire d'être dans la plus grande innocence et justice ». Ce serait en effet diminuer la puissance de « la grâce de la vocation, par laquelle Dieu appelle quelquefois le moins juste » et qui « porte avec elle les grâces et les dons pour servir Dieu comme il faut dans ses mystères¹ ». Même si « le vrai fondement et le moyen naturel pour acquérir la sainteté est de conserver l'innocence » et que « pour cette raison, l'innocence est la vraie disposition au sacerdoce », il est bien obligé d'invoquer immédiatement ce « joueur de farce » qui « fut converti sans prédication », si bien qu'il doit admettre qu'un « homme de bien peut [...] devenir bon prêtre dans la suite de son sacerdoce sans avoir eu aucune vocation au commencement » ou, comme Claude Bernard, « l'avoir eue par une grâce extraordinaire, quoiqu'il ne fût pas innocent² ». Cependant, comme dans le cas de Claude Bernard, il souligne aussitôt prudemment qu'il « ne faut pas avoir égard à ces grâces extraordinaires pour les imiter » sous peine de se voir accusé de « superbe », c'est-à-dire d'orgueil. Il convient de toujours revenir « à l'ordre établi de Dieu dans son Église », à l'exemple du jardinier ou du laboureur : même si Dieu a permis que leur jardin fleurisse « extraordinairement en hiver », ils ne manquent pourtant pas « de faire comme les autres font et comme ils ont fait jusqu'à présent » ; ils labourent et cultivent « le jardin ou le champ » comme si le miracle n'avait pas eu lieu. De la même manière qu'un « aveugle est quelquefois guéri miraculeusement par les reliques des saints », les autres aveugles « qui demeurent malades » doivent « recourir à l'ordre commun et aux remèdes des chirurgiens et médecins pour guérir³ ».

La principale modalisation est donc directement liée donc au consentement et à la gravité de la matière : « C'est assez pour bien veiller sur soi-même de ne consentir à aucun mauvais mouvement qui, sortant du cœur corrompu, s'offre à l'esprit éclairé de la grâce, qui le rabat aussitôt comme le soleil chasse les nuées, et le fait plus d'une fois lorsqu'elles s'élèvent avec importunité ». Voici une première catégorie de péchés graves, qu'il faut écarter par « le combat de l'âme contre elle-même, qui la rend victorieuse d'elle-même par l'Esprit de Dieu, duquel elle vit plus que d'elle-même ». Pour ce qui est de « toutes les autres pensées qui ne sont pas d'une manifeste cupidité et d'une corruption visible à tous les fidèles », elle

¹ Pensée 126.

² Pensée 302.

³ Pensée 303.

« ne sont pas le vrai objet et la vraie occupation de cette vigilance, mais elles doivent être simplement le rebut de l'âme, et il faut plutôt qu'elle les méprise que non pas qu'elle s'occupe à les considérer ». Il s'agit « des jeux et des amusements de notre ennemi qu'il faut laisser passer sans se remuer, ou ne les regarder qu'en passant, comme un homme sage regarde les jeux des charlatans, lorsque passant par les places publiques il jette par rencontre la vue sur eux ». S'y arrêter et en occuper son esprit « retarde [...] l'avancement d'une âme » Ces « pensées [...] vont et viennent dans son âme comme des flots, auxquels un bon pilote n'a nul égard lorsqu'il est sur mer et qu'il vogue heureusement, réservant sa vigilance pour les tempêtes et pour les grands périls ». La vigilance doit se porter exclusivement « sur les pensées principales, et qui blessent le Décalogue et les règles essentielles de la religion, laissant couler toutes les autres, sans les dire même toujours à votre confesseur ». C'est le plus « court moyen pour se délivrer de l'importunité de ces pensées et mouvements, parce que rien ne chasse tant le diable que le mépris qu'on lui témoigne, à cause de son orgueil¹ ». Il arrive, bien sûr que « les tentations nous » font « tomber quelquefois ». L'essentiel est « que ce ne soit qu'en certaines approches et dispositions au péché ». Si le « Décalogue demeure en son entier, il n'y a point encore de sujet de nous troubler² ».

Les « trois lettres » que lui a adressées Charles Duhamel ne » lui ayant « rien fait voir dans le cours de [sa] vie qui [le] rende coupable d'avoir violé le Décalogue », il ne voit pas la nécessité de considérer « tous les autres dérèglements intérieurs et extérieurs qui ne vont pas jusqu'à faire perdre l'innocence au jugement des hommes, bien que peut-être Dieu, qui connaît toutes les racines du cœur, et le bien et le mal des mouvements qui en naissent, en juge quelquefois autrement ».

C'est pourquoi tous les autres péchés, quelque longtemps qu'ils semblent avoir duré, s'ils ne sont du nombre de ceux qui violent ouvertement le Décalogue, ne me feraient pas exclure un homme du sacerdoce si je le trouvais dans une vraie pénitence du passé. Ainsi, considérant toutes les dispositions intérieures que vous avez eues jusqu'à présent, je n'en vois nulle parmi celles que vous condamnez et que vous exagérez qui, à mon avis, vous rende indigne du sacerdoce en l'état où vous êtes présentement, pourvu qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître par quelques marques solides, qui ne soient prises ni d'aucune révélation secrète, ni d'aucune dévotion particulière, ni de la coutume du temps, ni de l'abus qu'on fait des sacrements, qu'il vous y appelle³.

Saint-Cyran ne craindrait même « pas de porter à la prêtrise en certaines occasions présentes un homme qui aura fait vraiment pénitence de ses péchés, quoique charnels et contre le Décalogue » s'il trouve « deux choses en lui ».

L'une, la solidité d'esprit, qui est plus que le bon sens, qui peut beaucoup servir, avec l'aide de la grâce, pour le faire bien combattre contre le reste de ses péchés et même contre les tentations qui peuvent renaître de l'exercice de la prêtrise en entendant les confessions et conversant avec les séculiers; l'autre, une entière exemption de cupidité, tant à l'égard du bien que des honneurs et des louanges, car il arrive souvent que

¹ Lettre 155 - À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny - [4] août 1640.

² Lettre 246 - À Anne de Rohan de Guéméné - 10 juillet 1641.

³ Lettre 429 - À Charles Duhamel - [Fin 1641 - mars 1642], chapitre 19.

l'homme n'aura perdu son innocence que par une seule sorte de péchés mortels, née d'une forte inclination et favorisée de l'ardeur de l'âge et qu'une occasion, peut-être passagère, aura dominé et prévalu sur un naturel bon en tout le reste, et doué dans le corps et dans l'âme de plusieurs bonnes qualités naturelles acquises et procédantes de la grâce¹.

Et voici maintenant la seconde modalisation, tout aussi importante que la première : la possibilité de faire pénitence. Saint-Cyran a « considéré longtemps toutes les voies par lesquelles Dieu [...] a engagé » Jean Guillebert au sacerdoce, et, « pour mieux encore établir la paix de [sa] conscience », lui affirme que s'il n'a pas « violé le Décalogue avant d'entrer dans ces trois états », il peut-être assuré « que Dieu [l']y a fait entrer et que toutes les fautes » qu'il y a « commises depuis n'auraient peut-être été que vénielles puisqu'elles n'auraient été commises qu'en suivant le conseil des gens de bien, et intelligents, et universellement approuvés par les principaux de l'Église ». Si par contre il l'a « violé avant d'y entrer, il faut » qu'il reconnaisse qu'il en était « indigne et que, l'avouant à Dieu dans » son cœur, il s'humilie « profondément devant lui, et dans une confiance qu'il [le lui] pardonnera », à condition de lui promettre » pour l'avenir une stabilité dans [sa] cure jusqu'à tant » que Dieu l' « en retire lui-même pour purger ce qu'il y a de défectueux dans l'entrée par le mérite qu'il y aura dans une résolution si sainte et si immobile d'y demeurer toujours et d'y faire tout ce qu'il faut pour s'y sauver soi-même et les autres ».

Cette résolution n'empêchera pas que vous n'en sortiez, si Dieu veut. Il y en a qui purgent leur mauvaise entrée dans une charge ecclésiastique par une bonne sortie, qui se fait en plusieurs manières, dont il n'est pas temps de parler. Il y en a d'autres qui gâtent leur bonne entrée dans une charge de l'Église par la vie négligente ou vicieuse qu'ils y mènent. Il y en a d'autres qui se relèvent de la faute qu'ils ont faite en entrant mal et contre l'ordre de Dieu dans une charge par la bonne vie qu'ils y mènent, et de ceux-ci les exemples sont d'autant plus admirables et signalés qu'ils sont rares en tous les siècles. Mais parce que les fautes que l'on commet en y entrant sont bien différentes, car il y en a de grandes, de petites et de moyennes, j'ai sujet de croire que votre faute, s'il y en a eu en votre entrée, quand même vous auriez auparavant violé le Décalogue en quelque point, est, tout bien considéré, du nombre de celles que Dieu pardonne facilement, tant à cause du bon fond de l'âme de celui qui l'a commise que de toutes les circonstances dans lesquelles elle a été commise, nulle de plusieurs qu'il y a ne pouvant être du nombre de celles qui aggravent le péché. Il y a des péchés véniels qui sont mortels, et il y a des péchés mortels qui sont véniels dans leur suite².

Évoquant dans la pensée 318 l'autorité de « saint Bernard » qui « refuse de juger de la vraie vocation d'un homme à un évêché, parce qu'il n'y a proprement que le Saint-Esprit qui le sache, qui seul en est la cause », il souligne « qu'il n'y a pas grande apparence qu'un homme grande pécheur qui aurait été converti dans son cœur et en un instant, puisse passer immédiatement de cet état à une charge d'évêque par une vraie vocation de Dieu ». Immédiatement est à comprendre ici par : sans avoir fait pénitence.

Pour justifier ces modalisations, Saint-Cyran peut d'ailleurs s'appuyer sur l'autorité d'Augustin, pour qui « la première liberté » consiste à « ne pas commettre de péchés

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], [Chapitre 17. De la vocation des personnes pénitentes au sacerdoce. Les conditions requises en ces personnes et ce qu'elles ont à faire.]

² *Ibid.*, [Chapitre 25. Détachement avec lequel on doit entrer dans toutes les charges ecclésiastiques. Manières de rectifier une mauvaise entrée dans les charges de l'Église.]

graves ». Puisque « l'apôtre Paul » quand il « choisit ceux qui doivent être ordonnés prêtres ou diacres et quiconque doit être ordonné pour exercer la responsabilité d'une église, il ne dit pas : *Si quelqu'un est sans péché*.

S'il parlait ainsi en effet, tout homme serait écarté, aucun ne serait ordonné ; mais il dit : *Si quelqu'un ne commet pas de péché grave*, comme l'homicide, l'adultère, quelque fornication immonde, le vol, la tromperie, le sacrilège et toutes les autres fautes de ce genre. Quand un homme a commencé à ne pas commettre ces fautes – et c'est le devoir de tout chrétien de ne pas les commettre, - il commence à lever la tête vers la liberté, mais ce n'est là qu'une liberté en commencement, ce n'est pas la liberté parfaite. Pourquoi, demande quelqu'un, n'est-ce pas la liberté parfaite ? Parce que *je vois dans mes membres une autre loi qui s'élève contre la loi de mon esprit*. En effet, dit-il, *je ne fais pas ce que je veux, mais c'est ce que je hais que je fais*. *La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, si bien que ce n'est pas ce que vous voulez que vous faites*. C'est une liberté partielle et un esclavage partiel ; ce n'est pas encore la totale liberté, la pure liberté, la pleine liberté parce que ce n'est pas encore l'éternité. La faiblesse pèse en effet sur nous en partie et nous avons reçu une part de liberté. Tout ce que nous avons commis de péché auparavant a été effacé au baptême. Parce que l'iniquité a été entièrement effacée, est-ce qu'il n'est resté aucune faiblesse ? S'il n'en était pas resté, nous serions sans péché dans cette vie. Mais qui oserait le prétendre si ce n'est l'orgueilleux, si ce n'est celui qui est indigne de la miséricorde du Libérateur, si ce n'est celui qui veut *s'abuser lui-même et qui n'est pas la vérité* ? Du fait par conséquent qu'il nous est resté une certaine faiblesse, j'ose dire que, dans la mesure où nous servons Dieu, nous sommes libres et que, dans la mesure où nous *servons la loi du péché*, nous sommes encore esclaves¹.

Ailleurs encore, le docteur de la grâce demande : « Mais qui donc est innocent ? ». Il répond en distinguant ceux qui trouvent la paix en eux-mêmes et ceux qui, poussés par une instabilité essentielle, la cherchent hors d'eux-mêmes : comment pourraient-ils alors l'apporter, eux qui ne la possèdent pas parce que leur cœur est divisé ? Est innocent donc, selon Augustin,

celui qui ne nuit pas aux autres et qui ne se nuit pas non plus à lui-même. Car celui qui se nuit à lui-même n'est pas innocent [...] Toute justice est donc renfermée dans le seul mot d'innocence [...] En effet, toute méchanceté est dans les entraves, la seule innocence est au large ; seule elle a une voie libre où marcher. *Je marchais dans l'innocence de mon cœur, au milieu de ma maison*. Ce que le Prophète appelle le milieu de sa maison, c'est : ou bien l'Église, dans laquelle marche le Christ ; ou bien son cœur, parce que notre cœur est notre maison intérieure [...] Qu'est-ce que l'innocence de son cœur ? Le milieu de sa maison. Quiconque a dans son cœur une maison mauvaise en est constamment rejeté au-dehors. Car celui qui est pressé dans son cœur par une mauvaise conscience est comme un homme que ferait fuir de sa maison l'eau qui y pénétrerait, ou la fumée qui la rendrait inhabitable ; il n'y pourrait rester : ainsi l'homme dont le cœur n'est point en paix ne peut habiter volontiers dans son cœur. De tels hommes sortent d'eux-mêmes, par tous les efforts de leur esprit, se répandent au-dehors, et se plaisent dans les choses extérieures qui regardent le corps ; ils cherchent le repos dans des frivolités, dans les spectacles, dans la débauche, dans tous les désordres. Pourquoi cherchent-ils le bonheur au-dehors d'eux-mêmes ? Parce qu'il ne fait pas bon pour eux au-dedans, et qu'ils n'ont pas de quoi se réjouir dans leur conscience².

C'est sans doute ce qui permet d'interpréter avec justesse et nuance la pensée 126 à la lumière des exemples que j'ai cités : « S'il est nécessaire d'être dans l'innocence et dans la justice pour être prêtre, il n'est pas nécessaire d'être dans la plus grande innocence et justice ». En effet, « la grâce de la vocation, par laquelle Dieu appelle quelquefois le moins juste, porte avec elle les grâces et les dons pour servir Dieu comme il faut dans ses mystères ».

¹ Augustin, Homélie 41, 10 sur l'évangile de Jean.

² Augustin, Discours sur le psaume 100, 4.

3. L'exception confirme la règle : l'exemple inimitable de Claude Bernard.

D'ailleurs, l'exemple singulier et éclatant de Claude Bernard illustre parfaitement le sentiment que Saint-Cyran exprime clairement, de la nécessité de lois, certes, mais aussi de l'indépendance absolue de Dieu à l'égard des règles qu'il a lui-même établies, ce qui constitue, pour le directeur comme pour le dirigé, une difficulté supplémentaire non négligeable dans l'œuvre du discernement. N'écrit-il pas lui-même que « Dieu fait dans l'ordre de la grâce ce qu'il ne fait pas dans celui de la nature ». Il « produit les plus grands arbres de l'Église, qui sont les prêtres, sans se servir de l'ordre commun qu'il a établi¹ ». Pourquoi alors, même dans cet ordre supérieur de la grâce qui n'observe pas les règles de la nature, ne ferait-il pas d'autres exceptions ? Cependant, que « ceux qui voudront imiter ce prêtre devenu saint par une voie si extraordinaire » prennent bien garde à ne pas subir le sort de « ceux qui voulurent imiter saint Simon Stylite, dont les vents et les tempêtes abattirent les colonnes » ou encore ce qui advint « à ces prêtres qui voulurent imiter les Macchabées » alors que « l'Écriture » dit d'eux clairement que « Dieu ne les avait pas appelés pour défendre sa cause contre les ennemis de son peuple et de sa religion² ». Dans la figure de Claude Bernard, Dieu montre à quel point il est « admirable », puisqu'il « aveugle et éclaire en même temps » et il « fait qu'en sanctifiant un prêtre publiquement, une infinité d'autres qui en doivent être illuminés en sont aveuglés ». C'est assez dire que cette « infinité d'autres » oublient les règles canoniques anciennes en invoquant l'exemple d'un cas unique et extraordinaire, qui constitue ainsi pour eux une pierre d'achoppement, pour reprendre une expression biblique³.

Le directeur de Port-Royal se voit en effet contraint, pour le dire ainsi, de consacrer sept longs chapitres de sa lettre à Charles Duhamel à Claude Bernard⁴, le pauvre prêtre de Paris. Passer sous silence sa figure hors du commun et admirée dans Paris était s'exposer, peut-être, à la voir utilisée par ses adversaires contre ses affirmations radicales, sinon nouvelles, sur le sacerdoce. Mais il ne fait pas de doute non plus que Saint-Cyran éprouvait pour lui de l'admiration. Quoi qu'il en soit de la cause pour laquelle il détaille longuement

¹ Pensée 66. Voir aussi la pensée 67, dans laquelle Saint-Cyran décrit Dieu plantant et arrosant « lui seul en beaucoup de rencontres aussi invisiblement ces grands arbres, comme il les fait croître lui seul lorsqu'ils sont plantés et arrosés par ses ministres et serviteurs ».

² Pensée 70.

³ *1 Pierre* 2, 7-8 : « Cette pierre » - le Christ, « pierre vivante que les hommes ont rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur » - « est donc en honneur aux yeux de votre foi ; mais pour les incrédules, la pierre que les architectes ont rejetée, et qui néanmoins est devenue la tête de l'angle, leur est une pierre contre laquelle ils se heurtent, et une pierre qui les fait tomber ».

⁴ Cinq biographies lui ont été consacrées aux XVII^e et XVIII^e siècles, dont celle que j'ai consultée, de Thomas Le Gauffre, son disciple et son élève : *La vie de Claude Bernard, dit le pauvre prêtre. Faite et composée par son successeur Thomas Le Gauffre, prêtre, conseiller du roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris*, Paris, Claude Sonnius et Denis Bechet, 1642.

dans les chapitres 9 à 15 les raisons pour lesquelles il tient sa vocation pour légitime, bien qu'elle ne réponde pas aux règles que lui-même détaille, c'est qu'elle lui permet par ailleurs d'illustrer une autre de ses convictions : Dieu n'est pas tenu à l'observation de l'ordre qu'il a lui-même fixé, et y déroge selon sa volonté et ses desseins secrets.

Il apparaît, sous la plume de Lancelot, comme le « pauvre miraculeux de Paris », appellation reprise et adaptée de Saint-Cyran¹, en qui Claude Bernard voyait le seul, « en un temps où toutes les langues étaient pourries [...] qui soutint la vérité, et qu'encore on ne le pouvait souffrir² ». Lorsque Charles Duhamel entre sous la conduite du prisonnier de Vincennes, ce qui avait « plu davantage » à son nouveau directeur « était le soin extraordinaire qu'il lui marquait, qu'il prenait des pauvres. Car « il « était continuellement dans les hôpitaux, et surtout à la Charité, à servir, instruire et assister les malades et les pauvres », si bien que « M. de Saint-Cyran, qui avait aussi une tendresse toute particulière pour les pauvres [...] avait quelque pensée d'en faire un successeur du P. Bernard³ ». Son valet, le « bon frère Jean » qui vivait encore « en odeur de sainteté dans Paris » vient en 1644 trouver Martin de Barcos pour lui conseiller « de ne point aller à Rome » où voulait les envoyer la Cour, en la personne de Mazarin, « pour rendre compte [...] de leur doctrine⁴ ».

Antoine Arnauld lui ayant parlé, dans une de ses lettres, Saint-Cyran lui répond, le 15 juillet 1641⁵ qu'il lui a « fait grand plaisir de [lui] parler de M. Bernard et de [lui] en dire [ses] pensées.

Je ne l'ai point connu, et je n'ai peut-être parlé à lui qu'une fois en passant, mais faisant comme il fait des miracles, je crois non seulement que c'est un saint, mais ce qui est plus, je dis que c'est un saint extraordinaire, et tellement singulier, que j'ai peur qu'on ne doive dire de lui ce que saint Siméon dit de Jésus-Christ, qu'il sera occasion de ruine à plusieurs, comme de résurrection aux autres.

Il « remercie beaucoup Dieu » d'avoir révélé en Claude Bernard « comme une consolation générale et publique qu'il donne à son Église, qui est presque toute composée de personnes pénitentes ». Il « a immolé son corps à Dieu autant de fois qu'[il] a assisté ceux qu'on allait faire mourir », si bien qu'il ne « doute nullement, dans le souvenir [qu'il a] de sa chaleur, qu'[il] se fût [estimé heureux] de pouvoir mourir pour eux, et du même genre de mort dont ils devaient mourir ».

¹ Claude Lancelot, *Mémoires*, p. 289. Voir la lettre 304 – À Scipion Diacette d'Aragon de Châteauvillain d'Aquaviva d'Atri – 15 novembre 164[1] : « Humiliez-vous aussi en honorant les saints que Dieu honore, et attendant d'eux plus que des autres en un temps où Dieu manifeste leur sainteté, comme de ce prêtre miraculeux. Ce sont de nouvelles fontaines que Dieu fait sortir dans son Église, qui se retireront, comme ont fait les autres saints, dans leur source et dans leur mer, qui est Dieu, après qu'elles auront arrosé de leurs eaux les corps et les âmes de plusieurs »

² Claude Lancelot, *Mémoires*, p. 189.

³ *Op. cit.*, p. 379.

⁴ *Op. cit.*, p. 177.

⁵ Lettre 247 - À Antoine Arnauld - 15 juillet 1641.

Que si cela est, il n'y a plus sujet de douter des causes de sa sanctification, puisque son corps a été autant de fois pendu, roué, découpé, et tenaillé, qu'il y a eu de personnes qui l'ont été sous son assistance. La moindre de ces morts fait un homme martyr, et en ayant souffert une infinité, et qui sont toutes infâmes devant la face de l'Église et des chrétiens, quelle merveille qu'il soit saint, et qu'il fit lui seul autant de miracles que ferait, pour le dire ainsi, une troupe de martyrs qui surpasserait en nombre cette troupe blanche, si célèbre dans l'Église des martyrs d'Espagne et d'Afrique ? Je crois que c'est la vraie cause de sa sanctification, cette disposition continuelle qu'il a eue à la mort d'un martyr ignominieux parmi les chrétiens, ayant consommé à toute heure ce qui pouvait naître et paraître de défectueux en son âme. Car c'est de cette sorte de charité, qui tient l'âme toujours prête au martyre, et au martyre honteux, dans l'Église, qu'on peut entendre ces paroles que la charité consomme la multitude des péchés, c'est-à-dire des péchés journaliers que commet un juste, et que tout le monde remarque en sa vie.

Tout « ce qu'on dit de ce bon prêtre, et [...] tout ce que sa physionomie et une vue passagère de son visage [lui] laisse d'impression », lui donne à penser que « c'était un homme abandonné à la mort et à l'infamie dans l'esprit des hommes pour servir le prochain et rendre à Dieu des témoignages égaux à la charité qu'il sentait pour lui ». Il ne doute pas « qu'il se fût estimé heureux de pouvoir être mis en la place de quelqu'un de ces criminels qu'il assistait ». Il a été ainsi « en quelque sorte l'image de Jésus-Christ qui s'est chargé de tous nos péchés et est mort, comme si c'était lui, et non nous, qui les eût commis ».

C'est le principal « sujet de le croire saint puisque le reste de sa vie n'a pas été éclatant en d'autres vertus d'innocent et de pénitent, qui font mériter aux hommes la réputation véritable de saint, et durant leur vie, et après leur mort ».

Mais celui qui n'a rien, et qui a ce que cet homme a eu durant sa vie, a tout, puisque tout le reste de l'innocence et de la pénitence chrétienne se rapporte, selon l'Évangile, ou à mourir pour Jésus-Christ, ou pour le prochain, ou pour la vérité, ou pour la charité. Et si l'Apôtre n'estime rien le martyr, même joint à tant d'excellentes perfections qu'il raconte, sans la charité, c'est-à-dire sans cette charité pleine dont le martyr et ses perfections procèdent, il nous a laissé moyen d'inférer que la plénitude de la charité, sans paraître par ces effets de vertu, d'œuvres, de pénitences, et de souffrances extérieures, est couronnée devant Dieu, et souvent devant les hommes. Ce qu'il fait connaître après la mort de ceux qui l'ont eue durant leur vie par des miracles et des œuvres merveilleuses.

Claude Bernard s'étant donné « aux pauvres, aux criminels, et prisonniers durant sa vie, a épousé le meilleur parti qui soit dans l'Église, et celui dont le Fils de Dieu se souviendra en son jugement ». Ainsi, « s'il y a quelqu'un qui le fasse en perfection, il ne faut pas douter que Dieu ne le fasse saint et ne le témoigne par des miracles après sa mort ».

Si la vie pastorale est celle qui sanctifie le plus dans l'Église, et encore plus que la vie religieuse, parce qu'on y est toujours dans l'exercice de la charité, que dira-t-on de celle où on l'exerce en la manière que j'ai dit ci-dessus, et où l'on meurt toujours en effet devant Dieu, et en la manière que Jésus-Christ est mort devant son Père tout le temps de sa vie avant que de mourir au Calvaire ? Il me semble que si cette âme a été telle, comme personne n'en peut douter, puisque je n'en doute point moi-même, qui ne l'ai connue que peu et qui en ai seulement ouï parler, il n'y a rien d'étrange de voir ce que Dieu fait par elle après sa mort. Je ne sais si je puis dire mes autres pensées. Pour le moins je les marquerai en passant. Il me semble que Dieu a voulu convaincre en sa personne la science par l'ignorance, et la sagesse par la folie, et nous faire voir qu'il y a devant Dieu une sagesse qui est folie, et une folie qui est sagesse. Ce qui n'est pas étrange, parlant de la folie de la foi à l'égard de la sagesse et de la raison, dont parle l'Apôtre, au lieu où il les compare toutes deux. Mais ce qui m'étonne le plus, il semble qu'il s'est introduit une sagesse et une science dans l'Église, laquelle Dieu a voulu convaincre par l'ignorance et la folie apparente de cette âme, qui avait, à ce qu'on m'a dit, une naïveté naturelle qui excitait quelquefois à rire. Il suffit de l'avoir marqué pour lui rendre l'honneur que nous lui devons en un autre temps plus favorable.

Mais plus particulièrement, « Dieu a publié la sainteté de cette âme, et l'a voulu rendre célèbre » afin de « consoler quelques prêtres qui connaissent mieux la sainteté de leur ministère qu'ils ne l'avaient connue en y entrant ». Il les assure de cette manière que « pourvu qu'ils y joignent l'exercice de la charité après en avoir connu la vérité, Dieu leur pardonnera les défauts de leur commencement », puisqu'en « toute profession et en tout engagement de vie, la maxime est toujours vraie, que la grâce chrétienne ne regarde que la fin, et que Dieu n'a aucun égard à la vie passée lorsqu'il voit du règlement dans la présente ».

Rien ne prédisposait Claude Bernard, né en 1588, fils d'un conseiller au Parlement de Dijon, à être ordonné prêtre en 1622, après avoir été touché par Charles de Condren¹. Le récit qu'il donne de sa conversion mérite d'être cité longuement et lu avec attention : il confirme ce que Saint-Cyran écrit au sujet des « coups » extraordinaires que Dieu frappe quelquefois, et qui abondent dans les biographies de spirituels du XVII^e siècle :

Dans cette ferveur, je m'en vais brusquement à l'Oratoire, où je demande au portier le plus habile homme de la maison. Ce bon frère, qui ne faisait pas de discernement des esprits, fut bien empêché. Mais après avoir consulté son supérieur, il m'amena le P. de Condren. D'abord je me fâchai contre le portier de m'avoir fait descendre un homme si jeune (car alors il n'avait pas quarante ans), et m'adressant à ce bon Père : C'est, lui dis-je, le plus capable de céans que je cherche. Lui, qui était humble, pria le frère d'appeler quelque autre, mais en attendant, il m'entretint avec tant d'honnêteté qu'il entra tout d'un coup en mon esprit, et je sentis bien à son discours qu'il était celui que je souhaitais. Je lui conte donc ma peine, et lui demande l'éclaircissement de ma difficulté. Après qu'il m'y eût satisfait, et qu'il m'eût fourni de quoi donner de l'exercice à mon homme, il me parla de Dieu avec tant de lumière et tant de force que tout le zèle que j'avais eu contre l'hérétique se convertit contre moi-même. Voilà ma conscience ébranlée, me voilà dans la connaissance de ma vie, je me sens pressé de quitter les désordres où j'étais, en un mot il se fait une grande révolution dans mon esprit. Le P. de Condren, qui était accoutumé à voir de pareils effets, s'en aperçut bien, et jugeant qu'il en fallait voir la suite, il me prescrivit certaines dispositions et prières, et me donna congé. Je ne l'eus pas sitôt quitté, qu'il me tardait que je ne revinsse le voir. Je remportai bien de sa conversation un autre souci que celui que m'avait causé l'entretien de l'hérétique, toutes mes railleries se changèrent en une profonde méditation. Je repassai la vue sur la vie que j'avais menée, et ne me pouvant plus souffrir moi-même, je revins prier ce bon Père d'entendre ma confession générale. Il le fit avec une grande charité et, après m'avoir conduit quelque temps, il me conseilla de prendre un Père Jésuite pour mon directeur. Il lui donna ce conseil pour deux raisons. L'une parce que M. Bernard, s'étant logé à la porte de Saint-Michel, n'eût pu, sans une grande incommodité, voir aussi souvent qu'il eût désiré ce bon Père, qui demeurait à la maison de Saint-Honoré. Et l'autre, qui était la principale, c'est qu'ayant connu que Monsieur Bernard était appelé à une vie qui serait condamnée de folie par le monde, et que les emplois les plus vils et les plus méprisés devaient être son occupation ordinaire, lui qui avait fort mauvaise opinion de soi-même, crut que s'il avait pour directeur un homme de cette Compagnie, qui est dans la réputation d'une très grande prudence, cela le soutiendrait un peu dans sa vocation, et qu'aussi son zèle, qui était sans bornes, serait fort bien régi par leur sagesse².

Homme à l'imagination « forte et pénétrante, il s'est souvent laissé emporter aux arts qui en ont le plus de besoin ». Il s'était rendu si « agréable dans les compagnies du grand monde, qu'on ne croyait pas avoir bien passé la journée s'il n'avait été de la partie ». Il participait aux « festins, comédies, mascarades » de la société qu'il fréquentait. « Il était seul

¹ D'après Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, Paris, 1902-1911, 5 vol., Charles de Condren a joué un rôle essentiel dans la conversion de Claude Bernard, ce que n'évoque pas Thomas Le Gauffre : « C'est de lui que Dieu se servit pour ébaucher la conversion de M. Bernard, dit le pauvre prêtre, lorsqu'il était le plus enfoncé dans le monde. Et, quoique dise de contraire le jésuite, son historien, le P. Amelote est bien plus croyable sur ce fait, où il ne parle que d'après M. Bernard lui-même, rapportant l'histoire de sa conversion telle qu'il l'avait apprise, en presque de quelques autres ecclésiastiques, de la propre bouche de cet abbé en ces temps » (tome 2, p. 11).

² Denis Amelote, *La vie du Père Charles de Condren, second supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, divisée en deux parties, composée par un prêtre*, Paris, 1648, Partie II, chap. XXII, n° 3-5, p. 234-236.

capable de faire un ballet et changeait d'autant de postures que d'habits et de personnages ». Un jour où il contrefaisait Jean-Pierre Camus, celui-ci « en prit un si grand plaisir qu'il conçut, en le voyant, une tendresse pour son salut et sa conversion et l'a porté sept ans dedans son cœur, connaissant en lui un puissant génie à servir Dieu, jusques à ce qu'enfin, par le mérite de ses longues prières, il l'a enfanté à Jésus-Christ et lui a donné l'ordre de prêtrise au noviciat des r. pères jésuites de cette ville [Dijon] ». Il l'avait pressé « de se faire d'Église » en lui mettant « en main les *Confessions* de saint Augustin » et en lui marquant « les endroits qu'il jugea être plus propre à sa conversion, afin que voyant en autrui ce qu'il était en lui-même, il se nourrit de l'espérance de pouvoir un jour ressentir les effets de la miséricorde de Dieu ».

Ce n'est pas qu'il fut dans une vie licencieuse et libertine, et qu'il eût entièrement dépouillé tous les sentiments de vertu pour embrasser le vice. Il n'avait aucun défaut apparent qui eût pris racine en son cœur. Son humeur folâtre et gentille l'éloignait de l'endurcissement qui suit d'ordinaire le péché. Il se piquait plutôt de galanterie et du désir d'acquérir crédit et réputation que d'impiété. Il était prêt à tout faire, pourvu qu'il y eût à rire et de quoi défrayer la compagnie (humeurs qui d'ordinaire ne sont pas si fort attachées au vice, mais qui ne suivent pas si tôt le chemin de la vertu). Ce n'est pas assez de ne point faire mal, mais il faut faire du bien pour se sauver et suivre les conseils évangéliques : *Declina a malo et fac bonum*¹.

De son côté cependant, Claude Bernard ne sentait « aucun attrait à cela ». Il « déclarait franchement qu'il ne voulait avilir le ministère, aimant mieux rouler dans le monde sous le titre de pauvre gentilhomme que de pauvre prêtre² ». Sur le chemin de la Cour, où l'emmenait « Monsieur de Bellegarde », il remplissait « son esprit des libertés qu'il se donnerait dans ce grand monde, composait des ballets et des comédies, et se proposait un paradis de voluptés et de sensualité. Il m'a dit plusieurs fois qu'il se préparait à se plonger dans toutes sortes de vices et d'ordures ».

C'est alors que Dieu « lui fait songer que ce n'est pas le moyen de s'élever à une haute fortune, que c'était se ruiner d'honneur et de réputation que de passer pour un débauché », si bien qu'il « fit [...] son possible de ne pas tomber dans ce défaut, et aima mieux gagner créance entre les personnes de condition par sa belle humeur qu'entre les libertins par sa débauche ». C'est ainsi qu'« il se fit souhaiter par toutes les meilleures compagnies de Paris³ ».

Le premier coup que frappe Dieu pour le convertir réside dans « les visions qu'il a eues de son père, homme majestueux, vénérable, et de grande réputation ». Un jour en effet que « quelques rieurs » avaient voulu « obliger Monsieur Bernard à faire une prédication, bien qu'il ne fût pas du métier ». Ils

¹ Thomas Le Gauffre, *Vie de Claude Bernard*, p. 17-21.

² *Op. cit.*, p. 25-26.

³ *Op. cit.*, p. 30-31.

lui dirent qu'un abbé, en réputation de grand prédicateur, devait faire l'après dînée une exhortation aux Ursulines, et qu'il fallait y aller de compagnie. Ils avertirent aussitôt les religieuses de faire sonner le sermon, où toute la vie ne manqua pas de se trouver, comme une chose extraordinaire. L'heure étant venue, nos gens s'y en allèrent. Arrivés qu'ils furent en ce lieu, ils déclarèrent à Monsieur Bernard qu'il n'y avait point d'autre abbé ni d'autre prédicateur que lui, et que ne s'en pouvait excuser, tout le monde étant assemblé à ce sujet. C'était prendre un homme au pied levé, mais comme il ne refusait rien et était de tous bons accords, il demanda demi-heure de temps et qu'on le mît à l'écart dans une chambre. On lui apporte une soutane, un surplis et un bonnet, et étant [36] prêt à sortir de ce lieu en cet équipage, son père s'apparut à lui, avec un visage plein de majesté, qui lui dit : *Prends bien garde à ce que tu vas faire*. Cela était capable de l'épouvanter et lui faire quitter la partie. Néanmoins, comme s'il eût été plus confirmé qu'auparavant, il prit pour sujet de son entretien ce passage de l'Écriture : *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret. Dieu a aimé le monde avec tant de tendresse, qu'il a donné volontiers son Fils unique pour lui*, et traita si éloquemment et si dévotement cette matière, que ceux qui étaient venus à dessein de rire ne purent s'empêcher de pleurer, et lui-même, voulant persuader aux autres l'obligation qu'ils avaient à Dieu en reconnaissance d'un tel bienfait, s'imprima si vivement cette vérité en l'esprit, qu'elle alluma depuis en son cœur un braiser ardent de charité, qui a paru aux yeux de tout le monde¹ ».

En une autre occasion, il se « fit un jour un défi des meilleurs danseurs de Paris avec Monsieur Bernard ». Afin d'en juger, une compagnie nombreuse s'assembla chez Monsieur de Bellegarde.

L'heure venue du combat, nos baladins firent leur entrée avec les vingt-quatre violons en résolution de remporter le prix. Il semblait, à leur voir remuer les bras et les jambes, qu'il y allait de la conquête d'un empire, tant ils se donnaient de peine. Mais ils en furent bientôt las, attendant avec impatience notre homme, qui était tout prêt à faire son entrée, lorsque son père, avec un visage sévère, l'arrêta par le bras et lui dit : *Veux-tu me faire cet affront ? Retire-toi*. Il demeura si étonné, qu'à peine eut-il le courage de monter à sa chambre, où se jetant sur son lit, après avoir barricadé sa porte, il se donna le loisir de repasser en son esprit la vie qu'il menait, entre dans une tristesse et profonde mélancolie et en vint jusques aux larmes. Cependant, nos danseurs n'en pouvaient plus, et croyant qu'on leur avait joué d'un tour, se retirèrent avec leur courte honte. La compagnie s'ennuyait d'attendre notre homme qui ne venait point, et n'était pas contente de la moitié du divertissement, si elle ne jouissait de l'autre. Enfin on vint dire à l'oreille de Monsieur de Bellegarde la résolution qu'il avait prise, dont il fut extrêmement satisfait, et ainsi congédia son monde. Il était pourtant en inquiétude d'en apprendre les raisons, craignant qu'il ne lui fût survenu quelque accident. Il l'envoya quérir pour s'en éclaircir, et après avoir appris les choses comme elles s'étaient passées, il en fut encore plus content, ayant fait dessein quelques jours auparavant de lui faire prendre la soutane pour le pousser, par son crédit, dans quelque bon bénéfice² ».

En route pour Compiègne, où il se rendait en 1619 pour solliciter sa nomination à l'évêque de Macon, alors vacant, et qu'il y voyait l'occasion « de porter à bon titre la soutane, qui l'embarassait assez », voici que « de même que ce grand vaisseau d'élection, saint Paul, fut appelé à l'apostolat par une voix du Ciel au milieu du chemin » Claude Bernard le fut « dans un chemin et au milieu d'un bois »

notre homme fut frappé du désir de se donner entièrement au service des pauvres, porté d'un mouvement intérieur qui semblait lui déclarer que c'était sa vocation. Ce qu'il a bien depuis fait paraître, y ayant mieux réussi qu'aucun autre qui s'y soit employé [...] S'étant donc mis en chemin, il fut surpris dans la forêt de Compiègne d'une pluie si violente et si extraordinaire, qu'à peine pouvait-il conduire son cheval. Au milieu de ces orages et dans l'obscurité de la nuit, Dieu lui parla intérieurement, lui inspirant de faire réflexion sur le lieu d'où il sortait (qui était le théâtre) et quel esprit le poussait à briguer l'épiscopat (occupation bien différente et bien contraire à celle qu'il avait toujours menée dans le monde). Ce qu'ayant eu loisir de méditer au milieu de la solitude, il reconnut que c'était un grand aveuglement de continuer sa poursuite par le seul motif de se voir riche prélat. Néanmoins, dans ses entretiens, il se laissa conduire au Saint-Esprit, et ne sachant où il allait, arriva de bonne fortune à Compiègne. Là, par un trait de la Providence, il s'arrêta devant l'église Sainte-Catherine, tout étonné et battu de l'orage, ne sachant de quel côté tourner et où il pourrait descendre pour se rafraîchir. En ce moment, chose admirable, sortit de cette église une dévote et pieuse femme, laquelle voyant notre homme tout éperdu et en piteux état (car Dieu l'avait ôté à lui-même, n'ayant plus cette vigueur d'esprit, ni cette disposition de corps, qui lui faisait tant dire et tant entreprendre), lui demanda s'il avait besoin de quelque chose, s'il voulait entrer dans sa maison, qu'elle était bien à son service

¹ *Op. cit.*, p. 33-37.

² *Op. cit.*, p. 37-39.

et tâcherait de l'accommoder de tout son possible. Ce qu'il accepta volontiers afin d'avoir moyen de s'essuyer et de songer plus mûrement (en suite des mouvements qu'il avait reçus d'en haut) à ce qu'il allait entreprendre. Après s'être un peu rafraîchi, il se mit au lit, où il demeura près de vingt-quatre heures sans s'éveiller. Ceux du logis, et particulièrement cette bonne dame, commençait à se mettre en peine, craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque accident. L'on trouva moyen d'entrer dans sa chambre, où l'on reconnut qu'il dormait d'un profond sommeil. À son réveil, il avait perdu la pensée de demander l'évêché et ne songeait plus qu'à retourner sur ses pas pour minuter un autre dessein. Néanmoins, étant connu particulièrement du Père Arnoul, lors confesseur du roi, il crut être obligé de l'aller saluer, auquel ayant déclaré le sujet de son voyage, ses rencontres, partie des pensées qu'il avait eues, bien éloignées pour lors de celles qu'il eut en partant, il reprit le chemin de Paris, où il commença tout de bon à songer sérieusement à sa retraite et à sa conversion¹.

La sort tragique d'un de ses amis, qui « fut frappé à mort » au cours d'un duel, et qu'il assiste « jusques à ce qu'il [lui] eût fermé les yeux » achève sa conversion. Pendant qu'il demeurait ainsi à ses côtés « il fut obligé de se rendre éloquent sur un sujet qu'il n'avait jamais étudié, de parler [...] de lui représenter un Dieu miséricordieux qui avait toujours les bras ouverts pour nous recevoir et assez de bonté pour oublier nos crimes », alors que lui-même « n'y avait jamais fait réflexion et qui avait vécu dans une léthargie et un endurcissement effroyable.

Cette mort l'épouvanta, et toutes les remontrances qu'il avait fait à cet ami lui demeurèrent si fort gravées dans l'esprit, qu'il semblait que c'était pour lui qu'il les avait dites. La main de Dieu le presse, il se sent talonné de sa vie licencieuse, il reconnaît en cet exemple la misérable condition d'un homme, et que toutes les vanités et folles espérance du monde n'étaient que piperies, que cette vie n'était qu'une ombre et une comédie, que nous étions nés pour l'éternité et non pour les choses passagères, enfin qu'il fallait un jour, et lorsque nous y pensions le moins, rendre compte de nos actions à un juge si clairvoyant, qu'il était impossible de le surprendre et de le corrompre. Un seul exemple le gagne. La mort inopinée d'un ami le ravit. Il en demeure si étonné qu'il n'était pas reconnaissable. Il change insensiblement d'humeur. Il commence à aimer la solitude. Il l'établit même dans son cœur. Il hante les lieux de dévotion, cherche à s'instruire et apprend avec impatience le chemin du Ciel. Pour vous dire le vrai, il n'était pas encore entièrement convaincu. Il lui fallait une plus forte médecine. Dieu le voulait piquer d'honneur et lui faire connaître le peu de créance qu'on doit avoir aux créatures, lesquelles ne font cas de nous qu'autant que nous leur sommes utiles et agréables².

¹ *Op. cit.*, p. 40-45.

² *Op. cit.*, p. 47-51. Voir aussi p. 52-57 un affront qui lui ouvre les yeux sur la vanité du monde : « Notre B.[ernard] en ce temps-là avait toutes les grâces du corps et de l'esprit que la nature peut donner à un homme pour le rendre agréable aux femmes. Il en rencontra une entre autres, qui eut ce pouvoir que de l'engager à lui rendre ses devoirs et ses fréquentes visites. Comme c'était une maison de grand abord, il lui fut fort aisé d'y être le bienvenu, car il défrayait la compagnie si agréablement qu'on ne se lassait jamais de le voir. On découvrait chaque jour quelque chose de nouveau et qui n'avait point encore paru. Pour se faciliter davantage cet entretien, il se logea dans le quartier. Après plusieurs visites qui étaient toutes dans l'innocence, n'y recherchant que son divertissement et quelque estime, dont il se piquait le plus, arriva que l'on fit la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, où un chacun sait qu'il n'y a place pour tout le monde. Notre homme eut la curiosité de la voir et crut n'y pouvoir entrer plus facilement qu'avec cette dame de condition, qui y avait été invitée par le capitaine des gardes qui avait commandement ce jour-là. Il prit la soutane, alla lui prêter la main et la conduisit aux Augustins, où étant arrivés, le capitaine des gardes la reçut et repoussa notre Bernard, qu'il ne reconnut peut-être pas dans la presse, soit qu'il le fit à dessein, ou que Dieu l'eût ainsi permis. Et sur l'instance qu'il fit d'être de la compagnie de cette dame, il leva le bâton sur lui, sans toutefois le frapper, le tout en la présence de cette femme qui ne fit semblant de le connaître et ne dit pas un mot en sa faveur. Notre homme fut tellement outré de cette signalée ingratitude, qu'il se retira, s'en alla tout confus, rentra en lui-même, considéra sa folie, son temps perdu, le mauvais fondement de ses espérances, la récompense qu'il recevait de tant de soins qu'il avait rendus à cette ingrate, qui le fit passer pour un homme de néant et, sans penser où il allait, tout transporté de colère et de chagrin, tomba entre les mains du Père Arnoul, lors confesseur du roi, qui lui dit : Quoi, Monsieur Bernard, serez-vous seul dans Paris qui n'assisterez pas à la cérémonie ? Aussitôt il tâche de se contrefaire et de cacher son déplaisir, témoigne qu'il ne se piquait pas de cela et qu'il avait eu quelques affaires qui l'en avaient diverti. Nonobstant la réponse, le Père Arnoul le fait monter en son carrosse et le mène. La porte leur est ouverte, il le met entre les mains du capitaine des gardes, lui fait entendre que la fête ne serait pas bonne s'il n'y était. Ce capitaine (chose étrange, tromperie perpétuelle, matoiserie de la Cour), qui peu auparavant l'avait méprisé, l'estime ; l'avait repoussé, le reçoit à bras ouverts ; avait levé le bâton sur lui, emploie les mêmes armes à lui donner la meilleure place de l'assemblée. Ce soudain changement, quoique favorable à notre blessé, n'avait pas pourtant guéri sa plaie, tant s'en faut, ce fut ce qui lui rendit l'affront plus insupportable, repassant en son esprit une signalée perfidie du côté de celle de qui il attendait quelque support, et la matoiserie et souplesse de celui qui l'avait auparavant rebuté. Dieu, qui ne manque aux occasions, lui en fit

C'est ainsi qu' « effrayé par les visions de son Père, battu des vents et de l'orage, rempli de l'image de la mort arrivée à ses amis, rebuté des choses du monde, pipé par la coquetterie des femmes » et « pressé de plus par la pesanteur de sa vie passée, poussé » enfin « des remords de sa conscience, voulant satisfaire à ses promesses » il « va chercher de ce pas le R. Père Marnat [...] qui lui fait faire une confession générale, lui donnant les moyens de bâtir sur un si bon principe¹».

Voici que maintenant, « Dieu » voulant « l'approcher de ses autels et le faire participant de l'honneur du sacerdoce » inspire « à son directeur de lui en parler » - autre analogie avec Saint-Cyran dans son invitation à Antoine de Rebours d'envisager la possibilité du sacerdoce -. Il refuse « d'abord « de le faire, ne s'en jugeant pas digne ». Il lui objecte « ses défauts et son incapacité » et lui « rappelle sa vie passée pour servir d'empêchement à un emploi qui devait être exercé par les anges ».

Chose admirable : lorsqu'il avait l'esprit rempli des vanités du monde, le nom de pauvre prêtre lui est insupportable, ne se pouvant résoudre à l'être que pour porter une crosse et une mitre ; et maintenant cette qualité de pauvre prêtre lui semble si éminente et si relevée qu'il n'ose seulement y penser [...] Enfin il se rend, prend les Ordres, se dédie aux autels et au service des pauvres, qui sont les temples vivants de Jésus-Christ. Monseigneur l'évêque du Bellay devait avoir cet honneur, comme étant l'enfant de ses larmes et de ses prières. Il lui conféra donc la prêtrise au noviciat des Révérends Pères jésuites, puis se disposa à célébrer sa première messe à l'Hôtel-Dieu, où il assembla tous les pauvres de la vieille au lieu de ses parents, afin de contracter solennellement avec eux, de les servir toute sa vie et de les aimer comme ses frères [...] Il distribua après sa messe à chaque pauvre ce que ses moyens lui purent alors permettre, leur baisa les pieds, et s'employa tout de bon aux fonctions qu'il a toujours depuis exercées en ce lieu².

faire son profit et lui donna dès lors une ferme résolution de se convertir et n'avoir plus d'ors en avant d'inclination que pour son service ».

¹ *Op. cit.*, p. 63-64. Voir aussi p. 65-67 comment son confesseur doit modérer ses excès de zèle : « La réflexion qu'il faisait sur ses péchés et la confusion qu'il en ressentait en son âme augmentait sa ferveur et son zèle. Et comme saint Grégoire remarque de la Madeleine : *Consideravit quod fecit et noluit moderari quid faceret. Considérant ce qu'il avait fait, il ne voulut point mettre de bornes à ce qu'il avait désormais à faire*, il résolut donc que tout ce qui avait contribué à offenser son Maître pendant sa débauche servît à l'honorer dans la pénitence. Ses yeux, qui avaient été à la picorée d'une beauté passagère se changèrent en sources de larmes, qui lui ont été si ordinaires pendant l'espace de quatre ans, ainsi que j'ai appris de lui-même, qu'on eût dû appréhender l'excès et l'attribuer à un amour propre, si par une grâce du Ciel elles ne se fussent arrêtées [...] Sa bouche eut pour partage de baiser les pieds des pauvres. Sa langue, qui avait été si éloquente à exprimer les inventions de son esprit et à persuader ce qu'il voulait que l'on crût, ne s'employa plus qu'à publier le mépris que l'on devait faire du monde et à chanter partout les louanges de Dieu. Ses mains, qu'il avait tenues si longtemps fermées, s'ouvrirent pour distribuer largement ce qu'il pouvait donner aux nécessiteux. Son corps, d'une complexion délicate (ayant toujours été élevé dans les molleses de la chair, dans les bons morceaux, parmi les parfums et les bonnes odeurs) fut mortifié de jeûnes, cilices et disciplines, que son directeur tâcha de modérer, reconnaissant qu'elles passaient dans l'excès. Il eut un peu de peine à se rendre obéissant au commandement qu'il lui en fit. Invention abominable du malin esprit, lequel souvent se fourre dans nos dévotions, et ne nous pouvant surprendre par le vice, nous veut tromper par un zèle indiscret, par une vertu apparente, par un amour propre, coloré du prétexte de piété ».

² *Op. cit.*, p. 74-78. Sur son ministère au service des pauvres, marqué par des austérités que nous jugeons aujourd'hui excessives, mais qu'il partage avec d'autres spirituels de son temps, voir p. 97-102 : « *Quoi, Bernard, tu n'aurais pas le courage d'entreprendre pour le Créateur ce que tu as fait pour les créatures ? Quoi ! Tu ne voudrais pas faire pour Dieu ce que tant de femmes de condition font maintenant avec facilité et plaisir ? Il faut que tu commences à te vaincre, et que les amertumes se changent en douceurs. Il faut qu'à ton exemple et par tes ferventes exhortations l'Hôpital soit le lieu des plus agréables visites des personnes qui font profession de la vertu. C'est l'école de la sainteté. C'est là que les François, les Ignaces et les Xaviers ont jeté les fondements de leur rare vertu. C'est là que, si tu as quelque amour pour celui qui t'a aimé de toute éternité, tu rencontreras assez d'occasion de lui faire paraître. Il faut confesser que la première pensée qui lui en vint le fit frémir. Néanmoins, bien qu'il y eût de la résistance naturelle, la grâce eut le dessus. Il s'y résout et y va courageusement. D'abord cet air qu'il appréhendait tant le pensa faire pâmer. Il doute s'il passera plus avant, ou s'il donnera quelque chose à la nature qui y était entièrement contraire. Il s'aperçoit que c'est une ruse du diable qui lui envie le bonheur de se vaincre. Il passe outre, fait ses aumônes, arrête ses yeux fixement sur une charogne vivante qui était à l'écart. Mais le cœur lui soulève. Il se souvient de la glorieuse victoire que sainte Catherine de Sienne et saint François Xavier remportèrent en pareille occasion. Poussé d'un ardent désir de les imiter, il s'approche de ce misérable, lui baise ses plaies toutes*

Il assurait dans la chapelle de la Charité, comme Saint-Cyran à celle de Port-Royal, des exhortations et des sermons, dans lesquels « il rapportait la conversion et mort extraordinaire » des « criminels » qu'il assistait sur l'échafaud. Il racontait « les rencontres qui arrivaient dans la ville », commentait « la fête de quelque saint ; ou bien continuait » simplement le sujet de la prédication,

et ce avec tant d'éloquence et de facilité, avec tant de zèle et de ferveur, si rempli de l'Esprit de Dieu, que souvent on remarquait que ce n'était pas lui qui parlait. En voici le témoignage qu'il a donné à un Père de la Compagnie de Jésus qui me l'a écrit : *Hier, me disait-il, le pauvre prêtre fut à la Charité où il se trouva quinze carrosses et grande compagnie. Mais il est vrai que, pendant une demi-heure, je ne savais ce que je disais, après laquelle Dieu parla manifestement par ma bouche, en sorte que je dis des choses que je ne savais d'où elles venaient, tant elles étaient belles et au-dessus de ma portée et capacité de mon esprit [...]* Pour plus grande preuve que Notre-Seigneur le traitait souvent de la sorte, c'est qu'il a prédit des choses que l'on a vu depuis arriver. Je vous en rapporterais quelques-unes, mais je me réserve à les dire au chapitre des prophéties¹.

Il partage encore, avec le directeur de Port-Royal, une espèce d'enthousiasme, une inspiration venue d'en haut, si bien « qu'il y avait des jours auxquels le Saint-Esprit parlait manifestement par sa bouche ». Cela se remarquait particulièrement parce qu'il était alors « si éloquent et disait si agréablement et avant tant de vigueur ce qu'il voulait, que tout le monde en demeurait édifié ». Cet état n'était pas continu, parce qu'il y avait aussi des jours où « Dieu le [laissait] agir de son chef ». Son « entretien » n'en était pas moins « agréable », mais « comme les sujets lui manquaient (n'y étant jamais allé préparé) il était obligé, pour soutenir son auditoire, de faire l'histoire de ce qui s'était passé en toute la semaine, soit dans les prisons, soit à assister les criminels, à quoi tout le monde ne prenait pas plaisir, ce qui faisait qu'on ne s'en retournait toujours satisfait² ».

Néanmoins arriva un jour qu'il fit des merveilles et parla de choses si hautes, que Monsieur du Bellay avoir n'avoir jamais rien entendu de si beau, de si éloquent et de si dévot. Souvent la même facilité et le même Esprit de Dieu se communiquait à lui dans les prisons, et à son retour il disait à frère Jean qu'il eût bien souhaité avoir écrit ce qu'il avait dit l'après-dîner. Qu'il sentait bien que c'était le Saint Esprit qui parlait, mais il ne s'en ressouvait en aucune façon, et ne lui en restait qu'une joie intérieure qui le rendait gai tout le jour et lui faisait par avance goûter les récompenses de ses pénibles actions³.

C'est cependant par « une fonction toute extraordinaire » qu'il est davantage connu encore », puisque Dieu le fait passer « de la lumière du soleil [...] dans les ténèbres ; des

sanglantes et lui suce le pus qui en sort. Notre courageux athlète n'eut pas plus tôt porté la bouche à cette infection qu'il ressentit en même temps une si suave odeur et un parfum si doux, que plusieurs jours après il en était tout embaumé. Depuis cette heure, l'Hôtel-Dieu lui a été un paradis terrestre, un lieu de délices et de récréation. C'est là où il allait rallumer ses feux, réchauffer son cœur et s'embraser de l'amour de son Maître [...] Plusieurs religieuses de la maison m'ont dit l'avoir vu nettoyer les plaies de sa langue, les lécher, avoir la barbe toute couverte de pus et d'ordures, de plumaceaux et d'emplâtres [...] Il visitait tous les malades, les exhortait à prier Dieu et à souffrir avec patience. Il leur baisait les pieds, les transportait de lit à autre lorsqu'il en était de besoin. Il nettoyait leurs bassins et les changeait de linges, et charmait tellement leurs douleurs par son zèle et par ses paroles, que les malades ne s'en pouvaient passer ». Vior aussi les descriptions plus que réalistes des pages 128-129 : « Après son exhortation, il allait à ses pauvres, leur baisait à tous les pieds, excepté aux femmes, et donnait à chacun deux doubles. Je l'ai vu, en suite de cette action, le visage tout bouffi et tout rouge à force de se baisser, la bouche noire comme encre et couverte de boue. Il en faisait autant à toutes les églises où il allait, et particulièrement es jours de fête de chaque lieu, dans les prisons et aux galériens ».

¹ *Op. cit.*, p. 113-115.

² *Op. cit.*, p. 124.

³ *Op. cit.*, p. 155-156.

palais aux prisons ; des églises aux cachots ; et de la Cour, où l'on ne parle que de rire et se divertir, à la potence pour y assister les criminels et les résoudre à bien mourir ». Il obéissait à un emploi du temps immuable : « Il allait donc le lundi au grand Châtelet ; le mardi au Petit ; le mercredi à la Conciergerie ; le jeudi aux galériens ; le vendredi à la Charité ; le samedi au Fort l'Évêque, qui sont les quatre grandes prisons, et visitait les autres petites (au nombre de dix ou douze) pendant la semaine, selon le loisir qu'il en avait et le quartier où il se rencontrait ».

Ce ministère fut loin de lui être toujours agréable, si bien qu'il devait se faire violence. Une fois, par exemple « sortant de l'une de ses prisons avec un mal de cœur et une espèce de dégoût qui procédait de l'horreur du lieu d'où il venait, il y rentra pour se dompter ». Il entre dans le « cachot le plus infect et où il y avait un pauvre corps à demi pourri » qu'il « baisa plus de vingt fois et remua la paille, ou plutôt le fumier, sur lequel il était couché, avec tant d'affection et de zèle qu'il y perdit son mal de cœur et le dégoût qu'il avait eu en sortant, et depuis n'en fut plus incommodé ». Mais sa « plus pénible fonction et celle qui l'affligeait davantage était lorsque quelqu'un de ses enfants avait été condamné à la mort ».

Chose étrange, la charité lui faisait prendre une si étroite liaison avec ces pauvres gens, que quand ce fussent été ses propres frères, il n'en eût pas reçu plus de déplaisir. Le jour qu'il y avait exécution et qu'on lui en donnait avis, il n'était plus sociable, et entraînait dans une tristesse et dans un étonnement étrange, ce qui obligeait frère Jean à ne l'en avertir qu'après midi, encore qu'il le sût dès le matin [...] Quand donc il était averti d'une exécution, il s'en allait à la prison et ne s'entretenait d'autre chose en chemin que de la mort de ce pauvre misérable. Arrivé qu'il y était, il commençait par les prières puis s'approchait du patient [...] Les visites ordinaires qu'il rendait aux prisons avec tant de zèle faisaient que ces misérables avaient grande créance en lui. Aussi avait-il un talent particulier de Dieu pour cet effet, et ses prières lui étaient si agréables en ces moments, que jamais l'on n'a rien vu de semblable. Il entraînait par tant d'adresse dans leur esprit et se rendait si fort participant de leurs peines et de leur supplice, qu'ils en étaient confus et lui en faisaient des excuses, avouant qu'ils ne méritaient pas ses larmes ni les regrets qu'il témoignait pour des personnes inconnues. Il ne se contentait pas de disposer le patient à bien mourir, mais au temps de l'exécution, voyant le peuple assemblé dans les places publiques, il ne manquait jamais à faire des exhortations si pressantes et si efficaces, qu'on voyait pleurer tout le monde [...] C'était d'ordinaire en ces occasions que Dieu se faisait sensiblement connaître par ses paroles. Car après un long travail et des fatigues insupportables, il faisait des excès qui ne se peuvent imaginer et continuait si longtemps, qu'à moins d'une assistance divine, il ne pouvait humainement résister à un si pénible fardeau¹.

¹ *Op. cit.*, p. 131-142. Sur les sentiments qu'il éprouvait alors, voir les p. 137-142 : « Mais ce n'était rien que tout ceci. Sa plus pénible fonction et celle qui l'affligeait davantage était lorsque quelqu'un de ses enfants avait été condamné à la mort. Chose étrange, la charité lui faisait prendre une si étroite liaison avec ces pauvres gens, que quand ce fussent été ses propres frères, il n'en eût pas reçu plus de déplaisir. Le jour qu'il y avait exécution et qu'on lui en donnait avis, il n'était plus sociable, et entraînait dans une tristesse et dans un étonnement étrange, ce qui obligeait frère Jean à ne l'en avertir qu'après midi, encore qu'il le sût dès le matin [...] Quand donc il était averti d'une exécution, il s'en allait à la prison et ne s'entretenait d'autre chose en chemin que de la mort de [139] ce pauvre misérable. Arrivé qu'il y était, il commençait par les prières puis s'approchait du patient [...] Les visites ordinaires qu'il rendait aux prisons avec tant de zèle faisaient que ces misérables avaient grande créance en lui. Aussi avait-il un talent particulier de Dieu pour cet effet, et ses prières lui étaient si agréables en ces moments, que jamais l'on n'a rien vu de semblable. Il entraînait par tant d'adresse dans leur esprit et se rendait si fort participant de leurs peines et de leur supplice, qu'ils en étaient confus et lui en faisaient des excuses, avouant qu'ils ne méritaient pas ses larmes ni les regrets qu'il témoignait pour des personnes inconnues. Il ne se contentait pas de disposer le patient à bien mourir, mais au temps de l'exécution, voyant le peuple assemblé dans les places publiques, il ne manquait jamais à faire des exhortations si pressantes et si efficaces, qu'on voyait pleurer tout le monde [...] C'était d'ordinaire en ces occasions que Dieu se faisait sensiblement connaître par ses paroles. Car après un long travail et des fatigues insupportables, il faisait des excès qui ne se peuvent imaginer et continuait si longtemps, qu'à moins d'une assistance divine, il ne pouvait humainement résister à un si pénible fardeau ».

Même « au milieu de ses emplois et des embarras de sa vie, il était en une continuelle présence de Dieu, et ne faisait et n'entreprenait aucune affaire [...] qu'auparavant il ne l'eût consultée avec son bon Maître ». Lorsqu'il « était question de parler, d'écrire ou de faire quelque visite, il semblait que Dieu lui en devait inspirer les premiers mouvements et ne s'ingérait jamais de faire aucune chose de lui-même sans en avoir eu quelque douce émotion du Saint Esprit¹ ». Alors qu'un « jour en la chapelle du collège de Clermont, durant vêpres », il faisait « la gèneflexion devant le Saint-Sacrement, un verset le ravit, et ayant fait effort pour y résister, il fut contraint de céder et de demeurer immobile² ». Au même endroit, « après avoir » un jour « célébré la sainte messe, s'étant retiré à la sacristie, comme il se mettait en état de se dévêtir, tenant le bras droit en l'air et ayant mis son aube sur l'épaule gauche [...] il demeura ravi, les mains entrouvertes, les yeux élevés au Ciel, le corps ferme, le visage serein et riant ». Et c'est dans cet état, « ayant toute apparence extérieure qui se puisse désirer dans l'extase » qu'il « demeura une demi-heure³ ».

Ces ravissements lui sont arrivés en tant d'église de Paris, que beaucoup de personnes peuvent témoigner l'avoir vu. Les uns aux Pères du noviciat des jésuites, les autres au Pères de Saint-Antoine, d'autres au Port-Royal, où il continua plus de cinq ou six ans, dans ses commencements, à aller dire la messe le jeudi, à cause que le Saint-Sacrement y était exposé et que ce lieu était solitaire⁴.

On le constate, à la lecture de ces textes, une sympathie et une connivence réelle existaient entre les deux hommes, qui se signalent au travers de nombreuses analogies dans leur conception et leur exercice, tant du sacerdoce que de la vie spirituelle. Mais étant donnée la façon singulière, mais non unique, dont Claude Bernard était parvenu au sacerdoce, et la manière particulière dont il avait exercé son ministère, Saint-Cyran se devait d'expliquer comment il pouvait accorder cela avec ses principes, si fermes par ailleurs, et la réputation de sainteté qu'il lui attribuait cependant sans hésiter, même si, nous l'avons vu, lui-même, dans la pratique, appliquait ses règles en les modulant aux cas concrets rencontrés. N'avait-il pas dû, en sa qualité d'abbé commendataire, nommer à des cures qui dépendaient de lui des prêtres dont il avait tout sujet de penser qu'ils n'avaient pas été appelés selon les voies des premiers siècles, et qu'ils n'étaient pas nécessairement disposés à vivre selon les devoirs et les obligations de leur ministère ? Claude Lancelot a ainsi vu de son « temps », c'est-à-dire avant 1638, « à Saint-Nicolas une personne de son pays qu'il y fit entrer pour se former dans les

¹ *Op. cit.*, p. 424-425.

² *Op. cit.*, p. 429.

³ *Op. cit.*, p. 434-435.

⁴ *Op. cit.*, p. 437-438. Voir aussi p. 419 : «Le Père Bernard, qui n'était pas d'humeur à être conduit en ceci par méthode, suivait sa pure inclination, qui lui faisait en peu de temps acquérir la fin de l'oraison, qui n'a autre but que d'échauffer la volonté et lui faire désirer passionnément ce qui lui est proposé. La sienne s'embrasait en un moment, et ne donnait pas loisir à son esprit de repasser sur les choses qui lui étaient présentées. Toute sa journée était une continuelle oraison, et se tenait toujours en la présence de Dieu. Ce qui lui donnait une grande disposition aux extases fréquentes qu'il a eues, et dont nous parlerons ci-après ».

cérémonies de l'Église, et à qui bientôt après, il fit prendre les Ordres en trois jours consécutifs par un *extra tempora* qu'il fit venir de Rome ». Cet homme n'avait qu'une « médiocre suffisance », mais « il le croyait néanmoins assez homme de bien pour remplir une cure dépendante de son abbaye¹ ». Même s'il a « quelquefois cherché des prêtres jusqu'à cent lieues loin pour tâcher de trouver quelqu'un qui fût capable de remplir les cures qui étaient à sa nomination », il était bien obligé de s'accommoder de ceux qui se présentaient, comme il fut contraint de le faire avec cet « ecclésiastique » du pays de Mézières-en-Brenne qui avait pris « la poste pour venir à Paris » demander cette cure « à M. de Saint-Cyran ». Celui-ci lui fit d'abord « de très grands reproches de ce qu'il avait bien la hardiesse de lui venir demander une cure pour lui-même [...] et que, quand il en eût été digne d'ailleurs, il s'en rendait indigne par un tel procédé ». Mais comme il « savait par expérience que ces cures étaient quelquefois trop longtemps à remplir » d'une part, et que d'autre part « cet ecclésiastique n'était pas des plus mauvais, il ne voulut pas l'exclure tout à fait ». Aussi, « au bout de huit jours [...] M. de Saint-Cyran n'en ayant pu trouver d'autre, la lui donna, attribuant ce qu'il avait fait pour l'avoir à défaut de lumière, et croyant qu'il entrerait dans les dispositions qu'il lui avait inspirées² ». Son ami Bérulle, que son amitié n'aveuglait pas sur la naïve intransigeance de son ami sur certains points, n'avait-il pas déclaré qu'il « l'eût voulu voir évêque pour connaître comment il accorderait et accommoderait ses règles au temps présent et quel tempérament il prendrait pour faire recevoir les canons de l'Église³ » ?

« Je n'ai point trouvé en vous de plus grand empêchement » à votre ordination, écrit-il à Charles Duhamel « que l'Ordre sacré que vous avez » déjà « reçu dans les circonstances et les engagements où vous êtes ». Il lui demande de ne pas prendre « en ce sens les raisons » qu'il a « produites pour relever le sacerdoce de Jésus-Christ par la nécessité de la vocation divine et par les dispositions intérieures et spirituelles qui y sont requises, selon l'ordonnance du même Jésus-Christ ». D'ailleurs « on a vu bien réussir quelques prêtres après avoir été ordonnés par d'autres règles que celles de l'Église, et dans des dispositions intérieures différentes de celles qu'elle a demandées de tout temps pour le sacerdoce, et qui ont été insérées par le Saint-Esprit, non seulement dans les anciens canons, mais aussi dans les Écritures du Nouveau Testament ». Il serait d'ailleurs même possible d'ajouter « que depuis le dixième siècle, qui est le temps où le relâchement de la discipline ecclésiastique a commencé à paraître davantage, Dieu n'a guères sanctifié un prêtre qui ait été bien appelé dans

¹ Claude Lancelot, *Mémoires*, p. 269.

² *Ibid.*, p. 268.

³ *Recueil de choses diverses*, éd. Jean Lesaulnier, p. 494.

l'innocence et dans le reste des bonnes dispositions, qu'il n'en ait sanctifié un autre, qui l'est devenu après avoir commis de grands péchés ». Il se trouve cependant « que ces derniers ont été tous hommes de grande pénitence, laquelle a la force de réparer l'innocence qu'on a perdue et de corriger tous les défauts notables de la vie et de la prêtrise », et surtout que « ces rencontres et autres semblables [...] sont des coups de Dieu

et des effets de cette grande et extraordinaire miséricorde dont parle David, par laquelle il a été lui-même rendu saint, et le plus grand saint, et comme le second Abraham du vieil Testament, en sorte que Dieu a pris plaisir de dire de lui, comme d'Abraham, qu'il était le Dieu de David, et a voulu pardonner à tout un peuple et à des royaumes entiers pour l'amour de lui, sans se souvenir jamais ni de son adultère, ni de ses homicides, ni de cet orgueil qui fut cause qu'un ange fit peut-être mourir autant de ses sujets que celui qui tua tous les premiers nés d'Égypte. Et pour ne rien dire en particulier de ces autres prêtres que Dieu a sanctifiés, comme David qui l'a été aussi bien qu'eux, après avoir perdu son innocence et sa première grâce, comme a remarqué saint Augustin, je dirai seulement de ce dernier prêtre, du salut et de la sainteté duquel on ne doute plus dans Paris, qu'il pouvait peut-être dire, et qu'il dit peut-être maintenant dans le Ciel, de la manière dont il est entré dans la prêtrise, ce que saint Paul a dit de la persécution qu'il avait excitée contre l'Église (quoique ces deux choses soient très différentes) : *Misericordiam consecutus sum a Domino, quia ignorans feci*. La disposition d'amour et de charité par laquelle il a été converti était si grande, comme je l'ai appris de bonne part, que s'il eût su ce que c'était de la prêtrise, et qu'il en eût été averti, il ne se fût jamais fait prêtre. Ce qui le rend d'autant plus excusable devant Dieu, qu'il a été indifférent au commencement de sa conversion pour être prêtre, pour être religieux, ou pour être ermite, et qu'il a cru suivre l'Église en suivant la coutume du temps et l'avis de son directeur.

S'il a plu au « Saint-Esprit d'établir en » Claude Bernard « la grâce ordinaire et extraordinaire de la vocation du sacerdoce », c'est en raison de sa « si grande simplicité jointe à une si grande charité et à ce premier feu céleste qui lui a donné dès le commencement du zèle pour Dieu, pour les pauvres et pour les pécheurs ». Certes, il n'a « pas suivi l'Église dans ses règles extérieures, communes et catholiques », mais « il l'a suivie d'une plus excellente manière en se laissant conduire aux mouvements extraordinaires de Dieu, qui lui ont fait rendre une obéissance aveugle aux prêtres de l'Église qui lui tenaient lieu de supérieurs ». C'est ainsi que « la grâce a été consommée en lui comme en un moment, ainsi que le péché l'est quelquefois en certaines âmes dès leur enfance », alors que « pour l'ordinaire » cela ne se réalise que peu à peu, « comme le point du jour s'avance vers le midi ».

Je passe plus outre, n'ayant égard qu'à ce qu'il déclare lui-même et qu'on m'a assuré, que sa conversion fut tellement accomplie au premier moment que Dieu toucha son cœur, qu'il a pu dire en quelque façon avec vérité ce que l'Apôtre dit de Jésus-Christ à notre égard, qu'il a été sanctifié par cette première volonté que l'infusion du Saint-Esprit forma dans lui. Car Jésus-Christ prend plaisir de peindre lui-même dans ses saints des images visibles de sa vie avec une admirable variété.

Preuves en sont d'abord « l'immobilité qu'il a témoignée tant qu'il a vécu dans l'emploi qu'il avait choisi » ainsi que « la conversation qu'il a toujours eue avec toutes sortes de personnes sans en recevoir aucune tache, et au contraire, croissant toujours en grâce », à l'image des « arbres qui poussent leurs feuilles et leurs fruits parmi les orages et les vents » alors qu'il « avait été mondain et blessé du monde jusqu'à un âge déjà avancé ». Tandis que ceux « qui ayant très mal vécu commencent à se convertir avec une charité imparfaite » et « courent » ainsi « grande fortune de manquer de cœur et de faillir dans le cours de leur

pénitence », au contraire ceux « qui se convertissent par un mouvement de charité parfaite, quelques péchés qu'ils aient commis et quelque pénitence qu'ils doivent à Dieu, s'ils sont fidèles et persévérants dans la charité et dans la vie qu'il leur a fait choisir, croissent en grâce et parviennent à une bonne fin ». Preuve en est enfin « la liberté de l'Esprit de Dieu dans laquelle il a vécu, usant d'un langage qui n'était bon que pour lui, et dont un autre ne saurait peut-être se servir sans se blesser soi-même le premier, et puis les autres ». En lui se voit le témoignage vivant de cette vérité qu'il « n'y a point [...] de saints plus admirables que ceux qui le deviennent en peu de temps par certaines conversions miraculeuses, qui enferment, comme une semence vigoureuse et très féconde, tous les fruits de la bonne vie et de la sainteté future ».

Comment cela est-il possible, que « la prêtrise » se trouve ainsi « jointe à une véritable conversion », alors que cela « est si rare ? » Une seule explication est possible :

Il faut qu'il ait ouï la voix de Dieu, quoiqu'elle n'ait pas été adressée à ses oreilles matérielles, comme à celles de saint Paul, et qu'il n'ait pas vu une lumière extérieure ni ouï une seconde voix du Ciel en la compagnie d'autres personnes qui le puissent témoigner. Ce que je dis d'autant plus librement, que peu s'en faut que les deux voix de Dieu qui ont été entendues en deux temps différents par saint Paul, dont l'une l'a appelé à la grâce et l'autre à la consommation du sacerdoce et du ministère de Jésus-Christ, ne se soient trouvées unies dans le commencement de la conversion de ce saint homme, puisqu'aussitôt après qu'il a été converti, il a ressenti les effets de ces deux grâces qui l'ont porté aux actions de ces deux sortes de vies¹.

« On pourrait dire de sa vocation à la prêtrise ce que saint Paul dit de son apostolat, qu'elle était toute de Dieu et non des hommes ». Il avait une si « grande idée [...] de la prêtrise » et lui portait un tel « respect » accompagné d'une « humilité profonde » qu'il n'a voulu « être prêtre que pour offrir simplement le Corps du Fils de Dieu », décidé à « ne confesser [...] ne conduire jamais personne, et [...] ne posséder pas même aucun bénéfice ». Ses sermons « ont été plutôt des entretiens familiers qu'il avait avec les pauvres et les criminels pour les réjouir dans les hôpitaux et dans les prisons, sans que jamais il ait entrepris, comme je crois, de prêcher dans les paroisses et dans les églises ».

Dieu fait en tous les siècles de ces coups extraordinaires de sa toute-puissance, qui n'appartiennent qu'à lui seul, qui peut dispenser les hommes lorsqu'il lui plaît des règles qu'il a établies, dont il demeure toujours le maître, n'y pouvant être jamais absolument obligé. Si saint Paul dit que les lois ne sont pas pour les justes, moins encore sont-elles pour Dieu, qui est la source de toute justice. Mais on peut dire avec vérité, que lorsque Dieu les outrepassa, agissant en Dieu et en souverain entièrement indépendant de ses ordres et des ses règles, par des effets de grâce extraordinaire, il aveugle souvent le commun des hommes, qui sans avoir égard à ce qu'ils sont en eux-mêmes et devant Dieu, et sans considérer les raisons secrètes de Dieu et ses jugements incompréhensibles, se rendent sans grâce et sans vocation imitateurs d'un homme que Dieu aura fait prêtre et saint par une vocation toute divine et toute particulière. Ce qui m'oblige d'écrire dans une lettre particulière à un homme capable de ce secret que j'ai peur que, comme ce prêtre a été semblable à saint Paul en plusieurs choses, il ne soit aussi comme lui odeur de vie pour la vie aux uns, et odeur de mort pour la mort aux autres.

Voilà qui suffit « pour justifier le sacerdoce de cet homme heureux, et » qui « témoigne que quelques justes et bien appelés que nous soyons, nous sommes toujours dépendants de Dieu ». Il ne faut pas oublier pourtant « le commandement que l'Apôtre nous

¹ Saint-Cyran évoque « la violence intérieure de la grâce qui l'y a poussé ».

fait à tous d'opérer notre salut avec crainte et tremblement, parce que c'est Dieu qui donne la bonne volonté et la fait réussir jusques au bout, n'oblige nul chrétien tant que le prêtre, qui est en danger de périr » même s'il « est bien entré dans la prêtrise, et de la part de Dieu, et de la part des hommes ». Il doit « veille[r] continuellement sur soi-même, et » être « plus séparé du monde dans son cœur que le monde ne l'est du Ciel. Ce qu'il ne saurait faire, s'il n'est durant toute sa vie habitant du Ciel et voyageur dans le monde ».

Revenant sur son affirmation précédente, que Claude Bernard n'avait voulu être prêtre que pour célébrer la messe, en retranchant « de la prêtrise la prédication et la confession, qui sont deux fonctions si périlleuses en ce temps », il y voit « clairement le doigt de Dieu » : il n'aurait en effet pas suffi à Claude Bernard de se nourrir du Corps et du Sang du Christ pour en recevoir la force de persévérer dans son ministère héroïque, comme on s'abreuve à un ruisseau ; il convenait qu'il puisse s'abreuver directement à la source de ce sacrement, qui réside dans sa célébration, dont jaillissent les ruisseaux auxquels s'abreuvent les fidèles.

Il me semble que Dieu n'a voulu qu'il fût prêtre que pour lui donner la grâce quotidienne du Sacrifice, qui lui était entièrement nécessaire pour le fortifier dans ces exercices pénibles, bas et honteux, dans lesquels il devait passer tous les jours de sa vie pour assister les pauvres, les criminels et les hommes condamnés à mort, parmi tant de difficultés et d'oppositions qui lui venaient à toute heure du côté du diable, des hommes et de lui-même, lesquelles il lui eût été impossible de surmonter, si la grâce du Sacrifice qu'il offrait tous les jours ne lui eût continuellement renouvelé le courage. Car c'était une guerre et des combats qui ne finissaient jamais. Et personne ne saurait bien combattre dans de grandes et longues résistances qu'il rencontre, sans avoir été auparavant armé par l'Église, comme dit saint Cyprien, qui nous apprend que les armes de l'Église sont le Corps et le Sang du Fils de Dieu, lequel il fallait que cette âme eût toujours en sa disposition et en sa main pour se renouveler tous les jours, puisqu'elle était tous les jours aux prises avec des ennemis violents, et dans des combats opiniâtres contre des personnes qui le tourmentaient et lui donnaient mille peines par leur humeur insupportable, de laquelle il était obligé de se défendre tous les jours par la grâce du Sacrifice, par lequel Jésus-Christ a surmonté ses ennemis et les nôtres. Car bien que le même Corps et le même Sang soit dans le Sacrifice et dans le sacrement de l'Eucharistie, il n'est pas croyable de combien la grâce que le prêtre reçoit par le Sacrifice surpasse celle que les fidèles reçoivent par le sacrement, l'une étant comme la source et l'autre comme le ruisseau. Il était difficile qu'il réussît en une si haute entreprise, qui l'engageait dans des rencontres si fâcheuses et l'obligeait de combattre sans cesse, demeurant dans le monde contre les gens du monde les plus corrompus, qui sont les femmes perdues et les criminels, que par le moyen de la plus grande grâce de l'Église, qui est celle du Sacrifice, qui a achevé les victoires du Fils de Dieu contre le monde, contre les plus méchants hommes du monde et contre les démons qui excitaient invisiblement le monde et les puissances du monde à lui faire la guerre. La grâce du sacrement suffit pour les difficultés de la vie commune, mais lorsqu'on entreprend par le mouvement de Dieu une vie pénible, qui est comme un long martyre qu'il faut souffrir tous les jours, il n'y a rien de plus puissant dans les trésors de Jésus-Christ et de l'Église, pour relever le courage et rendre invincibles les serviteurs de Dieu, que la grâce du Sacrifice. C'est elle qui lui donnait ce véhément désir de mourir en la place de tous les criminels qu'il assistait au supplice. Et ainsi ce que j'ai dit paraît encore plus véritable, que sa vie était un martyre en cela différent des autres martyres, qu'il vivait en mourant et mourait en vivant dans les supplices. Cette grâce victorieuse et suprême du sacrifice du Corps et du Sang du Fils de Dieu qu'il offrait tous les jours, qui le soutenait et lui donnait à toutes heures de nouvelles forces, le faisait courir des hôpitaux aux prisons, des prisons à la Grève et de la Grève aux hôpitaux, avec une si grande vigueur et une si admirable disposition de corps et d'esprit, qu'on pouvait dire qu'il avait été choisi de Dieu dès le ventre de sa mère, et qu'il avait reçu un corps infatigable pour exercer sans peine des actions si particulières, dont la moindre serait comme impossible au commun des chrétiens, la considérant dans la chaleur avec laquelle il travaillait et qu'on a toujours admirée en lui. Il y a trop de sujet de croire que Jésus-Christ l'a fait prêtre pour ce dessein, et pour le rendre plus digne d'une occupation si grande, si sainte et si difficile. Ainsi nous voyons dans l'histoire ecclésiastique, que Dieu a souvent porté l'Église à consacrer évêques des abbés et des religieux particuliers, pour les employer simplement à la prédication de l'Évangile et non pas aux autres fonctions épiscopales, comme n'ayant autre but que de leur conférer la grâce de ce grand Ordre pour donner plus d'autorité et d'efficace à leur parole. Il y a encore plus de sujet de croire que la grâce de son sacerdoce et de ses sacrifices, sans laquelle toute la force et vigueur naturelle de son corps n'eût été que faiblesse, le renforçait intérieurement dans ses exercices, répandant sur son corps et sur son âme une vertu divine, qui l'a fait subsister si longtemps dans ces travaux, comme il est dit d'Esther que Dieu fit une

infusion de sa lumière et de sa beauté surnaturelle sur son visage, pour rendre sa beauté naturelle plus capable de gagner le roi en une occasion où il s'agissait de sauver le peuple de Dieu par sa bonne grâce¹.

Saint-Cyran compare maintenant la figure et l'action de Claude Bernard à celles des prophètes de l'Ancien Testament qui accomplissaient sur l'ordre de Dieu des gestes apparemment insensés aux yeux des hommes pour sortir son peuple de sa torpeur, comme par exemple Isaïe à qui Dieu commande de ne porter ni souliers ni vêtements².

« Dieu s'est servi de lui durant sa vie comme de ces prophètes, à qui il a commandé quelquefois de faire des choses extraordinaires, honteuses, ridicules et folles en apparence » afin de « rompre la dureté du cœur des Juifs, qui ne pouvaient être ramenés à Dieu et à la pénitence que par des objets si étranges et par des actions » que les hommes ne pouvaient que juger « extravagantes et indignes de personnes si saintes, de si grands prophètes, et de ceux qui étaient les premiers des amis et des serviteurs de Dieu ». C'est précisément parce que « les meilleures paroles des prophètes toutes remplies de l'Esprit de Dieu étaient inutiles aux Juifs » et qu'elles « ne servaient de rien pour ramollir l'endurcissement de leur cœur », que Dieu a « commandé aux prophètes de paraître devant eux en des formes toutes nouvelles, et de faire et dire des choses étranges pour les émouvoir ». Hors, ce qui était vrai au temps des Juifs l'est toujours en ce siècle, où « la dureté des cœurs des chrétiens [...] les fait abuser de tant de prédications et de discours, de science et d'éloquence, et de toutes les actions ordinaires de charité qu'on emploie pour les convertir ». C'est pour cette raison que Dieu a suscité « un prêtre, qui sans être aidé ni d'éloquence, ni de science, ni de cette prudence réglée que le monde admire, a sauvé plusieurs âmes par des actions et des exhortations toutes extraordinaires ». Certes, elles « passaient aux yeux des hommes pour un excès et presque pour une folie », mais « la folie apparente des paroles et des actions que l'Esprit de Dieu conduit est remplie d'une sagesse cachée qui a plus de force et d'énergie pour gagner les âmes et glorifier Dieu, que toute l'éloquence et toutes les œuvres de la sagesse des hommes ». Dieu, par « cette manière d'élection et de vocation à la foi de Jésus-Christ » détruit « toute la gloire des hommes et » fait « davantage éclater celle de Dieu ».

Elle ne paraît pas peu, à mon avis, lorsqu'après avoir étendu l'Église par toute la terre et après l'avoir remplie de prêtres savants, éloquents et prudents, il en a choisi un qui n'a eu ni grande éloquence, ni grande prudence, ni grande innocence, et qui au contraire a paru avant sa prêtrise dans une dissolution de mœurs, et après sa prêtrise, au jugement de plusieurs, dans une espèce d'imprudence, et en l'un et l'autre de ces deux temps,

¹ Et de conclure : « La prêtrise a donc été donnée de Dieu à ce saint homme pour accomplir et perfectionner la force naturelle de son âme et de son corps, et le rendre capable de ces exercices extraordinaires de charité, et ensuite plus digne d'être respecté des hommes, et principalement des pauvres et des criminels qu'il assistait, lesquels les recevaient aussi d'autant mieux que c'était un prêtre qui leur rendait ces offices et se sacrifiait lui-même pour eux en les servant au péril de sa vie après avoir sacrifié le même jour Jésus-Christ pour leur soulagement et pour leur salut. Il n'y a point de cause plus juste et plus haute pour créer un prêtre et donner lieu à la grâce de Dieu d'appeler un homme à la prêtrise, qu'un si grand dessein de charité, qui a été formé au même temps que la prêtrise dans l'Esprit de Dieu et de son serviteur, de sorte qu'on peut aussi bien dire que la charité a été cause de sa prêtrise, que la prêtrise de sa charité ».

² *Isaïe* 20, 1-6).

dans une entière ignorance de la science de l'École et de celle de la Tradition. Tellement qu'on peut dire que si Dieu, dans les premiers siècles de l'Église, a confondu les sages et les savants du paganisme en leur préférant les ignorants et les idiots qui vivaient parmi eux, il a beaucoup plus confondu cette grande multitude de prêtres savants et éloquents qui sont dans l'Église, en sanctifiant un pauvre prêtre, qui faisait profession d'ignorance et d'une conduite qui passait pour indiscrete dans l'opinion de plusieurs.

« La puissance de la grâce » reluisait en sa personne. Ainsi « considérant cet homme de Dieu en toutes ses parties » Saint-Cyran le « trouve dépouillé de tout, hormis d'une grâce abondante et entièrement cachée dans le centre du cœur, en laquelle consiste toute la force de l'âme, comme dit le Sage¹ ».

La grâce qu'un tel prêtre a reçue fait qu'il « trouve dans sa prêtrise la capacité et la puissance nécessaire pour en faire toutes les fonctions et pour produire toutes les œuvres de charité qui lui appartiennent, et pour lesquelles Dieu l'a fait consacrer prêtre par son Église ». Il n'est pas nécessaire de « demander à un tel homme raison de sa vocation », car « il s'est » d'une part « laissé conduire avec simplicité à ceux qu'il a consultés », et d'autre part, qu' « il a suivi tout ensemble le mouvement intérieur qui lui a fait faire sans aucune réflexion ce qu'il n'aurait fait pour rien du monde s'il eût été à soi-même et n'eût pas été poussé par une puissance secrète, à laquelle il ne pouvait désobéir ». Vouloir l'imiter serait se mettre « en danger de se perdre, parce qu'il ne trouvera nulle trace visible de sa vocation pour la pouvoir suivre », puisqu' « elle a été extraordinaire et singulière dans elle-même » de même qu' « elle a été aussi extraordinaire et singulière en toutes ses actions² ».

Cependant, bien qu'il vienne de déclarer qu'il n'était pas possible de trouver les raisons de cette vocation singulière, il s'applique à en énumérer quelques-unes. Mais il le fait pour souligner précisément son caractère unique, afin d' « empêcher qu'on ne s'y arrête trop en ce temps, où une grande partie de ceux qui retournent à Dieu de la vie déréglée prennent la prêtrise pour un moyen de renouveler l'âme et de faire pénitence ».

« La première raison » est « que Dieu [...] ne fait rien que pour sa gloire ». Et ainsi, il « a accoutumé de produire en tous les siècles quelque chose unique et singulière, pour honorer et rendre plus vénérable aux hommes son unité ».

¹ Saint-Cyran développe cette idée dans des lignes qui concernent directement la vocation intérieure et la vocation extérieure, qui ne sont rien sans la grâce : « Celui qui a toute la science de la théologie scolastique, toute la connaissance de la tradition ecclésiastique, toute l'éloquence des anges, toute la prudence des apôtres, toute la lumière des évangélistes, toute la circonspection des pasteurs, peut dire qu'il n'a rien qui le rende digne d'être prêtre, s'il ne reçoit encore cette puissante grâce que Dieu inspire pour y appeler les hommes par cette double vocation, dont l'une est extérieure et dépend de l'Église, et l'autre intérieure, qui s'imprime dans le fond de l'âme, et dépend immédiatement de Dieu ».

² Saint-Cyran passe pudiquement sur les actions de Claude Bernard citées plus haut d'après sa biographie, et se contente d'écrire brièvement : « Ce qui a paru en son humilité, qui l'a porté à se prosterner aux pieds des moindres hommes, jusqu'à offenser les yeux de ceux qui voyaient qu'il se prostituait ainsi pour baiser indifféremment les pieds de toutes sortes de personnes, parce qu'ils ne pouvaient se persuader qu'il n'y eût quelque affectation. Car n'étant pas simples comme lui, ils ne jugeaient pas assez bien de la simplicité de son mouvement et de l'anéantissement de son cœur. On peut dire le même de plusieurs actions de sa charité, des jugements libres qu'il faisait, et du reste de sa vie, où il n'y a presque rien qui semble avoir du rapport aux effets merveilleux que Dieu opère en sa faveur après sa mort, hormis peut-être les actions semblables à celle dans laquelle il a contracté la maladie dont il est mort, *de quo est mihi grandis sermo*, sur laquelle il y a beaucoup de choses à dire, qu'il faut réserver pour un autre temps ».

Comme il n'y a rien de plus grand devant les yeux de la divine Majesté que le sacerdoce de Jésus-Christ, qui par son unité est la première et la plus parfaite image de celle de Dieu, il lui plaît aussi de relever de temps en temps la gloire de ce sacerdoce, en faisant paraître dans l'Église des prêtres uniques et singuliers, et qui sont comme des phénix de leur siècle, non seulement par l'excellence de leur vertu et de leur grâce toute extraordinaire, mais aussi par la manière dont ils sont devenus prêtres et par la vie particulière qu'ils ont menée devant Dieu dans leur prêtrise¹.

« La seconde raison » est liée aux « promesses qu'il a faites à son Église de la maintenir jusqu'à la fin du monde » en lui donnant « toujours de saints évêques et de saints prêtres qui en sont les colonnes et les fondements », même « si les chrétiens » font « par leur mauvaise vie tout ce qu'ils peuvent pour rendre ces promesses nulles, s'il était possible² ».

« La troisième » raison qu'il invoque semble au premier abord mystérieuse. Il l'assortit d'ailleurs d'un prudent : « peut-être ». Dieu veut « peut-être [...] aveugler ceux qui non contents de la grâce, qui est très rare en ce temps, que Dieu leur a faite de les convertir après un long égarement et dérèglement de vie ». Or, au lieu de « passer ce qui leur [...] reste » de vie « en pénitence dans la solitude de leurs maisons », ils « se portent » de surcroît « si facilement à se faire prêtres », poussés « par de secrètes cupidités, ou par des dévotions molles, ou par de fausses vocations qu'ils couvrent, sans qu'ils le pensent, du zèle et de la charité du prochain ».

Ce péché est si grand que s'étant répandu sur plusieurs en ce siècle, j'ai sujet de craindre qu'il n'attire la colère de Dieu, jusqu'à rendre les âmes aveugles, dures et, pour parler avec le prophète, rebelles à la lumière de la vérité. Car quoiqu'elle vienne à éclater de toutes parts à leurs esprits par quelque favorable instruction, ou ils la méprisent et lui ferment les yeux, ou ils la rejettent avec une hardiesse incroyable après l'avoir ouïe, se couvrant tantôt de l'autorité, tantôt de la coutume, tantôt de l'exemple de plusieurs gens de bien et qui vivent même dans la réputation d'être savants, qui n'ont point cherché d'autres vocations pour se faire prêtres que celle de leur propre volonté et du mouvement de leur cœur, qui leur a fait faire ce choix sans scrupule.

De manière apparemment contradictoire semble-t-il « Dieu ne punit et n'aveugle jamais mieux les âmes qui vont à lui par leurs voies et non par les siennes, qu'en leur

¹ Saint-Cyran illustre son propos : « J'en ai remarqué autrefois un dans l'histoire ecclésiastique du douze ou treizième siècle, qui me semble, autant que je m'en puis souvenir, encore plus extraordinaire que celui-ci, quoiqu'il ait cela de commun avec lui qu'il était prêtre dans la ville de Paris. Mais considérant de près leur sainteté, on verra qu'ils ont été si irréguliers, pour le dire ainsi, dans le règlement de leur vie, qu'il ne s'en trouvera pas aisément deux pareils depuis ce temps-là ni peut-être auparavant, bien qu'ils ne se ressemblent presque en rien de ce qui paraît au-dehors. En quoi ils sont d'autant plus admirables et dignes d'être appelés chacun en sa manière par leur singularité des images différentes de l'unité de Dieu et du sacerdoce de Jésus-Christ ».

² Saint-Cyran développe sa pensée sur ce point dans la cinquième raison qui « n'est qu'une suite et un éclaircissement de la seconde, pour nous faire mieux voir que C'est à Dieu principalement de confirmer et de soutenir l'Église, et que quand les hommes auraient ruiné toutes les règles de la pénitence et du sacerdoce et de la discipline générale de toute l'Église, il n'est pas en leur puissance d'empêcher que Dieu, par d'autres voies ineffables et par la puissance de la grâce invisible, ne fasse naître dans l'Église des prêtres et des fidèles d'une incomparable vertu [...] Il est temps, mon Dieu, que vous mettiez vous-même les mains à votre œuvre, et que vous opéreriez par vos voies incompréhensibles dans le cœur des hommes ce qu'ils ne sauraient faire eux-mêmes par les règles communes que vous leur avez prescrites. Si Dieu seul empêche par sa volonté, et par la vertu de sa promesse et de sa première ordonnance, que la terre ne soit submergée des flots de la mer qui l'en menacent tous les jours par le grand bruit qu'ils font sur les rivages, il empêche bien d'une autre manière et de beaucoup plus divine que l'Église ne soit noyée par le déluge des péchés des hommes, qui sans doute l'eussent abîmée il y a longtemps, si ce miracle continuel que Dieu fait, et qui a été figuré par l'arche qu'il tenait toujours élevée par-dessus le déluge du monde, ne la faisait subsister. C'est pourquoi toute la gloire de l'Église, parmi tant de désordres, n'appartient qu'à Dieu, qui semble vouloir dire, en élevant un prêtre pécheur, ignorant et peu sérieux à un si haut degré de vertu et de sainteté : *Ne quis gloriatur* ». Voir aussi la pensée 111, dans laquelle il écrit que « chaque prêtre doit être comme un excellent élu, établi dans la grâce du sacerdoce comme dans une grâce immobile » si forte « que les portes de l'enfer ne la puissent ébranler, non plus que l'Église ».

proposant des exemples extraordinaires de quelques saints ». De tels saints hors du commun « ne sont dans la vérité [...] souvent pour ces âmes-là que des pièges que la justice vengeresse de Dieu tend à leurs cupidités et à leur ignorance, lesquelles étant nées avec nous, reçoivent un grand accroissement par la vie licencieuse que nous avons menée après notre baptême¹ ». Claude Bernard constitue ainsi un mystérieux signe de contradiction.

La quatrième raison est que Dieu emploie la figure de ce prêtre miraculeux et unique « pour tenter et éprouver ceux qu'il a instruits de la vérité de ses règles et des voies de l'Évangile pour entrer dans le sacerdoce comme il faut ». Dieu frappe ainsi « quelquefois des coups extraordinaires dans l'Église contre toutes ses règles, pour faire voir à tout le monde le fond des âmes qui se trompent souvent elles-mêmes, et trompent les autres par l'opinion qu'elles leur ont donnée de leur probité ». C'est à lui seul d'éprouver le fond des cœurs « ainsi que dit le Sage, qui le compare à l'élément du feu, qui seul a la force d'éprouver l'or. Peu s'en faut que je ne dise de ce saint ces autres paroles de saint Siméon : *Hic positus est in ruinam*, etc. »

La « sixième raison » est que, en « un temps où un si grand nombre de chrétiens et même de théologiens rapportent beaucoup davantage les effets de la grâce à l'homme qu'à Dieu, et aux efforts et déterminations propres de la volonté humaine qu'aux efforts et déterminations que la grâce de Jésus-Christ lui donne », Dieu veut « relever sa vertu et sa grâce, et faire voir aux hommes, qui sont devenus amateurs des disputes que c'est elle qui opère tout ce qu'il y a de bon en eux, et qui engage, applique et détermine leur volonté ». Pour cela, il

a voulu faire un chef-d'œuvre de grâce en la personne de ce prêtre, qui est si visible que les plus grossiers et les moins clairvoyants le peuvent voir. Comment le peut-on nommer autrement, puisque Dieu, de déréglé qu'il était, l'a changé en un parfait fidèle par une parfaite conversion, et presque en même temps en un prêtre parfait par une parfaite, quoique secrète vocation, sans l'obliger de garder en l'un et en l'autre l'ordre de sa discipline ? Et ce qui est merveilleux, après l'avoir fait prêtre, il l'a fait saint, en retranchant de la vie qu'il a menée depuis sa conversion et sa prêtrise la plus grande partie des moyens et des exercices extérieurs qui servent à purifier et sanctifier une âme convertie, et il en a substitué d'autres, qui ne sont pas de l'ordre commun, par lesquels il l'a purifié devant lui et rendu saint devant les hommes, comme il paraît par les merveilles qu'il opère après sa mort².

¹ Saint-Cyran se réfère ici clairement aux catégories bibliques de l'aveuglement et de l'endurcissement. Voir *Isaïe* 6, 9-10 (« Le Seigneur me dit : *Allez et dites à ce peuple : Écoutez ce que je vous dis, et ne le comprenez pas ; voyez ce que je vous fais voir, et ne le discernerez point. Aveuglez le cœur de ce peuple, rendez ses oreilles sourdes, de peur que ses yeux ne voient, que ses oreilles n'entendent, que son cœur ne comprenne, et qu'il ne se convertisse moi, et que je ne le guérisse* ») repris en *Matthieu* 13, 14-15 : « Et la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux lorsqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, et vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont fermé leurs yeux de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne ; et que s'étant convertis, je ne les guérisse ».

² Saint-Cyran développe les effets que cette grâce toute puissante a produits en Claude Bernard, en se référant à son testament : « Je me suis étonné de ce que dans son testament, que je n'ai vu qu'en passant, si ma mémoire ne me trompe, il n'allègue point d'autre raison de ce qu'il a plu à Dieu de faire dans lui et hors de lui, que son infinie miséricorde et la seule puissance de sa grâce, qui le lui ayant tout acquis par la conversion parfaite de son cœur, l'a éloigné de la vie monastique, pour laquelle il avait de l'inclination, et l'a mené à la prêtrise pour le tenir dans le monde et l'employer, en qualité de prêtre, aux prisons, aux hôpitaux et aux lieux de supplice. Et ce qui est remarquable, la même grâce qui l'a converti et fait prêtre, l'empêchant d'être religieux, l'a porté à retrancher de la prêtrise (ce que je répète volontiers) les deux fonctions les plus

La septième et « dernière raison » enfin pour laquelle « Dieu a permis » que Claude Bernard « soit devenu prêtre en cette manière », c'est-à-dire « sans les conditions prescrites par les canons et par l'Église pour une légitime élection et vocation à la prêtrise », et que pourtant, malgré « ce manquement [...] il soit devenu un prêtre admirable et digne de faire des miracles

c'est à mon avis pour la consolation d'un nombre de prêtres, qui après être entrés sans une vraie vocation dans le sacerdoce, et après avoir reconnu ce manquement, s'affligent quelquefois trop et désespèrent de se pouvoir jamais rendre agréables à Dieu, et rentrer par sa vocation et par son aveu dans le ministère de l'Église qu'ils ont usurpé. Il n'y a que ceux à qui la grâce de Dieu a imprimé cette plaie d'amour dans le cœur après leur péché, qui puissent concevoir combien grande et profonde est la douleur qu'elle cause à une âme qui craint vraiment Dieu, et qui a la conscience tendre et sensible. Comme Dieu ne fait rien que pour ses élus, au bien desquels se rapportent particulièrement les grands miracles qu'il opère par ses saints, il a voulu consoler ces âmes par la publication de la sainteté d'un prêtre, qui n'avait point été appelé non plus qu'eux au sacerdoce par la voie légitime et véritable, qui est l'élection et la vocation intérieure du Saint-Esprit jointe à l'élection et à la vocation extérieure de l'Église, et qui d'ailleurs confesse dans son testament avoir été grand pécheur, et presque public, et reconnu de tout le monde, avant qu'il fût prêtre. Il arrive sans doute à de bons prêtres, qui reconnaissent humblement le manquement de leur vocation, un changement pareil que la grâce fait en eux par la pénitence, encore que Dieu ne rende pas un témoignage si public à leur vertu, ni durant leur vie, ni après leur mort.

C'est pour cette raison que le directeur qu'il est n'a jamais « troublé » aucun prêtre, mais qu'il a « toujours eu grand soin de les laisser dans l'état où » où il les avait « trouvés », même lorsqu'il a vu en eux « quelque chose de déréglé ». Il a estimé « que l'amour que » qu'il a « toujours eu pour l'unité de l'Église [l']obligeait de ne leur rien dire, sinon qu'ils suivissent l'usage commun », même s'ils l'en sollicitaient¹. Par contre, si quelques uns pensant au sacerdoce lui demandaient conseil, « soit qu'ils y soient venus d'eux-mêmes ou par le mouvement des autres », tantôt il lui est arrivé de leur refuser absolument « de les entretenir de ces chose », tantôt il les a « écoutés, selon qu'il plaisait à Dieu de me disposer, et leur ai marqué avec étendue les qualités de ceux qui pouvaient aspirer à la prêtrise et de ceux qui ne le pouvaient pas² ».

périlleuses, qui sont les confessions et les prédications, et l'a engagé seulement à offrir tous les jours le Saint Sacrifice, pour lequel il n'est besoin que d'une pureté de cœur que Dieu lui a donnée dès le commencement de sa conversion, lui déniait les trois qualités d'une science, d'une prudence et d'une éloquence sainte, qui sont nécessaires pour les deux autres fonctions. Où l'on voit clairement que n'y ayant rien qui console davantage une âme fidèle que le saint sacrifice de la messe, qui contient et immole ce vrai Paraclète qui est Jésus-Christ, Dieu, qui l'avait destiné pour être le vrai consolateur de tant d'affligés et de misérables, a voulu qu'il fût prêtre, afin qu'il les consolât de la même consolation, comme parle l'Apôtre, qu'il recevait en sacrifiant ce grand consolateur des hommes. Ce qu'il faisait souvent avec des ravissements et des extases, qui étaient comme des regorgements et effusions de la plénitude de la grâce. Et cela montre qu'il avait vraiment été fait prêtre par la volonté de Dieu, n'y ayant point de plus véritable preuve d'une vocation extraordinaire, quoiqu'inconnue, que des effets extraordinaires et merveilleux qui ont paru dans ses sacrifices durant sa vie, et après sa mort à son tombeau ».

¹ « Et quand même ils m'ont pressé de m'ouvrir davantage, et que je n'ai pas jugé qu'ils pussent porter la vérité, non plus que les apôtres lorsqu'ils étaient encore imparfaits, je me suis retenu, me contentant de l'affection, et quelquefois de la compassion que je sentais pour eux. Et encore qu'ils eussent été capables de la porter en leur particulier, d'autres conséquences et inconvénients, que je tais, m'eussent empêché de m'avancer et de leur parler à contretemps ».

² Ce qu'il leur a alors dit les a peut-être effrayés, comme « M. ***, qui me fut envoyé par le même ami, et j'ai quelque sujet de croire, si je ne me trompe, que ce que je lui dis touchant la préparation au sacerdoce l'effraya si fort, quoique ce ne fussent que des vérités claires de l'Évangile et de l'Église universelle, que cela altéra peut-être quelque chose de la bonne opinion qu'il avait toujours eue de moi, et donna lieu en partie aux bruits qui ont couru, que j'avais des opinions particulières touchant le sacerdoce. Et ce qui me fait avoir cette créance, c'est que ç'a été un article sur lequel on m'a interrogé, qui ne peut être, à mon avis, venu que de lui, et du rapport qu'il en fit au ***, parce que je n'en avais jamais parlé à

Mais il est vrai que la résistance que ceux qui m'ont engagé à leur parler ont fait souvent à la vérité, tant à celle qui regarde le sacerdoce qu'à d'autres, sans en excepter quelques-uns de ceux que j'avais élevés chez moi depuis l'âge de douze ans jusqu'à trente, m'avait fermé la bouche pour toujours avant ma détention. Car je n'ai trouvé quasi personne qui ne se roidît contre elle, et qui considérant la vie retirée que je menais, et ce que je leur disais quelquefois après les saints et les Pères lorsque j'étais forcé de parler sur divers points de la morale chrétienne, ne s'imaginât que je n'étais pas assez dans le train commun, et ne se résolut ensuite de s'adresser à d'autres pour leur demander conseil, comme j'en pourrais alléguer plusieurs exemples.

Comme je l'ai déjà signalé plus haut, Saint-Cyran applique ici deux idées qui lui sont chères : celle de l'accommodement d'abord, celle de la liberté souveraine de Dieu à l'égard des règles qu'il a lui-même ordonnées ensuite.

Pour la première, il invoque entre autres « l'exemple du pape Étienne, qui « nous apprend à être immuables dans la doctrine conservée par la tradition de l'Église », lui qui l'a soutenue « avec une fermeté inébranlable, levant la tête vers l'origine et la source de la foi pour établir par elle une vérité importante qui était contestée », alors qu'aujourd'hui « au contraire, dans le respect que nous portons à cette même tradition, nous sommes obligés souvent de baisser la tête en ce qui regarde la discipline, en considérant d'une part ses règles saintes, et de l'autre l'affaiblissement et le relâchement qui s'est glissé parmi les enfants de l'Église¹ ». Le motif principal doit en être la charité, puisqu'il « n'y a point de plus grande humilité que la condescendance qui procède de la charité que l'on a pour le prochain² ».

Pour maintenir la vérité contre la faiblesse et les relâchements d'une époque, Dieu suscite quelquefois des saints comme Jean Chrysostome », qui « vouait un « attachement immuable [...] à la vérité en toutes choses ». C'est la raison qui « l'a séparé de plusieurs grands prêtres de l'Église, après s'être séparé auparavant de la plupart de son clergé, qui n'approuvait pas sa manière de vie ».

Lorsqu'il s'agit de la charité et de la vérité évangélique en ce qui concerne les mœurs et la discipline de l'Église, il est très aisé que des évêques et des prêtres qui sont même estimés pour leur piété se trouvent en plusieurs occasions d'un avis contraire à celui d'un grand évêque, et qu'ils se divisent même et se séparent d'avec lui lorsqu'il se rehausse en sa manière de vivre toute apostolique et évangélique par-dessus les mœurs et les relâchements qui sont passés en coutume, ou qui peuvent être justifiés par quelque raison apparente. Car lorsqu'un grand personnage ne regarde que la pureté de l'Évangile, qui est si peu connue et encore moins suivie, il est aisé qu'il se trouve opposé en quelque chose à des ecclésiastiques savants et prudents, qui paraissent même d'une piété exemplaire. Dieu qui a soin de son Église et qui y fait naître toujours de temps en temps quelque grand évêque amateur de la charité et de la discipline, éprouve ainsi par lui le fond du cœur de plusieurs autres, pour tenir toujours son Évangile en honneur, et il laisse même condamner d'excès et de présomption par la plus grande partie du monde les mœurs et les sentiments de celui qui vit et qui juge des choses autrement qu'eux. Jésus-Christ est ennemi des relâchements qui s'établissent dans l'Église de temps en temps au préjudice de sa discipline originale et primitive, et il continue de dire toujours dans le Ciel ce qu'il a dit une fois dans la terre : *Ab initio non fuit sic*. Cela n'a pas été ainsi du commencement. Et il permet quelquefois qu'un saint, comme saint Chrysostome, soit persécuté pour la maintenir contre les dérèglements et la corruption du siècle³.

personne avec une telle étendue qu'à lui, pour l'amitié qu'il m'avait toujours témoignée et pour le grand désir que j'avais qu'entrant dans la prêtrise, il ne fit pas mal en pensant bien faire ».

¹ Considération pour saint Étienne, pape et martyr, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 146.

² Considération I pour le jour de la circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 129.

³ Considération II pour saint Jean Chrysostome, évêque et docteur de l'Église dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 151-152. Le modèle de cette résistance est, bien entendu, le Christ : « Comment se peut-il faire

Mais il arrive aussi, au nom de la charité et pour le salut des âmes, que les applications concrètes des exigences de cette vérité doivent être tempérées. Le pape Fabien a ainsi « soutenu le droit qu'a le prêtre » d'imposer une pénitence « aux pécheurs qui viennent à lui pour s'en servir de remède propre à la guérison de leurs âmes et de les réconcilier avec Dieu selon le pouvoir qu'il en a reçu de Jésus-Christ ». Pour sa part, « l'Église » a certes « imité son zèle à la défendre », bien qu'elle « se soit un peu retenue et tempérée dans ses pénitences pour donner lieux aux hérétiques de revenir à eux et à elle, ne s'est pas jetée à l'autre extrémité pour leur contraire ». Cependant, « elle a pratiqué encore cette rigueur dans la pénitence, qu'elle ne l'imposait qu'une fois à ceux qui étaient tombés après le baptême¹ ».

Si telle était la situation déjà dans les premiers siècles, on peut mesurer à quel point aujourd'hui « la grâce est petite et fort diminuée dans les âmes », au point qu'il « faut presque que Dieu s'accommode jusques au naturel et aux complexions des hommes pour la leur conserver² ». Il faut cependant, à l'exemple de saint Martin « se servir de quelque condescendance » mais « sans blesser ni la vérité ni la foi », afin d'éviter « les grands troubles qui pourraient s'élever dans l'Église et détourner les grands maux dont elle est menacée³ ».

C'est « l'exemple que Jésus-Christ donne aux pasteurs d'user de toutes sortes de moyens pour gagner les âmes en s'accommodant à elles » qu'il nous faut imiter », « car n'ayant pu gagner saint Pierre par une révélation particulière, parce qu'elle était trop spirituelle, il passe six jours après à une autre qui est plus sensible et plus capable de toucher, parce que c'est une représentation de sa gloire et de sa divinité, toute extérieure et conforme à l'état imparfait de saint Pierre et des deux autres apôtres⁴ ».

Mais plus importante encore sans doute est la souveraine liberté de Dieu, qui « ne fait rien sans un grand ordre et une grande suite de moyens, ce qui confond notre précipitation, notre présomption, nos préoccupations, nos passions et les dérèglements de notre esprit et de notre cœur⁵ ». Mais cet « ordre de la grâce est tout volontaire de la part de Dieu », et il ne « va pas selon les ordres établis même dans l'Église ». C'est ainsi que « Jésus-Christ a préféré

que le peuple, les princes des prêtres, les Grands, Pilate et Hérode, les démons et son apôtre, se soient accordés pour le faire mourir ? C'est qu'il a prêché une vérité contraire aux vaines traditions des Juifs, et qu'il a pratiqué une vertu semblable à cette vérité, contraire aussi à celle des Juifs » (Considération XIV De la passion de Jésus-Christ selon les quatre évangélistes dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 463).

¹ Considération I pour saint Fabien et saint Sébastien, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 102-103.

² Considération pour saint Timothée, évêque et martyr, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, première partie, p. 120.

³ Considération pour saint Martin, pape et martyr, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 366.

⁴ Considération I pour la Transfiguration, dans : *Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 152.

⁵ Considération I pour le jour de la fête de la naissance de la Vierge, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 268.

saint Étienne, qui a été le premier martyr, à saint Jacques, qui n'a été que le second¹ ». En effet, « il n'appartient qu'à Dieu, qui a établi par son Saint-Esprit l'ordre, les lois et la discipline de l'Église, de les rompre lorsqu'il lui plaît à l'égard de quelques personnes, parce qu'il peut faire ce qu'il lui plaît, et par quelque voie qu'il lui plaise de choisir² ».

L'exception confirme donc la règle. Claude Bernard appartient à ces saints prêtres uniques que Dieu donne de siècle en siècle à son Église pour la réveiller de sa léthargie et révéler la toute-puissance de sa grâce. Mais il ne constitue en aucun cas un exemple à imiter, ni un prétexte pour justifier son entrée défectueuse dans le sacerdoce. Signe de contradiction, il peut aiguïser les consciences ou au contraire les endormir, selon la disposition d'esprit de celui qui le voit. Aussi était-il important pour le directeur de Port-Royal de déchiffrer cette vocation apparemment incompatible avec les règles habituelles, comme il l'écrit également à Jean Guillebert, sans s'étendre aussi longuement sur Claude Bernard qu'il le fait avec Charles Duhamel. Cet exemple unique n'apparaît qu'une seule fois dans la lettre qu'il lui adresse, à la fin du chapitre 11, consacré au « danger de la direction sans vocation et sans science », ainsi qu'à la liberté de « Dieu » qui « se dispense quelquefois des règles ordinaires dans la vocation », mais en spécifiant bien que « cela ne doit pas servir de règle ».

« Dieu » fait « paraître certaines choses extraordinaires pour [...] tenter les hommes », écrit-il, reprenant l'un des arguments de la lettre à Duhamel. Il tente aussi bien « tous ceux qui reviennent à lui d'une vie séculière et de la vie du péché par la pénitence, en faisant faire des miracles à un prêtre naguères mort » que « tous les prêtres du clergé qui sont dans la science, et les prêtres des monastères qui sont dans un continuel exercice de pénitence », puisque « les uns ont vu en la personne de ce prêtre déclaré saint par tant de miracles, et qui était entré dans la prêtrise après s'être souillé dans le commerce de la Cour et du monde, que Dieu l'a sauvé sans leurs mortifications et sans leurs vœux », tandis que les autres ont constaté qu'il a été sauvé « sans leur science, parce qu'il faisait profession d'être ignorant et ne savoir rien, tant de la théologie de l'École que de la Tradition ».

C'est pourquoi on peut dire que cet excellent prêtre, sanctifié si extraordinairement, est comme une pierre d'achoppement, tant pour les pécheurs pénitents que pour tous les prêtres. Et j'ose dire que le diable, qui a toujours mêlé ses zizanies dans les semences que Dieu jette dans le champ de son Église, et qui mêle toujours ses desseins dans les desseins de Dieu, a mêlé la malice de sa tentation dans celle de Dieu, qui n'est rien qu'une épreuve du fond de l'âme des chrétiens. Et comme il se mêle dans les météores et dans les plus grandes tempêtes de l'air pour le troubler davantage, il s'est mêlé de même dans la publication des plus grandes vérités que Dieu avait fait accompagner de l'exemple de quelques pénitents remarquables, pour les brouiller et obscurcir, et empêcher, par des miracles même faits par une personne qui semble donner un exemple contraire, l'imitation et l'effet principal de ces vérités et pénitences publiques.

¹ Considération I pour saint Jacques le Majeur, apôtre, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 128-129.

² Considération I pour saint Ambroise, évêque et docteur de l'Église, dans : *Considérations, Partie d'été*, deuxième partie, p. 9.

Si bien « qu'un homme qui ne sera pas bien instruit et affermi dans les vérités de l'Église, sera facilement troublé par cette double tentation », et sera incapable de « discerner la vérité de la fausseté », aussi bien que « la bonne tentation de Dieu de celle du diable ». Sa seule ressource pour y parvenir sera de recourir « à la vérité de la foi et de la discipline catholique que Dieu même a établie et conservée dans son Église par tant de siècles », sinon il tombera « en erreur » et s'éloignera « de la vraie voie qu'il doit tenir pour être vrai pénitent s'il a été grand pécheur, et vrai prêtre s'il a été vrai innocent ou vrai pénitent, et vrai curé et pasteur s'il a été véritablement fait prêtre auparavant par la vocation de Dieu ».

Même Saint-Cyran ne saurait se « défendre de l'erreur, moins encore » pourrait-il « conseiller un autre et démêler toutes ces apparentes contrariétés, si Dieu ne » lui avait « mis en main le fil de la Tradition pour [le] démêler de ce labyrinthe et y entrer et en sortir sans blesser en rien les vérités de l'Évangile et les règles de l'Église ». C'est grâce à ce fil d'Ariane « que l'exemple miraculeux de ce prêtre ne [le] met en aucune peine ». Il reconnaît clairement

que c'est un coup de Dieu et un événement extraordinaire qui ne renverse point l'ordre commun ni cette sorte des moyens ordinaires et communs qu'il a établis lui-même pour parvenir peu à peu et par degrés à la grâce du sacerdoce, et par la grâce du sacerdoce à la sainteté. Il est maître de tous ses ordres et de toutes ses lois, comme il est lui-même Seigneur du sabbat, comme il parle lui-même dans l'Évangile, et c'est une impiété de s'y vouloir astreindre et prendre ces événements singuliers et les infractions qu'il fait lui-même de ses ordres, et de ses règles, et du sabbat même selon qu'il lui plaît, pour un exemple et pour une règle que l'on puisse suivre et imiter au préjudice de tant d'exemples et de lois qu'il a établies dans l'Église, dont il a dit, comme de l'Église, qu'elles dureront jusqu'à la fin du monde. On ferait un livre de ces coups particuliers que Dieu a frappés contre les lois communes, et dans l'ordre de la nature, et dans celui de la grâce.

Gare à « celui qui entreprendrait de marcher sur les eaux parce que saint Pierre y a marché ». Il « se trouverait bientôt payé de sa témérité par les eaux mêmes qui l'engloutiraient comme elles engloutirent l'armée de pharaon, parce qu'il avait voulu suivre et imiter les enfants d'Israël, qui avaient tous passé à pied sec devant leurs yeux, sans qu'aucun se fût perdu ». En effet si « tout ce peuple [...] a marché » au travers des eaux « comme sur la terre, et saint Pierre comme sur la glace et sur le courant même des eaux, c'est par une vocation particulière de Dieu ». Mais ceux qui veulent passer « la mer et de grandes rivières ne doivent se servir des moyens ordinaires que Dieu a institués, qui sont les navires et les bateaux ». Toute autre voie est fermée à ceux que Dieu n'y appelle pas spécialement, « et y fait entrer autrement par une vocation et une grâce extraordinaire qui en sont dispensés, comme plusieurs saints qui ont passé la mer sur leurs manteaux, qui leur servaient de plancher et de voile ».

Ils ont été en cela différents du peuple juif et de saint Pierre, qui l'ont fait sans avoir ouï aucune voix extérieure de Dieu, suivant le simple mouvement du cœur, qui les y a conduits et portés avec autant de sûreté que s'ils eussent ouï sensiblement la voix et le commandement de Dieu. C'est par un pareil mouvement intérieur de Dieu que ce saint prêtre a été appelé à la prêtrise, lequel il a suivi aussi sûrement¹ que s'il lui eût commandé de vive voix comme aux Israélites et à saint Pierre. On voit par là comme il n'y aurait pas moins

de folie pour les autres de vouloir imiter ce prêtre en quittant la voie et la voix commune de l'Église qui mène à la prêtrise, que si on voulait, à l'exemple de saint Pierre et des Israélites, passer la mer à pied sec sans user de navire¹.

Laisser « la voie publique de l'Église tracée par le Saint-Esprit pour tous les fidèles » pour « en suivre une autre tracée invisiblement par le même Saint-Esprit dans l'âme d'un particulier pour lui seul » est le signe du « plus grand orgueil ».

Cette règle que l'Apôtre a prescrite pour s'approcher dignement du Corps du Fils de Dieu : *Que l'homme s'éprouve, et qu'ainsi il mange de ce pain*, oblige beaucoup plus ceux qui veulent s'approcher du sacerdoce, qui donne la puissance de produire le Corps du Fils de Dieu. Et si jamais on est obligé de la pratiquer et de se bien examiner en toute sa vie, et de s'assurer de la vraie vocation de Dieu pour participer à une si grande puissance, c'est lorsqu'il fait paraître dans l'Église de tels prêtres et de tels saints, auxquels on sait que tout l'ordre commun et véritable de ces dispositions nécessaires pour la prêtrise ont défailli.

L'existence et la qualité de la vocation intérieure vérifiée dans la retraite, la séparation du monde, la prière, l'abandon de ses biens, la volonté de vivre comme le Christ et les apôtres jusqu'à donner sa vie pour ses brebis et d'assurer la résidence si l'on est appelé à une cure², constitue donc pour Saint-Cyran l'étape nécessaire et indispensable que doit franchir tout candidat au sacerdoce. L'examen des qualités humaines et intellectuelles ne revêt qu'une importance seconde. Bien sûr, il est souhaitable que tout aspirant au sacerdoce possède des compétences humaines, comme la science, la prudence, l'éloquence. Mais Dieu n'a-t-il pas choisi ses apôtres « du nombre des simples et des ignorants », et les prêtres qui doivent les prendre pour modèles, ne doivent-ils pas leur être semblables, comme il aime à le rappeler à ses dirigés, c'est-à-dire, avant tout, être remplis de vérité et de charité ?

Il est un peu plus tolérable, quoiqu'il ne soit pas toutefois dans le vrai ordre, de voir qu'on ne discerne souvent ceux qui sont capables des Ordres de ceux qui en sont incapables, que par certaines qualités du corps ou de l'esprit, de science, d'intelligence des lettres, ou de langue latine, de prudence, de noblesse, de bonne réputation et d'application à quelques exercices de dévotion, qui sont plutôt qualités extérieures et humaines, qu'intérieures et spirituelles d'un vrai ministre, d'un vrai diacre et d'un vrai prêtre de l'Église de Jésus-Christ. Car comment pourront-elles suffire séparément et préparer les hommes à ces Ordres sacrés, puisque quand elles seraient toutes ensemble dans une même personne, et encore jointes à une vraie vertu et piété chrétienne, il ne s'ensuivrait pas pour cela qu'elles pussent rendre un homme digne de la prêtrise, si Dieu ne lui donnait les vraies dispositions et ne l'y appelait par une vocation particulière de son Église et par un mouvement particulier du Saint-Esprit³ ?

Toutes ces questions nécessiteraient à elles-seules des études complètes, mais elles ressortissent plutôt à la conception du sacerdoce dans son exercice concret, ce qui n'est pas

¹ Saint-Cyran aligne quelques exemples supplémentaires : « Il y a d'autres effets merveilleux mais rares de la vocation et opération secrète de la grâce comme de la sainteté des rois vivants dans les cours, des hommes et femmes vivants dans le mariage, des soldats vivants dans la guerre et des riches vivants dans la possession de leurs richesses, qu'il ne faut pas tirer en conséquence pour les imiter, mais s'élever en esprit, lorsqu'on les voit arriver par la toute-puissance de Jésus-Christ, qui les opère extraordinairement dans ces âmes, quelquefois pour tenter les hommes et révéler, comme dit saint Siméon, les plus profondes pensées de leurs cœurs, et les punir en les aveuglant de leur secrète présomption. Il y en eut qui voulurent imiter saint Siméon Stylite en faisant pénitence sur une colonne comme lui. Mais ils s'en trouvèrent mal, si je ne me trompe, parce que les vents renversèrent leurs colonnes ».

² Idée développée longuement dans les pensées 467-468, fondée sur la nécessité de connaître les maladies de ses brebis en demeurant auprès d'elles en leur appliquant régulièrement, dans la durée, les remèdes dont elles ont besoin.

³ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – Mars 1642], chapitre 8.

l'objet de la présente étude, qui s'est fixé pour but la naissance et la systématisation de la vocation intérieure chez le directeur de Port-Royal.

Il faudrait de même se demander dans quel cadre, institutionnel ou non, Saint-Cyran conçoit la vérification de l'indispensable présence de la vocation intérieure. Il ne l'envisage guère, semble-t-il, que dans la relation confiante et obéissante entre un dirigé et son directeur. Une seule fois il évoque les « séminaires » que le concile de Trente « veut être institués en chaque diocèse¹ », mais confiant à Antoine de Rebours son affection pour les enfants, il évoque sa préférence pour le cadre restreint et familial d'une maison dans laquelle un petit nombre d'enfants seraient gouvernés par un « maître » ainsi qu'un « bon prêtre » :

Quant à l'autre point de votre lettre qui regarde les enfants, je voudrais que vous pussiez lire dans mon cœur quelle est l'affection que je leur porte. Et il n'y a rien qui ne soit tempéré par les considérations que la prudence de la foi et de la grâce nous oblige d'avoir. Et lorsque j'avais fait le dessein de bâtir une maison, qui eût été comme un séminaire pour l'Église, afin d'y conserver l'innocence des enfants, sans laquelle je connais tous les jours qu'il est difficile qu'ils deviennent bons clercs, je ne désignais de le faire que pour six enfants que j'eusse choisis dans toute la ville de Paris, selon qu'il eût plu à Dieu de me les faire rencontrer. Et je leur voulais donner un maître tout exprès pour leur apprendre le latin, et avec lui un bon prêtre, pour régler et gouverner leur conscience, lequel j'avais déjà en main, comme l'est M. S[inglin]. Et je ne pensais à leur donner pour le latin, quand celui que j'avais fût venu à manquer, qu'un homme de vingt ou vingt-cinq ans, sachant que les hommes d'un autre âge sont d'ordinaire peu propres pour apprendre les langues aux enfants².

Il faut sans doute reconnaître là une méfiance innée à l'égard de tout cadre ecclésial dans lequel l'exigence de solitude serait sacrifiée au bénéfice de la vie en communauté, semblable, en quelque façon, à sa défiance à l'égard des collègues pour ce qui est de l'éducation des enfants, au profit de tous petits groupes de quelques élèves, à l'image de ce qui se pratiquait dans les Petites Écoles.

4. *Gratia ad singulos actu datur.*

Il serait particulièrement intéressant d'étudier comment Saint-Cyran conçoit le rapport entre la vocation intérieure au sacerdoce en général, et l'appel à un ministère sacerdotal précis et déterminé : tout prêtre en effet, selon lui, l'est avant tout pour célébrer l'Eucharistie, et pour cela, sortir de sa solitude et y rentrer aussitôt que la messe est terminée. Mais prêcher, confesser, diriger constituent autant de ministères différents pour lesquels il faut un appel et une grâce particulière, selon l'adage augustinien : « *Gratia ad singulos actus datur* », qu'il transpose de la nécessité d'une grâce particulière pour chaque bonne action, à la non moins

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – Mars 1642], chapitre 14. Il en parle également le 23 août 1626 dans la lettre 30 à Jacques Boonen : « La raison principale qui m'a conduit est que dans ce frère plus jeune et apprécié entre tous, les étudiants de Louvain – où, à ce que j'apprends, la première maison, ou séminaire, doit être fondée – auraient un exemple à imiter, exemple attirant par la similitude de l'âge ». Mais on le voit, il agit dans le cadre des services qu'il rend à l'établissement de l'Oratoire dans les Pays-Bas.

² Lettre 361 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642].

grande nécessité d'une vocation particulière pour chaque ministère distinct d'un prêtre¹. Ainsi, de la même manière qu'il est besoin d'une vocation particulière de Dieu pour souffrir le martyre, auquel nul ne doit prétendre s'il n'y est appelé², il est tout aussi nécessaire que soit discernée une vocation particulière de Dieu aux diverses fonctions auxquelles le sacerdoce peut, mais non pas obligatoirement de manière nécessaire, conduire.

Antoine Arnauld voyant dans le fait que Claude Bernard « ne s'est pas mêlé des confessions [...] une des grandes utilités » de son exemple pour « nous et pour tous les chrétiens dans cette publique sanctification et dans ces miracles », Saint-Cyran lui répond que la véritable cause à l'origine de cette abstention est « peut-être » que Dieu ne l'y a pas appelé, et que donc « il a bien fait de ne s'en mêler point et de marcher » uniquement « dans la voie de sa vocation, qui était renfermée dans l'exercice de la charité envers les pauvres et les criminels emprisonnés ». Ce n'est pas parce qu'un prêtre possède les qualités nécessaires pour exercer un ministère, qu'il y est appelé de Dieu.

Car quand il arrivera que Dieu y appellera un prêtre, quoique mal entré, par la connaissance qu'il lui donnerait ensuite de la vérité, si Dieu l'engage aux confessions, il ferait peut-être aussi mal de se retirer de cet exercice de charité, que l'autre aurait fait mal d'y entrer sans vocation. C'est assez qu'on n'ait pas d'attache, moins encore d'intérêt, à ouïr les péchés des hommes et à travailler à leur guérison. Dieu n'aime pas moins cette charité que l'autre, ni les criminels qui sont dans l'Église que ceux qui sont dans les prisons, ni la pauvreté des âmes que celle des corps. Il est vrai que lors même qu'on a la capacité et la probité qui y est nécessaire, on ne laisse pas d'y courir de grandes fortunes et d'y avoir de plus grandes peines. Mais n'importe. Dieu sauve quelquefois plutôt les navires dans les périls que dans le port. Il faut savoir à quoi il nous veut appliquer, et par quel moyen il veut que nous lui offrions le sacrifice de notre charité, et se tenir là. Et beaucoup plus, lorsqu'il nous a redressé de nos égarements, et nous a donné les lumières dont nous avons besoin pour le bien servir et exercer la charité en esprit de vérité. La santé du corps qu'il avait donnée à cet ecclésiastique était une marque de sa vocation à l'assistance des pauvres et des prisonniers, où il est besoin d'une grande force de corps et de n'être guères sujet à ses infirmités³.

Il en va de même pour la direction spirituelle, si nécessaire pour « une personne » qui « se convertit après avoir croupi dans les vices, et surtout quand c'est une personne qui a du bien et qui n'est pas d'une basse condition ». Saint-Cyran « appréhende qu'elle ne demeure à moitié chemin » et craint « aussi pour sa faiblesse lorsque » il la voit « entrer avec quelque chaleur dans la vraie voie ». C'est pourquoi il se réjouit lorsqu'elle est

si heureuse que de rencontrer, en un temps plein de nuages et obscurci par les disputes des hommes, un guide qui n'est pas aveugle, et qui a dans l'esprit la lumière de la vérité et dans le cœur l'ardeur de la charité, et dans l'oreille intérieure la vertu d'entendre et de discerner la voix de Dieu qui l'appelle et l'engage à la conduite d'une personne. Car il est difficile, pour ne pas dire impossible, que s'il n'a vraiment été appelé à quelque charge de l'Église pour être pasteur des âmes, il le puisse être selon Dieu et par sa vocation divine pour des particuliers, n'étant simplement que prêtre, s'il n'y est engagé par un mouvement qui vienne du Ciel, et par des rencontres et des liaisons qui lui fassent connaître la volonté et comme la voix de Dieu qui l'appelle⁴.

Antoine Arnauld lui ayant demandé de diriger Jean Guillebert, se voit répondre que ce

¹ Voir particulièrement la pensée 385 et la note correspondante, dans laquelle cette idée est clairement exprimée et argumentée.

² Voir la pensée 68 et la note correspondante.

³ Lettre 247 – À Antoine Arnauld – 15 juillet 1641.

⁴ Lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 4.

n'est possible que « si Dieu [le lui] commande ». En effet, « il faut autant de vocation divine pour une âme seule que pour plusieurs ensemble, et pour une cure, ce qui est plus vrai, quand il s'agit de porter jugement des dispositions au sacerdoce, qui est un mystère aussi terrible que le sacrement qui en est le principal effet ». Certes « les dispositions aux sacrements, et surtout au sacrement des sacrements, tel qu'est le sacerdoce, sont aussi invariables et nécessaires que les sacrements », si bien que « la coutume des hommes n'y peut rien, quelque autorité qu'elle semble avoir acquise par la longueur du temps et par la multitude des docteurs qui la suivent ». Si Jean Guillebert « veut être en repos pour toute sa vie, il faut qu'il se réhabilite et dans le sacerdoce et dans sa cure, s'il n'y est entré par les règles », et non pas les règles « canoniques seulement » - distinction intéressante introduite par le prisonnier de Vincennes : « Ce mot est ambigu » -, « mais apostoliques, et suivant la vérité qui nous est enseignée par les Écritures et par la Tradition touchant la légitime introduction », non seulement « au sacerdoce » mais encore « au gouvernement des âmes ». Ce sont en effet

deux choses séparées anciennement, et qui sont maintenant conjointes [...] n'y ayant point de prêtre qui ne se mêle de confesser et de prêcher et de conduire les âmes pour le moins dans les cas de nécessité. Vous lui pouvez hardiment dire cela, et s'il vous croit, lui promettre assistance. Mais il faut que vous jugiez bien du fond de sa bonne volonté auparavant. Il n'y a article de notre foi plus établi dans les Écritures vieilles et nouvelles que celui du sacerdoce¹.

S'il n'observait cette distinction des vocations, Saint-Cyran pourrait conseiller « à tout le monde indifféremment de se faire ermite ou religieux, ou demeurant dans le monde, de se faire d'Église, et étant d'Église, de se faire prêtre et prédicateur. Ce que maintenant » il ne saurait « presque conseiller à personne, si Dieu ne l'y engage par une vocation qui approche de la révélation.

Car tout l'ordre primitif que Jésus-Christ a établi par son Esprit pour aller à ces charges étant ruiné, il faut que lui-même se rallume par des inspirations particulières faites au cœur de ceux qu'il y veut appeler, surtout s'ils savent qu'ils n'ont pas les qualités que l'Église et les conciles ont jugées nécessaires. Je connais trop la grandeur de la religion, et toutes les puissances et les effets de grâce émanés de l'Incarnation, qui sont les causes de tous les bons ouvrages et de toutes les bonnes œuvres, pour n'appréhender pas beaucoup pour les ermites et les religieux, aussi bien que pour ceux du monde, aussi bien pour les prêtres que pour les charretiers, pour les ignorants qui servent Dieu en simplicité que pour les savants qui défendent par l'excellence de leurs ouvrages les vérités divines².

¹ Lettre 250 – À Antoine Arnauld – 20 juillet 1641.

² Lettre 237 – À Antoine Arnauld – [Juin ? 1641]. Antoine Arnauld, qui a été à bonne école, décrira, deux ans plus tard, les qualités que doit posséder le bon directeur, et la longue préparation qui doit précéder l'exercice de ce ministère : Vous voulez premièrement qu'il [le bon directeur] soit docte. Et en effet comment les ténèbres éclaireraient-elles, et comment un aveugle pourrait-il servir de guide ? Il faut que celui qui se mêle de gouverner les consciences soit rempli des vérités de notre foi ; qu'il ait travaillé longtemps pour s'instruire lui-même, avant que d'instruire les autres. Il faut que l'étude et la piété soient jointes ensemble pour former cette doctrine, et qu'il ne possède pas seulement cette science qui s'apprend parmi les contentions, mais une plus haute et plus élevée, que l'Écriture nomme la science des saints, que nous devons attendre du Saint-Esprit, et qui ne s'obtient que par des gémissements, et par des prières. De sorte qu'on peut dire qu'il a besoin de trois sciences. L'une est celle qu'on apprend de la Tradition de l'Église catholique. L'autre est celle qu'on apprend dans les Écoles. La troisième est celle qu'on puise dans la Source même par la communication familière, et l'union intime, que la piété et la dévotion donne aux âmes religieuses avec Jésus-Christ. La première le rend disciple de l'Église catholique, selon le langage des Pères. La seconde le rend disciple de ceux qu'on appelle maintenant docteurs. La troisième le rend disciple de Jésus-Christ, qui instruit et conduit les âmes des pasteurs et des conducteurs de son Église par les lumières invisibles, qui les rendent *docibiles Dei*, comme parle l'Évangile, et leur fait comprendre les vérités d'une manière ineffable, que personne n'entend que celui qui les reçoit. Ce qui fait dire si souvent à saint Augustin, que le prédicateur de la Parole de

Il reste maintenant à étudier, même brièvement et de manière trop rapide sans doute, les sources bibliques et patristiques auxquelles recourt le plus habituellement Saint-Cyran pour fonder sa spiritualité de la vocation intérieure au sacerdoce¹. Il ne saurait être question ici d'en établir un panorama complet, mais seulement d'indiquer les pistes qui ouvriront le chemin à des investigations plus poussées.

Chapitre 4 : Les sources bibliques et patristiques de la théologie de Saint-Cyran.

L'Écriture sainte comme les Pères de l'Église - tout particulièrement Augustin, mais pas exclusivement lui -, constituent à n'en pas douter le cœur de la pensée et de la réflexion de Saint-Cyran. Il en a fait l'objet privilégié de son étude depuis la studieuse demi-retraite de Camps-des-Prats en compagnie de son ami Jansénius. S'ils constituent d'abord pour lui un arsenal inépuisable de références, d'autorités et d'exemples qu'il utilise d'abord avec brio pour gagner la faveur d'un roi, Henri IV, et d'un évêque, La Rochepozay, en défendant alors des opinions que lui-même et son entourage aimeraient plus tard vouer à l'oubli, ils deviennent pour lui ensuite des armes acérées à l'aide desquelles il pourfend avec mordant et sans aucune charité des adversaires comme François Garasse et Étienne Binet, avant de se transformer dans les années de sa maturité spirituelle, celles de sa captivité à Vincennes, en autant de sources de méditations et de prières qui nourrissent sa vie intérieure et informent les conseils prodigués à ses dirigés.

1. La Bible : modèles bibliques et textes de référence.

Que la Parole de Dieu soit première dans l'ordre de ses priorités n'étonnera personne² : il la fréquente quotidiennement dans la récitation, sept fois par jour, du bréviaire –

Dieu et le directeur des âmes, ne leur doit rien dire que ce que Jésus-Christ même lui suggère au moment qu'il les exhorte, et qu'il ne doit pas moins avoir l'oreille du cœur attentive aux paroles intérieures, et aux instructions secrètes de Jésus-Christ, que celui qu'il conduit et doit avoir l'oreille de l'âme attentive à ses discours, et à ses entretiens extérieurs» (Antoine Arnauld, *La Fréquente communion*, 1643, chapitre XXIX, p. 139-141). Raison supplémentaire de le réserver à ceux qui y sont appelés et qui s'y sont spécialement préparés.

¹ Une perspective intéressante, mais qu'il n'est pas possible d'approfondir dans le cadre de ce travail, serait certainement la place et la signification de la citation par Saint-Cyran. Dès 1966, Michael Metschies avait ouvert la voie de cette thématique dans sa thèse : *Zitat und Zitierkunst in Montaignes Essays*, Genève, Droz (« *Kölner romanistische Arbeiten* », 37, 1966, qui a fait l'objet d'une publication en langue française chez Champion : *La citation et l'art de citer dans les Essais de Montaigne*, Paris, 1997) en Allemagne, ainsi que Manfred Tiez : *Saint François de Sales » Traité de l'Amour de Dieu (1616) und seine spanischen Vorläufer : Cristobal de Fonseca, Diego de Estella, Luis de Granada, santa Teresa de Jesus und Juan de Jesus Maria*, Wiesbaden, Steiner (*Mainzer Romanistische Arbeiten*, n° 10), 1973, tandis qu'en France, en 1979, Antoine Compagnon publiait au Seuil son ouvrage : *La seconde main ou le travail de la citation*.

² Je me permets de renvoyer à deux de mes articles qui examinent le rapport de Saint-Cyran à l'Ancien Testament : « L'Ancien Testament de Saint-Cyran », dans *Chroniques de Port-Royal* 53 (2004) (« Port-Royal et le peuple d'Israël »), p. 67-87 ; « Saint-Cyran et les psaumes », dans *Revue des Sciences religieuses* 89 (2015), p. 311-328 ». On trouvera également

auquel il renvoie dans de nombreuses occasions¹ -, mais aussi dans la célébration de la messe², à laquelle, alors bien plus qu'aujourd'hui, elle fournit la matière, non seulement des

des éléments intéressants pour cette question dans mon « *Vivo ego, jam non ego. Vivit vero in me Christus*. Saint-Cyran et l'imitation du Christ » (*Le Christ à Port-Royal*), dans *Chroniques de Port-Royal* 67, Paris, Vrin, 2017, p. 27-43.

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640 ; chapitre 3 : « Ce qui apprend aux religieuses, entre lesquelles la Vierge est la première et qui l'a été sans aucun exemple précédent, comme il est remarqué en son Office, qu'il n'y a pas de meilleur moyen de pourvoir aux nécessités des autres qu'en imitant les vertus de la Vierge » ; lettre 154 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 août 1640 : « Comment peut être vrai ce que dit saint Chrysostome dans notre Office : *Unus sit nobis dolor hae esca privari, que nous ne devons point avoir d'autre douleur que d'être privés de cette viande* » ; lettre 160 – À Antoine de Rebours – 29 septembre 1640 : « Dire le bréviaire en esprit avec toute l'Église, et lire de même l'Écriture sainte, c'est la plus grande prière du jour » ; lettre 382 – À Antoine de Rebours – [Janvier 1642] : « Je vois, le jour de sainte Émerentienne, que lui bréviaire lui donne la foi et la charité, quoiqu'elle ne fût que catéchumène » ; lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642 : « Vous userez de ce saint déguisement en plusieurs manières, si vous voulez, en faisant trois signes de la croix en l'honneur de la Très Sainte Trinité, surtout le matin que vous serez seule et que vous le pourrez sans qu'on vous aperçoive. J'admire en combien de manières le Fils de Dieu a pratiqué une semblable dévotion durant sa vie, honorant la Très Sainte Trinité par un grand nombre de marques et de figures presque imperceptibles. Mais saint Jean, qui était rempli de son amour et qui avait été instruit de ses secrets dormant en son sein, en a pratiqué souvent de pareilles en écrivant son évangile, sans parler maintenant des autres saints, ni de l'Église, qui le fait souvent en ses Offices » ; lettre 412, À Emmanuelle de La Guette de Chazé – 10 mars 1642 : « Je vous envoie aussi un petit livret où est contenu un petit Office de saint Joseph, au jour duquel je suppose que vous ferez profession [...] Vous voyez par là que je me trouve déjà obligé de prier saint Joseph pour vous, et que le jour de la semaine que j'ai accoutumé de dire son Office me sera désormais comme le jour de votre profession » ; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 5 : « Car il n'y a proprement que ceux qui ont été bien informés et bien instruits qui peuvent tempérer, par la considération de ce qui se doit et de ce qui se peut, la vérité avec la charité, pour s'accommoder aux âmes, et ne les jeter pas dans un désespoir par une trop grande rigueur, parce qu'ils apprennent de saint Ambroise (ce que l'Église a fait insérer dans l'Office) que le prêtre qui n'a pas égard à la *possibilité* (c'est son terme), est digne de reproche » ; même lettre, chapitre 6 : « Sur quoi j'aurais beaucoup à dire, étant certain que tout chrétien qui tend sérieusement et de tout son cœur à la perfection doit commencer par là, comme fit saint Cyprien aussitôt après son baptême, selon l'Office du jour de sa fête » ; même lettre, chapitre 7 : « Mais la grâce du sacerdoce est si éminente et tellement dépendante de plusieurs causes et dispositions particulières, que si on manque de la recevoir le jour de l'ordination, il y a grand danger qu'on ne la répare jamais qu'avec des difficultés extrêmes dans toute la suite des exercices de ce ministère. On n'a encore que trop de peine de la conserver lorsqu'on l'a vraiment acquise par cette sacrée onction, qui ne la donne qu'à ceux qui ont été vraiment choisis de Dieu, et j'ai bien peur d'avoir plus de sujet de dire de celui qui ne l'a point reçue que de celui qui l'a perdue, ces paroles de saint Jérôme que je viens de lire dans l'Office du jour de sa fête : *Nihil esse remedii* » ; lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 15 : « Je ne puis vous cacher la joie indicible que j'aie eue d'avoir rencontré dans le chapitre 7 de saint Jean, le même jour et à la même heure de mon Office, la confirmation de ce langage » ; même lettre, chapitre 25 : « J'ai pris plaisir aujourd'hui d'avoir ouï dire à saint Ambroise dans l'Office de l'Église, qu'Ève avait offensé Dieu plutôt par mobilité d'esprit que par corruption de malice » ; lettre 467 – [À Agnès Arnauld ?] – 24 mai 1642 : « La vie chrétienne est la vie de Dieu, et n'est pas seulement la vie des anges et du Ciel, comme a dit aujourd'hui saint Chrysostome dans notre bréviaire » ; lettre 478 – À Agnès Arnauld – [Mai-juin 1642] : « J'ai trouvé dans l'Office courant de l'Église, qui est tiré des épîtres de saint Jean, qu'il a joint la vérité et la charité tout ensemble » ; lettre 528 – À Emmanuelle de La Guette de Chazé – 6 septembre 1642 : « Je me suis extrêmement réjoui d'avoir vu, par la lecture de votre lettre, votre persévérance dans votre première ferveur, et que Dieu vous remette par la grâce de temps en temps les ressentiments de votre vocation, qui est un pur effet de sa miséricorde et du regard éternel qu'il a vers vous, dont je le remercierai toute ma vie, et particulièrement les mercredis par l'antienne de saint Joseph, duquel je continue ce jour-là de chanter l'Office, afin qu'il soit votre intercesseur vers Dieu comme il est le mien, lui disant dès auparavant un petit Office les samedis » ; lettre 551 – À Agnès Arnauld – [Octobre 1642] : « L'Église vous donne cet avis, et non pas moi, dans son Office. Cherchez-le bien et vous le trouverez » ; lettre 617 – [À Angélique ou Agnès Arnauld] : « Il faut remarquer que j'ai aperçu aujourd'hui dans mon bréviaire, qu'ayant été si longtemps dans une grande condescendance avec les Juifs, cela ne l'a pas empêché, dans la lettre qu'il leur écrit lorsqu'ils avaient été dispersés hors la Judée par la tempête de la persécution, qu'il ne fasse une invective contre les premiers et les plus riches d'entre les Juifs » ; lettre 623 – À une religieuse : « Je prends toujours trois personnes au commencement de chaque Office, ou de chaque messe, ou de chaque bonne œuvre, en l'honneur de la sainte Trinité, et ainsi je prie pour tout le monde » ; Considération pour le quatorzième dimanche après la Pentecôte : « Si le péché devient aussitôt le juge de lui-même et de celui qui l'a commis, comme dit notre Office « (*Considérations, partie d'été*, première partie, p. 272) ; considération III pour la fête de saint Pierre et saint Paul : « Si toute la première Église dans Jérusalem n'était qu'une âme, un cœur, et un esprit, qui peut douter que l'union de ces deux apôtres qui font fondé l'Église de Rome et qui en sont les pères et les pasteurs, comme témoigne saint Léon dans nos Leçons, ne fût encore plus grande » (*Considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 103-104) ; considération pour la veille de la naissance de la Sainte Vierge : « Si l'on considère les psaumes du troisième nocturne de la fête de la naissance de la sainte Vierge » (*considérations, partie d'été*, deuxième partie, p. 261) ; considération pour saint Hilaire, évêque : « Il a mené dans le mariage la vie d'un moine, comme il est dit dans le bréviaire » (*Considérations, partie d'hiver*, première partie, p. 79).

² Lettre 230 – [À la sœur de M. David ?] – [Mai ? 1641] : « À mesure que vous croîtrez en grâce et que vous suivrez fidèlement la conduite de la maison où vous êtes, cela s'en ira. Je l'ai cru autrefois comme vous, et j'aurais eu de la peine de ne pas dire la messe tous les jours. Maintenant que Dieu me l'a soustraite, je trouve ma consolation et ma nourriture dans la

lectures bibliques – épître et évangile, selon les appellations liturgiques anciennes – mais aussi de la plupart de ses différentes composantes, proclamées ou chantées : de l’antienne d’ouverture ou de l’introït à l’antienne de la communion, en passant par l’offertoire et les autres pièces grégoriennes qui nourrissaient aussi bien le cœur que l’intelligence et la mémoire. Il pratique et conseille à ses dirigés de pratiquer les *sortes* médiévaux, c’est-à-dire l’ouverture providentielle sans recherche de la Bible pour y recevoir une parole précise, et c’est d’ailleurs ainsi que, chaque mois, une sentence particulière était attribuée aux religieuses ainsi qu’aux Solitaires¹.

Un long passage du chapitre 8 de la lettre à Jean Guillebert résume et concentre l’essentiel des points d’ancrage bibliques de la pensée de Saint-Cyran sur la vocation intérieure au sacerdoce, que l’on retrouve, pour ainsi dire « éclatés » dans les *Pensées*.

Le directeur de Port-Royal ne saurait « alléguer une meilleure cause de ce » que Dieu « rend la grâce du sacerdoce si rare en ce temps, et en prive la plupart de ceux qui s’y présentent, que le défaut de son élection et de sa vocation ». En effet,

moindre parole de l’Écriture, et j’apprends par expérience la vérité de ce que Notre-Seigneur dit dans l’Évangile, que l’homme ne vit pas du seul pain (ce qui s’entend même du pain sacré de l’Eucharistie) mais de la parole qui sort de la bouche de Dieu, comme toutes celles de l’Évangile en sont sorties » ; lettre 521 – À Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d’Andilly – 10 août 1642 : « Mais vous écrivant ensuite d’un si long délai dans une circonstance remarquable, qui est au sortir de la messe que mes infirmités m’empêchent d’entendre si souvent que je voudrais, il me semble que Dieu a voulu que ma lettre vous fût comme un effet de son sacrifice » ; lettre 550 – À Antoine Arnauld – [Octobre 1642] : « Comme j’avais l’esprit plein de ces pensées dimanche allant à la grande messe, je fus étonné que voulant lire l’épître avec le sous-diacre qui la chantait à haute voix, je trouvai qu’elle commençait par ces paroles : *Videte ergo, fratres, quomodo caute ambuletis, non quasi insipientes sed ut sapientes, redimentes tempus quoniam dies mali sunt. Propterea nolite fieri imprudentes sed intelligentes, etc.* J’ai pris cet enseignement pour moi, qui aurais plus de sujet de me plaindre qu’homme du monde de voir que personne n’a pris ma cause pour une vérité que je défends, qui est très catholique, et la contraire pour laquelle on me détient, très fausse, si on sait la Tradition » ; lettre 551 – À Agnès Arnauld – [Octobre 1642] : « Il me semble qu’il n’y a point d’homme qui ait plus d’inclination que moi pour toutes les œuvres de religion. Il n’y a rien que je ne voulusse faire, et néanmoins quoique j’entende trois messes le dimanche lorsque je le puis, je ne suis point inquieté quand mes infirmités m’ont obligé de passer plusieurs dimanches sans en entendre aucune » ; lettre 631 – À une supérieure : « Il est vrai que j’ai toujours été un peu en langueur depuis quatre jours, mais ayant dit la messe aujourd’hui, j’espère qu’elle m’aura donné plus de courage que je n’avais hier » ; lettre 638 – À Antoine Le Maistre – [1639-1642] : « Après la messe où je me suis tenu assis avec inquiétude, étant revenu en chancelant à ma chambre, je suis tombé en un petit sommeil, lisant le sixième chapitre de saint Jean qui m’a un peu recréé, de sorte qu’après avoir chanté un psaume selon ma coutume, je me suis mis à vous écrire » ; considération II pour sainte Madeleine : « C’est ce qu’il semble que l’Église nous marque dans son Office, nous proposant dans l’évangile de sa fête sa première pénitence, et dans son oraison la résurrection de Lazare, qu’elle n’attribue qu’à Madeleine et à ses prières » (*Considérations, partie d’été, deuxième partie*, p. 118-119).

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d’Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 23 : « Vous chanterez un psaume selon qu’il se rencontrera en ouvrant le livre, après avoir dit auparavant : *Montrez, mon Dieu, celui que vous avez choisi* ». On ne peut oublier non plus que le 13 février 1643, après la messe d’action de grâces célébrée à Port-Royal de Paris pour sa délivrance, Saint-Cyran demanda au « célébrant » ainsi qu’à « tous les officiers, jusqu’aux acolytes, de s’assembler et de lui tirer un psaume tel qu’il plairait à Dieu de lui envoyer » et que, pour cela, « le prêtre ficha une épingle » dans le psautier qui lui avait été présenté « afin de prendre ce que Dieu [...] enverrait pour consoler son serviteur » (Lancelot, *Mémoires*, p. 153-155). Il peut s’agir aussi de sentences des Pères, ou de l’exemple d’un saint, ou d’une vertu : lettre 162 – À une supérieure de religion – Septembre 1640 : « J’ai été bien consolé de la sentence qui m’est échue en mon billet du mois, que nous pouvons être martyrs sans passer par le fer et les flammes, si nous conservons vraiment la patience en notre cœur » ; lettre 340 – À Angélique Arnauld – [Fin décembre 1641] : « Sa mort a été le jour de sainte Luce, qui m’était échue » ; lettre 483 – À Antoine de Rebours – 4 juin 1642 : « Ce que vous ferez en entrant de plus en plus dans l’abnégation de vous-même, qui est la vertu qui m’est échue dans le partage qu’on a fait des vertus pour ce mois » ; lettre 497 – À Antoine Arnauld – 25 juin 1642 : « À quoi j’ajoute en faveur de saint Norbert, qui m’est échu ce mois » ; lettre 512 – À une personne nouvellement convertie à Dieu – 19 juillet 1642 : « Il m’est échu pour vertu de ce mois de juillet la modestie ».

il n'y a rien de si établi que cette élection et cette vocation dans les livres de Moïse, dans les Livres des Rois, dans les prophètes, dans les psaumes de David, dans les Livres de Salomon, dans les Maccabées, dans les Évangiles, dans les Actes des Apôtres, où le Saint-Esprit commence à former l'Église par l'établissement de cette vérité, comme étant la pierre fondamentale de l'Église, dans les épîtres de saint Paul, dans celles de saint Pierre, dans celle de saint Jacques, dans celles de saint Jean, dans celle de saint Jude et dans l'Apocalypse. Et néanmoins il n'y a rien à quoi on songe moins en ce temps qu'à s'assurer de son élection et de sa vocation au ministère de Jésus-Christ.

Autrefois

les évêques gardaient l'ordre et l'institution de Jésus-Christ, élisant les plus parfaits d'entre les fidèles pour les faire clercs et ministres de l'Église, et les plus parfaits d'entre les clercs pour les faire prêtres », alors qu'on « ne saurait nier qu'on ne puisse dire au contraire maintenant que ce sont les fidèles qui appellent l'évêque, pour le dire ainsi, et qui l'engagent à les faire clercs et ministres de l'Église, et ensuite prêtres ». L'évêque pouvait dire autrefois du clerc qu'il élevait aux Ordres : *Je le connais. Je l'ai nourri longtemps. J'en puis répondre pour l'avenir.* Car cette nourriture qu'il avait reçue dans l'Église sous sa conduite, lui donnait moyen de le discerner et de le juger digne, ou du diaconat, ou du sacerdoce, par la connaissance qu'il avait de sa vie et des dispositions intérieures marquées dans les Écritures du Nouveau Testament et dans toutes les règles que l'Église a faites et pratiquées durant mille ans, par le défaut de la moindre desquelles un fidèle, quoique vertueux, était incapable d'être clerc, et un clerc incapable d'être diacre ou prêtre

Si l'on compare « maintenant la voie que la plupart du monde tient aujourd'hui pour aller aux Ordres avec celle » dont Saint-Cyran parle et qui, « par une providence a été représentée dans le Nouveau Testament au livre des *Actes* en la personne de saint Matthias pour les évêques et les prêtres, et en celle de saint Étienne pour les diacres, d'où ont été prises toutes les règles qui ont été établies sur cette matière par l'Église, et qui ont été observées ponctuellement si longtemps », on doit affirmer « que l'Église » n'en a « rétracté ou aboli aucune des principales ».

Quoiqu'il n'appartienne qu'à Jésus-Christ, qui est le roi souverain dans le royaume de l'Église, d'en créer les ministres et les officiers, comme il n'appartient qu'aux rois de la terre de créer les moindres officiers de leurs royaumes temporels, il s'est fait toutefois un tel renversement en ce qui est de l'élection et de la vocation à l'ordre ecclésiastique, et dans toutes les dispositions intérieures et spirituelles des ministres et officiers de ce royaume spirituel, qu'on prend quelquefois, sinon pour une erreur, au moins pour un paradoxe, la vraie déclaration des dispositions et des qualités que Jésus-Christ et l'Église désirent dans ceux qui doivent être appelés au ministère de l'Église. Et cependant tout le monde demeure d'accord que ce qui est de droit et d'institution apostolique ne peut recevoir dispense que pour de grandes raisons, et qui ne se rencontrent que rarement. Et que pour ce qui est des dispositions primitives, intérieures et essentielles des sacrements (car je ne parle point ici de l'ordre et de la discipline extérieure), elles sont indispensables, parce qu'il est certain que les sacrements sont immuables dans leurs dispositions, dans leur substance et dans leurs effets.

Comble du scandale, « on veut même soutenir que ce désordre est un ordre, et qu'on peut aller aux Ordres sans rien craindre avec des dispositions contraires aux premières et anciennes ! » : aujourd'hui, l'évêque est « plutôt appelé pour donner les Ordres qu'il n'y appelle les autres ». Il y est même « quelquefois contraint par arrêt, ou pour prévenir et empêcher des procès, ou pour ne laisser pas des Église vacantes, ou pour d'autres raisons semblables, de les conférer à des personnes, ou peu dignes, ou entièrement indignes ».

Puisqu'il se trouve beaucoup « de gens dans les universités, savants dans le droit et dans les autres sciences, irréprochables dans les mœurs, estimés très sages et très prudents, qui », malgré leurs qualités, « ne sont pas employés dans les charges et dans les exercices de la justice en une cour et en un parlement, parce que le roi ne les y appelle pas ? », et qu'il n'en

va pas autrement avec les personnes qui, « dans les parlements [...] sont capables du gouvernement de l'État, et qui néanmoins n'en font aucun exercice, parce que le roi ne les y appelle pas », il est à plus forte raison nécessaire que « Jésus-Christ appelle aux charges spirituelles ceux qui s'en sont rendus capables par un long exercice de la charité et de toutes les autres vertus chrétiennes qu'elle contient ».

Il faut, si les prêtres et les évêques sont vraiment des anges dans l'Église selon le langage de l'Écriture, que comme les anges ne deviennent anges de Dieu, d'esprits qu'ils sont selon leur nature, que par une vocation de Dieu qui choisit ceux qu'il lui plaît dans ce nombre incomparable d'esprit, de même les hommes spirituels de l'Église, pour être faits anges, c'est-à-dire messages, ministres, et prêtres de Dieu, reçoivent une vocation particulière par laquelle il choisit ceux qu'il veut parmi ce grand nombre de fidèles et d'hommes spirituels qui sont dans l'Église.

On a déjà « aujourd'hui tant de peine à discerner si un homme de bien est véritablement appelé à la prêtrise, encore qu'on y reconnaisse une vertu et une piété particulière ». On en aura « encore davantage, si on s'arrête seulement à ces autres qualités extérieures », et d'autant plus que l'on confond « d'ordinaire la bonne volonté jointe à la connaissance de la théologie » avec la « vertu requise en celui qui se présente aux Ordres, surtout lorsqu'on est obligé de les prendre par l'engagement d'un office, ou d'un bénéfice, ou de quelque titre qu'on ne peut avoir sans être prêtre ».

Cependant « on ne saurait détruire cette sentence de l'Apôtre : *Nemo sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron* » confirmée « au même lieu par les exemples des deux premiers chefs et des deux grands prêtres et pontifes du vieil et du nouveau Testament, Aaron et Jésus-Christ », pas plus que l'on « ne saurait détruire ces paroles de l'Évangile d'où l'Apôtre [...] a tiré cette sentence, qui » dit « que nul ne doit monter du plus bas degré au plus haut, si le maître de la maison ne lui fait entendre, et à tous ceux de la compagnie, cette parole : *Amice ascende superius* », ce qui est exactement ce qui arriva « au même saint Paul dans la ville d'Antioche, où il fut appelé par une voix publique du Ciel, qui fut ouïe de tous les assistants, au ministère auquel Dieu l'avait destiné ».

Que chacun donc de ceux qui veulent être promus à la prêtrise, ou aux moindres Ordres de l'Église, ou même à la tonsure, qui n'en est que l'entrée, s'éprouve et s'examine sur cette règle, qui établit la nécessité de la vocation de Dieu, selon qu'elle parut en saint Paul, qui fut élu à son apostolat des Gentils par une voix sensible et publique différente de celle par laquelle il fut converti, qui ayant été particulière et secrète, ne fut entendue que de lui seul. Et après qu'il se sera ainsi examiné avec quelque rigueur, jugeant plutôt de sa vocation extérieure par ses dispositions intérieures, et par l'état de sa vie passée et de sa conscience présente, que de ses dispositions par sa vocation, qu'il s'avance hardiment pour manger de ce pain, comme dit l'Apôtre, et pour être promu de l'état laïque à l'état ecclésiastique, ou de l'état ecclésiastique à celui de la prêtrise.

Il est vrai « que chaque prêtre et chaque clerc » n'a « pas besoin d'une voix si publique qu'a été celle de saint Paul », mais ils ont « tous besoin d'une vocation », dont Dieu [...] a voulu « plus sensiblement et publiquement » la nécessité « en celle des premiers

ministres de l'Église, qui sont les apôtres, les septante-deux disciples et les sept diacres », pour « l'imprimer mieux par des signes si manifestes dans la mémoire des chrétiens ».

Car si on joint ces exemples aux lois et aux sentences manifestes que Jésus-Christ a fait écrire par le Saint-Esprit dans son Évangile et dans les épîtres de ses apôtres, il n'y aura rien de si clair que la nécessité de la vocation. Et il est certain que, selon que les Ordres et les degrés du ministère de l'Église sont plus grands, depuis la tonsure jusques à l'épiscopat, on doit avoir une assurance plus grande de sa vocation, qui soit différente de la vertu, de la bonne vie et de toute la bonne disposition intérieure qu'on pourrait avoir, et qui soit telle qu'on puisse croire probablement qu'elle vient de Dieu et de l'Église. Car c'est par elle que Dieu parle et qu'il appelle depuis qu'il s'est retiré de la terre, et qu'il l'a établie en sa place¹.

Extraordinaire foisonnement des références et des autorités concentré en quelques paragraphes, témoins de la très grande familiarité de Saint-Cyran avec la Bible, lue, étudiée, méditée et assimilée. Mais il nous faut essayer maintenant de tracer quelques pistes d'exploration dans cette abondance de citations et de renvois. La première, qui puisse nous aider à introduire un ordre et une perspective dans ce jaillissement me semble résider dans un procédé rhétorique cher à Saint-Cyran : il aime à cristalliser sa pensée dans des représentations de personnes, tantôt prises par paires opposant l'une à l'autre, tantôt considérées dans leur individualité exemplaire. Ainsi qu'il l'écrit lui-même, « il n'y a rien que Dieu nous ait tant marqué dans tous les livres du vieil et du nouveau Testament que cette nécessité indispensable de cette élection et vocation divine pour être ministre de Dieu, soit dans la Synagogue, ou dans l'Église² ». C'est donc dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament qu'il recherche « les figures » du « sacerdoce » et trouve dans les livres de « la vieille Loi » d'abord, les preuves « de la grande perfection que Jésus-Christ demande à celui qui passe de l'ordre commun des chrétiens à celui des clercs et ministres de l'Église ». La liturgie elle-même le conforte dans cette voie, qui l'amène à considérer les rapports existant entre les deux testaments, puisque le jour où « Dieu institue le sacerdoce », l'Office de l'Église « nous représente [...] par l'exemple des prêtres et des pontifes de la Loi ancienne et nouvelle, que personne ne peut être fait prêtre que par une vocation intérieure de Dieu, semblable à celle d'Aaron et de Jésus-Christ³ ».

Une clef de l'interprétation saint-cyranienne de l'Écriture, dans la droite ligne de l'interprétation patristique, est sans contexte la lecture « tropologique » des livres bibliques, pour reprendre un mot qu'il emploie dans la pensée 329, l'appliquant à un texte du livre des *Juges*⁴. C'est dans cette perspective qu'il convient d'aborder les figures bibliques sur lesquelles Saint-Cyran revient le plus volontiers.

¹ Lettre 429 – Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 8.

² Pensée 40.

³ Pensée 156.

⁴ « Un raisin d'un homme de bien appelé de Dieu à une charge est meilleur que toutes les vendanges d'un autre non élu, comme la tropologie de ces paroles de Gédéon nous l'enseigne : *Melior est racemus Ephraïm vindemiis Abiezer* »

a. Quelques figures de référence.

. Abraham.

S'il n'est pas le premier en nombre d'occurrences dans les *Pensées*, il ne fait pas de doute qu'Abraham tient, dans la spiritualité de Saint-Cyran une place particulièrement importante. Il a écrit sa vie et le cite souvent dans ses lettres, aussi bien que dans ses autres écrits, notamment pour ce qui concerne notre sujet. Le chapitre 15 presque tout entier de la lettre à Guillebert lui est consacré, qui en fait un modèle de foi et de connaissance lumineuse de Dieu, le prototype du sacerdoce aussi bien que du martyr.

« Il n'y a pas », écrit-il, « un plus court moyen [...] de se mettre dans une disposition admirable pour recevoir la vérité et la charité de Dieu, selon qu'il la faut recevoir pour être vrai disciple de Jésus-Christ dans l'Église, et ensuite son cohéritier dans le Ciel, que de faire ce qu'a fait saint Abraham ». Pour cela il « ne faut [...] que sortir de la terre de sa parenté et de la maison de son père », puisqu'en « cette sortie consiste la dévotion qui est la première vertu [...] et le fondement de toutes les autres » ; selon l'interprétation qu'en donne Ambroise de Milan dans l'Office du jour, selon lequel Saint-Cyran cite cette pensée : « Qui commencera en cette manière sa dévotion et sa vertu avec Abraham, pour user des paroles de saint Ambroise, se mettra en l'état où il doit être pour apprendre et approuver les vérités qu'il ignore, soit que Dieu les lui inspire par la lecture de son Évangile, ou par la favorable manifestation qu'il lui en fera faire dans son Église ».

Le « moyen plus court de faire la volonté de Dieu » est « de renoncer à tous les biens, non seulement du corps mais de l'esprit » puisqu'il « est impossible que la vérité de l'Évangile, qui est une lumière plus pure que celle du soleil et plus spirituelle que celle de l'âme, puisse compatir avec la moindre propre volonté ».

Une preuve péremptoire et que personne ne peut révoquer en doute de ce que je dis, et que tous ces grands personnages et qui ont mérité d'être nommés docteurs de l'Église, tant dans l'Orient que de l'Occident, ont été si rehaussés par dessus tout le bien et la vanité du siècle, que personne n'ignore que dès qu'ils ont commencé à paraître dès leur première naissance, ou renaissance, comme des soleils sur l'horizon de l'Église, on les a vus, comme cette femme de l'*Apocalypse*, foulant la lune sous leurs pieds, c'est-à-dire la mutabilité de toutes les choses temporelles de ce monde, dont les principales sont les biens, les honneurs et les sciences, avec la réputation qu'elles donnent. Ces grands hommes et docteurs de l'Église ont abandonné tout, comme Abraham, et sont ensuite sortis, comme saint Ambroise dit de lui, de la terre de leur corps avant mourir, pour ne converser que dans les cieux durant leur vie. Ainsi, ne s'étant réservé que l'amour de la charité et de la vérité de Dieu, ils n'ont eu dans le cœur autre dessein que de faire la volonté de Dieu en servant l'Église, ce qui leur a fait mériter d'être remplis de sa doctrine, suivant cette promesse de Jésus-Christ dont parle saint Jean. Je m'avise que ce discours de saint Ambroise touchant l'abandon des biens d'Abraham et sa conversation dans le Ciel se rencontre mieux que je ne pensais avec le mien, parce qu'Abraham a été le premier prêtre de l'Église, comme je l'ai prouvé ailleurs en ce lieu dans un papier qui s'est perdu, et qu'il n'y a pas eu un homme saint depuis lui jusqu'à saint Jean, comme il est facile de le prouver par la Genèse, qui ait eu une plus grande connaissance de Dieu et de sa vérité, jusqu'à discerner de lui-même d'abord, que de trois anges qui s'étaient apparus à lui, l'un était le Fils de Dieu, et que Melchisédech était Jésus-Christ, et que

l'oblation de son pain et de son vin était celle de toute l'Église, laquelle il représentait lorsque Melchisédech alla au devant de lui pour le bénir et honorer Jésus-Christ en sa personne, il lui offrit les décimes de ses biens, sans parler de tant d'autres vérités divines qu'il connaissait, que je découvre dans la *Genèse* et que je supprime. Il me suffit de faire voir en gros qu'en qualité de premier prêtre, de patriarche et de premier Père de l'Église, il a confirmé ce que je dis après saint Ambroise, que pour bien connaître toutes les vérités de Jésus-Christ et de l'Église, il faut abandonner les biens, et les honneurs, et l'affection de tous les biens et de tous les applaudissements du monde, c'est-à-dire qu'il faut avoir sous les pieds toute la vanité du monde pour pouvoir posséder dans sa tête et dans son cœur toutes les vérités du Ciel, autant qu'il a plu à Dieu de les manifester à toute son Église, et n'aimer rien en ce monde qu'elles, comme les Pères, dont il a été le précurseur, n'ont point eu d'autre amour. La fin de la vérité chrétienne est la charité, et la dernière fin et perfection de la charité est le martyre. Il a été aussi en éminence dans Abraham, comme l'insinue saint Cyprien en quelque lieu. Car s'il n'eût été martyr, il n'eût pu rendre son fils martyr ni s'exposer volontairement lui-même à la mort pour aller délivrer son neveu. Ou s'il eût perdu la vie en le voulant recouvrer, il n'y a point de doute qu'il fût mort martyr, et peut-être il eût été martyr extraordinaire, puisque ce n'est pas le propre d'un martyr de mourir en combattant mais en souffrant. Ce qui soit dit en passant en faveur de l'abandon que ce premier prêtre a fait de toutes les choses de la terre, et de ce qu'il a autant renoncé à la vanité en se croyant poudre et cendre, quoiqu'il fût le premier homme du monde, qu'en l'avarice en ne possédant rien en la terre, non pas même cette terre où Dieu l'avait fait venir afin de lui en donner par avance la possession pour sa postérité, puisqu'il a toujours vécu comme dans les autres lieux où il a voyagé, en pèlerin et étranger. C'est comme doit vivre un vrai prêtre et théologien en ce monde, et à moins que cela je ne crois point qu'il puisse participer à la connaissance lumineuse d'Abraham, de Jésus-Christ et des Pères, qui ne peut être séparée de l'imitation de leurs vertus¹.

Ces affirmations se retrouvent pour l'essentiel dans les *Pensées*. Ainsi, « le premier en qui a paru le sacerdoce de Jésus-Christ a été Abraham ». Sa rencontre « avec Melchisédech, nous a fait voir en deux personnes la parfaite figure du sacerdoce de Jésus-Christ, de sorte que deux prêtres n'en ont représenté qu'un² », chacun remplissant son rôle, tout son rôle, et rien que son rôle : « Melchisédech n'a fait voir que la matière du sacrifice et celui qui la devait offrir » tandis qu' « Abraham en a fait voir toute la préparation et toutes les vertus qui doivent être dans le prêtre qui l'offre³ ». Il a été « comme le premier du nom de prêtre dans l'Écriture, bien qu'il y en eût précédé d'autres, et aimés de Dieu, à qui le nom qui marque la vieillesse convient mieux qu'à lui⁴ ». Même s'il « a bien offert les dîmes à Melchisédech comme portant dans ses reins Lévi, qui devait naître de lui comme de la source du sacerdoce lévitique », pourtant, « il a » également « figuré en sa personne le prêtre de la Loi nouvelle en plusieurs manières⁵ ».

Quelles sont ces « manières » ? D'abord par « le nom qu'il a porté de voyageur et de pèlerin » qu'il partage avec « Jésus-Christ qui a pris ce nom lorsqu'il a été tout parfait en son corps durant les quarante jours de sa résurrection » pendant lesquels « il a encore voulu résider en la terre, et y offrir le sacrifice de son Corps sous le voile du pain en qualité de prêtre parfait » et y brossant le modèle « par la vie qu'il y a menée, voyageant toujours et ne demeurant jamais en aucun lieu » de « la vie que doit mener un parfait chrétien qui doit toujours être voyageur, et comme tendant en son voyage à la terre du Ciel (comme a fait

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 15.

² Pensée 132.

³ Pensée 133.

⁴ Pensée 134.

⁵ Pensée 135.

Abraham qui a été nommé [...] et en qualité de prêtre et de parfait chrétien¹ ». C'est ainsi également « que Jésus-Christ ressuscité a été pèlerin durant quarante jours en la terre que Dieu lui avait promise, qui lui était pourtant étrangère », puisqu'il « ne devait entrer en possession de cette terre qu'au jour du jugement ». Point « commun » supplémentaire « entre lui et Abraham » : cette terre étrangère « lui avait été plutôt promise pour sa postérité que pour lui, les chrétiens et les membres de l'Église étant très légitimes possesseurs de la terre universelle² ». le Père des croyants a également « été la figure de Jésus-Christ » en ce qu'il « a engendré par sa foi Isaac, qui a porté sur soi tous les enfants de l'Église, qui sont les enfants de la promesse que Jésus-Christ engendre dans le baptême³ ».

Le « sacrifice non sanglant » qui est celui de l'Eucharistie « est décrit et dépeint » dans « l'immolation et le sacrifice » qu'Abraham « a fait de son fils dans la montagne ». Bien plus, Abraham « a vu ces deux immolations de la croix et de l'Eucharistie ». Il a contemplé « le jour de la résurrection⁴ », dont « il s'est réjoui » comme « celui de la Passion », dont il s'est « attristé ». C'est ainsi qu' « il les a vus tous les deux réunis en ce sacrifice fait de son fils sur la montagne, et les a vus renouvelés dans celui de l'Eucharistie, dont il a été la figure ». Cependant, comme « ce n'était pas le temps de leur révélation, il les a cachés autant qu'il a pu à son fils et à ses valets », comme d'ailleurs « Moïse dans l'histoire qu'il nous a laissée ». Abraham, comme Moïse « étaient deux vrais prêtres intérieurs et vivants en eux-mêmes de la foi et de l'amour de ses mystères qu'ils connaissaient eux seuls, comme ne leur ayant été révélés qu'à condition de les cacher⁵ ».

Il « a été à la guerre et a offert des sacrifices sanglants » parce « qu'il a porté sur soi la figure des deux peuples, et par conséquent la figure des deux sacerdoce ». En lui « Dieu a voulu faire voir en lui, comme dans le Père de tous les vrais fidèles, qu'il n'y avait aucune action extérieure entreprise pour la charité du prochain, quelque grande et exorbitante qu'elle parût, qui ne pût être soutenue par la grâce de Jésus-Christ », de manière à ce « que personne ne se scandalise de quelques actions éclatantes et qui semblent approcher des extrémités vicieuses que le prêtre est quelquefois obligé de faire pour la défense de la vérité et du prochain⁶ ».

Enfin, il a été « aussi le premier prédicateur de la vérité que Dieu ait donné à son Église » en qui s'est réalisée la figure de ce mystérieux « roi prêcheur dont il est parlé dans les

¹ Pensée 136.

² Pensée 137.

³ Pensée 138.

⁴ Référence à *Jean* 8, 56 : « Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour ; il l'a vu et il en a été rempli de joie ».

⁵ Pensée 139.

⁶ Pensée 140.

psaumes : *Ego autem constitutus sum rex et leo super sion montem sanctum ejus, predicans praeceptum ejus* ». Il a même « instruits de la foi du Messie » les « domestiques » de sa « grande famille » ainsi que « son principal serviteur ». Au-delà du cercle familial « il a enseigné l'unité de Dieu aux peuples, ce qui a été cause qu'il a été révééré de tous, comme un prince de paix¹ ».

. Moïse et Aaron.

Après la période des patriarches, inaugurée par Abraham, voici celle de l'esclavage en Égypte et de l'Exode conduit par Moïse, qui «savait bien qu'il était destiné par sa naissance pour conduire et gouverner le peuple d'Israël ». Mais les enfants d'Israël ne voulurent pas d'abord le reconnaître « comme ayant cette autorité » parce que Dieu ne l'avait pas fait connaître à son peuple. Il a fallu d'abord « que Dieu, quarante ans après, le leur déclara et manifesta par des miracles ». L'erreur qu'il avait commise était de s'être « ingéré » de lui-même « étant dans l'Égypte, dans ce gouvernement », et pour cette raison, il avait été « maltraité par un Hébreu ». Il « s'était » donc « trop hâté, ayant cru que la connaissance particulière qu'il avait qu'il serait le conducteur et le libérateur du peuple lui suffisait ». Il fallait davantage : « Il avait besoin d'une déclaration publique faite au peuple pour entrer dans l'administration de cette charge à laquelle il avait été destiné de Dieu dès son enfance² ». Moïse – à la différence de David et de Jean-Baptiste – avait anticipé la vocation divine. Alors, comment « l'élection et vocation extérieure de l'évêque pour entrer dans une charge pastorale » pourrait-elle suffire, quand « la vocation intérieure ne suffit point et n'a pas suffi à Moïse³ ? »

Tandis que « la tempête effrayait tout le peuple, et un nuage couvrait tout le camp des Israélites » pendant « que Moïse parlait à Dieu » sur le Sinaï, voici que « lorsqu'il descendit de la montagne il apaisa tout, et le ciel devint serein⁴ ». Il se révèle ainsi « plus élevé que tout

¹ Pensée 141.

² Pensée 274.

³ Pensée 275. Saint-Cyran établit à partir de l'exemple de la vocation de Moïse un parallèle avec la pénitence : « L'on voit par là comme ce n'est pas assez de la rémission intérieure des péchés qu'opère la contrition, et que devant les hommes et à la vue de l'Église, on passe pour pécheur comme auparavant et qu'il est besoin d'une déclaration publique de l'Église faite par le prêtre, qui en son nom remet véritablement tous les péchés, et devant Dieu et devant les hommes, en produisant la grâce dans l'âme ». Dans la pensée 256, il insiste sur la nécessité d'attendre « pour sortir de l'emploi où Dieu nous a mis dans la solitude où dans l'Église, que Dieu parle à nous, comme il parla à Moïse », et cependant, c'était seulement « pour l'employer au gouvernement du peuple juif, qui n'était proprement que politique ». Quelle n'aurait pas été l'excellence de Moïse « si Dieu l'eût voulu tirer de la solitude, où il avait passé quarante ans à sa propre réformation, pour l'employer au gouvernement de l'Église et à ces fonctions diverses qui rendent un homme tout divin ? »

⁴ Pensée 353.

le peuple », car « il est rempli de grâce et qu'il prononce la Loi au peuple », si bien qu'il « se voit en lui comme le prêtre est une montagne¹ ».

C'est pour « sa fidélité et [sa] douceur », qui sont ses « qualités principales, selon le Sage », que « Moïse a été choisi ministre de Dieu » : « douceur » à l'égard des « hommes », et « fidélité » à l'égard de « Dieu ». Une telle fidélité « est double, aussi bien que la charité », puisque « celle qu'on doit aux hommes est un effet de celle qu'on doit à Dieu ». C'est ainsi que « Jésus-Christ nomme dans l'Évangile le prêtre : *Fidelis servus et prudens*² ».

S'il est la figure des prêtres en ce qu'il annonce la nécessité, non seulement de la vocation intérieure, mais encore de la mission extérieure, Moïse n'a pas été prêtre. Mais « lorsque Dieu a fait le premier prêtre » il a choisi « le plus excellent de tous les Juifs après Moïse, et celui qui était dès le commencement, à l'égard de Moïse, ce que Moïse était à l'égard de Dieu [...] Moïse était le dieu d'Aaron comme Dieu était le Dieu de Moïse³ ». Mais surtout lorsque Dieu élit « Aaron pour son premier prêtre » il ne l'élit « pas lui-même immédiatement, mais il a voulu qu'il fût élu par un homme tel qu'était Moïse ». Cet exemple doit « apprendre à l'Église et à tous les hommes de l'Église qu'il avait établis pour être les électeurs de ses ministres, de n'élire que des hommes de Dieu, et ceux que Dieu lui-même élirait s'il élisait lui seul », comme il l'a montré « en l'élection qu'il fit lui seul de Moïse, qui était seul et le plus parfait entre les hommes, et le seul qui était préférable à Aaron en sagesse et en vertu⁴ ».

En considérant comment « Moïse et Josué, qui a succédé à Moïse, et Othoniel, qui a succédé à Juda, et Aod, qui a succédé à Othoniel, et Débora, qui a succédé à Aod, ont été élus immédiatement de Dieu et remplis du Saint-Esprit après leur élection », on peut en conclure « évidemment qu'un ministre du peuple de Dieu, pour pouvoir recevoir l'Esprit de Dieu sans lequel il ne peut faire sa charge, doit premièrement être élu de Dieu⁵ ».

. Les Juges.

Après le choix du premier prêtre de l'Ancienne Alliance, non par Dieu immédiatement, mais par l'intermédiaire de Moïse, nous passons, avec l'invitation à considérer le mode d'élection des Juges d'Israël, qui devaient également élus de Dieu, du

¹ Pensée 354.

² Pensée 483.

³ Pensée 9. Et de conclure : « Pour cette raison, Aaron était le prophète de Moïse, comme Moïse était le prophète de Dieu ».

⁴ Pensée 12.

⁵ Pensée 293.

temps de l'Exode au temps de l'installation dans la Terre promise. Or, « la manière dont les Juges ont été élus a parfaitement figuré l'élection de l'Église nouvelle », puisque « ce n'était pas une succession faite par la naissance mais par l'Esprit et de l'élection de Dieu¹ ». Même si certains de ces Juges semblaient ne « pas avoir été appelés de Dieu par des paroles expresses ou par des anges », ils ont pourtant « toujours été élus par les peuples en commun. Car autrement, ils n'eussent pas été les Juges communs de tous, et tous ne les eussent pas agréés² ».

Leur appel, d'ailleurs, doit être confirmé par un signe, comme le montre l'exemple de Jephthé, choisi par tout le peuple, figure de « celui qu'on appelle à quelque charge ecclésiastique, ou à la prêtrise » qui ne doit pas manquer « quand ce serait un peuple entier qui l'y appellerait » et qu'il « sent qu'il [a] les qualités nécessaires pour conduire les âmes » de « s'assurer de la vocation de Dieu », en allant « à l'instant il [...] s'offrir à Dieu dans l'église, et lui demander qu'il ait agréable de lui donner un signe pour le proposer à ceux qui l'appellent, afin de s'assurer que l'élection qu'ils ont faite de sa personne est venue de lui³ ».

. Héli et Samuel.

Aux Juges succèdent les Prophètes, dans la personne des figures antithétiques et complémentaires pourtant d'Héli et de Samuel.

Samuel, qui porte le nom d' « homme de Dieu », a été « aussi extraordinairement appelé de Dieu prêtre, comme David, en qualité de figure du prêtre des prêtres et de l'évêque, prêtre-roi ». Son exemple est en ceci remarquable « que Saül » lui « qui a été originairement mal élu et appelé » et qui « est la figure des prêtres qui ne sont pas appelés de Dieu » se trouve placé « dans l'Écriture entre » Samuel, qui lui donne l'onction royale, et David, qui lui succède dans la royauté « pour nous mieux faire juger de la nécessité de la véritable vocation⁴ ». Ce titre de Samuel – « l'homme de Dieu » - passe au prêtre de la Nouvelle Alliance dont le prophète est la figure, et qui est « proprement l'homme de Dieu ». En effet, il « n'a pas été fait prêtre par la succession d'Aaron, mais par l'élection paternelle de Dieu, qui l'a appelé à la prêtrise de la Loi nouvelle après avoir passé toute sa vie, comme Samuel dans le Temple et, pour le dire ainsi, dans le ministère de l'Église⁵ ». Il « a mérité le sacerdoce en

¹ Pensée 296.

² Pensée 297.

³ Pensée 335.

⁴ Pensée 253.

⁵ Pensée 249. Saint-Cyran ajoute que « saint Paul appelle ainsi [homme de Dieu] Timothée ». Le bond est ainsi fait de l'Ancien au Nouveau Testament, de Samuel à Paul.

servant à l'Église et au lieu où était l'Arche dans les plus vils et les plus bas services, et beaucoup rabaissés au-dessous de ceux que rendaient les lévites¹ ». En quoi « il est la parfaite image de ceux qui doivent dans l'Église être nourris dès leur bas âge dans le clergé et » qui parviendront « par un commencement si humble et s'avançant de degré en degré, au sacerdoce comme au prix et à la récompense du mérite de toute leur vie passée dans le clergé et éprouvée par une variété et uniformité de bonnes actions en toutes sortes de rencontres² ».

Les psaumes joignent par ailleurs Samuel à Moïse et Aaron, « qui sont trois prêtres que Dieu seul avait choisis immédiatement et extraordinairement, et qui pour cette raison ont été les plus excellents de la vieille Loi³ ».

Pourtant, tout bien choisi qu'il ait été par Dieu, comme Héli l'avait été avant lui, la vertu de Samuel ne s'est pas transmise à ses fils, non plus que celle d'Héli à ses propres enfants. Bien plus, « bien que les uns et les autres eussent été bien appelés au sacerdoce », cependant « les enfants de Samuel ne se servirent point de l'exemple des enfants d'Héli pour se rendre meilleurs⁴ ». La malice des enfants d'Héli est même si grande que leur péché provoqua la mort de « trente mille hommes », parce que « la présence de l'Arche n'est pas si forte pour apaiser la colère de Dieu que la présence de deux méchants prêtres le fut pour attirer cette colère de Dieu sur l'Arche⁵ ».

En effet, « il est difficile que la vertu d'un prêtre se provigne », comme le montre l'exemple des « enfants de Samuel, que l'Écriture dit avoir été choisis par leur père pour lui succéder en qualité de juges et de prêtres des Juifs », auquel Saint-Cyran joint celui des enfants d'Aaron : « Et le même se voit encore d'Héli, et dans Nadab et Abiud, qui étaient les premiers fils d'Aaron »⁶. Saint-Cyran insiste sur ce point dans la pensée 97, en soulignant que « ses enfants n'ont pu être bons comme Samuel, qui était un bon prêtre » en y joignant la figure de David « qui était l'image des bons » et qui « n'a pu » non plus « avoir des enfants qui aient persévéré dans le bien », ce « qui est arrivé » également « à Moïse. D'où l'on peut voir que la succession des bons prêtres est rare, surtout en un temps corrompu⁷ ».

¹ Pensée 93.

² Pensée 94.

³ Pensée 172.

⁴ Pensée 425.

⁵ Pensée 442.

⁶ Pensée 462.

⁷ Pensée 97. Voir aussi la pensée 98 : « Les enfants de tous ces trois [Samuel, David et Moïse] paraissent en qualité de prêtres en l'Écriture, mais nul d'eux dans la vertu de leur père »

. Saül et David.

Aux prophètes succèdent les rois, à la demande pressante des fils d'Israël auprès de Samuel, dans leur volonté de ressembler aux peuples qui les entourent. « Il y avait auparavant parmi le peuple de Dieu » en effet « une forme de gouvernement que Dieu y avait établi, laquelle personne ne pouvait changer que Dieu seul ». Pourtant « le peuple entreprit de » la « changer sous un prétexte plausible », parce « que les enfants de Samuel étaient méchants et n'étaient pas propres pour le gouverner comme avait fait leur père¹ ». Il aurait mieux valu « avoir la même passion pour amender le mal et recourir à Dieu, qui avait été jusqu'alors leur principal conducteur » que celle qu'ils « témoignèrent en désirant et demandant d'être à l'avenir gouvernés par des rois au préjudice de l'ordre et du gouvernement par lequel ils avaient été conduits jusqu'alors² ». Saint-Cyran trouve, dans cette situation, « une figure et un enseignement de ce qui est arrivé et qu'on devait faire longtemps après³ ». Après avoir vainement tenté, sur l'ordre de Dieu, de les détourner de ce projet, en leur rappelant que leur seul roi est Dieu, et que le roi qu'ils demandent les soumettra à des lourdes exigences, Samuel finalement, toujours sur l'ordre de Dieu, sacre Saül par l'onction d'huile.

Tantôt le directeur de Port-Royal considère Saül dans son individualité, tantôt il l'oppose à David, pour montrer l'importance et les conséquences d'un choix fait directement par Dieu face à un choix dicté par des motifs humains.

Par l'« élection humaine » on devient « roi de ce monde », tandis que par « une élection toute divine », c'est à la royauté « de l'autre monde » que l'on accède. C'est ainsi que « les rois de Juda n'étaient que la figure des prêtres, et que le prêtre est le roi des rois, comme Jésus-Christ, à la royauté duquel il succède par l'élection et vocation intérieure de Dieu⁴ », ce qui « se voit clairement dans la royauté de David, qui a été la figure de notre sacerdoce ». S'il a été oint, ce n'a été que pour le représenter « et il était autant roi que prêtre, et pour cette raison, ses enfants sont appelés : *Sacerdotes*⁵ ». Non seulement il était roi et prêtre, mais encore, pour ainsi dire, évêque, puisque « dans l'Office que l'Église fait des évêques » elle montre « que David était vraiment leur figure, comme naguères en celui de saint Athanase, quoiqu'on puisse dire que David, qui était la tige de Jésus-Christ, était la figure aussi bien de

¹ Pensée 29.

² Pensée 30.

³ Pensée 31.

⁴ Pensée 155.

⁵ Pensée 15.

son sacerdoce que de sa royauté ». La « figure du sacerdoce et de l'épiscopat dans David¹ » gît « dans la prédication de la Parole de Dieu » qui en lui est jointe à la royauté : il est ce *roi prêcheur*, dont parle le psaume 2 – titre que Saint-Cyran attribue également à Abraham, et qui rapproche donc ces deux figures vétérotestamentaires du sacerdoce de la Nouvelle Alliance – puisqu'il dit, dans le psaume 50, qu'il enseigne les voies de Dieu aux pécheurs². La prière de l'Église en fournit une preuve supplémentaire : « Le jour des fêtes des évêques et des pontifes, il est fait une si particulière mention de David et de ce qui est dit de lui dans le psaume: *Memento Domine David*³ ». C'est ainsi que « tout ce que fait David [...] est le modèle de toutes les actions et des souffrances de ces bons évêques et c'est en lui aussi bien qu'en saint Pierre, qu'il a paru que les dons et les promesses de Dieu ne sont pas sujettes à un repentir⁴ », ajoute Saint-Cyran, soulignant ainsi l'économie des deux Testaments.

David représente le modèle de ce que Dieu demande à ceux qu'il appelle au sacerdoce et « aux charges de l'Église ». Bien qu'il ait « été élu et oint » il « demeura plus de trente ans avant de parvenir à l'entière royauté » parce qu'il attendait « que Dieu l'y fit entrer », et qui, pendant toute « cette attente, a été dans la persécution et dans la guerre ». Bien « au contraire, il punit Jéroboam de ce qu'après avoir été élu, comme David, par le prophète, il se hâta d'entrer dans la royauté de lui-même et non par les voies de Dieu⁵ ». Nul ne doit prétendre avoir un droit au sacerdoce ou à une charge ecclésiastique, ni précéder l'appel de Dieu, « ce que Dieu nous a fait voir en la figure du sacerdoce qui est David » : il n'est besoin que de considérer « les retardements après le choix et l'élection de Dieu notifiée par le prophète », alors qu' « il y a peu de gens en ce temps qui ne crussent être obligés de faire d'autres avances que David n'a fait, si Dieu leur avait fait la grâce des les élire pour être prêtres⁶ ». Est-il donc possible de se mêler « du gouvernement de ce royaume » qu'est l'Église, « quelque mérite que l'on ait, si on n'est pas appelé de Jésus-Christ qui en est le roi », alors que « Jésus-Christ, même après avoir tout consommé en la terre selon le dessein de son Père et l'avoir mérité par les actions de sa vie et les souffrances de sa mort, n'est entré en possession de ce royaume qu'après que son Père le lui a donné et mis en main, pour le dire ainsi⁷ ». C'est en cela qu'il « fait paraître qu'il était vraiment fils de David, et que David l'a regardé en tout ce qu'il

¹ Voir aussi la pensée 174 : « Il paraît dans l'Office que l'Église fait des évêques, que David était vraiment leur figure, comme naguères en celui de saint Athanase, quoiqu'on puisse dire que David, qui était la tige de Jésus-Christ, était la figure aussi bien de son sacerdoce que de sa royauté ».

² Pensée 21.

³ Pensée 18. Idée reprise dans la pensée 309 : « Dans le même Office, elle chante à vêpres, pour le dernier psaume : *Memento Domine David*. Ce qui confirme ce que nous avons dit ailleurs, que David est le modèle du sacerdoce de la Loi nouvelle ».

⁴ Pensée 19.

⁵ Pensée 198.

⁶ Pensée 164.

⁷ Pensée 229.

faisait sur la terre pour y acquérir le royaume d'Israël, après que Dieu le lui eût promis, et qu'il eût reçu l'onction du prophète, pour le mériter par ses laborieuses actions¹ ». En effet, « Dieu nous a fait voir dans David » qui est « la première figure du sacerdoce de la nouvelle Loi, qu'il faut beaucoup tarder et différer d'entrer dans le sacerdoce, après même qu'on a eu des marques visibles et sensibles de la volonté de Dieu² ». C'est encore en David qu'il nous montre « qu'il faut avoir été longtemps exercé auparavant et avoir passé par de grandes expériences pour être digne de gouverner le peuple de Dieu » et pour cela, il l'avait fait « exercer et travailler si longtemps [...] pour nous donner un exemple de la grande expérience qu'il faut avoir pour pouvoir supporter les maux des autres³ ». De même, « Jésus-Christ [...] n'est pas parvenu autrement que par une longue expérience à la perfection de son sacerdoce ». Établi ainsi « en un point si haut de perfection » Dieu oblige par son exemple « les hommes, qui [le] veulent imiter, à une grande considération et à un grand examen d'eux-mêmes⁴ ».

Trois paroles du récit de l'onction de David par Samuel indiquent les trois qualités essentielles « que Dieu demande en celui qu'il envoie » après l'avoir « élu pour son ministère au sacerdoce », à l'exemple de David. L'humilité d'abord – David était le *parvulus* parmi ses frères et son père « même ne songeait point à lui [...] à cause de sa petitesse et de son innocence » - qui doit être si grande – nous nous trouvons presque devant un oxymore – « qu'on n'ait jamais aucune pensée de charges » quelle que soit sa capacité, parce que David « fut mené sans qu'il y eût jamais songé ». Son courage ensuite – qui « avait déjà paru à tuer des ours et les lions » - et sa prudence enfin – « la première chose que Saül remarqua en lui » -. Peut-être même son Père « ne l'eût pas produit, si le prophète ne l'eût pas demandé », lui qui « savait que les pensées de Dieu sont autres que celles des hommes ». La leçon de cette « première élection » de David s'impose : « Un homme que le prince nomme, quelque capacité qu'il ait, a de la peine de s'assurer de la vocation de Dieu s'il n'a nulle pensée, comme il n'en doit point avoir, d'être chef dans l'Église, puisque la seule pensée et le moindre désir l'en rend indigne et éloigne de lui la grâce nécessaire pour établir cette vocation⁵ ». Même s'il fait « le mieux du monde dans le sacerdoce » s'il n'y a pas été appelé et réhabilité « la quantité de bonnes œuvres extérieures [lui] sert de peu ». Après cela il se rendra finalement compte qu'il s'est trompé « tant il importe de bien commencer par la vocation de Dieu dans une charge ecclésiastique ».

¹ Pensée 230.

² Pensée 350.

³ Pensée 351.

⁴ Pensée 352.

⁵ Pensée 356.

Pour confirmer cette vocation divine de David, il n'a pas fallu moins de deux onctions pour bien établir celui qui est la « figure des prêtres » : la première « par Samuel en la maison de son père », la seconde « par ceux de Juda en Hébron ». Tandis que « la première n'était que signe d'élection et de désignation de Dieu pour le consacrer un jour roi de son peuple », la seconde « est faite par une onction de Dieu, pour montrer que le prêtre, avant d'être consacré, doit avoir été élu par l'Esprit de Dieu¹ ». La différence entre les deux onctions est bien visible par les événements respectifs qui en découlent. Seule « la première par laquelle il avait été oint roi de Juda par ceux de sa lignée » a possédé une « durée et une suite continuelle jusqu'à la destruction et la ruine de la ville et du temple de Jérusalem ». Elle a eu « sa succession et sa continuation dans la race de David, après même que les dix lignées se furent séparées et eurent fait un horrible schisme contre la maison royale de David et contre le Temple ». Le succès de cette onction annonce « la succession continuelle du sacerdoce de Jésus-Christ dans l'Église » malgré « la révolte des hérétiques et des schismatiques contre elle ». En outre, on peut y reconnaître « que les prêtres qui ont reçu la consécration sans la préalable onction du Saint-Esprit enfermée dans une vraie et divine élection, ne peuvent prétendre une succession de leur race spirituelle pareille à celle de ceux qui ont été aussi bien élus que consacrés par l'onction de Jésus-Christ et par la grâce du Saint-Esprit² ». Ainsi, « les enfants de David sont appelés prêtres parce qu'ils sont « les vrais enfants et successeurs du vrai David » comme les vrais successeurs « de Jésus-Christ en sa parfaite royauté sont les prêtres », tandis qu'il est donné aux autres officiers de David, en ce même chapitre, d'autres titres honorables³.

Dans l'onction que Samuel fit par le commandement de Dieu d'un des sept enfants du père de David dans sa maison, Dieu nous a fait voir (et par le rebut qu'il fit des six enfants l'un après l'autre, et par l'ignorance où il voulut que Samuel fût de celui qui était véritablement élu de Dieu) qu'outre l'onction épiscopale, il est besoin d'une élection divine pour la prêtrise, et que Dieu se l'est réservée, et que l'évêque s'y peut tromper et s'y trompe s'il n'y prend garde, comme Samuel s'y serait trompé s'il ne s'était adressé à Dieu pour chacun des enfants qu'on lui présentait. Il faut donc nécessairement que l'évêque consulte Dieu auparavant pour s'assurer qu'il lui ait donné la puissance d'oindre celui qui lui plaira. Et il ne doit par conséquent oindre (s'il ne veut abuser de sa puissance) que celui qu'il saura être élu de Dieu⁴.

Cette « élection de David [...] venue purement de Dieu » comme « l'élection et consécration qui a été aussi faite de la part de Dieu » se révèlent dans des signes : « la consultation de Dieu qu'il faisait en toutes ses affaires » d'abord ; ensuite « la continuelle persécution de Saül depuis le premier jour qu'il eut paru élu de Dieu », puis « la vie guerrière et militaire qu'il a menée jusqu'à la mort, la manducation des pains sacrés, la domination sur les démons par le son de sa harpe, la guerre que ses enfants lui ont faite, la réunion des dix tribus à celle de Juda, sa longue tolérance et son esprit éloigné de vengeance, le dessein de

¹ Pensée 432.

² Pensée 433.

³ Pensée 504.

⁴ Pensée 265.

retrancher et de tuer les méchants et les incorrigibles et » enfin « son grand zèle de justice joint en lui principalement au jour de la mort [...] à son extrême mansuétude », ce qu'il a en commun avec Moïse et le Christ « marque[nt] en lui les qualités d'un bon évêque¹ ».

La différence fondamentale « entre un qui a été bien appelé, et un autre qui ne l'a pas été, selon l'ordre de Jésus-Christ », c'est que le second, « quelque bien qu'il fasse ensuite, ne peut jamais bien réussir devant Dieu s'il ne se réhabilite en corrigeant par pénitence le défaut de son élection », et que le premier « au contraire [...] quelque grand péché qu'il fasse ensuite, a grand sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu, et qu'il donnera une bonne fin à son administration s'il rentre dans la bonne vie », comme le prouve l'exemple David et de cet « évêque de l'Apocalypse, à qui l'ange commande de se corriger de la part de Dieu² ».

La figure des bons prêtres et des bons évêques assumée par David se précise encore lorsqu'on le compare à son prédécesseur Saül, qui « fut donné au peuple en punition de ce qu'il n'avait pas bien rendu l'honneur à Samuel, vrai prêtre donné de Dieu » en abusant « de la douceur de son gouvernement et de sa conduite³ ». Car « il n'y a rien que Dieu punisse si horriblement que le mauvais usage que l'on fait d'un excellent prêtre que Dieu a donné pour pasteur à un peuple⁴ ».

L'issue du règne de l'un et de l'autre « fait voir d'une admirable manière » comment ces « deux rois de la Judée ont été la figure de nos bons et de nos mauvais évêques, et que la royauté qui est enfermée dans le sacerdoce est la véritable⁵ ». Elle démontre, s'il en était encore besoin, « que la mauvaise élection, qui est toujours celle qui ne vient pas de l'Esprit de Dieu et de la première et principale intention, gâte tout dans le sacerdoce ». Ainsi, « une élection, qui n'est pas telle en vérité » bien qu'elle semble en présenter toutes les apparences « subsiste ». Cependant, malgré une nouvelle onction, il ne serait possible de corriger « le défaut qui se trouve dans le principe duquel dépend d'ordinaire toute la bénédiction » que si Dieu faisait « la grâce à un tel homme de se raviser et de reconnaître ce défaut et ensuite de le réparer par une vraie pénitence ». Autrement, « il n'y a pas grande apparence, quelque peine qu'il mette à s'acquitter de sa charge, qu'il réussisse jamais bien dans son sacerdoce, parce

¹ Pensée 20.

² Pensée 43.

³ Pensée 128.

⁴ Pensée 129.

⁵ Pensée 17. La pensée 6 insiste lourdement : « Il y a je ne sais quel grand mystère en ce que Saül, qui a succédé au gouvernement de Samuel, a été au contraire la figure des mauvais prêtres et évêques ».

qu'il est impossible que, s'il y a du défaut dans la source, tout ce qui en coule ne s'en ressent¹ ».

Saint-Cyran présente Saül comme la figure de ces prêtres à qui a manqué la véritable vocation intérieure de Dieu: « Tout [son] malheur « [...] n'est venu que de ce que Dieu ne l'avait pas choisi le premier, mais le peuple ». Dieu, en ratifiant le choix du peuple « n'a fait que s'accommoder et condescendre à [...] volonté [...] d'avoir un roi, sans s'être mis en peine de recommander cela à Dieu, et de s'enquérir avant toutes choses si c'était sa volonté² ». C'est ce qui a gâté toute « l'innocence de Saül » ainsi que « toute la simplicité et la bonne conscience en laquelle il vivait lorsque le prophète l'alla élire et oindre et que Dieu seul le découvrit par un miracle lorsqu'il se cachait pour n'être point promu à la royauté³ ». Même « si le défaut et le malheur de Saül est venu de la mauvaise élection du peuple qui avait prévenu Dieu en désirant un roi », il peut encore se prévaloir de ce que le « peuple n'avait point songé lui la première fois » : c'est « Dieu seul » qui, « près ce désir du peuple » a « jeté les yeux le premier sur lui » et que c'est lui, « et non le peuple » qui l'a « fait élire et oindre par le prophète⁴ ». S'il « a mal réussi » donc, c'est en dernière analyse « à cause des défauts qui étaient dans les électeurs plutôt que dans lui », de même que « dans l'élection et onction de David par ceux d'Israël [...] le défaut qui était dans les électeurs a empêché que la bénédiction y ait été comme en celle de Juda » puisqu'après Salomon le royaume d'Israël échappe aux descendants de David qui ne conservent, par la volonté divine, que le royaume de Juda avec Jérusalem pour capitale ». Pire encore, pour assurée qu'ait été cette élection qui finalement seule demeure « elle a pensé manquer en David même par la révolte d'Absalom et Bochri ». Bien que déjà « l'humeur séditeuse et factieuse des dix tribus d'Israël eût aussi bien paru sous » le règne de David, ce n'est qu'après sa mort et celle de son fils Salomon, qui lui était « la figure de Jésus-Christ établi parfaitement dans la gloire du Ciel, après avoir dompté tous ses ennemis » que « les dix tribus firent assez voir incontinent qu'il fut mort, par les plaintes qu'elle firent à Roboam par leurs députés, du mauvais traitement qu'ils avaient reçu de son père⁵ ».

¹ Pensée 22. La pensée 453 se fait encore plus grave, s'il est possible : « Comment se peut-on assurer d'une élection incertaine puisqu'on doit craindre les suites d'une vraie et certaine, comme il a paru en Saül et en Jésus, qui ayant été tous deux élus, *per lenticulum lenticulam*, ont eu même suite, dont la vérité se voit en Judas et en Nicolas ».

² Pensée 23.

³ Pensée 24.

⁴ Pensée 25. Voir aussi la pensée 478 bis : « Saül avait été élu selon l'élection de Dieu, mais non pas selon sa première intention. Car Dieu avait fait tout ce qu'il avait pu pour détourner le peuple d'avoir des rois en leur faisant représenter qu'ils seraient méchants et qu'ils les traiteraient mal ». Saint-Cyran applique cette lecture à l'élection à un évêché : « Ce n'est pas assez d'être appelé par une élection de Dieu à un évêché, mais il faut encore être appelé par sa première intention ».

⁵ Pensée 435.

Ce nonobstant, «il n'y a rien qui doive plus effrayer ceux qui croient que c'est assez qu'un homme » possède « toutes les qualités de corps et d'esprit » pour entrer dans une charge « avec l'approbation de Dieu¹ ». Saül, en effet « était le mieux fait de corps de tous les Juifs ». Il « avait l'âme innocente » et Dieu avait répandu « son Esprit » en lui « par la sainte onction qui lui donna le cœur de roi » et qui le transforma en « un autre homme ». Pourtant « si on est élu à une charge pour conduire le peuple de Dieu » et si « l'élection des hommes » devance celle de Dieu, « tout ce qui a paru et dans la charge et dans la personne, s'évanouit et se change en mal et en malédiction pour celui qui a été choisi² ».

Une mal et une malédiction dont Dieu ne perd jamais le souvenir, lui qui « envoya » Saül « ruiner Amalec pour un péché qu'il avait commis huit cents ans auparavant, comme s'il ne l'eût commis que ce jour-là même » et qui, ayant failli à sa mission, puisqu'il ne livre pas tout le peuple et ses possessions à l'interdit, alors que Dieu le lui avait commandé, a « été une manifeste figure des prêtres et évêques qui le sont devenus sans élection et vocation de Dieu³ ». Saül a fait pire encore : « Ce qui était le meilleur, Saül l'a réservé et a donné le pire à Dieu, comme Caïn fit à son sacrifice ». Ainsi que « Caïn tua Abel » à cause de « l'inimitié qu'il » avait conçue « contre lui parce que Dieu avait marqué par un témoignage public qu'il préférait son frère à lui », Saül a fait « tout ce qu'il a pu pour tuer David » parce qu'il avait conçu « une grande haine » contre lui. Et précisément à cause de « cette animosité que Saül témoigna contre David jusqu'à le vouloir tuer, Dieu le persécuta toujours dans sa personne et en celle de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût toute détruite et anéantie par un châtement public » ce qui est exactement « la manière dont il a châtié Caïn et toute sa race⁴ ». Saint-Cyran établit ainsi un parallèle saisissant entre Caïn, par qui le premier meurtre a été commis, qui représente « la figure de tous les Juifs qui ont tué Jésus-Christ » et qui pour cela a porté « sur soi la peine que tous les Juifs devaient porter sur eux jusqu'à la fin du monde pour avoir tué Jésus-Christ » et Saül « la figure de tous les mauvais prêtres » qui porte « sur soi la peine que porteraient tous ceux qui seraient mal élus et seraient entrés contre son intention dans le sacerdoce⁵ ».

C'est ainsi qu'en lui Dieu fait voir « qu'il n'oublie jamais les grands péchés des prêtres, et qu'il n'en punit aucun si horriblement que celui-là⁶ ». La malédiction divine s'étant

¹ Pensée 26.

² Pensée 27.

³ Pensée 102.

⁴ Pensée 358.

⁵ Pensée 359.

⁶ Pensée 103. Voir aussi la pensée 105 : « Il n'y a rien qui doive plus faire craindre aux prêtres la suite du péché qu'ils ont commis en usurpant le sacerdoce, que cette souvenance que Dieu a eue si longtemps du péché de Saül »

même transmise à sa postérité, bien après la mort de Saül : « Il ne faut que voir combien Dieu les persécute longtemps après la mort, faisant ruiner et perdre ignominieusement la postérité de Saül à cause du péché qu'il avait commis pendant sa vie contre les Gabaonites, Dieu l'ayant ainsi puni longuement après sa mort¹ ». Dieu a donc méprisé le « zèle de Saül » et les mauvais prêtres, dont il est la figure, doivent craindre également « qu'il ne méprise le leur, comme celui de Saül, jusqu'à le punir en son jugement² », parce que, comme il l'a « fait voir en Saül », il « ne hait rien tant que le zèle des prêtres qu'il n'a point institués, puisque, « le zèle » étant « un embrasement d'une grande charité », il se trouve qu'il « ne peut point être en ceux qui n'ont point cette grande charité qui ne se trouve que dans ceux que Dieu a élus³ ».

Ce défaut d'une élection selon la première intention de Dieu finit par aveugler tellement Saül – « qui est la figure des mauvais prêtres » - qu'il « fit mourir les prêtres avec le grand prêtre et brûla leur ville pour avoir assisté – alors qu'ils pensaient « faire une chose agréable au roi - David qui était le vrai prêtre en figure ». Tel « fut le plus grand crime de Saül, selon Josèphe, et pour lequel Dieu l'a le plus châtié ». Ainsi « il n'y a personne qui ruine plus l'Église et qui soit plus contraire aux vrais prêtres, que les mauvais prêtres⁴ ». Mieux encore, « dans les prêtres bien appelés, les maux qu'ils font se convertissent quelquefois en biens, comme il se voit dans David », il se trouve que « dans les prêtres mal appelés, les biens souvent se convertissent en maux, comme il se voit en Saül⁵ ».

. Salomon et ses successeurs.

Fils de Bethsabée, épouse d'Urie le Hittite, avec laquelle David commet l'adultère avant de faire assassiner son mari à qui il ne réussit pas à faire endosser sa paternité, Salomon succède à David sur le trône d'Israël. En lui, Saint-Cyran voit d'abord l'illustration de la vigilance que l'on doit garder dans l'exercice d'une charge, même si l'on y est bien entré par vocation de Dieu. « Il faut bien prendre garde » si « on est mal entré dans une charge et qu'on a été réhabilité par la grâce de Dieu, de vivre avec plus d'exactitude et de sollicitude que ceux-mêmes qui ont bien commencé l'exercice de leur charge par l'Esprit de Dieu », car « les moindres fautes des prêtres sont fort à craindre », et « Dieu prend quelquefois sujet de là de

¹ Pensée 104.

² Pensée 107.

³ Pensée 123. La pensée se conclut sur une sentence lapidaire : « Le zèle est comme la flamme du feu. Où il n'y a point de charité, il n'y a point de feu. Et où il n'y a point de grande charité, il n'y a point de zèle ». Voir aussi la pensée 217 : « Il faut voir aussi en sa personne combien il haïssait le faux zèle de ceux qui ont été faits prêtres sans la première vocation, et qu'il ne hait rien tant que la justice qu'ils exercent, même contre les fraudes ».

⁴ Pensée 216.

⁵ Pensée 325.

nous délaissier après que nous avons bien vécu dans la charge un fort long temps, parce que nous n'avons pas peut-être été si exacts dans nos charges et dans notre devoir » à cause du « défaut qui s'est trouvé dans le principe, lequel Dieu nous avait pardonné, nous ayant ensuite longtemps favorisé de plusieurs grâces¹ ». C'est ce qui se remarque « dans Salomon, qui devait d'autant plus veiller sur soi, que Dieu l'avait beaucoup élevé et rempli de tant de biens spirituels et corporels » sans lui imputer « le défaut qui se trouvait dans la mère », dont « il devait » pourtant « d'autant plus se souvenir que Dieu avait voulu que le premier enfant qui était sorti d'elle et de David mourut », afin de « l'avertir que nonobstant son adultère, il l'avait voulu faire naître d'elle et le préférer » - aussi bien dans « la succession royale » qu'en un si grand nombre « de grâces qu'il lui avait départies »- « aux autres enfants, dont les mères n'avaient jamais commis d'adultère », allant « même » jusqu'à « le faire en la terre l'image de Jésus-Christ glorieux, vivant glorieux à la droite de son Père² ».

L'exemple de Jéhu qui « avait été bien appelé au trône d'Israël » et celui « même d'Achab », tous deux successeurs de Salomon mais uniquement sur le royaume d'Israël, soulignent encore l'importance du principe de la nécessité d'une bonne entrée dans la charge, mais non sa suffisance, puisque malgré cela néanmoins ils sont tombés « tous deux dans la malédiction de Dieu et leur règne défailloit ». La cause la plus évident est que, « en qualité de rois d'Israël, ils tenaient à un principe maudit, à savoir, Jéroboam », par qui arriva la scission entre Israël et Juda. « Tant il est vrai qu'il faut que le principe d'une bonne œuvre et d'une bonne succession soit bon devant Dieu », sinon il importe, s'il « il y a eu quelque chose à » y reprendre « que ce défaut soit corrigé par quelqu'un de ceux qui lui a succédé », de la même manière « que saint Louis, par sa sainteté, corrigea ce qu'il y avait eu de défectueux dans le principe de la succession royale³ ».

« Le principe d'une longue succession », comme dans le cas des successeurs de Salomon, dans la mesure où « il a été gâté dès le commencement, représente toujours le péché originel en tant qu'il influe sa corruption sur toute la suite ». Même s'il arrive « que dans la suite de cette longue succession » il se trouve « quelque principe particulier qui soit bon », à l'image de « la première mission de Jéhu », il y a cependant « toujours sujet de craindre », surtout si on « ne se tient bien dans la mission de Dieu et qu'on se relâche » le danger « que Dieu n'ait égard au premier principe général qui était corrompu et défectueux en se retirant de nous et nous laissant à nos propres désirs⁴ ».

¹ Pensée 445.

² Pensée 446.

³ Pensée 464.

⁴ Pensée 466.

C'est ce qui arriva à « la seconde onction par laquelle David fut oint par ceux d'Israël » et qui manqua, parce qu'il y avait de la déféctuosité dans les personnes », qui tenait au « péché qu'elles avaient contracté en ouvrant plusieurs fois la guerre contre David, qui » pourtant « avait été vraiment élu de Dieu pour régner sur eux ». Telle fut la « cause » pour laquelle « leur onction n'eut pas une suite heureuse », et cela à cause, non pas du « défaut de l'onction » reçue par David mais par la faute « des personnes qui élisaient et oignaient, dont le crime n'était pas encore purgé devant Dieu », et qui fut « puni à la fin par les mauvaises suites qu'eut l'élection et l'onction d'un si mauvais peuple, sous Roboam, petit-fils de David », dont la révolte arriva, par permission divine « en punition des péchés de Salomon et de Roboam », bien que « sa première origine néanmoins se trouve dans le péché des Israélites qui avaient élu et oint David après lui avoir fait la guerre si longtemps injustement. Tant il importe qu'il n'y ait nul défaut, ni du côté des élisants, ni du côté de l'élus, dans l'élection que l'on fait de quelqu'un au sacerdoce figuré par la royauté de David¹ ».

. Les Macchabées.

L'épopée de ces hommes qui les armes à la main ont défendu la Loi de Dieu contre l'hellénisation forcée de leur peuple, fournit à Saint-Cyran l'exemple célèbre de « Simon » qui « s'appelle, comme il semble, lui-même au gouvernement, et [...] n'y est pas appelé par le peuple, comme Jonathas le fut ». Mais les temps avaient changé, ce qui nous enseigne « qu'il y a diverses manières de vocations aux charges de l'Église ». Un prêtre qui a été bien appelé au sacerdoce, comme Simon, et par une véritable suggestion intérieure qui aboutit à Jésus-Christ, peut se proposer à un peuple pour être son évêque en un temps périlleux où il s'agit de hasarder sa vie en dix mille occasions pour la défense de la religion ». Si de plus « l'Esprit de Dieu » saisit « tout le peuple, comme il se lit en cet endroit », et que « ce peuple accepte cette exposition du prêtre et l'élit pour être évêque, il ne doit point entrer en doute que leur élection ne vienne de Dieu² ».

Il invoque également l'exemple des Macchabées pour contrer l'argument de ceux qui prétendent que « si on ne faisait des prêtres et si on ne tâchait de les former, l'Église se trouverait à la fin sans prêtres ». Même si « l'Église se [renversait], ce n'est pas à nous à la redresser ». Il faudrait plutôt « craindre que Dieu ne [nous] punisse » à l'exemple d' « Oza, lorsqu'il voulut redresser l'arche qui tombait ». Et même si nous devions le faire, « il ne

¹ Pensée 434.

² Pensée 366.

faudrait pas que ce fût par les moyens que » nous pratiquons. Il faut nous « tenir dans l'ordre des moyens qui [nous] ont été prescrits de Dieu et de l'Église ». Telle est la leçon que nous donnent « les Macchabées [...] dans l'Office du mois d'octobre : *Faisons*, disent-ils, *ce que nous devons faire pour défendre et relever notre religion, et Dieu fera du Ciel ce qu'il lui plaira* », parole reprise par « Joab, parlant en l'esprit de David, figure des prêtres, duquel il tenait la place » qui « dit presque le même parlant à son frère Abizaï [...] au commencement de la bataille qu'il allait donner¹ ».

. Le Christ et les apôtres.

C'est au Christ, bien sûr, ainsi qu'aux apôtres, comme l'on pouvait s'y attendre, que Saint-Cyran consacre les développements les plus nombreux et les plus approfondis. En eux, il trouve la réalité qu'annonçaient les figures vétérotestamentaires du sacerdoce, selon le principe énoncé par Thomas d'Aquin : « L'ordre ancien le cède au nouveau, la réalité chasse l'ombre et la lumière la nuit² », comme le révèlent les nombreuses concordances textuelles entre les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui font du Christ le nouvel Abraham, qui a vu le jour du Christ et s'est réjoui, le nouveau Moïse qui libère de l'esclavage de la mort, le véritable roi dont son ancêtre David avait annoncé la venue, le prêtre véritable selon le sacerdoce de Melchisédech et non plus celui d'Aaron.

Lorsque le Christ choisit « les apôtres » et prescrit en eux « la forme d'élire les évêques et les prêtres leurs successeurs », il « le fait en une manière qui montre clairement l'éminence de leur vertu et de leur charge par-dessus le commun des fidèles ». Retiré « au haut d'une montagne tout seul [...] il y passe toute la nuit en prières, ce qui ne se trouve pas qu'il ait fait en toute autre occasion dans l'Évangile ». Lorsque le jour commence à poindre, « à la faveur de la lumière du soleil, il appelle ses apôtres », il les sépare « du reste du peuple qui était dans la plaine, il les appelle à lui au haut de la montagne, et » ensuite seulement « va trouver le peuple qui était dans la plaine³ ».

Ce n'est pas ce jour-là cependant qu'ils furent revêtus du sacerdoce, mais au terme d'une attente et d'une préparation semblable en cela à l'accession de David à la royauté sur tout Israël. Dieu a commencé par choisir « les apôtres. Et pour montrer la grandeur de cette élection, il les a tirés de la troupe qui le suivait et qui était dans la vallée, et les a fait monter

¹ Pensée 367.

² *Vetustatem novitas, Umbram fugat veritas, Noctem lux eliminat* (Séquence de la solennité du Saint-Sacrement : *Lauda Sion Salvatorem*).

³ Pensée 75.

au haut de la montagne, eux seuls » là où il se trouvait « après s'être préparé à cette élection par une oraison qui dura toute la nuit ». Cet appel sur la montagne au point du jour « marque, « l'excellence et l'élévation du sacerdoce ». Ensuite « il les a tenus trois ans durant dans cette élection pour les préparer au sacerdoce peu à peu par la vie de la vertu et pénitence continuelle qu'ils ont menée avec lui durant trois ans ». Pendant tout ce « temps le Saint-Esprit ne leur fut point donné [...] bien qu'ils fussent dans la charité, à la vérité, encore imparfaite ». Ce n'est qu'aussitôt « que Jésus-Christ fut ressuscité », au matin de Pâques, qui rappelle « ce matin auquel ils avaient été élus au haut de la montagne », qu'il « leur donna le Saint-Esprit par lequel il les prépara à l'onction de l'épiscopat et du sacerdoce qu'ils reçurent au jour de la Pentecôte par l'infusion de la plénitude du Saint-Esprit ». C'est ainsi « que s'ils furent faits prêtres le jour de la Cène quant à la puissance qu'ils reçurent de consacrer le Corps du Fils de Dieu, et au jour de la résurrection quant à la puissance de remettre les péchés, l'une et l'autre puissance fut suspendue jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'onction invisible et parfaite au jour de la Pentecôte ». Ce n'est que ce jour-là qu'ils ont pu dire, comme le Christ dans la synagogue de Nazareth : « *Spiritus Domini super me* ; et ensuite : *Propter quod unxit me, pauperibus evangelizare misit me* ». Dieu les a ainsi préparés à l'« onction qu'ils reçurent à la Pentecôte [...] par une élection précédente qui dura trois ans, et par la puissance qu'il leur donna en leur donnant la puissance de remettre les péchés, qui » ne « fut » qu'« au jour de sa résurrection¹ ». S'ils avaient reçu « à la Cène [...] la perfection de la prêtrise, ils ne s'en fussent pas enfuis ». C'est donc qu'« il semble » bien « qu'ils ne furent faits prêtres que par une désignation et élection de Notre Seigneur comme ils avaient été faits apôtres auparavant² ».

Le Christ lui-même, « quelque puissance » qu'il ait « ait eue auparavant et depuis son Incarnation » n'a reçu « celle de la prêtrise accomplie qu'au jour de sa Résurrection, qui lui a fait dire » au soir de Pâques, avant de s'en retourner vers le Père, tandis qu'il envoyait les apôtres en mission : « *Data est mihi omnis potestas, etc.*³ ». Ainsi, le « sacerdoce et le sacrifice de Jésus-Christ n'a pu trouver son accomplissement et sa dernière perfection que dans l'actuelle résurrection de Jésus-Christ⁴ ».

Mais, tandis que le Christ a été conduit à la perfection de son sacerdoce par deux onctions de l'Esprit-Saint – au jour de l'Incarnation et au jour de la Résurrection – il en fallait une troisième aux apôtres, qui ne reçurent la « plénitude de grâce » que suppose le sacerdoce

¹ Pensée 511.

² Pensée 157.

³ Pensée 159.

⁴ Pensée 160.

qu' « au jour de la Pentecôte », ce qui « oblige » celui qui va recevoir l'ordination « à s'y préparer par une retraite de plusieurs jours, comme firent les apôtres en ne cessant de prier Dieu dix jours durant, tant dans le Temple que dans leur maison, pour se préparer à recevoir la plénitude du Saint-Esprit¹ ». Semblables encore en cela à David, « la deuxième onction qu'ils eurent le jour de la résurrection de Jésus-Christ, n'était pas suffisante pour les mettre en l'état parfait où ils devaient être ». Il fallait pour cela que « la troisième [...] fût survenue » qui les établit dans la perfection voulue par le Christ, tandis que s'ils en étaient demeurés à la deuxième, semblable à celle « par laquelle David fut oint roi d'Israël » et qui « défailloit parce qu'elle était la moindre des autres, et qu'étant conférée par ou pour des peuples coupables et désagréables à Dieu, elle ne fut pas de longue durée en la maison de David, ni en David même² », ils auraient sans doute été exposés au même échec.

De la même manière que « l'Esprit qui fut donné aux apôtres le jour de la résurrection leur servit à mériter l'onction qu'ils reçurent le jour de la Pentecôte » ainsi faut-il également « que l'Esprit de Dieu repose tellement sur le prêtre, qu'il le mérite par ses oraisons, par ses actions et par ses bonnes œuvres³ ». Puisque « Jésus-Christ n'a promis sa bénédiction et sa grâce qu'aux ministres de son Église, à qui il a donné sa mission comme aux apôtres en leur disant, le jour de Pâques: *Ero vobiscum usque ad consummationem saeculi* », il faut qu'il leur dise : *Je serai avec vous* ». Sinon, « il ne peut prétendre que Jésus-Christ soit avec lui et qu'il lui donne la grâce de bien faire sa charge et de convertir les âmes ». C'est bien, non « en la Pentecôte » mais « après sa résurrection » qu'il donna « mission » aux apôtres « par paroles », et cela « deux fois » : d'abord « en leur disant : *Sicut me misit Pater et mitto vos* au premier jour », ensuite « en leur disant : *Euntes docete omnes gentes* au dernier jour⁴ ». Il a clairement montré « en ces deux manières la nécessité de la mission intérieure et extérieure de la part de Dieu » mais plus encore, « il a fait voir par d'autres infusions du Saint-Esprit sur saint Pierre et les apôtres après la Pentecôte, comme la première onction du prêtre doit être incessamment renouvelée dans toutes ses nouvelles entreprises », ce qui démontre « que la mission que Jésus-Christ donne à ceux qu'il envoie est bien différente de l'ordination ». Ainsi non seulement « celui qui a été envoyé de Dieu n'a pas pour cela moins besoin de son ordination, comme il paraît dans saint Paul et saint Barnabé », mais encore « celui qui a reçu l'ordination n'a pas moins besoin de recevoir la mission⁵ ».

¹ Pensée 46.

² Pensée 439.

³ Pensée 521.

⁴ Pensée 269.

⁵ Pensée 270.

Il n'est pas inutile de revenir sur quelques détails textuels que Saint-Cyran lui-même met en évidence pour souligner la continuité entre les figures et leur réalisation. Lorsque Paul écrit: « *Pontifex ex hominibus assumptus* », remarque-t-il ainsi, « cette parole se rencontre avec l'action de Jésus-Christ lorsqu'il élut les apôtres ». En effet, « il les sépara de la troupe et les éleva en la montagne où il les élut¹ ». Il insiste sur ce terme : assumption, en affirmant, par exemple, qu'il « n'y a point d'assumption, c'est-à-dire d'élévation, pareil à celui par lequel un fidèle est fait prêtre² » et rappelle que le Christ « usa de ce même mot lorsqu'il éleva les apôtres à la montagne le jour de la transfiguration : *Assumpsit Petrum et Jacobum, etc.* » aussi bien qu'en « en saint Luc, lorsque les apôtres étant retournés de prêcher l'Évangile, il les retira en une solitude : *Et assumptis illis, secessit seorsum in locum desertum*³ ».

Il relie expressément l'affirmation paulinienne : *Ex hominibus assumptus*, à ce qui suit : *Nemo sibi assumit honore*, et précise qu'après avoir dit cela Paul « descend aux pontifes de la Loi, dont il dit qu'ils ne sont pas faits pontifes, et qu'il dit particulièrement de Jésus-Christ, à qui le Père a dit : *Tu es sacerdos in aeternum*, après lui avoir dit : *Ego hodie genui*, c'est-à-dire après l'avoir ressuscité ». Ainsi « tant s'en faut qu'il dise que Jésus-Christ se soit ressuscité lui-même, qu'il dit expressément qu'il ne s'est pas glorifié lui-même, c'est-à-dire ressuscité, pour se faire prêtre lui-même ». Certes, achève-t-il, le Christ s'est « ressuscité lui-même », mais « l'Apôtre a évité de le dire en cet endroit, pour attribuer au Père seul la résurrection, afin qu'il pût dire que le Père seul l'avait fait prêtre⁴ ». Or, ces « mêmes paroles que le Père dit au Fils, il les dit à chaque prêtre », preuve évidente que nul ne peut être prêtre que celui que Dieu appelle au sacerdoce, ces paroles étant « fondées sur la génération glorieuse et divine de Jésus-Christ par laquelle le Père a dit : *Ego hodie genui te*, le faisant non seulement son Fils, mais encore le père de plusieurs âmes⁵ », fondement et annonce de la paternité spirituelle du sacerdoce qui doit donc avoir même origine que celle du Fils unique, qui « dit souvent qu'il est l' élu et l'envoyé de son Père, et particulièrement pour le sacerdoce que le Père lui a conféré parlant à lui-même par des paroles très remarquables. Et lui-même dit aux apôtres qu'il les a élus et envoyés eux-mêmes, et qu'aucun homme de la terre ne les a élus ni envoyés⁶ ». Élection dans le même temps périlleuse, car elle n'agit pas automatiquement. Si « sans elle on ne saurait bien réussir dans quelque charge de l'Église », il n'est pas non plus possible de « s'assurer que, quand on l'aurait reçue de la propre bouche de

¹ Pensée 513.

² Pensée 514.

³ Pensée 515.

⁴ Pensée 516.

⁵ Pensée 517.

⁶ Pensée 59.

Dieu, on y réussisse bien » ainsi que le prouvent l'exemple de « Judas et cet évêque qui s'opposait à saint Jean, qui sans doute avait été bien appelé de par l'ordre apostolique¹ ».

Deux figures se détachent singulièrement parmi les apôtres, celle de Judas et celle de Matthias, qui sont intimement liées, puisque apôtres l'un et l'autre, mais le second prenant la place du premier, qui s'est donné la mort après avoir trahi et livré le Christ.

Au soir du Jeudi-Saint, quand « Dieu fit prêtres les apôtres [...] en leur donnant puissance de consacrer son Corps, il fit prêtre Judas aussi, bien qu'il fût en péché mortel et qu'il eût été bien élu de Jésus-Christ auparavant ». De cet exemple, Saint-Cyran tire deux conclusions. La première « qu'on peut être bien élu, et néanmoins être en péché mortel lorsqu'on est consacré, par lequel péché mortel l'élection et consécration sont viciées, bien que la puissance demeure ». La seconde « que Judas est la figure des prêtres qui sont consacrés en péché mortel² ». Dans le même temps, le directeur de Port-Royal assure qu'« il faut toujours remarquer que l'élection éternelle soit à la charge, soit à la gloire, ne peut être inefficace et sans produire son effet³ ». Nous voici devant une de ces contradictions qui montre comment il hésite sans cesse entre des propositions apparemment inconciliables, et que pourtant il faut tenir pour vraies ensemble : entre elles, s'étend tout l'espace de la liberté et du libre-arbitre de l'homme. Comme il le souligne ailleurs : « Dieu se plaît à allier par sa grâce des choses contraires, et il l'a fait particulièrement dans le mystère de l'Épiphanie⁴ ». Ainsi « ce qui est arrivé à la personne du Fils de Dieu arrive tous les jours aux vérités de son Évangile » dans lesquelles « les hommes trouvent des contrariétés apparentes qu'ils ont peine d'accorder ». Seule « la grâce de Dieu bien formée dans l'âme » est capable de nous « éclaircir de semblables obscurités, et si on ne la puise, ou dans la science de la tradition, ou dans la lumière de l'intelligence, ou dans la simplicité de la foi, il est difficile qu'on ne tombe dans l'erreur⁵ ».

Après la résurrection, le groupe des apôtres étant réduit à onze par la trahison et la mort de Judas, se pose la question de sa succession nécessaire : « Il faut donc, qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous » proclame Pierre après l'Ascension, « on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection⁶ ». Tandis que « la première chose qui est dite dans l'Évangile de l'Église, qui

¹ Pensée 42.

² Pensée 512.

³ Pensée 538.

⁴ Considération III pour le jour des Rois, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 175.

⁵ Considération I pour le II. dimanche après les Rois, dans : *Considérations, Partie d'hiver*, deuxième partie, p. 251-252.

⁶ *Actes* 1, 21-22.

sont ses *Actes*, c'est que Jésus-Christ a élu les apôtres par le Saint-Esprit¹ [...] la seconde » est « que les apôtres, à son imitation, ont tâché d'élire en la même manière le douzième apôtre qui manquait à leur nombre, et qui devait tenir la place de Judas, qui avait été élu par le Saint-Esprit² ». Ils ont mis tous leurs soins et pris beaucoup « de peine pour s'assurer que celui qu'ils avaient élu avait été vraiment élu dans l'éternité pour être apôtre³ ».

De cet épisode fondateur de l'Église, Saint-Cyran conclut que si quelqu'un « se fait imposer les mains par un évêque sans s'assurer par toutes les voies possibles que Dieu l'a élu pour être prêtre », il témoigne par-là « qu'il n'a pas dessein d'entrer comme il faut dans la succession des apôtres, qui sont les premiers prêtres, et » il « ne croit » pas non plus « pas qu'ils fussent obligés de faire ce qu'ils ont fait pour s'assurer, et pour eux, et pour toute l'Église, que l'élection de Matthias était vraiment de Dieu et non d'eux⁴ ».

Pour s'assurer effectivement que Matthias était celui qui devait être adjoint à leur groupe pour prendre la place de Judas, « les apôtres » allèrent jusqu'à en présenter « deux à Dieu, afin qu'on vît que celui sur lequel le sort tomberait, serait élu de Dieu⁵ ». La signe le plus clair que telle était bien la volonté de Dieu se révèle contradictoire, du moins selon la logique humaine, puisque ce n'est pas « le plus juste » qui fut élu – Barsabas porte aussi le nom de : *Justus* - « afin qu'on ne s'imaginât pas qu'un homme fût appelé au sacerdoce, parce qu'il avait vécu à la vue de l'Église toujours dans l'innocence et dans une grande et parfaite justice⁶ ».

C'est dans cette élection de Matthias qui prend place dès lors parmi les apôtres, que « Jésus-Christ a eu soin d'établir la nécessité de la vraie et divine élection au sacerdoce », et Saint-Cyran en indique cinq marques. La première est « l'innocence et la persévérance dans le service de Dieu depuis la première connaissance de la foi ». La seconde, l'élection par toute l'Église. La troisième, la particulière qualité de l'élu, qui doit être « le meilleur de tous. Car il paraît par Joseph, qui fut surnommé le Juste, qu'ils ont choisi le meilleur ». La quatrième, que son élection soit précédée et accompagnée des « prières de toute l'Église ». La cinquième enfin, qui surpasse toutes les autres, est qu'« il ne suffit pas qu'il soit élu par prières ou par

¹ Cette première affirmation de Saint-Cyran n'est vraie que de manière très large. Si le Saint-Esprit est bien mentionné dans ce récit, c'est d'une part dans la promesse du Christ avant l'Ascension de l'envoyer sur ses apôtres, et d'autre part dans le rappel que la trahison de Judas avait été révélée à David par ce même Esprit-Saint.

² Pensée 120.

³ Pensée 121.

⁴ Pensée 122.

⁵ Pensée 124.

⁶ Pensée 125.

toute l'Église et qu'il soit reconnu innocent et le meilleur de tous, mais il faut encore qu'il soit élu de Dieu¹ ».

Malgré « toutes » les « précautions » qu'ils ont prises, « les apôtres craignent » encore « de n'avoir pas rencontré l'élection éternelle de Dieu ». C'est pourquoi « ils lui adressent ces deux qu'ils ont élus, afin qu'il leur déclare » lui-même « lequel des deux il a élu, supposant par ces paroles que ce doit être un homme de vertu qui soit tel véritablement devant Dieu qu'il paraît devant les hommes par ses bonnes œuvres² ». Par là, « il semble que les apôtres veulent dire qu'ils ignorent deux choses ». La première est « si celui qui est appelé juste et estimé plus vertueux que l'autre n'a pas, au jugement de Dieu cet avantage de vertu que les hommes lui donnent ». La deuxième « si, supposé même qu'il ait plus de vertu que l'autre, il est véritablement élu ». C'est souligner à quel point « l'élection que quelqu'un fait à une charge est tellement gratuite et dépendante de la seule volonté de Dieu, aussi bien que d'autres bonnes qualités jointes à la grâce nécessaire à un prélat pour bien gouverner les âmes » qu'il n'est pas impossible « que Dieu n'élise pas celui qui a plus de vertu et de grâce intérieure, comme il est arrivé en saint Matthias, si en effet Barsabas était plus juste devant Dieu que lui », même si, selon toute « apparence » l'« Église de Dieu qui était si excellente et qui jugeait des choses par la lumière divine, ne se trompait pas en donnant le nom de juste à Barsabas, comme au plus excellent de tous les chrétiens³ ».

Pour s'assurer au-delà des apparences et de tout doute raisonnable de bien élire celui que Dieu a choisi, ils demandent donc « à Dieu un signe extérieur par lequel ils soient assurés de son éternelle élection, par laquelle il a élu un de ces deux à l'épiscopat ». Son élection en effet, s'il elle est « en Dieu » et de Dieu, doit posséder, comme les sacrements dits « à caractère », afin d'être « manifeste « aux apôtres » et « à toute l'Église », la puissance d'« opérer » dans celui qui est élu « un changement et un renouvellement de grâce et une puissance intérieure, comme l'élection de l'Église opère dans ce même élu une puissance pour faire toutes les fonctions dépendantes de cette charge », étant en cela semblable à « la prédestination, qui opère une vocation intérieure au moment auquel Dieu appelle un homme au baptême, ou après le baptême, à la pénitence⁴ ».

C'est bien ce que désigne le « nom de sort », par lequel les apôtres procèdent à l'élection, qui « montre » bien « qu'il n'y a dans l'homme nulle cause de cette éternelle élection de Dieu, et qu'elle est aussi gratuite du côté de Dieu que la prédestination même d'un

¹ Pensée 532.

² Pensée 533.

³ Pensée 534.

⁴ Pensée 535.

élu ». Et si Dieu élit ou fait élire quelqu'un « dans le cours du temps parce qu'il est vertueux, ou qu'il est capable de sa charge », cela ne signifie pas autre chose « que cette capacité et cette vertu ne lui a été donnée de Dieu que parce qu'il l'avait élu éternellement à cette charge¹ ».

Voilà « pourquoi cette élection éternelle est marquée par le sort, parce que c'est une prédestination de Dieu à la charge, comme la prédestination de Dieu à la gloire est appelée du nom de sort », puisque « cette élection éternelle de Dieu et cette vocation à la charge fait une partie de la prédestination à la gloire et y est enfermée ». De la même manière que cette vocation à une charge constitue « le comble de sa grâce en la terre », elle sera aussi « le comble de sa gloire dans le Ciel² ».

Joignant « l'onction que Samuel fit par le commandement de Dieu d'un des sept enfants du père de David dans sa maison » à l'élection de Matthias, Saint-Cyran établit encore une fois le pont entre Ancien et Nouveau Testament, unanimes sur la nécessité d'une vocation de Dieu, manifestée directement par lui. Il nous « a » ainsi « fait voir », aussi bien « par le rebut qu'il fit des six enfants l'un après l'autre » que « par l'ignorance où il voulut que Samuel fût de celui qui était véritablement élu de Dieu » de manière claire « qu'outre l'onction épiscopale, il est besoin d'une élection divine pour la prêtrise » Cette élection, « Dieu se l'est réservée » Même « l'évêque s'y peut tromper et » effectivement il « s'y trompe s'il n'y prend garde », de la même manière que « Samuel s'y serait trompé s'il ne s'était adressé à Dieu pour chacun des enfants qu'on lui présentait ». D'où il s'ensuit que l'évêque doit consulter « Dieu auparavant pour s'assurer qu'il lui ait donné la puissance d'oindre celui qui lui plaira » et « par conséquent » il ne doit pas « oindre », si du moins « il ne veut abuser de sa puissance, que celui qu'il saura être élu de Dieu³ ». Si à l'exemple de Samuel on joint « celui de Matthias », l'on verra « par cet autre exemple des apôtres, combien il se faut mettre en peine, lequel – « même » si les « deux » sont « hommes de bien » - Dieu a élu pour le sacerdoce et pour la charge pastorale avant de l'oindre et de l'ordonner⁴ ».

Par sa capacité d'ordonner des prêtres, ce qu'il est seul à pouvoir accomplir, l'évêque détient le plus grand pouvoir qui soit dans l'Église, puisqu' « il n'y a rien de si important que l'ordination d'un prêtre ». Ainsi « il n'y a rien aussi en quoi l'évêque se puisse tromper si facilement s'il n'en veut oindre et consacrer qu'un qui aura été élu de Dieu à la prêtrise ». Il doit donc procéder « comme fit Samuel, qui à chacun des enfants qui se présentait, pour

¹ Pensée 536.

² Pensée 537.

³ Pensée 265.

⁴ Pensée 266.

savoir si c'était celui-là que Dieu avait élu, s'adressait à lui comme firent les apôtres, qui dirent à Dieu : *Ostende quem elegeris*¹ ». Saint-Cyran met là sur les lèvres de Samuel la prière des apôtres avant l'élection de Matthias : il ne pouvait mieux souligner la continuité qu'il voit entre les deux situations, par-delà les siècles et l'importance primordiale qu'il attribue à la vérification de la vocation divine. Il y insiste en rappelant combien il « est remarquable que l'Église célèbre l'élection de saint Matthias, et non pas le jour qu'il fut consacré, ni celui qu'il fut martyrisé. Joignez cela avec l'élection des apôtres dans laquelle seule ils ont vécu trois ans durant² ».

Il ne pouvait enfin passer sous silence la figure singulière de l'apôtre Paul, qui dit de lui-même que, s'il est devenu apôtre, alors qu'il n'avait jamais rencontré le Christ avant sa résurrection, qu'il était un ardent persécuteur de l'Église et que rien donc ne le destinait à devenir un de ses disciples, c'est « non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ, et Dieu son Père qui l'a ressuscité d'entre les morts³ ». Comme le directeur de Port-Royal l'écrit ailleurs, Paul n'a « appris son Évangile que de Jésus-Christ même, comme il le dit plus d'une fois en ses épîtres⁴ », établissant un parallèle entre la vocation de Paul et celle de Claude Bernard : « C'est Dieu qui » l'a « fait prêtre, et » on « pourrait dire de sa vocation à la prêtrise ce que saint Paul dit de son apostolat, qu'elle était toute de Dieu et non des hommes⁵ ». C'est bien « pour relever la nécessité que tous les ministres de l'Église ont de cette divine élection » que Paul assure « que ce n'est point par les hommes, ni par un homme, qu'il a été fait apôtre, comme si Jésus-Christ qui l'a élu n'était plus homme⁶ ».

De la même manière que les apôtres se sont préparés pendant trois années à recevoir le sacerdoce après même leur élection à l'apostolat, Dieu n'a « point élu pour l'épiscopat saint Barnabé et saint Paul qu'après les avoir éprouvés longtemps dans l'Église d'Antioche, où il les élut et commanda de les ordonner ». S'il a tardé « si longtemps à consacrer et initier saint Paul à l'apostolat par l'imposition des mains de toute l'Église », c'est que l'apôtre devait être éprouvé, comme il l'écrit d'ailleurs lui-même : « *Qui me probavit, etc.* Ce qui fait voir qu'il faut de même éprouver les ministres de l'Église avant que de les élever aux charges⁷ ». On a reconnu une version légèrement remaniée de *1 Thessaloniens* 2, 4 dans la version de la Vulgate.

¹ Pensée 267.

² Pensée 543.

³ *Galates* 1, 1.

⁴ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 3.

⁵ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 9.

⁶ Pensée 60.

⁷ Pensée 280.

Comme « les autres apôtres furent élus par une grâce particulière qui leur fit tout quitter à l'instant qu'ils furent appelés, Paul quitta tout dans son cœur à ce moment qu'il fut élu », lui qui, dès qu'il « eût été abattu de son cheval » s'entendit commander par « Jésus-Christ [...] de se lever et de se tenir debout sur ses pieds, ce qui marque la grâce qu'il avait reçue de l'Esprit de Dieu qui était entré dans lui qui le soutenait, comme il est dit dans saint Jean, au ch. 7 de l'*Apocalypse* ». Une fois qu'il a été debout, le Christ, « l'a désigné pour le faire apôtre de toute la terre », désignation confirmée par « la grâce intérieure » qui lui fut alors donnée, « qui lui faisait recevoir avec révérence, comme un ressuscité du péché à la grâce et de la mort à la vie, [les] paroles de Jésus-Christ par lesquelles il le désigna et l'élut pour être son apôtre¹ ».

Saint-Cyran a établi, comme je l'ai rappelé plus haut, un parallèle entre l'élection de Matthias par les apôtres et celle de David par Samuel. Il poursuit ce parallèle en l'appliquant à Paul, puisque « David, qui était » la figure des apôtres, « fut élu de même par une onction et une grâce intérieure et secrète dans la maison de son père », et de la même manière que « David ne fut consacré et reconnu roi que longtemps après sa première élection et onction », figure des « apôtres » qui « ne furent consacrés apôtres que longtemps après leur vocation et élection, au jour de la Pentecôte, qui était la principale onction, bien qu'il y en ait eu trois en eux, comme en David », ainsi « saint Paul ne fut consacré apôtre que longtemps après, à Antioche, avec saint Barnabé² ».

Il existe cependant une différence substantielle entre l'élection de Matthias, pour laquelle aucune vertu préalable n'était requise, et dont il n'est pas même dit explicitement qu'il était plus juste que Barsabas, malgré l'interprétation saint-cyranienne évoquée plus haut, et celle de Paul : l'apôtre « fait assez voir que Dieu n'élit personne au sacerdoce s'il n'a les qualités requises » en écrivant « qu'il prêche selon qu'il a été jugé digne de Dieu pour lui être confié », engageant ainsi les prêtres, « s'ils veulent se maintenir dans leur première vertu à se maintenir dans cet état dans lequel il[s] ont] été appelé[s] de Dieu » sous peine d'en « déchoir facilement s'il[s] ne veille[nt] sur [eux]³ ». Revenant ailleurs sur le même thème – les prêtres doivent se comporter comme « L'Apôtre » qui « dit qu'il vit en telle sorte que Dieu le voit en l'état qu'il le trouva lorsqu'il le choisit pour être son fidèle ministre » -, Saint-Cyran en tire cette fois une autre conséquence : « Il n'y a rien qui fasse mieux voir que personne n'est

¹ Pensée 437.

² Pensée 438.

³ Pensée 461.

vrai prêtre devant Dieu et les hommes si Dieu ne le choisit, le trouvant en l'état parfait où il doit être pour lui rendre un si grand service¹ ».

b. Quelques textes fondateurs.

Il faudrait encore, bien sûr, examiner avec attention, outre ceux qui viennent d'être cités à l'occasion des figures bibliques de référence, les textes bibliques eux-mêmes que Saint-Cyran aime à citer, et sur lesquels il revient régulièrement, mais un examen détaillé allongerait considérablement cette introduction : en voici quelques-uns parmi les principaux, directement liés à la vocation intérieure, posés comme des pierres d'attente en vue d'une étude ultérieure.

Pour confirmer la nécessité de l'innocence pour devenir prêtre, Saint-Cyran recourt à l'exemple du Christ, qui « n'a point voulu recevoir, pour être de sa maison, celui dont il avait chassé une légion de démons » parce que, déduit-il de cet épisode évangélique, « il ne faut jamais avoir donné lieu au diable dans son âme après le baptême » et même, « il faut toujours avoir été irréprochable et de bonne réputation devant les hommes ». La seule mission qu'il pouvait confier à cet homme était de se faire « voir au commun des fidèles pour les faire revenir à Jésus-Christ par son exemple² ».

Nous avons déjà rencontré plus haut l'*Amice ascende superius* de *Luc* 14, 10, qui revient encore dans la même lettre à Charles Duhamel : « un homme qui veut bien entrer dans la prêtrise », et cela « par un véritable appel de Dieu qui s'entende clairement dans le fond du cœur » doit trouver imprimées « dans son cœur ces deux paroles de l'Évangile : *Ascende superius* ». Preuve en sera qu'il fera « non seulement largesse de tout son bien pour donner exemple aux bons chrétiens, mais aussi toute autre action de vertu » afin d'« engager Dieu autant qu'il pourra à lui donner largement la plus grande grâce qu'il puisse communiquer en un temps où il est certain qu'il la donne à peu de personnes³ ». Celui qui a « conçu l'importance de la rupture du premier pacte que nous avons par nos parrains avec Jésus-Christ » et qui est convaincu « qu'il y a pas d'autre moyen de le réparer que celui qui est présent dans les Écritures [...] et dans la pratique que nous enseigne la Tradition » verra « naître de là en son âme », du moins « si la grâce le saisit, six dispositions » dont « la sixième » consiste en ce « qu'il doit faire une résolution dans son cœur [...] de ne sortir jamais de cet état » dans lequel « il se tient pour bienheureux d'être humblement le dernier

¹ Pensée 495.

² Pensée 321.

³ Lettre 429 – Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7.

dans la noce de l'Église » à moins que Dieu ne lui fasse « entendre clairement, en sorte qu'il n'en puisse douter, ces paroles : *Amice, ascende superius* » afin de « s'engager aux charges et offices de l'Église ».

Car Moïse, qui est le premier de tous les officiers de l'Église figurée en la Synagogue, se laisse appeler plus de trois ou quatre fois, résistant toujours à la voix manifeste de Dieu qui se découvrait à lui, et lui parlait plus clairement qu'il n'avait fait aux trois patriarches. Il se tenait très content d'être à Dieu dans le désert depuis quarante ans, occupé à son pâturage. Et ce qui est admirable, il avait été nourri quarante ans durant dans la cour des rois et dans les armées, comme dit Josèphe, si je ne me trompe, et destiné à la succession d'y royaume. Et ce qui m'étonne davantage dans cette opposition qu'il fait à Dieu, il savait qu'il avait été préservé miraculeusement de la mort et adopté par la fille de Pharaon pour être le libérateur du peuple juif¹.

Si ce verset ne figure pas dans les *Pensées sur le sacerdoce*, on y retrouve cependant un autre épisode évangélique qui en reprend l'idée. Il s'agit de l'élection des apôtres par le Christ, qui comme Moïse, sont appelés sur une montagne, élection signifiée de différentes manières : appel des trois apôtres qui accompagnent le Christ sur le Thabor, appel des disciples au côté du Christ dans un lieu désert, appel des douze sur la montagne où ils sont institués apôtres. Ces trois actions, souligne Saint-Cyran, n'en forment qu'une seule, puisque le Christ emploie le même mot pour les désigner toutes trois, celui d'assomption, qui est le même d'ailleurs que celui de la lettre aux *Hébreux*. Ces références se suivent et s'entrecroisent dans les pensées 513 à 515. Dans la première, partant du : *Pontifex ex hominibus assumptus* de saint Paul, il fait remarquer que « cette parole se rencontre avec l'action de Jésus-Christ lorsqu'il élut les apôtres » : non seulement « il les sépara de la troupe », mais encore il « les éleva en la montagne où il les élut ». D'où il déduit « qu'il n'y a point d'assomption, c'est-à-dire d'élévation, pareil à celui par lequel un fidèle est fait prêtre », puisqu'en effet il « usa de ce même mot lorsqu'il éleva les apôtres à la montagne le jour de la transfiguration » aussi bien que « lorsque les apôtres étant retournés de prêcher l'Évangile, il les retira en une solitude² ».

Mais ce que j'en ai dit n'a été que pour les prêtres, qui sont la plus noble portion de l'Église, et aussi séparés du commun des chrétiens en vertu que les plus hautes montagnes sont séparées des vallées. Ce que Dieu nous fait assez connaître dans la consécration d'Éléazar, successeur d'Aaron, et dans l'élection des apôtres que Jésus-Christ sépara du peuple lorsqu'il les élut, les faisant monter avec lui sur la montagne³.

L'appel de Dieu est illustré classiquement par la parabole des ouvriers de la onzième heure⁴. Saint-Cyran emploie d'ailleurs ce texte évangélique principalement pour signifier « que Dieu a des élus en tous lieux et en toutes conditions, et qu'il les appelle à toute heure,

¹ Lettre 632, sans destinataire ni date connus.

² Les références sont successivement à : *Hébreux* 5, 1 (« *Pontifex ex hominibus assumptus*. Car tout pontife étant pris d'entre les hommes ») ; *Luc* 6, 12-13 (« En ce temps-là, Jésus, s'en étant allé sur une montagne pour y prier, y passa toute la nuit à prier Dieu. Et quand il fut jour, il appela ses disciples, et en choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres ») ; *Matthieu* 17, 1 (« *Assumpsit Petrum et Jacobum et Johannem*. Jésus ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, les mena à l'écart sur une haute montagne ») ; *Luc* 9, 10 (« *Et assumptis illis, secessit seorsum in locum desertum*. Et Jésus, le prenant avec lui, il se retira à l'écart dans un lieu désert »).

³ Lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642].

⁴ *Matthieu* 20, 1-16.

comme il l'a témoigné en celui qui fut appelé à la dernière heure¹ ». Mais il y recourt également pour désigner la vocation intérieure par laquelle Dieu appelle des prêtres à son service.

Ce qui est particulièrement considérable dans le travail de cette vigne, c'est qu'il faut non seulement que Dieu envoie les ouvriers pour y travailler, puisque sans cette vocation nul d'eux ne peut pas même entrer dans la vigne, mais qu'il est encore nécessaire que Dieu les fasse travailler et qu'il soit celui qui travaille en eux. C'est pour cette raison que le Sauveur appelle son Père : laboureur, *Pater meus agricola est*, parce que le travail n'est autre chose que la charité et l'amour divin que Dieu seul répand dans le cœur, et qui est le seul service qu'il demande de ses fidèles dans son Église. *Non colitur Deus nisi amando*, comme dit saint Augustin. C'est le même travail que Dieu a opéré en lui-même, pour le dire ainsi, dans toute l'éternité ; c'est le même qu'il a imposé à Adam dans le paradis et que Jésus-Christ a eu charge d'imposer aux hommes par la Loi nouvelle dans son Église. Et pour cette raison il y a envoyé le Saint-Esprit, qui est l'Esprit d'amour, pour y résider jusqu'à la fin du monde. Cet Esprit est le vrai laboureur qui cultive les cœurs et les âmes dans lesquelles il est envoyé pour cet effet par le Fils et par le Père, qui est le principe de ce travail et de cette opération toute divine. Dieu est tellement le laboureur de cette vigne spirituelle, comme il est marqué dans l'Évangile, qu'avant que l'âme puisse produire les actions de ce travail et s'exercer dans les œuvres de charité après en avoir été rendue capable par la justification, il faut que ce soit lui-même qui la prépare, et qui la dispose, et qui retranche d'elle peu à peu tout ce qui s'oppose en elle à son amour. Car il n'y a que Dieu seul qui arrête la puissance des démons dans les plus grands efforts qu'ils font contre une âme, qui modère les tentations qu'ils lui suscitent, qui la soulage dans ses langueurs et dans ses faiblesses, et qui tempère avec une sagesse et une bonté incompréhensible les biens et les maux, le calme et la tempête, la santé et la maladie, pour mettre un homme dans le temps, dans le lieu, dans la disposition et enfin dans la véritable assiette où il doit être afin qu'il produise avec la liberté de la grâce ces excellentes actions de l'amour divin. Car comme Dieu n'a rien fait dans l'éternité que s'aimer soi-même dans la solitude et dans la séparation de toutes les choses qui n'étaient pas encore créées, il veut, depuis les avoir créées, continuer aussi à s'aimer soi-même dans les âmes, dans la solitude et dans la séparation de toutes les créatures. Ceux qui ont appris que c'est à Dieu seul à préparer ainsi le champ de l'âme dans cette agriculture toute divine, prendront bien garde à ne faire aucune avance, sous prétexte de vouloir s'exercer mieux en son amour, soit dans la vie retirée, soit dans le ministère de son Église² ».

¹ Lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639. Sur les diverses applications de cette parabole, voir aussi la lettre 152 – [À Roger Duplessis de Liancourt] – [1^{er} ? août 1640] : « Vous n'avez besoin que d'une grande fidélité et d'une parfaite confiance en Dieu, et de vous souvenir que par sa grâce, vous avez le caractère de l'Église que le baptême vous a donné, qui vous donne droit de prétendre à la participation du Sang de Jésus-Christ, sans lequel nous serions tous égaux en malheur et tous perdus, n'y ayant que lui qui nous a diversifiés et rendus, par sa grâce, les uns meilleurs que les autres. Il la donne aux uns le matin, aux autres au midi de leur âge, et aux autres vers le soir, selon qu'il lui plaît » ; lettre 197 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641 : « Comme on peut savoir tous les mystères sans avoir un grain de charité, on peut avoir une excellente charité sans avoir aucune intelligence des mystères. Ce sont d'excellents vigneron que Dieu a envoyés chacun à son heure pour travailler à sa vigne. Ils font si bien qu'ils méritent à la fin de la journée, par leur bon travail, le denier et la récompense qui leur a été promise, c'est-à-dire la béatitude, sans qu'aucun d'eux sache discourir, ou ait même la connaissance de la nature et de la propriété de la vigne, et moins encore de l'excellence du maître à qui elle appartient » ; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 18 : « Dieu a permis que j'aie ménagé ces pensées en ce jour sacré de la Vierge pour empêcher qu'on ne s'arrête trop à la vocation non commune de ce bon prêtre, et pour obliger ceux qui tendent à la prêtrise de se soumettre toujours aux règles générales et communes du Saint-Esprit et de l'Église, car il semble qu'il les a voulu renfermer dans la Vierge, afin qu'on leur portât plus de révérence, et qu'on les crût d'autant plus inviolables qu'on les verrait représentées en elle avec des couleurs plus célestes que terrestres, et plus divines qu'humaines. Et il a voulu qu'elle les ait suivies en cette grande vocation qui l'a rendue Mère de Dieu, comme celle du prêtre le rend en quelque façon principe et père du même Fils de Dieu, en lui donnant la vertu de produire son Corps par des paroles, comme la Vierge, afin que personne ne fût si hardi que de s'en dispenser par soi-même et par sa dévotion particulière. Celui qui sans avoir égard, ni à la Vierge, ni aux apôtres, ni à ces grandes lumières de l'Église, ni à l'Évangile, ni aux règles des conciles, voudrait se conduire par les dispositions secrètes d'un prêtre particulier en qui Dieu a pris plaisir de faire voir les effets merveilleux et extraordinaires de sa grâce et de sa toute-puissance, ferait comme celui qui ne se voudrait convertir qu'à la dernière heure de sa vie, parce qu'il aurait vu dans l'Évangile l'exemple d'un homme qui fut appelé à la dernière heure du jour, et néanmoins devint égal en mérite et en récompense à ceux qui travaillèrent à la vigne depuis le matin jusques au soir » ; lettre 510 – [À Agnès Arnauld] – [Fin juin – début juillet 1642] : « Quand on joint à ces exercices le regard continuel vers Dieu, en lui témoignant de temps en temps, et en tout ce qu'on fait, et en tout ce qu'on dit, qu'on ne veut adhérer qu'à lui, ni n'aimer que lui, et que toutes les créatures, quelques vertueuses qu'elles paraissent ne nous soient que des images de sa perfection et de sa vertu infinie, rien ne prépare plus l'âme à être l'instrument de l'œuvre de Dieu. Et quand Dieu ne l'emploierait qu'au dernier âge de cette vie, et pour un jour, elle serait presque récompensée, selon l'Évangile, autant que ceux qui auraient travaillé en tous leurs âges dans les plus grandes œuvres de Dieu ».

² Considération III pour le dimanche de la Septuagésime, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 285-287.

La pensée 41 souligne qu'il « n'y a point de lieu plus clair dans l'Évangile où paraisse la nécessité qu'on a d'être appelé dans quelque charge ecclésiastique » que cette parabole, si bien que la seule tâche qui revient en propre « au fidèle » est « de prier Dieu qu'il lui plaise d'envoyer des ouvriers dans sa vigne », puisqu'il « s'est réservé [...] l'envoi et la vocation de ses ministres ».

Tant il est vrai que nul « ne peut passer du monde à l'Église, c'est-à-dire à la vigne pour y travailler, que par une particulière vocation de Jésus-Christ, laquelle est quelquefois tardive et à la dernière heure. Ce qui doit consoler ceux que Dieu laisse longtemps dans la paresse et l'oisiveté¹ ».

Pour conforter cette dernière conviction, il recourt volontiers aussi au tout autant classique : « Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson² ».

La dignité doctorale vous a déçu, comme la beauté déçut les deux vieillards. Le doctorat est originairement uni au sacerdoce en la personne de l'évêque, qui est celui qui a fait et qui fait encore les docteurs. Je ne me mets pas en peine s'il s'en est voulu décharger. Il me suffit de dire que je trouve très bon le doctorat joint au sacerdoce en la personne des docteurs particuliers, mais il faut parvenir à l'un et à l'autre par la même voie que l'évêque, qui est la source des docteurs, et prendre garde de ne pas rapporter le sacerdoce au doctorat, mais au contraire le doctorat au sacerdoce, et n'oublier jamais la sentence de l'Apôtre : *Nemo sumit sibi honorem*, laquelle se confirme par l'exemple du premier prêtre de la Loi ancienne, et par celui du premier prêtre de la Loi nouvelle, qui est Jésus-Christ. Et s'il vous plaît de joindre ces paroles : *Rogate Dominum messis etc.*, avec la parabole des ouvriers envoyés à la vigne, vous verrez que ce n'est pas assez qu'il y ait une grande disette et ignorance dans les âmes des peuples et une grande nécessité de pasteurs et d'ouvriers, mais qu'il faut, quand les hommes seraient les plus capables du monde et les plus gens de bien, que Dieu les appelle. Car la vocation seule fit aller les ouvriers à la vigne, et quoiqu'ils eussent auparavant la même vigueur et la même force de bras, ils aimaient mieux demeurer oisifs que de s'ingérer d'eux-mêmes, alléguant pour toute raison de leur repos et de leur oisiveté, que personne ne les avait loués pour aller travailler à la vigne. Tout l'Évangile nous enseigne cela en divers lieux, et il faut être plus que paysan et vigneron pour ignorer cette vérité. Que si les marques de la vraie vocation au sacerdoce sont faciles à trouver, celles qui en éloignent l'homme sont encore plus claires et mieux marquées que celles qui donnent le pouvoir d'en approcher³.

À Antoine de Rebour, il confie, étant obligé comme il l'est « de n'abandonner pas l'Église » que Dieu lui a confiée et de « la pourvoir de bons prêtres » qu'il n'en a pas trouvé « un meilleur » que son dirigé : « J'ai fait ce que la loi de Dieu m'a commandé de faire, qui est de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne⁴ ». On remarquera que Saint-Cyran combine en une même phrase la parabole des ouvriers envoyés à la vigne et celle des ouvriers que Dieu envoie dans sa moisson. Le propre de l'homme est de « travailler » et de « laisser le succès entre les mains de Dieu » conformément à « la parole de l'Évangile et l'interprétation

¹ Considération II pour le dimanche de la Septuagésime, dans : *Considérations, partie d'hiver*, deuxième partie, p. 282.

² *Matthieu* 9, 36-38. Voir aussi la pensée 411 déjà citée. Dans la lettre 69 – À Marie des Anges Suireau – [Automne 1635 ?], il fonde sur ce texte sa recommandation « d'employer une partie de [ses] oraisons pour [...] demander à Dieu » des prédicateurs tels que lui-seul « sait [lui] être propres ».

³ Lettre 106 – À Antoine Arnauld – 27 décembre 1638.

⁴ Lettre 368 – À Antoine de Rebour – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642].

des anciens, et particulièrement saint Augustin, qui disent que nous ne devons être ni moissonneurs ni exacteurs », Dieu s'étant « réservé » cette tâche¹.

Anne de Laage de Puylaurens est en quête de « quelque bon prêtre » que Saint-Cyran et Antoine Singlin songent « ensemble à [lui] procurer ». Mais « il faut le demander à Dieu par de fréquentes prières, et en faire tous les jours une particulière pour cela en l'assemblée de la communauté », puisque le Christ a dit « aux apôtres : *Priez le maître de la moisson qu'il y envoie des ouvriers* ». En effet, « le mal qu'on fait d'ordinaire dans les nécessités » consiste à « regarder plutôt les hommes que Dieu² ». À une supérieure récemment élue, il conseille de « former des personnes capables de [la] soulager » et pour cela, « de demander à Dieu qu'il envoie des ouvriers en la moisson³ ».

La difficulté est grande en ce temps, il est vrai : on se trouve en « grande nécessité [...] de bons ouvriers » et il règne une « grande rareté » de candidats « qui aient ou l'innocence avec le bon sens, ou l'esprit véritable de pénitence joint à la solidité d'un bon jugement et un entier détachement des biens de ce monde ». Il n'y a pas d'autre solution que d'obéir au « commandement que Jésus-Christ a fait à ses disciples de prier Dieu qu'il envoie des ouvriers à sa moisson », mais pas n'importe quels ouvriers : « Des prêtres qui aient une vraie vocation venue du Ciel par un vrai attrait et appel de la grâce de Dieu » et non pas seulement « une vocation extérieure, et pour le dire ainsi, de la terre par l'Église ». Ce commandement est d'autant plus pressant « en ce temps où il y a une infinité de pauvres âmes qui languissent et meurent de faim faute de pain, parce qu'il ne se trouve point de vrais pasteurs qui le leur puissent rompre et distribuer⁴ ». Il condense cet enseignement dans la pensée 411 : « Ce n'est pas assez de voir une grande nécessité de pasteurs spirituels » tandis que « les brebis » sont « dispersées » et privées de « conducteurs ». Que fait Jésus-Christ devant cette situation ? Il les nourrit « en leur corps, sachant bien que tout ce qu'il leur disait alors ne servirait pas pour la nourriture de leurs âmes ». Tout ce qu'il fait, « parlant aux apôtres et voyant une si grande moisson, c'est de leur dire de prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers ». Ils ne doivent pas « prévenir [...] le temps marqué par son Père éternel », sinon « par leurs prières ».

C'est pourquoi « on a tort de dire que si on suit les règles canoniques et apostoliques » bientôt les prêtres manqueront. Bien plus, « la multitude des prêtres mal appelés » bien loin de fortifier l'Église « la ruine », mais de manière subtile et invisible, puisqu'ils « la ruinent en la

¹ Lettre 381 - À Antoine de Rebours – 25 janvier 1642.

² Lettre 425 - À Anne de Laage de Puylaurens – [Fin mars 1642].

³ Lettre 548 - À une supérieure de religion – Octobre 1642.

⁴ Lettre 430 - À Jean Guillebert – [Entre fin 1641 et mars 1642].

manière que les tonnerres ruinent et cassent les vases, les laissant en apparence tout entiers au dehors¹ ». Alors qu'une « quantité de prêtres mal appelés » est inutile et nuisible à l'Église, « un bon prêtre et bien appelé de Dieu » l'édifie et la fait grandir « parce que Dieu opère par lui et produit ses grâces en plusieurs âmes comme par un canal qui lui est proportionné² ».

Le Christ lui-même n'a-t-il pas annoncé « la rareté des prêtres qui sera dans l'Église finale³ ? ». Dieu seul sait « ce qu'il veut faire de son Église ». Il faut suivre simplement « les lois qu'il a ordonnées pour la prêtrise et pour le reste ». Voilà l'unique réponse à donner « à ceux qui » prétendent « qu'il s'ensuivrait de là que l'Église n'aurait point de prêtres⁴ ».

L'image évangélique des semailles et de la moisson est chère à Saint-Cyran : on se souvient que le maître du champ a semé du bon grain de jour, que son ennemi, venu nuitamment, y a mêlé de l'ivraie qui ne révèle sa présence qu'au temps de la maturité, et que le maître décide de laisser pousser l'un et l'autre jusqu'à ce que soit venu le temps de la moisson. Alors, on les séparera, pour engranger le premier, et jeter le second au feu⁵.

Il l'utilise pour décrire « la faute » que commet quelqu'un « de s'être fait prêtre incontinent après sa conversion ». Ce n'est que « lorsqu'il a crû jusqu'à la perfection de la grâce » qu'il peut discerner dans « cette première entrée au temps qu'il était imparfait [...] la première des zizanies⁶. Mais, poursuit-il amèrement, qui est celui « qui croît jusqu'à la perfection de la grâce et de la vertu après être entré si légèrement dans le sacerdoce⁷ ? »

Ainsi, « l'homme qui, après avoir travaillé longtemps dans l'exercice des bonnes œuvres, s'ingère dans le sacerdoce sans y être appelé de Dieu » provoque pour ainsi dire le diable à « semer la mauvaise graine dans le champ où Jésus-Christ avait semé le premier ». Et qu'il persévère, une fois prêtre « dans l'exercice des bonnes œuvres n'empêche pas que la graine que le diable a sursemée ne croisse, quoique l'homme ne s'en aperçoive pas ». Dieu « en sa saison » retranchera « ceux qui sont nés de la graine de l'ennemi », ce qu'il n'est pas « loisible » à « ceux mêmes qui s'en aperçoivent après que l'une et l'autre semence a porté ses fruits » de faire. Pour l'heure, Dieu « veut que l'on laisse croître ainsi l'un et l'autre sans y apporter aucun trouble ni aucun obstacle ». Les hommes doivent l'imiter dans sa patience, et « c'est pourquoi il ne faut non plus condamner les fonctions sacrées d'un tel homme que ses bonnes œuvres, ni détourner un tel homme ni des unes ni des autres⁸. »

¹ Pensée 456.

² Pensée 457.

³ Pensée 485.

⁴ Pensée 475.

⁵ *Matthieu* 13, 24-30.

⁶ Pensée 78.

⁷ Pensée 79.

⁸ Pensée 80.

Il n'y a rien de si facile pour « le diable » que de maintenir dans « l'illusion », surtout « en ce temps [...] ceux qui après avoir travaillé aux bonnes œuvres, s'introduisent dans le sacerdoce ». Ils sont « proprement » le champ dans lequel « il sursème sa zizanie au commencement de leur conversion », avant de s'enfuir et de se cacher « pour ne revenir de longtemps ». Or, « si l'homme, dès le commencement de sa conversion, n'a formé un dessein de ne se faire jamais prêtre, il est difficile qu'il se défende dans la suite de sa vie de cette violente tentation, dont [...] le diable a jeté le principe et la semence dès le premier instant de sa conversion¹ ».

Saint-Cyran décrit « un peu grossièrement » selon son aveu, mais en fait bien précisément, « comme cela arrive ». Voilà « un homme » qui a passé « quelque temps de son premier âge dans le vice », ce qu'il est difficile « d'éviter », vivant « dans le monde ». Dans son dessein de salut « Dieu lui envoie un mouvement véritable de sa grâce qui lui fait quitter le vice », ce qui le conduit à se réconcilier, mais « selon l'usage du temps » avec l'Église, c'est-à-dire qui le mène à se confesser et à recevoir l'absolution, mais sans véritable dessein de faire une pénitence proportionnée à son péché, même s'il « fait » au début de sa conversion « un ferme dessein de passer sa vie dans un perpétuel exercice de la charité », puisque dans le « même temps, ayant de l'esprit et de la science, il se résout d'aspirer à quelque chose qui est bonne en soi, et qui lui donnera encore mieux le moyen d'exercer la charité envers les hommes ». Mais « il se trouve [...] qu'il ne peut parvenir à cette chose [...] un office de l'Église, ou un titre, ou une charge qui lui peut échoir sans simonie, puisque ce sera une récompense de son mérite ou de son savoir, qu'en se faisant prêtre ». Il est alors « certain que presque en même temps qu'il se résout de bien vivre, le diable y jette de la zizanie dans le champ où Dieu avait premièrement jeté sa semence ». Le premier fruit de sa conversion, qui consistait en « cette bonne volonté de bien vivre à l'avenir » reçoit « en même temps » en « elle cette impression secrète du diable [...] sans que le nouvellement converti s'en soit aperçu, ni qu'il s'en aperçoive peut-être jamais » puisque « le diable s'en est allé et ne reviendra plus ». Le danger ne fait que grandir au contraire, puisque, si « la première grâce de sa conversion » vient « tellement à croître par les bonnes œuvres intérieures et extérieures de charité », elle ne lui donnera éventuellement « le moyen » que « longtemps après » et cela seulement « par une lumière qui a accoutumé de naître de la perfection de la grâce, de la charité et de la vertu » de reconnaître « qu'il s'est trompé de s'être ingéré de lui-même, sans

¹ Pensée 81.

un appel particulier de Dieu, dans le sacerdoce », et que l'origine en est à chercher dans « la première zizanie que le diable mêle secrètement dans la première conversion¹ ».

S'il l'a fait par ignorance et en croyant bien faire, « Dieu lui pardonnera peut-être, comme à saint Paul ». L'ignorance peut même être telle « que cela n'empêche pas un homme de venir à la sainteté ». Cependant, et là encore il est permis de voir une référence à Claude Bernard, « cela est très rare et ne doit pas être mis en ligne de compte », d'autant plus si cet homme a été « averti avant de se faire prêtre par quelque homme intelligent » que sa volonté de devenir prêtre était « l'effet de la zizanie que le diable a mêlée dans sa première conversion et que, nonobstant cet avis, il se fait prêtre² ». Dans une situation semblable « il est certain qu'on doit garder l'Évangile et admirer Jésus-Christ à l'égard d'un tel prêtre » même si on l'a « averti, avant que de se faire prêtre, qu'il y avait danger qu'il n'y eût une zizanie mêlée dans sa conversion ». Cependant, si ensuite on le voit « occupé, après comme devant la prêtrise, dans l'exercice des œuvres de charité », on ne peut pas et on ne doit pas « l'en détourner, moins encore des fonctions de la prêtrise dont il accompagne les bonnes œuvres », ni le « condamner dans les unes et dans les autres. Il faut laisser le tout au jugement de Dieu seul, et au temps qu'il séparera lui-même la paille du grain et les zizanies du froment³ ».

La vocation intérieure à un ministère particulier, comme celui de la prédication de l'Évangile est illustrée classiquement par la prédication du Christ dans la synagogue de Nazareth : « L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction ; il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres ». Il faut donc « que le Saint-Esprit repose sur quelqu'un pour le faire prêtre [...] et que sa mission pour prêcher l'Évangile aux pauvres et aux pécheurs soit établie sur cette résidence préalable du Saint-Esprit ». C'est elle seule « qui mène sûrement l'homme à la consécration et à la mission », si bien que « de cette vocation et onction procède la vraie mission⁴ ». Il se trouve ainsi établi, par l'exemple même du Christ, que « non seulement l'innocence est une disposition nécessaire pour le prêtre », mais encore « qu'il faut une plénitude de grâce » semblable « à celle que Jésus-Christ reçut et par laquelle il fut oint pour prêcher l'Évangile⁵ ». L'exemple de Paul confirme cette vérité, puisque « après qu'il eût été converti par une grâce extraordinaire » avant d'être

¹ Pensée 82.

² Pensée 83. Voir aussi la pensée 85 : « La sainteté extraordinaire d'un tel prêtre [...] parvenu à la prêtrise contre l'ordre des canons, étant une élection apparemment canonique, empêchera peut-être que l'exemple d'un pénitent extraordinaire et qui, contre la coutume du temps, s'est rendu solitaire après sa conversion pour pleurer ses péchés » - allusion transparente à Antoine Le Maître « n'ai pas les sectateurs et les imitateurs qu'il eût peut-être eu ».

³ Pensée 84.

⁴ Pensée 421. Si Dieu a voulu que l'Esprit-Saint descende visiblement sur le Christ au jour de son baptême « afin que personne ne doutât qu'il ne fallût avant la vraie onction et mission de la Loi nouvelle avoir reçu invisiblement la plénitude du Saint-Esprit ».

⁵ Pensée 422.

« rempli du Saint-Esprit » au jour de son baptême, il se retire en Arabie pendant trois ans, puis « il passa plus de huit ans en divers exercices de piété, de la prédication et autres œuvres de l'Église », et ce n'est qu'ensuite, « lorsqu'il y pensait le moins » qu'il « fut par le commandement du Saint-Esprit ordonné prêtre¹ ». Saint-Cyran en tire la conclusion logique qu'il « faut qu'un pasteur s'assure que le Saint-Esprit l'a établi dans le lieu où il est pour gouverner les âmes² ».

Enfin, il se réfère au rôle d'ambassadeur du Christ que, selon l'enseignement de Paul, le prêtre tient dans l'Église. À ceux qui prétendent qu'il « est vrai » seulement « pour le gros » qu'il faille être appelé « de Dieu au sacerdoce et à une charge pastorale » et qu'autrement les prédications « ne profitent de rien », preuve en étant qu'il « y a toujours quelques élus qui en sont touchés et que Dieu se réserve », il rétorque « que ce n'est pas à eux à avoir égard à ce que Dieu fait des prédications ». Dieu peut même se servir « des plus grands pécheurs comme les autres » pour toucher « ses élus³ », mais ils n'en sont « pas moins coupables devant Dieu » puisqu'ils se mêlent « de prêcher sans y être appelés ». Ils « n'ont pas les premières qualités requises « pour tenir la place de Jésus-Christ, et comme dit l'Apôtre, pour être les ambassadeurs de Dieu⁴ ». En effet « il faut qu'un prêtre [...] considère qu'il tient la place de Jésus-Christ » et qu'à ce titre « il est, comme lui, ambassadeur de Dieu sur la terre⁵ ».

2. Les Pères de l'Église.

Il faudra enfin un jour étendre cette enquête consacrée aux sources de Saint-Cyran à l'étude de l'autorité respective des Pères de l'Église dont les écrits ont nourri sa réflexion sur la nécessité de la vocation intérieure au sacerdoce ainsi que sur la dignité et les obligations du sacerdoce. Une première lecture des *Pensées* laisse apparaître les noms auxquels on pouvait s'attendre, mais révèle aussi des silences et des omissions : des textes et des autorités présents dans d'autres textes ne sont pas mentionnés ici, qui pourtant auraient pu servir son propos.

¹ Pensée 423. À l'exemple de Paul – qui pouvait « dire comme Jésus-Christ : *Spiritus Domini super me* – la pensée 424 ajoute celui de Jean-Baptiste qui, « rempli du Saint-Esprit avant de naître, a passé trente ans après être né dans le désert pour se préparer à l'office du précurseur, qu'il ne fit que l'espace d'un an et demi ».

² Pensée 430. Il le répète dans la pensée 473 : « Comme le Saint-Esprit n'agit point seul, mais par les prêtres dans l'Église, les prêtres de même et les ministres n'agissent pas seuls, mais avec le Saint-Esprit habitant en eux [...] Ainsi ils ne peuvent jamais rien faire ni agir dans l'Église comme il faut, s'ils ne sont unis et une même chose avec le Saint-Esprit ».

³ Saint-Cyran développe cette idée dans la pensée 474 : « Ce n'est pas merveille si Dieu se sert des méchants prêtres pour convertir les âmes, puisqu'il se sert des païens et des tyrans pour remplir le Ciel de martyrs ».

⁴ Pensée 472. La référence est à 2 *Corinthiens* 5, 20.

⁵ Pensée 473.

a. Cyprien de Carthage.

Cyprien de Carthage affirme qu'il « faut avoir une vocation particulière de Dieu pour souffrir le martyre », ce qui permet à Saint-Cyran d'en déduire qu'à « plus forte raison la faut-il avoir pour le sacerdoce¹ ». Il le cite encore pour rappeler qu'il « demande trois choses pour l'institution d'un prêtre : le jugement de Dieu, le suffrage des peuples, et le consentement des évêques² » et condamnait les « prêtres présomptueux », c'est-à-dire ceux qui admettaient les *lapsi* à la communion sans une pénitence et une réconciliation préalables³.

Il est surprenant, par contre, alors que dans la pensée 241 il rappelle que Jésus-Christ tandis qu'il a vécu n'est s'est pas voulu mêler des affaires séculières, non pas même de partager l'héritage entre deux frères qui l'en priaient », il n'invoque pas l'autorité de Cyprien à laquelle il recourt dans la correspondance :

Saint Cyprien ne veut pas que les chrétiens aient perdu lorsque leurs vignes sont gelées et leurs moissons gâtées. Si nous étions bons chrétiens, nous ne croirions pas avoir perdu nos procès. Il faut savoir les prévenir pour n'y entrer pas, ou si on les a par force, en supporter la perte. Un procès est une source de passions. Le bien de ce monde est si peu de chose devant Dieu et un si grand sujet de dérèglement devant les hommes, qu'on ne saurait dire si on gagne ou si on perd, selon le jugement de Dieu, en perdant un procès⁴.

On peut de même s'étonner qu'il ne le compte pas parmi les autorités qui pourraient confirmer son enseignement sur la nécessité pour un clerc de renoncer à tous ses biens :

Que si cela est vrai, comment un prêtre peut-il demeurer dans la possession des biens et des richesses de la terre, puisque la règle de l'Évangile : *Si vis perfectus esse, vade, vende quae habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in caelo, et veni, et sequere me* ?, sur quoi j'aurais beaucoup à dire, étant certain que tout chrétien qui tend sérieusement et de tout son cœur à la perfection doit commencer par là, comme fit saint Cyprien aussitôt après son baptême, selon l'Office du jour de sa fête, qui nous assure ensuite qu'il ne fut fait prêtre quelque temps après que par une particulière élection à laquelle il n'eut nulle part. Si l'élection, pour ne le dire qu'en passant et par occasion, qu'on fait d'un homme à la prêtrise ne le rencontre dans ce désir de perfection et dans cet amour évangélique et chrétien, il ne l'acquerra pas aisément le jour de son ordination, et il est en danger de demeurer imparfait toute sa vie dans un état parfait⁵.

Il aurait pu également, comme il le fait auprès de Jean Guillebert, recourir à Cyprien pour combattre les changements introduits dans la discipline immuable depuis les origines :

Pour cette raison les canons sont appelés divins et l'Ordre du clergé, dans lequel subsistent tous les ministres et officiers du Corps de l'Église, fait comme une religion à part, ainsi que la nomment saint Cyprien et les conciles, laquelle il n'est non plus en la puissance des hommes de changer que de faire une nouvelle religion et de faire de nouveaux ministres et officiers pour le gouvernement des âmes, parce que ce qui est divin et d'institution divine est inviolable comme Dieu et Jésus-Christ. Il faudrait autrement que l'Église, qui est non seulement le Corps mais aussi le Royaume de Jésus-Christ, fût aussi sujette au changement de ses lois et de ses ordres primitifs que les autres royaumes du monde, ce qui est trop éloigné du sens commun des chrétiens et de ce que le clergé de Rome dit dans une épître à saint Cyprien, conformément à ce que ce saint en avait écrit dans une autre épître, que la discipline et l'ordre principal de l'Église procède de la même source de la foi d'où procède sa vérité et sa doctrine, ce qu'il me serait facile de faire voir par un grand pape, qui a vécu

¹ Pensée 68.

² Pensée 227.

³ Pensée 334.

⁴ Lettre 133 – [À Angélique Arnauld ?] – 20 février 1640.

⁵ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 6. Voir en particulier aussi la pensée 197 : puisque l'état des prêtres «est un état de perfection» ils sont d'autant plus obligés à renoncer à tous leurs biens «en ce temps, tant à cause de l'avarice qui règne que du renversement de la discipline ancienne, fondée dans l'Évangile, et qu'on doit regarder dans leur élection».

longtemps après, et qui veut que la vertu des chrétiens, qui est le premier fruit de la vraie discipline, émane et se dérive aussi bien de la succession de la vertu qui a toujours été dans l'Église, que sa doctrine et sa vérité de celle qui a précédé dans la même Église¹.

Ou encore s'appuyer sur lui pour décrire l'amollissement des chrétiens et la contagion qui s'étend ainsi à toute l'Église :

S'il m'était loisible de dire jusqu'où va cette léthargie des chrétiens, et comme elle se répand d'un membre à l'autre, et des membres inférieurs jusqu'au chef, et du chef jusqu'à tout le corps en divers lieux, je vous ferais voir, comme saint Cyprien à Donat, du haut d'une montagne, un nombre sans nombre d'afflictions que Dieu a envoyées à toute la terre, et plus aux chrétiens qu'aux autres, qui ne les ont pas rendus meilleurs².

Saint-Cyran aime, dans d'autres occasions, évoquer l'enseignement de l'évêque de Carthage : il le médite à Vincennes, et en reçoit des lumières providentielles³ ; il rappelle ce qui, selon lui, constitue le véritable chrétien⁴, ainsi que son enseignement sur la prééminence

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 3. Un peu plus loin dans le même chapitre il écrit : « Je vous puis mieux dire que saint Cyprien ne disait à ses prêtres, qui avaient consacré en la messe le sang du Fils de Dieu sans employer d'autre matière que l'eau simple, qu'il leur pardonnait le passé, à cause qu'ils l'avaient fait avec grande simplicité, pourvu qu'à l'avenir et après avoir été instruits de la vérité, ils la suivissent et pratiquassent dans leurs sacrifices ».

² Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 14. Au chapitre 18, il établit une comparaison entre les origines et son temps : « C'est assez de dire ces paroles du grand maître : *Moti sunt magnitudine quaestionis, sed regi debuerunt gubernaculo autoritatis*, et d'y ajouter que le meilleur fruit et la plus utile connaissance que cette science scolastique et casuistique pourrait produire au commun des docteurs et des prêtres, c'est de leur donner cette connaissance que tous les prêtres et presque tous les chrétiens avaient jadis par la seule pratique de l'ancienne discipline, lorsqu'elle florissait dans toutes les Églises. Et chacun savait, par une expérience commune, qu'il fallait être dans l'innocence pour être appelé à la prêtrise, et dans l'exercice de la pénitence publique pour obtenir de l'Église par le cilice, par la cendre, par les jeûnes et les gémissements publics, qui sont les marques d'un vrai pénitent, la rémission de ses péchés, sans parler maintenant de toutes les autres connaissances que les chrétiens recevaient de l'observation de la sainteté et tout ensemble de la vérité, pour parler avec saint Cyprien, de la divine institution et Tradition ecclésiastiques ». Voir aussi la lettre 615 – À Antoine Singlin : « Et saint Jérôme dit que de son temps les prêtres n'étaient point plus parfaits que le commun peuple². Et saint Cyprien, qui était dans le milieu du troisième siècle, dit presque le même ».

³ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 18 : « Je ne puis m'empêcher de vous dire la rencontre qui m'est arrivée aussitôt après que j'ai parlé sans dessein de saint Cyprien. C'est que m'étant retiré pour méditer, j'ai pris le premier livre que j'ai trouvé, qui était saint Cyprien, et l'ayant ouvert, j'ai rencontré d'abord la confirmation de ce que je venais de faire écrire et d'autoriser par son exemple touchant ce renoncement aux biens du monde que doivent faire, selon la parole de Jésus-Christ, ceux qui désirent véritablement acquérir la perfection chrétienne. Car après avoir dit sur cela des choses que vous pourrez lire, il ajoute ces paroles : *Dominus perfectum et consummatum docet fieri, qui omnibus suis venditis, atque in usum pauperum distributis thesaurum condidit in coelo. Eum dicit posse se sequi* ; Notre-Seigneur nous apprend que celui-là est parfait et accompli, qui ayant vendu tous ses biens et les ayant distribués aux pauvres, s'est amassé un trésor dans le Ciel. C'est de celui-là qu'il dit qu'il le peut suivre. Voyez le reste, s'il vous plaît, dans son *Traité de l'Oraison dominicale*, et remarquez qu'il dit que celui qui a commencé d'être disciple de Jésus-Christ en renonçant à toutes choses, a droit de lui demander seulement la nourriture du jour, et de dire ces paroles : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*. Ce qui me semble vraiment chrétien, et propre pour décider cette grande difficulté, comment un chrétien peut demander à Dieu la moindre chose temporelle, puisque le Nouveau Testament n'est fondé que sur des biens spirituels et des promesses spirituelles, comme l'Ancien n'était fondé que sur des biens temporels et des promesses temporelles. Comme je me défie de mes pensées et de mes meilleures raisons, je fais grand état de certaines rencontres heureuses que Dieu conduit, qui sont toujours des effets de ses desseins éternels, comme a été celle que j'ai faite dans le livre de ce saint martyr, qui a été tenu des anciens pour le plus savant de son siècle. Je l'ai reçue dans un moment si favorable comme une grâce de Dieu et un langage muet, par lequel il lui plaisait de confirmer la vérité que je venais de confirmer moi-même par l'exemple de saint Cyprien. J'aurais cru avoir fait un larcin spirituel en vous la celant, et c'eût été vraiment vous en dérober la connaissance, puisqu'il me semble que Dieu ne me l'a donnée que pour vous et par vos prières ».

⁴ Lettre 135 – Au général Enkenvort – [Mars-avril 1640] : « Il faut que tout soit uniforme en un pénitent, les habits, les paroles, le manger et la conversation, et qu'en toutes ces choses le mépris intérieur de soi-même, la séparation et le retranchement de beaucoup de superfluités et même des choses licites y reluisent. Il faut prendre plaisir de confesser publiquement le nom de Dieu et de mériter autant de lui par le bon exemple qu'on donne aux autres, que par tout le reste. Dieu est plus honoré dans l'Église, dit saint Cyprien, par la confession que par la profession. Et si la confession qu'on faisait de Jésus-Christ devant les infidèles au temps de la persécution était si glorieuse, celle qu'on fait au temps de la paix devant les fidèles ne l'est pas moins » (affirmation reprise dans la lettre 461 – À Antoine Arnauld – 16 mai 1642 : « Saint Cyprien dit fort bien à ce propos que confession vaut plus que profession en matière de foi, qui est une parole de grand poids et qui comprend beaucoup » ainsi que dans la lettre 557 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 novembre 1642 : « Vous direz Sexte avant dîner, si vous n'étiez pressé de dîner à onze heures, auquel cas vous les diriez à douze, ou un peu après, vous retirant pour un peu de temps en votre particulier. Si par aventure vous étiez en compagnie, il ne faut pas craindre de faire savoir au

de la charité¹; son amour pour l'Église, et particulièrement pour son unité² ainsi que son attachement à la foi comme source de la vérité sur la grâce et la discipline³; sa conviction que l'Eucharistie est la nourriture nécessaire pour les combats de la vie⁴; son attachement à une pénitence authentique⁵ ainsi que son jugement sur la malignité du monde dont il faut se séparer⁶.

monde qui vous viendra voir que toutes vos heures sont réglées. C'est une confession que vous ferez du nom de Dieu, du dessein que vous aviez d'être à lui, et de ne vivre que pour son amour, son honneur, et sa gloire. Cette seule action sera plus grande devant Dieu qu'un sacrifice, qui est le plus grand acte de religion parce que selon saint Cyprien, la confession du nom de Dieu en quelque occasion que ce soit est quelque chose de plus grand que la profession de la religion »; lettre 294 – À Antoine Arnauld – 28 octobre 1641 : « Car ce que les hérétiques font de l'Église, qui est de la rendre toute humaine, comme dit saint Cyprien, plusieurs des docteurs catholiques le font des ouvrages qu'ils composent pour la défense de la vérité et de l'Église, qui sont d'ordinaire tout humains, et si l'étoffe est du Ciel, la façon est de la terre et du monde ».

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 15 : « La théologie qui s'arrête dans la seule connaissance de la vérité n'est qu'une philosophie humaine. Car la fin de la vérité chrétienne est la charité, et la dernière fin et perfection de la charité est le martyr. Il a été aussi en éminence dans Abraham, comme l'insinue saint Cyprien en quelque lieu. Car s'il n'eût été martyr, il n'eût pu rendre son fils martyr ni s'exposer volontairement lui-même à la mort pour aller délivrer son neveu ».

² Lettre 139 – À Léon Bouthillier de Chavigny – 14 mai 1640 : « J'honore trop saint Augustin pour ne demeurer pas dans cette modération, puisqu'il nous apprend par des livres entiers, et en une semblable contention touchant un sacrement, qu'il faut rendre cette révérence à l'Église que de n'altérer jamais son unité, sous quelque prétexte que ce soit. Et saint Cyprien nous l'a aussi enseigné devant lui, en la cause du baptême des hérétiques, par un exemple si remarquable que cela seul suffirait pour m'apprendre à ne condamner jamais les pratiques communes de l'Église »; lettre 141 – À Robert Arnauld d'Andilly – [Entre le 14 et le 31 mai 1640] : « Et si saint Cyprien a aimé l'unité de l'Église en défendant une mauvaise cause qu'il croyait bonne, je l'aime à plus forte raison en défendant une bonne contre une mauvaise, à mon avis, quoique je l'appelle probable, parce qu'elle n'est pas encore décidée ».

³ Lettre 389 – À Antoine Arnauld – 8 février 1642 : « J'ai vu clairement aujourd'hui que non seulement la doctrine et les œuvres de la grâce, mais aussi toute la discipline, dépendent de la foi. C'est dans saint Cyprien, où j'ai trouvé aussi deux passages qui confirment ce que je vous ai mandé de la capacité de la foi etc. C'est dans l'épître qu'il écrit aux martyrs et confesseurs, qui commence : *Exulto laetus etc.*, où il y a ces paroles : *Pugnavit et vicit protector fidei dans credentibus tantum quantum se credit capere qui sumit.* Et au livre *De exhortatione martyrii ad Fortunatum*, qui est en douze chapitres, il dit à la fin du dixième : *Corroboret fidei divina protectio etc.* »; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 2 : « C'est pourquoi, encore que saint Cyprien distingue la foi de la discipline, et qu'il entende principalement par la discipline la pénitence ancienne et la manière d'aller par elle aux sacrements, il appelle néanmoins aussi constamment la discipline que la foi doctrine de Dieu et commandement de l'Évangile et de Jésus-Christ ».

⁴ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 11 : « Et personne ne saurait bien combattre dans de grandes et longues résistances qu'il rencontre, sans avoir été auparavant armé par l'Église, comme dit saint Cyprien, qui nous apprend que les armes de l'Église sont le Corps et le Sang du Fils de Dieu, lequel il fallait que cette âme eût toujours en sa disposition et en sa main pour se renouveler tous les jours, puisqu'elle était tous les jours aux prises avec des ennemis violents, et dans des combats opiniâtres contre des personnes qui le tourmentaient et lui donnaient mille peines par leur humeur insupportable, de laquelle il était obligé de se défendre tous les jours par la grâce du Sacrifice, par lequel Jésus-Christ a surmonté ses ennemis et les nôtres. Car bien que le même Corps et le même Sang soit dans le Sacrifice et dans le sacrement de l'Eucharistie, il n'est pas croyable de combien la grâce que le prêtre reçoit par le Sacrifice surpasse celle que les fidèles reçoivent par le sacrement, l'une étant comme la source et l'autre comme le ruisseau ».

⁵ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 24 : « Je ne dis rien de celle à laquelle on a réduit ma détention, qui est tellement claire dans l'Évangile et dans tous les livres de la Tradition, et même dans un excellent livre que le cardinal d'Ossat disait avoir fourni au cardinal Bellarmine ce qu'il y avait de meilleur dans les controverses, et qui a été fait par le commandement du pape contre une hérésie de ce temps-là, qui a été la source de celle de notre temps, et qui a été approuvée par les cardinaux et par la Maison de Sorbonne, qu'il n'y a nul lieu d'en douter. Et néanmoins il n'y a aucun docteur, ni professeur de théologie qui ait osé la soutenir publiquement et faire cette charité, je ne dis pas à un prêtre emprisonné, mais à toute l'Église, qui a besoin d'être instruite de cette vérité en ce temps, où l'ancienne et la vraie pénitence, que saint Cyprien appelle doctrine évangélique, est réduite à rien. De sorte qu'il a fallu qu'un évêque et un docteur mort, et l'intime ami du détenu, ait fait du Ciel, par un livre imprimé à Paris, qui n'est fondé que sur la Tradition, ce que nul docteur vivant dans la ville de Paris n'a osé faire ».

⁶ Lettre 565 – À Emmanuelle de La Guette de Chazé – [Décembre 1642] : « Si je n'étais en l'état où je suis, et qu'il n'y eût sujet de croire que ce fût par quelque reste de mauvaise humeur, je prendrais plaisir de vous faire un recueil de tout ce que je connais de la mauvaiseté du monde en toutes les professions, comme saint Cyprien a pris plaisir de représenter celui de son temps, en une excellente épître, pour lui dire un éternel adieu après son baptême ».

b. Ambroise de Milan.

Ambroise de Milan, qui était son patron¹ et dont il demande qu'on lui envoie des textes dans sa prison², lui permet de souligner que « l'élection à la prêtrise est une marque de l'élection éternelle et de la prédestination³ » et son passage « du tribunal séculier au trône de l'Église » l'autorise à déduire *a contrario* « que l'innocence était requise » pour accéder à l'épiscopat⁴. Son élection à l'épiscopat cependant ne laisse pas de l'embarrasser : elle semble contredire la nécessité de l'innocence pour devenir prêtre ; mais Bernard de Clairvaux répond heureusement à cette objection⁵. Il n'évoque pas cependant dans les *Pensées*, ce qu'il allègue ailleurs :

Dites à N. en temps et lieu, selon qu'il sera disposé à vous écouter, que comme il y a peu de gens qui soient sauvés, ainsi que le Fils de Dieu dit souvent, et il y en a peu à qui les péchés soient remis la première fois. Et si de ce premier genre il y en a peu, il y en a encore moins de ceux à qui il remette le premier péché mortel commis après le baptême, quand ils n'en auraient commis qu'un seul. Car c'est un péché très grand de la part d'un baptisé, Dieu faisant une particulière alliance et de particulières promesses à chaque baptisé, comme il en a fait une seule pour tous avec Adam, et il promet plus par cette alliance particulière à chaque baptisé qu'il n'a promis pour tous à Adam par cette alliance générale. Montrez lui dans saint Ambroise ce que ce saint dit de la difficulté de convertir un homme qui a violé une seule fois son baptême. Car il faut convaincre ces gens par leurs propres yeux, et arrêter leur esprit contentieux par de telles autorités. Et vous y pouvez ajouter que c'est une des plus grandes ignorances des chrétiens que celle de cette vérité. Mais il ne faut pas s'en étonner⁶.

Par ailleurs, Ambroise n'est pas sans poser quelque souci à Saint-Cyran, qui le contraint, en le citant dans les lettres, mais en ne le reprenant pas dans les *Pensées*, à préciser qu'il n'a pas, sans doute pour de bonnes raisons, abandonné tous ses biens aux pauvres lorsqu'il est devenu évêque. Cela « se voit par la distinction des clercs de saint Augustin », écrit-il, « où les parfaits qui » ont retenu leurs biens « pour les mêler avec les biens de l'Église » uniquement afin de s'en servir pour elle « et pour les pauvres » en « se rendant dispensateurs des uns et des autres », à l'image d'Ambroise qui parle [...] en l'épître à Marcella sa sœur, et à l'empereur, de ses biens comme des biens des pauvres ». Encore nuance-t-il son affirmation, pour ce qui concerne Ambroise, d'un prudent : « Si je ne me

¹ Lettre 314 – À Anne Duvergier – 7 décembre 1641 : « Je suis en grande pour votre maladie. Elle m'apprend combien je vous aime. Il faut bien dire au bon Dieu, qu'il fasse sa sainte volonté, et qu'il vous peigne pour votre maladie. donne la santé, s'il lui plaît, et non autrement. Je lui demande tous les jours bien souvent, et aujourd'hui par saint Ambroise, qui est un de mes patrons ».

² Lettre 376 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Si vous avez quelque pièce de saint Ambroise séparée, outre les *Offices* que j'ai ici, je vous la demande. Vous verrez peut-être quelque chose de ce que je vous voulais dire pour vous préparer de plus en plus, en ces papiers que Dieu a voulu peut-être que je vous envoyasse, après l'en avoir prié » ; lettre 379 - À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Le garçon ne m'a pas donné vos petits *Offices*. Si vous trouvez en quelque lieu parmi vos amis quelque chose à part de saint Ambroise, autre que les *Offices*, je les recevrai volontiers ».

³ Pensée 110.

⁴ Pensée 319.

⁵ Pensée 319.

⁶ Lettre 164 – À Antoine Singlin – [Début octobre 1640].

trompe¹ ». Par ailleurs, écrit-il ailleurs, « si les brebis étaient telles qu'elles devraient être envers leur pasteur », celui-ci n'aurait pas besoin de retenir ses biens pour les gérer comme un bon intendant au service de l'Église et des pauvres². Plaidoyer *pro domo*, Saint-Cyran ayant conservé jusqu'à la fin de ses jours la commende de son abbaye et de son prieuré ?

Il ne reprend pas non plus, dans les *Pensées*, son avis sur le silence et la gravité comme vertus sacerdotales, indissociables de la solitude que le directeur de Port-Royal recommande par ailleurs tant aux prêtres :

¹ Lettre 253 – À Antoine Arnauld – 27 juillet 1641. Voir aussi la lettre 249 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7 : « Mais pour bien juger du vrai sentiment de l'Église et de la vraie interprétation qu'elle a donnée à cette sentence de l'Évangile, vous n'avez qu'à considérer cette même sentence dans les livres des quatre docteurs de l'Église d'Occident et des quatre docteurs de l'Église d'Orient. Et pour ne vous pas donner la peine de les lire, vous pouvez en abrégé juger de leur sentiment par la vie qu'ils ont menée dans le sacerdoce, et vous verrez qu'ils ont presque tous abandonné leur bien avant que d'y entrer. Que si quelqu'un en a retenu une partie, cela n'est venu que de la disposition du lieu et du temps où il vivait et de la loi secrète de son cœur, qui lui a fait connaître qu'il valait mieux qu'il gardât ses biens pour les donner peu à peu, que de les donner tout à la fois. Et il n'eût pu les retenir sans blesser la règle de l'Évangile touchant la perfection chrétienne et l'état parfait du sacerdoce, si en les gardant il ne s'en fût tellement détaché qu'il pût dire en sa conscience qu'il les avait quittés et les avait donnés à Dieu sans réserve. Tout ce qu'il prétendait en les donnant à Dieu du cœur et les retenant de la main, c'était de s'en faire lui-même, avec toute sorte de sincérité et par la conduite de l'Esprit de Dieu, comme le trésorier et le dispensateur, n'en trouvant pas peut-être alors un plus propre. Et Dieu lui faisait reconnaître par cette lumière de charité parfaite qui le tenait attaché à lui seul, qu'il faisait mieux de distribuer ses biens par ses mains et par parties que d'en faire une donation absolue et universelle ou de les disperser par les mains d'un trésorier, de la fidélité duquel il n'eût pas été si assuré que de la sienne. Tel a été Sulpice-Sévère au jugement de saint Paulin, qui estime plus cette rétention de son bien pour le donner peu à peu, que la profusion qu'il avait faite lui-même en peu de jours de ses richesses en faveur des pauvres, quoiqu'elles fussent si grandes qu'Ausone les compare à un royaume. Tel a été saint Ambroise, qui ne parle des biens qu'il avait réservés en partie, que comme des biens des pauvres qu'il administrait comme étant à eux, et non à lui, et comme Eliézer, cet incomparable serviteur distribuait ceux d'Abraham, l'un et l'autre étant au milieu de ces grands biens les plus riches du monde et tout ensemble plus pauvres dans le cœur que ne sont ceux qui souffrent la faim dans les hôpitaux, ainsi qu'il me serait facile de prouver par l'Écriture en l'honneur de cet excellent serviteur, qu'on peut nommer le trésorier de la grande famille d'Abraham. Tel a été saint Charles Borromée de notre temps, qui après avoir quitté en un jour cinquante mille écus de rente se réserva quelques biens temporels, et même quelques abbayes, pour subvenir aux nécessités de son diocèse » ; lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642] : « Car quant aux premiers, on n'a qu'à jeter les yeux sur les trois docteurs de l'Église d'Occident, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire, qui ont tous abandonné leurs biens avant que de prétendre aux moindres charges du clergé, y ayant peut-être une raison particulière pourquoi le quatrième, qui est saint Ambroise, ne l'a pas fait comme eux, quoiqu'en une autre manière on peut dire qu'il l'a fait encore mieux en le faisant point, selon qu'il parle de ses biens en l'épître à sa sœur Marcelline »

² Lettre 249 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7 : « Pour moi, je ne craindrai point de vous dire, dans la liberté que le Fils de Dieu nous a apprise, qu'encore que je sois éloigné de la force d'un saint prêtre de notre temps, qui disait que la chair d'une femme ne lui eût été que comme une pierre, je pense néanmoins pouvoir dire, par la grâce du Fils de Dieu, que l'or et l'argent du monde ne me touche non plus qu'une pierre, et que je le pourrais manier et distribuer sans aucune cupidité. Et ainsi il me semble que si j'entrais dans quelques charges ecclésiastiques (qui par la grâce de Dieu ne me touchent non plus que l'argent), et que j'eusse de grands biens meubles ou immeubles en y entrant, après les avoir donnés à Dieu en esprit au moment de ma consécration, je les retiendrais tous, ou la meilleure partie, pour les employer à l'usage des pauvres et de l'Église durant tout le cours de ma vie par moi-même. Ce qui me fait voir qu'à plus forte raison saint Ambroise, saint Sulpice et d'autres, les ont pu retenir sans blesser la règle de l'Évangile, et sans déroger à la perfection de leur sacerdoce. Si les brebis étaient telles qu'elles devraient être envers leur pasteur, c'est-à-dire si les chrétiens d'un diocèse, comme dit saint Chrysostome, étaient soigneux de rendre aux évêques, aux prêtres et aux ecclésiastiques, l'assistance qu'ils doivent, ils n'auraient que faire de se réserver aucuns biens. Que s'il y a des prêtres et des évêques qui les aient retenus avec une intention différente de celle de saint Ambroise, de saint Charles et de saint Sulpice, qui n'ont songé à les garder que pour les pauvres, et que l'Église ne les en ait point repris, comme elle les a toujours laissés libres en cela, on peut dire qu'elle l'a fait par quelque espèce d'accommodement et d'indulgence, et qu'elle n'a pas voulu prescrire des lois sur ce point, se contentant de leur proposer ce qu'en dit l'Évangile, et de les avertir de n'être pas pour le moins à charge à l'Église et de ne se nourrir pas de son bien, le leur propre leur pouvant suffire, afin de récompenser par un service gratuit ce qu'il y pouvait avoir de defectueux dans la rétention de leurs biens. Car l'Église est toujours douce et favorable, et n'ajoute dans ces matières si délicates et où l'esprit humain s'aigrit et s'offense si facilement, que le moins qu'elle peut d'ordonnances nouvelles à celles de l'Évangile, laissant chacun au jugement de sa propre conscience autant qu'elle le peut. Mais nonobstant cette conduite si douce de l'Église, il demeure toujours certain que, pour l'ordinaire, quiconque entre dans le sacerdoce sans s'être entièrement dégagé de ses biens, diminue quelque chose de la perfection de son état et n'y entre pas avec la disposition la plus parfaite qu'il demande, selon l'intention de Jésus-Christ et de l'Église ».

Je vous prie de lire le deuxième chapitre des *Offices* de saint Ambroise, où je tombai hier. Car ayant écrit tout ce livre pour les prêtres et ecclésiastiques de son clergé, c'est merveille qu'il ait commencé par l'avis qu'il leur donne de garder le silence. C'est d'entre tous les Pères celui qui a parlé plus modestement du sacerdoce, et on en pourrait dire les causes, et néanmoins il n'a pu oublier cet avis touchant le silence, et l'a cru être le fondement de tous les autres. Je n'en vois pas aussi qui soit plus digne d'un prêtre, et étant joint à la solitude, sans laquelle il est impossible de le garder. Il donne moyen de vivre toujours dans soi avec Dieu, et hors de soi avec les anges dans le Ciel¹.

Enfin, Ambroise a cela de commun avec Bernard de Clairvaux, qu'il est favorable à la condescendance et aux accommodements qui navrent tant Saint-Cyran, et qu'il ne peut absolument rejeter, mais dont il se garde bien de rappeler, dans les *Pensées*, où il se bat pour le retour à la pureté originelle, qu'ils peuvent se réclamer du patronage de l'évêque de Milan :

Car il faut que les siècles postérieurs de l'Église tirent tout ce qu'ils ont et auront de meilleur, tant en leur doctrine qu'en leurs règlements et en leurs mœurs, de ces anciens siècles où le Saint-Esprit a manifestement réglé dans les conciles et ailleurs toute la piété et la divine police de l'Église, comme la nomment les saints Pères. On peut dire que les prêtres qui ont vécu dans les siècles où le relâchement s'était déjà introduit, et où le défaut de l'imprimerie rendait moins communs les livres des saints Pères qui contiennent toutes les anciennes pratiques, sont un peu excusables s'ils n'ont pas tous su la véritable discipline de l'Église. Outre que leur vertu, qui était sans doute plus grande que la nôtre, a un peu suppléé à ce défaut, et qu'ils ne se mêlaient pas si aisément de conduire les âmes, comme font aujourd'hui presque tous les prêtres. Mais depuis que presque toutes les charges et tous les offices séculiers sont devenus vénaux, et encore plus depuis qu'ils sont devenus héréditaires et que les collègues se sont multipliés partout, le nombre des prêtres s'étant infiniment augmenté dans l'Église, et les livres des Pères qui ont été imprimés si souvent ne leur pouvant manquer, et presque tous prenant part au gouvernement des âmes, il est certain qu'ils sont beaucoup moins excusables s'ils ignorent les règles originales de l'Église, sans la connaissance desquelles il est difficile qu'ils ne commettent de grandes fautes dans la conduite des âmes. Car il n'y a proprement que ceux qui ont été bien informés et bien instruits qui peuvent tempérer, par la considération de ce qui se doit et de ce qui se peut, la vérité avec la charité, pour s'accommoder aux âmes, et ne les jeter pas dans un désespoir par une trop grande rigueur, parce qu'ils apprennent de saint Ambroise (ce que l'Église a fait insérer dans l'Office) que le prêtre qui n'a pas égard à la « possibilité » (c'est son terme), est digne de reproche. Et saint Bernard est de même avis dans les livres qu'il a écrits au pape Eugène, où il lui dit qu'il ne lui propose pas les règles les plus fortes, mais les plus aisées à observer en ce temps-là².

Il ne recourt pas non plus, dans les *Pensées*, à son autorité pour affirmer la supériorité du sacerdoce sur toutes les autres fonctions dans l'Église, alors qu'il le fait dans la lettre à Jean Guillebert :

La même bonté de votre conscience vous faisait différer de prendre le bonnet pour vous hâter d'aller à votre cure, où il n'y avait qu'un prêtre. Il n'y a de doute que vous étiez obligé de préférer la cure au bonnet et au collège, et il n'y a personne qui ne voie que le seul intérêt de M. C. était cause du conseil qu'il vous donnait. Et je m'étonne comme un si homme de bien l'a pu faire au préjudice, je ne dis pas de votre doctorat, mais de votre cure. Car quant au doctorat, je ne crains de vous dire que je le regarde comme un empêchement pour obtenir de Dieu la vocation à la prêtrise, pour ce que l'on s'est déjà engagé à la prêtrise. Je trouverais bien plus juste si on avait ordonné que personne ne pourrait être prêtre en cette maison s'il n'était docteur, que

¹ Lettre 289 – À Antoine Arnauld – 9 octobre 1641. Voir aussi la lettre 369 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Ce que je vous ai dit des disputes est commun à tous les hommes de savoir en ce temps, et j'ai admiré que saint Ambroise ait donné pour instruction à ses prêtres d'être observateurs du silence, ce que je trouve dès longtemps imprimé dans mon cœur, et je ne prescris la solitude et la séparation du monde que pour cela principalement » ; lettre 381 – À Antoine Arnauld – 25 janvier 1642 : « La gravité est une des grandes qualités du prêtre et de l'évêque, selon saint Paul et saint Ambroise » ; lettre 409 – À Antoine Arnauld – 8 mars 1642 : « Il faut témoigner à Dieu aux moindres occasions qu'on est à lui, et qu'en renonçant au monde on a renoncé aux mondains. C'est en cela que consiste la gravité que saint Paul et saint Ambroise demandent dans les clercs. Elle doit reluire dans les moindres actions et paroles privées dans la maison, à plus forte raison dans celles qu'on fait et dit hors la maison » ; lettre 639 – À Marc-Julien-Pierre de Martiny Saint-Jean : « Car il ne faut pas vous cacher que c'est à quoi le voyage que vous devez faire vous doit engager. *Nemo militans Deo* etc. L'Apôtre parle principalement aux prêtres, qui sont plus obligés par le sacerdoce à fuir les affaires du siècle, et même celles de leurs parents (comme saint Ambroise dit en un chapitre exprès), que les religieux par leurs vœux. Car c'est une ignorance grossière de croire que pour être prêtre, on soit moins obligé à la charité, à l'obéissance, et à toute la vie spirituelle que Jésus-Christ nous a apprise par son exemple et par ses paroles, que si on était profès de la religion la plus réformée ».

² Lettre 249 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 5.

d'avoir ordonné que personne ne serait reçu au doctorat s'il n'eût été consacré prêtre auparavant. Dieu choisit les apôtres saint Paul et saint Barnabé entre plusieurs docteurs et prophètes qui étaient dans l'Église d'Antioche pour les élever, par l'imposition des mains, au sacerdoce. Et selon saint Ambroise, le prenant même au plus haut sens que l'on puisse donner à ce nom, qui est d'être exact et diligent observateur et interprète des sens de l'Écriture, c'est le dernier des offices de l'Église, selon le dénombrement qu'en fait l'apôtre saint Paul au quatrième des Ephésiens¹.

Là encore, cette parcimonie dans les *Pensées* ne correspond pas à la place qu'Ambroise tient dans la pensée de Saint-Cyran, qui ailleurs cite son autorité à l'égal de celle d'Augustin². Le directeur de Port-Royal évoque ainsi sa théologie du Corps mystique³, mais surtout ses commentaires spirituels et moraux de l'Écriture, qu'il s'agisse de Tobie, ou, bien sûr, d'Abraham, figure biblique chère au cœur de Saint-Cyran, et modèle des religieux⁴, ou

¹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 18.

² « Et cela sera encore plus aisé à croire, si on considère que selon saint Augustin et saint Ambroise, la Vierge est le modèle et l'abrégé de l'Église, et saint Joseph celui de tous les évêques » (lettre 429 – Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 18).

³ Lettre 129 – [À la supérieure des Annonciades de Boulogne ?] – Janvier 1640 : « Je me hasarde de recommander les âmes à Dieu, m'imaginant que ce n'est pas moi, mais le corps de l'Église et le Chef qui prie, comme saint Ambroise dit en quelque lieu que l'Église prie en commun ».

⁴ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 3 : « C'est en quoi consiste proprement le vœu de pauvreté qu'on fait dans une religion, n'étant pas raisonnable qu'on y mine à toute heure insensiblement le corps par la pénitence, et qu'on n'y mine pas aussi insensiblement le peu de bien qui y reste pour exercer la charité envers ceux de dehors, sans préjudice de celle qu'on doit premièrement à ceux de dedans. Ce qui me fait admirer ce que dit saint Ambroise de Tobie, qu'étant banni, captif, et fort pauvre, il prenait plaisir de nourrir toujours des pauvres à sa table » ; chapitre 9 de la même lettre : « Je ne vous allègue pas Abraham sans grande raison. Il me semble qu'ayant entrepris de vous élever jusqu'à la considération de la première grâce que Dieu vous a faite, vous faisant entrer si jeune dans un monastère pour vous rendre parfaitement reconnaissante, s'il lui plaît de vous faire un jour professe, car c'est Dieu seul qui fait religieux qui bon lui semble, selon saint Ambroise, je ne puis guères trouver de plus excellent modèle de la vertu religieuse dans laquelle vous voulez entrer, que celui qui est appelé dans l'Écriture par un titre particulier : Le prince de Dieu » (comme on ne prêtre qu'au riche, ailleurs, Saint-Cyran attribue dans la lettre 282 – À Anne Duvergier – [Avant le 11 septembre 1641] la paternité de cette sentence à Augustin : « Car saint Augustin dit ces paroles que vous gardez : Dieu fait religieux qui bon lui semble » ; chapitre 27 de la même lettre : « [...] sentant à quoi Dieu vous portait en vous donnant ces pensées d'être religieuse, savoir à votre salut et à la gloire d'être reçue au nombre des vierges qui le servent dans l'Église et qui sont comme ses délices, selon saint Ambroise et un des plus grands ornements de l'Église [...] » ; lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640 : « On n'en saurait témoigner davantage à Dieu qu'en lui donnant tout ce qu'on a et soi-même en ses deux parties principales, qui sont le corps et l'âme avec les effets et les dons principaux de ces deux parties, qui sont l'incorruption et l'intégrité, dans l'une par le vœu de virginité et la soumission et dépendance parfaite, dans l'autre par le vœu d'obéissance, n'y ayant rien qui ait rendu le diable fort contre Adam que le désir qu'il avait de l'indépendance, et contre Ève que la mollesse et la mobilité qui était en son sexe, comme dit saint Ambroise, et son élèvement intérieur, qui a été cause de la corruption de ses sens » (affirmation reprise dans la lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 25 : « J'ai pris plaisir aujourd'hui d'avoir ouï dire à saint Ambroise, dans l'Office de l'Église, qu'Ève avait offensé Dieu plutôt par mobilité d'esprit que par corruption de malice. Et ailleurs il diminue la démesurée ambition qu'avait eue la mère des enfants de Zébédée, bien qu'elle eût demandé à Jésus-Christ la primauté, non dans la terre seulement mais dans le Ciel, par-dessus les autres apôtres, et que ce péché semble beaucoup approcher de celui du premier ange et du premier homme ») ; lettre 224 – À Antoine de Rebours – [Début mai] 1641 : « Ce qui m'a peut-être porté à vous les envoyer, c'est que saint Joseph est l'image du prêtre, et ce qui est plus, du grand prêtre, c'est-à-dire de l'évêque. J'ai rencontré cela autrefois dans saint Ambroise, et je l'ai conservé depuis dans mon esprit, non sans une grande admiration » (dans la 2^{ème} considération pour la Chaire de saint Pierre, dans : *Considérations, partie d'hiver*, 1^{ère} partie, p. 180, Saint-Cyran écrit que cela figure dans « son commentaire sur saint Luc ») ; lettre 249 – À Anne de Rohan de Guéméné – 20 juillet 1641 : « Il semble que c'est là une des raisons probables pourquoi il n'a pas voulu sauver les anges comme les hommes, parce que la plus grande infirmité, qui est celle du corps, n'a point été en eux. Car outre que la boue et l'argile a été la matière de la formation des hommes et non des anges, saint Ambroise dit qu'Ève a péché plutôt par sa légèreté que par sa malice » ; lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 15 : « Il n'y a pas, à mon avis, un plus court moyen de les éviter et de se mettre dans une disposition admirable pour recevoir la vérité et la charité de Dieu, selon qu'il la faut recevoir pour être vrai disciple de Jésus-Christ dans l'Église, et ensuite son cohéritier dans le Ciel, que de faire ce qu'a fait saint Abraham, selon que l'Église nous le dit et nous l'interprète aujourd'hui par saint Ambroise. Il ne faut, pour nous le dire brièvement, que sortir de la terre de sa parenté et de la maison de son père. En cette sortie consiste la dévotion qui est la première vertu, dit ce saint Père, et le fondement de toutes les autres [...] Qui commencera en cette manière sa dévotion et sa vertu avec Abraham, pour user des paroles de saint Ambroise, se mettra en l'état où il doit être pour apprendre et approuver les vérités qu'il ignore, soit que Dieu les lui inspire par la lecture de son Évangile, ou par la favorable manifestation qu'il lui en fera faire dans son Église [...] Ces grands hommes et docteurs de l'Église ont abandonné tout, comme Abraham, et sont

encore ses enseignements sur la vie chrétienne¹ et la nécessité de se placer sous la conduite d'un bon directeur².

c. Augustin d'Hippone.

Augustin d'Hippone est cité bien sûr, mais sous-tend aussi invisiblement un grand nombre d'affirmations. À la première catégorie, celle des citations explicites, appartient son interprétation allégorique du « malade de 38 ans³ » ; son affirmation selon laquelle « la charité est la santé » - selon le parallèle établi par Augustin entre la santé dans le corps humain et la charité dans le corps de l'Église - et que donc le prêtre doit être « *vir* », c'est-à-dire dans « un état d'innocence et de sainteté⁴ » ; sa conviction selon lesquelles « tous les prêtres et ministres de l'Église ne font qu'un prêtre et un ministre⁵ » et que « tous les chrétiens » sont « membres du grand prêtre Jésus-Christ⁶ ». Mais l'évêque d'Hippone est

ensuite sortis, comme saint Ambroise dit de lui, de la terre de leur corps avant mourir, pour ne converser que dans les cieux durant leur vie. Ainsi, ne s'étant réservé que l'amour de la charité et de la vérité de Dieu, ils n'ont eu dans le cœur autre dessein que de faire la volonté de Dieu en servant l'Église, ce qui leur a fait mériter d'être remplis de sa doctrine, suivant cette promesse de Jésus-Christ dont parle saint Jean. Je m'avise que ce discours de saint Ambroise touchant l'abandon des biens d'Abraham et sa conversation dans le Ciel se rencontre mieux que je ne pensais avec le mien, parce qu'Abraham a été le premier prêtre de l'Église, comme je l'ai prouvé ailleurs en ce lieu dans un papier qui s'est perdu, et qu'il n'y a pas eu un homme saint depuis lui jusqu'à saint Jean, comme il est facile de le prouver par la Genèse, qui ait eu une plus grande connaissance de Dieu et de sa vérité, jusqu'à discerner de lui-même d'abord, que de trois anges qui s'étaient apparus à lui, l'un était le Fils de Dieu, et que Melchisédech était Jésus-Christ, et que l'oblation de son pain et de son vin était celle de toute l'Église, laquelle il représentait lorsque Melchisédech alla au devant de lui pour le bénir et honorer Jésus-Christ en sa personne, il lui offrit les décimes de ses biens, sans parler de tant d'autres vérités divines qu'il connaissait, que je découvre dans la *Genèse* et que je supprime. Il me suffit de faire voir en gros qu'en qualité de premier prêtre, de patriarche et de premier Père de l'Église, il a confirmé ce que je dis après saint Ambroise, que pour bien connaître toutes les vérités de Jésus-Christ et de l'Église, il faut abandonner les biens, et les honneurs, et l'affection de tous les biens et de tous les applaudissements du monde, c'est-à-dire qu'il faut avoir sous les pieds toute la vanité du monde pour pouvoir posséder dans sa tête et dans son cœur toutes les vérités du Ciel, autant qu'il a plu à Dieu de les manifester à toutes son Église, et n'aimer rien en ce monde qu'elles, comme les Pères, dont il a été le précurseur, n'ont point eu d'autre amour » ; lettre 543 – À une religieuse – 15 octobre 1642 : « Je vous regarde toujours du lieu où je suis, comme ceux de la terre regardent ceux qui sont dans le Ciel, car les monastères qui sont hors du monde sont comme un Ciel rehaussé par-dessus le monde, et les filles qui y sont doivent être comme les anges, puisque saint Ambroise dit que la vie des vierges est la vie des anges, qui ne vivraient pas autrement si Dieu en faisait des assemblées visibles dans la terre ».

¹ Lettre 182 – À M. David – [Fin 1640] : « De cette sorte de séparation et de mortification prises dans leurs principes, procède l'amour du silence, qui est non seulement le repos, comme dit saint Ambroise, mais le comble et la perfection de toutes les vertus » ; lettre 232 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – 4 juin 1641 : « La quatorzième [chose] vous avertira de ne vous troubler point quand il vous arrivera de faire quelque faute, vous souvenant que le plus juste tombe sept fois le jour. Vous ne vous hâtez pas aussi d'en demander pardon à Dieu. Je vous conseillerais aussi, selon l'avis de saint Ambroise qu'aparavant que d'en demander pardon, vous en fissiez quelque pénitence, soit que vous la demandiez humblement à la Mère, ou que vous la choisissiez vous-même ».

² Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 19 : « Pour le présent, je me contenterai de vous donner un avis que je tiens comme la source des autres, et qui les contient presque tous. Je l'estimerais moins, si après l'avoir considéré en dictant cette lettre, je ne me souvenais de l'avoir rencontré dans l'instruction que saint Ambroise a adressée à ses prêtres. Il consiste à prier Dieu de vous faire rencontrer quelque évêque ou quelque prêtre, à qui l'âge et l'expérience aient découvert les ruses de l'ennemi de la charité et les voies qu'il faut tenir pour s'en défendre dans la pratique continuelle des bonnes œuvres. La soumission que vous lui rendriez, en n'entretenant rien de nouveau que par son conseil, vous garantirait de tous les écueils qui sont cachés dans le monde, dans lesquels on s'engage sans y penser en exerçant la charité publiquement ».

³ Pensée 285.

⁴ Pensée 393.

⁵ Pensée 472.

⁶ Pensée 523.

aussi invisiblement présent, par exemple lorsque Saint-Cyran écrit que « la tribu de l'Antéchrist [...] est celle de Dan¹ », ou dans le titre de « *capsarii* » donné à « ceux qui font des livres théologiques » prouvant « les vérités de l'Église par leur propre esprit », comme faisaient les Juifs². Ce petit nombre d'occurrences ne doit cependant pas tromper. L'évêque d'Hippone constitue la référence majeure du directeur de Port-Royal, et les références à ses écrits abondent dans sa correspondance : il en recommande la lecture³, le propose en modèle⁴, aussi bien comme chantre de l'amour et de la Providence divine⁵ qu'en qualité de docteur de la grâce et défenseur de l'unité de l'Église⁶, sans oublier des conseils variés sur la manière de

¹ Pensée 13.

² Pensée 336.

³ « Pour livre de dévotion, je vous conseille de lire les *Confessions* de saint Augustin, un feuillet chaque jour » (lettre 182 – À M. David – [Fin 1640]) ; « N'oubliez point surtout de lire l'Évangile, la vie des saints, et quelque chose des *Confessions* de saint Augustin » (lettre 197 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641) ; il évoque aussi les traductions de son œuvre en cours à Port-Royal : « J'ai oublié de parler au pr[emier] ermite de la traduction de ces trois pièces de saint Augustin pour les joindre à votre ouvrage. J'y consens volontiers. Elle ne pourra que plaire et flatter, étant belle comme elle sera » (lettre 461 – À Antoine Arnauld – 16 mai 1642) ;

⁴ « Car quant aux premiers, on n'a qu'à jeter les yeux sur les trois docteurs de l'Église d'Occident, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire, qui ont tous abandonné leurs biens avant que de prétendre aux moindres charges du clergé » (lettre 582 – [À Martin de Barcos] – [1642].

⁵ « Je me suis réjoui de cette belle parole qu'elle vous a dite, et qui a du rapport à une de saint Augustin, qu'elle voudrait être mise en pièces et aller en Paradis. Elle me fait espérer une heureuse suite de son commencement » (lettre 21 – À Angélique Arnauld – 2 octobre 1624) ; « Toutes les autres grandeurs sont indignes d'une âme, qui selon saint Augustin, n'a rien au-dessus d'elle que Dieu » (lettre 22 – [À Madeleine de Sainte-Christine Arnauld] – 12 novembre 1624) ; « Tout ce que je puis donc vous conseiller, c'est de prier cette personne de lire attentivement le treizième chapitre de saint Luc, à la lecture duquel j'étais occupé le jour que je reçus votre lettre. Car ayant toujours considéré avec saint Augustin et plusieurs saints les rencontres qui viennent de Dieu comme des langages du Ciel, celle-ci m'a paru digne d'être remarquée [...] Celui qui ne peut mortifier son corps, peut mortifier son esprit, et faire au milieu d'une compagnie plusieurs signes secrets à Dieu pour lui plaire dans l'amour extrême qu'il lui porte, comme dans l'amour des créatures, selon la comparaison ordinaire de saint Augustin, on en sait faire en tant de manières différentes [...] Le premier [sujet de consolation], que selon saint Augustin, les fautes rendent plus forts les élus et les vrais amis de Dieu, parce qu'elles les humilient et les rendent plus vigilants pour l'avenir » (lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639) ; « Il faut donc, selon saint Augustin, passer premièrement toutes les créatures, et même les cieus, les étoiles et les anges, pour trouver Dieu » (lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 4) ; « Car on ne peut l'invoquer sans quelque amour, comme dit saint Augustin » (même lettre, chapitre 13) ; « Qu'importe, dit saint Augustin, qu'un homme meure un peu plus tôt, *aliquando moriturus* ? La vie du monde donne ces frayeurs de la mort, et celle de la religion les ôte » (lettre 197 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641) ; « [...] de la bonté dans le cœur, je dis de celle que la charité inspire, et qui, comme dit tant de fois saint Augustin, forme la bonne volonté » (lettre 199 – À Robert Arnauld d'Andilly – 12 mars 1641) ; « Il n'y a que l'action d'amour et le mouvement de charité qui surmonte la tentation et arrête la loi de péché, selon saint Augustin et ces conciles » (lettre 272 – À Antoine Arnauld – 26 août 1641) ; « [...] que vous ne pouvez omettre sans faire tort à la cause et à votre science de saint Augustin, selon lequel chaque observation du Décalogue a besoin d'une inspiration de grâce, et cette grâce n'est que l'actuelle charité, et cette charité n'est rien que cette suavité qui nous fait faire avec plaisir » (lettre 273 – À Antoine Arnauld – 27 août 1641) ;

⁶ « C'est pourquoi depuis que Dieu s'est uni à notre nature fragile et misérable, il nous a donné, comme dit saint Augustin, une sorte de grâce différente de celle qu'il avait donnée à nos pères dans le paradis terrestre, laquelle est d'autant plus forte et agit avec d'autant plus d'efficace qu'elle rencontre en nous plus de faiblesse » (lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639) ; « J'honore trop saint Augustin pour ne demeurer pas dans cette modération, puisqu'il nous apprend par des livres entiers, et en une semblable contention touchant un sacrement, qu'il faut rendre cette révérence à l'Église que de n'altérer jamais son unité, sous quelque prétexte que ce soit » (lettre 139 – À Léon Bouthillier de Chavigny – 14 mai 1640) ; La première est que Dieu nous remet aussi bien, selon saint Augustin, les péchés que nous n'avons pas commis, que ceux que nous avons commis, et qu'ainsi il n'y a pas d'autre innocence dans les hommes que celle qui leur vient de Dieu seul, qui n'a qu'à nous laisser quelque temps à nous-mêmes pour nous rendre égaux en toutes sortes de péchés » (lettre 152 – [À Roger Duplessis de Liancourt] – [1er ? août 1640]) ; « Si ce que saint Augustin dit est véritable, que toute la suite des grâces qu'un baptisé reçoit durant sa vie est un effet de son baptême, j'ose vous dire avec vérité que toutes les grâces que vous recevrez à l'avenir en la religion découleront comme d'une source de celle que vous aurez reçue au jour de votre profession » (lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640) ; « Car devant Dieu les innocents passent pour coupables, comme dit saint Augustin, quand il les juge selon sa justice, et les coupables passent pour innocents lorsqu'ils ont eu soin de se purifier par la pénitence » (lettre 226 – À Jérôme Ier Bignon – 12 mai 1641) ; « Ce qui témoigne que l'infirmité que Jésus-Christ a laissée dans les apôtres après les avoir rendus comme des sources de toute la grâce qui devait être répandue en tous

mener dignement une vie chrétienne¹, de bien prier¹, de défendre la vérité² et la pénitence³, d'exercer le ministère de la direction de conscience ou de la prédication⁴, ou encore des

les endroits de la terre, était l'infirmité du péché qui les obligeait, selon saint Augustin, de dire tous les jours cette parole de l'Oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes et nos péchés, comme nous les remettons aux autres* » (lettre 249 – À Anne de Rohan de Guéméné – 20 juillet 1641) ; « [...] la justification, qui commence avant la rémission des péchés, et dès la première illumination de la foi, selon saint Augustin [...] » (lettre 268 – À Antoine Arnauld – 20 août 1641) ; « Car saint Augustin dit ces paroles que vous garderez : *Dieu fait religieux qui bon lui semble* » (lettre 282 – À Anne Duvergier – [Avant le 11 septembre 1641) ;

¹ « Ces paroles contiennent le sens et la substance de celles que j'ai alléguées de l'apôtre saint Paul, qui les a éclaircies et étendues, en y ajoutant les puissants et les nobles, parce qu'il avait appris par expérience qu'ils étaient particulièrement du nombre de ces sages et de ces prudents dont parle le Fils de Dieu, qui a entendu par là les superbes d'esprit, qu'il a opposés aux petits et aux enfants, c'est-à-dire aux humbles, parce que le ver des richesses et de la noblesse est la vanité et l'orgueil, comme dit saint Augustin » (lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640]), chapitre 2 ; « Car nous apprenons de notre maître saint Augustin que toutes les beautés visibles qu'on voit reluire en ce monde ne sont que des ombres et des apparences vides et creuses des autres biens, qui sont les vrais et les solides qu'il a réservés pour ses amis. Il semble qu'il ait voulu les engager, par tout ce qu'il a laissé de beau, de délicieux et d'agréable en la terre, afin de les élever par l'instruction que la foi leur donne, à l'amour des biens et des plaisirs éternels. Car ils doivent être incomparablement plus ravissants, puisque ceux-ci, qui ne sont faits que pour en donner quelque marque par avance, emportent et ravissent presque tous les hommes s'ils y arrêtent leur vue et si la grâce ne les en détache. Il faut vous dire maintenant qu'il n'y a point de meilleur moyen d'assurer votre salut que de renoncer à tous les biens du monde de bonne heure et auparavant que les affections naturelles et corrompues qui nous portent à les aimer aient passé jusqu'aux actions, et que les actions aient formé des habitudes, et les habitudes des coutumes, et les coutumes des nécessités, qui enchaînent et captivent d'une telle sorte notre volonté qu'il n'est plus en notre puissance d'y renoncer de nous-mêmes, comme a fort bien dit saint Augustin » (même lettre, fin du chapitre 17 et début du chapitre 18) ; « Car, croyez-moi, toute prééminence et toute prélature dans l'Église est périlleuse, surtout à une personne de votre sexe et de votre naissance, dont on peut dire ce que saint Augustin dit, en se servant de la comparaison des oliviers francs, qu'il y a toujours dans l'âme, même sanctifiée par la grâce, une semence cachée qui peut produire en certains temps et en certains lieux des fruits sauvages et défectueux, comme on voit que des sauvages peuvent naître de ces arbres si beaux et si salutaires » (même lettre, chapitre 27) ; « C'est aller, comme dit saint Augustin à la lumière par la lumière, et à Dieu par lui-même. Car comme il est dit, que par la lumière de Dieu nous verrons Dieu en l'autre monde, ainsi on peut dire que le chevalier va en ce monde par la lumière de la vertu qui est dans l'âme, à la lumière de la vertu qui est hors de l'âme et qui paraît dans les pratiques extérieures, pour revenir à l'âme et y faire croître la lumière de la vertu par une vigilance continuelle sur soi, qui est la source de toutes les bonnes actions intérieures » (lettre 135 – Au général Enkenvort – [Mars-avril 1640]) ; « Ce qui est conforme aux promesses qu'il nous a faites en ses Écritures, de ne se souvenir jamais plus de nos péchés après qu'il nous les aurait remis, et de n'oublier jamais en l'éternité nos vertus et nos bonnes œuvres qui demeurent écrites dans le livre de vie, qui est aussi éternel que lui, au lieu que saint Augustin dit que les péchés sont écrits dans l'esprit des anges, qui les effacent de leur mémoire lorsqu'ils voient que Dieu les a effacés de nos âmes » (lettre 143 – À une supérieure – 2 juin 1640) ; « Car nous sommes au temps où la vertu et la science ayant été chacune réduite à un misérable état, et bien différent de celui où elles étaient aux premiers siècles, on leur a fait encore ce tort qu'on a séparé l'une de l'autre, et on se contente ou d'être vertueux sans science, ou d'être savant sans vertu, ce qui est faire de la science des chrétiens une science païenne, pour ne pas dire pas, comme parle saint Augustin de la foi de ceux qui croient à Dieu sans l'aimer, et savent les vérités de Dieu sans les pratiquer, une science et une connaissance de démons » (lettre 182 – À M. David – [Fin 1640]) ; « La mort continuelle du péché étant détruite dans l'âme, il y demeure beaucoup de restes du péché, à la ruine desquels il faut travailler toute sa vie, de peur que si après avoir tué le péché on ne l'enterre, comme parle saint Augustin, il ne vienne encore à revivre et à se rétablir en sa première vigueur » (lettre 203 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 mars 1641) ; « Aussi nous apprenons de saint Augustin, que Dieu voulant corriger certaines âmes de leurs grands péchés, les laisse tomber en d'autres, qui paraissent plus grands et plus honteux devant les hommes, pour les délivrer de celui qui est le plus grand et le premier devant ses yeux » (lettre 249 – À Anne de Rohan de Guéméné – 20 juillet 1641) ; « C'est de vous autres principalement qu'il est vrai de dire ce que disait autrefois saint Augustin, que *nostrum otium magnum habet negotium*, que votre oisiveté est une grande occupation, et que comme Dieu n'a rien fait après son ouvrage de la création du monde que de se reposer en soi-même, ainsi vous n'avez rien à faire après votre profession que de vous recueillir et de prendre votre repos en vous-même, c'est-à-dire en Dieu qui règne en vous [...] cette humble solitude contraire à cette superbe solitude que saint Augustin attribue à tous les superbes » (lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641) ; « J'ai souvent admiré que les contentions et les banquets ayant été également défendus à saint Augustin par la voix de Dieu, et qu'il ait été averti principalement par ces deux paroles, qui engagent à être autant sobre de la langue, qui forme les paroles, que de la bouche, qui prend les viandes » (lettre 343 – À Antoine Arnauld – 1641) ; « Elle évitera sur toutes choses la curiosité. C'est la seconde branche des péchés, selon saint Augustin, quoiqu'elle soit assez inconnue » (lettre 393 – À Antoine Singlin – 17 février 1642) ; « Je pense vous avoir déjà dit, Madame, et je vous supplie de trouver bon que je vous le répète encore, que chacun doit faire tout ce qu'il peut, selon la maxime de saint Augustin » (lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642) ; « Nous condamnons si facilement un péché qui nous donne dans le sens, et nous ne sommes nullement touchés des péchés qui ne nous donnent que dans l'esprit, quelques grands qu'ils soient par le jugement de la foi et de l'Esprit de Dieu, comme est celui que l'ont commet en s'ingérant témérairement dans le sacerdoce sans une intérieure vocation, avec tous ceux qui en dépendent, qui font horreur au vrai fidèle par leur grand nombre et par leur grandeur, bien plus que la rebaptisation, que saint Augustin appelle un péché horrible » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 10) ; « L'orgueil est le ver, dit saint Augustin, des riches du monde » (lettre

réflexions tirées de commentaires scripturaires⁵. On sait aussi que c'est lui qui a inspiré à Saint-Cyran sa devise, qui figurait sur sa pierre tombale : « Votre peine et vos soins me

528 – À Emmanuelle de La Guette de Chazé – 6 septembre 1642) ; « C'est ce qui me fait comprendre cette parole de saint Augustin, qu'il faut être converti du cœur à Dieu pour tolérer les maux qui nous arrivent et à nos amis » (lettre 537 – [À Anne de Laage de Puylaurens ?] – 4 octobre 1642) ; « Il n'y a point de moyen de se défendre autrement des trois vanités que saint Philippe de Néri a marquées, si je ne me trompe, et que j'ai lues dans saint Augustin » (lettre 574 – À Antoine de Rebours – [Novembre-décembre 1642]) ;

¹ « Les jaculatoires, selon saint Augustin, sont les meilleures, parce qu'étant plus ferventes et plus souvent réitérées, elles servent plus à entretenir et à rallumer dans l'âme le feu de l'amour de Dieu » (lettre 279 – À Antoine Arnauld – 1^{er} septembre 1641) ; « Le matin à votre réveil vous baiserez votre croix pendue à votre col, en disant ces paroles : « Bénis soient les jours de la naissance, de la Passion, et de la résurrection de Jésus-Christ ». C'est le sommaire de toute notre foi selon saint Augustin » (lettre 557 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 novembre 1642) ; « C'est pourquoi saint Augustin dit que les oraisons des Pères du désert n'étaient que des affections courtes, et comme des traits du cœur jetés vers le Ciel » (lettre 644 – À une supérieure).

² « Après que nous sommes tombés d'accord du principal, et que vous m'avez répondu comme je désirais à ce que je vous avais dit dans la lettre que je vous écrivis un peu avant votre département de Chartres, qu'on blessait quelquefois la fille, qui est la vérité, pour le bien de la mère, comme en d'autres occasions on blessait quelquefois la mère pour le bien des enfants, comme dit saint Augustin en l'une de ses épîtres où il parle de la réception des évêques donatistes » (lettre 361 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]) ; « Ce qui n'empêche pas que je n'aie grand sujet de m'étonner qu'aucun docteur de Paris ne l'ait osé défendre, puisque selon saint Augustin et tous les Pères, on doit défendre la vérité en public quand on la combat et qu'on emprisonne ceux qui la soutiennent » (lettre 377 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]) ; « C'est pourquoi les Pères se plaignaient souvent dans leurs homélies, et nommément saint Augustin, si je m'en souviens bien, en une qu'il a fait de l'ivrognerie, d'avoir mis en avant des vérités morales qui n'ont servi qu'à rendre plus coupables ceux qui les ont ouïes » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 9) ; « Jésus-Christ nous a enseigné à repeser souvent une même vérité. Et saint Augustin est accusé de répéter beaucoup » (lettre 624 – À une religieuse).

³ « [...] Wyclif, la source de toutes les hérésies de notre temps, et qui est le premier qui a attaqué plus furieusement le sacrement de pénitence, et auquel *Valdensis* a répondu par la Tradition qu'il a trouvée dans saint Augustin, et saint Augustin dans l'Évangile » (lettre 379 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]) ; « Lisez en *Thomas Valdensis*, qui a été écrit par le commandement du pape Martin V, et qui est approuvé par la Sorbonne et par les cardinaux, et qui a ruiné toutes les hérésies de notre temps en la personne de Wyclif, et vous y verrez que, suivant la Tradition, et particulièrement saint Augustin, il dit que par la contrition le pécheur est absous *de facto*, et par le prêtre *de jure* » (lettre 380 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]) ;

⁴ « À quoi laissant à part toutes les autres raisons que l'on en peut alléguer, on consentira plus facilement si on sait que saint Augustin dit des plus grandes affaires du monde, qu'il les estime fort peu au prix de la moindre affaire de Dieu et d'une simple conscience » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 8) ; « Je parle à vous et à tous mes amis qui ont quelque intelligence comme saint Augustin veut que nous parlions de la vérité à ceux qui nous écoutent, à savoir en nous souvenant que nous sommes disciples de Dieu et de Jésus-Christ lorsque nous faisons la fonction de prédicateurs à l'égard des autres » (lettre 348 – À Antoine Arnauld – [Fin 1641 – début 1642]) ; « Quant à ce que vous me mandez de l'importance de la prédication, je suis bien aise que vous la croyiez telle qu'elle est. C'est une des choses dont il faut dire maintenant ce que saint Augustin dit de certains autres points : *Quod saepe dixi, et quod saepe dicendum est*, qu'il n'y a rien de si grand dans l'Église de Dieu, et qu'il n'y a rien de si avili » (lettre 555 – À Antoine de Rebours – [Entre le 29 juin et octobre 1642]) ; « Saint Augustin a causé la ruine de toute l'Afrique par un conseil qu'il donna, détournant pour le mieux un seigneur de se faire religieux » (lettre 610 – À Antoine Singlin).

⁵ « Il serait facile de vous faire voir, par un livre entier, sans user d'autres preuves que de celles de la sainte Écriture, qu'il n'y a peut-être jamais eu de maison religieuse plus pauvre que la sienne, comme il n'y a jamais eu, selon saint Augustin, un homme plus chaste que lui [Abraham], quoiqu'il fût riche et marié, et ce qui est plus remarquable, quoiqu'il eût, par l'ordre et le commandement de Dieu, aussi bien plusieurs femmes que plusieurs sortes de biens et de richesses, sans exclure l'or et l'argent » (lettre 132 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640]) ; « C'est un avis réitéré trois fois par le Fils de Dieu dans l'Évangile, si je ne me trompe, sur lequel saint Augustin dit qu'en parlant de la sorte : *Nisi efficiamini sicut parvuli*, etc., il a marqué l'humilité dans la taille, c'est-à-dire dans la petitesse de l'enfant » (lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640) ; « Cet avis est suivi d'un autre touchant un autre vice, et qui tenant aux yeux comme à la langue, tient encore plus à la langue qu'aux yeux, que saint Augustin, qui l'a appris de l'Écriture, nomme du nom de curiosité [...] Il n'y a pas de règlement plus universel : il enferme tous les autres. C'est la cause pourquoi saint Augustin se plaint d'être obligé par sa charge de parler des choses de Dieu dans l'Église. Il le fait si souvent que j'en ai dressé autrefois un cahier où étaient contenues les plaintes qu'il fait de ne pouvoir être comme Marie, qui était en silence écoutant la parole de Dieu aux pieds de Notre-Seigneur, sans qu'on puisse marquer une seule parole qu'elle ait dite depuis sa conversion, non plus que saint Joseph, mari de la Vierge, non plus que la Vierge depuis le rebut mystérieux qu'elle reçut en Cana » (lettre 182 – À M. David – [Fin 1640]) ; Et j'ai admiré qu'ayant accoutumé de dire tous les jours ce verset à Dieu dans mes oraisons particulières : *Inclina cor meum Deus in testimonia tua et non in avaritiam*, afin qu'il me garantisse de l'avarice dans toutes mes meilleures actions, j'ai trouvé depuis peu que saint Augustin l'a employé à ce même dessein » (lettre 274 – [À Angélique ou Agnès Arnauld ?] – 27 août 1641) ; « Parce que ce seul point est la parole abrégée de l'Évangile, et enferme lui seul les deux précédents, selon le langage de saint Paul, autorisant celui de saint Augustin, qui en use comme lui, si je ne me trompe » (lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641) ; « Et si vous prenez la peine de lire les

demeurent pour gages de votre affection », écrit-il à Robert Arnauld d'Andilly, « qui se renouvelle et se rajeunit en quelque sorte dans les occasions, encore qu'elle soit ancienne, étant en cela semblable à Dieu qui est, selon saint Augustin, *semper vetus et semper novus*, toujours ancien et toujours nouveau¹ ».

d. Grégoire le Grand.

L'autre grand docteur de l'Église d'Occident, Grégoire le Grand, talonne et dépasse même Augustin pour la fréquence des occurrences explicites. Il en recommande ailleurs la lecture et cite ses commentaires scripturaires². Dans les *Pensées* il évoque ses homélies

homélies de saint Augustin sur le psaume 118, vous y trouverez de grands éclaircissements de la discrétion de la loi dont il est parlé si souvent en ce psaume » (lettre 287 – À Antoine Arnauld – 2 octobre 1641) ; « C'est pourquoi saint Augustin a dit des apôtres, qu'il y avait en eux beaucoup de plénitude, parce qu'il y avait beaucoup de vide » (lettre 337 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 décembre 1641) ; « Ce qu'il dit, que l'on doit travailler et laisser les succès entre les mains de Dieu, est vrai selon la parole de l'Évangile et l'interprétation des anciens, et particulièrement saint Augustin, qui disent que nous ne devons être ni moissonneurs ni exacteurs » (lettre 381 – À Antoine Arnauld – 25 janvier 1642) ; « Et pour ne rien dire en particulier de ces autres prêtres que Dieu a sanctifiés, comme David qui l'a été aussi bien qu'eux, après avoir perdu son innocence et sa première grâce, comme a remarqué saint Augustin [...] » (lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – début 1642], chapitre 9) ; « Les retardements et les retraites sont deux dévotions que Jésus-Christ nous a apprises par son exemple, pour nous rendre dignes d'être les instruments de l'accomplissement de ses mystères. Car comme vous savez, il est encore voyageur en la terre en nos personnes, et il n'est pas pleinement assis à la droite de son Père, comme dit un saint, qui ne l'aurait peut-être jamais osé dire, si saint Augustin ne lui eût appris » (lettre 448 – À Antoine de Rebours – 30 avril 1642) ; « Il n'appartient qu'à Dieu de faire ses grands ouvrages du Ciel et de la terre en six jours, ou, comme veut saint Augustin, en un instant » (lettre 522 – À Antoine Arnauld – 15 août 1642) ; « Je vous dirai à ce propos, et pour une preuve de ce que j'ai dit auparavant, que les moindres paroles de l'ancienne Loi étaient des enseignements pour les chrétiens ; que lorsque Dieu défendait aux Juifs de manger des viandes des animaux qui ne rumaient pas, il ne voulait dire autre chose, selon saint Augustin, sinon que ceux qui liront avec grand plaisir la Parole de Dieu, qui est la première viande de l'âme, mais qui ne la rumineront pas longtemps après l'avoir lue, ne seront pas dignes de passer à la communion du Corps du Fils de Dieu » (lettre 562 – À Paul Le Pelletier des Touches – 21 décembre 1642) ; « Il n'y a pas de plus grande humilité, selon saint Augustin, qui l'a tiré d'un psaume, que d'écouter parler un autre de Dieu » (lettre 624 – À une religieuse) ; « Car la pénitence nous tient liés et attachés en un lieu jusques à tant que nous ayons acquis la liberté d'aller (comme dit fort bien saint Augustin en ses homélies) par l'absolution des prêtres comme Lazare par celle des apôtres » (lettre 632) ; « De sorte qu'avant qu'il eût parlé et qu'il eût fait retentir son Évangile dans le monde, la sanctification de son nom n'était pas, comme saint Augustin l'a dit en quelque lieu de ses livres⁵, et les âmes étaient sans nourriture » (lettre 642 – À une abbesse).

¹ Lettre 141 – À Robert Arnauld d'Andilly – [Entre le 14 et le 31 mai 1640]. « Il n'est défendu à personne de penser au bien de sa conscience, comme si on n'y avait jamais pensé, et de vouloir ainsi paraître vieil et nouveau tout ensemble en la grâce devant Dieu, comme il est lui-même, selon saint Augustin, toujours vieil et toujours nouveau en soi-même » (lettre 205 – À Louise de Luxembourg-Béon de Brienne – Mars 1641) ;

² Lettre 360 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Je lirai avec esprit de prière l'Évangile le matin, avec un simple chapitre de notre ami, et l'après-dînée les livres moraux de Salomon, et entre les deux, quelques chapitres du *Pastoral* de saint Grégoire, en m'offrant à Dieu toujours, ou assis, ou debout, ou à genoux, au commencement et à la fin » ; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 9 : « Les sermons qu'il [Claude Bernard] a faits ont été plutôt des entretiens familiers qu'il avait avec les pauvres et les criminels pour les réjouir dans les hôpitaux et dans les prisons, sans que jamais il ait entrepris, comme je crois, de prêcher dans les paroisses et dans les églises. Et s'il l'avait fait quelquefois, il faudrait renvoyer celui qui le trouverait mauvais aux *Dialogues* de saint Grégoire, où il trouverait un exemple d'un prédicateur bien plus extraordinaire que celui-ci, lequel toutefois ce saint pape semble approuver » ; lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 6 : « Si ces deux sentences regardent les chrétiens, et qu'un particulier pasteur de l'Église puisse être en sa conduite aussi aveugle que la brebis qu'il conduit, et que ce qu'il ordonne à l'âme qu'il conduit pour son bien puisse être mêlé du levain d'une nouvelle doctrine, il n'y a rien qui m'étonne davantage, bien que je ne l'eûs pas encore aperçu lorsque j'avais résolu de vous parler de ce second empêchement, que d'avoir vu bientôt après que le Fils de Dieu, dans ce premier sermon qui contient toute la morale chrétienne et les avis principaux pour bien vivre dans la Loi nouvelle, nous commande la même chose, à savoir de prendre garde à ceux qui dans l'Église nous donnent une mauvaise instruction. Car selon saint Grégoire et les autres Pères, ces faux prophètes ne désignent pas seulement les hérétiques mais les véritables pasteurs de l'Église, qui ayant le cœur plein de convoitise et une grande douceur dans leur visage et dans leurs discours, se découvrent à la fin tels qu'ils sont par leurs fruits et par leurs œuvres » ;

figurant au temps de l'Avent dans le bréviaire sur la généalogie du Christ¹. Il souligne ses réflexions sur les qualités de prédicateurs de ceux « qui s'abstiennent de tout ce qui déplaît à Dieu dans le siècle² », et rappelle que selon lui, « les prêtres, particulièrement s'ils sont prédicateurs, sont proprement les prophètes dans l'Église³ ». Il cite ses interprétations des textes évangéliques - le Christ « fuyant la royauté » signifie « qu'on doit fuir les charges de l'Église⁴ » - ainsi que son attachement à la discipline ancienne, lorsqu'il « conseilla à un homme qui avait été canoniquement élu à un évêché de renoncer à son élection » parce qu'il avait commis un « péché mortel⁵ ». La liste des « papes excellents qui ont succédé à saint Pierre » semble, pour Saint-Cyran, aller « jusqu'à saint Grégoire », même s'il ajoute un prudent : « sans parler des autres », qui peut s'appliquer aussi bien à ceux qui précèdent qu'à ceux qui suivent⁶. La pensée 278 sur les défauts physiques qui interdisaient l'accès au sacerdoce selon le *Lévitique* peut se réclamer implicitement de l'autorité de Grégoire, auquel renvoie d'ailleurs explicitement Saint-Cyran dans une lettre à Antoine de Rebours :

Je trouve fort bon le sens que saint Grégoire donne à ce qui est dit dans le *Lévitique*, que le prêtre ne doit point avoir le nez trop long, bien qu'il ne doive point être camus. C'est que la discrétion lui est nécessaire, pourvu qu'elle ne soit pas trop grande. Il y a plus de danger d'y avoir employé une femme que d'y être allé soi-même. Je suis peut-être plus hardi qu'un autre, parce que je ne crains point d'être mis en prison⁷.

Il aurait cependant pu également s'appuyer sur lui dans les *Pensées*, pour affirmer la supériorité du sacerdoce sur les rois mêmes et les empereurs, comme il le rappelle à Antoine Arnauld : « Le moindre en science [parmi les « quatre docteurs de l'Église latine], qui est le pape saint Grégoire, a parlé à l'empereur Maurice comme s'il eût été son empereur⁸ », ou pour illustrer ses convictions sur la véritable science nécessaire aux ministres de l'autel :

Ceux que vous avez consultés sont les uns dans la piété sans savoir même la théologie du temps, et les autres ont l'une et l'autre. C'est pourquoi ils n'ont pu tous vous tirer de vos difficultés et peines d'esprit, parce qu'ils n'ont pas tous suivi dans leurs conseils la lumière de la vérité des saints, comme l'appelle saint Grégoire, et l'ancienne et uniforme théologie de l'Église catholique⁹.

lettre 566 – À Antoine Singlin – [Décembre 1642, après le 4 ?] : « Souvenez-vous du lavoir qui est devant le Temple, selon l'interprétation de saint Grégoire ».

Il le cite d'ailleurs lui-même, en n'hésitant pas à transposer ses préceptes à d'autres domaines, par exemple dans la lettre 361 - À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Je puis dire que le don d'instruire et conduire les enfants est un des plus rares, et que l'on peut dire ce que saint Grégoire dit du pastorat, que c'est une tempête de l'esprit ».

¹ Pensée 16.

² Pensée 152.

³ Pensée 493.

⁴ Pensée 226.

⁵ Pensée 361. Ailleurs, il souligne la qualité principale de l'évêque : « En matière de direction, il est certain qu'avec la grande lumière des vérités de l'Église, il faut avoir la lumière de l'expérience. Et ces deux lumières ont besoin d'une troisième lumière, qui vient de la grâce de Dieu qu'on doit invoquer en telles occasions, et ne prononcer jamais aucun arrêt sur le champ sur la conscience, qu'on n'ait fermé les yeux pour invoquer Dieu. Et c'est ce que saint Grégoire a voulu dire lorsqu'il a dit qu'il fallait que l'évêque fût non seulement disciple de l'Église, mais aussi de Jésus-Christ, qui dirige et applique en particulier les vérités qu'on a apprises de l'Église, selon l'exigence des occurrences particulières qui arrivent à l'évêque » (lettre 608 – À Antoine Singlin).

⁶ Pensée 233.

⁷ Lettre 560 – À Antoine de Rebours – [Novembre-décembre 1642].

⁸ Lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640.

⁹ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 2.

Ou encore pour souligner – avec l'autorité conjointe et de Grégoire le Grand et de Grégoire de Nazianze – la nécessité « d'être appelé de Dieu avant que d'aspirer à la moindre charge ecclésiastique,

et d'y être engagé par un commandement exprès de ceux que Dieu a établis sur nous, ce que je dis principalement en faveur des religieux que leurs supérieurs obligent de se faire prêtres ? J'ose pourtant dire que s'il est jamais permis de refuser d'abord un commandement de Dieu, selon les exemples de plusieurs saints qui l'ont fait dans l'Écriture, comme saint Pierre qui refusa de manger des viandes que Jésus-Christ lui présenta dans un linceul, et Ananie qui semble avoir refusé d'abord à Jésus-Christ de recevoir saint Paul au baptême, sans parler des autres, il est indubitable qu'on le peut faire à plus forte raison lorsque Dieu nous commande d'accepter quelque charge dans l'Église pour y prêcher et conduire les âmes, et il a voulu qu'il y eût des exemples signalés de ceux qui lui ont résisté de la sorte dans l'Écriture sainte, afin que nous eussions plus de liberté de suivre ses mouvements lorsqu'en pareille rencontre nous les trouverions dans notre cœur. Je pourrais produire les témoignages des plus excellents Pères, et particulièrement des deux saints Grégoire, pour autoriser davantage ce que je dis. Mais je m'aperçois trop tard que je me suis étendu sans y penser beaucoup plus que je ne devais¹.

On ne trouve pas non plus, dans les *Pensées*, des passages qu'il cite ailleurs dans la correspondance, et qui pourraient conforter ses affirmations : sur la nécessité du retrait du monde, de la solitude et de la séparation même d'avec sa famille² - thèmes pourtant si chers à

¹ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], fin du chapitre 8 et début du chapitre 9. La même règle vaut pour le ministère de la direction spirituelle ou la prédication: «J'aime N. autant que vous le sauriez désirer. Mais je ne saurais m'engager à le conduire si cela ne vient de lui le premier, sans que mes amis y contribuent, qu'en lui proposant simplement ce qui est de moi, après avoir même consulté Dieu plus d'une fois. Car j'admire qu'entre les titres qu'il se donne, il prend celui de conseiller des âmes. Et c'est en cela que nous sommes principalement les uns et les autres disciples de Jésus-Christ, comme je l'ai appris de saint Grégoire, lorsque nous ne faisons rien en particulier, quelque science que nous ayons, que Jésus-Christ ne nous y ait appliqués par son esprit naissant de l'oraison. De sorte que, selon les saints Pères, le plus saint et le plus savant homme de l'Église ne doit dire en ses prédications que ce que le Saint-Esprit lui suggère en particulier, comme le tirant de la multitude des pensées et des vérités que l'étude des saints livres lui a imprimées dans l'esprit. Ce qui doit être observé dans toutes les propositions particulières que nous faisons à nos amis pour leur salut, qui doivent être en cela différentes de celles des prédicateurs, qu'on n'y doit point mêler de grandes persuasions, pour mieux laisser dans la liberté de l'Esprit de Dieu celui à qui on propose quelque chose pour son bien » (lettre 582 – À Antoine Arnauld – 1642).

Voir aussi la lettre 519 – À Antoine Arnauld – 6 août 1642 : « Il me déplaît de voir qu'on prenne tant de peine à faire de bons livres, et que l'on détourne si facilement la première influence de la grâce de dessus eux, d'où dépend cette grande bénédiction qui se répand sur tous les livres qui sont imprimés ensuite du premier qu'on a composé, laquelle doit durer dans tous les siècles, comme celle des livres canoniques, quoiqu'en un degré inférieur. Car il faut que tous les livres de théologie aient de la convenance avec les Livres saints, comme personne ne doute qu'elle se trouve entre eux et les livres des saints Pères, en la place desquels Dieu a fait naître les docteurs, comme saint Grégoire dit que Dieu a fait naître les saints Pères en la place des Apôtres ».

² Lettre 22 –[À Madeleine de Sainte-Christine Arnauld] – 12 novembre 1624 : « C'est une illusion que la tentation vous cause, de vous imaginer que vous n'êtes pas beaucoup obligée à l'obéissance, à la pureté, et à la pauvreté par la religion chrétienne. Au contraire, étant obligée à ces trois choses par elle, et faible comme vous êtes par vous-même, il vous est plus difficile de vous en acquitter en demeurant séculière que si vous étiez professe dans un monastère. Ce qui est vrai en général de plusieurs chrétiens au temps où nous sommes, comme saint Grégoire le Grand l'a marqué au sien, mais il est particulièrement vrai de vous. Et je ne vois pas, selon vos dispositions singulières, que vous puissiez demeurer au monde sans courir fortune de vous perdre, et sans regretter pour jamais le bien de la religion que vous ne pourrez plus recouvrer » ; lettre 165 – À une religieuse novice – 5 octobre 1640 : « Je ne craindrai pas toutefois de vous dire, à l'imitation de saint Grégoire, pape, pour rompre l'effort de votre tentation et la malice de l'ennemi qui la forme en vous, que Dieu vous commande en cette rencontre de dire dans votre cœur à ceux qui vous détournent d'être religieuse, la même parole qu'il dira en son jugement général à ceux qu'il bannira de son Royaume : *Nescio vos. Je ne vous reconnais point*. Après cela je n'ai rien à ajouter, sinon qu'étant faible comme vous êtes, et sujette à diverses tentations, comme vous le confessez, c'est fait de vous si vous rentrez dans le monde » ; lettre 187 – À dom Le Bret – 31 janvier 1641 : « La solitude ainsi réglée dans l'occupation est de la nature de ces biens dont parle saint Grégoire, qui sont un peu amers au commencement, et puis deviennent doux et agréables dans l'usage, au lieu que les biens corporels ne laissent à la fin qu'un dégoût dans les sens et un ennui dans l'esprit, quelque plaisir qu'ils aient donné au commencement. Je l'éprouve ainsi dans la solitude de ma chambre depuis tantôt quatre ans que j'y demeure enfermé, sans avoir cette variété de divertissements dont vous pouvez jouir au lieu où vous êtes » ; lettre 562 – À Paul Le Pelletier des Touches – 21 décembre 1642 : « Quand un homme s'est retiré des compagnies du monde, ce que saint Grégoire dit dans nos Leçons d'aujourd'hui, qui est le quatrième dimanche de l'Avent, ce que tout homme qui a offensé Dieu mortellement est obligé de faire, laissant la liberté de hanter le monde aux innocents, il ne lui faut presque point d'autres

Saint-Cyran - non plus que son avis sur la prudence¹ et la patience², ou l'habileté des ruses du démon qui cherche tous les moyens de remplir les vides laissés par l'interruption de la chaîne des bonnes actions³; il ne recourt pas à sa définition de l'Église ni aux conséquences qui en découlent pour ses membres, notamment l'amour de la pauvreté⁴.

e. Jean Chrysostome.

De Jean Chrysostome il retient que « celui qui a été mal appelé doit absolument quitter quand il s'en avise⁵ ». Mais cette unique occurrence dans les *Pensées* n'est pas significative. En effet, la profession d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly lui est, par exemple, une occasion d'écrire une déclaration de dévotion enflammée à l'égard de celui que la religieuse a

dispositions pour aller tous les dimanches et tous les jours de fêtes à la sainte communion. Ce qui doit s'entendre, s'il vit dans la solitude comme vous faites, fuyant l'oisiveté et vaquant toujours à Dieu ».

¹ Lettre 54 – À Charles Maignart de la Gravelle – [1633] : « Ayant l'intention bonne, vous ne pouvez que bien réussir, ne manquant pas surtout de prudence, et manquant de précipitation. Sans la prudence, dit saint Grégoire, les meilleures vertus cessent de l'être. Aussi, dans les peintures de la grâce que Dieu a mises dans l'ordre de la nature et de la raison, la prudence est l'image de la charité ».

² Lettre 162 – À une supérieure de religion – Septembre 1640 : « J'ai été bien consolé de la sentence qui m'est échue en mon billet du mois, que nous pouvons être martyrs sans passer par le fer et par les flammes, si nous conservons vraiment la patience en notre cœur. Dieu me l'avait gravée il y a longtemps dans l'esprit, sans que je susse qu'elle fût de saint Grégoire ».

³ Lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640 : « C'est pourquoi il est dit qu'il cherche et ne cesse de courir partout, et de se tourner en diverses formes, considérant soigneusement tous les endroits et toutes les occasions pour se glisser dans les âmes des justes. Ce qui a fait dire à saint Grégoire le Grand, qu'il tâche toujours de découvrir certaines brèches et ouvertures imperceptibles de l'âme pour juger de l'immobilité de sa grâce, c'est-à-dire pour reconnaître si elle est du nombre des élus, parce qu'il sait qu'il perd sa peine si elle est fondée sur la pierre, et que l'étant, il ne lui servira que de jouet, et qu'elle le traitera toujours comme un bouffon, quelques troubles qu'il excite en elle » ; lettre 394 – À Antoine Arnauld – 19 février 1642 : « Il n'y doit non plus avoir de vide dans l'ordre de la grâce que dans celui de la nature. La moindre fente de l'âme, comme dit saint Grégoire, donne lieu à l'entrée du démon. Il l'a pris de l'Évangile » ; lettre 473 – À Antoine Arnauld – Mai 1642 : « Je n'ai point de meilleure règle que de passer de l'un à l'autre de mes exercices, sans qu'il y ait même de parenthèse, pour le dire ainsi. Car je tiens que dans ceux de notre condition, le diable n'y cherche que des fentes, *rimulas*, dit saint Grégoire, et qu'une bluette lui suffit pour y faire un feu lorsqu'il y entre ».

⁴ Lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640 : « Tout ce que ressentent cependant ces personnes qui vivent avec une ferme résolution selon les lois du baptême et de la profession religieuse, ne sont que des tentations frivoles dont elles se doivent moquer sans s'y arrêter tant soit peu, n'y ayant que le trop de cas qu'elles en font qui leur puisse nuire. Ce qui vous oblige de prendre plaisir à vous faire bien instruire de la vie du Fils de Dieu pour l'imiter, parce qu'il est certain que tout ce qu'il a fait en ce monde n'a été qu'une continuelle représentation (non pas artificielle, comme celle des peintures, mais vivante, comme celle de la nature et de la grâce) de tout ce qui devait arriver à son Église (qui est son corps non artificiel, ni naturel, ni moral, mais spirituel, comme l'appelle saint Grégoire le Grand) et à ses élus principalement, qui en sont les membres permanents et incorruptibles » ; lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 3 : « L'Église est un corps divin, puisque c'est le Corps de Jésus-Christ, que saint Grégoire appelle en ses *Morales* : *Corpus spiritale*. Il faut que toutes ses institutions soient divines et établies par son Chef et son Saint-Esprit » ; lettre 587 – À Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly – [1642] : « Je craignais autrefois de devenir riche. Mais Dieu m'a fait maintenant la grâce de me délivrer de cette crainte par l'amour même que je porte à la pauvreté, lequel va jusqu'à n'avoir ni crainte ni désir pour elle, qui sont les deux seules passions qui peuvent rendre riche une religieuse et un parfait chrétien. Car s'il craint de perdre un petit chat qui lui reste, comme un ermite ancien qui était attaché au sien, il est plus riche que le pape dans la possession de ses domaines. C'est ce que Dieu même déclara en faveur de saint Grégoire à cet ermite qui se croyait plus pauvre que lui ». Si l'on a conservé des biens, il faut en être un bon gestionnaire : « Il ne faut pas dire un seul mot à N. de ce bois qu'il a coupé, puisqu'il l'a fait innocemment. En un autre temps, et sur d'autres sujets, on lui pourra dire avec quelle retenue j'use du bien que Dieu m'a donné, et que la moindre chose de mon abbaye me tient lieu d'une chose sainte et sacrée. Saint Grégoire le Grand m'a appris de n'avoir pas moins de soin de mon temporel que de mon spirituel, par le soin particulier qu'il avait de faire lui-même rendre compte à ses diacres des blés, vins, et huiles, qu'ils recueillaient en ses terres où il les envoyait » (lettre 615 – À Antoine Singlin).

⁵ Pensée 44.

« pris pour protecteur » et qui l' « oblige à cette grande pureté de l'amour divin, qui chasse de l'âme l'amour de toutes les créatures, des petites comme des grandes.

Ce n'est pas tant pour la grâce que ce saint vous a obtenue de Dieu que vous lui devez cette reconnaissance dans toutes vos actions, que pour l'éminence et la grandeur singulière de sa vertu chrétienne qui a paru dans toute sa vie, et qu'on voit reluire dans ses écrits, qui sont encore tout enflammés et brûlants de l'amour ardent qu'il portait à Dieu. Car il semble qu'en l'âme de saint Chrysostome a été transmise la charité de saint Paul, dont il a été grand amateur, et j'espère que la sienne passera dans votre âme, si vous l'aimez comme il a aimé saint Paul. On n'honore ni on n'aime les saints qu'en les imitant exactement dans toute leur vie. Cette seule affection que vous avez pour saint Chrysostome a échauffé la mienne envers vous, parce que c'est lui que j'ai le plus gravé en l'âme avec saint Augustin. Cela vous doit assurer que son amour envers vous, et son assistance, croîtra bien davantage quand vous l'aimez de plus en plus comme un modèle de la vertu chrétienne et votre bienfaiteur. Il est dangereux de recevoir des faveurs des saints, si après on ne les reconnaît par une parfaite imitation de leur vie¹.

Il apparaît de fait souvent dans la correspondance : Saint-Cyran en recommande la lecture² - et explicitement son traité sur le sacerdoce³ -, ses propos sont cités⁴ et il le propose en modèle¹.

¹ Lettre 587 – À Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly – [1642].

² « Elle y lira de bons livres, et surtout les vies des saints, et je serais très aise que quelqu'un voulût prendre la peine de lui traduire quelques pièces de saint Jean Chrysostome qui lui pût être utile, outre celles des autres Pères qui sont déjà imprimées » (lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639) ; « L'une qu'il se retirera quinze jours durant de tout commerce, hormis celui de la fonction précédente, et ne bougera de son logis pour y vaquer à la prière (qui ne sera mentale que demi-heure le matin jusqu'à douze heures, et demi-heure à quelque heure de l'après-dînée), à la lecture du Nouveau Testament et de saint Chrysostome sur saint Matthieu, évitant soigneusement de s'entretenir avec qui que ce soit durant ce temps-là, afin que dans la solitude et le silence extérieur et intérieur, Dieu parle à lui » (lettre 179 – À Antoine Arnauld – 1640) ; « Je promis hier à M. de Chavigny de lui chercher un commentaire latin de saint Chrysostome sur saint Matthieu. Vous m'obligerez extrêmement si vous le pouvez trouver, de me l'envoyer. Communiquez-en avec ces messieurs. Il me semble l'avoir vu in-quarto. S'il ne se trouve en petit volume, vous et M. S[inglin] prendrez la peine, s'il-vous-plaît, de voir si vous pouvez rencontrer chez les libraires ce tome séparé, pour l'acheter seul et en tirer le commentaire sur saint Matthieu, pour le faire bien relier à part, seul, comme pour une personne de cette qualité, et me l'envoyer. M. S[inglin] le paiera de l'argent de notre communauté » (lettre 383 – À Antoine de Rebours – [Janvier 1642].

³ « Pour livre de dévotion, je vous conseille de lire les *Confessions* de saint Augustin, un feuillet chaque jour, et saint Chrysostome, commençant par le livre *Du sacerdoce*, que vous prendrez traduit en français par M. de S[acy]. Je ne sais pas si vous savez la langue grecque. Il vous est facile de l'apprendre, et priez M. de S[acy] de vous y aider. Vous n'avez qu'à vous assurer peu à peu dans la grammaire, après cela dans moins d'un an, vous pourrez lire dans saint Chrysostome. Cela vous est nécessaire » (lettre 182 – À M. David – [Fin 1640]) ; Pour ce qui est de votre retraite, je voudrais manger seul, ni parler à qui que ce soit qu'à M. S[inglin], y prier souvent et peu à chaque fois, y lire dans l'Écriture avec soin, et quelques traités du sacerdoce, tant de saint Chrysostome que des autres Pères » (lettre 277 – À Antoine Arnauld – Août 1641) ; « Je trouve fort bon ce que M. N. vous propose de lire le *Sacerdoce* de saint Chrysostome. Mais il y faut mêler la lecture du livre de Dieu, qui est l'Évangile » (lettre 279 – À Antoine Arnauld – 1er septembre 1641) ; « Il lira soigneusement l'Évangile le matin ; l'après-midi les *Actes* et les épîtres de saint Paul ; le long du jour du *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostome » (lettre 381 – À Antoine Arnauld – 25 janvier 1642).

⁴ « Comment peut-être vrai ce que dit saint Chrysostome dans notre Office, *unus sit nobis dolor haec esca privari*, que nous ne devons point avoir d'autre douleur que d'être privés de cette viande, si nous lui préférons l'entretien et l'affection d'une chose de rien » (lettre 154 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 août 1640) ; « Il me souvient à ce propos d'une parole de saint Jean Chrysostome, qui est un de mes saints, dont je faisais hier l'octave, qui dit qu'il avait vu plusieurs solitaires de son temps dont la vertu avait été estimée dans la vie privée, et qui avait aussitôt disparu lorsqu'ils étaient entrés dans les charges de l'Église, auxquelles il suppose qu'ils avaient été bien appelés pour la seule bonne opinion que l'on avait eue de leur piété » (lettre 187 – À dom Le Bret – 31 janvier 1641) ; « Je sais bien que je n'ai regardé que la vérité, et le sentiment que j'en avais m'en donnait une telle vue, que je ne pensais qu'à elle et à peindre une partie de l'idée que j'ai de l'excellence du sacerdoce, qui me fait être de l'avis de saint Jean Chrysostome, qui croit que c'est par condescendance que l'Apôtre n'en a pas parlé plus hautement, et n'a pas requis d'autres dispositions pour la prêtrise que celles qu'il marque dans l'épître à Timothée » (lettre 299 – À Antoine Arnauld – 4 novembre 1641) ; « Je ne vous dis rien, Madame, de ce que vous devez faire pour régler votre maison, où le chef de famille tient la place de Dieu, comme l'évêque dans l'Église, ainsi que parle saint Jean Chrysostome. Je vous l'ai dit autrefois » (lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642) ; « Pour confirmer cette vérité, on n'a qu'à se ressouvenir de ce que dit saint Chrysostome, qu'il y avait encore quelque diminution qui ne répondait pas entièrement à l'idée qu'il avait du sacerdoce dans la qualité des premiers évêques marquée par l'apôtre saint Paul » (lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mai 1642], chapitre 4) ; « Si les brebis étaient telles qu'elles devraient être envers leur pasteur, c'est-à-dire si les chrétiens d'un diocèse, comme dit saint Chrysostome, étaient soigneux de rendre aux évêques, aux prêtres et aux ecclésiastiques, l'assistance qu'ils doivent, ils n'auraient que faire de se réserver aucuns biens » (chapitre 7 de la même lettre) ; « [...] la jouissance de tous les maux, en laquelle consiste toute la

f. Jérôme de Stridon.

Jérôme lui fournit une sentence d'ordre moral : « Il n'importe d'être peu ou beaucoup sorti de la voie² », mais surtout, se fondant sur un de ses commentaires évangéliques, son exégèse lui permet d'affirmer la quasi-divinité des prêtres : « Il appelle les prêtres dieux pour les distinguer des hommes du monde³ ». Mais il est surprenant qu'il n'ait pas repris dans les *Pensées* ce qu'il écrivait à Antoine Arnauld, et qui aurait parfaitement correspondu à ses réflexions sur l'élection de Matthias dans le collège des apôtres. « Vous vous [êtes] trop hâtés », M. le Féron et vous, selon que « l'Évangile nous apprend : *Statim exortum, statim exaruit*.

Quand vous vous seriez présenté à Jésus-Christ vivant en ce monde pour recevoir les Ordres, peut-être vous aurait-il rejeté comme le scribe, *doctissimus in lege*, puisque saint Jérôme remarque qu'il a refusé et comme rejeté Barsabas le juste, nourri avec lui dès le commencement de sa prédication ; Natanaël, qui était savant et un vrai Israélite ; et saint Joseph, qui était l'époux de sa mère⁴.

béatitude de la terre, qui est si grande que saint Chrysostome ose dire qu'il aimerait mieux en pâtissant en la terre pour Dieu être bienheureux que jouissant de lui dans le Ciel » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 15) ; « Il faut vivre par la foi, et non par les sens. La vie chrétienne est la vie de Dieu, et n'est pas seulement la vie des anges et du Ciel, comme a dit aujourd'hui saint Chrysostome dans notre bréviaire » (lettre 467 – [À Agnès Arnauld ?] – 24 mai 1642) ; « Le gentilhomme a failli dès l'entrée, et à mon avis détourné l'Esprit de Dieu. Il faut néanmoins le louer de ce qu'il fait, et prier Dieu pour lui sans s'y amuser beaucoup, en lui faisant entendre doucement que la première obligation d'un prêtre attaché à son église est de n'en sortir point, non plus qu'un religieux de son cloître, que pour des nécessités de charité pour la maison ou pour soi-même. C'est à lui à vous venir voir. *Majorem tu illo potestatem habes*, dit saint Chrysostome à son diacre, l'exhortant à se rehausser par dessus les plus grands de la Cour » (lettre 552 – À Antoine de Rebours – [Entre le 29 juin et octobre 1642]) ; « C'est tout ce que je vous puis prescrire maintenant pour vous faire aller avec une bonne préparation à la sainte communion, ce qui en abrégé se réduit à mener une bonne vie tous les jours, et on ne le saurait faire en ce temps-ci si on ne se tient séparé du monde comme vous l'êtes. Ce qui vous rend à tout moment disposé comme il faut dans le cœur pour assister au saint sacrifice de la messe et ensuite à la sainte communion. Car il ne faut guère moins de disposition pour l'une que pour l'autre, selon saint Chrysostome » (lettre 562 – À Paul Le Pelletier des Touches – 21 décembre 1642).

¹ « Quand je parle de religieux, j'ai en l'esprit saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, Héliodore, Népotien, saint Paulin, qui ont trouvé dans la vie parfaite d'un chrétien la vraie solitude d'un religieux » (lettre 160 – À Antoine de Rebours – 29 septembre 1640) ; « Voyez comme a vécu saint Chrysostome et les quatre docteurs de l'Église latine, qui doivent être vos maîtres aussi bien dans la vertu que dans la vérité » (lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640) ; « Je suis de l'avis de saint Grégoire de Nazianze dont nous faisons hier la fête, qui a été suivi en cela de saint Chrysostome, et j'appauvrirais plutôt une Église qui aurait été riche lorsque j'y serais entré, que de prendre tant de peine à conserver ou à augmenter son temporel » (lettre 225 – À Antoine de Rebours – [10] mai 1641) ; « J'oserais bien dire, après cette précaution et continuant d'user de la liberté qu'il m'a donnée, que si un prêtre, en quelque manière qu'il ait été bien appelé selon la pratique du temps, vient une fois à reconnaître qu'il y a eu de la défectuosité dans sa première vocation à la prêtrise, ou à la cure, ou à tous les deux, et qu'il juge de la grandeur de ces péchés par les raisons précédentes, ce n'est pas assez pour s'en purger devant Dieu de désister des fonctions du sacerdoce ou de sa charge, à quoi saint Chrysostome le condamnerait, ni de la reconnaître et de la confesser à un prêtre, ce qui néanmoins semble suffire selon la pratique des gens de bien. Il faut à mon avis qu'il fasse davantage, et que s'étant écarté de la voie étroite de tous les fidèles pour la seconde fois en s'écartant de celle qui mène au sacerdoce, il rentre dans toutes les deux par une double satisfaction rendue à Dieu et à sa justice » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 10) ; « Et si on jette les yeux sur les quatre docteurs de l'Église orientale, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome et saint Athanase, il me semble qu'ils ont encore parlé de cet abandonnement des biens d'une façon plus magnifique et plus généreuse, et qui nous représente mieux cette obligation qu'on a de les rejeter et de ne les retenir que par force, et lorsque la même raison et le même mouvement qui nous les fait quitter nous oblige d'en retenir une partie. Car il n'y a personne qui ne prit pour un excès ce que saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome ont dit de l'administration même des biens qui appartenaient à l'Église de Constantinople dont ils étaient évêques, et qui ne voie par là le peu de cas qu'ils avaient fait des leurs, dont ils s'étaient entièrement dépouillés, comme il se voit dans leurs vies, hormis que l'un s'en était réservé une petite partie avec grande raison, comme il me serait facile de le justifier » (lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642]).

² Pensée 143.

³ Pensée 257.

⁴ Lettre 106 – À Antoine Arnauld – 27 décembre 1638.

Il aurait pu, de même, invoquer « la parole « qu'il a rencontrée [...] depuis trois jours en saint Jérôme sur la nécessité de faire une libérale donation » à Dieu « de tout ce que l'on a de bien temporel, pour obtenir de lui la plus grande de toutes les grâces, qui est celle du sacerdoce¹ ».

Alors qu'il combat avec ardeur les relâchements et les condescendances pour prêcher le retour au principe originel, pourquoi ne reprend-il pas non plus dans les *Pensées* ce qu'il écrivait à Charles Duhamel :

La première [chose qui pourra servir à son correspondant pour lui servir de « direction dans la vie chrétienne » et « dans l'intelligence de l'Écriture »] est qu'il faut bien distinguer, dans les pratiques de l'Église, celles qui sont de condescendance et d'accommodement, et celles qui sont de la première institution et intention de Jésus-Christ, qui est celle que l'Église a toujours dans le cœur, où elle dit continuellement ces belles paroles d'un grand patriarche, écrites à saint Jérôme : *Optamus, si fieri potest, in diebus nostris apostolicam fidem, et Ecclesiae regulas cum subjectis nobis populis custodire, et omnem novam doctrinam sopire*. Car les condescendances n'ont pas été introduites, et même commandées quelquefois, par l'Église pour en demeurer là, mais pour relever les âmes par elles jusques au haut point de la conduite et de la vie primitive, de laquelle elles sont déchues par leur faute, ou par les mauvaises coutumes qui se sont répandues dans l'Église².

Il évoque encore, toujours dans la même lettre, une courte sentence de Jérôme qu'il applique à la grâce du sacerdoce, pour souligner l'extrême difficulté de la retrouver lorsqu'on l'a une fois perdue, qui ne réapparaît pas non plus dans les *Pensées* :

On n'a encore que trop de peine de la conserver lorsqu'on l'a vraiment acquise par cette sacrée onction, qui ne la donne qu'à ceux qui ont été vraiment choisis de Dieu, et j'ai bien peur d'avoir plus de dire de celui qui ne l'a point reçue que de celui qui l'a perdue, ces paroles de saint Jérôme que je viens de lire dans l'Office du jour de la fête : *Nihil esse remedii*. Ce qui oblige celui-là même qui est appelé de Dieu, en sorte qu'il n'en puisse pas même presque douter, d'avoir grand soin de ne rien omettre de ce qu'il croira lui être nécessaire pour s'y préparer, et particulièrement ces quatre ou cinq choses que nous avons marquées, dont la moindre est la donation de son bien, qui a néanmoins cela de plus que les autres, qu'elle tient lieu de la satisfaction et de la parfaite pénitence que l'on doit à Dieu pour les dérèglements qui ont suivi le baptême,

¹ Lettre 251 – À Antoine Arnauld – 20 juillet 1641), qui se conclut sur : « Je vous la dirai une autre fois ». Il y revient dans la lettre 253 du 27 juillet suivant : « Le passage que je vous voulais écrire de saint Jérôme m'est échappé. Le sens était que : *Non est pars Dominus ei qui habet partem in bonis*, ou chose semblable ». Il commente encore cette sentence dans la lettre 276 – À Antoine Arnauld – Août 1641 : « Je ne croyais pas assurément que vous eussiez encore votre chanterie et votre chanoinie. Il n'y a nulle raison que vous les puissiez tenir demeurant à Paris, et entrant dans la vraie vie des prêtres, qui oblige à de plus grands exemples que jamais. Sur quoi je vous prie de lire dans votre retraite l'épître de saint Jérôme *ad Nepotianum*, qui étend plus au long la sentence que je vous ai alléguée dans lui de son commentaire sur Isaïe. Je crois toutefois, que s'il vivait en ce temps, il aurait bien obligé ceux qui entrent en la prêtrise à d'autres choses bien plus difficiles, tant s'en faut que le relâchement du temps les excuse d'en faire moins que jadis ». Voir aussi la lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642] : « Je laisse le reste qu'on peut inférer de ma grande lettre, me contentant de dire ou de redire, si je l'ai déjà dit, que lorsqu'on s'est avancé de soi-même dans les Ordres, suivant la licence du temps, il faut premièrement s'en repentir, et si on veut passer plus avant, il faut engager Dieu à donner une si grande grâce par quelque grande action, surtout quand l'on devient prêtre pour une autre fin que celle du sacerdoce, comme lorsqu'on tend au doctorat ou à quelque autre emploi semblable. Si on a fait en quelques lieux des lois civiles en ce temps, et ailleurs ecclésiastiques, qui obligent les abbés et les docteurs d'être prêtres, on ne peut pas trouver mauvais qu'un directeur qu'on choisit et qu'on force de conduire une conscience particulière, et sur laquelle il doit avoir autant de pouvoir que la roi en a pour la police dans le royaume, et la Sorbonne sur ceux qui prétendent au doctorat, ait droit de lui proposer une loi particulière pour le disposer à mériter de Dieu la grâce de la prêtrise, et de l'y engager par les règles de l'Évangile que saint Jérôme (ce que j'ai lu dans ses écrits avec joie, et ce qui m'encourage beaucoup) a pris en même sens que moi et à la lettre pour le regard des prêtres, qu'il croit devoir tout quitter pour se disposer à cette dignité divine [...] Le passage de saint Jérôme que je vous ai marqué est dans l'épître à Démétriede. Celui que [Antoine Arnauld] a cité en m'écrivant est en celle à Népotien, où il conclut que ces paroles : *Si vis perfectus esse* etc. étant de conseil en général, parce que personne n'est obligé à cette perfection dont elles parlent, ceux néanmoins qui veulent s'y engager sont obligés de commencer par là, et que c'est un précepte pour eux ».

² Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 3. Voir aussi la lettre 615 – À Antoine Singlin : « Et saint Jérôme dit que de son temps les prêtres n'étaient point plus parfaits que le commun peuple ».

laquelle on tâche de lui payer en lui abandonnant tous ses biens, ne le pouvant faire peut-être par les peines et les exercices du corps comme on le souhaiterait, à cause des empêchements qui s'y peuvent rencontrer¹.

Encore avec Charles Duhamel, il revient sur la « succession des Ordres en une même personne », qu'il aborde également dans la pensée 362 à 364 la jugeant nécessaire pour discerner la vocation intérieure d'un prêtre et la comparant aux fruits de la pénitence, mais pour en critiquer l'application automatique cette fois, en s'appuyant sur l'autorité de Jérôme :

Tout l'ordre ancien de la Tradition ecclésiastique est contraire à cette connexion et succession inséparable des ordres, chacun d'eux ayant toujours eu besoin d'une vocation particulière et différente des autres. Ce que nous font assez voir ces grands saints, saint Étienne et saint Laurent ; ces grands patriarches, saint Benoît et saint François ; et même ces grands cardinaux qui ont été diacres sans être prêtres. Et dans tout ce temps heureux où les évêques ont choisi et élu par le mouvement du Saint-Esprit aux charges de l'Église, il y a toujours eu des sous-diacres qui ne devenaient jamais diacres, comme nous voyons des prêtres maintenant qui ne deviennent jamais évêques. Cette succession des Ordres en une même personne tient quelque chose de la Loi de Moïse, laquelle saint Jérôme, parlant des clercs et des ministres de l'Église, ne distingue de la Loi de Jésus-Christ que par l'élection qu'il s'est réservée et qu'il a établie pour principe de chaque Ordre et de chaque ministère de l'Église, au lieu que tous les ministres de la vieille Loi se formaient par la chair et par le sang, et dépendaient de la succession charnelle de certaines familles, sans que l'élection particulière et spirituelle y fût nécessaire. C'est pourquoi Jésus-Christ, après avoir élu et appelé les apôtres dans trois ou quatre circonstances très remarquables qui se lisent dans l'Évangile, il a voulu éloigner de trois ou quatre ans leur élection et vocation de leur ordination, puisqu'ils n'ont point été ordonnés absolument apôtres, prêtres et évêques durant tout le temps qu'ils ont vécu avec Jésus-Christ, ou pour le moins, afin de ne point disputer, jusqu'à la veille de sa mort².

Dans la pensée 371, il évoque la Vierge Marie qui, « en tant qu'elle porte Jésus-Christ, est la figure des prédicateurs, dit un saint Père » que dans le texte, Saint-Cyran n'identifie pas davantage, en lequel nous pouvons reconnaître, plutôt Bernard de Clairvaux³ que Jérôme, alors qu'il écrit lui-même ailleurs :

Il n'y a rien de plus facile que de vous faire voir en elle l'image de la première immolation et communion dans sa chambre de Nazareth; celle de la première prédication de la Parole divine dans son entrée chez sainte Elisabeth comme a remarqué, si je ne me trompe, saint Jérôme⁴.

Par ailleurs, comme les autres Pères évoqués dans les *Pensées*, l'ermite de Bethléem constitue une source non négligeable de la spiritualité saint-cyranienne. Il le cite volontiers et souvent : pour affirmer la dignité royale des élus⁵ ; la toute puissance de la grâce de la nouvelle Alliance et l'éminence de la charité⁶ ; comme modèle des religieux¹ ; pour ses règles

¹ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7.

² Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 8.

³ Voir pensée 371, note 1.

⁴ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 18.

⁵ « Il n'y a aussi que Dieu seul qui soit le maître du cœur, et il s'est réservé un empire particulier sur celui des vrais chrétiens, qui sont ses élus, sur lequel nulle puissance des anges, des démons et des Grands de la terre ne peut rien. Car ce sont les vrais chrétiens qui sont ce roi, selon saint Jérôme, dont il est dit que le cœur du roi est en la main de Dieu et qu'il en fait ce qu'il lui plaît par les mouvements de sa grâce, comme il l'a formé de sa propre main » (lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 21).

⁶ « Car la grâce et l'esprit qui est double rehausse la bassesse et la faiblesse du corps à l'égal de l'âme, et la hauteur de l'âme à l'égal de celle des hommes apostoliques, auxquels une vraie religieuse ressemble quand elle est renforcée par le double Esprit de Dieu, qui lui fait reconnaître à tous moments que tous les commandements sont doubles en la Loi nouvelle au prix de ceux de la vieille Loi, comme dit saint Jérôme, et en la religion particulière aux prix de la générale de toute l'Église » (lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 26) ; « Pour y contribuer quelque chose de ma part, et pour vous affermir dans ces pensées peu à peu, je vous dirai que ce n'est pas d'aujourd'hui que le diable a excité de telles persécutions en semblables matières, qui regardent la charité et la grâce de Jésus-Christ contre des monastères des plus illustres et des plus célèbres en discipline qui fussent alors dans

de vie chrétienne² et pour l'éducation des enfants¹; comme maître de prière²; comme commentateur de l'Écriture sainte³. Il lui arrive même de le citer sans le nommer, tant ses écrits ont imprégné sa pensée⁴, lui qui fait partie des quatre grands docteurs de l'Église latine⁵.

l'Église, et contre des filles religieuses, et contre des prêtres de nom et de réputation, qui les conduisaient avec l'applaudissement des deux premières villes de l'Église, qui sont celles de Rome et de Jérusalem. Saint Jérôme nous en fournit un exemple, qui serait incroyable s'il ne l'avait écrit, et s'il ne faisait lui-même une grande partie de l'histoire qu'il raconte, et si le pape Innocent I n'autorisait ce qu'il en dit. Sainte Paule et sa fille Eustoquie, qui étaient des plus illustres maisons de l'Empire, ayant quitté toute leur grandeur et toute leur célèbre parenté dans la ville de Rome, et avant traversé la mer avec un grand courage, qui surpassait la force d'une veuve et d'une fille, et avec l'étonnement de tous ceux de Rome, qui les virent partir et s'embarquer pour aller passer le reste de leur vie au service de Jésus-Christ, après y avoir bâti ce monastère dont il s'agit dans la grotte de Bethléem, et y avoir vécu quelques années en grand repos sous la conduite de saint Jérôme, Dieu permit qu'elles y souffrirent avec toutes les religieuses, qui s'étaient vouées à Dieu en grand nombre dans ce monastère sous la supériorité de sainte Paule et la conduite de saint Jérôme, une persécution si violente suscitée, comme l'on croit, par Jean, évêque de Jérusalem, pour des questions concernant la grâce, que des moines de réputation s'efforçaient de ruiner en ce temps-là, quoiqu'encore en secret, que le moindre mal qu'elles souffrirent, fut le brûlement du monastère. Car outre plusieurs meurtres de diacres et d'autres personnes qui s'y firent par une compagnie de gens de guerre, elles coururent fortune. Si saint Jérôme, à qui on en voulait plus qu'à elle, ne se fût retiré dans une forte tour (comme dit saint Augustin dans un de ses livres), il eût été mis sans doute en pièces par les gens de guerre que le diable avait suscités, et rendus furieux et frénétiques contre lui » (lettre 131 - À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640]) ; « C'est que les Pères opposent [...] la seule dilection de Dieu et du prochain, à laquelle ils réduisent toute la Loi nouvelle, comme opposée à la vieille. Vous en trouverez un texte dans saint Jérôme, *In Isaïa, columna* 84 ou 85 » (lettre 257 – À Antoine Arnauld – 1^{er} août 1641).

¹ Il évoque la vie d'Hilarion par Jérôme pour le donner en modèle du jeûne et des veilles que les religieux doivent pratiquer : « La troisième chose qu'il vous ordonnerait, ce serait la veille que vous pratiquez, qui me semble être une pénitence plus grande que le jeûne, et que la retraite continuelle dans une cellule, et que la séparation continuelle de ses confrères dans un même monastère, quand la veille serait même toute seule, et qu'elle ne serait qu'une interruption du sommeil de la nuit pour prier Dieu dans la solitude de votre cellule, comme faisait saint Hilarion, lorsque tout le reste du monde dort en tous les endroits de la terre. Je n'en dis pas les raisons, bien que ce soit le sujet d'un excellent discours, que l'Écriture vieille et nouvelle, la Tradition de l'Église, et les raisons mêmes de la médecine autorisent, n'y ayant peut-être rien qui entretienne plus la vigueur et la santé du corps que le sommeil non interrompu [...] Les saints Pères ont remarqué l'un et l'autre, entre lesquels saint Jérôme nous apprend dans la vie de saint Hilarion, qu'à mesure qu'il avançait en âge, il changeait de nourriture et en prenait non seulement davantage, mais même de plus solide. De sorte que depuis l'âge de trente-un ans jusques à trente-cinq il commença à manger du pain d'orge » (lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641) ; « Je ne me serais aussi jamais tant avancé, pour le peu d'apparence de persuader ces vérités aux hommes de notre temps, comme saint Benoît dit en sa *Règle* qu'il était difficile de persuader l'abstinence du vin aux moines de son temps, bien que saint Jérôme ne la croie pas moins nécessaire à un moine que l'abstinence de la chair » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 10).

² « Il faut transférer cet avis à l'âme et à ses défauts, selon que la grâce l'apprend aux gens de bien et le leur fait pratiquer en mille manières. Car si saint Jérôme dit qu'il faut faire autant de règles qu'on découvre en soi d'espèces de vanité, je puis dire qu'on en peut faire autant de remèdes » (lettre 249 – À Anne de Rohan de Guéméné – 20 juillet 1641) ; « Il est aussi indigne d'un chrétien, dit saint Jérôme, d'être trompé que de tromper » (lettre 255 – À Antoine Arnauld – [Juillet ? 1641]. Dans la lettre 312 – À Scipion Diacette d'Aragon de Châteauvillain d'Aquaviva d'Atri – 24 novembre 1641, cette sentence devient : « Saint Jérôme dit qu'il n'y a point de plus grande tentation que de n'être pas tenté », et elle est citée de manière anonyme dans la lettre 397 – À 397 – À une personne de condition – 22 février 1642 : Qu'il se souvienne de cette parole ancienne, qu'il n'y a point de plus grande tentation que de n'être point tenté », et reprise une dernière fois dans la lettre 606 – À M. Hellot, ecclésiastique – 18 juillet 1643 : « Vous ne pouvez pas douter que vous ne soyez bien entré dans la voie de Dieu, et il n'y a rien qui vous le confirme tant que les peines que vous avez, qui sont de pures tentations. Il n'y a point de pire tentation, dit saint Jérôme, que de n'en avoir point, surtout lorsqu'on est entré dans la voie après un renouvellement ») ; « Croyez-moi, vous trouverez votre repos dans cette simplicité. Il y a une simplicité de paysan, comme la nomme saint Jérôme, et il y en a une d'un véritable et innocent chrétien, de laquelle le Fils de Dieu dit dans l'Évangile, qu'elle illumine et sanctifie toutes les œuvres extérieures, et en fait comme un corps animé de ce regard pur et simple qui est au-dedans du cœur » (lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641) ; « Comme, selon saint Jérôme, chaque âge a ses exercices de vertu particuliers et différents les uns des autres, on peut dire aussi que chaque disposition permanente du corps a ses vertus particulières » (lettre 339 – À Anne de Laage de Puylaurens) – [Fin décembre 1641]) ; « J'ai vu une parole, autrefois, dans saint Jérôme, qui dit qu'il faut dire à telles personnes : *Noli esse nimium justus*. Le reste est encore meilleur, que j'ai oublié » (lettre 355 – À Antoine Arnauld – 15 janvier 1642) ; « Et je finirai en vous disant que saint Jérôme écrit en défendant les reliques des saints contre un hérétique, que quand le diable lui avait fait la nuit quelque illusion, il s'abstenait par respect d'entrer le lendemain dans une chapelle où il y avait des reliques » (lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642) ; « De là est né le commandement de se confesser et communier une fois l'an, qui n'a été fait que depuis trois ou quatre cents ans, et tant d'autres lois qui marquent que la vraie foi, qui est, comme dit saint Jérôme, la religion des chrétiens, avait reçu une grande altération dans les esprits, et que les chrétiens étaient devenus tout sensuels, ce qui les rend incapables de juger bien des péchés spirituels, et particulièrement de celui qu'on commet en usurpant les charges ecclésiastiques sans vocation de Dieu » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 9) ; « Le corps est l'instrument des

g. Tertullien.

La présence de Tertullien pourrait surprendre, qui n'est pas, à proprement parler, considéré comme un Père « orthodoxe », du moins dans la dernière partie de sa vie, sa période montaniste, mais il est bel et bien présent, explicitement nommé, à deux reprises. D'abord pour son affirmation relative à « la multitude des vierges » que Saint-Cyran applique à la « multitude de prêtres » qui « ne peuvent subsister [...] que lorsqu'ils ont une véritable vocation⁶ » ; mais surtout en fondant sur lui sa conviction que « comme le Saint-Esprit n'agit point seul, mais par les prêtres dans l'Église », ceux-ci agissent « avec le Saint-Esprit habitant en eux et faisant [...] un même vicaire de Jésus-Christ et tenant sa place dans l'Église⁷ ». On trouvait déjà son autorité invoquée une unique fois dans toute sa correspondance, et cela dans la lettre à Jean Guillebert : « Comme il y a des fins de non recevoir dans les procès qui sont courtes et décisives, il y en a de même dans les bénéfices » : Tertullien les aurait « suivies en cette occasion, parlant aux catholiques comme il les a suivies parlant aux hérétiques⁸ ».

instruments, et à cause de cela il doit être traité avec plus de soin. Quantité de jeunes gens, dit saint Jérôme, se sont gâtés en quelque endroit au commencement de leur dévotion et de leur retraite du monde pour n'avoir pas bien entendu ce ménagement » (lettre 557 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 novembre 1642).

¹ « Saint Jérôme, instruisant une des plus grandes dames de l'empire romain comment elle doit élever sa fille depuis son bas-âge, veut qu'à sept ans elle fasse et apprenne des choses dont je n'oserais point faire mention en cette lettre » (lettre 566 – À Antoine Singlin – [Décembre 1642, après le 4 ?]).

² « Le meilleur moyen de bien louer la Vierge, c'est l'hymne du silence, qui n'appartient, selon saint Jérôme, qu'à Dieu seul » (lettre 270 – À Marie de Sainte-Claire Arnauld – 22 août [1641]) ;

³ « J'ai vu ce matin comme la philosophie, qui était excellente dans les Mages, selon saint Jérôme, a rendu hommage la première à la naissance de Jésus-Christ » (lettre 301 – À Antoine Arnauld – 9 novembre 1641) ; voir aussi la lettre 608 – À Antoine Singlin : « Pour répondre en un mot touchant ces personnes dont vous m'écrivez, je n'ai qu'à vous faire souvenir de ces belles paroles de saint Jérôme, que je prie Dieu de vouloir garder dans votre cœur et le mien : *Ille ergo doctor ecclesiasticus, qui nec laudibus extollitur, nec obreptionibus contristatus, sed ingreditur rectam viam, et vitas a sanctis prophetis semitas* », nouvelle citation extraite de son *Commentaire sur le prophète Isaïe* : lettre 637 – À Antoine Le Maistre – [1639-1642] : « Vous me ferez plaisir de m'envoyer quelque psaume à mesure que vous les traduirez, à moins que vous ne différiez cette traduction, jusqu'à ce que vous soyez plus avancé dans l'hébreu. Je chante volontiers les Psaumes dans ma prison dans la langue de l'Église, et je serai bien aise de les chanter en votre langue pour ne dire pas en votre langue. Les remarques hébraïques dont vous parlez y seront nécessaires. J'ai pris souvent plaisir à celles que fait saint Jérôme dans tous ses commentaires » ; lettre 638 - À Antoine Le Maistre – [1639-1642] : « Saint Jérôme dit souvent en plusieurs de ses livres que les Septante ont été remplis ou conduits du Saint-Esprit en leur ouvrage, ce qu'il semble par votre billet que vous ne reconnaissez pas assez. Voyez si l'opinion qu'il dit que le Thora, c'est-à-dire la loi, qui ait été traduit par les Septante, est soutenable. Car les Juifs qui ne tiennent encore que la loi en volume dans leurs synagogues ainsi que les anciens ne tenaient qu'elle seule dans le Temple, furent contraints de l'envoyer à ce roi d'Égypte avec les Septante ».

⁴ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 2 : « La vie chrétienne, selon le peu d'intelligence que j'en ai, consiste dans la connaissance de la vérité et dans l'exercice de la charité, tant envers Dieu qu'envers les hommes. C'est, à mon avis, ce que veut dire un des saints Pères par ces paroles : *Prius descendae sunt viae, deinde ambulandum* ; La première chose est de bien apprendre le chemin, et la seconde d'y marcher ». Ce saint Père est Jérôme dans son *Commentaire sur le prophète Isaïe*, déjà cité explicitement par Saint-Cyran ; lettre 108 – À Angélique Arnauld – [Octobre 1640] : « La fin sera pour la sœur à qui j'ai écrit par l'ami. Je ne sais pas ce qu'en dira le monde, mais pour moi, considérant ce que dit le Fils de Dieu : *Laissez les morts enterrer les morts*, et ce que dit un Père, que cette cruauté est une piété, et ce que j'ai vu arriver à la fille qui a été détournée par son père, je soutiens qu'il ne faut pas se mettre au hasard de lui faire perdre sa profession en attendant son père ».

⁵ Lettre 580 – [À Martin de Barcos] – [1642].

⁶ Pensée 539.

⁷ Pensée 473.

⁸ Lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 1.

h. Denys l'Aréopagite.

Le Pseudo-Denis¹ n'est pas oublié, qui affirme « que les images les plus laides et les plus difformes sont les plus propres à représenter Dieu² », que « le prêtre doit être mâle en sa vertu³ », mais surtout qu'il n'y a rien de plus divin que de coopérer avec Dieu pour convertir une âme⁴.

i. Les anonymes.

Saint-Cyran recourt aussi volontiers à l'autorité générale et anonyme des Pères, des anciens Pères, ou encore d'un saint Père : « Les Pères disent que Dieu donne souvent un bon ou mauvais pasteur selon le mérite du peuple⁵ » ; « Les Pères [...] disent de » la dignité « de l'Eucharistie [...] qu'elle est terrible » d'où Saint-Cyran infère que celle du sacerdoce l'est aussi⁶ ; la Vierge « en tant qu'elle porte Jésus-Christ en son ventre, est la figure des prédicateurs, dit un saint Père⁷ » ; il évoque enfin les « bons prêtres qui passent leur vie dans l'étude des livres théologiques des anciens Pères⁸ ».

j. Un absent : Grégoire de Nazianze.

Sans doute est-il permis de voir, dans le fait que Saint-Cyran omet de recourir dans les *Pensées* à des autorités qu'il connaît bien, preuve en est qu'il les cite ailleurs, le signe le plus clair que les *Pensées* n'ont rien d'une œuvre réfléchie, pensée et polie par son auteur, mais sont le fruit d'un jaillissement inspiré et souvent décousu, dont la transcription par l'auteur lui-même, aussi bien que la collecte par ses disciples, ont fait l'objet, point que je développerai plus loin, d'un travail attentif des copistes et de l'éditeur qui leur a ravi leur physionomie originale. L'absence, au moins explicite et nominale, dans les *Pensées*, d'un

¹ Cité aussi dans la lettre 343 – À Antoine Arnauld – 1641 : « Il y a quatre hiérarchies selon saint Denis ».

² Cité aussi dans la lettre 399 – À une dame de grande condition – 28 février 1642 : « Le grand saint Denis dit qu'on voit mieux Dieu dans des tableaux laids et difformes, que dans les plus beaux. Toute notre religion n'est, pour parler de la sorte, qu'un saint déguisement des grandeurs de Jésus-Christ, qui continue de les cacher sous des voiles disproportionnés à ce qu'elles sont ». Sur cette question, voir mon article : « *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus* : Saint-Cyran et l'imitation du Christ », p. 38-41 (« Ombres et dissemblances »).

³ Pensée 447.

⁴ Pensée 459.

⁵ Pensée 129.

⁶ Pensée 233.

⁷ Pensée 371.

⁸ Pensée 408.

certain nombre d'autorités patristiques par ailleurs bien connues du directeur de Port-Royal mériterait un examen plus approfondi.

Ainsi en va-t-il, par exemple, et je m'arrêterai sur lui, de Grégoire de Nazianze, en qui il reconnaît un des modèles des parfaits religieux¹, qu'il aurait pu citer pour conforter son opinion sur le relâchement des chrétiens de son temps et les accommodements nécessaires pour ne pas les dégoûter :

La dévotion de David m'a quelquefois ravi, lorsqu'il dit que parce que tout le monde était de son temps prévaricateur, il voulait se tenir ferme dans l'observance des commandements de Dieu. C'est ce que je tâche d'imiter au sujet de l'ambition et de l'avarice, pour servir d'exception à la corruption générale qui s'est glissée, par une horrible punition de Dieu, dans la plupart des ecclésiastiques (saint Grégoire de Nazianze au sujet des compositions)².

Ou encore son sentiment sur la solitude :

Elle se tiendra solitaire dans sa maison le plus qu'elle pourra. Saint Grégoire de Nazianze s'étonne que David ait pu être si solitaire et si agissant. C'est où sa vraie dévotion doit commencer à paraître aux yeux de Dieu. Il faudra que son cabinet lui soit envers ceux de sa maison et de toute sa famille ce que sa maison lui sera à l'égard de ceux de dehors. Elle se fortifiera dans le cabinet contre les rencontres de la maison, et dans la maison contre celles de la ville, entrant et sortant de l'un à l'autre comme dans des retranchements nécessaires pour se défendre de ses ennemis³.

Il aurait pu de même, pour souligner le nécessaire amour de la pauvreté, rappeler son avis, conforme à celui de Jean Chrysostome, sur l'usage du temporel de l'Église :

Je suis de l'avis de saint Grégoire de Nazianze dont nous faisons hier la fête, qui a été suivi en cela de saint Chrysostome, et j'appauvrirais plutôt une Église qui aurait été riche lorsque j'y serais entré, que de prendre tant de peine à conserver ou à augmenter son temporel. J'espère que vous verrez, par les suites, qu'il n'y a point d'excès dans mes conseils, et que cela n'empêche pas que je n'aime la discrétion⁴.

3. Bernard de Clairvaux, Bonaventure de Bagnoreggio et Jean d'Avila.

L'autorité de saint Bernard était la nécessité de l'innocence comme condition essentielle pour « une vraie vocation de Dieu » ainsi que celle d'une pénitence véritable si cette innocence a été blessée⁵ ; elle « prouve et fonde la nécessité de la vocation à la prêtrise par le nom de Marie⁶ » ; elle décrit les conditions véritables du prédicateur qui doit « être

¹ Lettre 160 – À Antoine de Rebours – 29 septembre 1640 : « Quand je parle de religieux, j'ai en l'esprit saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, Héliodore, Népotien, saint Paulin, qui ont trouvé dans la vie parfaite d'un chrétien la vraie solitude d'un religieux ».

² Lettre 65 – À Charles Maignart de la Gravelle – [1634 ?]. Voir aussi la lettre 229 – À Antoine de Rebours – Mai 1641 : « La vérité de sa discipline est comme la charité de sa grâce : elle n'est attachée à rien, et tend par des voies incompréhensibles à la grande obéissance qu'on doit à Dieu, lorsqu'à prendre les choses à la rigueur il semble qu'on s'en éloigne. Cela se fait ainsi quand le fond du cœur est vraiment à Dieu avec une véritable simplicité et n'a désir que de le suivre partout. Et dans la connaissance parfaite qu'on a de sa vérité, on ne craint point de la violer en apparence pour ne manquer point à lui obéir. Comme on blesse quelquefois la mère pour faire naître l'enfant, on blesse pour ainsi dire quelquefois la vérité pour en conserver la mère, c'est-à-dire l'Église, et ne lui ôter pas un digne ministre qui se présente pour la servir, en un temps où la rareté des bons ministres est si grande, que je ne crois pas que ceux qui l'aiment tendrement comme leur mère puissent témoigner une plus grande dévotion envers elle que de la pleurer incessamment, comme dit saint Grégoire de Nazianze ».

³ Lettre 119 – À Angélique Arnauld – 12 octobre 1639.

⁴ Lettre 225 – À Antoine de Rebours – [10] mai 1641.

⁵ Pensée 318 et 361.

⁶ Pensée 372.

bassin pour prêcher la Parole de Dieu¹ ». Cette dernière idée est déjà présente dans la correspondance, mais appliquée à l'exercice des bonnes œuvres :

Tout ce que vous pourriez craindre, est de n'avoir pas assez peut-être travaillé pour vous conserver la grâce que l'Église vous avait donnée en vous absolvant de vos péchés. Mais selon que je vous connais par la seule réputation, n'ayant jamais ouï parler de vous que comme d'une personne consacrée depuis longtemps à la dévotion, je craindrais qu'un homme éclairé de la lumière de Dieu ne trouvât plutôt à redire à la quantité et à la qualité de vos bonnes œuvres, qu'à l'intention avec laquelle vous les avez faites. Tellement que s'il voulait suivre l'avis de saint Bernard, qui ne veut pas que l'on se répande au-dehors qu'après être rempli au-dedans, peut-être que venant à examiner tout ce que vous faites pour le prochain, il serait obligé d'en retrancher une partie et de vous réduire pour un temps au seul exercice de l'amour que vous devez à Dieu, pour vous conduire par là à celui que vous vous devez à vous-même².

L'autorité du « dernier des Pères³ », qu'il demande à un de ses dirigés de traduire⁴, est souvent invoquée par Saint-Cyran⁵ : en établir le panorama complet dépasserait le but de cette étude. Je n'en relèverai ici que quelques exemples, qui auraient pu corroborer les affirmations contenues dans certaines *Pensées*.

Ainsi en va-t-il de la pensée 337, qui soutient que « le prêtre vraiment prêtre ne doit point être, en ce temps, seulement séparé de l'Église générale, de laquelle il a été tiré et séparé lorsqu'il a été consacré, mais même du commun des prêtres », ou de la pensée 187 selon laquelle « bien que l'homme soit incorporé en Jésus-Christ d'une autre manière et plus excellente par l'Eucharistie » que par le baptême » pourtant « un seul sacrifice pourrait servir à un homme », de la même manière qu'il n'y a qu'« un seul baptême, et le tenir dans une double incorporation de Jésus-Christ, qui n'en fait qu'une parfaite et accomplie, si Dieu lui faisait passer la vie dans une solitude ». Toutes deux auraient pu trouver un appui supplémentaire dans ce qu'écrit Saint-Cyran à une supérieure de religion - « Vous verrez par une instruction de saint Bernard, comme il n'y a pas de meilleur remède pour les malades spirituels que le silence et la solitude⁶ - ou encore à une novice :

¹ Pensée 378. Saint-Cyran par ailleurs établit une sorte d'égalité entre l'autorité d'Augustin et celle de Bernard : « Pouvais-je être mieux autorisé dans cet avis que je vous ai donné, de prendre cette seule parole pour votre oraison, et dans ce que j'avais dit il n'y avait pas longtemps à nos amis, que saint Bernard a écrit, l'ayant appris de saint Augustin, que toute l'Écriture sainte n'est rien que charité et amour de Dieu » (lettre 452 – À une personne nouvellement convertie à Dieu – 4 mai 1642).

² Lettre 205 – À Louise de Luxembourg-Béon de Brienne – Mars 1641

³ « Car saint Bernard, qui est appelé le dernier des Pères par excellence, c'est-à-dire le premier de tous les docteurs qui sont venus après lui, ayant été plein de grâce et de vérité, comme il est dit du Fils de Dieu (qui veut bien que quelques saints participent à cet éloge qui lui est propre), il a répandu la chaleur de sa grâce et la lumière de sa vérité sur les maisons de son Ordre, qui vivent dans son esprit et dans sa discipline » (lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 26) ; « Et moi, je vois clairement dans tout l'Évangile et dans le dernier des Pères, qui est saint Bernard, que si Dieu ne vivifie et ne ressuscite l'âme du pécheur avant que le prêtre entreprenne de l'absoudre, il abuse de sa puissance » (lettre 377 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] ; « Il n'y a personne qui ne sache ce qu'en a dit saint Bernard, le dernier des Pères » (lettre 574 – À Antoine de Rebours – [Novembre-décembre 1642]).

⁴ « Vous travaillez, s'il vous plaît, une heure le jour à traduire les déclamations de saint Bernard, ce qui vous tiendra lieu du travail des mains » (lettre 632).

⁵ Voir l'étude fondamentale de Simon Icard, *Port-Royal et saint Bernard de Clairvaux (1608-1709)*. Saint-Cyran, Jansénius, Arnould, Pascal, Nicole, Angélique de Saint-Jean, Paris, Champion (« Lumière classique », n° 88), 2010, et particulièrement le chapitre 7 – Tradition monastique et vie chrétienne chez Saint-Cyran et ses disciples (p. 239-288), et dans le chapitre 4 – Le Docteur melliflue, les pages 135-139 : « La lecture saint-cyranienne de l'éloquence bernardine ».

⁶ Lettre 87 – À une supérieure de religion – [Pentecôte 1637 ?].

Il ne faut pas beaucoup disputer ni hésiter, dit saint Bernard, lorsque Dieu a envoyé à une âme des pensées de quitter le monde. Je ne me souviens pas maintenant de l'endroit ni des raisons qu'il allègue, mais je vois fort clairement que si cela est vrai en général pour tous, une personne de grande naissance doit encore moins hésiter qu'une autre. On ne disputerait pas beaucoup après avoir appris qu'il y a de la peste dans une maison pour en sortir promptement, et passer en une autre où on respire un air très pur, avec résolution d'y demeurer autant de temps que la peste durera dans la première et de n'y recevoir personne qui en soit seulement soupçonnée. Or nul ne peut douter que le monde ne soit plus contagieux pour les âmes qu'une maison pestiférée ne l'est pour le corps, surtout pour une personne de votre âge, de votre sexe, et de votre naissance, sans parler du reste que je ne connais point, étant certain qu'autant qu'il y a d'inclination et de passions secrètes en chaque personne, autant y a-t-il de dangers et de pièges particuliers pour elle dans le monde, duquel un grand saint, fort exercé dans les combats invisibles des diables avec les âmes a dit qu'il est plein de filets et d'embûches pour surprendre les âmes et les faire tomber dans l'enfer¹.

« La neuvième marque » d'une vraie vocation à la prêtrise se vérifie, lorsque le candidat aux Ordres, après « avoir fait pénitence pendant plusieurs années de quelques péchés mortels, comme de la mollesse par lequel seul il viole son innocence [...] « se trouve » ensuite « dégagé de tout désir d'aucune chose temporelle et soit affectionné à la pauvreté² ». Saint-Cyran aurait pu, là encore, s'autoriser de la pensée de Bernard, confortée par celle de Paul et de Benoît :

La troisième bonne marque que j'ai vue dans votre lettre, c'est que Dieu vous a envoyé ces pensées de religion aussitôt après que la maison où vous êtes s'est résolue d'un commun accord d'entrer dans une exacte observance de tout ce que saint Bernard a désiré des vraies religieuses de son Ordre, et particulièrement dans celle de la pauvreté, qui est la même que Jésus-Christ a prescrite dans l'Évangile aux parfaits chrétiens et à ceux qui voudraient être parfaits imitateurs de la sienne, à laquelle saint Bernard s'est tellement conformé dans ses monastères qu'il semble avoir ajouté des circonstances notables de pauvreté à celle qui est décrite dans l'Évangile pour tous, et à celle même qui se pratiquait de tout temps dans les monastères de saint Benoît. Comme saint Paul s'était réduit à une pauvreté plus grande que celle du commun des apôtres et avait appris un métier à l'exemple de Jésus-Christ pour se pouvoir nourrir lui-même du travail de ses mains, mettant sa gloire à ne prendre rien de personne, quoique les autres apôtres prissent leur nourriture de ceux à qui ils prêchaient, saint Bernard de même a embrassé une sorte de pauvreté qui ne paraissait pas tant devant lui, qui est la plus excellente de celles dont parle l'Évangile, et qui ne peut être pratiquée que par des âmes courageuses et généreuses, et en un mot apostoliques, dans lesquelles se rencontre ou l'une et l'autre noblesse de la nature et de la grâce, comme en saint Paul et en saint Bernard, ou celle de la grâce seule, mais contenant le double esprit d'Élie et d'Élisée, qui sont les figures vivantes et parfaites des plus parfaits religieux et religieuses³.

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 4. Voir aussi la lettre 293 – À Jeanne-François Frémyot de Chantal – 25 octobre 1641 : « Cet éloignement du commerce du monde que vous pratiquez dans votre maison (sans lequel la solitude, le silence, l'oraison, et toute la religion n'est rien, selon saint Bernard), est la règle principale que je prescris à ceux qui veulent vivre en chrétiens, soit dedans ou dehors le monde, et je ne vois pas bien qu'il y ait de la différence entre vivre dans le monde et recevoir au parloir les gens du monde, hormis dans les vraies nécessités que la lumière de la grâce fait discerner d'entre les fausses, et de celles qui ne paraissent telles que par un secret amour du monde ».

² Pensée 407.

³ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 26. Voir aussi la lettre 134 – À Angélique Arnauld – Mars 1640 : « Si vous êtes telles comme vous en avez la volonté, vous devez être très contentes de vous être défaites de vos chandeliers d'argent. Il est certain que saint Bernard ne les eût jamais vendus, parce qu'il ne les eût jamais eus. Il est impossible que la profession de la pauvreté évangélique, si elle est pure et qu'on n'y mêle point de cupidité, nous réduise jamais au manquement des choses nécessaires. Ce que vous souffrez maintenant quelquefois est une juste peine des fautes que vous avez pu commettre par le passé, comme en votre bâtiment et en autres choses. Si vous en êtes vraiment repentantes et pénitentes, comme je le crois, les sentiments qu'on a dans le manquement des choses nécessaires sont des peines favorables de l'amour et de la miséricorde de Dieu envers votre maison. C'est par là qu'il convertira l'écume de votre métal en argent, et votre argent en or, pour vous rendre vraiment et purement pauvres, comme Jésus-Christ l'a été, et comme tous les vrais religieux le doivent être » ; lettre 293 – À Jeanne-François Frémyot de Chantal – 25 octobre 1641 : « Ce jugement que vous avez porté du monastère de N., ayant dit qu'il était trop beau, est le mien. Et je leur ai reproché plus d'une fois que leur bâtiment n'est pas conforme à l'esprit de saint Bernard, qui voulait qu'on se contentât de petites maisons, et que chacun travaillât de ses mains pour se passer, autant qu'il se pourrait, non seulement des artisans, mais aussi des ouvrages des étrangers et du dehors. Car je ne vois pas qu'on puisse passer pour pauvre devant Dieu si on ne l'est avec uniformité, et si la maison ne tient autant de ce vœu que les habits, et les habits que la nourriture, et tous les trois, que l'abondance de toutes choses que l'on a fait par les paroles prononcées le jour de lac profession. Car comment est-il possible qu'un étranger, qui passant par les rues verra un bâtiment superbe et magnifique,

Le pensée 281, qui affirme qu'il « y a une science qui est renfermée dans l'expérience » alors qu'il n'y a « nulle expérience renfermée dans la science », si bien que s'il est impossible d' « élire aux charges ecclésiastiques un homme de science qui n'a nulle expérience des choses de l'Église et qui n'y a pas été nourri » rien ne s'oppose à ce que soit élu « aux charges de l'Église un homme d'expérience qui n'a pas grande science », à l'exemple de « saint Martin, saint Éloi et d'autres », ainsi que la pensée 317, fondée sur « la sentence de saint Paul : *Non multi nobiles* », d'où Saint-Cyran conclut « que l'élection des charges tombe rarement sur les puissants en science et en noblesse », à moins qu'ils ne soient « élus de Dieu », auraient pu être soutenues et illustrées par ce qu'il écrit à Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf, associant le même passage de l'Écriture à l'autorité de Bernard :

Je ne puis m'empêcher de vous dire en général, que plus on croît en qualité dans le monde, plus on s'éloigne de la voie étroite, qui est la seule qui mène au salut, de laquelle personne ne s'éloigne qu'il n'entre à proportion de cet éloignement *dans la voie large et spacieuse qui mène à la mort et à la perdition éternelle*, comme dit le Fils de Dieu. Chaque degré de bonne fortune qui survient à un homme du monde et qui le fait croître en richesses et en honneurs, lui élargit la voie dans laquelle il marche et le rend plus pesant et moins disposé pour aller au Ciel. Ce qui a fait dire à saint Bernard, dans la maison duquel vous vivez, que cette sentence de l'Apôtre : *Dieu n'a point choisi pour le Ciel plusieurs sages selon la chair, plusieurs puissants, et plusieurs nobles, mais des personnes infirmes et de basse condition*, paraîtra véritable durant tout le cours de l'Église jusques à la fin, comme elle a paru véritable en ceux qui ont été les premiers convertis par Jésus-Christ et par les apôtres, et dans les apôtres mêmes, qui ont presque tous été de pauvres gens très ignorants et de très basse condition¹.

De même, l'enseignement des *Pensées* sur la nécessité de l'innocence baptismale pour devenir prêtre, et la difficulté de la retrouver dans la pénitence une fois qu'on l'a perdue, avait en Bernard un défenseur, qui l'appliquait à l'entrée en religion certes, état de pénitence et donc inférieur au sacerdoce, mais qui peut se transposer au candidat au sacerdoce de la même manière que Saint-Cyran l'applique à un religieux qui est prêtre :

Cette grâce sera d'autant plus grande, qu'il y a peu de personnes qui reviennent à Dieu après l'égarement qui a suivi leur baptême, et ceux qui se sont égarés après être entrés en religion, laquelle en ce temps, selon saint Bernard et ceux qui l'ont devancé, est comme un second baptême, reviennent encore plus rarement que les autres, ayant violé la seconde alliance qu'ils ont faite avec Dieu. Les raisons en sont si claires dans l'Évangile, et les expériences que j'en ai et que tout le monde en peut avoir, sont si certaines et si sensibles, que je ne puis que je n'admire plusieurs fois la miséricorde de Dieu lorsque j'entends parler de la conversion véritable de quelqu'une de ces âmes, et qu'elle a persisté solidement dans sa résolution. Car les premiers mouvements, quelques grands qu'ils soient, ne doivent être considérés en telles personnes que par les suites, et par la stabilité, et l'uniformité de vie qui les accompagne. C'est par là qu'il faut juger de ces larmes que vous versez dans vos sacrifices, lesquelles il faudra plutôt rapporter à une cause naturelle qu'à une vraie opération de la grâce, si la persévérance que je viens de marquer ne nous oblige de les rapporter à Dieu seul. Comme il est si grand et si élevé qu'il nous est impossible de le connaître par lui-même et de distinguer sa vraie divinité de la fausse par des causes originaires et principales, puisqu'elle n'en peut avoir aucune, en

puisse juger par la seule face extérieure que c'est la maison des pauvres ? Et s'il entre dans l'église, et qu'il la trouve encore plus magnifique en ornements et en toutes autres choses, ne sera-t-il pas excusable s'il juge que ceux qui l'ornent si bien sont des personnes riches ? Que s'il pouvait passer encore jusques dans l'autre temple intérieur, qui est le cœur de l'homme, selon l'Écriture, dont celui du dehors n'est que l'image, n'y aurait-il pas sujet de craindre qu'il ne trouvât qu'au jugement de Dieu quelques-unes de ces personnes sont véritablement riches, et dans la réelle possession des biens temporels, puisque les cœurs et les âmes ne les possèdent que par le désir et par la secrète complaisance qu'elles y prennent ? Il faut pardonner cette digression à un homme qui a été ravi d'avoir rencontré une des plus fameuses religieuses de France de son opinion ».

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf – [Au commencement de 1640], chapitre 2.

sorte qu'il faut nécessairement que nous ayons recours aux causes secondes et aux preuves que les effets qu'il produit dans le monde nous fournissent, ainsi la véritable conversion qui se forme dans l'âme du pécheur par la grâce est si grande et si relevée par-dessus nous, qu'il est impossible que nous la connaissions et jugions par elle-même, et que nous la discernions de la fausse par ses vraies causes et par ses vrais principes. Et il faut nécessairement que nous considérions les effets qui en doivent naître pour nous en assurer en quelque sorte, et en porter un jugement raisonnable¹.

Le directeur de Port-Royal aime à rappeler qu'il faut impérativement corriger le « défaut qui se trouve dans le principe duquel dépend d'ordinaire toute la bénédiction » d'une vocation ou d'une bonne œuvre, ne reprend pas, dans les *Pensées*, une sentence de Guillaume de Saint-Thierry dans sa *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, texte attribué à Bernard au XVII^e siècle :

Les autres difficultés s'évanouiront peu à peu et se termineront par l'exercice à une accoutumance, et comme à une naturelle inclination qui vous fera faire avec plaisir les actions de la vie que vous appréhendez d'entreprendre. Cela s'entend si la vocation de Dieu vous y mène, et que sa grâce vous le fasse commencer parfaitement : *Si incipis, perfecte incipe*, dit saint Bernard, parlant à ceux qui avaient entrepris de mener une vie solitaire en communauté. Car tous les directeurs, et anciens et nouveaux, s'accordent en ce point, que les suites et les progrès d'une bonne vie vont à l'égal de la perfection qui se trouve dans le commencement².

Sur la nécessité d'une vraie vocation, et le danger d'une élection par les hommes à une charge ecclésiastique sans vocation intérieure, Saint-Cyran avait déjà insisté, en donnant même des indications de sources précises dans l'œuvre de Bernard, mais qu'il ne reprend pas dans les *Pensées*, où pourtant il évoque également les figures de Saül, de Judas et du diacre Nicolas :

Sur quoi je vous marquerai quelques lettres de saint Bernard, que je trouve dignes d'être considérées. Lisez la 107, la 108 et la 109. Lisez aussi la 13 au pape Honoré, où vous verrez qu'il y a toujours de l'incertitude, quand même un homme vertueux est bien appelé de la part des hommes à une charge ecclésiastique, parce qu'il peut arriver avec cela que Dieu ne l'aura pas élu, sans la vocation duquel jamais le succès n'est bon. A quoi j'ajoute que le même mauvais succès peut quelquefois arriver, quoiqu'on soit appelé de Dieu, comme il a paru en Judas, en Saül, et en Nicolas, diacre. Tant il est vrai qu'on ne peut s'assurer de rien en ce monde, et qu'il faut toujours dépendre de la grâce et de la bonne volonté de Dieu³.

¹ Lettre 187 – À dom Le Bret – 31 janvier 1641. Voir aussi la lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 14 : « J'abrège, m'avisant trop tard que je me suis trop étendu, pour vous dire qu'il n'y a que l'oraison brève et fréquente, faite dans la retraite du cœur et du corps, loin du bruit du monde, qui vous puisse faire sentir les premiers effets de cette admirable délivrance que Jésus-Christ opère seul dans les âmes. Et s'il est vrai qu'un païen converti, et qui est autant rempli de charité après son baptême que ceux qui en furent enivrés le jour de la Pentecôte, a besoin de prier sans cesse pour s'y maintenir et pour la faire croître, comme la lumière ardente de l'été va en diminuant et s'obscurcissant si elle ne s'avance vers le midi, combien plus un fidèle converti après la perte de son baptême est-il obligé de prier et d'invoquer Dieu continuellement ? Je ne dois pas juger mal de vous, puisque je n'ai pas l'honneur de vous connaître dans le fond de votre conscience, et cela me donne aussi plus de liberté de parler en général sans crainte de vous offenser. Mais je sais bien que saint Bernard disait de son temps, qu'il y avait peu de personnes qui n'eussent fait naufrage depuis leur baptême, et qu'au regard de beaucoup, le seul moyen presque de le réparer, était de quitter le monde et de s'enfermer dans un monastère, ce que, pour ne vous déguiser rien, l'expérience d'une infinité de pareils naufrages m'a fait connaître être tellement véritable, que si plusieurs raisons ne m'obligeaient d'être plus retenu dans mes conseils, qu'on n'était alors en semblables rencontres, je croirais avoir plus de sujet de suivre cet avis qu'il n'en avait en son temps ».

² Lettre 197 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641. Voir aussi la lettre 419 – À Antoine de Rebours – [21 mars 1641] : « S'il demeure longtemps dans ces mouvements extérieurs sans les écouter, je crains qu'ils ne s'évanouissent. Si les exécute imparfaitement, je crains encore pour lui qu'ils ne s'arrêtent et ne se terminent à une conversion commune et extérieure. Car jamais la parole de saint Bernard ne fut plus véritable : *Si incipis, incipe perfecte*. J'en vois peu des autres qui réussissent bien, particulièrement des personnes de condition, dont la conversion d'ordinaire n'a que deux parties. L'une consiste à quitter les voies grossières, et l'autre à se confesser et communier à l'avenir les jours de fête, et à passer le reste du temps en amusements, sans que j'en aie encore pu voir aucun qui ait songé à se donner sérieusement à la pénitence pour toute la vie ».

³ Lettre 206 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Mars 1641.

Lorsque Saint-Cyran affirme que « Dieu ne veut pas qu'on change les ordres établis par son Saint-Esprit dans l'Église », malgré la « corruption [qui] s'y glisse par le cours » du temps» mais bien plutôt qu'il « veut qu'on les corrige et que ceux à qui il a donné l'autorité de le faire ne s'y épargnent point », il s'appuie sur l'enseignement du Christ relatif au mariage : *Ab initio non fuit sic*¹, mais il se garde, du moins dans les *Pensées*, de citer Bernard, qui atténue la rudesse de sa conception du retour à la pureté du principe : « Et saint Bernard est de même avis [qu'Ambroise] dans les livres qu'il a écrits au pape Eugène, où il lui dit qu'il ne lui propose pas les règles les plus fortes, mais les plus aisées à observer en ce temps-là² ».

Il est convaincu de même, comme il se « voit clairement dans David et dans Saül, que la mauvaise élection, qui est toujours celle qui ne vient pas de l'Esprit de Dieu et de la première et principale intention, gâte tout dans le sacerdoce », à tel point que même si Dieu venait « lui-même en personne, pour ordonner et oindre de l'huile celui qui aurait été élu de la façon pour le sacerdoce », il n'en est pas moins vrai qu'il « n'en corrigerait pas le défaut qui se trouve dans le principe duquel dépend d'ordinaire toute la bénédiction ». Bernard sur ce point aussi lui aurait apporté une confirmation non négligeable, que par ailleurs il n'ignore pas :

Enfin je n'ai garde de nier ce que tout le monde accorde, que la vocation intérieure qui procède de la toute-puissance de la grâce, ne puisse réparer les défauts qui se rencontrent quelquefois dans l'élection ordinaire et dans la vocation extérieure, quoique la vocation extérieure qui procède de l'Église et de l'évêque, quand elle serait la meilleure et la plus réglée qu'on saurait désirer, ne puisse jamais réparer les défauts de l'intérieure, qui doit venir immédiatement de Dieu et du mouvement qu'il imprime dans l'âme, et l'une et l'autre ne sauraient jamais donner une entière assurance au prêtre de réussir selon Dieu en la charge qu'il aurait si bien reçue, comme saint Bernard l'a fort bien remarqué dans une de ses épîtres, quand même celui qui serait légitimement appelé à la prêtrise aurait l'innocence, la science, la prudence et les autres bonnes qualités qui lui seraient nécessaires³.

Avec Bonaventure enfin, il rappelle « la rareté des prêtres qui sera dans l'Église finale⁴ » et avec Jean d'Avila, le conseil qu'il « avait grande raison » de donner « à un homme qui se voulait faire prêtre de se faire serviteur d'un bon prêtre⁵ »

¹ *Matthieu* 19, 8 : « Mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement ».

² Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 5.

³ Lettre 429 – À Charles Duhamel – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 9.

⁴ Pensée 485. Bonaventure n'apparaît que deux fois dans l'ensemble de la correspondance. Dans la lettre 379 – À Antoine de Rebour – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642 (« Je n'ai pu encore revoir les points de saint Thomas. J'ai vu l'extrait qui est fort bien fait, mais ce que mon neveu vous en a dit est fort véritable. Le seul passage de saint Bonaventure, que vous trouverez cité dans l'ouvrage de D. décide de tout, et vaut plus que tout ce que cet auteur a dit » ainsi que dans la lettre 615 – À Antoine Singlin (« Saint Bonaventure, qui régla et réforma son Ordre, qui était déchu, dit que trois choses dérèglent la discipline des monastères. Les deux sont le peu de bons supérieurs, et la multitude des sujets. C'est aussi par là que l'Église générale s'est dérégée »).

⁵ Pensée 544. Jean d'Avila n'est jamais cité explicitement dans la correspondance de Saint-Cyran, sinon par l'intermédiaire de François de Sales, qui cite un de ses avis sur la difficulté de trouver un bon directeur spirituel, dans la lettre 164 – À Antoine Singlin – [Début octobre 1640] : « S'il veut suivre Monsieur de Genève, il le faut prendre au mot. Mais il ne faut pas qu'il partage. Il est obligé par là de le suivre dans toutes les règles qu'il prescrit à celui qui se veut sérieusement convertir à Dieu. Entre lesquelles, la première qu'il donne et qui est à la tête de son Introduction, est de choisir entre dix-mille un conducteur qui ait ces trois qualités en plénitude, savoir la charité, la science et la prudence, et qu'il lui défère autant qu'il l'ordonne ». François de Sales écrit précisément : « Et pour cela, choisissez-en un entre mille, dit Avila, et moi je dis entre

QUATRIÈME PARTIE : LES *PENSÉES SUR LE SACERDOCE*.

Quel titre convient-il de donner au texte de Saint-Cyran, qui n'en a pas lui-même indiqué, puisqu'il ne comptait pas en faire un exposé suivi ou un traité ? Il se présente sous forme de paragraphes plus ou moins longs, écrits sur les supports les plus divers, rédigés non d'un bloc ni d'une manière suivie, et constituent les fruits d'une cristallisation instantanée, d'une inspiration d'un instant, qui ne nous sont plus connus que par des copies ou un imprimé ? Le directeur de Port-Royal recourait-il à un terme précis, dans sa correspondance par exemple, lorsqu'il évoquait des textes présentés sous cette forme particulière ? Est-il possible de déterminer la nature exacte du texte devant lequel nous nous trouvons, en évitant la tentation et le risque de le faire entrer – de force ou non – dans une catégorie ayant la faveur des lecteurs du XVII^e siècle ?

Chapitre 1 - Points, pensées ou considérations ?

P.R.1 comme S. choisissent comme titre : « Diverses pensées sur le sacerdoce » ; P.R.2, qui n'en donne qu'un infime fragment, se contente d'indiquer que « cet écrit n'avait ni commencement ni fin » ; T. suggère en titre général, au f^o 121 r^o, avant le début de la vie d'Abraham : « Pensées sur M. de Saint-Cyran sur différents sujets » ; 1744, ainsi que V., préfère : « Pensées de M. de Saint-Cyran sur le sacerdoce ».

Quel titre donc retenir, ou adopter ? Pour répondre à cette question, il convient de rappeler brièvement comment Saint-Cyran écrivait et quelle toilette les copistes et les éditeurs ont fait subir à ses textes. Mais d'entrée de jeu, il est possible d'exclure l'adjectif : diverses, qui présente le danger d'induire le lecteur en erreur. En effet, sous des formes fragmentaires et variées, le sujet central de ce texte demeure toujours le sacerdoce¹.

Cinq fois seulement dans des lettres à Antoine de Rebours, et trois fois dans des lettres à Paul Le Pelletier des Touches², Saint-Cyran emploie le terme de : points pour désigner ces

dix mille, car il s'en trouve moins qu'on ne saurait dire qui soient capables de cet office. Il le faut plein de charité, de science, et de prudence. Si l'un de ces trois parties lui manque, il y a du danger » (*Introduction à la vie dévote* I, 4, dernier paragraphe), cité à nouveau dans : lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 4

¹ Furetière : « Divers, erse, adj. Terme qui marque la pluralité et la différence soit des temps, soit des lieux, des personnes, ou des choses ».

² Lettre 557 – À Paul Le Pelletier des Touches – 4 novembre 1642: « Je commencerai à vous envoyer, pour vous mettre en train durant quelque temps chaque samedi, un point sur lequel vous formerez votre oraison que vous lirez auparavant, *crevit*, devant vous, et puis vous vous présenterez devant Dieu, sans faire aucune contention d'esprit. Quand vous ne lui diriez aucune parole ni aucune pensée sur ce point, n'importe, ce sera toujours prier Dieu que de vous être tenu un quart d'heure ou demi devant lui » ; la lettre 588 – À Paul Le Pelletier des Touches – 2 janvier 164[3] : « L'âme ne croît que peu à peu, comme le corps. Il ne faut pas vouloir être avancé dans la grâce chrétienne en un jour. Je vous dis le même des points d'oraison que je vous envoie et que je fais écrire précipitamment, et à des heures où je suis pressé après que j'ai cessé de

textes, fruits de l'inspiration qui l'a visité, et qu'il communique, poussé par une nouvelle inspiration, par exemple à Antoine de Rebours pour son édification et son profit:

Je n'avais nullement pensé à vous envoyer les points de saint Matthias, ni devant, ni après ma prière. Cela vint tout à coup comme j'étais prêt de fermer le paquet. Je vous envoie de même certains points d'oraison touchant saint Joseph. Je les ai dictés avec une telle précipitation qu'une partie de la tête, qui sont les oreilles, sont occupées à veiller et à écouter à la porte. Je ne sais ce qu'il y a, n'ayant pu les relire. Je serais trop heureux si je pouvais dire de mes prières ce que David dit des siennes : *Reliquiae cogitationis diem festum agent tibi*. Ce qui m'a peut-être porté à vous les envoyer, c'est que saint Joseph est l'image du prêtre, et ce qui est plus, du grand prêtre, c'est-à-dire de l'évêque. J'ai rencontré cela autrefois dans saint Ambroise, et je l'ai conservé depuis dans mon esprit, non sans une grande admiration¹.

Le directeur de Port-Royal utilise habituellement le terme : point dans un sens général, qui ne concerne pas directement la forme littéraire propre des textes de cette nature², mais

prier. C'est assez d'en lire un chaque jour, et de vous l'approprier simplement, sans prendre garde s'il vous excite quelque sentiment. La sainte Mère Thérèse dit qu'elle ne pria pas autrement durant plusieurs années. Cependant l'esprit s'instruit, et la foi avec laquelle on fait cette prière l'illumine de plus en plus insensiblement. Il en est de l'âme d'un chrétien qu'on exerce bien comme d'un arbre qu'on cultive comme il faut : on ne le voit pas croître, mais on voit à la fin qu'il est crû. Vous me ferez plaisir de me dire si ces points de prières vous sont bons. Car il est facile de vous en procurer de plus aisés qui se trouvent dans un nombre de livres imprimés. Car il faut que chacun suive la grâce que Dieu lui donne. J'ai cru qu'étant nourri ainsi peu à peu, la vérité vous deviendrait familière avec le temps » ; la lettre 589 – À Paul Le Pelletier des Touches – 2 janvier 1643 : « Il n'est pas besoin que vous vous mettiez en peine des fruits que vous tirerez des points que je vous envoie, ni que vous ayez aucun égard aux mouvements qu'ils vous laissent dans le cœur. Ceux qui vivent par la foi ne sentent non plus les fruits et les sentiments de la foi, que les objets qui sont invisibles et insensibles aux âmes les plus saintes, tandis qu'ils sont enfermés dans des corps mortels [...] Cela soit dit pour répondre à ce que vous dites, que vous ne sentez pas encore de grandes affections pour tous ces points que je vous ai envoyés [...] Je vous ai déjà mandé, ce me semble, que vous pouviez continuer les points d'un papier après les avoir commencés dans votre prière jusqu'au temps que vous l'aurez achevé, et puis passer à un autre papier, et les vider ainsi les uns après les autres. Sinon que le vendredi vous pourrez continuer ceux de la Passion, et le samedi ceux de la Vierge, car tous les points de ces prières séparées sont une même prière, comme tous les quatre évangélistes sont un même Évangile [...] Je vous envoie quelques points. Vous les pourrez une fois relire à votre commodité, et puis commencer par un papier, et ne lire qu'un point chaque fois en votre oraison ».

¹ Lettre 224 – À Antoine de Rebours – [Début mai] 1641. Voir aussi la lettre 378 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Cela est cause que sans que vous me demandiez rien, et sans consulter Dieu (parce qu'il y a beaucoup de choses où il n'est pas nécessaire de le faire lorsqu'on est à lui) je vous envoie encore des points sans les avoir relus, non plus que les autres, et sans prendre garde s'ils sont beaux ou laids. C'est assez si l'oraison dans laquelle ils ont été conçus n'a pas été mauvaise, et que maintenant ils vous serviront à dissiper ces pensées trop modestes. Pardonnez-moi si je le dis, et plus considérées que je ne désire que soient celles de notre amitié, qui sont sans doute venues de celui qui ne l'aime point, et qui ne la pouvant rompre la veut rendre moins libre. Comment pèserais-je au trébuchet les bonnes pensées de mes amis, que je n'ai nul égard aux mauvaises ? Tant s'en faut que je les pèse, qu'au même instant je les consume par le feu de la charité et de l'amour que j'ai pour eux, étant plus près de les excuser et de les trouver plutôt bonnes que mauvaises, s'ils veulent être de mon avis. Quand je vous ai parlé d'avoir prié Dieu avant de vous envoyer ces points, ç'a été d'une sorte de prière qui est toujours dans le cœur, de laquelle David dit : *Ante te omne desiderium meum*, et qui forme un continuel mouvement qui est la source de toutes les autres prières dans un homme qui a renoncé à tout, et qui marche simplement dans la voie où Dieu l'a mis, et qui ne parle que de lui, de sa grandeur et de ses mystères, qu'à ceux qu'il lui a donnés pour amis, n'ayant pas d'autre occupation que de lui complaire dans eux et dans les entretiens que j'ai avec eux » ; la lettre 378 – À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642] : « Je n'ai pu encore revoir les points de saint Thomas » ; la lettre 380 – À Antoine de Rebours – 21 janvier 1642 : « Je vous envoie quelques points d'oraison. Je vous prie de donner votre copie de ceux de sainte Agnès à sœur Madeleine de Sainte-Agnès. Je finirai à vous divertir de vos occupations plus sérieuses par les points de saint Antoine, si Dieu permet que je le prie au jour de son octave » ; la lettre 382 – À Antoine de Rebours – 28 janvier 1642 : « Je vous envoie les points de saint Antoine. J'ai prié un peu le jour de son octave. Ce ne sont que pensées d'un oratoire où l'on n'épluche rien. On reçoit simplement ce que Dieu donne » ; la lettre 503 – À Antoine de Rebours – [29 juin 1642 ?] : « Je vous envoie quelques points sur saint Pierre et saint Paul, avec beaucoup de simplicité, parce qu'il m'est toujours facile de les rendre plus clairs et plus agréables aux sens qu'ils ne sont. Mais j'ai peu de temps, de sorte que je ne fais que courir en les écrivant, ne voulant arrêter que le gros de ma pensée. Il est vrai que souvent il arrive que ceux qui ne sont presque pas propres à lire m'ont une plus grande impression dans le cœur, et ceux-ci sont de ce nombre que je fis en un moment, n'ayant pas eu plus de temps pour regarder Dieu à genoux en un jour si solennel, et sur lequel j'ai trouvé autrefois plusieurs oraisons qui se sont perdues. Mais rien ne se perd devant Dieu, si son Esprit l'a formé dans nous. Au contraire, il n'y a que cela qui demeure éternellement, tout le reste se perd. L'oraison et les bonnes œuvres ont cela de commun qu'elles seront aussi éternelles que la sainte Parole ».

² Furetière : « En termes de rhétorique, se dit d'un chef, d'un article, ou division et membre d'un discours, ce qui s'applique à toutes sortes de littérature. Cet orateur a divisé son discours, son sermon, en trois points, ou considérations ».

plutôt leur origine inspirée et, s'il est permis d'user de ce terme, négligée, proche des « piqures » faites « avec des aiguilles¹ ».

Il n'ignore pas cependant le sens classique du mot, lorsqu'il conseille à Antoine Singlin de ne pas chercher d'occasion de prêcher, mais s'il s'en présente « l'occasion avec obligation de l'embrasser », alors qu'il se présente devant Dieu « pour lui demander des pensées qu'il lui plairait sur le passage qu'il » lui « aurait fait choisir, et puis simplement » de les mettre « par points, en chefs, par écrit ». Passée cette phase de préparation, le jour venu, « après les avoir d'heure en heure arrosées par de fréquentes oraisons », qu'il s'en aille « prêcher » pour « après la prédication » se retirer en sa « chambre pour » s' « agenouiller devant Dieu » et ne plus voir « personne de ce jour-là, s'il n'était nécessaire, pour le moins de ceux qui auraient assisté » à son sermon. Si on lui en parle, qu'il témoigne « ne l'agréer point en » se « taisant et ne faisant nulle réponse² ». Mais nous retrouvons ici l'acception classique du terme : point, dans le cadre de la prédication³. Il l'emploie aussi dans le cadre de la direction spirituelle, pour désigner les avis essentiels qu'il demande à son dirigé de retenir et d'appliquer: « Je réduis tout ce que je vous ai écrit à trois points, qui sont trois avis principaux qui vous serviront de préservatif contre le venin du diable⁴ ». Enfin, il renvoie aux vérités essentielles que le Christ nous a enseignées, et les apôtres à sa suite :

¹ *Ibid.*

² Lettre 138 – À Antoine Singlin – 13 mai 1640.

³ « Le prédicateur commence par citer un passage de la Bible. Suit l'énoncé de ce thème, son explication, après quoi le prêtre invoque l'intercession de Marie par la récitation de la prière à la Vierge, l'*Ave Maria*. C'est la fin du premier exorde. L'annonce du plan, en deux ou trois points, occupe le second exorde. Ce plan ou *division* du discours, est lui-même répété plusieurs fois, à travers des formules différentes. [...] Suit le corps du sermon, chaque point étant traité à partir de plusieurs arguments, puis la péroraison où le prédicateur s'adresse souvent à Dieu » (Constance Cagnat Deboeuf, préface à *Sermons. Le carême du Louvre de Bossuet*, Paris, Gallimard, 2001).

⁴ Lettre 155 – À Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny – [4] août 1640. Voir aussi la lettre 161 – À Antoine Le Maistre – [29 septembre 1640]: « C'est pourquoi toute l'humilité chrétienne consiste, à mon avis, en ces deux points, à ne juger jamais personne, et à se défier toujours de soi-même, et à témoigner l'un et l'autre à Dieu incessamment, par les sentiments de son cœur, par les paroles de sa bouche, par les œuvres de ses mains et par les douleurs et les souffrances paisibles de l'âme et du corps, lorsqu'elles nous arrivent » ; la lettre 180 – À Antoine Arnauld – 1640 : « Il ne me fallait pas une moindre lettre que votre dernière pour m'y engager, et pour m'empêcher d'hésiter davantage à répondre à tous les points touchant votre conscience et votre vie nouvelle, sur lesquels il vous plait de me découvrir le fond de votre cœur » ; lettre 187 – À dom Le Bret – 31 janvier 1641 : « Tout ce que je vous puis ordonner maintenant pour vous rendre à vous-même un continuel témoignage que vous êtes entré dans la voie de Dieu et que vous y avancez tous les jours, se réduira à ces trois points: stabilité, flexibilité, uniformité » ; lettre 188 – À Gaston de Playes – Janvier 1641, chapitre 11 : « Pour vous faire voir combien j'ai de confiance en la miséricorde de Dieu pour vous, et qu'elle ne vous laissera pas sans secours dans les froideurs, dans les tentations et dans les combats qui vous peuvent arriver, et pour vous obliger de l'avoir avec moi, voici un abrégé que je vous fais de divers points que vous devez avoir toujours présents dans l'esprit en vos oraisons courtes et fréquentes, selon qu'il plaira à la grâce de Dieu de se donner à vous en tous les entretiens que vous pourrez avoir en parlant aux hommes ou aux anges » ; même lettre, chapitre 12 : « Je ne puis m'empêcher, en vous marquant comme les points principaux et les sujets de votre entretien dans la solitude, de vous dire de nouveau comme si je ne vous l'avais pas dit ailleurs, et de vous le répéter ici pour le mieux graver dans votre âme, qu'ayant été délivré du mariage, vous avez été garanti comme d'un écueil ». Les points désignent également les vérités principales et essentielles de la foi : « Pour preuve de l'un et de l'autre, opposez-lui saint Charles, et faites-lui voir le livre que [Arnauld] vous mettra en main, qui le convaincra. Lequel saint Charles M. de Genève a tâché de suivre et d'imiter, et l'a eu en grande vénération. Et dites-lui que c'est à lui qu'il faut avoir recours pour l'intelligence de l'Église, même de celle de notre temps, comme ils parlent, laquelle a été toute recueillie dans le concile de Trente. Car c'est lui qui l'a fait conclure, et qui a eu le premier soin de le faire pratiquer entre ses évêques, et particulièrement au point de la pénitence, et en tous les canons et règlements qui en ont été faits par tous les évêques de l'Église apostolique assemblés en ce concile. Que si M. de Genève n'a pas introduit une même pratique en tout son diocèse,

Jésus-Christ a réduit cette parole abrégée, dont parle le prophète, à trois points : à ceindre ses reins, à faire son œuvre avec ardeur, et à demeurer ensuite dans l'attente de son saint avènement. Et l'Apôtre l'a réduit à un seul point et à un seul article, qui est de croire et de confesser la résurrection de Jésus-Christ. Ce qui est conforme à ce qu'il a pratiqué lui-même dans les *Actes*, où il a renfermé toute la religion dans le point de la résurrection, en disant devant les ennemis de la religion chrétienne : *C'est sur le sujet de la résurrection des morts que l'on m'appelle en jugement*. Ce qui répond à ma dévotion, qui me fait dire tous les matins lorsque je me réveille : *Béni soit l'heure de la naissance, de la mort, et de la résurrection de Jésus-Christ*, bien qu'il suffirait de dire : *Béni soit le jour de sa résurrection*. Parce que ce seul point est la parole abrégée de l'Évangile, et enferme lui seul les deux précédents, selon le langage de saint Paul, autorisant celui de saint Augustin, qui en use comme lui, si je ne me trompe¹.

Le titre retenu par les copistes comme par l'éditeur de 1744 traduisent, à n'en pas douter, leur volonté d'inscrire le texte de Saint-Cyran dans une ligne littéraire qui connaît, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, un succès croissant, celui de la forme dite brève, dont un exemple signalé est constitué par les *Pensées* de Pascal : « c'est précisément », écrit A. Mantadon, « parce que les *pensées détachées* était un genre littéraire en faveur que les éditeurs de Port-Royal intitulèrent *Pensées* les fragments de Pascal² ».

Le directeur de Port-Royal connaît, bien sûr, pour l'avoir fréquentée, la forme brève utilisée dans les collèges et qui « constituent la base même de l'enseignement de la morale ». Il se réfère ainsi une unique fois dans toute sa correspondance à un auteur précis, dissimulé sous l'anonymat, aisé à percer cependant, « d'un homme du monde ». Il enseigne à une novice que, selon les règles de la sagesse divine, « il ne faut pas se hâter pour recevoir quelque chose de Dieu, mais qu'il faut seulement se hâter pour lui donner ce qui est en notre puissance », c'est-à-dire « notre bonne volonté et notre cœur, qui est la seule chose qu'il nous demande et qu'il nous a demandée hautement dès son entrée en ce monde au jour de sa naissance par un cantique solennel chanté par la troupe des anges, qui ont annoncé la paix aux hommes qui auront une bonne volonté ».

C'est tout ce que vous devez *demander* à Dieu, et c'est tout ce que Dieu vous doit donner en cette première retraite, et j'ose espérer qu'il vous la donnera, afin qu'ensuite vous lui donniez ce même cœur qu'il vous aura donné et cette même bonne volonté que vous aurez reçue de lui. L'homme lui peut donner toute autre chose en quelque état qu'il soit, même dans le péché, comme Daniel commanda au roi Nabuchodonosor, pour détourner la colère de Dieu, de faire largesse de ses biens aux pauvres pour racheter ses péchés, comme saint Jean commanda le même à tous ceux qui venaient à son baptême, et Jésus-Christ l'a depuis ordonné aux scribes et aux pharisiens, qui étaient les plus méchants d'entre les Juifs. Il n'y a que ce cœur et cette bonne volonté qu'on ne saurait lui offrir en don, si lui-même n'a prévenu notre largesse par la sienne, et ne nous

comme saint Charles, ce n'est pas qu'il n'eût le même sentiment, puisqu'il se voit que partout il a pris saint Charles pour son modèle, mais pour d'autres raisons diverses, prises tant du nom de la ville de Genève, à laquelle il était plus obligé de s'accommoder qu'aux autres, et qu'il ne voulait pas peut-être effaroucher ni éloigner davantage de lui par la pratique générale de telles rigueurs, vu principalement qu'il s'agissait alors entre lui et ces hérétiques, qui étaient ses brebis, d'autres points plus importants et capitaux dans la foi et la religion, qu'il fallait résoudre auparavant, et cacher celles-ci comme moindres, et ne tenant pas, comme ceux-là, à la substance de la foi, pour les leur découvrir après leur conversion de l'hérésie à l'Église de Dieu » (Lettre 164 – À Antoine Singlin – [Début octobre 1640] ».

¹ Lettre 292 – À dom Ferrand – 23 octobre 1641. Voir aussi la lettre 337 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 décembre 1641 : « Car cette sentence de l'Évangile oblige tous les chrétiens à l'imitation de tous les points de la vie de Jésus-Christ : *Je vous ai donné exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait* »; la lettre 385 – À Anne de Rohan de Guéméné – [Janvier 1642 ?] : « C'est pourquoi Jésus-Christ nous a tant recommandé les enfants, et il a réduit tout notre salut à les imiter en ce qu'ils disent, en ce qu'ils font et en ce qu'ils souffrent, qui sont trois points que je vous ai marqués dans la vie de ma nièce, qui vous seront, comme j'espère, d'autant plus agréables, qu'en cela je n'ai fait que suivre l'Évangile ».

² Cité et traduit de l'anglais par Gilles Magnioni, *Traces de la voix pascalienne : examen des marques de l'énonciation dans les Pensées*, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 22-23.

donne l'un et l'autre le premier. Ce que nous apprenons d'un homme du monde, qui l'a dit dans un de ses quatrains, et qui sans doute l'avait appris de quelque homme spirituel, qui l'avait appris de David dans le Vieil Testament, et de saint Paul dans le Nouveau, ou plutôt de Jésus-Christ même, qui ne rend point d'autre raison pourquoi Judas, et à son exemple plusieurs de ses disciples l'avaient quitté, lui de cœur, et les autres même de corps, s'étant retirés de sa sainte compagnie, que celle qui est contenue dans ce peu de paroles sorties de sa bouche divine : *Je vous ai dit que personne ne peut venir à moi s'il ne lui a été donné de mon Père*¹.

Cet « homme du monde » se révèle être Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, né en 1529 à Pibrac et mort à Paris le 27 mai 1584, qui, en 1574 avait publié *Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocylide, Epicharmus et autres poètes grecs*. Une version de cet ouvrage, augmentée de soixante-seize quatrains, a fait l'objet de nombreuses réimpressions aussi bien que de traductions, dès 1584 : en vers grecs ou latins, en prose grecque, en vers allemands par exemple.

Il renvoie ici au quatrième quatrain : « Adore assis, comme le Grec ordonne ; Dieu en courant ne veut être honoré ; d'un cœur ferme, il veut être adoré ; mais ce cœur-là, il faut qu'il nous le donne », mais l'encadre prudemment de multiples renvois à l'autorité du texte scripturaire. Un « homme du monde » en effet ne pouvait avoir tiré une sagesse aussi profonde de sa science ou de son cœur : il convenait qu'il l'ait tirée de la révélation chrétienne par une chaîne de révélations successives commençant à David et s'achevant sur Paul en passant par le Christ et les apôtres. La sagesse mondaine se voyait ainsi christianisée et rendue acceptable comme règle pour la vie intérieure.

Faut-il pour autant penser que le directeur de Port-Royal s'inscrit dans la ligne des moralistes « qui ont dominé la masse relativement importante de la production du temps » et qui ont de préférence « usé d'une forme brève et discontinue : sentence, maxime, réflexion, caractère » qu'ils présentent « dans l'indépendance de *pièces détachées*² ? » Il est vrai qu'il aime à employer le terme de : maxime, dans sa correspondance principalement, et jamais dans les *Pensées sur le sacerdoce*. Mais il s'agit des « règles inviolables » et des « maximes toutes divines » de l'Évangile³. Ailleurs, il écrit que « lorsqu'on nous fait quelque nouvelle

¹ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640], chapitre 21.

² Jean Lafond dans sa préface au recueil des *Moralistes du XVII^e siècle*, p. II.

³ Lettre 130 – À Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf - [Au commencement de 1640], chapitre 13. Cela vaut aussi pour les maximes de la théologie : « Vous y verrez, par le témoignage de vos yeux et de vos oreilles, de grands personnages, dont l'exemple et la parole, la science et la vertu, la lumière et la chaleur de la foi vous apprendront à n'aimer rien en ce monde que la vertu et la vérité de Jésus-Christ. Car ils ne séparent non plus l'une de l'autre que saint Paul la foi de la charité, et que selon la maxime même de la théologie, elle ne peut être produite ni augmentée que par les actions et les mouvements d'une bonne volonté, qui n'est autre chose que la vertu de Jésus-Christ et sa charité » (lettre 430 – À Jean Guillebert – [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 4). Certaines maximes évangéliques demandent à être considérées selon les situations : « Pour vous faire entendre ces points d'humilité, il faut vous dire que je les fais selon que Dieu me les fait naître en divers occasions, parlant des âmes ou aux âmes, et que je n'en ai aucun qui n'ait été ainsi formé. C'est pourquoi j'ai quelquefois eu égard à certaines vues particulières sur lesquelles j'ai fait une règle générale, qui est toujours générale dans telles occasions, et à l'égard de ces personnes particulières que j'avais alors dans l'esprit. C'est comme nous disons qu'il

proposition, il faut avant que de nous y engager, prendre du temps » et imiter « Jésus-Christ qui l'a pratiqué souvent et qui a gravé cette maxime de prudence dans les principaux mystères¹ ». La « maxime » qui guide la vie « d'un bon chrétien » peut être, par exemple, une sentence de Paul : « *Ego autem Christi*² ». Les « maximes » qu'Antoine Arnauld utilise dans

y a dans l'Évangile certaines maximes générales, qui ne le sont qu'en certaines rencontres individuelles, qui n'arrivent pas souvent. Par exemple, la règle que Jésus-Christ donne de corriger son frère par certains degrés qu'il faut garder, n'arrive dans la pratique que rarement, et à l'égard de certaines personnes seulement, et dans certaines circonstances qui ne se rencontrent pas souvent ensemble. De même, la règle où il dit que qui dit à son frère : *Vous êtes un fou ou un sot*, sera damné, n'est vraie qu'à l'égard de certaines personnes et dans certaines circonstances. Il y en a beaucoup d'autres » (lettre 651 – À une religieuse).

¹ Lettre 248– [À Anne de Rohan de Guéméné ?] – 17 juillet 1641. Voir aussi la lettre 33 – À Jérôme Ier Bignon – 28 novembre 1628 : « Car il faut toujours se souvenir de la grande maxime de la Loi nouvelle, dont je vous ai souvent parlé, qu'elles ne peuvent être guéries de leurs maux et de leurs plaies que par des plaies et des douleurs » ; la lettre 604– À Henri de Budos, marquis des Portes– 1^{er} mai 1643 : « Tout ce qu'on vous écrira, Monsieur, et que vous pourrez vous imaginer vous-même pour vous consoler, ne sera rien s'il ne se termine à cette maxime, que l'homme de bien n'a point de meilleure ni de plus assurée marque de son salut que le châtement et l'affliction, et que plus elle a été grande et continuelle durant sa vie, plus il a sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu au jour de sa mort » ; lettre 615 – À Antoine Singlin : « Ceux qui ont pour fin la guérison du corps sont le plus souvent et presque toujours contraires aux sentiments de ceux qui ont pour fin la guérison des âmes, ne sachant pas cette maxime de la religion chrétienne, que les âmes ne se guérissent bien que par les souffrances et les maladies du corps ». Il peut arriver que les maximes de la philosophie rejoignent celles du Christ : « Et ce qui est grandement remarquable, pour nous y préparera davantage il nous dit, dans le second chapitre du même sermon, qu'il faut que notre cœur soit auparavant simple comme notre œil, qui est une merveilleuse induction pour ceux qui savent que si l'œil de notre corps était par avance teint de la moindre couleur, et l'œil de notre âme imbu de la moindre connaissance, ni l'un ne pourrait recevoir aucune couleur, ni l'autre aucune vérité, suivant la maxime : *Intus existens prohibet cognitionem extranei* » (lettre 430– À Jean Guillebert– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 5). Les maximes de la théologie sont invariables : « Ce n'est pas que je ne sache que la prudence de l'Esprit de Dieu, par lequel l'Église doit être gouvernée en tout temps, n'a pas des maximes si invariables que sont celles de la science de la foi, lesquelles ne varient jamais dans l'Église comme étant, pour le dire ainsi, les premières conclusions de la lumière de gloire et les principales vérités de la connaissance claire et lumineuse des bienheureux » (même lettre, chapitre 7).

² Lettre 197 – À une personne à qui il conseille de se faire chartreux – Février 1641. Voir aussi la lettre 523– [À Marie-Angélique d'Aquaviva d'Atri]– 20 août 1642 : « Car je m'étudie à n'avoir nulle attache à aucune créature, quelque excellente qu'elle soit, et je dis toujours cette autre maxime, qui est la même : *Mihi autem adhaerere Deo bonum est* » ; la lettre 445– À Antoine de Rebours – [Entre le 21 mars et le 30 avril 1642] : « Comme chacun s'est fait un chemin nouveau pour aller en Paradis, et qu'à cela contribuent presque tous les directeurs et docteurs. Qu'il ne s'amuse point à M. du B. Qu'il a fait une plus grande plaie dans l'Église qu'elle n'a reçue de longtemps. Qu'il a blessé par sa première entrée dans le sacerdoce la vérité de l'Évangile et la discipline de l'Église, et beaucoup plus par sa sortie et un nombre de fausses maximes qu'il a mises dans ses livres. Et qu'il dit à tout le monde que les religieux se sont plaints de celles qui les blessaient, mais que les ecclésiastiques, devenus tout indifférents si ce n'est dans ce qui est de leurs intérêts et de leur vanité, lui ont laissé passer celles qui les blessent, et tout le monde croit qu'il a raison de dire qu'il ne faut pas de vocation aux vocations après avoir violé la sienne, étant entré dans l'épiscopat contre cette maxime : *Nemo sumit sibi honorem*, et en étant sorti contre cette autre : *Unius uxoris virum*, qui veut, selon tous les Pères, que le conjunction de l'évêque avec son Église soit indissoluble comme le mariage » ; Lettre 452– À une personne nouvellement convertie à Dieu – 4 mai 1642 : « Il sauve chaque âme par une vertu particulière, et qui doit paraître en elle avec éminence, et par elle il la mène aux autres, selon qu'il lui plaît et lorsqu'il lui plaît. J'en sais qui se sauvent par la foi principalement ; d'autres par une admirable confiance ; les autres par une extrême mortification et par une austère pénitence, qui est l'origine de tout le reste de leur vertu ; les autres par une profusion de leur bien, comme Zachée ; les autres comme vous, par l'obéissance, se laissant conduire ou comme des brebis ou comme des enfants, et c'est la plus sûre voie, et que Dieu, à mon avis, agrée davantage pour plusieurs raisons que je supprime, et qui sont toutes appuyées de plusieurs maximes et exemples de l'Écriture ancienne et nouvelle » ; lettre 500 – À Antoine Arnauld– 28 juin 1642 : « Vous lui devez principalement faire entendre que les amis de R. [Saint-Cyran] ont cet avantage qu'ils n'aiment que la vérité et la charité, et ont trois maximes principales, dont la première est : *Beatius est magis dare quam accipere* » ; la lettre 595 – À Anne de Rohan de Guéméné – 2 février 1643 : « Quand ces personnes ont le jugement que Dieu vous a donné, et que la grâce s'y joint, comme elle paraît en vous, ils renversent en quelque sorte cette maxime de l'Évangile, qui dit que les enfants du siècle sont plus prudents dans leurs affaires que les enfants de Dieu ne le sont dans les leurs, parce qu'ils ont soin de ménager certaines occasions uniques, qui n'arrivent qu'une fois, comme ayant un aussi grand dessein de faire fortune dans le Ciel, que les autres l'ont de la faire dans le monde » ; la lettre 600 – À Jean-Jacques de Barillon – [Avant avril] 1643 : « Comme la retraite nous sépare des hommes, l'aumône nous sépare des biens. C'est le premier degré par lequel nous nous élevons par-dessus la terre, et le premier moyen pour attirer les biens du Ciel, en faisant largesse de ceux qui sont en notre puissance. Ce que je dissimulerais volontiers, le laissant au mouvement particulier d'une personne qu'on sait avoir assez de générosité, si l'Évangile ne m'obligeait d'en parler comme d'une des choses les plus nécessaires à ceux qui veulent vivre selon ses maximes ».

La Fréquente communion » sont bonnes, car elles sont « de saint Augustin¹ ». Il lui arrive bien sûr d'affirmer que l'on doit « proposer cette maxime avec plus de soin que si on était proche d'elle, et qu'on la vit souvent pour l'assister » : il s'agit de la « règle que les philosophes païens nous ont apprise, qu'il faut dissimuler certains défauts tandis qu'on travaille à corriger les principaux² ».

Mais le plus souvent, la maxime, sous sa plume, renvoie à une vérité générale et fondamentale qui vient naturellement sous sa plume et s'inscrit comme de soi-même dans la trame de sa lettre : « En toute profession et en tout engagement de vie, la maxime est toujours vraie, que la grâce chrétienne ne regarde que la fin, et que Dieu n'a aucun égard à la vie passée lorsqu'il voit du règlement dans la présente³ ». Cette maxime renvoie allusivement au message prophétique d'Isaïe ou de Jérémie, par exemple, et n'est pas conceptualisée dans une sentence détachée du reste du texte. D'ailleurs, comme il le souligne, ils se trompent ceux qui fondent leur opinion « sur les maximes des sens et des yeux, qui n'ont point d'autre fermeté que celle de leurs objets, qui ne sont rien que des couleurs sujettes à l'illusion et à changement⁴ ». Il est des gens qui tiennent pour « maxime qu'il faut maintenir son estime et sa réputation à quelque prix que ce soit » et ils pensent « que l'acquisition et l'augmentation des grâces de Dieu dépend principalement de nos travaux spirituels » : or, elle est fautive et

¹ Lettre 289 – À Antoine Arnauld- 9 octobre 1641. Voir aussi la lettre 399 – À une dame de grande condition- 28 février 1642 : « Je pense vous avoir déjà dit, Madame, et je vous supplie de trouver bon que je vous le répète encore, que chacun doit faire tout ce qu'il peut, selon la maxime de saint Augustin ».

² Lettre 203 – À Anne de Rohan de Guéméné – 25 mars 1641. Voir aussi la lettre 429– À Charles Duhamel– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 4 : « Mais vous voyez bien que si on suit la maxime que tout le monde reçoit, qu'en chaque genre de chose la plus parfaite est la mesure des autres, il faut avoir imité Jésus-Christ durant tout le cours de sa vie, et avoir mené une vie d'innocence et de pénitence pour le moins intérieure comme lui, pour commencer avec lui à l'âge de trente ans les fonctions du sacerdoce ».

³ Lettre 247 – À Antoine Arnauld – 15 juillet 1641. Les maximes peuvent aussi désigner des sentiments particuliers auxquels une personne est attachée : « Je n'ai autre dessein que de vous dire que vous devez être assurée que la seule disposition où vous êtes entrée, avec une confession générale faite à qui vous voudrez, si vous ne le pouvez à celui que vous désirez tant, ne sachant pas encore à quoi il se résoudra, vous suffit devant Dieu pour obtenir rémission de vos péchés, quand ils seraient plus grands que vous ne les faites. Je dis cela dans les maximes dont vous faites tant d'état, et qu'il ne faut pas pourtant ainsi exalter, de peur qu'on ne les tienne pour particulières et pour autres qu'elles ne sont » (Lettre 112 – À une religieuse de la Visitation de Poitiers – 10 mai 1639).

⁴ Lettre 18 – À Robert Arnauld d'Andilly – 12 septembre 162[3]. Voir aussi la lettre 393 – À Antoine Singlin – 17 février 1642 : « Il n'y a rien qui nuise tant aux âmes que le commerce et la fréquentation du monde. L'apôtre dit que la pureté de la religion, c'est-à-dire de la piété chrétienne, consiste à prendre tellement garde à soi qu'on ne s'entache pas dans le siècle, c'est-à-dire dans le commerce du monde et dans les maximes et les pratiques qui s'y glissent de temps en temps » ; lettre 429– À Charles Duhamel– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 2 : « Ce qui m'étonne quelquefois et m'oblige de dire dans moi-même avec douleur, voyant tant de nouvelles pratiques et de nouvelles maximes que des chrétiens suivent aveuglément, pensant bien faire, qu'ils ont obscurci les plus claires sentences de l'Évangile, qui regardent la conduite des mœurs et de la piété chrétienne, de même que les hérétiques ont obscurci celles de la foi, en détruisant par leurs erreurs et par de nouvelles interprétations les sentences du Fils de Dieu touchant la vérité de sa divinité, de son humanité, de la réalité de son Corps dans l'Eucharistie, de l'efficacité de la grâce, et quantité d'autres qui n'y sont pas plus clairement exprimées que celles qui regardent la vertu et la discipline des chrétiens, et principalement la pénitence et la manière d'exercer la charité [...] Qui peut nier que la séparation entière du monde et de ses maximes, le mépris et le détachement de tous les biens de la terre, la haine des choses que nous aimons naturellement, comme nos parents, nos femmes et nos enfants, notre chair et notre vie, et la souffrance amoureuse de celles que nous haïssons naturellement, comme le mépris, la pauvreté, l'infamie, les persécutions, les douleurs, la mort, par-dessus tout l'éloignement des faux usages introduits par les hommes et de toutes les traditions purement humaines, ne nous soient commandés dans l'Évangile avec un nombre d'autres choses particulières que je supprime ».

pélagienne, puisque « la grâce et la sainteté est un don tout gratuit et dépendant de la seule volonté de Dieu¹ ».

En définitive, seules sont vraies, dignes de respect et irréformables les « maximes » de l'Écriture sainte et de l'Église, quand bien même elles iraient contre la sagesse du monde, comme c'est le cas par exemple de la nécessité de la vocation intérieure et divine pour entrer vraiment dans le sacerdoce, quoique prétendent ceux qui « se contentent de croire que le temps est passé, et qu'il était bon pour les siècles passés, et que si on voulait vivre dans ces maximes, l'Église n'aurait plus de prêtres ». En vérité, « il vaudrait mieux » que ceux qui pensent ainsi « qu'ils fussent dans l'ignorance de la vérité, puisqu'ils s'en servent comme de la soie et du velours pour paraître seulement plus vain devant les hommes² ».

Il convient enfin de noter qu'il n'emploie jamais les mots de considération et d'instruction que dans leur sens commun, à une exception près, ou ce dernier mot désigne son

¹ Lettre 339– [À Anne de Laage de Puylaurens] – [Fin décembre 1641]. Voir aussi la lettre 430– À Jean Guillebert– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 7 : « Il est certain qu'on ne saurait soudre un nombre de cas de conscience et apaiser un nombre de scrupules qui troublent les âmes timorées, si on ne sait les ramener à leurs principes et à ces primitives vérités dont elles dépendent. Car de les ramener à certaines maximes postérieures et à certaines pratiques universelles du temps, ce n'est rien faire qu'augmenter les fautes et les scrupules, parce qu'on ne doit pas ignorer que l'Église a été contrainte d'user de tolérance, et presque de connivence et de dissimulation en beaucoup de choses, tantôt à cause des hérétiques, tantôt à cause du grand relâchement des mœurs et de la dureté où sont tombés les chrétiens, particulièrement depuis quatre cents ans et pour d'autres causes. C'est un grand champ ouvert pour moi, qui pourrais donner des exemples de ces quatre points, et prouver le principal par un exemple tiré de l'Évangile, qui me ferait craindre que, quand Dieu même approuverait par un de ses prophètes quelques unes de ces maximes ou pratiques postérieures, il ne fallût interpréter ses paroles et ses consentements et approbations en la manière dont Jésus-Christ a interprété une loi de Dieu donnée par Moïse ».

² Lettre 377– À Antoine de Rebours – [Entre septembre 1641 et le 21 janvier 1642]. Voir aussi la Lettre 386 – À Antoine Arnauld – 1^{er} février 1642 : « L'autre, qu'il est difficile que N. s'accorde avec deux sortes de personnes qui tiennent des voies pour aller à Dieu, je ne dis pas différentes, mais contraires dans les principales maximes de la discipline » ; la lettre 429– À Charles Duhamel– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 5 : « C'est à ces cinq ou six premiers siècles, qu'on peut appeler les siècles d'or de l'Église, que le vrai prêtre doit porter une révérence particulière, comme étant l'origine de la vérité et de la vertu et de toute la discipline chrétienne. Car ne pouvant diviser l'Église, il faut qu'il prenne son unité dès son commencement et son origine, et que son amour envers l'Église soit principalement attaché à cette origine, comme celui qui aime un homme en aime principalement la tête et le cœur. Ce qui oblige le vrai prêtre à n'ignorer rien des principales maximes et usages de ces premiers temps, et à les apprendre par lui-même, ou à s'en faire instruire par ceux qui ont employé beaucoup de temps et de soin pour les entendre, afin qu'ils lui servent de conduite et de lumière pour s'acquitter saintement de sa charge, puisqu'il est certain que l'Église était lors dans la plus grande perfection de sa vertu et de sa discipline, et que celui qui la cherche sincèrement ne la saurait trouver ailleurs » ; même lettre, chapitre 19 : « Il faut toujours supposer cette maxime véritable, que la raison, même naturelle, justifie dans l'ordre même politique, que quelque suffisance et quelque vertu qu'on ait, on ne peut point entreprendre d'exercer une charge, ou civile, ou ecclésiastique, si on n'y est appelé de Dieu ou du prince par une voix publique, en quelque sorte, et qui puisse faire voir non seulement à celui qui reçoit la charge mais aussi aux autres, qu'il y a été élevé légitimement par la volonté de celui qui a l'autorité suprême dans l'Église ou dans le royaume » ; la lettre 430– À Jean Guillebert– [Fin 1641 – mars 1642], chapitre 1 : « La piété, qui s'est trouvée jointe à cette sorte de théologie dans certaines âmes, a flatté le mal, et la rare piété qui s'est rencontrée quelquefois dans certains prêtres sans être accompagnée d'aucune théologie, ni ancienne, ni nouvelle, mais de la seule réputation que leur bonne vie leur avait donnée, a fait grande ouverture à l'établissement de certaines maximes nouvelles, qui ruinent de fond en comble les anciennes, sur lesquelles la vraie discipline chrétienne doit être établie, et sans lesquelles toutes les autres sortes de réglemens de vie, soit en un prêtre, soit en un fidèle particulier, sont défectueuses au jugement de Dieu, qui ne juge jamais de la véritable piété que par ses principes immuables et non par les nouveaux, que la raison ou dévotion des hommes a introduits dans l'Église au préjudice des siens » ; même lettre, chapitre 3 : « Je vous ai déclaré quel doit être le sentiment d'un homme qui s'est nourri depuis longtemps de la doctrine de l'Évangile, qui est la même que celle de la Tradition de l'Église, laquelle dit par la bouche de Jésus-Christ, parlant de ces nouvelles maximes et institutions que l'on a introduit dans la discipline : *Ab initio non fuit sic* ». Les fausses maximes se sont également répandues dans toute la société : « Il n'y a quasi personne qui ne sache en France la différence qu'il y a entre vous et le commun de ceux de votre rang, et que faisant profession de fouler aux pieds, pour le dire ainsi, toutes les fausses maximes qui se sont glissées dans la noblesse et dans la vaillance, vous ne tendez qu'à vous rendre agréable à Dieu par toutes vos actions, et autant dans l'adversité que dans la prospérité » (lettre 604 – À Henri de Budos, marquis des Portes– 1^{er} mai 1643).

traité sur la confirmation :

J'ai désiré qu'une petite instruction sur le sacrement de confirmation, qui avait été faite pour elle, vous fût envoyée à ce voyage, et que la maison où vous êtes la reçut de votre main pour s'en servir, et qu'il soit pour jamais dans la maison comme un monument que j'y dresse pour remercier Dieu de la grâce qu'il vous y a faite. J'ai soustrait cette instruction à Mlle de la Fautrière et je vous l'envoie, afin que ceci vous soit comme un bon augure que les grâces que Dieu soustrait aux autres vous soient données¹.

On le voit, c'est seulement le titre que Wallon de Beaupuis, dont il sera question plus loin, a donné au recueil des pensées qu'il a extraites des lettres de Saint-Cyran, *Maximes*, ainsi que le titre que le copiste du manuscrit P.R.31 de la Bibliothèque de Port-Royal a donné à des fragments du directeur de Port-Royal, *Maximes* également, qui lui valent de voir son nom figurer dans le volume des *Moralistes du XVII^e siècle*². Mais on peut affirmer avec une quasi certitude qu'il n'a jamais entendu faire œuvre de moraliste, et qu'il n'a pas choisi cette forme brève de propos délibéré, à la différence des moralistes du Grand Siècle, chez qui, « comme l'homme même, les *Essais*, les *Maximes*, les *Caractères*, les *Pensées*, sont – chacun à sa manière – une bigarrure de lopins rapiécés » présentant un « point commun » qui est « le refus de la continuité méthodique³ ». Elle traduit plutôt chez Saint-Cyran cette mobilité extraordinaire aux influences divines, qui fait jaillir de sa bouche et passer une illumination sous sa plume, par brefs instants et dans l'immédiateté nécessaire d'une attention réceptive d'autant plus intense que la fugacité du moment risque de la faire s'évanouir aussi vite qu'elle est apparue⁴, selon la confiance qu'il faisait à Lancelot: « Je ne fais état de ces points que parce que je les donne comme je les reçois. Et il me semble qu'il est difficile de les recevoir deux fois d'une même façon⁵ ».

Port-Royal avait bien conscience de l'intérêt suscité par la vogue des pensées et des maximes, comme en témoigne l'œuvre d'Arnauld d'Andilly, qui entend « concurrencer les jésuites dans le grand monde et attirer la haute société vers Port-Royal⁶ » notamment par son œuvre littéraire représentée singulièrement, pour le domaine qui nous intéresse ici par les

¹ Lettre 437– À Emmanuelle de La Guette de Chazé– [12 avril 1642].

² On trouve un total de 111 maximes dans *La spiritualité de Saint-Cyran* de Jean Orcibal: 8 p. 474-477 (« Maximes pour les personnes de différente condition » : une « addition de la main de Leroi de Saint-Charles » porte : *Ceci était écrit de la main de M. d'Andilly*») et 111 p. 489-502 (« Maximes »). Seules 8 d'entre elles ont été reprises dans son *Saint-Cyran et le jansénisme*, sous un titre donné par Jean Orcibal : « Maximes diverses ».

³ Bérangère Parmentier, *Le siècle des moralistes. De Montaigne à La Bruyère*, Paris, Seuil (« Points »), 2000, p. 16-17. Elle écrit encore : « De manière consciente et délibérée, leurs auteurs ont renoncé à écrire ces traités continus et bien ordonnés dont la philosophie scolaire leur offrait un modèle ; ils ne peuvent ou ne veulent bâtir l'architecture d'un livre où la vérité de la morale s'énoncerait dans une cohérence sans faille, selon l'ordre bien charpenté des matières à traiter. Le trait commun des ouvrages des « moralistes », c'est une écriture friable, une écriture qui se fait et se défait par pièces et morceaux. On les appellera *discontinus* ».

⁴ Lancelot, *Mémoires*, p. 183 : « Un jour que M. de Rebours l'était allé voir, après quelques entretiens ou nécessaires ou de civilité, comme on en use d'ordinaire en ces rencontres, sitôt que l'on eut été quelque temps sans rien dire, il entra dans cet absorbement ordinaire, et le feu qui l'embrasait au-dedans venant à éclater, il dit : *Fiat voluntas tua. Voilà une grande parole*. Puis, voyant qu'il était découvert, il se leva et se retira. Par où l'on reconnut que Dieu remplissait vivement son serviteur, lors même qu'on le croyait le moins occupé de lui ».

⁵ *Mémoires*, p. 64.

⁶ Jean-Marc Delabre et Antony McKenna, « Arnauld d'Andilly, Robert », dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 112.

« instructions chrétiennes » qu'il extrait des lettres de son ami. Face aux « deux gros volumes » qui contiennent des « instructions » dont certaines « regardent généralement tous les chrétiens », mais « sont mêlées avec celles qui sont particulières aux personnes ecclésiastiques », constatant que « plusieurs ne s'engagent pas à les lire entièrement », il en a extrait la substantifique moelle, sans hésiter « de retrancher et même de changer quelques mots de ces instructions [...] sans rien altérer néanmoins du sens » pour les « rendre si brèves et si claire que quelque élevées qu'elles soient en plusieurs endroits, on les puisse très facilement comprendre et retenir ». Ce volume constitue donc une invitation à la mémorisation aussi bien qu'à l'intelligence intérieure du texte. Appel subtil aussi à se référer à l'édition complète en deux volumes qu'il a procurée une vingtaine d'années plus tôt : « J'ai marqué dans le titre courant la partie, le volume, la lettre, le chapitre, et j'y aurais aussi ajouté les pages s'il ne s'en était point fait plusieurs éditions en différents volumes ». De plus, « tous les divers articles qui regardent un même sujet » ont été « rassemblés dans la table des matières » afin que « s'éclaircissant encore les uns les autres » le lecteur pourra en tirer « de nouvelles lumières » et même les transcrire et les mettre « selon leur ordre naturel » afin de « former un discours et un raisonnement continu qui leur donnera plus de force ». Enfin, pour compléter le dispositif, le titre courant indique le tome et le numéro de la lettre dont sont extraites les instructions figurant sur la page correspondante, et des indications marginales brèves indiquent la matière à laquelle s'applique chaque instruction.

À quoi j'ajouterai pour ceux qui ne se trouvent pas seulement engagés dans le monde, mais dans le grand monde, que s'ils joignent à la lecture de ces *Instructions chrétiennes* celle des *Réflexions ou sentences et maximes morales* que l'on ne doute point avoir été faites par un homme de grande qualité dont le jugement n'est pas moins grand et solide que l'esprit pénétrant et élevé, et qui sont d'autant plus excellentes qu'elles renferment en très peu de paroles des sens admirables, ils en pourront tirer un grand avantage, parce que faisant connaître d'une manière très évidente la profondeur des plaies causées par le péché dans le cœur de l'homme, elles les prépareront à mieux comprendre le besoin des remèdes nécessaires pour les guérir qui sont si fortement proposés dans ces *Instructions chrétiennes*¹.

Grâce à Arnauld d'Andilly, le « monde » ainsi « ne s'effraie plus de lire des pensées toutes chrétiennes lorsqu'il retrouve, dans la formulation de ces pensées, la concision et l'ingéniosité qu'il avait applaudies dans l'œuvre de la Rochefoucauld » dont les *Maximes* « sont parues en 1665² ».

Nous savons qu'avant le 9 août 1671 déjà, Arnauld d'Andilly avait fait parvenir à Madame de Sévigné un volume de maximes tirées des lettres de Saint-Cyran, qui ont plongé sa destinataire dans le ravissement: « M. d'Andilly m'a envoyé le recueil qu'il a fait des

¹ *Instructions chrétiennes tirées par M. Arnauld d'Andilly des deux volumes de lettres de Mre Jean Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, Paris, Pierre Le Petit, 1672, extraits de l'avertissement. Une table contenant « par articles [...] toutes les matières contenues dans ce livre se trouve en fin de volume.

² Gilles Magnioni, *Traces de la voix pascalienne*, p. 23.

lettres de M. de Saint-Cyran » écrit-elle, « c'est une des plus belles choses du monde. Ce sont proprement des maximes et des sentences chrétiennes, mais si bien tournées qu'on les retient par cœur comme celles de M. la Rochefoucauld ». Et de poursuivre sur un conseil plus personnel à sa fille : « Quand il se débitera, priez Mme de La Fayette ou M. d'Hacqueville d'en demander un pour vous à M. d'Andilly. Il vous sera très obligé de cette confiance, quand vous songerez qu'il n'a jamais eu un sol d'aucun de ses livres, et qu'il les donne tous », avant de conclure : « Vous verrez bien que c'est l'obliger que d'en vouloir un de sa main¹ ». Elle-même le garde sous la main, aux Rochers : « Nous avons, pour la dévotion, ce recueil des lettres de M. de Saint-Cyran, que M. d'Andilly vous enverra, que vous trouverez admirable² ».

Il se trouve qu'avant lui déjà, en 1648, Charles Wallon de Beaupuis³, avait publié des *Maximes saintes et chrétiennes tirées des lettres de messire Jean du Vergier de Hauranne*⁴. Elles sont rééditées, augmentées – on y trouve désormais 991 maximes –, en 1653 et en 1657, sous le titre : *Maximes saintes et chrétiennes tirées des lettres de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Troisième édition augmentée de plus de six cents maximes avec une table des matières très exacte*, puis encore une fois en 1678, à Paris chez Jean Le Mire, sous le même titre, ensuite en 1703, et enfin en 1735, avec des modifications significatives, chez Antonin Deshayes et Étienne Savoye : les maximes y sont désormais au nombre de 1161 et surtout le nom de Saint-Cyran a désormais disparu du titre. Ce volume paraît certes sous le voile de l'anonymat, mais nous savons que l'auteur en est bien Charles Wallon de Beaupuis : « Ce fut aussi pendant qu'il était chargé des Petites Écoles à Paris que pour sa propre édification et pour l'utilité des enfants qui lui étaient confiés, il fit un recueil des maximes les plus importantes répandues dans les lettres de M. de Saint-Cyran, et ce recueil a été imprimé plusieurs fois⁵ ».

¹ Lettre 190 – À Madame de Grignan - <dimanche 9> août [1671], dans la *Correspondance*, tome 1, p. 378. Cette lettre pose par ailleurs un délicat problème chronologique : elle est datée du 9 août 1671, et l'édition du volume d'Arnauld d'Andilly porte comme date d'édition 1672, mais le privilège du roi est du 24 juin 1671 et l'achevé d'imprimer « pour la première fois » du 5 décembre 1671. Madame de Sévigné revient sur le sujet le 13 septembre : « Le bonhomme d'Andilly me demanda l'autre jour votre adresse pour vous envoyer ce beau recueil de M. de Saint-Cyran. J'en fus ravie, car j'avais dessein de lui demander tout franchement » (Lettre 200 – À Madame de Grignan - <dimanche> 13^e septembre [1671], dans la *Correspondance*, tome 1, p. 344-345).

² Lettre 203 – À Madame de Grignan - <mercredi> 23 septembre (1671), dans la *Correspondance*, tome 1, p. 344-345). On sait l'amitié qui liait Madame de Sévigné et Arnauld d'Andilly : « J'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté de mon cœur » (Lettre 77 – À Madame de Grignan - <dimanche> 1^{er} août [1667], dans la *Correspondance*, tome 1, p. 87).

³ Frédéric Delforge, « Wallon de Beaupuis, Charles », dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 1015-1016.

⁴ Je n'ai pas trouvé d'exemplaire de cette première édition, que Cioranescu ne mentionne pas, non plus que ses rééditions. Gilles Magnioni attribue à tort la paternité de ce recueil à Robert Arnauld d'Andilly. en marge du texte, ainsi que par la *Table des articles de toutes les matières contenues dans ce livre*, qui débute p. 321.

⁵ *Supplément au nécrologe de Port-Royal*, première partie, p. 370. Une note manuscrite sur l'exemplaire conservé autrefois à la bibliothèque de Chantilly suit cette attribution.

La seconde édition est précédée d'un très instructif avis au lecteur, tout aussi anonyme que l'auteur du recueil, qui révèle la stratégie de l'entreprise :

Le recueil des maximes saintes et chrétiennes répandues dans le premier volume des lettres spirituelles de M. l'abbé de Saint-Cyran qu'on a donné au public il y a quelques années, a été si bien reçu, non seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers, où il a été réimprimé, qu'on a jugé à propos de les revoir de nouveau et d'y joindre un extrait semblable du second volume des lettres du même auteur. Je ne m'arrêterai point à représenter ce que l'expérience fera assez reconnaître, combien cette lecture pourra être utile à toutes sortes de personnes, en leur remettant devant les yeux tant de pensées si saintes qui les peuvent embraser de ce feu de l'amour divin qu'elles respirent partout, et servir comme de semences pour produire les fruits d'une vie vraiment chrétienne, dont elles forment une idée si accomplie. Je me sens seulement obligé de réitérer le même avis qu'on a déjà donné à la tête du premier recueil, qui est, que pour en tirer tout le fruit qu'on en peut espérer, il ne se faut pas dispenser de lire les lettres mêmes, sous prétextes d'avoir l'extrait des vérités les plus importantes qu'elles contiennent. Car comme l'on sait que les abrégés servent principalement à ceux qui ont lu les livres entiers, il est de même indubitable que ceux-là comprendront mieux la force de ces sentences, qui les auront vues dans leur étendue et dans tout leur jour. C'est pourquoi on ne doute point que tant de personnes pieuses à qui la lecture de ces excellentes lettres a donné une si grande satisfaction, ne soient édifiées de voir ici comme le suc et l'esprit de ces discours admirables qui les ont ravies, et de trouver en ce petit livre le soulagement de leur mémoire et la nourriture de leur âme.

Il s'agit donc d'une « mise en bouche » : « l'extrait des vérités » qui sont offertes dans ces pages au lecteur doivent faire naître et augmenter sa faim de prendre connaissance du texte intégral des lettres, tout en leur gravant ces vérités essentielles dans la mémoire du cœur afin d'augmenter leur dévotion.

Onze années après la première édition des *Maximes chrétiennes et spirituelles*, en 1659, l'*Epigrammatum delectus*¹, autre œuvre de Port-Royal, dont semble-t-il le maître d'œuvre était Pierre Nicole, offrait un choix d'épigrammes contenant « de grandes vérités [...] en des expressions élégantes et ingénieuses² » de manière à contenter « ceux qui savent combien dans les grands livres on trouve quelquefois peu de pensées solides » et qui dont « estimeront sans doute ce petit recueil qui en contient tant en si peu de pages³ ».

Il semble donc que le titre a bien été choisi en raison de l'attrait exercé par la mode de ces textes que caractérise, entre autres, un « discours discontinu en lui-même, d'une apparence bien moins rébarbative, bien plus piquante, que la longue dissertation⁴ » notamment, et directement lié au monde de Port-Royal, l'immense succès entraîné par les *Pensées* de Pascal. Faut-il pour autant en conclure que c'est pour ces raisons que Saint-Cyran a choisi la forme des pensées, qu'elles ont été composées expressément pour répondre à ces critères, et qu'il leur aurait donné ce titre ?

Là encore, nous pouvons recourir au témoignage de Lancelot pour découvrir sous quelle motion et dans quelle intention Saint-Cyran rédigeait ces pensées, comment elles étaient diffusées, le projet qu'il avait pour elle. Il rapporte en effet que Saint-Cyran écrivait « d'ordinaire les pensées qu'il plaisait à Dieu de lui donner, soit dans l'oraison, soit dans les

¹ Bernard Chédozeau et Denis Donetzkoff, « Lancelot, Claude », dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 583.

² *Epigrammatum delectus*. 541.

³ *Op. cit.*, p. 542.

⁴ Gilles Magnioni, *op. cit.*, p. 23.

autres rencontres.

Et il disait une fois : *Hélas, je ne les regarde presque jamais, mais je loue Dieu en les écrivant, et je lui fais un sacrifice de ce qu'il m'a donné [...]* Il communiquait cela ensuite à ses amis pour les instruire et leur servir de sujet d'oraison pour s'entretenir devant Dieu. Mais il prenait garde de n'en donner à personne qu'à proportion qu'il avançait et qu'il en faisait son profit. Et il voulait que l'on fût très diligent à conserver ces petits trésors qu'il regardait comme des dons qu'il avait reçus de Dieu. C'est pourquoi, m'ayant fait dépositaire des points de la mort et de la pauvreté qu'il m'envoyait de sa prison, il me manda un jour : *Je vous prie de veiller sur vos papiers. Nous avons perdu diverses choses sans que l'on puisse dire comment. Je ne fais état de ces points que parce que je les donne comme je les reçois. Et il me semble qu'il est difficile de les recevoir deux fois d'une même façon. Je ne les fais écrire que pour les revoir un jour et les étendre, si Dieu m'en fait la grâce*¹.

Pour répondre à la question posée donc, il convient de revenir sur Saint-Cyran écrivain, et d'examiner la manière dont ses textes ont été édités.

Saint-Cyran, frappé d'une crise d'apoplexie, meurt le 11 octobre 1643. De son vivant, peu de ses œuvres ont été publiées : la *Question royale* (1609); le poème latin déplorant la mort d'Henri IV (1611) ; l'*Apologie* (1615); et, bien sûr, mais sous le voile d'un anonymat que lui-même avait choisi et voulu, la *Somme des fautes et faussetés* (1626), le *Petrus Aurelius* (1632-1633), et les pièces relatives à la querelle du Chapelet secret (1634), ainsi que sa *Théologie familière* qui connaît de nombreuses rééditions à partir de 1639.

Ce n'est que deux ans après sa mort, en 1645-1647, que Robert Arnauld d'Andilly procure, en deux volumes in-quarto, le texte de 156 lettres de son défunt ami sous le titre : *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*², vaste ensemble complété, pour ce qui concerne notre sujet, en 1647, par la publication de la *Lettre de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, à un ecclésiastique de ses amis, touchant les dispositions à la prêtrise*³. De 1675 à 1679 paraît une nouvelle édition des lettres de Saint-Cyran, en quatre volumes cette fois, au format de poche. Le texte est reproduit presque à l'identique : tout au plus y rencontre-t-on des variantes, rares, qui ne modifient pas profondément le sens du texte, mais peuvent quelquefois induire en erreur. Les lettres occupent les trois premiers volumes, tandis que le quatrième volume regroupe les traités spirituels de Saint-Cyran, avec la lettre à Duhamel, parue en 1647.

Plus rien d'inédit ne paraît de Saint-Cyran dans les décennies suivantes. Ce n'est qu'en 1744 que les *Nouvelles ecclésiastiques* signalent « qu'on vient de donner au public deux volumes in-12 de *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran* ».

¹ Lancelot, *Mémoires*, p. 64. Ce qui correspond à l'aveu de Saint-Cyran lui-même : « Elle a été cause que j'ai fait une prière à sainte Potentiane, laquelle vous lui donnerez avec ma lettre, s'il n'y a rien de mal, car vous savez que je ne relis point et me soucie peu de ce qui me reste après la prière, me fiant à l'intention que Dieu me donne en la dictant le plus vite que je puis » (Lettre 478– À Agnès Arnauld– [Mai-juin 1642]).

² Sur cette entreprise éditoriale, je renvoie à mon *Saint-Cyran épistolier*, p. 157-190.

³ Lettre 429 de mon édition critique, adressée à Charles Duhamel, et rédigée, par jets successifs, entre la fin de l'année 1641 et mars 1642.

Le 1^{er} tome de ces lettres, qui n'avaient point encore été imprimées, contient : 1° des lettres de M. de Saint-Cyran à sa nièce et en même temps sa filleule, qui était pensionnaire à P.R. ; 2° une longue lettre, ou plutôt un véritable traité, adressé à M. Guillebert, docteur de Sorbonne et curé de Rouville, sur la vocation aux charges ecclésiastiques et sur plusieurs autres sujets importants. Des pensées sur le sacerdoce ; LI lettres à M. Arnauld ; des lettres à M. de Rebours (confesseur de Port-Royal) au nombre de XXXVII ; et une lettre de M. de Rebours lui-même à M. de Saint-Cyran font la matière du second tome. Les deux ensemble (chiffrés de suite) contiennent 787 pages, y compris les tables. Dans un avertissement de X pages, on dit (spécialement au sujet de la grande lettre à M. Guillebert, et des pensées sur le sacerdoce) que *quoique ces ouvrages paraissent regarder particulièrement les personnes qui s'engagent, ou qui sont déjà engagées, dans l'état ecclésiastique, les simples fidèles y trouveront néanmoins des instructions solides, qui concernent également les devoirs qu'ils ont à remplir comme chrétiens*. Mais la seule réputation du célèbre abbé dont ces deux volumes de lettres portent le nom parle assez éloquemment en leur faveur¹.

Avec la lettre à Guillebert et les pensées sur le sacerdoce se trouvaient ainsi maintenant accessibles, après la lettre à Duhamel, les pièces maîtresses permettant d'approcher de manière systématique la pensée du directeur de Port-Royal sur le sacerdoce, mais cela, malheureusement, dans des textes accommodés pour l'édition.

Les écrits du directeur de Port-Royal ont fait l'objet d'un travail de toilette qui permet difficilement de remonter jusqu'à leur jaillissement initial. Il n'est besoin que de recourir à l'aveu des éditeurs des *Considérations sur les dimanches et les fêtes* pour s'en convaincre. Ils déclarent en effet, dans un avis au lecteur non paginé figurant en tête du tome 1, contenant la partie d'hiver, que « l'auteur de ces considérations les a composées il y a plus de vingt-cinq ans d'une manière assez extraordinaire ». Il se trouvait en effet « dans un lieu [Vincennes] où il n'avait presque aucun livre, que la vie des saints, ni aucun moment libre pendant tout le jour² ». Cette dernière affirmation est plutôt curieuse : il disposait au contraire du temps voulu : les seules limitations importantes à sa liberté d'écrire étant, soit son état de santé, soit la surveillance exercée par ses gardes, plus ou moins strictement selon les périodes de sa détention. « Afin que ses pensées ne se perdissent pas entièrement, il les marquait à la hâte avec un crayon », si bien « qu'il ne faut pas chercher dans un ouvrage né de cette sorte quelque chose de fort exact et de tout à fait achevé ». D'ailleurs, l'auteur lui-même « n'a jamais regardé ces considérations que comme des semences des vérités qu'il aurait développées et mises dans un plus grand jour s'il en avait eu le temps ». Puisque l'occasion lui en a manqué, et qu'à cause même des circonstances dans lesquelles elles sont nées, ces considérations ont été « [répandues] sans beaucoup y penser, sans y apporter aucun ordre », et sans qu'il ait pu « étudier ses paroles », il ne faut pas s'étonner si l'on y a trouvé « beaucoup de choses peu expliquées, et même peut-être un peu obscures et confuses ». Aussi cet ouvrage n'aurait-il jamais été donné au public « si on n'y avait été contraint pour prévenir l'entreprise de quelques libraires qui l'allaient imprimer » à partir de « copies très défectueuses ». Aussi des personnes ont-elles « pris le soin de cette impression », et si elles « n'ont pas mis ce livre

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 janvier 1744, p. 8.

dans un état aussi parfait qu'on aurait désiré, c'est qu'ils n'ont osé prendre la liberté de retoucher plusieurs endroits », sans pourtant oser en retrancher « plusieurs choses » pour rendre l' « ouvrage plus vif et plus agréable » par crainte que les « mêmes libraires dont on prétendait empêcher le dessein, n'eussent encore entrepris de le donner sous prétexte de le faire paraître beaucoup plus ample ». Le lecteur voudra bien comprendre que « les crayons sur lesquels on a tiré les premières copies de ces considérations [étant] si effacés et si mal écrits » que souvent « il a fallu souvent [...] deviner » le texte, si bien qu'« il se peut faire qu'en quelques endroits on ait fait dire à l'auteur quelques autres termes que les siens propres ». Il pardonnera aussi à l'auteur de n'avoir pas toujours traité les sujets « selon les règles d'une exacte critique », puisqu'il « écrivait principalement pour des personnes simples, qui s'occupent plus que les autres à lire les vies des saints, et qui le font afin de s'édifier des exemples de piété, de charité, et de mortification, et des autres vertus qu'ils y trouvent » : le but des destinataires de ces pensées n'était pas la critique historique. Enfin, comme « ces considérations ont été faites dans le cours de plusieurs années », et que « l'auteur s'en défaisait aussitôt en les envoyant aux personnes à qui il les destinait pour leur consolation particulière », et qu'il n'avait « aucune vue de les rassembler en un seul corps », la présence de répétitions et de redites n'est pas étonnante. C'est assez dire et la difficulté rencontrée par les éditeurs, et la distance entre l'écriture de Saint-Cyran et le texte imprimé.

En fait, c'est à un véritable travail de refonte que se sont livrés les éditeurs, selon le même principe qu'ils avaient déjà appliqué aux *Pensées* de Pascal, comme en témoigne cette lettre qu'Antoine Arnauld adressa le 20 novembre 1660 à Louis Périer:

Je n'ai pu vous écrire plus tôt ni conférer avec ces messieurs sur les difficultés de M. l'abbé le Camus (qui fut l'un des approbateurs). J'espère que tout s'ajustera et que hors quelques endroits qu'il sera absolument bon de changer, on les fera convenir de laisser les autres comme ils sont. Mais souffrez, Monsieur, que je vous dise qu'il ne faut pas être si difficile ni si religieux à laisser un ouvrage comme il est sorti des mains de l'auteur, quand on le veut exposer à la censure publique. On ne saurait être trop exact quand on a affaire à des ennemis d'aussi méchante humeur que les vôtres. Il est bien plus à propos de prévenir les chicaneries par quelque petit changement, qui ne fait qu'adoucir une expression, que de se réduire à la nécessité de faire des apologies. C'est la conduite que nous avons tenue touchant les *Considérations des dimanches et des fêtes* de feu M. de Saint-Cyran, que feu Savreux a imprimées. Quelques-uns de nos amis les avaient revues avant l'impression et M. Nicole, qui est fort exact, les ayant même examinées depuis l'impression, y avait fait faire beaucoup de cartons. Cependant les docteurs, à qui on les avait données pour les approuver, y ont encore fait beaucoup de remarques, dont plusieurs nous ont paru raisonnables et qui ont obligé encore à faire de nouveaux cartons. Les amis sont moins propres à faire ces sortes d'examens que les personnes indifférentes, parce que l'affection qu'ils ont pour un ouvrage les rend plus indulgents, sans qu'ils le pensent, et moins clairvoyants, etc.¹.

Un « carton », en termes d'imprimerie, « se dit d'un feuillet qu'on réimprime à la place d'un autre où il s'était glissé quelque grosse faute », par exemple : « On a refait plusieurs cartons de ce livre pour en empêcher la censure² ». C'est assez dire qu'on a retouché

¹ Lettre d'Antoine Arnauld du 20 novembre 1660 citée dans le *Recueil d'Utrecht*, p. 355.

² Furetière, *sub verbo*.

le texte autant qu'il était possible afin, notamment, de le mettre à l'abri de toute attaque contre son orthodoxie. Les éditeurs sont même allés plus loin que ce qu'annonçait l'avis au lecteur. Si l'on compare par exemple le propre des saints qui nous est conservé dans le manuscrit 2822 de la bibliothèque Sainte-Geneviève et le texte imprimé pour la fête de la conversion de saint Paul, fêtée le 25 janvier, et qui fut l'occasion pour Saint-Cyran de la conférence sublime que Lancelot a tenté en vain de coucher par écrit, on s'aperçoit que les considérations 3, 4 et 5 ne figurent pas dans le manuscrit : proviennent-elles d'une autre source ? Sont-elles le fruit d'un travail de recomposition ? De même, pour la décollation de saint Jean-Baptiste, fêtée le 29 août, seules figurent dans le manuscrit les considération 5, 6, et 7. Achéons cette brève approche par la fête de saint Joachim, célébrée le 20 mars : l'imprimé omet quatre lignes sur le silence de saint Joseph.

L'examen du manuscrit de Munich, contenant des lettres inédites de Saint-Cyran sans doute destinées à composer un troisième volume pour compléter les deux volumes de l'édition d'Arnauld d'Andilly, en fournit d'autres exemples, puisque nous y rencontrons Nicole, qui, d'un coup de crayon rouge, indique les suppressions et les modifications à introduire¹.

Les mêmes constatations peuvent être appliquées aux *Pensées sur le sacerdoce* : l'éditeur a omis ou supprimé des pensées qu'il jugeait dangereuses, adouci et embelli le style, ajouté des gloses atténuantes, bref « poli » le texte, qu'il avait déjà sans doute eu bien du mal à déchiffrer pour le transcrire. Comme le confirme le copiste de P.R. 5022, les pensées ont été jetées plutôt qu'écrites sur les supports les plus divers, et cela de l'écriture « hiéroglyphique » de Saint-Cyran, si difficile à lire, dont témoigne le seul « crayon » de lui que nous possédions, conservé à la Bibliothèque de Port-Royal. Il s'agit de la lettre du 26 janvier 1643 à Emmanuelle de La Guette de Chazé².

Revenons pour finir sur le flottement souligné tout au long de ces lignes dans les termes qui désignent ces productions: points, pensées ou considérations.

Ainsi que je l'ai déjà signalé plus haut, le point appartient aux « termes de rhétorique », et « se dit d'un chef, d'un article, ou division et membre d'un discours, ce qui s'applique à toutes sortes de littérature ». Par exemple, « cet orateur a divisé son discours, son sermon, en trois points, ou considérations³ ». La « considération » elle, « signifie encore réflexion. C'est ainsi que « les spéculatifs distinguent leurs méditations en plusieurs points ou

¹ Je donne des exemples précis dans mon article : *Défense et illustration d'une orthodoxie spirituelle : Robert Arnauld d'Andilly éditeur des lettres de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, p. 227-228.

² Lettre 591 de mon édition. Par ailleurs, cette rareté des autographes de Saint-Cyran s'explique principalement par les habitudes éditoriales du siècle, qui n'attachait pas aux manuscrits de l'auteur la vénération que notre siècle éprouve à leur endroit : lus, transcrits, corrigés, les originaux étaient ensuite généralement détruits.

³ Furetière, *sub verbo*.

considérations¹ ». Pensée « se dit aussi de quelque belle parole, de quelque dit notable, d'un homme d'autorité ». Furetière cite en exemple « les pensées de M. Pascal, les pensées de la mort et de l'éternité », et précise qu'« on trouve quantité de belles pensées dans saint Augustin, dans Sénèque² ». Quel que soit le terme employé, il désigne finalement, du moins pour ce qui concerne Saint-Cyran, quelque chose d'apparemment inachevé au regard des ouvrages qu'il avait produits jusqu'alors, mais aussi de plus apte à transcrire sa parole « sautelante », qui devient ainsi en même temps une parole d'autorité, aisée à méditer ou à mémoriser, et apte à nourrir la réflexion et la prière d'autrui. Ces textes traduisent mieux les intuitions fulgurantes qui semblent devenues son régime habituel, plutôt que des méditations laborieusement appliquées et démonstratives. La parallèle que permet d'établir la définition de Furetière entre Saint-Cyran, Pascal, et saint Augustin, et le rapprochement avec le projet plus ou moins informel nourri par Saint-Cyran de « revoir » certaines de ces pensées, autorise à poser la question de savoir si le prisonnier de Vincennes entendait bâtir une œuvre plus construite dont elles n'auraient été que des pierres d'attente. Il est hélas impossible d'y répondre, en l'absence de témoignage plus précis.

Elles ont été en tout cas publiées comme des *disjecta membra*. Aucune ne sont demeurées des points. Certaines sont devenues des pensées : sur la pauvreté³, sur le sacerdoce⁴, sur la pénitence⁵ ; d'autres ont été publiées sous le titre de considérations : sur la mort⁶ et sur les dimanches et les fêtes du Christ, de la Vierge, et des saints¹ ; certains enfin,

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Pensées chrétiennes sur la pauvreté*, Paris, 1671. L'éditeur, anonyme, précise, à la première page d'un avis non paginé, que « ce recueil de pensées chrétiennes sur la pauvreté » qui est donné « présentement au public, contient le précis de ce que l'Évangile, les Conciles, et les Pères, enseignent aux fidèles touchant la pratique de cette excellente vertu », et que le « manuscrit est tombé par hasard » entre les mains des libraires. Ces pensées sont donc comprises comme une espèce d'abrégé ou de *compendium*. Elles sont reprises au t. 4 des *Œuvres chrétiennes et spirituelles*, édition citée, p. 207-446, accompagnées, p. 449-498 d'un *Discours de M. l'abbé de Saint-Cyran sur la pauvreté de Jésus-Christ, revu et corrigé*, en 22 points, ainsi que, p. 501-515, d'une *Admiration des miséricordes de Dieu, et principalement de celles qu'il fait aux plus grands pécheurs*, sans indication de nom d'auteur. Pour être complet, indiquons aussi des formules de prières, p. 193-195, dans lesquelles on reconnaît les prières écrites par Saint-Cyran pour les Solitaires citées par M. Giroust dans son « Récit très particulier et très véritable de la conduite et des exercices des pénitents solitaires de Port-Royal des Champs » (*Supplément au nécrologe*, édition citée, p. 19-30), ainsi que « Dix règles pour bien pratiquer la vie religieuse », sans indication de nom d'auteur.

⁴ Ils font l'objet de la présente édition.

⁵ Elles sont demeurées inédites, et publiées pour la première fois par Jean Orcibal, « Pensées sur la pénitence, que je crois avoir été envoyées de Vincennes, et dont plusieurs se sont perdues », dans *La spiritualité de Saint-Cyran*, édition citée, p. 335-382.

⁶ *Considérations chrétiennes sur la mort. Revues et augmentées de plusieurs titres très utiles pour l'intelligence de ces considérations, et d'une préparation très chrétienne pour se disposer tous les ans à la mort*, 4^{ème} édition, Paris, 1613. L'avis de deux pages figurant en tête de cette édition mérite d'être cité : « Un serviteur de Dieu, ayant fait sa dévotion pendant quelque temps de penser tous à les jours à la mort, il marquait ensuite ce que Dieu lui donnait sur ce sujet, sans aucun dessein que de s'en édifier soi-même, ou d'en faire part à quelques-uns de ses plus intimes amis. C'est ce qui a produit ces pensées, qu'on doit considérer comme des vues fort simples qui se présentaient à son esprit, sans affectation et sans étude. Et néanmoins, les savants ne laisseront pas d'y remarquer que comme cette personne était fort remplie de la science des Pères, il ne pouvait rien penser qui ne fût conforme à leur esprit, de sorte que l'on peut dire que l'on trouvera ici les sentiments les plus touchants et les plus tendres que ces saints ont employés autrefois pour consoler les mourants, en leur

désignés par Lancelot comme des « degrés », sont simplement rassemblés sous le titre : « De l'humilité »². Mais à la suite de Lancelot, Le Maistre de Sacy n'hésite pas à parler également de points pour désigner ces textes dans une lettre de 1660 à une religieuse de Port-Royal en lui envoyant un « envoi un traité de la modestie et des points de l'humilité », afin qu'elle les fasse « corriger sur les exemplaires qui l'ont été, car il [lui] semble qu'il les a] revus³ ».

Ce jaillissement qui a commencé, sans qu'il soit possible de le dater précisément avant l'incarcération de Saint-Cyran, n'a pas été arrêté par elle⁴, et s'est poursuivi après sa libération. Lancelot évoque ainsi les points sur les psaumes et note qu'avant son arrestation, Saint-Cyran était parvenu au *Psaume* 80. Par ailleurs il en fut trouvé également dans les malles de papiers saisis et transmis au chancelier. Quant aux points sur la mort, que depuis sa prison il envoyait déjà à Lancelot, il en dictait encore la suite à Paul Le Pelletier des Touches à « six heures du soir » le samedi 10 octobre 1643, un peu avant l'attaque d'apoplexie qui devait l'emporter aux premières heures du dimanche 11 octobre⁵.

Chacun de ces trois termes, on le voit, désigne bien un aspect du texte que j'édite aujourd'hui, et tous trois se complètent heureusement pour le caractériser, aussi paraît-il judicieux de lui laisser celui qu'unanimement les copistes, comme l'éditeur, ont choisi : pensées. D'autant que l'apparence touffue et désordonnée de ces réflexions apparaît à la lecture du texte, dans lequel il serait vain de chercher un ordre ou une progression logiques que l'on puisse attribuer à Saint-Cyran. Les regroupements thématiques que l'on y décèle sont plutôt à attribuer au labeur des copistes qui ont essayé d'introduire un ordre dans ce désordre du jaillissement inspiré.

découvrant les avantages que les vrais chrétiens trouvent dans la mort, et pour édifier les vivants en leur apprenant de quelle sorte ils se doivent disposer à bien mourir ».

¹ Il s'agit des *Considérations sur les dimanches et les fêtes des mystères, et sur les fêtes de la Vierge et des Saints*, parues pour la première fois en 1670, et qui, dès 1671, en étaient à une « nouvelle édition revue et corrigée ». Ces considérations suivent la présentation du bréviaire : une partie d'hiver, et une partie d'été ; chaque partie étant elle-même divisée entre les fêtes du Christ, et les fêtes des saints.

² « On peut voir dans les degrés d'humilité que M. de Saint-Cyran a écrits à l'occasion de cette personne [Vincent de Paul], et qu'il nous fit la grâce de nous communiquer presque aussitôt à M. Le Maistre et à moi, quel jugement de Dieu c'est quelquefois sur une âme, quand il permet qu'elle acquière plus de réputation qu'elle n'a de fonds, et qu'ensuite, cela l'engage dans des emplois qui sont beaucoup au-dessus de ses forces » (Lancelot, *Mémoires*, p. 327). Ils ont été publiés par Jean Orcibal, *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 391-401.

³ *Le Maître de Sacy. Choix de lettres inédites*, éd. par G. Delassault, Paris, 1959, p. 64.

⁴ Obéissant à une inspiration divine, Saint-Cyran a lui-même supprimé certaines de ces pensées : « Il eut un jour une pensée de dicter à la personne qui le servait dans sa prison, de qui je l'ai su, des pensées morales sur l'Évangile, ce qu'il fit durant un long temps. Et il y avait les plus belles choses du monde. Mais depuis, ayant cru que Dieu ne demandait peut-être pas cela de lui au lieu où il était, et que cet ouvrage pourrait tomber entre les mains de ses ennemis qui en abuseraient, il redemanda ce qu'il y en avait déjà de fait et le brûla » (Lancelot, *Mémoires*, p. 186).

⁵ *Mémoires*, p. 330 : « Il commentait tous les jours trois versets des psaumes par forme de paraphrase » ; p. 75-77 ; p. 168 : « Il était encore debout à six heures du soir, et dictait à M. des Touches la suite des points de la mort, lorsque son homme entra avec ce remède » ; p. 279 : « *Le Traité de la pauvreté* qu'il adressa à la Mère Angélique, et les points qu'il a dictés sur le même sujet dans sa prison, qu'il me faisait la grâce de m'envoyer et qui passent le nombre de deux mille, en sont des preuves bien convaincantes » (voir aussi p. 335 et 381).

Chapitre 2 : Les sources du texte.

Jean Orcibal publiait en 1962, avec sa *Spiritualité de Saint-Cyran*, son dernier travail d'envergure sur Saint-Cyran, son chant du cygne, si on me permet l'expression, dans le domaine des études sur le premier Port-Royal, avant de s'embarquer vers de nouveaux horizons, principalement féneloniens ceux-là¹. Les pp. 207-232 y sont consacrées au sacerdoce, et particulièrement, pp. 208-231, aux *Diverses pensées sur le sacerdoce*. Il commence par présenter les états manuscrits et imprimé de ce texte, avant de donner le texte des pensées « totalement supprimées par l'éditeur de 1744 », et uniquement celui-là. Il prend comme texte de référence le manuscrit de la Sorbonne, pour les numéros que celui-ci est seul à donner, et reproduit le texte du manuscrit de Troyes, qui lui « paraît contenir moins d'erreurs et de retouches » dès que cela est possible, c'est-à-dire à partir de la pensée 135, sur laquelle s'ouvre cette copie.

Ce choix peut certes se justifier, puisque Jean Orcibal ne se donne pour mission clairement précisée que d'éditer les textes inédits de Saint-Cyran. Mais ce qu'il nous en donne à goûter, véritable mise en appétit, fait mieux saisir la nécessité d'une édition critique intégrale de ce texte fondamental, non seulement pour Port-Royal, mais aussi pour l'ensemble de la spiritualité chrétienne. Il a complété ces pensées inédites, par trois autres textes également inédits de Saint-Cyran : le premier parle de David comme de la figure de l'évêque ; le second évoque le « devoir d'un directeur » ; et le troisième explique comment « se faire aimer d'un pécheur pour le ramener à Dieu² ».

Par ailleurs, tout en signalant son existence, il n'a pas exploité les inédits de la Bibliothèque apostolique vaticane. L'annotation enfin demande à être complétée et enrichie.

¹ Dix ans plus tard paraissait en effet le premier volume de sa monumentale *Correspondance de Fénelon : Fénelon, sa famille et ses débuts*, accompagné des tomes II (*Lettres antérieures à l'épiscopat, 1670-1695*, texte) et III (*Lettres antérieures à l'épiscopat, 1670-1695*, commentaire), saluée par la « critique internationale » comme un « événement » (Voir le compte-rendu de Jean-Robert Armogathe dans la *Revue de l'histoire des religions* 185 (1974), p. 201-203. Jean Orcibal a encore rédigé une monumentale et érudite biographie de Jansénius parue après sa mort seulement, en 1989, mais sans doute rédigée et achevée bien plus tôt, dont la parution avait été longtemps différée par l'auteur lui-même : *Jansénius d'Ypres (1585-1638)*, Paris, Études augustiniennes, 1989 : « Jean Orcibal, dont l'œuvre était déjà considérable, réussit ici un tour de force » (Compte-rendu de Robert Guelluy dans la *Revue théologique de Louvain* 21 (1990), p. 397). De cette *Spiritualité de Saint-Cyran*, le regretté Louis Cognet écrivait : « À travers cet exposé minutieux, méthodique, nourri de citations, Saint-Cyran perd peu à peu l'espèce d'isolement farouche dans lequel on prétendait l'enfermer, et il se réintègre parmi les spirituels de son temps. Ensuite, la majeure partie de l'ouvrage est consacrée à un recueil de textes inédits de Saint-Cyran, fragments et petits traités groupés par sujets. Cette collection est le fruit de longues années de recherche poursuivies en d'innombrables bibliothèques. Les documents qu'elle nous livre donnent aux vues de M. Orcibal, de solides bases. Cette publication, jointe à celle de Mrs Barnes dans la même série, double le volume des œuvres imprimées de Saint-Cyran en matière de spiritualité. C'est dire quelle en est l'importance pour l'histoire, et quel domaine elle ouvre aux chercheurs » (Compte-rendu de l'ouvrage dans la *Revue de l'histoire de l'Église de France* 49 (1963), pp. 119-120).

² *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 231-232.

Le texte des *Pensées* nous a été conservé dans cinq copies : les quatre copies que connaissait, ou signalait, Jean Orcibal, et la copie que j'ai découverte. À ces manuscrits, il convient de joindre l'édition de 1744.

1. Paris, Bibliothèque de Port-Royal, ms 5022.

Ce manuscrit est en tous points digne d'intérêt. Il se présente sous la forme d'un ensemble de textes, reliés en un seul volume, sous le titre générique, figurant au dos du volume : *Devoirs des pasteurs*.

L'ensemble de ce volume est de la même main, à l'exception de la dernière pièce. On y trouve successivement :

Un premier ensemble de 170 pages : « Devoirs des pasteurs » (p. 1-117) ; « Extrait des discours de Mr Arnauld sur l'Amour de Dieu » (p. 117-126) ; « Caractères que doit porter une justice véritable » (p. 127-140) ; « Discours sur les clefs de l'Église ou sur la puissance que Dieu a donnée à l'Église de lier ou de délier » (p. 141-143) ; « Discours sur les afflictions auxquelles Dieu est toujours présent » (p. 144-147) ; « Du cri du cœur dans la prière » (p. 147-149) ; « De la pauvreté » (p. 149-151) ; « Prière à Jésus-Christ » (p. 151) ; « Explication de ces paroles du prophète Joël chap. 2, v. 19 » (p. 152-154) ; « Explication du premier chapitre de la première épître de saint Paul aux Corinthiens » (p. 154-170).

Un deuxième ensemble de 142 pages : « Lettre de Mre Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran à Mr Guillebert, curé de Rouville, touchant les charges ecclésiastiques » (p. 1-142).

Un troisième ensemble de 95 pages : « Lettres non imprimées de Monsieur de Saint-Cyran à Monsieur Rebours » (p. 1-92) ; « La liste suivante comprend les noms des personnes à qui Mr l'abbé de Saint-Cyran a écrit et dont les lettres sont imprimées en deux tomes. Il y en a quelques-unes dont on n'a pu découvrir leur adresse et dont a [sic] passé leur nombre » (p. 93-95).

Un quatrième ensemble de 213 pages : « Diverses pensées de Monsieur de Saint-Cyran sur le sacerdoce » (p. 1-111) ; « Diverses pensées sur le sacerdoce. Les pensées suivantes sont tirées de plusieurs autres auteurs » (p. 112-213 ; les pensées sont au nombre de 285).

Un cinquième et dernier ensemble de 13 pages, de la main d'un autre copiste : « Lettre de Mr Dugué à un ecclésiastique où il répond à deux questions proposées au sujet de la

confession des péchés véniels dont on n'a pas une véritable douleur, et sur un endroit du Traité de la pratique de la pénitence fait par Monsieur Habert » (p. 1-13).

Une mention au bas de la page 111, c'est-à-dire après la dernière pensée, précise : « Toutes ces pensées ont été écrites par Mr. de St. Cyran pendant le temps de sa prison sur tout ce qui lui tombait sous la main, ardoises, morceaux de papiers, etc. La collection manuscrite qui m'a été communiquée était pleine de fautes, fort mal écrite et remplie de lacunes ou de mots passés qui rendaient obscures une partie de ces pensées. On a suppléé à quelques endroits le moins mal qu'il a été possible pour les rendre moins inintelligibles qu'elles ne paraissaient ».

De la première à la dernière page, on retrouve la main du même copiste, aisée à déchiffrer, et donnant à son travail un soin tout particulier, n'hésitant pas à effectuer des interventions soigneusement indiquées : corrections de mots, après avoir sans doute remarqué qu'il avait commis une erreur de transcription ; ajouts interlinéaires et marginaux, souvent appelés par une croix dans le texte pour en indiquer l'emplacement exact ; mots ou groupes de mots placés entre deux traits de plumes horizontaux, indiquant sans doute les restitutions dont il est question dans la mention citée ci-dessus.

Il précise les passages qu'il ne lui a pas été possible de déchiffrer ou dont le sens lui paraît obscur et qui le conduisent à hésiter :

- Dans la pensée 20, on trouve, en addition interlinéaire : « Cet endroit est un peu obscur : il faut que le copiste n'ait pas été exact », mention soulignée d'un trait de plume.
- Au sujet de la pensée 137, le copiste a précisé en bas de page : « Ce dernier article n'est pas tout à fait clair. Il faut qu'il y manque quelque chose, peut-être par l'inadvertance du copiste », mention entourée d'un trait de plume.
- À la fin de la pensée 430, le copiste ajoute une remarque personnelle : « Voyez un titre de l'humilité un beau point du sacerdoce. C'est au paragraphe 464 », ajout commun avec S., T. et V.
- On lit au sujet de la pensée 275 : « Ou il manque quelque chose ici, ou c'est la suite de l'article précédent », mention entourée d'un trait de plume.
- En marge de la pensée 467, le copiste indique : « Mission de village ». S. fait de même.

- A la fin de la pensée 506, il est précisé : « Le reste de cet article est si obscur qu'il ne fait aucun sens. Il faut que le copiste ait manqué ou n'ait pas bien lu », le tout entouré d'un trait de plume.
- Dans la pensée 509, le copiste donne dans le texte une leçon fautive : dernière, et donne la version correcte en add. interl. : première, qui est la leçon de S. et T.
- En marge de la pensée 511, le copiste donne un titre à la pensée, qui lui est commun avec S. : « Comme et quand les apôtres furent faits prêtres ». Cette addition manque dans T.
- À la fin de la pensée 544, le copiste intègre une remarque personnelle : « Rapportez ce qui est dit aux nombres 291 et 292 ».
- A la fin de la pensée 555, le copiste indique : « Il manque quelque chose dans cet article », mention entourée d'un trait de plume.

2. Paris, Bibliothèque de Port-Royal, ms 31.

Le manuscrit P.R. 31 contient principalement des textes de Saint-Cyran : lettres à Paul Le Pelletier des Touches (p. 1-80) ; avis sur ce qu'il contient de faire pour porter une personne à la vertu (p. 81-84) ; devoirs et marques d'une âme touchée de Dieu (p. 85-96) ; péché mortel (p. 97) ; grandeur de Dieu dans les instruments de sa miséricorde et de ceux de sa justice (p. 98-186) ; autres pensées détachées éparses en ce volume : de la modestie (p. 187-207) ; du silence (p. 208-214) ; maximes pour des personnes de différentes conditions (p. 215-220) ; de la prière pour les morts (p. 221-226) ; de la retraite (p. 227-243) ; chapelet du Saint-Sacrement (p. 235-330) ; maximes (p. 331-362) ; de la prêtrise (p. 363-443) ; lettres à M. de Saint-Ange (p. 444-536) ; de la grâce de Jésus-Christ, de la liberté chrétienne et de la prédestination (p. 537-556) ; de l'humilité (p. 557-624) ; le petit catéchisme (p. 625-644) ; manière d'instruire les pauvres et les ignorants (p. 645-650) ; avis général du silence (p. 651-665) ; lettre sur la mort d'un vertueux curé de ses amis (p. 665 bis) ; témoignage de M. Vincent sur le sujet de l'abbé de Saint-Cyran (p. 669-680) ; interrogatoire de M. l'abbé de Saint-Cyran (p. 681-824) ; élévations sur les mystères de la Passion (p. 825-843) ; prière pour se préparer à la mort (p. 844) ; prière avant et après la communion (p. 845) ; sur les O de l'Avent (p. 851-855) ; prière pour demander le Saint-Esprit (p. 856) ; pour adorer chaque jour de la semaine un mystère de Jésus-Christ (p. 859-865) ; exercice du matin (p. 866-874) ; diverses prières (il y en a de M. Hamon) (p. 875-904) ; lettre des religieuses de Port-Royal-des-Champs au pape, 1668 (p.

905-926) ; relation de la guérison miraculeuse de la M. Madeleine de Sainte-Gertrude en 1689 par la Mère Marie-Angélique (p. 927-936) ; plaidoyer prononcé en l'officialité de Paris le mercredi 27 juillet 1707 dans l'affaire de Port-Royal par le vice-promoteur (p. 937-945).

Avec la pensée 186, p. 363, débute le texte conservé dans cette copie, qui les présente sans aucune numérotation. Celle-ci a été ajoutée ultérieurement et seulement de manière partielle au crayon de papier. Faut-il y reconnaître la main de Jean Orcibal ? Le manuscrit s'arrête après le début de la pensée 266, p. 444 et passe à un court texte : « De la confession », avec cette mention marginale : « Écrit par M. d'Andilly en feuilles volantes ».

3. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, ms 1246.

Le manuscrit 1246 de la bibliothèque de la Sorbonne contient trois textes.

Les *diverses pensées de M. de St. Cyran sur le sacerdoce* (ff. 1-46) ; le *petit catéchisme de Monsieur de S. Cyran* (ff. 47-58), la copie d'une lettre de Martin de Barcos à propos de l'ouvrage intitulé *La simple vérité opposée à la fausse idée du jansénisme*, publiée en 1664 (ff. 60-68).

Le copiste apprécie les abréviations, rature et corrige souvent le texte. L'écriture en est nettement moins soignée que celle de P.R. 5022 et de T.

4. Troyes, Bibliothèque municipale, ms 2173.

On lit, en haut du f° 121 r° : « Pensées de Mr. De St. Cyran sur différents sujets, copiés [sic] sur l'écriture de Mr de Pontchateau. Vie d'Abraham finie en août 1638 ». Et en bas de page, avec la mention marginale, « Cette note n'est pas de M. de Pontchateau » : « On apprend de M. Lancelot, p. 6 et 245, que M. de St. Cyran fit peu de temps avant sa prison des discours merveilleux sur Abraham, et qu'il voulait qu'on entreprît d'écrire sa vie. Il serait bon de comparer cette vie avec ce qu'a dit à ce sujet M. Fontaine dans la vie des Patriarches ». Cette indication concerne-t-elle également nos *Pensées* ? Comme ces deux textes sont l'œuvre du même copiste, il est légitime de le supposer.

Le f° 137 r° de ce manuscrit porte la fin de la *Vie d'Abraham*. En haut du f° 137 v° débute abruptement, au milieu du texte, sans solution de continuité avec ce qui précède, le n° 136 des *Diverses pensées sur le sacerdoce*. On lit, en bas de la page : « Ces pensées

(desquelles le commencement manque) paraissent être les points sur la prêtrise dont Mr. Lancelot parle (To. II, p. 167), qui furent, dit-il, écrits à Vincennes, et où il y a des choses fort considérables ».

Au bas du f° 163 r° commence le texte : « De la pénitence », dont il est indiqué, en bas de page : « Pensées sur la pénitence que je crois avoir été envoyées de Vincennes, et dont plusieurs se sont perdues ».

Le manuscrit que reproduit T. est donc antérieur à 1690, date de la mort de Pontchâteau. La copie elle-même est postérieure à 1738, date de la publication des *Mémoires* de Lancelot en deux tomes auxquels renvoie le copiste.

5. Rome, Bibliothèque apostolique vaticane R.G.Teol.V.1768, tome VI. et l'édition de 1744.

Dans sa *Spiritualité de Saint-Cyran*, Jean Orcibal signale, dans une note de bas de page, « que l'exemplaire des *Lettres chrétiennes et spirituelles* de la Bibliothèque Vaticane [...] contient un supplément manuscrit : *Pensées sur le sacerdoce omises dans cet imprimé* »¹. Il faut savoir gré à l'infatigable chercheur qui a renouvelé profondément nos connaissances sur Saint-Cyran d'avoir repéré ce volume : qui connaît la Bibliothèque apostolique vaticane conviendra en effet que la recherche y relève souvent de la quête d'une aiguille dans une meule de foin ... Lorsque pour la première fois j'ai tenu ce volume entre mes mains, j'ai d'autant plus regretté que Jean Orcibal n'ait pu exploiter le trésor qu'il avait découvert.

Sur la page de garde du tome I des *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui n'ont point encore été imprimées jusqu'à présent*, peut en effet se lire, rédigée de cette écriture appliquée, minuscule, pleine d'abréviations, qui est celle du copiste mystérieux ayant annoté ce volume, la mention : « Cet exemplaire contient quelques addictions ou corrections manuscrites ». Dans le tome II, celui qui contient les *Pensées de M. de Saint-Cyran sur le sacerdoce*, et dont la pagination est continue avec le tome I, on trouve, sur la page blanche située en regard de la page (277), première de ce deuxième volume, cette précision du copiste : « Janvier 1799. D'après un ancien manuscrit relié in 4° qui a appartenu à l'abbé Collart, maintenant à M. Moignon. 1° J'ai numéroté ces pensées imprimées. 2° Il s'en trouve ici de plus étendues, par ex[emple] la 37^e. 3° Il s'en trouve [un trait remplace le : ici, du 2°] de moins [un trait remplace le :

¹ *La spiritualité de Saint-Cyran*, p. 207, note 1.

étendues, du 2°] par ex[emple] la 64. 4° Il en manque ici un bon nombre. 5° J'ai corrigé les unes au moins en gros. J'ai ajouté celles omises, sauf cependant celles qui m'ont paru ou inutiles, ou répétitions, ou inintelligibles, par ex[emple] la 6^e, les 172, 173, 174, 313, 482 ».

Notre minutieux copiste pousse donc l'honnêteté jusqu'à préciser les limites de son travail, limites qu'il est permis de regretter, mais qui correspondent bien aux habitudes éditoriales du temps, semblables à celles que j'ai déjà pu constater au sujet des autres œuvres de Saint-Cyran.

Les interventions de ce sympathisant de Port-Royal de l'extrême fin du XVIII^e siècle se présentent sous trois formes.

Il s'est servi des feuillets blancs situés en début et en fin de volume pour copier un nombre impressionnant de pensées absentes de l'édition. La collection copiée en début de volume – précédée de la mention : « Suite de ce qui est écrit à la fin de ce volume » - commence au n° 353 et s'achève – sans solution de continuité, des pensées étant omises – avec le n° 544. Est indiquée aussi la page où devrait se situer la pensée manuscrite dans l'imprimé. La collection reproduite en fin de volume, avec les mêmes caractéristiques que la précédente – précédée de la mention : « Pensées sur le sacerdoce omises dans cet imprimé » -, commence avec le n° 15 et s'achève avec le n° 350. C'est par ce premier ensemble qu'il avait commencé son travail, puisqu'il écrit en fin de dernière page : « Voyez la suite en tête de de volume » : la place lui a donc manqué, et la masse de pensées à reproduire a sans doute dépassé son attente.

Mais il n'en est pas demeuré là, confirmant ainsi ce qu'il écrivait du travail effectué : dans le cours du volume imprimé, il intervient de deux manières distinctes et complémentaires. Il introduit ainsi des modifications dans le texte imprimé : certains mots sont rayés, et quelquefois, mais pas toujours, remplacés par d'autres mots situés entre les lignes ou dans la marge ; des mots sont aussi simplement ajoutés entre les lignes ou dans la marge sans que le texte imprimé soit modifié. Mais il reproduit également des pensées entières dans les espaces libres entre deux pensées imprimées.

Devant la minutie du travail réalisé, on ne peut que regretter les libertés prises par notre copiste : que ne donnerait-on pas pour disposer des textes qu'il a jugés « inutiles, ou répétitions, ou inintelligibles » ? Heureusement, les autres copies viennent, pour une grande part, suppléer ces absences.

6. Établissement d'un stemma.

Deux copies, P.R.5022 et S. présentent donc l'état manuscrit le plus complet que nous possédions des pensées sur le sacerdoce.

Il manque malheureusement dans T. les 135 premiers numéros.

P.R.31 est largement lacunaire.

1744 présente lui aussi un texte particulièrement long, complété par V.

Après avoir procédé à la comparaison des différents états du texte, et établi un relevé systématique des variantes, il est possible d'établir un certain nombre de constatations.

Première constatation : P.R. 5022 constitue un témoin isolé et privilégié du texte.

Deuxième constatation : 1744 est si proche de S que l'imprimé ne peut que dépendre de cette copie.

Troisième constatation : ni S., ni T., ni V. ne présentent un texte généralement plus fiable que P.R. 5022, bien au contraire : on remarque des lacunes, des hésitations, de nombreuses leçons visiblement défectueuses. Par ailleurs, S., T. et V. présentent un grand nombre de variantes qui sont propres à chaque copie, si bien qu'il est permis d'en déduire qu'elles représentent des témoins particuliers d'une source commune d'où proviennent par ailleurs les variantes qui leur sont communes.

Malgré le soin que le copiste de P.R.5022 a porté à son travail, il a lui aussi laissé passer quelques erreurs, qui m'ont conduit à intégrer la leçon proposée par une autre copie

- Pensée 66 : le sens appelle la leçon de 1744 : dans l'ordre de la grâce, là où P.R. 5022 et S. portent : dans notre grâce.
- Pensée 151 : le sens appelle la leçon de T. et V. : Jésus-Christ a, là où P.R. 5022 porte : Il y a eu ; à la fin de la pensée, il faut également adopter la variante de S., T., et V. : les richesses, le mariage, etc. [etc. omis dans V.], là où P.R. 5022 porte seulement : les richesses, etc.
- Pensée 167 : le sens appelle la leçon de T. : l'appel et la vocation, là où P.R. 5022 porte : l'appel de sa vocation.
- Pensée 196 : le sens appelle la leçon de T., P.R.31 et 1744 : principe, là où P.R.5022 et S. portent : péché.
- Pensée 200 : le sens appelle la leçon de T. et P.R.31 : différence, là où P.R.5022 et S. portent : difficulté.
- Pensée 211 : le sens appelle la leçon de T. et P.R.31 : commencement, là où P.R.5022 et S. portent : renoncement.
- Pensée 232 : il faut sans doute préférer la leçon de T. et P.R.31 : prescrits, là où P.R.5022 et S. portent : présentés.
- Pensée 363 : il faut sans doute préférer la leçon de T. : séparés, il a exercé ses ordres lorsqu'on ; P.R.5022, S. et V. omettent : il a exercé ses ordres lorsqu'.
- Pensée 373 : il faut sans doute préférer la leçon : cesser, de T. et 1744, à celle de P.R. 5022 et S. : casser.
- Pensée 381 : il faut sans doute préférer la leçon de S., T. et 1744 : mois, là où P.R.5022 porte : mots.

- Pensée 398 : il faut sans doute préférer la leçon de T. : qu'il nomme lui-même étrangers, à celle de P.R.5022 et S. : qu'il nomme lui être étrangers. 1744 porte : qu'il nomme étrangers.
- Pensée 485 : le sens appelle la leçon de T. : rareté, là où P.R.5022, S. et V. donnent une leçon fautive : recette, ou recette.
- Pensée 513 : le sens appelle la leçon de T. : l'action, là où P.R.5022 et S. donnent : l'onction
- Pensée 531 : le sens appelle la leçon de T. : évêque, là où P.R.5022, S. et V. portent : Évangile.

Le copiste a éprouvé quelquefois des doutes. On lit en effet dans la pensée 208 une add. marg. intéressante : « *Concoctio* ; le ms. Met : consécration ; il est écrivant dessus : concoction ». Le sens appelle évidemment : consécration, la leçon retenue par le copiste, ainsi que par S. et T. ; P.R. 31 avait d'abord choisi : *concoctio* ; puis a biffé ce mot, et indiqué en add. interl. : vocation ; 1744 pour sa part porte : promotion.

De même, dans la pensée 445, P.R. 5022 porte dans le texte : peuples, et a ajouté, en add. marg. : prêtres, là où S. et 1744 ont choisi : peuples [V. n'a pas porté de correction], et T. : principes. Le sens appelle clairement : prêtres.

Le choix a pu quelquefois se révéler épineux. Ainsi, dans la pensée 230, P.R. 5022 propose, dans le texte : fils de David, et ajoute : enfant en addition interlinéaire. S. et V. portent : enfant ; T. et P.R.31 : fils.

Quatre pensées fournissent des indications supplémentaires intéressantes.

La pensée 61 de P.R. 5022 est composée des pensées 61 et 62 de S. non par simple juxtaposition ou addition de l'une à l'autre, comme c'est souvent le cas dans T., mais par véritable intégration : le n° 62 de P.R. 5022 devient le noyau central du n° 61 pour former une unique pensée dans S., en l'encadrant de deux appels II : et du Saint-Esprit II quand on serait le meilleur [texte identique dans P.R. 5022 et S.] ci-dessus-nommés II c'est pourquoi ils avaient [fin du texte identique dans P.R. 5022 et S., sauf : leurs péchés].

Dans la pensée 136, tous les copistes, sauf P.R. 5022, ont visiblement commis une erreur de lecture aussi bien que de transcription : tel que le transcrivent S. et T. et V., le mot grec cité dans la pensée est incompréhensible. P.R. 5022 a la sagesse de laisser un blanc dans le texte et d'indiquer en marge : « Le mot est grec et tout brouillé » ; S porte : *περαπις* ; T. : *χεραχής* et V. : *περα[δ?]ι[δ?]*. Ces trois leçons ne correspondant à rien. Si ici *Hébreux* 11, 13 est bien appliqué à Abraham, comme le laisse entendre son rapport avec 11, 8-10, étranger correspond à : *ξένος*, et voyageur à : *παρεπίδημος*. En Genèse 23, 4, s'adressant aux fils de Heth pour leur demander une terre où enterrer Sara qui venait de mourir, Abraham se définit comme « étranger et voyageur ». Le mot employé pour : voyageur est le même qu'en Hébreux 11, 13 ; étranger correspond au grec : *πάροικος* dans la Septante. On le voit, le copiste de P.R. 5022 a choisi la solution de sagesse, en émettant peut-être un pieux mensonge

devant un mot qu'il était incapable de déchiffrer ou de comprendre, là où les copistes de S. T. et V. se sont lancés dans tentative malencontreuse.

La pensée 152 de P.R. 5022 prend une physionomie différente selon les copies. S. et T. font de toute la fin de cette pensée, après : les choses du siècles, la fin de leur n° 151 (pour S.) et 154 (pour T.) ; seul le copiste de V. observe la même succession du texte que P.R. 5022.

La pensée 241, lapidaire dans P.R.5022, s'allonge considérablement dans les autres copies : cependant, cet ajout se révèle plutôt être une glose visant à atténuer la radicalité de l'affirmation évangélique, caractéristique pourtant de la manière de Saint-Cyran.

S., T. et P.R. 31: qui l'en priaient. C'est un excès d'action semblable à celui qu'il a fait souvent en paroles pour brider la concupiscence des hommes, [P.R. 31 : comment] se tenant dans [S. : à] l'autre extrémité, sachant très bien combien l'impétuosité de la cupidité naturelle l'en éloignerait assez d'elle-même. C'est ce qui doit faire éviter au prêtre comme un écueil toutes sortes d'affaires séculières et d'autant plus que les apôtres ont été en cela dans [S.: en] la même rigueur que [S. et P.R.31 : de] Jésus-Christ, ne s'étant mêlés de telles affaires, bien qu'ils aient eu soin de ne blesser point [S. : ne point ôter] les puissances de la terre et qu'ils aient fait un commandement plus exprès que Jésus-Christ [S. : que Jésus-Christ : omis] de leur obéir.

V. et 1744: séculières, ni même de partager un héritage entre deux frères qui l'en priaient [V. : **C'est un excès d'action semblable à celui qu'il a fait souvent en paroles pour brider : add. interl.**]. Il nous a appris par ses actions comme par ses paroles à brider la concupiscence en [V. : **en : biffé ; des hommes : add. interl.**] se tenant à l'autre extrémité, dont [V. : **dont : biffé ; sachant très bien combien : add. interl.**] l'impétuosité de la cupidité naturelle [V. : **les : add. interl.**] s'éloigne assez d'elle-même. C'est ce qui doit faire éviter aux prêtres comme un écueil toutes sortes d'affaires séculières, d'autant plus que les apôtres ont suivi en cela la même rigueur de Jésus-Christ, ne s'étant pas mêlés de ces affaires, quoi qu'ils aient eu soin de ne point dégrader les puissances de la terre et qu'ils aient fait un commandement exprès de leur obéir.

En tenant compte de ces divers éléments, il paraît possible de reconstituer un stemma de notre texte.

L'original autographe est, pour l'instant, perdu ou égaré.

Le copiste de P.R.5022, dans l'indication citée plus haut, laisse clairement entendre qu'il a retranscrit non sans difficultés d'ailleurs, l'écriture de Saint-Cyran. La mention cependant des divers supports utilisés par Saint-Cyran à Vincennes pour écrire ou dicter, ainsi que les conditions difficiles dans lesquelles il écrivait ou dictait, interrompu qu'il l'était, quelquefois surpris, par ses gardes, permet de supposer raisonnablement qu'il n'a pas travaillé sur les originaux, mais déjà sur un second état du texte, peut-être revu par Saint-Cyran lui-même, sinon par ses plus proches, comme Martin de Barcos, à qui étaient communiqués, nous le savons par ailleurs, les jets successifs de la lettre à Guillebert, ou Robert Arnauld d'Andilly, qui lui rendait visite, apportant du papier, et écrivant sous sa dictée en dissimulant les feuilles dans un livre.

Il convient de supposer, l'autographe (Aut.) étant perdu pour l'heure, un intermédiaire (a) dont dépend P.R. 5022. C'est le texte de base retenu.

S. et T. et V. se caractérisent par une physionomie particulière, qui ne peut s'expliquer que par leur appartenance à un deuxième groupe, dépendant d'un autre intermédiaire (b).

La physionomie très lacunaire de P.R.31 rend toute appréciation difficile. Cependant il est possible, sans grand risque d'erreur, après examen des variantes, de la rattacher au deuxième groupe (b), mais par un intermédiaire supplémentaire (c).

1744 enfin dépend clairement de S.

Chapitre 3 : Les principes d'édition.

Le texte de base retenu est donc celui de P.R.5022, dont j'ai suivi également la numérotation. Les rares textes qui ne figurent pas dans cette copie, mais proviennent d'autres sources, ont été intégrés dans cette numérotation, à leur place, par l'affectation de la mention : bis. Par ailleurs, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, lorsque la leçon d'une autre copie me paraît meilleure ou mieux correspondre au sens, j'ai renvoyé la leçon de P.R.5022 en variante et intégré la leçon qui paraît plus significative.

Après chaque numéro de pensée, sont indiquées, entre crochets droits, les sources du texte : pour S. T. et V. sont indiqués en outre les numéros affectés aux pensées par les copistes ; pour 1744, qui ne numérote pas les pensées, sont indiquées, entre parenthèses, les pages de l'édition où retrouver la pensée.

On trouve des appels de note alphabétiques, pour les variantes, relevées systématiquement et placées après le texte de chaque pensée – chaque copie étant désignée par l'initiale de son nom, sauf P.R 5022, désignée par P.R. 1 et P.R. 31, désignée par P.R.2 - , ainsi que des appels de note numériques pour toutes les notes indiquant les éclaircissements appelés par le texte : identifications de citations, de personnages, et citations de textes de Saint-Cyran lui-même ou d'autres auteurs qui viennent illustrer et conforter sa pensée.

Les variantes de V., souvent étroitement imbriquées dans le texte imprimé de 1744, sont indiquées en caractères gras, afin de bien les distinguer de celles de 1744.

Les réminiscences et citations de la Bible et des Pères de l'Église abondent sous la plume du directeur de Port-Royal. J'ai choisi, pour la Bible, de citer la traduction de Sacy, largement postérieure à la mort de Saint-Cyran, et qu'il n'a donc pu connaître, mais qui constitue le texte de référence du mouvement augustinien. Il est probable, en effet, que Saint-Cyran lui-même fréquentait régulièrement le texte latin de la Bible – ses jeux de mot sur : zizanie, ainsi que ses considérations sur l'emploi du terme : *assumptus*, qu'il attribue indifféremment à tous les évangélistes dans les textes qu'il cite, entre autres, ne peuvent s'expliquer autrement -, notamment par le biais de la liturgie et de la prière du bréviaire. Pour les Pères de l'Église, la décision réfléchie a été prise, de renvoyer à des traductions modernes et contemporaines aisément accessibles au lecteur.

L'orthographe, a été modernisée lorsque cela était nécessaire, et la graphie de noms propres est conforme à l'usage contemporain, notamment au *Dictionnaire de Port-Royal* pour le monde de Port-Royal.

J'ai fait délibérément deux choix – tout choix étant critiquable mais aussi justifiable - dans le domaine du relevé des variantes et dans celui de l'annotation.

Pour ce qui est des variantes, deux écoles s'opposent, toutes deux avançant des arguments justifiés. La première soutient, à juste titre sur le fond, qu'un relevé exhaustif des variantes n'est plus nécessaire, au moins dans la présentation finale de la recherche, et que suffit la présentation des variantes significatives qui ont guidé l'éditeur dans le choix de son texte de référence et dans l'établissement du stemma. La seconde est partisane d'une intégration complète des étapes de la démarche éditoriale accomplie, afin que le lecteur puisse juger sur pièces. Il me semble pourtant que le choix de la première école ne clarifie pas réellement l'approche du texte, mais ajoute un filtre supplémentaire entre l'original perdu et l'édition critique produite : aux choix des copistes, vient se sur imprimer ceux de l'éditeur. J'ai donc, pour ma part, choisi de donner le relevé intégral des variantes.

L'annotation pourra probablement, et même apparaîtra certainement, très importante en volume par rapport au texte édité : j'en conviens volontiers, et en toute autre circonstance que celle-ci, j'aurais peut-être été amené à effectuer un choix différent. Mais dans le cas présent j'en ai jugé autrement. En effet, la grande majorité des textes que je cite abondamment ne sont accessibles que dans des copies manuscrites ou dans des éditions des XVII^e et XVIII^e siècles qui ne sont pas toujours facilement consultables, ou sont le fruit des travaux préparatoires à une édition critique en vue d'une publication, comme c'est le cas de mon travail sur les lettres de Saint-Cyran (les références aux lettres de Saint-Cyran, à paraître dans mon édition critique, renvoient au catalogue que j'en ai établi). Les textes de la Bible et des Pères, cités abondamment par Saint-Cyran, ne sont pas non plus nécessairement familiers au lecteur d'aujourd'hui, non plus que facilement accessibles. Aussi, dans un cas comme dans l'autre, plutôt que de le renvoyer à une recherche peut-être fastidieuse, sinon infructueuse, en bibliothèque, j'ai préféré livrer la quasi totalité des pièces du dossier éditorial, afin qu'il puisse se faire directement une opinion éclairée et, qui sait, apporter sa pierre à la recherche sur le directeur de Port-Royal.

Enfin, la richesse des textes cités fait apparaître clairement et sans intermédiaire les lignes de force aussi bien que les lignes de fracture de la pensée de Saint-Cyran, c'est-à-dire aussi bien le substrat immuable des idées et des références qui reviennent inlassablement, que les nécessaires nuances à apporter dans la lecture qu'il livre des autorités utilisées : sa lecture ne demeure toujours qu'une lecture parmi d'autres, unique et originale souvent, mais aussi partagée par d'autres, mais toujours le fruit de sa vie et des choix induits par son expérience personnelle. Repérer et interpréter les modalités de cette assimilation-interprétation ouvre un nouveau chantier pour de futures recherches.

CONCLUSION EN FORME D'OUVERTURE

Voici donc entre les mains du lecteur la première édition critique complète des *Pensées sur le sacerdoce* de Saint-Cyran, complète dans l'attente éventuelle d'une nouvelle découverte providentielle qui livrera peut-être un texte plus long, mais dont il n'est pas sûr qu'il sera plus fiable : contrairement aux habitudes de notre siècle, qui voue aux autographes un attachement confinant à la vénération, qu'il relève de l'intérêt intellectuel porté au texte tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur, ou de l'attraction exercée par son éventuelle valeur négociable sur le marché¹, nous savons bien que les éditeurs du XVII^e siècle ne partageaient pas cette dévotion, et une fois le texte corrigé et préparé pour l'impression, n'hésitaient pas à le détruire, d'autant que dans le cas de notre texte, ainsi que je l'ai rappelé dans sa présentation, il était écrit sur les supports les plus divers et d'une écriture souvent difficilement déchiffrable.

Telle qu'elle se présente, je reconnais volontiers qu'elle ouvre plus de portes qu'elle n'apporte de réponses : mais n'est-ce pas le propre d'une étude de cette nature de n'être pas fermée sur elle-même, mais de poser des pierres d'attente en vue de recherches futures ? J'ai voulu ces pierres les plus solides possible.

Elles sont tirées d'abord de l'exploration systématique des textes de Saint-Cyran : non pas seulement ses *Pensées*, ou même les lettres dans lesquelles il aborde directement la question de la vocation, mais l'ensemble de sa correspondance, dont j'établis le texte et que j'étudie depuis maintenant plus de quinze ans ainsi que les *Considérations sur les dimanches et les fêtes* qui se sont révélées une source de première importance.

Leur solidité vient ensuite d'un texte rendu le plus sûr possible (oserai-je écrire : le plus proche possible de l'autographe perdu ?) par l'examen scrupuleux des variantes, dont il n'a pas toujours été évident de décider lesquelles, provenant d'autres copies, pouvaient améliorer le texte de référence, choisi cependant en fonction de sa grande qualité, ce qui n'exclue pourtant pas les erreurs et les inattentions du copiste.

Elles trouvent leur stabilité enfin dans le recours systématique aux textes des Pères de l'Église cités par Saint-Cyran et dont j'ai vérifié, au mieux de mes possibilités et de mes connaissances, qu'ils confirmaient ou nuançaient les affirmations quelquefois abruptes et

¹ Une lettre autographe de Saint-Cyran à Richelieu est apparue sur le marché il y a quelques mois : proposée au prix de 5000 euros, elle a pu être acquise finalement pour 3500 euros par la Bibliothèque de Port-Royal.

entières du directeur de Port-Royal - celui-ci en avait d'ailleurs bien conscience, qui hésite en une sorte de valse hésitation, entre une sentence assénée et les accommodements qu'elle peut subir selon les circonstances, ce qu'il ne peut résoudre qu'en invoquant les « contrariétés de la grâce » - mais aussi des auteurs contemporains de Saint-Cyran et, pour le sujet de la vocation qui constitue le cœur de ma recherche, des théologiens réformés que le directeur de Port-Royal connaissait de première main pour les avoir lus en vue de les réfuter.

Il reste que l'acquis principal de la recherche présentée aujourd'hui sur la base de l'édition des *Pensées sur le sacerdoce* est le rôle de pionnier que tient Saint-Cyran dans la définition de la vocation intérieure ainsi que de son rapport avec la vocation extérieure, rôle qui avait déjà été signalé, très brièvement et souvent en notes seulement ou dans de courts développements par Michel Dupuy et Jean Orcibal par exemple, mais qui n'avait pas fait l'objet d'une étude qui fût directement consacrée à ce thème. Peut-être était-on jusque là demeuré trop attaché, comme le Port-Royal de la tourmente provoquée par la signature du formulaire, à défendre l'orthodoxie de Saint-Cyran et de son ami Jansénius, en particulier sur les questions de la grâce ? Seul Jean Orcibal, là encore, au travers de ce petit bijou que demeure, plus de cinquante ans après sa publication, son *Saint-Cyran et le jansénisme* ainsi que la publication de tous les fragments inédits de sa *Spiritualité de Saint-Cyran* introduits par une longue étude des différentes influences qui se sont exercées sur son héros, s'est intéressé de façon positive à sa profonde et réelle spiritualité. Mais il reste encore tant de pistes à explorer, de tableaux à broser, et surtout de textes à éditer.

Un texte neuf est livré aujourd'hui pour la première fois. Des indications en vue d'études plus poussées ont été indiquées ici et là dans l'introduction que je lui donne. Pour reprendre une formule de Bernard de Clairvaux, si cher à Saint-Cyran, il ne reste plus qu'à espérer que cette ligne que j'écris aujourd'hui soit certes la fin du livre, mais qu'elle ne signifie pas la fin de la recherche.